

Juin 2024

Rapport de recherche interventionnelle

L'action de la Prévention spécialisée soutenue dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Plan de relance (dispositif « Bataillons de la prévention ») dans la Région Occitanie

Sous la direction de

Manuel Boucher

Professeur des universités en sociologie, CRESEM - Université de Perpignan Via Domitia

avec

Mohamed Belqasmi

Chargé de recherche, LERS - Institut du Développement Social Normandie

Brigitte Baldelli

Maître de conférence associée, CRESEM - Université de Perpignan Via Domitia, Chargée de recherche (IRTS Perpignan)

Et la participation de

Florian Piétron (chargé d'étude - IRTS PACA Corse)

Jean-Yves Boulet (Docteur en sociologie – Directeur générale – IFRASS – Toulouse)

Julie Lourau (chargée d'études - IFRASS Toulouse)

Merci à toutes celles et ceux qui, quotidiennement, agissent dans les quartiers populaires pour développer le lien social, la solidarité et l'émancipation.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
Le cadre des études	3
Démarche et méthodologie	4
PREMIERE PARTIE : ÉLÉMENTS DE CADRAGE	7
Orientations historiques et principes d'intervention des Clubs et Équipes de Prévention	7
Prévention spécialisée, politiques de sécurité et de lutte contre la marginalité : des rapports complexes	9
Prévention spécialisée et médiation sociale : entre frictions et complémentarités.....	12
DEUXIEME PARTIE : L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE EN OCCITANIE	13
L'espace de la prévention spécialisée dans le Gard	13
L'espace de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine dans les Pyrénées-Orientales	70
L'espace de la prévention spécialisée dans l'Hérault	139
L'espace de la prévention spécialisée dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées	154
TROISIEME PARTIE : ESPACES ET LOGIQUES D'ACTION DE LA PREVENTION ET DE LA MEDIATION	
URBAINE	163
Prévention spécialisée et médiation urbaine : expériences, épreuves et perspectives : actes de la journée d'étude et de valorisation.....	163
Synthèse, perspectives et préconisations	231
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	241
ANNEXES	246
Réponses au questionnaire à destination des institutions bénéficiaires des CALPAE - juillet 2023	246
Référentiel de compétences en prévention spécialisée.....	258
Proposition de loi visant à reconnaître les métiers de la médiation	260
Jurisprudence : responsabilité des Conseils départementaux en matière de prévention spécialisée..	265

INTRODUCTION

LE CADRE DES ETUDES

Ce rapport présente les résultats d'études réalisées dans la région Occitanie au cours de l'année 2023, dans le cadre d'une « Étude sur l'action de la prévention spécialisée soutenue dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans la Région Occitanie » et d'une « Étude d'impact sur l'implantation des « bataillons de la prévention » et du service expérimental de prévention de rue » confiées au professeur Manuel Boucher, Laboratoire CRESEM de l'Université de Perpignan Via Domitia. Ces projets visent à suivre, étudier et évaluer la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée dans les territoires d'Occitanie, mais également des activités de médiation urbaine concernant le territoire perpignanais. Les études se déroulent dans six sites urbains de la Région Occitanie concernés par les mesures de soutien de l'État à la prévention spécialisée. Dans la pratique, il s'agit de se pencher sur l'action de prévention spécialisée menée dans des quartiers populaires situés dans les villes de Montpellier, Perpignan¹, Lunel, Nîmes, Alès, Tarbes et Toulouse.

Ces travaux s'intéressent tant aux éducateurs de rue, qu'à leurs partenaires et publics à partir d'une interrogation centrale : Comment la dynamique d'installation et/ou de renforcement des équipes d'éducateurs de prévention spécialisée prend-elle place dans le temps au sein des environnements sociaux des quartiers populaires ? Quels types d'articulations sont mises en œuvre avec les acteurs sociaux, éducatifs, sanitaires, de sécurité, etc. ? Quels sont les « impacts » de la prévention spécialisée dans les territoires où elle intervient ? Comment, à l'aune de ces éléments, apprécier les nouveaux enjeux de la prévention spécialisée dans les quartiers populaires ?

Pour répondre à ces interrogations, les travaux se sont orientés vers trois axes de questionnements :

Axe 1 - Les stratégies d'implantation et les priorités d'action.

Axe 2 - Le rapport aux partenaires (institutionnels, associatifs, etc.) et aux habitants.

Axe 3 - Les pratiques professionnelles et les ressources mobilisées pour agir.

Dans le cadre de ces études, nous privilégions une sociologie de l'acteur, en nous intéressant aux relations qu'une diversité d'acteurs (éducateurs de prévention, médiateurs sociaux, habitants (jeunes et familles), partenaires institutionnels, enseignants, forces de l'ordre, travailleurs sociaux, acteurs de la santé, intermédiaires de l'emploi, acteurs de l'insertion, commerçants, etc.) entretiennent entre eux, à leurs représentations, ainsi qu'aux conséquences de leurs rapports sur les pratiques de prévention sociale de la marginalité juvénile et des phénomènes de disqualification et de désaffiliation sociale dans les quartiers prioritaires des territoires de la région Occitanie.

¹ Il s'agit pour ce territoire d'une approche spécifique, dans la mesure où nous avons mené parallèlement une étude ayant pour objet de suivre l'implantation des Bataillons de la prévention (Plan de relance) impliquant l'association Enfance Catalane (création d'un service de prévention spécialisée) et la ville de Perpignan (embauche de médiateurs urbains).

Concrètement, l'ensemble de la démarche d'étude vise à apprécier qualitativement, auprès des éducateurs de rue et des médiateurs urbains perpignanais, de leurs partenaires et des habitants des quartiers où ils agissent, leurs représentations, leurs expériences et leurs épreuves à propos de leurs « réalisations » (ce qui est fait concrètement), leurs « résultats » (ce que les actions menées produisent) et leurs « impacts » (ce à quoi les actions menées contribuent).

DEMARCHE ET METHODOLOGIE

Pour parvenir à identifier les pratiques, les motivations, les raisons d'agir et les représentations des acteurs de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine en Occitanie, afin d'étudier toute la richesse des interactions complexes entre ces différents types d'acteurs, nous avons privilégié une démarche d'enquête qualitative.

Afin de réaliser ces travaux, dans une phase exploratoire, nous avons constitué des équipes d'enquêteurs chargées d'identifier les principaux acteurs, de réaliser une enquête par entretiens et de contextualiser la place des acteurs de la prévention spécialisée dans les dynamiques sociales et politiques locales. Cette exploration a ensuite permis de préparer la mise en œuvre d'une méthode d'investigation et d'intervention spécifique : des groupes d'intervention sociologique. En effet, sur chaque territoire, après la phase exploratoire permettant une imprégnation suffisante de l'équipe, nous avons constitué des groupes d'éducateurs et organisé des séances d'intervention sociologique. En d'autres termes, nous avons réalisé des séances de travail collectif avec les personnels des équipes et services de prévention spécialisée afin d'étudier les « stratégies d'implantation », les « rapports aux partenaires et aux habitants » et les « pratiques professionnelles et ressources mobilisées » par ces services.

Au cours de ces séances enregistrées et retranscrites, nous avons également organisé des rencontres avec des acteurs « externes », afin de recueillir des éléments d'analyse sur les objets de tensions, de conflits, mais aussi sur des constats partagés et/ou concernant des actions partenariales. Dans la pratique, les séances d'intervention sociologique ont été organisées de la façon suivante : un groupe d'intervention sociologique a regroupé les éducateurs de prévention spécialisée de Toulouse et Tarbes, un autre ceux de Montpellier et Lunel, un troisième, les acteurs agissant sur les territoires de Nîmes et Alès, un quatrième et un cinquième, les éducateurs et les médiateurs de Perpignan. Au total, nous avons réalisé une quarantaine d'entretiens exploratoires individuels et collectifs (travailleurs sociaux, responsables de service, représentants institutionnels, habitants/usagers de la prévention spécialisée, médiateurs sociaux, etc.), ainsi que dix-neuf séances d'intervention sociologique, regroupant entre cinq et vingt participants d'une durée approximative de deux heures chacune. Pour chacune des thématiques spécifiques abordées lors de ces séances, les participants ont été invités à expliciter leurs points de vue, donner des exemples illustrant des situations-problèmes rencontrées dans le cadre professionnel et expliquer leurs actions/réactions face à celles-ci.

In fine, avec la participation tantôt prudente et parfois enthousiaste de travailleurs et d'intervenants sociaux agissant dans le cadre de la prévention spécialisée au sein de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville occitans, nous avons recueilli un matériau de première main particulièrement riche d'enseignements et qui, nous l'espérons, leur a permis de dégager une subjectivité collective et d'entrevoir des capacités d'agir. Qu'ils en soient ici toutes et

tous remerciés. L'analyse proposée dans ce rapport mobilise donc les discours d'environ une centaine de personnes au total, récoltés lors d'entretiens collectifs approfondis et suivis durant plusieurs mois.

En complément de cette démarche qualitative, nous avons diffusé aux institutions et services soutenus dans le cadre du Plan pauvreté un questionnaire synthétisant leurs engagements, financements, objectifs, quartiers et publics ciblés et problématiques, souhaits de poursuivre les actions, etc., que nous présentons en annexe. Pour des raisons déontologiques, nous avons choisi d'anonymiser les noms des personnes interviewées en leur attribuant des prénoms de substitution ou en consignait simplement leurs fonctions, pour éviter qu'elles soient aisément reconnaissables et que leurs témoignages puissent leur porter un éventuel préjudice.

Qu'est-ce que « l'intervention sociologique » ?

L'intervention sociologique est une méthode de production de connaissances qui a été conçue par Alain Touraine entre les années 1960 et 1980² pour analyser les mouvements sociaux puis la constitution du sujet³. En favorisant l'auto-analyse des situations, cette méthode permet aux acteurs qui y participent de révéler les enjeux, les significations et les contradictions de leurs propres actions, représentations et positionnements. Cette méthode permet ainsi, par la discussion, la rencontre et la confrontation des points de vue et des positionnements de favoriser l'esprit critique des acteurs en permettant qu'ils prennent de la distance avec leur vécu. En effet, son « but est de produire de l'analyse par la rencontre et la confrontation, et d'amener progressivement les participants (...) à réfléchir sur leur situation, sur le sens de leur engagement et de leur action en s'extrayant de la rhétorique et de l'idéologie »⁴. Selon Alain Touraine, « l'intervention aide l'acteur à se dégager des contraintes où il est placé, à étendre son champ d'analyse, à devenir plus capable d'action. (...) En analysant la nature d'une lutte, l'intervention fait apparaître aux acteurs leur plus haute capacité d'action historique et par conséquent les aide à élever le niveau de projet de leur mouvement⁵ ». Même si une distance est nécessaire, il doit y avoir un échange entre l'analyse et l'action. En effet, selon Alain Touraine, quand elle est conscientisée, la capacité d'agir conduit à l'action. Pour François Dubet⁶, qui a beaucoup utilisé cette méthode⁷, l'intervention sociologique est une méthode intensive dont la force est de dégager une subjectivité collective et des logiques d'action.

2 Alain Touraine, *La sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965 ; *La production de la société*, Paris, Seuil, 1973 ; *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984.

3 Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978 ; Alain Touraine, Farhad Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Fayard, 2000.

4 Olivier Cousin, Sandrine Rui, *L'intervention sociologique. Histoire(s) et actualités d'une méthode*, éd. Presses Universitaires de Rennes, coll. Didact sociologie, 2010, p. 8.

5 Alain Touraine, *op. cit.*, 1978, p. 191-300.

6 François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002.

7 François Dubet, *La galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987 ; *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil, 2006 ; Michel Wieviorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988 ; *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992 ; Manuel Boucher, *Repolitiser l'insécurité. Sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; « La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité », *Socio-logos*, Numéro 1, [En ligne], mis en ligne le : 12 avril 2006. URL : <http://sociologos.revues.org/document24.html> ; *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2010 ; (avec Mohamed Belqasmi, Mélina Eloi, Candice Martinez, Marie-Laure Pouchadon) *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2011.

Ce rapport est dès lors organisé en trois parties :

La première partie propose des éléments de cadrage sur la Prévention spécialisée et ses rapports complexes aux politiques territoriales de lutte contre la pauvreté et de sécurité. La seconde partie présente les résultats de l'analyse des entretiens et interventions sociologiques pour chaque territoire départemental. La troisième partie expose un certain nombre d'analyses transversales sur les transformations des espaces de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine et de leurs logiques d'actions et épreuves, de leurs professionnalités et capacités à agir dans les quartiers populaires. Elle propose également un certain nombre de perspectives, volontairement larges, susceptibles de contribuer à améliorer les capacités de réflexion et d'action des intervenants sociaux agissant dans les territoires en proie aux processus de précarisation et/ou de ghettoïsation.

PREMIERE PARTIE : ÉLÉMENTS DE CADRAGE

ORIENTATIONS HISTORIQUES ET PRINCIPES D'INTERVENTION DES CLUBS ET ÉQUIPES DE PREVENTION

En France, la Prévention spécialisée existe depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les organismes qui sont à l'origine de la Prévention spécialisée rompent à l'époque avec les modèles classiques de traitement institutionnel des jeunes « inadaptés ». Ces structures associatives animées par des bénévoles, des militants de l'Éducation populaire, souvent des figures locales qui allient engagement associatif auprès des jeunes et implication politique forte, vont développer des formes d'intervention socio-éducative inventives qui bénéficieront à terme d'une reconnaissance institutionnelle. Ainsi, la Prévention spécialisée est le fruit d'innovations sociales locales qui vont peu à peu s'institutionnaliser et se professionnaliser dans le courant des années 1960 et 1970. Il s'agit donc d'une forme d'action socio-éducative en direction de populations qui rencontrent des difficultés « sociales », notamment de jeunes gens, dans leur milieu de vie. Autrement dit, le point de convergence des professionnels de la Prévention spécialisée est de s'inscrire dans une démarche d'intervention sociale à visée socialisatrice (favoriser l'apprentissage de modèles culturels conventionnels) et éducative (permettre l'accès à des moyens utiles au développement des capacités physiques, psychologiques, morales, intellectuelles, etc.) qui a, pour principe d'action, d'aller au-devant des populations au sein même des lieux et des contextes dans lesquels elles évoluent : il s'agit d'un travail social « hors les murs ».

Sur le plan juridique, la Prévention spécialisée est notamment liée à l'arrêté du 4 juillet 1972 qui consacre l'activité et les modalités d'existence des Clubs et Equipes de Prévention et à un certain nombre de circulaires qui viendront préciser son cadre d'exercice et ses modes d'intervention. Sur le plan des principes d'action, inscrits aujourd'hui dans le dispositif global d'action sociale des Conseils départementaux, dont la compétence est de plus en plus fréquemment déléguée à des métropoles urbaines, la Prévention spécialisée se distingue nettement des autres formes d'action socio-éducative par un certain nombre de principes d'action spécifiques.

Le non-mandat : La Prévention spécialisée met en œuvre des actions éducatives collectives et individuelles en dehors de tout mandat nominatif. Ces actions ne prennent sens que parce qu'elles sont complémentaires des autres formes d'interventions sociales.

La libre adhésion : La participation du public concerné, qui doit être acteur de la démarche, est une condition impérative à la mise en place de la relation éducative. Cette attitude correspond à la plupart des formes d'action sociale, la particularité de la Prévention spécialisée résidant dans le fait que cet accord n'est conditionné par aucune inscription administrative ou judiciaire.

Le respect de l'anonymat : Ce principe signifie à la fois le respect de la confidentialité dans la relation aux usagers (l'accompagnement d'un usager n'est pas conditionné par la déclinaison de son identité, cette démarche pouvant éventuellement permettre de l'aider à sortir de l'anonymat) et dans le respect de la confidentialité des informations détenues par les travailleurs sociaux (le travail éducatif s'effectue dans le cadre de la confidentialité, et de ses limites, prévues par le Code Pénal (art. L434-3, L223-6, L226-13/14 et du Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L221-6)). Par ailleurs, du fait du rattachement de la Prévention spécialisée aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, les professionnels qui agissent dans ce

champ sont concernés par les dispositions législatives relatives au secret professionnel du Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L221-6).

La non-institutionnalisation : La Prévention spécialisée repose sur une capacité créative et d'adaptation destinée notamment à proposer des analyses et des réponses éducatives là où elles semblent inadaptées ou inexistantes. En ce sens, dans la mise en œuvre de leurs pratiques éducatives, les travailleurs sociaux de la Prévention spécialisée s'appuient souvent sur les institutions existantes ou sur des structures qu'ils contribuent à concevoir en fonction de l'analyse des besoins des populations et des stratégies qu'ils mettent en œuvre.

Le partenariat : Les pratiques d'intervention sociale de la Prévention spécialisée sont inscrites dans des relations partenariales « institutionnelles » (conséquence de la compétence légale dévolue aux Conseils départementaux qui travaillent en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, les CAF, les milieux associatifs, etc.) et « opérationnelles » (conformément à l'arrêté de 1972, les équipes de Prévention spécialisée fonctionnent nécessairement en réseau avec les acteurs socio-éducatifs présents sur leur territoire d'intervention).

L'histoire de la Prévention spécialisée est donc contemporaine de la montée en puissance d'une « jeunesse » d'abord perçue comme un « phénomène social » inhérent à la société de masse d'après-guerre, puis, à partir des années 1970 et 1980, comme un « problème social » urbain. Ainsi, au-delà des premières expérimentations locales, dès les années 1950 - 1960 de Clubs et Equipes de Prévention (CEP) qui s'appuyaient souvent sur des figures pionnières investissant le « milieu naturel » des jeunes, rompant ainsi avec les limites des institutions d'encadrement « traditionnelles » de la jeunesse, le développement des organismes de prévention spécialisée est concomitant de l'irruption sur la scène publique des « bandes de jeunes ». En effet, des « blousons noirs » des années 1960 aux « jeunes de cité » des années 1990 et 2000, l'institutionnalisation et le développement des structures de Prévention spécialisée sont inséparables de la désignation publique des regroupements et des bandes de jeunes comme « problème ».

Pour saisir l'importance et l'ambiguïté de cette représentation, il est important de la resituer dans une perspective socio-historique. Ainsi, des Trente glorieuses aux années 1980, l'histoire du mouvement de reconnaissance institutionnelle des associations de Prévention spécialisée est directement reliée à l'émergence de la nécessité d'un traitement politique et social d'une jeunesse « en danger » et désignée comme potentiellement « dangereuse ». Au commencement de cette période, la France bénéficie d'une croissance soutenue à la fois économique, démographique et urbaine, qui caractérise la naissance de la société « de masse » (consommation de masse, démocratisation de la scolarisation, grands programmes de construction de logements sociaux, développement des médias, ...). En accédant au logement social, les couches populaires vont vivre dans les quartiers urbains d'habitat social et y inscrire le dynamisme démographique dont elles sont porteuses. Les enfants issus de ces familles manifestent alors ostensiblement un rapport au monde fait d'entre soi, de méfiance à l'égard du monde des adultes, de provocation, de l'affirmation d'une « culture jeune » (musique rock, mode vestimentaire, etc.), expressions qui vont se manifester notamment à l'extérieur de l'espace domestique. Cette jeunesse qui investit « la rue », celle des « blousons noirs » et des « loubards », évolue pourtant dans un environnement où les expressions provocatrices de l'adolescence, même si elles choquent parfois la morale populaire des « anciens », sont globalement considérées comme temporaires. Dans ce contexte d'expansion économique où l'environnement sociétal est intégrateur et protecteur, fortement politisé, créatif en termes de sociabilités de quartier et ouvert aux expérimentations éducatives,

les pratiques éducatives des acteurs des Clubs et Équipes de Prévention vont apparaître indispensables pour que certains jeunes puissent rompre avec un parcours déviant et accéder à l'intégration sociale et professionnelle. Cependant, malgré la démocratisation de l'enseignement public et de l'accès aux biens de consommation, même intégrée, une grande partie de la jeunesse des quartiers populaires urbains sera vouée à la « reproduction sociale ». Avec la fin des Trente glorieuses, le développement du chômage, de la précarité, l'immigration dite de « peuplement », etc., une nouvelle jeunesse urbaine « en difficulté » va apparaître sur la scène publique : la jeunesse multiculturelle des « cités ».

Les transformations dans la manière d'appréhender ces jeunes « en difficulté », qui constituent dorénavant un « problème social », sont liées à une mutation profonde qui affecte la société intégrée. En effet, la crise du modèle national républicain de l'intégration, la massification des processus d'exclusion, la remise en cause de l'idée de progrès social, le développement des valeurs de réussite individuelle, la difficulté accrue des populations défavorisées à se protéger, etc., favorisent la mise en œuvre de réponses pragmatiques aux « désordres » provoqués par des comportements juvéniles. Cette « dépolitisation » des questions de sécurité est aussi le révélateur d'une profonde modification des représentations des liens éducatifs entre les générations. Ainsi, des « émeutes urbaines » des jeunes des banlieues lyonnaises du début des années 1980 à celles de l'automne 2005 qui embrasèrent une grande partie des quartiers populaires au sein de l'espace national, en passant par les Trajectoires de jeunes radicalisés, aux affrontements entre bandes et autres rixes avec leurs lots de victimes, les pouvoirs publics et les acteurs sociaux sont régulièrement déconcertés et s'interrogent sur les manières de prévenir et de traiter les comportements de la jeunesse populaire (faut-il éduquer, prévenir, contrôler, pacifier, sanctionner, etc. ?). Or, face à cette difficulté de compréhension des « désordres urbains et de leur régulation », les approches éducatives globales comme celles mises en œuvre par les acteurs de la Prévention spécialisée ont été ces dernières décennies en partie reléguées au second plan au profit d'approches visant la dissuasion et la contention des manifestations juvéniles (structures de médiation/sécurité, vidéosurveillance des halls d'immeuble et des centres urbains, Centres Educatifs Fermés, etc.).

PREVENTION SPECIALISEE, POLITIQUES DE SECURITE ET DE LUTTE CONTRE LA MARGINALITE : DES RAPPORTS COMPLEXES

La démarche « aller vers », aujourd'hui largement reprise comme une forme « innovante » d'action en direction des publics de l'action sociale, a longtemps été un des marqueurs caractéristiques de la Prévention spécialisée née dans les années 1950-1960 d'initiatives critiques à l'égard de la prise en charge institutionnelle de la déviance et de la délinquance juvénile, dans le sillage du nouveau problème social que constituent alors les bandes d'adolescents des milieux populaires, correspondait à la volonté de proposer des réponses autres que répressives à la délinquance.

Communément nommés « éducateurs de rue », les éducateurs de prévention inscrivent à l'origine leur action dans le champ de la Prévention spécialisée, régie par des principes fondamentaux (anonymat, libre adhésion et non-mandat). La Prévention spécialisée a une histoire, une éthique et un cadre déontologique particuliers qui ont façonné des modes d'intervention distincts : selon l'arrêté du 4 juillet 1972, pour répondre au besoin « dans un milieu où les phénomènes

d'inadaptation sociale sont particulièrement développés, de mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion », la Prévention spécialisée « a pour vocation de permettre à tout individu, groupe ou organisation de s'insérer dans les rapports sociaux, d'y jouer un rôle, d'y défendre ses propres intérêts en maîtrisant les conflits et de permettre de se situer en tant qu'acteur social dans un processus qui se veut être de changement, de possibilité, de choix et de reconnaissance » .

Dans l'espace de la lutte contre l'insécurité, les éducateurs de rue sont depuis longtemps confrontés à une grande souffrance sociale, bien que sollicités dans le cadre de la municipalisation des politiques de sécurité entérinée dès les années 1990, ils revendiquent leur appartenance au champ spécifique de l'éducation spécialisée et se considèrent avant tout comme des travailleurs sociaux. Ces travailleurs sociaux se caractérisent par un fort investissement personnel dans les territoires de vie des jeunes et le refus de la routinisation du travail éducatif. Pour réussir à accompagner des personnes et des groupes vers un projet d'intégration sociale pérenne, ces éducateurs doivent être capables de proposer à des personnes en rupture avec les structures de socialisation classiques des activités multiples non-institutionnalisées « hors les murs » (aide aux devoirs, pratiques sportives et ludiques, etc.) pour réenclencher une relation éducative avec les jeunes et leurs familles. Dès lors, pour réaliser ces objectifs, les éducateurs de prévention interviennent auprès des jeunes (présence sociale, accompagnement social et éducatif, animation sociale et éducative, de jour comme de nuit) et bien souvent auprès de leurs parents (écoute spécialisée, relations parents/enfants, etc.).

Même s'il ne s'agit pas d'un objectif premier, ces actions concourent indirectement à la prise en compte du sentiment d'insécurité qui préoccupe les citoyens des quartiers en difficulté et les élus locaux qui sont aujourd'hui au centre des politiques locales de sécurité. En effet, au sein de la multitude d'acteurs (travailleurs sociaux, acteurs associatifs, médiateurs, enseignants, policiers, etc.) qui produisent du « contrôle social » - entendu comme l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés pour que les individus se conforment aux normes dominantes du jeu social, empêcher ou limiter le crime - les éducateurs de prévention contribuent de façon originale à l'emprise de la société sur ses membres, notamment les jeunes des quartiers populaires, pour qu'ils respectent les règles du droit et de la morale. Ainsi, dans les territoires où les éducateurs de prévention exercent leur métier, ils prennent place au sein d'un maillage d'acteurs plus ou moins spécialisés combinant « contrôles sociaux informels » (interventions, incitations et sanctions grâce auxquelles les membres des réseaux et les groupes de proximité s'encouragent mutuellement à se conformer aux règles du jeu social), « prévention situationnelle » (mesures non-pénales ayant pour but d'empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles des délits sont commis ou pourraient l'être) et « sanction pénale » (arrestations, poursuites judiciaires, condamnations, punitions). Dans la pratique, il existe une diversité de dispositifs et d'acteurs qui participent à l'offre locale de prévention et de sécurité, notamment dans le cadre de la « politique de la ville ». Dans ce cadre de l'espace hétérogène de la socialisation des risques, les « éducateurs de rue » occupent une place particulière qui, après avoir été délaissée dans le sillage de la décentralisation et de la promotion des outils de la politique de la ville (Conseils Locaux de Sécurité de la Prévention de la Délinquance, médiation, etc.), suscite vraisemblablement aujourd'hui un regain d'intérêt dans un contexte où la délinquance juvénile, les rixes entre bandes de jeunes, la violence liée aux trafics de drogues, les parcours de « radicalisation » politico-religieuse, d'émeutes juvéniles, etc., semblent gagner en intensité à l'ère des réseaux sociaux.

Indubitablement, les « éducateurs de rue » entretiennent des rapports complexes avec les politiques territoriales de lutte contre l'insécurité civile, bien que depuis les années 1990, des formes d'accommodements et de coopération se soient développées (ex : chartes de confidentialité en CLSPD, etc.). Au gré de la traduction politique de phénomènes associés aux risques de turbulences juvéniles en « nouveaux » problèmes sociaux et sécuritaires, la recomposition permanente des politiques locales de sécurité et de prévention de la marginalité perçoit de nouvelles utilités à la Prévention spécialisée, sans que celle-ci ne soit toujours à l'aise avec ces sollicitations, d'autant que ces appels correspondent souvent à des « appels à projets », sans garantie de pérennisation des moyens d'agir⁸.

Contrairement à ce qui est parfois critiqué par les tenants d'une approche strictement répressive de la sécurité, pour les professionnels des équipes éducatives inscrites de façon plus ou moins explicite dans le champ de la prévention sociale, l'insécurité est en réalité une préoccupation constante. En effet, au-delà du « sentiment d'insécurité » ressenti par les populations plus ou moins insérées au sein de la société conventionnelle, la préservation de l'intégrité (physique, psychologique, morale, etc.) des personnes les plus fragiles dans leur environnement (au sein de la famille, entre jeunes, etc.) est un souci central. Ainsi, pour ces professionnels de l'intervention sociale, la compréhension des comportements déviants (conduites à risque, violentes ou délictueuses) est fondamentale dans la mesure où elle permet de développer des réponses adaptées et, corrélativement, d'interroger le sens des réponses (ou l'absence de réponse) apportées par la société. De ce fait, les éducateurs de rue sont concernés par les pratiques d'usage de l'espace, les « incivilités », les comportements délictueux des jeunes et des adultes qui font face à des difficultés. Cependant, bien qu'intéressés par l'insécurité et les phénomènes qui contribuent à entretenir le « sentiment d'insécurité », ces travailleurs et intervenants sociaux n'ont pas nécessairement vocation à développer des pratiques « urgentistes » visant la résorption à court terme des « turbulences ». Bien souvent, cette perspective suscite des divergences de vue entre les éducateurs de rue, d'autres intervenants sociaux de première ligne (ex : médiateurs sociaux, animateurs jeunesse, etc.) et, par exemple, leurs « responsables » et/ou les élus locaux référents. Dans tous les cas, à l'inverse des « politiques du thermomètre », pour développer la socialisation et favoriser la citoyenneté des jeunes et des adultes qui rencontrent des difficultés sociales, identitaires, économiques, etc., les éducateurs de rue doivent nécessairement inscrire leur action dans la durée : si leur objectif est beaucoup plus large que la prévention de la délinquance et la réduction du sentiment d'insécurité, ils sont en principe d'abord attachés à la construction du lien social. Ainsi, même si ces praticiens ne doivent pas ignorer la question de la co-production de la violence et l'aspiration des populations à la sécurité et même si, par leurs actions, ils sont censés contribuer à la prévention de l'insécurité (sociale, civile, identitaire, etc.) - notamment celle vécue par les jeunes et les adultes en difficulté - ce qui les caractérise, c'est d'abord le souci de l'établissement d'une relation de confiance avec les populations, de l'aide et de l'accompagnement dans la durée.

8 Voir notamment Manuel Boucher, *L'enfance en danger face aux radicalités musulmanes. Représentations, pratiques et ambivalences des intervenants sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2021.

PREVENTION SPECIALISEE ET MEDIATION SOCIALE : ENTRE FRICTIONS ET COMPLEMENTARITES

Le développement de fonctions associées à la médiation « sociale », « urbaine », « de proximité », etc., depuis les années 1990 est venu complexifier le paysage des intervenants sociaux spécialisés dans la prévention et le traitement des difficultés sociales en milieu urbain. En effet, en n'étant pas rattachées aux secteurs historiques du travail social et en étant situées à la frontière de l'information-orientation des publics et de la prévention-sécurité, ces fonctions demeurent difficiles à circonscrire. La variété des intitulés de poste (ex : agent d'ambiance, correspondant de nuit, agent de prévention et de médiation, etc.) est là pour souligner cette difficulté. Par ailleurs, ces fonctions correspondent souvent à une forme de traitement social du chômage de personnes en quête d'insertion, via des emplois-aidés notamment (ex : adultes relais) et demeurent associées, de façon péjorative, aux « grands frères ». Ainsi, en bousculant les équilibres professionnels préexistants, les fonctions de médiation sociale sont encore mal stabilisées et les médiateurs manquent de reconnaissance. Malgré la création de titres professionnels (ex : « Agent de médiation, information, services » (AMIS, niveau 3), « Médiateur social accès aux droits et aux services » (niveau 4)), les formes de professionnalisation de la médiation sociale demeurent incertaines, notamment dans ses rapports avec le travail social et, en particulier, avec la prévention spécialisée. Un cadre de la prévention spécialisée expliquait en 2014 : « Tant que la médiation sociale s'occupe des petits de moins de onze ans ou des familles, ça ne nous pose pas de problème. Mais si un médiateur se rend compte qu'un gamin a des difficultés à l'école et propose de faire le lien avec l'école et de suivre le gamin, on intervient en quoi nous ? Je crains que la part d'éducatif dans la médiation sociale augmente, alors ce sera la mort de la prévention spécialisée »⁹. De façon schématique, les frontières entre les modes d'action de la prévention spécialisée associés au traditionnel « travail de rue » et ceux de la « médiation » devant concourir à la pacification/résolution des conflits de la vie quotidienne dans l'espace urbain, délimitent des espaces frictionnels entre travailleurs et intervenants sociaux. Dans ce contexte, un des enjeux de la mise en œuvre des « bataillons de la prévention » est à l'évidence de tenir compte des potentielles zones de frictions entre les différents types de « travailleurs de rue » (nouveaux et préexistants) afin de favoriser leur complémentarité, que ceux-ci soient effectivement des « renforts » plus que des « concurrents ». Le choix entériné par le gouvernement Castex de mettre en œuvre les « bataillons de la prévention » en 2021 signe dans ce cas un regain d'intérêt pour les pratiques éducatives spécifiques menées par des éducateurs de rue, mais également à des modes d'actions proches qui ne se recouvrent néanmoins pas totalement comme la médiation socio-urbaine. Il reste à savoir comment, dans les contextes locaux de leur mise en place, ces acteurs réussissent ou non à favoriser des formes de construction du lien social avec les habitants des quartiers en difficulté et de régulation des risques (de délinquance, de violence, de mise en danger de soi, etc.), complémentaires des pratiques mises en œuvre par d'autres types d'acteurs déjà présents dans leur rayon d'action (policiers, agents d'ambiance, travailleurs sociaux de « secteur », etc.).

⁹ Citation extraite de Véronique le Goaziou, « Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens, obstacles et enjeux », Les rapports de recherche de l'ORDCS, n°2, février 2014, p.92.

DEUXIEME PARTIE : L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE EN OCCITANIE

L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE DANS LE GARD

Cette partie du rapport rend compte des séances d'intervention sociologique organisées dans le centre social municipal de Nîmes du quartier Pissevin avec les acteurs de la prévention spécialisée dans le département du Gard suite à une enquête exploratoire durant laquelle des entretiens individuels avec les responsables de la prévention spécialisée gardoise et des représentants des autorités publiques ont été réalisés pour contextualiser ces séances. Dans la pratique, quatre séances de deux heures à deux heures et demie chacune ont été organisées entre les mois d'avril et octobre 2023 au cours desquelles les dirigeants et des salariés (principalement des éducateurs et éducatrices) des deux principales associations de prévention spécialisée du département situées à Nîmes (ADPS 30¹⁰) et à Alès (Avenir jeunesse¹¹), ainsi que leurs partenaires incluant des habitants lors de la dernière séance, ont pu s'exprimer sur le contexte d'intervention, les transformations et les perspectives de la prévention spécialisée et de la régulation sociale locale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Gard et au-delà. Ces acteurs ont, en effet, participé à l'établissement d'un diagnostic partagé et contradictoire sur les mutations des territoires dans lesquels la prévention spécialisée et ses partenaires interviennent mais également sur les nouvelles attentes politiques et les modes de financement de la Prévention spécialisée et des associations de proximité qui conduisent à une évolution des pratiques et des représentations des « éducateurs de rue ». Ce sont principalement les propos et réflexions de ces éducateurs et éducatrices, de leurs cadres (Philippe, Adam, Sophie, Bernard, Inès, Rachida, Aubert, Mara, Abdel, Karim, Luc, Jean-Pierre, Christophe, etc.) et de leurs partenaires (Cécilia, Fatima, Alyah, Aïcha, Genièvre, Carole,

¹⁰ Sur le site internet du Projet social de territoire (PST) Pissevin (<https://pst-pissevin-nimes.fr/les-associations/une-insertion/association-pour-le-developpement-de-la-prevention-specialisee-a-d-p-s/#:~:text=L'ADPS%20est%20une%20association,Avignon%20et%20Pissevin%2FValdegour>), l'Association pour le Développement de la Prévention Spécialisée (A.D.P.S) est présentée comme « une association de prévention spécialisée qui agit selon un mandat territorial, sur trois quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Nîmes. (cf textes « là où se manifestent des risques d'inadaptation sociale »), le Mas de Mingue, le Chemin Bas d'Avignon et Pissevin/Valdegour. Six éducateurs de rue travaillent sur le quartier de Pissevin/Valdegour. Ils interviennent auprès des jeunes de 12 à 25 ans habitant ces territoires. La prévention spécialisée intervient dans le cadre d'une délégation de mission de service public confiée par le Conseil Départemental du Gard, au titre de la protection de l'enfance et de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'intervention de la prévention spécialisée est régie selon les principes d'intervention suivants : libre adhésion du public et anonymat. La méthodologie d'intervention est basée sur le travail de rue et la présence sociale sur les territoires d'intervention, les actions collectives, les accompagnements individuels (démarche éducative) et le développement social local des territoires (« aller vers et faire avec »). Les éducateurs mènent des accompagnements individuels dans tous les domaines nécessaires. Ils proposent également des activités collectives, ainsi que des chantiers éducatifs. La présence sociale est au cœur de leur métier, tout comme le travail partenarial. L'objectif étant de ramener vers les dispositifs de droit commun en matière de formation, d'emploi, de santé, logement, justice, administrative, les jeunes qui en sont les plus éloignés. »

¹¹ Sur les sites internet des pouvoirs publics et les réseaux sociaux, Avenir Jeunesse est présentée comme une association créée en 1987 qui porte une mission de prévention spécialisée qui lui est confiée dans le cadre de la protection de l'enfance par le département du Gard. Elle accompagne les jeunes de 12 à 25 ans dans les quartiers d'Alès et de la Grand Combe. Elle vise l'insertion globale des jeunes les plus en risque d'exclusion ou de marginalisation en proposant des actions et des chantiers éducatifs afin de les accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle. Cette association affirme que son action « s'appuie sur des valeurs fortes et la conviction que tous les jeunes ont des compétences et des potentialités ! »

Yasmine, Leïla, Basic, Estelle, André, Nabil, Ajar, etc.) dont les prénoms ont été changés pour préserver leur anonymat qui sont analysés dans cette partie.

Les villes et quartiers

Nîmes, le quartier de Pissevin-Valdegour

La ville de Nîmes compte six quartiers prioritaires. La plupart sont des quartiers d'habitat social construits en périphérie de la ville mais certains se trouvent également dans son centre historique. Le principal QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) concerné par le Plan pauvreté est le quartier de Pissevin-Valdegour, une ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) à la périphérie sud-ouest de la ville. Il s'agit d'un quartier d'habitat social construit dans les années 1960 et qui, selon un employé de la Maison des Projets impliqué dans le projet de renouvellement urbain du quartier, n'a que peu changé depuis. Ce projet prévoit la destruction de nombreuses tours et la reconstruction du quartier dans le but affiché de favoriser la mixité sociale. Le quartier de Pissevin-Valdegour compte 16 000 habitants, dont la moitié a moins de 25 ans et le taux de pauvreté atteint les 70%. La proportion de population immigrée y est particulièrement élevée et constitue une partie importante du public des associations de proximité et de la Prévention spécialisée. En réalité, ce QPV est composé de deux quartiers relativement différents séparés par l'Avenue Kennedy. Valdegour est la moitié Nord du QPV la moins peuplée (environ 4 500 habitants en 2018) et où, selon les enquêtés, les phénomènes de violence sont moins récurrents. Pissevin est la moitié Sud où se concentre la majeure partie des habitants et où est implantée l'ADPS (Association pour le Développement de la Prévention Spécialisée). Au cœur de Pissevin se trouve la « galerie Wagner », une galerie commerciale au pied de plusieurs tours d'immeubles décrite par les acteurs comme un lieu où la criminalité organisée serait particulièrement implantée. Des fusillades ont régulièrement lieu dans ce secteur, notamment depuis les derniers mois¹². Ainsi, une association de danse hip-hop (Stand'Hop) a fermé son local en raison des risques encourus. Elle reste ouverte uniquement le mercredi après-midi. Selon les travailleurs sociaux, une partie des jeunes de Valdegour ne vient plus à Pissevin en raison des phénomènes de violence. Les acteurs interrogés affirment observer une élévation du niveau de violence liée au développement du trafic de drogue et du grand banditisme. Ils affirment également qu'une partie croissante des jeunes présents sur le quartier qui appartiennent au réseau de trafiquants n'habitent pas le quartier et proviennent d'autres villes. Enfin, le tissu associatif est particulièrement développé à Pissevin, ce qui permet l'articulation entre logique d'éducation, d'animation et de médiation. Les nouveaux animateurs s'appuient sur les réseaux développés par leurs collègues ou leurs prédécesseurs afin de s'implanter dans le quartier.

Alès, les quartiers de la rive ouest du Gardon (Rochebelle, Cauvel et la Royale), Tamaris et centre-ville-Faubourg du soleil

Alès est une ancienne ville minière en déclin. Le dernier puit de charbon a été fermé en 1985. Un terril est encore présent et surplombe la ville. La municipalité a été pendant longtemps communiste et socialiste (PCF ou SFIO) avant que la droite ne s'installe en 1995. Néanmoins, l'ancrage politique de gauche persiste encore (le mouvement social contre la réforme des retraites y a été particulièrement suivi). Aujourd'hui, la proportion d'habitants d'origine étrangère est significative. Il s'agit aussi bien de descendants d'immigrés arrivés il y a plusieurs décennies afin de travailler dans les mines que de primo-arrivants. La ville est en déclin économique et se désertifie. De nombreux commerces ont fermé dans les faubourgs comme au centre-ville. Le taux de chômage s'élève à 17% en 2019 et le taux de pauvreté à 22% en 2014. Le quartier de Rochebelle, situé sur la rive ouest du Gardon était un quartier ouvrier. La Bourse du Travail y est toujours présente et une ancienne cantine ouvrière a été rénovée afin d'accueillir une cantine solidaire de l'association Collectif animateur 30. Les acteurs interrogés affirment que le quartier est aujourd'hui peu

¹² Cf. « A Nîmes, le quartier de Pissevin otage du trafic de drogue : « On a peur d'être là au mauvais moment, de prendre une balle... » », in *Le Monde* du 7 juin 2023.

attractif en raison du trafic de drogue et de la prostitution. De nombreuses personnes s'y installent et repartent aussitôt. Le centre-ville est également un nouveau territoire d'intervention de la Prévention spécialisée. Les acteurs interrogés affirment que les situations rencontrées dans ces quartiers sont plus difficiles – du fait de l'isolement et d'une faible cohésion sociale – que celles des quartiers d'habitat social où une solidarité communautaire existe, mais aussi en raison de l'insalubrité des logements et de la présence de marchands de sommeil.

Les associations de prévention spécialisée

Association pour le Développement de la Prévention Spécialisée (ADPS)

À Nîmes, l'ADPS comptait huit éducateurs avant le Plan pauvreté, dont deux agissant dans le quartier de Pissevin-Valdegour, soit deux éducateurs pour plus de 16 000 habitants, dont 8 000 jeunes de moins de 25 ans. Grâce aux financements Plan pauvreté (2019) et de relance (2020-2021), l'association emploie dorénavant dix-huit éducateurs au total. Le Plan pauvreté a permis de recruter deux éducateurs supplémentaires dans le quartier de Pissevin-Valdegour ainsi qu'un adulte-relai, ce qui leur a permis d'accroître leurs effectifs à six personnes sur ce quartier. Les financements principaux des postes de l'ADPS proviennent donc désormais de l'État et non plus du Conseil Départemental, financeur traditionnel de la Prévention spécialisée. Les cadres de l'ADPS de Nîmes ont une expérience importante dans la Prévention spécialisée (30 ans pour le directeur et 10 ans pour le chef de service). En revanche les éducateurs recrutés n'ont pas tous une formation d'éducateur. Certains ont, par exemple, une formation de médiateur. Aussi, ils indiquent ne pas avoir bénéficié d'une formation approfondie sur la Prévention spécialisée pendant leur formation initiale et ont appris « sur le tas », il en va de même pour ceux ayant une formation d'éducateur spécialisé.

Avenir Jeunesse

À Alès, l'association Avenir jeunesse est dirigée depuis 2017 par une nouvelle directrice qui a une formation de Conseiller en Économie Sociale et Familiale. L'association bénéficie de sept postes d'éducateurs et d'un médiateur. Les financements proviennent du Plan pauvreté mais aussi de financements des collectivités territoriales comme « les invisibles » ou « première couronne ». L'agglomération d'Alès est présidée par un maire de droite mais beaucoup de maires de gauche sont vice-présidents. Les éducatrices rencontrées n'ont pas de formation d'éducateur spécialisé. La première a été recrutée dans le cadre du plan pauvreté. Elle est CESF et affirme ne pas avoir de compétences éducatives. La seconde, fille d'un ancien mineur d'Alès, a travaillé dans la restauration, puis a effectué une formation dans l'animation. Elle n'a pas de formation dans l'éducation mais elle est éducatrice chez Avenir Jeunesse depuis une quinzaine d'année et reconnue comme une figure professionnelle de référence en matière de prévention spécialisée dans la ville. Dans le cadre du plan pauvreté, un poste a été financé pour intervenir sur les quartiers de Rochebelle, Cauvel, la Royale, Tamaris et centre-ville-Faubourg du soleil. Il a été « redistribué » sur tous les quartiers où intervient Avenir Jeunesse à travers une répartition du travail entre éducateurs.

À l'épreuve du ghetto¹³

Discriminations, victimisation et sentiments d'injustices

À Nîmes, dans les quartiers prioritaires de Pissevin (10 700 habitants) et Valdegour (4 500 habitants)¹⁴, les habitants rencontrés, en particulier les mères de famille dont beaucoup d'entre elles sont issues de l'immigration maghrébine, décrivent les discriminations sociales et ethno-raciales vécues par leurs enfants lorsqu'ils ont l'âge d'entrer sur le marché du travail. En effet, vivre dans ce quartier de grands immeubles dégradés est un stigmate qui participe à alimenter une « prophétie auto-réalisatrice¹⁵ » négative : « Il faut déjà expliquer aux jeunes que oui avec leur nom et leur adresse, il faut s'habituer à avoir des refus pour un jour avoir quelque chose de positif et peut-être qu'il faut qu'on travaille sur ce fameux réseau relationnel dont on a tous besoin et encore plus quand on vient d'un quartier. » (Yasmine, habitante de Pissevin)

Étant discriminés parce qu'ils vivent à Pissevin-Valdegour qui concentre de nombreuses difficultés sociales, éducatives et criminogènes, Yasmine souligne alors que des jeunes cèdent aux sirènes de l'« argent facile » du trafic de drogue particulièrement dangereux pour ceux qui s'y risquent : « Malheureusement, même ceux qui ont été bien à l'école, qui ont eu des diplômes et qui se sont présentés à des boulots, ils n'ont pas trouvé de boulot, ils tombent dans le réseau. Parce qu'ils n'ont pas d'autres manières de subvenir à leurs besoins. C'est ça aussi le risque dans les quartiers, donc même ceux qui ont réussi, qui ont eu des Bac avec mention, qui ont eu des diplômes se présentent, ils ont un boulot, deux boulots, trois boulots, ça ne marche pas parce que faciès, parce qu'ils sont habitants de quartier, eh bah à 22 ans, 23 ans, ils peuvent tomber dans le réseau puisqu'on les attirera... on leur dira bien... »

Adam, jeune éducateur de rue, confirme que la discrimination négative¹⁶ vécue par beaucoup de jeunes du quartier qui cherchent une insertion sociale et professionnelle (et pas uniquement ceux qui sont en échec scolaire) participe à les décourager et les entraîner dans une « carrière déviante¹⁷ » : « J'ai un exemple. On a accompagné un jeune, il a eu son BTS et ça s'est bien passé, donc il a postulé pour une licence en alternance, puisque voilà il allait faire un Bac plus 3.

¹³ François Dubet et Najat Vallaud-Belkacem (*Le Ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme*, Paris, éd. Seuil, coll. La République des idées, 2024, p. 42) affirment que « si l'on considère que le ghetto est un processus de relégation doublé d'un processus d'enfermement sur soi, on peut faire nôtre la formule de Didier Lapeyronnie selon laquelle il y a du ghetto dans le quartier. » En France, Didier Lapeyronnie (*Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 12) montre, en effet, que les « ghettos urbains » de pauvres se caractérisent par « la concentration dans certaines zones urbaines de populations défavorisées, victimes d'une forte ségrégation et de discriminations raciales, populations qui ont fini par développer des modes de vie et une organisation spécifiques. (...) le ghetto suppose une ségrégation forcée et non choisie, imposée et non électorale. Les habitants y vivent contraints, ne pouvant aller ailleurs tout en aspirant au départ ».

¹⁴ Surnommé « La ZUP », Pissevin-Valdegour est un quartier prioritaire de la politique de la ville constitué de grands ensembles et de logements sociaux construits dans les années 1960. Il est situé dans la partie sud-ouest de Nîmes. Comme tous les quartiers prioritaires, ce quartier a un fort taux de pauvreté et fait l'objet de projets de rénovation urbaine depuis les années 2000. La page « Wikipédia » de Pissevin-Valdegour (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Pissevin-Valdegour>) indique également que ce quartier concentrant une importante population d'origine étrangère venue d'Algérie et du Maroc notamment est depuis plusieurs années défavorablement connue pour les « importants trafics de drogues » qui s'y déroulent à ciel ouvert.

¹⁵ Voir Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, éd. Armand Colin, 1997 (1949).

¹⁶ Voir Robert Castel, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, éd. Seuil, 2007.

¹⁷ Voir Howard Becker, *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, éd. Métailié, 1985.

Malheureusement il n'a mangé que des refus, donc après c'est compliqué aussi de... Puisqu'en fait il y a cette problématique-là aussi, il y a des jeunes qui vont chercher et se donnent les moyens, mais on leur ferme la porte. Et donc quand on leur ferme la porte et après ils se braquent. Et quand ils se braquent, ils se disent : " je vais faire comment pour gagner ma vie ? " Malheureusement, on est dans un quartier où ils tombent dans la facilité. C'est là où notre rôle à nous par exemple en tant qu'éducateurs, c'est de faire de la prévention sur les risques qu'ils courent en faisant ça (trafic de drogue), et pas que pour lui, pour sa famille parce qu'il y a le risque judiciaire, ça c'est un fait, mais il y a aussi le risque criminel. Je parle bien aussi des représailles avec les gérants, les patrons aussi les ennemis, les concurrents directs parce qu'à tout moment un jeune s'il vient... C'est ce qui est arrivé. Il vient travailler, il prend une balle dans l'abdomen, pourquoi, pour dix francs six sous. Moi, honnêtement, je leur dis : "allez, ça ne vaut pas le coup". Je leur dis : "je préfère travailler en intérim...". C'est dur parce qu'on parle avec ces jeunes tous les jours. (...) Et ces jeunes-là ce sont des cibles potentielles à travailler par les membres des réseaux. Donc nous, notre rôle (éducateurs de rue), il est là, en étant avec eux sur le territoire, en parlant avec eux, mais surtout en leur mettant en avant les risques qu'ils courent ».

Il existe néanmoins des initiatives « *bottom up* » (de bas en haut) face aux discriminations. Adam souligne ainsi qu'à Pissevin, conseillés par des acteurs associatifs bien au fait des « clauses d'insertion » mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville pour combattre les discriminations à l'emploi visant particulièrement les habitants des quartiers d'habitat social, des jeunes déterminés à s'insérer professionnellement et à gagner leur vie autrement qu'en participant aux trafics ont agi collectivement pour faire pression sur les élus et les entreprises en charge de la rénovation urbaine afin de faire respecter leurs droits : « Il était prévu dans les contrats de ville d'avoir des places pour les jeunes des QPV. Exactement, après aussi quand il y a des entreprises qui ne jouent pas le jeu, c'est normal aussi qu'après il y a des jeunes qui dévient. Donc il y a aussi ce travail à faire respecter. Ça veut dire que quand il y a des contrats, il y a des places qui sont données, il faut aller les réclamer (un volume d'heures de travail dévolues aux habitants du quartier). Les jeunes ils l'ont fait, malheureusement ça a été par la force, mais d'un côté c'était un mal pour un bien parce qu'au final ils ont eu leur dû. (...) pour moi, personnellement c'était une victoire, ils ont bien fait. Voilà, c'est malheureux de passer par là, par un petit conflit, mais il faut le faire de force par moment pour faire respecter ses droits. »

Malgré les milliards d'euros régulièrement annoncés¹⁸ pour les 4,8 millions d'habitants des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁹, les discriminations vécues quotidiennement peuvent, en effet, générer de la colère et des sentiments d'injustices de la part d'une population se sentant maltraitée, voire abandonnée : « Alors, j'ai vécu et travaillé 40 ans dans un quartier prioritaire. Et je crois que dans ces quartiers, on vit au rabais en fait, on vit au rabais. Vous ne verrez pas des trous rester dans le centre-ville. Mais chez nous le trou, on vit avec, je veux dire, c'est clair, on prend l'habitude. On vit avec, on nous enlève les choses petit-à-petit et on nous dit : "on vous donne des sous quand même, soyez contents". Mais franchement... » (Yasmine)

¹⁸ Voir <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278385-trois-milliards-deuros-pour-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville>

¹⁹ Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121538>.

Parlant de son expérience vécue de mère de famille ayant élevé plusieurs enfants dans le quartier Valdegour, Aïcha constate, malgré les annonces des plans successifs de rénovation urbaine, un manque concret d'investissement dans les infrastructures publiques à destination des enfants ou des personnes âgées depuis plusieurs années qui pose un problème de dignité : « Moi j'ai une fille de 29 ans et j'ai mon dernier il a 9 ans. Ma fille de 29 ans jouait au parc de Valdegour, donc le toboggan... vous les jeunes je pense que vous l'avez vu, il n'a jamais changé. Je ne sais pas si vous avez constaté la chose. Moi je leur dis : "ce n'est pas grand-chose", puisque les mamans elles disent : "oui ici on est à l'abandon, on ne change pas le parc, on ne met rien à disposition". Nous on a les petits vieux-là à la pharmacie, ils allaient s'asseoir sur un petit banc tout de travers, ils mettaient une caisse, ils jouaient aux dominos dessus. Je dis : "mince, nos aînés je pense qu'ils méritent un peu plus. Mettez-leur des tables pourquoi pas, ce n'est pas... bon, monter des tables", voilà c'est fait, une fois que c'est fait et on voit nos aînés assis correctement sur un banc avec une table c'est quand même mieux que de voir ces petits papis bancals avec leurs petites chaises bancales et bon voilà quoi. Ce parc, pendant toutes les réunions où j'ai pu le dire, je trouve que ce n'est pas normal puisque moi les échos, les mamans qui me disent : "mais tu te rends compte, ils n'ont jamais changé leur jeu, en 29 ans". Je lui dis : "ma gamine de 29 ans elle jouait sur le parc que mon gamin qui a 9 ans joue encore sur le même". Mais c'est tellement simple qu'ils fassent un peu d'effort, en fait qu'ils donnent un peu de dignité. (...) Mais nous le souci aussi et les familles le savent, c'est qu'il y a l'ANRU 2²⁰ qui est là, le quartier va être cassé. Donc on n'investit plus dans ce quartier, mais le problème c'est que le temps qu'ils cassent, il y a des années qui vont se passer et il y a une génération de jeunes-là qui sont en train de... qui seront les adultes de demain et ils passent à côté de quelque chose, enfin vivre dans un endroit... Moi je leur (élus locaux) disais : "pourquoi vous ne leur mettez pas des barres à traction pour se lever", ça coûte quelque chose, oui, mais mettez-leur ça dans un coin, ils seront contents les jeunes avec un peu de musique. Mettez-leur une table de ping-pong, ils disent : "ah, mais non, mais ils cassent tout. Eh bah, s'ils cassent, soyez plus malin, mettez des tables de ping-pong en béton. Arrêtez de trouver toujours des excuses". »

Leïla parle même de manque d'empathie et de déshumanisation pour certains habitants des « quartiers ghettos » intimement touchés par les violences meurtrières des trafics de drogue contraints de vivre à l'endroit même où leur fils a été assassiné²¹ : « Abdelkader qui s'est fait tuer au Mas De Mingue²², on connaissait la famille. Cette famille à ce jour a souhaité déménager, eh

²⁰ L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC). Elle finance et accompagne la transformation de quartiers de la Politique de la ville dans toute la France. Voir <https://www.anru.fr/>

²¹ Sur le même principe que « l'appel de Marseille » (<https://appeldemarseille.fr/>) lancé le 26 janvier 2024 contre les « assassinats, trafics, drogues, armes » dans les quartiers populaires de cette ville (47 morts par armes à feu en 2023 en lien avec les trafics), alors que Nîmes a connu dix-sept blessés par balles en 2023, des élus de gauche, des associations et des citoyens nîmois ont également créé en février 2024 « l'Appel de Nîmes » pour lutter contre le narcotrafic dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans cet appel, le collectif dénonce, notamment, que « chaque jour, dans les quartiers populaires, les politiques libérales aggravent le chômage, la précarité, le mal-logement, l'état des services publics, de l'école. L'abandon des quartiers aux trafiquants et à l'économie souterraine engendre la peur. L'existence de chacune et chacun est privée de l'égalité des droits, au fondement de la République. En dehors des opérations ponctuelles de police, nécessaires mais insuffisantes, les mafias poursuivent leurs actions au grand jour. » Notamment, cet appel demande aux pouvoirs publics des mesures pour « reloger hors site les familles victimes d'homicides et de menaces. »

²² Le 25 janvier à 19h30, Abdelkader, âgé de 17 ans, a été tué par balles à Nîmes au quartier du Mas de Mingue en rentrant du Lycée. Ce meurtre a été suivi d'une marche blanche de plusieurs centaines de personnes pour rendre hommage à ce jeune, soutenir sa famille et dénoncer les violences dans les quartiers populaires :

bah elle n'a toujours pas déménagé. (...) Personne n'a été capable de lui trouver un appartement pour lui permettre de quitter le quartier et tous les jours elle passe là où son gamin est tombé. Moi je trouve ça, mais inhumain. Ça n'a pas de nom ! Et sur ces quartiers il faut qu'on s'habitue à vivre des choses comme ça, les gens sont obligés d'y vivre parce que le prix des loyers il correspond à... on n'a pas d'autre choix, voilà. Et que ça et tout, vraiment que la famille soit obligée de vivre depuis cinq ans au même endroit et qu'il n'y ait pas moyen qu'elle ait un appart... »

Lors de l'enquête, le quartier Pissevin se trouve sous le feu des projecteurs en raison de plusieurs affaires de violences liés au trafic de drogue²³. Dans ce contexte, le lendemain de l'agression par des jeunes cagoulés d'un journaliste de télévision de la chaîne M6 venu tourner un reportage après la décision de la mairie de Nîmes de fermer la médiathèque du quartier, en raison de menaces répétées sur les agents de la ville²⁴, nous réalisons une séance d'intervention sociologique dans les locaux du club de prévention implanté au cœur du quartier Pissevin. Lors de cette séance, Karim, un éducateur de rue intervenant dans ce territoire depuis de nombreuses années se fait alors le porte-parole des habitants de la cité et exprime de la colère face au deux poids deux mesures de la médiatisation des situations de violences dans le quartier. En effet, selon lui, alors que Pissevin vit quotidiennement depuis plusieurs années des situations graves de règlements de compte et d'assassinats liées au commerce de drogue qui terrorisent une partie de la population, cette situation inacceptable habituellement non médiatisée l'est soudainement uniquement parce qu'un journaliste s'est fait violenter. Ainsi, si Karim exprime de la colère, de la rancœur et du dégoût face à cette médiatisation c'est parce qu'il a un fort sentiment d'injustice : les habitants de Pissevin pourtant victimes de la ghettoïsation et des trafics de drogue²⁵ sont méprisés et rendus co-responsables de la situation d'insécurité dans laquelle ils vivent. Par conséquent, lorsque des jeunes du quartier sont assassinés, les réactions politiques et médiatiques montrent peu d'empathie pour les habitants pourtant directement touchés par ces violences meurtrières : « Des événements, il y en a eu x fois, il n'y en a pas eu qu'un seul. Et moi le sentiment que ça me donne, c'est que finalement cette question de quand quelqu'un est victime, les victimes elles n'ont pas le même degré de victime. Et c'est ça qui est gravissime moi je trouve, voilà. Je ne dis pas que c'est bien ce qui s'est passé au... ce n'est pas du tout la question. Si on touche à un journaliste, OK, les

<https://www.midilibre.fr/2022/01/14/nimes-un-an-apres-sa-mort-la-famille-dabdel-tue-par-balles-en-rentant-du-lycee-veut-quitter-le-quartier-pissevin-10044791.php>

²³ Voir Samuel Laurent, Agathe Beaudoin, Luc Leroux, « Le quartier Pissevin, ghetto nîmois prisonnier des trafics », *Le Monde* du 4 septembre 2023 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/04/le-quartier-pissevin-ghetto-nimois-prisonnier-des-trafics_6187706_3224.html

²⁴ D'après le journal Midi libre (<https://www.midilibre.fr/2023/06/06/a-nimes-un-journaliste-de-m6-agresse-pendant-un-reportage-a-pissevin-11244126.php>), « un journaliste de M6 a été victime d'une agression le mardi 6 juin 2023 à Nîmes, dans le quartier de Pissevin. Il a été hospitalisé. Un journaliste de M6 a été agressé, ce mardi matin, dans le quartier de Pissevin. Un équipage de policiers qui était dans le secteur est intervenu sur place. Les trois agresseurs ont pris la fuite. Le journaliste a été pris en charge par les policiers et devait porter plainte au commissariat de police. Selon nos informations, sa caméra a été cassée et il a été hospitalisé. Le journaliste de M6 était à proximité de la médiathèque Marc-Bernard pour un reportage suite à la décision de la mairie de Nîmes de fermer cet équipement public implanté à Pissevin, un quartier sensible où les trafiquants de stupéfiants se sont installés. La mairie met en avant l'insécurité des agents qui travaillent à la médiathèque. L'adjointe à la culture avait interpellé, ce vendredi 2 juin, Emmanuel Macron, président de la République lors de sa venue sur la base de Garons. »

²⁵ Voir Agathe Beaudoin, « À Nîmes, le quartier de Pissevin otage du trafic de drogue : "On a peur d'être là au mauvais moment, de prendre une balle..." » *Le Monde* du 7 juin 2023 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/06/07/mediatheque-fermee-journaliste-agresse-le-quartier-de-pissevin-a-nimes-otage-du-traffic-de-drogue_6176595_3224.html

CRS, tout de suite, vont intervenir. Mais à côté de ça, tu as des gamins qui sont flingués, qui prennent des balles dans la tête, etc., pas un mot, pas une intervention. Et c'est là où ce n'est pas normal, je trouve que ce n'est pas normal. Donc à un moment donné, c'est soit on met le paquet et on intervient systématiquement quand il y a des problèmes, des problématiques. Mais à un moment donné, on ne peut pas être sur... comment dire, quelque chose de variable. Moi c'est ça en fait qui vient me dégoûter, c'est deux poids deux mesures. Et c'est une réalité, on ne peut pas dire... les faits ils parlent pour eux-mêmes, les faits parlent pour eux-mêmes. On a eu des gens qui se sont fait assassiner l'année dernière, il y a eu une réunion en centre-ville avec les services de la mairie, de l'État, tout le gratin, etc. Et vous savez quoi? Ils n'ont pas abordé une seule fois les morts qu'il y a eu sur les quartiers. C'est notre président (de l'association de prévention spécialisée) qui a levé la main, qui leur a dit : "mais là, ce qui se passe sur les quartiers quand même avec deux jeunes qui se font assassiner en l'espace de très peu de temps, on n'en parle pas ? " ».

Insécurisation et trafic de drogue

Les trafics de drogue et les points de deal sont parfaitement visibles et font partie intégrante du paysage quotidien des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein desquels interviennent les éducateurs. Ainsi, les habitants et les personnes qui travaillent dans ces quartiers ne considèrent généralement plus la présence ostentatoire de dealers comme une anomalie mais adaptent leurs habitudes et modes de circulation dans la cité à cette réalité : « Dans notre quartier le prix du gramme, c'est affiché sur le mur. Les mamans elles passent avec leur poussette, les gamins de 9 ans ils te disent : "ça veut dire quoi ça 1 gramme 10 euros". En fait, c'est devenu banal. Le trafic de drogue est devenu banal, autorisé, normal. Avant les gens qui trafiquaient, ils se cachaient dans les sous-sols, ils se cachaient où ils voulaient, je ne sais pas où ils se cachaient exactement. Mais maintenant... puis comme il n'y a plus la police de proximité qui est là, normalement on n'a pas le droit, c'est hors-la-loi de faire du trafic de drogue, on ne peut pas le faire aux yeux et la vue de tout le monde comme si c'était normal. (...) En fait ils (dealers) ont pris le territoire. » (Leïla, une mère de famille de Pissevin)

Dans la pratique, certains espaces publics jugés stratégiques pour le commerce de drogue sont privatisés par les dealers qui installent des barrières de fortune pour contrôler les entrées et sorties des habitants. Dans ce contexte, lors d'un entretien collectif, à propos de la décision du maire de Nîmes de fermer durant un temps la médiathèque du quartier Pissevin pour mettre en sécurité ses agents sous pression des dealers installés en face de cet équipement collectif mais également interpellé et mettre la pression à l'État vis-à-vis de cette situation épouvantable, Karim, éducateur de rue, décrit une présence accrue des dealers devant la médiathèque : « Pour vous dire, juste en face de la médiathèque il y a, depuis récemment, inscrit tous les prix (de la drogue), il y a un tag de prix. Il y en a plusieurs dans le quartier-là qui viennent d'augmenter. Mais là, le point de deal est vraiment en face de la médiathèque, à deux mètres. Là, c'est ce qui vient de se passer récemment. Donc là, je pense que c'est venu accentuer quelque chose, puisque le fait que ce soit présent et que ce soit visible encore plus que juste les jeunes qui sont cagoulés, clairement, là quand il y a écrit les prix en gros, bah forcément ça vient encore plus structurer. Et puis il y a une flèche juste devant la médiathèque qui indique où est-ce qu'il faut aller pour acheter. (...) les indications avec « coffee shop », tout ça, il n'y en avait pas, c'est récent, ça ne fait même pas un mois que tout se passe... moi je trouve que ça vient marquer quelque chose. Cette signalétique, ça vient marquer encore plus une présence : "bah on est là et on vous le montre encore plus", parce que déjà qu'on les voyait beaucoup. »

Au-delà de la présence des dealers devant la médiathèque, Karim raconte comment ils font maintenant la loi et imposent leurs règles dans l'espace public : « La semaine d'avant, moi j'ai participé avec des jeunes à la « *clean walk* », donc c'était un nettoyage des rues derrière la galerie. Et ça a été aussi médiatisé parce qu'il y avait aussi une caméra. Et donc la caméra s'est fait un peu mal parler par des jeunes parce qu'ils voulaient filmer, ils étaient assis, ils étaient en train de... de guetter, et du coup il a voulu filmer à cet endroit-là, filmer la poubelle, bah voilà. Du coup, les jeunes ont dit : "c'est notre poubelle, tu ne la filmes pas". Voilà, le ton est juste un peu monté comme ça mais pas plus. Et apparemment, il y a eu un jet de projectile sur la sous-préfète. »

Pourtant, face à ces situations dans lesquelles les dealers imposent leur présence et modes de fonctionnement criminels, Karim reste surtout critique vis-à-vis du pouvoir municipal qui a installé un équipement culturel devant un point de deal connu de tous. Dans cette « affaire », Karim n'a donc pas conscience qu'il a totalement intériorisé les « normes du ghetto » puisqu'il ne lui vient pas à l'esprit que dans une situation « normale », ce n'est pas à la mairie de trouver un espace pour installer un équipement public qui ne perturbera pas le commerce de drogue des « charbonneurs » (dealers vendant de la drogue au détail) mais aux dealers de changer leurs habitudes pour ne pas gêner la fréquentation de la médiathèque par la population du quartier : « De toute façon, la médiathèque est mal placée, ça, c'est une réalité. Ils l'ont refaite pour, je ne sais pas, combien de milliers d'euros alors que sa fréquentation est complètement en chute libre. Là où la médiathèque est placée avec tout ce qui est en haut, même les écoles n'y vont plus. Elle est vraiment située au cœur du réseau qui est juste en face de la médiathèque. »

Sous l'influence du trafic de drogue devenu structurel, les éducateurs décrivent également une transformation des modes de socialisation de la jeunesse des quartiers. En tant que cadre d'un club de prévention, Inès observe, en effet, que la jeunesse a changé ainsi que leurs problématiques : « Heureusement qu'on a réussi à adapter nos pratiques à la jeunesse qui a évolué et effectivement, je pense par exemple à la relation aux réseaux sociaux. Là, il y a une autre forme de socialisation... »

Les éducateurs constatent, par exemple, un délitement des relations de respect et des rapports d'autorité entre les plus jeunes et les « anciens ». Les « anciens » n'ont plus le même pouvoir d'influence sur les plus jeunes qu'auparavant : « Il n'y a plus de personnes anciennes ou pas anciennes maintenant. Parce que quand on sait que les plus anciens avaient une... on va dire, une certaine réputation... Maintenant, les anciens ils peuvent se faire tirer dessus par les plus jeunes. Donc maintenant, c'est plus le pouvoir à l'arme, c'est n'est plus le respect. » (Karin)

En effet, Abdel souligne aujourd'hui qu'au sein des quartiers, le « respect » est surtout lié au rapport de force que l'on peut imposer. Par conséquent, les personnes respectées font souvent partie d'« équipes », c'est-à-dire de réseaux impliqués dans le trafic de drogue que l'on craint en raison de leur « capital guerrier²⁶ » qui, selon Thomas Sauvadet, est composé de deux dimensions principales : une dimension personnelle (aptitudes physiques et psychologiques) et une dimension socialisée (les réseaux d'alliances) : « Moi, de ce que j'ai vu, j'ai vu des anciens... par exemple, j'ai vu et entendu, j'ai vu des anciens, par exemple, c'était un gros pouvoir, c'était des gros bras, c'était

²⁶ Voir Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, éd. Armand Colin, 2006.

des tueurs et tout. Quand les gamins sont arrivés, ils les ont montés en l'air par une équipe, ils les ont bannis un peu du quartier. (...) Donc pour moi, je pense, c'est plus... avant tout du respect et plus de : "moi, je suis là, j'ai fait ça, donc tu dois me respecter par rapport à ça". Vous voyez ce que je veux dire ? Il n'y a que ceux, on va dire, du réseau... Maintenant, c'est, il faut dire ce qui est, c'est une bande organisée. Tous les réseaux de France, c'est des bandes organisées. Et c'est donc eux, on va dire, ils ont un certain respect. »

Police et rapports de force

Ce sont également les rapports de force qui définissent le mieux les relations qu'entretiennent les jeunes, en particulier ceux impliqués dans les réseaux mais pas uniquement, avec les forces de police. En effet, dans le quartier de Pissevin par exemple, Karim décrit des situations de tensions dans lesquelles la police, dans le cadre d'opérations de démonstration de force, vient prendre le contrôle des « territoires de deal » et inverser les rôles puisque ce sont les policiers qui tiennent, uniquement durant une brève période, les points de deal. Après le départ de la police, le réseau reprend sa place et tout rentre dans l'« ordre du ghetto » : « Franchement, il y a une espèce d'agitation quand les CRS commencent à arriver. En fait, les rôles sont inversés, ce sont les CRS qui tiennent le point de deal, voilà l'image en fait. Et on voit les jeunes qui sont en face et qui commencent à tourner et qui observent. C'est assez... pas marrant dans le sens où... mais les rôles sont inversés en fait. »

Mais au-delà des rapports difficiles entre les « jeunes de cité » et les forces de l'ordre pour l'occupation de l'espace public, des éducateurs tiennent également à souligner que, bien souvent, les policiers, en particulier les CRS ou les forces de sécurisation en charge de la politique de reconquête républicaine, ne font pas de différences entre les jeunes délinquants impliqués dans les trafics et le reste de la population. Selon ces éducateurs, en effet, beaucoup de policiers manquent de respect aux habitants, les tutoient, voire les provoquent. Ainsi, Abdel relate une aventure qui lui est arrivée récemment dans laquelle un policier lui a manqué de respect en se moquant complètement de sa fonction d'éducateur ce qui l'a mis hors de lui. Selon Abdel, en effet, plutôt que d'imposer un rapport de pouvoir et de soumission, les policiers intervenant dans les quartiers populaires devraient gagner de l'autorité par des pratiques respectueuses productrices d'un « ordre juste » : « Les CRS. Moi clairement, je l'ai vécu, comment ils me parlaient... Ils ne font pas dans le détail. (...) Aujourd'hui, c'est tout de suite le tutoiement, il n'y a pas de... le vouvoiement de respect. Surtout, c'est ceux qui ont quelque chose à prouver. Moi je l'ai vécu, j'étais avec un ami, pour un contrôle de voiture tout simplement, on n'a rien à se reprocher, on se fait contrôler, un contrôle, il n'y a pas de souci. Mais un policier commence à me manquer de respect, à hausser le ton : "excusez-moi, tu te prends pour qui?" Moi je lui ai dit : « ramène-moi ton chef », je lui ai montré que j'étais éducateur, j'ai dit : "il n'a pas à me parler comme ça". J'ai dit : "il veut me parler, déjà qu'il règle ce problème qu'il a dans le réseau, après il viendra me parler à moi". Et j'ai dit : "moi je suis plus acteur que lui, lui, il vient, il fait le beau pendant une semaine, deux semaines, et il se permet de me parler comme ça?" Je lui dis clairement, mais sans manquer de respect, ouais, l'uniforme ne fait pas le pouvoir. »

André, un membre fondateur du comité de quartier de Pissevin, regrette également que la police intervienne uniquement de façon militaire et épisodiquement dans le quartier alors que pour

améliorer les relations police/population²⁷, il est, selon lui, nécessaire de mettre en œuvre une « police de proximité²⁸ », c'est-à-dire une police circulant généralement à pieds et allant au contact des habitants et des commerçants : « j'ai expliqué au Préfet, au lieu que la police passe et fasse des opérations coup de poing qui sont nécessaires, bien entendu je n'ai pas dit que ce n'est pas nécessaire. Mais le problème, moi je préférerais les voir à pied, par exemple pour rassurer la population, plutôt que de mettre en place ou de mettre un commissariat, un commissariat sert à quoi? Ça va figer les gens dans des bureaux, moi je préfère les voir sur le terrain, voilà c'est mon opinion et je sais qu'elle est partagée. »

En effet, engagée dans une association de médiation locale Leïla souligne que pour éviter des drames liés à la peur réciproque entre les jeunes du quartier (dont elle rappelle que la plupart ne sont pas engagés dans les trafics) et les forces de l'ordre, il faut faire en sorte que des rencontres existent et que la police n'hésite pas, en plus de son rôle de répression, d'assumer une fonction de médiation et de communication à destination des jeunes et des habitants plus généralement : « Par rapport à la police, nous on s'est rendu compte parce que nous on est habitant en fait. On vit, on dort, on ne s'en va pas, on n'a pas de moment où on peut décompresser cette pression, cette violence, cette insécurité. (...) Et pour reparler pour la police, c'est vrai que les choses se sont apaisées quand la police est présente. On les voit, ils ont parlé avec les jeunes, ils ont fait eux-mêmes un peu de médiation parce que mon propre fils, bah il s'est fait contrôler aussi, parce qu'il marche dans le quartier comme tous les habitants. Et en même temps, ça fait plaisir parce qu'il ne faut pas... quand un jeune rencontre un policier, il ne faut pas qu'il parte en courant en fait. C'était mieux la police de proximité, c'était beaucoup mieux, il y avait ce contact, il n'y avait pas cette frayeur de l'un et de l'autre. Et ils (les policiers) leur ont dit : "ne faites pas de bêtise, attention, na na ni na na". (...) un jeune maintenant quand il voit un policier ah la la la ! Presque il part en courant, le policier lui court derrière, enfin c'est vraiment... voilà, il y a la frayeur, il y a... voilà, l'inconnu fait peur et voilà. Et c'est vrai que pour en revenir à ce que disait Monsieur (André), c'est vrai que c'est important. La police de proximité, quand on a perdu ça, on s'en est rendu compte, le réseau s'est installé plus facilement aux yeux et à la vue de tout le monde, enfin donc voilà. »

Au bout du compte, en tant qu'éducateur de prévention, Bernard fait le constat que « les questions de violence sont très au cœur du sujet à l'heure actuelle, les violences que subissent les habitants dont les plus jeunes d'ailleurs. (...) Et puis il existe des phénomènes nouveaux, moi qui suis un vieux de la vieille en tant qu'éducateur de rue, pour la première fois ici même il y a une semaine, on était tous les éducateurs du réseau, les quatre associations autour de la table pour évoquer cette question des violences subies par les habitants jeunes et moins jeunes, mais aussi les violences que les professionnels commencent à percevoir et pour certains subir aussi. Alors ça peut être des violences symboliques, verbales, mais aussi physiques... »

Des « Gilets roses » face à la violence et à la peur

²⁷ Voir Manuel Boucher (avec Mohamed Belqasmi et Éric Marlière), *Casquettes contre képis. Enquête sur la police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2013.

²⁸ Voir Christian Mouhanna, *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social, 2011.

Inspirée par une initiative née à Corbeil-Essonnes en 2019 suite à plusieurs nuits d'émeutes²⁹, à Nîmes, le collectif « Gilets roses³⁰ », soutenu par la Préfecture du Gard³¹ (30 000 euros de subvention), a été créé par des mères de familles des quartiers Valdegour et Pissevin à l'automne 2022 après plusieurs épisodes de fusillades et de « caillassages » à proximité des écoles par une vingtaine de mamans des quartiers prioritaires pour assumer un rôle de médiation, de pacification et d'accompagnement des familles pour participer à la régulation sociale mais aussi et surtout contribuer à la réussite scolaire de leurs enfants comme le souligne Aïcha : « Petit à petit, en tant que mamans, on s'est rendu compte qu'il y avait un besoin de soutien scolaire pour les enfants. On s'est donc créé en groupe pour trouver des solutions, enfin parce que sur le quartier en fait il y a beaucoup de choses qui ne vont pas. Il y a des choses qui vont, mais il y a des choses qui ne vont pas. Et chaque maman était de son côté à essayer de faire des actions. Enfin on s'est retrouvées en collectif et on savait que ça existait sur Paris et on s'est dit : "pourquoi pas être mieux coordonnées, mieux reconnues?" Et du coup, maintenant on est demandé par les établissements scolaires, ils nous ouvrent plus facilement la porte. Nous sommes plus efficaces du fait d'être un groupe reconnu. Et nous sommes aussi beaucoup plus efficaces aussi auprès des jeunes, parce qu'ils savent pourquoi on est là. On parle avec eux, on leur explique certaines choses. On est directement en contact avec eux. »

Plus précisément, Estelle, l'une des leaders du collectif souligne que les Gilets roses sont devenus une association (depuis février 2023) dont elle est la seule salariée : « Au début, ça s'est formé tout doucement, tout simplement. Chaque maman faisait de la médiation de son côté, dans nos quartiers en fait, quand il y avait quelque chose qui n'allait pas, les mamans surveillaient toujours les enfants à côté. Et petit à petit, on s'est formés en collectif puis en association. Et nous faisons de la médiation donc dans les établissements scolaires, dans les bus, quand on a besoin de nous, on nous demande d'être là. Je ne sais pas par exemple la coupe du monde, quand ça bouge un petit peu puis il y a les jeunes qui font un peu des bêtises aussi, oui, on est là, on est sur le terrain avec nos gilets roses et on essaie d'apaiser les tensions, on parle beaucoup avec les jeunes, voilà. Donc on travaille auprès des mamans, parce qu'on se dit automatiquement quand on travaille auprès des mamans, il y aura forcément des retombées sur les enfants. Donc pour le vivre ensemble, le faire ensemble. (...) Nous sommes une vingtaine et ce sont toutes des dames bénévoles qui ont été depuis un certain temps déjà bénévoles entre 15 et 20 ans sur le quartier dans plusieurs associations différentes. C'est pour le bien-vivre tous ensemble en fait, on va pouvoir toucher n'importe quel sujet : les enfants, le voisinage, les mamans. Et là c'est vrai que depuis cet été, on s'était inquiété de voir tout ce qui s'était passé. »

Ces médiatrices portant toutes un voile et arborant un gilet rose fluorescent assument être des porte-paroles des valeurs de la République et du bien « vivre ensemble » au sein des

²⁹ En 2021, Nadia Hai, ministre déléguée à la Ville sous le gouvernement de Jean Castex, crée un fonds doté de 2 millions d'euros pour soutenir cette démarche.

³⁰ Voir Agathe Beaudoin, « Nîmes, les mères portent des gilets roses pour faire "tomber les barrières" », Le Monde du 4 novembre 2022 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/11/04/a-nimes-les-meres-portent-des-gilets-roses-pour-faire-tomber-les-barrieres_6148546_3224.html

³¹ L'une des fondatrices du collectif « Gilets rose » souligne que « c'est grâce au travail de l'ancien délégué du Préfet donc Mario (Rodrigues-Vaz), c'est grâce à lui qu'on a pu vraiment se monter en association, à avoir un local et des financements. Donc si on arrive à faire des choses sur le territoire, c'est vraiment grâce à lui. En fait ils ont cru en nous, ils ont entendu ce qu'on avait à dire et ils ont cru en nous. Ils se sont dit : "bon ça vaut le coup de les aider à monter une association et à faire des choses sur le territoire, parce que c'est... les premières concernées je pense que c'est les mamans et les habitants du quartier, voilà". Et c'est grâce à la Préfecture. »

établissements scolaires mais également auprès des familles et des jeunes dans les quartiers où elles interviennent. Ainsi, à l'emplacement du cœur, sur chaque Gilet rose porté par les médiatrices, est cousu un « cœur républicain » de couleur bleu, blanc, rouge : « On est là pour les valeurs de la République, pour faire connaître un peu toutes ces valeurs-là, pour le vivre ensemble ; la laïcité c'est quoi ? Bah faire tous ensemble en fait, faire avancer les choses, faire comprendre les choses. Le vivre ensemble et le faire ensemble est très important pour nous. On essaie de favoriser aussi un peu la mixité. En fait on est un peu sur plein de choses. On va vers l'extérieur aussi du quartier. On ne reste pas entre nous, on va vers l'extérieur, on fait des actions, les mamans font des actions, voilà. (...) Gilets roses, c'est l'amour, c'est le cœur, c'est fait de bon cœur on va dire, c'est des mamans qui sont toutes bénévoles depuis tant d'années. Et le cœur républicain, parce qu'on est tous français et on marche tous dans le même sens ».

Dans la pratique, si les Gilets roses se sont créés, c'est d'abord pour tenter de faire baisser les tensions liées au trafic de drogue devenu très inquiétant, insécurisant et meurtrier dans les quartiers prioritaires de Nîmes faisant de plus en plus penser aux quartiers Nord de Marseille depuis longtemps connus pour les nombreux meurtres qui s'y produisent dans le cadre de règlements de compte³². Estelle souligne, en effet, que désormais les quartiers de Pissevin et Valdegour connaissent des meurtres et des tirs de balles : « Parce que ça a tiré partout, ça a tiré partout et sur n'importe qui quoi, vraiment il y avait cette frayeur avec tout ce qui s'est passé. »

Durant l'enquête, en effet, plusieurs épisodes de règlements de compte par balles ont lieu dont le décès par arme de guerre, le 21 août 2023, de Fayed, un enfant de 10 ans victime collatérale des règlements de compte liés aux importants trafics de drogue se déroulant depuis plusieurs années dans les quartiers prioritaires de la ville³³. Dans ce contexte, Estelle souligne qu'une partie de l'action des Gilets roses consiste à aller à la rencontre des habitants, notamment des mères de famille mais aussi des jeunes se sentant en insécurité afin de les rassurer : « On ne peut pas s'approcher de ces jeunes-là (dealers), par contre leurs mamans, la charge mentale qu'elles ont, elles ont peur d'aller chercher une baguette parce qu'elles ont peur des balles perdues. Je pense que nous les Gilets roses quand même, on a parlé à pas mal de mamans, à pas mal de personnes et il y avait beaucoup de gens qui avaient peur, qui ont eu peur. (...) Vous savez, les gens adaptent leur façon même de dormir le soir. Les lits superposés qui sont côté fenêtre, on les déplace, on les met côté mur. Parce que quand il y a des balles, il y a des voisines qui ont eu des balles dans les chambres de leurs enfants, donc psychologiquement c'est compliqué. Il y a eu des morts et tout, il n'y a pas eu de cellule d'écoute, il n'y a rien eu. C'est nous en tant qu'association, on demande à un psychologue d'intervenir. Que les mamans puissent vider un peu leur sac, leur frayeur, leur peur et tout et tout. Est-ce que nous... bon, enfin on voit qu'il n'y a pas grand-chose et nous, on fait un peu du bric-à-brac, ah bah moi je vais demander au psychologue de venir, de faire un groupe, pour

³² Voir Luc Leroux, « Marseille décrite par des magistrats comme une "narcoville" en proie à une « guerre asymétrique entre l'État et les trafiquants », *Le Monde* du 6 mars 2024 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/06/devant-la-commission-senatoriale-sur-le-narcotrafic-les-magistrats-marseillais-appellent-a-un-plan-marshall_6220306_3224.html

La liste des centaines de morts par balle depuis les années 2010 suite à un règlement de compte à Marseille présentée sur le site Wikipédia est impressionnante et donne ma mesure du phénomène : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_r%C3%A8glements_de_comptes_%C3%A0_Marseille_et_sa_r%C3%A9gio

³³ Voir Samuel Laurent, « À Nîmes, un enfant de 10 ans tué par balle sur fond de guerre entre trafiquants », *Le Monde* du 22 août 2023 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/08/22/a-nimes-un-enfant-de-dix-ans-tue-par-balle-sur-fond-de-guerre-entre-trafiquants_6186203_3224.html

que les mamans elles puissent un peu dégueuler tout ce qu'elles ont à dégueuler, entre parenthèses, excusez-moi l'expression. Mais c'est compliqué parce qu'il faut se battre sur tous les points. »

En fait, comme soulignée par Estelle, la crainte des habitants d'être tués ou blessés par une balle perdue lors d'un règlement de compte participe au repli sur soi d'une partie d'entre eux mais conduit aussi à des adaptations des pratiques quotidiennes de la population cherchant à éviter les violences meurtrières des narcotrafiquants : « Cet été, nous ça a été un déclencheur pour nous, un déclencheur d'alerte, de frayeur, de peur. Les gens pour aller acheter leur pain, ils ne veulent plus passer par le pont, parce que c'est là que les jeunes ils arrivent et qu'ils tirent le frein à main (des voitures roulant à toute allure) et qu'ils ta ta ta ta ta (bruit des balles de kalashnikov), qu'ils balayent. Ils balayent sur tout le monde quoi, un gamin qui joue au ballon, il s'est pris une balle, voilà. Donc les gens ils disent : "non, je vais passer par derrière la pharmacie, par le jardin, parce que là bah il n'y aura pas une voiture qui va tirer un frein à main, qui va me tirer dessus", voilà. Les gens, ils marchent plus vers les murs, enfin voilà, mais ce n'est pas normal. Parce qu'on est pas en temps de guerre. (...) Mais les enfants, heureusement que dans les établissements scolaires, il y a des choses qui ont été mises en place pour eux. Mais ce n'est pas normal de vivre avec la frayeur comme ça. Et d'abord, les jeunes-là, quand il y a eu la concertation avec les jeunes, ils parlent beaucoup d'insécurité eux-mêmes, les jeunes eux-mêmes ont peur. »

Estelle tient à faire remonter la parole des « mamans ». Elle souligne, en effet, qu'à l'instar des autres mères de famille du quartier Pissevin-Valdegour, elle a peur pour les jeunes qui sont les premières victimes des violences liées aux trafics de drogue : « Pour les jeunes de 12 à 25 ans, même plus, on a peur. On se dit nous en tant que parent, puisqu'on voit tout ce qui se passe sur le quartier. On voit tout ce qui se passe le jour et la nuit. Et on se dit les jeunes qui ne sont pas tombés encore dans le réseau, ceux-là il ne faut pas les rater en fait, il faut s'en occuper. Il y a des structures qui sont mises en place pour s'occuper d'eux aussi, pour savoir leurs droits et leurs devoirs aussi en tant que français parce qu'ils sont français comme tout le monde. Ça, on n'oublie pas de leur répéter. (...) Et c'est vrai que nous on s'inquiète en tant que parents, habitants, voilà, association, on s'inquiète pour les jeunes qui ne sont pas encore tombés dans le réseau. On sait ce qui se passe dans les sous-sols, on sait que les jeunes sont armés. On a vu quand la France s'est enflammée pour le petit Nahel³⁴. On dort sur une poudrière on va dire. Donc ces jeunes-là, il ne faut pas les

³⁴ Le 27 juin 2023, suite à la mort diffusée dans les médias et les réseaux sociaux de Nahel Merzouk, un adolescent franco-algérien de 17 ans originaire de Nanterre tué à bout portant après une course poursuite par un policier invoquant un refus d'obtempérer et une légitime défense démentie par les images vidéos, des émeutes éclatent le soir même à Nanterre puis se propagent à d'autres villes françaises et communes moyennes ainsi qu'à Bruxelles et à Lausanne. Comme en 2005, les émeutes sont couvertes par les médias internationaux qui évoquent des problèmes sociaux, culturels, migratoires et ethniques ainsi que les violences policières récurrentes au sein de la police française. Alors que les violences, les dégradations, les incendies de voitures et de bâtiments publics et privés ainsi que les pillages de magasins cessent peu à peu et que la situation revient à la normale le 5 juillet 2023, bien que plus courtes que les émeutes de l'automne 2005, de nombreux observateurs s'accordent pour dire qu'elles ont été plus intenses (à L'Haÿ-les-Roses, le domicile du maire de la commune, où dormaient sa femme et ses deux enfants âgés de 5 et 7 ans, est attaqué par une voiture-bélier en feu) et les confrontations avec la police plus fortes (en comparaison, lors des émeutes de 2005, le total, après trois semaines d'affrontements, était de 224 policiers blessés contre 700 durant les 10 jours de violences collectives de l'été 2023). Au total, selon les sources du ministère de l'Intérieur, le bilan est de près de 6 000 véhicules incendiés, 3 500 interpellations, plus de 1 000 bâtiments dégradés, 380 peines de prison ferme prononcées ainsi que deux morts.

rater, il faut mettre des choses en place pour s'en occuper. Parce qu'un jeune, durant le temps qu'on s'occupe de lui ou lorsqu'il fait des activités, on le remet sur le droit chemin et il ne fera pas de bêtise à côté et il ne tombera pas dans le réseau. »

L'évitement contre le « bannissement »

Face à l'existence de ce que le sociologue Thomas Sauvadet appelle des « voyoucraties de quartier », c'est-à-dire « une organisation sociale qui, à l'échelle d'un quartier, développe des activités illégales, s'approprie des espaces publics, use de la violence physique tout en imposant aux habitants et travailleurs du quartier « la loi du silence », c'est-à-dire l'absence de toute collaboration avec la police et la justice susceptible de nuire à ses intérêts »³⁵, des éducateurs s'interrogent sur leur incapacité à intervenir directement avec des jeunes impliqués dans le « monde des bandes » et du narcotrafic. En effet, notamment parce qu'ils se sentent démunis et en insécurité pour contrer les logiques des caïds qui enrôlent des jeunes du quartier dans leurs trafics, des éducateurs soulignent qu'ils ressentent un certain malaise de ne pas intervenir et à ne pas entrer en confrontation avec les jeunes entrepreneurs des trafics. Néanmoins, dans la réalité, ils s'interdisent totalement de se confronter et de gêner les caïds et leurs petites mains (dont beaucoup ne sont pas originaires de Pissevin-Valdegour) sous peine de subir des représailles mais aussi d'être bannis du quartier et de ne plus pouvoir « bosser ». Ainsi, Abdel, un éducateur, affirme que si les « éducs de prév » vont au contact des jeunes enrôlés dans les trafics, ils vont se faire bannir et se mettre en porte-à-faux. De plus, comme le souligne Kader, les jeunes acteurs des trafics ne voient pas d'intérêt économique à participer aux activités proposées par les éducateurs comme les chantiers éducatifs qui sont rémunérés de façon symbolique : « Les jeunes qui viennent du réseau savent très bien, on ne va pas leur parler pour... leur proposer des chantiers. Si on leur propose des chantiers éducatifs : "non, tu es bien gentil, ce que tu proposes de gagner en une semaine, je le gagne en deux jours. »

Selon Abdel, ce n'est donc pas aux éducateurs d'entrer en relation avec les jeunes caïds mais à la police : « Nous, on est éducateur, on n'est pas policier. C'est pour ça que si on intervient, on prend un gros risque. Déjà par exemple d'afficher le nom de notre association, par exemple si j'y vais moi, c'est tous les collègues derrière aussi qui vont être affichés, toute l'association. Et à tout moment, ils vont le voir, ils vont les reconnaître : "qu'est-ce que vous faites là?" ; "vous êtes bannis, vous mettez encore un pied ici, on vous fait un truc de fou". Voilà, je ne vais pas dire ce qu'ils disent, mais bon, voilà. Donc à tout moment, si on intervient, on ne travaille plus ici. Et comment on fait après ? Et la prévention, comment elle fait ? »

À l'instar de Rachida, alors que le monde des personnes impliquées dans les trafics est très paranoïaque et suspecte rapidement les gens du dehors comme du dedans d'être des « balances »³⁶, les éducateurs ont même très peur de quiproquos ou d'interprétations fausses de

³⁵ Thomas Sauvadet, *Voyoucratie et travail social. Enquêtes dans les quartiers de la politique de la ville*, Vulaines-sur-Seine, éd. du Croquant, 2023, p. 61.

³⁶ Selon Abdel, les jeunes engagés dans les trafics sont de plus en plus excités et certains prennent de la cocaïne pour se donner du courage lors de règlements de compte : « Par exemple, quand on voit tous les règlements de comptes, ils ont besoin de prendre de la cocaïne pour aller tirer. (...) Il faut avoir une sacrée adrénaline. Quand on est envoyé pour tuer des gens qu'on ne connaît pas forcément. »

leurs actions et relations de la part des caïds car elles peuvent avoir de graves conséquences sur leurs capacités d'agir avec les jeunes qu'ils accompagnent : « Clairement, moi par exemple je raccompagne une jeune fille qui habite dans la tour. Elle, elle habite dans la tour où il y a le réseau. Donc le soir quand on fait un évènement ici de manière régulière, c'est tous les 15 jours, je la raccompagne à pied devant sa tour. Et j'attends qu'elle rentre dans l'ascenseur parce que... même elle, elle ne se sent pas du tout en sécurité pour rentrer. Clairement, si moi, ils (dealers) me voient dans un autre contexte que celui-là, moi je n'y vais plus, je sais qu'il y a trop de risques. Donc même pour... rien, uniquement pour continuer à faire ça et pour pouvoir lui permettre de continuer à venir à nos actions, moi je ne veux pas qu'on m'identifie avec un autre évènement parce que sinon je ne vais pas me sentir en sécurité. Déjà qu'il y a quand même pas mal de moments où je ne me sens pas en sécurité quand j'y suis le soir. Si en plus je suis repérée comme quelqu'un qui appartient... en tout cas qui a eu un pied dedans et dehors ou qui a voulu intervenir (dans une affaire pouvant gêner le trafic), moi, clairement, je n'y vais plus, je ne fais plus, je n'interviens plus, je ne travaille plus quoi. »

En fait, si les éducateurs sont tolérés par les acteurs du trafic très visibles dans les quartiers et qu'ils ne s'opposent pas à leur travail de présence sociale, c'est uniquement à condition que les travailleurs sociaux ne tentent pas des approches de jeunes dealers décrites comme « suicidaires » et ne dérangent pas les trafics : « on (éducateurs de Prév) ne va pas vraiment chercher les jeunes qui guettent, on ne va pas... Donc à partir de là, je pense qu'on ne les dérange pas et eux ne nous dérangent pas, du coup. C'est là où je me pose la question, est-ce que c'est bien ou mal, nous concernant nous ? Dans le sens où on est inconsciemment peut-être dans une logique d'évitement aussi. Parce que ça reste quand même des publics qu'on devrait toucher. On devrait essayer de les toucher en tout cas, ces jeunes qui guettent, ces jeunes qui dealent... ».

En définitive, l'ensemble des éducateurs s'accorde pour dire qu'entrer en relation directe avec les jeunes impliqués dans les trafics pour tenter de les extirper de cet environnement mortifère est contre-productif et dangereux. Dès lors, comme le souligne Karim, ils reconnaissent une certaine impuissance qui les attriste : « Quand je vois des jeunes qu'on a accompagnés, moi ça me fend le cœur quand je vois des gamins, qui sont des petits et qui se retrouvent dans le réseau, tu le reconnais quand même. Des fois, je passe derrière, je vois, je dis au gamin : "tu fais quoi?" Mais bon, qu'est-ce que tu veux lui dire ? Qu'est-ce que tu peux lui dire à part ça ? »

Cependant, même si les éducateurs s'accordent pour dire qu'il n'est pas judicieux de se confronter aux jeunes impliqués dans les trafics, certains soulignent qu'au regard du fait qu'ils cohabitent dans les mêmes territoires, généralement, ils entretiennent des relations d'interconnaissance respectueuse : « après, on les connaît les jeunes, je veux dire, on est dans une relation de respect, on se serre la main, on ne rentre pas dans les histoires. On sait qui ils sont, ce qu'ils font, mais voilà. » (Karin)

Bien souvent, les éducateurs vivent une relation ambivalente avec les jeunes dealers, notamment avec les jeunes guetteurs : parfois ces jeunes expriment une certaine distance, voire une hostilité avec les éducateurs dont la présence est considérée comme potentiellement gênante pour le

Ces jeunes (dont certains ont entre 14 et 17 ans) sont aussi très « paranos dans le sens, c'est la police, tout le monde peut trahir tout le monde. Quand ils voient que des collègues entre eux s'entretuent, se trahissent, ils n'ont confiance en personne, même en leurs propres parents. (...) Ils n'ont pas de limite en fait. »

commerce illicite et d'autres fois, ces mêmes jeunes conseillent les éducateurs pour leur éviter des désagréments, voire leur demandent de petits conseils d'ordre administratif. En fait, bien souvent, comme le souligne Rachida, les éducateurs et les dealers cohabitent : « Des fois les jeunes cachent un peu leur marchandise, le week-end sur les roues ou sous le capot de nos voitures de service. L'autre fois, ma collègue elle est partie avec la voiture, ils lui couraient après. Non, on cohabite même si on n'est des fois pas trop d'accord. Ouais, ils viennent boire un coup des fois, ils viennent pour les papiers aussi, ils viennent... ils font partie et on fait partie du même territoire... »

Ne pas se résigner

Les éducateurs ont donc de réelles difficultés à faire en sorte que les « jeunes de rue » ne tombent pas dans le piège tendu par les réseaux de trafic de drogue dont il est très difficile de sortir. En effet, pour Estelle, membre des Gilets roses, le plus important est de faire de la prévention puisqu'une fois qu'un jeune est entré dans un « réseau », même si cela n'est pas impossible, il est très difficile qu'il puisse s'en dégager sans se mettre lui et sa famille en grand danger : « Vous savez, c'est difficile et ça fait mal au cœur quand on voit nos jeunes ce qu'ils font aussi. Parce que même eux quand ils tombent dans le réseau, après ils se font... s'ils veulent en sortir, ils se font... Parce qu'on a parlé avec des jeunes et on le sait. Ils se font massacrer, enfin c'est compliqué. »

Pour autant, à l'instar d'Adam, les éducateurs affirment qu'ils ne doivent pas se résigner et être à l'écoute des jeunes qui souhaitent obtenir une aide pour sortir du cercle vicieux du « milieu » de la drogue dans lequel ils sont englués. En effet, les éducateurs doivent se montrer disponibles pour accueillir les jeunes qui font personnellement une démarche pour se sortir du monde des trafics : « Il y a des jeunes qu'on a eus, qui étaient... qui ont commencé par être guetteurs mais qui ont su saisir l'opportunité pour s'en sortir. Parce que nous on est resté, on a laissé une porte ouverte. Voilà, on ne va pas forcer. Mais à un moment donné, on est là, on donne un petit coup de pouce. Mais après, je pense que ça leur appartient, ce n'est pas à nous de décider de leur avenir, ce n'est pas à nous de décider de ce qu'ils ont envie de faire. Mais c'est leur donner le moyen de pouvoir faire des choix. »

Comme le souligne Sophie, les jeunes qui font le choix de rompre avec le monde des réseaux dirigé par des caïds font preuve d'un grand courage qui nécessite bien souvent qu'ils quittent le quartier et leur environnement familial sous peine de subir des représailles pour eux-mêmes et leurs proches. Dans ces situations, les éducateurs ont alors la responsabilité de s'engager auprès de ces jeunes pour les protéger et leur permettre de faire les bons choix pour qu'ils réussissent à réellement s'émanciper du monde du trafic qui les tire vers le bas : « Il y a des situations où les jeunes n'ont pas vraiment le choix de rester ou de partir (du quartier). Nous on a une situation où c'est un jeune qui vit avec sa mère et ses frères, qui est... il est très jeune et il a déjà, on va dire, un pied dans le réseau. Il participe aussi à certains ateliers avec notre association. Au niveau scolaire, il ne s'accroche pas mais ce gamin-là il sait qu'il a un truc et il veut aller le chercher... enfin il veut le pousser jusqu'au bout. Et par contre pour ça, c'est lui-même qui dit à sa mère, puisque sa mère est venue nous en parler en disant : "mais c'est lui-même qui me demande de déménager parce qu'il sait qu'il ne pourra rien faire ici". En fait, quand ce gamin de 15 ans a déjà suffisamment vécu de choses et a déjà suffisamment expérimenté de choses vis-à-vis du réseau pour qu'il se dise : "il faut que je parte, il faut qu'on bouge". Et il l'exprime, en sachant que tout ce qui est... enfin c'est... bon, je ne dis pas que c'est une généralité ce que je vais dire là, mais la plupart des jeunes ils sont prêts à mentir en disant : "ah moi, je veux rester au quartier, ça se passe trop bien", etc. Il faut

avoir beaucoup de courage pour avouer ça quand même, dire à quelqu'un que tu ne connais même pas, ce n'est même pas ton pote et de lui dire : "bah en vrai, moi je pense que le mieux pour moi, pour ma vie, c'est de partir, pour mon projet, c'est de partir d'ici". »

Pour ce type de jeunes qui ont la volonté de s'en sortir, l'accompagnement social reste cependant extrêmement difficile car ils vivent des contraintes familiales, sociales, culturelles et financières qui, bien souvent, les empêchent de rompre totalement avec le « milieu³⁷ » des réseaux de trafic.

Islam et laïcité

Les quartiers étudiés sont majoritairement habités et fréquentés par des habitants d'origine étrangère, en particulier par des personnes arabo-musulmanes. Dans cette configuration, les éducatrices qui accompagnent des jeunes filles de confession et/ou de culture musulmane constatent que bien qu'elles montrent une certaine ouverture d'esprit, beaucoup d'entre-elles portent un foulard ou un voile pour couvrir leurs cheveux et indiquer leur appartenance à la « communauté musulmane ». Pour interpréter cette réalité, les éducateurs rencontrés, notamment en fonction de leur genre, de leurs origines culturelles et de leurs convictions religieuses et philosophiques, sont divisés. Il semble exister une certaine tension entre les éducateurs et éducatrices à propos de la saillance musulmane des femmes. Lors d'un entretien collectif, Karim, un éducateur d'origine arabo-musulmane exprime ainsi une sorte de malaise vis-à-vis de la question du port du voile islamique d'une grande partie des jeunes filles du quartier dans lequel nous faisons notre séance d'intervention sociologique : « Après, c'est vrai que dans notre discussion, on est parti des financements plan pauvreté, plan de relance, on arrive à la question du voile, je me dis : "le lien il est où finalement ?"; "est-ce que les financements vont être conditionnés à... ?" »

Montrant une forme d'agacement, selon lui cette question n'en est pas une et préfère « botter en touche ». En tant qu'homme, se considérant illégitime pour traiter du port du voile des femmes, il conseille donc à l'équipe de recherche d'aller interroger directement les jeunes filles du quartier qui portent le voile ou un foulard. À contrario, accompagnant plusieurs jeunes filles du quartier, Sophie ne juge pas la question du port du voile ou du foulard illégitime et affirme que dans bien des cas, elle constate que les jeunes filles voilées le portent pour se conformer aux attentes de rôle des femmes musulmanes mais aussi et surtout pour s'adapter à la culture machiste du quartier. En effet, pour les jeunes filles, porter un foulard est une protection contre de potentiels agressions sexistes de la part des hommes : « Moi je suis d'accord, la plupart des jeunes que j'accompagne, les jeunes filles que j'accompagne sont voilées. Ce n'est pas la totalité, mais c'est quand même une grosse majorité. Donc je suis d'accord avec ça, que... c'est vrai. Et en effet, pas toutes, par contre, il y en a qui ont juste le voile sur les cheveux. (...) Après, je n'en ai eu que quelques-unes qui m'ont dit... puisqu'il y en a qui n'en parlent pas, j'en ai quelques-unes qui me disent que clairement le fait qu'elles se déplacent dans le quartier par exemple pour venir, au moins elles savent qu'on ne va pas leur parler et on ne va pas les embêter parce que du coup elles passent inaperçues. Ça, clairement, j'en ai plusieurs qui me l'on dit. (...) Porter le voile, c'est une stratégie d'évitement. C'est... elles vont de leur maison à ici, d'ici à l'arrêt de bus, et c'est tout quoi. Et la plupart, c'est ça. »

³⁷ Voir Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : études de sociologie de la déviance des jeunes de classe populaire*, Paris, éd. Belin, 2006.

Bien qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur la question du voile, se faisant le porte-parole d'habitants du quartier de confession musulmane, Kader exprime finalement un point de vue très critique vis-à-vis du principe de la laïcité telle que défendue par les représentants de l'État Republicain. Il résiste, en effet, à une approche « républicaniste » et « laïciste » du principe de la laïcité qu'il perçoit comme antireligieuse et « exclusionnaire » à l'encontre des minorités musulmanes. Réfractaire à l'idée que les éducateurs pourraient être utilisés pour défendre cette « approche républicaniste », Kader rappelle que le principe de la laïcité peut être interprété de plusieurs façons. En effet, il existerait une « laïcité inclusive » protégeant et respectant les convictions religieuses des personnes et une « laïcité exclusive » stigmatisant les religions, en particulier la religion musulmane. Pour Kader, l'obligation récente faite aux associations touchant des subventions publiques de signer une « charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité » est donc perçue comme une forme de soumission et d'allégeance à une « approche républicaniste » de la laïcité.

Plus globalement, craignant d'être associés à des « islamophobes » percevant l'islam en général et les musulmans en particulier comme des menaces³⁸, la majorité des éducateurs, malgré plusieurs vagues d'attentats salafo-djihadistes commis sur le sol français entre 2012 et 2018 et de nombreux actes de terrorisme « *low cost* » par des jeunes radicalisés³⁹, sont assez réticents à assumer un rôle de prévention des phénomènes de radicalisation politico-religieuse et s'affirment d'abord comme des promoteurs et défenseurs du « droit à la différence » : « Si une femme intégralement voilée vient nous voir, on l'accompagne, évidemment. Et après, on va l'aider à cheminer pour qu'elle puisse elle-même prendre ses décisions. Je pense que c'est ça le plus important pour nous. Mais ce n'est pas à nous d'imposer des choses, en nous disant : "hop, attention, elle, elle ne va pas serrer la main à un homme pour telle ou telle raison, donc vigilance". Moi, ça, grosso modo, je n'en ai rien à cirer. (...) Franchement, on ne cherche pas à influencer sur comment tu dois t'habiller, comment tu dois te comporter ou quoi que ce soit. » (Rachida)

À l'épreuve du « *new public management*⁴⁰ »

« *Nouvelle Prév* » versus « *ancienne Prév* »

Au cours des séances d'intervention sociologique, interrogeant la pertinence actuelle de leurs principes fondateurs historiques inscrits dans l'arrêté du 4 juillet 1972⁴¹ (absence de " mandat "

³⁸ Voir Manuel Boucher (dir.), Préface : Gilles Kepel, *L'enfance en danger face aux radicalités musulmanes. Représentations, pratiques et ambivalences des intervenants sociaux*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2021.

³⁹ Voir Gilles Kepel, *Prophète en son pays*, Paris, éd. L'observatoire, 2023.

⁴⁰ Comme le note un collectif de chercheurs dirigé par Marie-Christine Bureau et Ivan Sainsaulieu (*Reconfigurations de l'État social en pratique*, Lille, éd. Presses universitaires du Septentrion, 2016) à propos des reconfigurations de l'État social, le champ social se confronte aux logiques dictées par le New Public Management (NPM). Ces chercheurs soulignent que le NPM est un concept né dans les années 1970 qui minimise toute différence de nature entre la gestion publique et la gestion privée dans les conventions d'objectifs, les démarches qualité, les procédures d'évaluation interne et externe. Ainsi, l'usage d'indicateurs et de normes gestionnaires tendent progressivement à s'imposer dans le domaine de l'intervention sociale et médico-sociale, sous l'impulsion d'agences publiques autonomes, créées pour mener à bien les objectifs de performance de l'action publique.

⁴¹ Cet arrêté interministériel du 4 juillet 1972 officialise la prévention spécialisée en lui donnant un socle réglementaire. Cet arrêté accompagné par ses circulaires d'application, valide la pertinence des fondements

nominatif, la libre adhésion, le respect de l'anonymat, l'inter-institutionnalité ou partenariat, la non-institutionnalisation des actions, le support associatif, etc.), les acteurs de la Prév se rappellent que dans les années 2000, ceux-ci étaient la cible de beaucoup d'élus locaux accusant la prévention spécialisée d'être trop idéologique, autrement dit, de refuser de mettre en œuvre des actions socio-éducatives locales associées à du contrôle social ou du « flicage ». Durant un certain temps (parfois pas totalement terminé), les éducateurs de rue furent donc, de façon souvent injuste, considérés comme inefficaces, voire contre-productifs pour la paix sociale. La Prév fit alors l'objet de restrictions budgétaires dans de nombreux départements mais fut aussi la cible de contournements par des élus locaux plébiscitant la médiation urbaine et les associations de proximité jugées plus utiles et visibles pour combattre l'insécurité et participer avec les forces de l'ordre à assurer la tranquillité publique de territoires urbains désignés comme « difficiles »⁴². Face à cette remise en question existentielle de la Prév historique confrontée à des décisions politiques et financières venant impacter ses capacités d'action, alors que paradoxalement le déclenchement des émeutes urbaines de 2005 a redonné un peu de souffle aux clubs de prévention et leurs approches⁴³, des acteurs de la Prév, notamment au sein du Comité national de liaison des acteurs de la prévention (CNLAPS), se saisissent donc de la remise en cause politique des « manières de faire » de la Prév historique réticente à toute évaluation quantitative de son action considérée comme du contrôle pour interroger ses pratiques. Même s'ils ne cautionnent pas la dévalorisation de la Prév opérée par certains élus, ces acteurs considèrent, en effet, que pour continuer d'exister dans un contexte d'accroissement du processus de décentralisation associée à de fortes pressions politiques locales, la prévention spécialisée doit modifier ses modes d'intervention, ses relations avec l'environnement politique mais surtout accepter d'être plus transparente et de rendre des comptes aux collectivités locales qui la finance. Prenant leur destin en main, ces acteurs de la Prév s'identifiant à la « nouvelle Prév » acceptent alors de jouer le jeu, notamment de la digitalisation des pratiques du travail social et de leur évaluation et critiquent les représentants de l'« ancienne Prév » accusée de conservatisme déguisé en résistance idéologique aux logiques sécuritaires. Pour les acteurs de la « nouvelle Prév », sans renier l'histoire et les approches singulières de la Prév, il s'agit de s'organiser pour répondre aux exigences de transparence formulées par les responsables politiques et de s'inscrire pleinement dans la « société de communication »⁴⁴. Autrement dit, selon les promoteurs de la « nouvelle Prév », pour continuer d'exister et d'être crédibles en tant qu'acteurs de la régulation sociale locale, la prévention spécialisée doit d'abord « balayer devant sa porte » au lieu de se victimiser comme cible d'un État oppresseur à l'instar de beaucoup de jeunes des quartiers populaires accompagnés par les éducateurs. Ainsi, pour les adeptes de la

théoriques et méthodologiques des démarches conduites par les réseaux militants. Il définit les missions des clubs et équipes de prévention, les modalités d'agrément, les modes de collaboration avec les autres services sociaux et les modalités de financement, lequel était assuré par le budget de l'aide sociale à l'enfance. En même temps, il crée un Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention (C.T.C.E.P.), instance consultative nationale ayant pour vocation de mettre en présence des élus, des éducateurs, des représentants des administrations, pour échanger et donner des avis sur les problèmes et pratiques de terrain, notamment sur les méthodes et techniques en matière de prévention de l'inadaptation de la jeunesse.

⁴² Voir Manuel Boucher, « Les travailleurs sociaux face aux "bandes". Stigmatisation de la jeunesse populaire et instrumentalisation des acteurs sociaux » in Marwan Mohammed, Laurent Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, La Découverte, 2007, p. 217-244.

⁴³ Voir Manuel Boucher, « Les intervenants sociaux au service de la sécurité ? Analyse d'une dérive dangereuse » in Véronique Le Goaziou, Laurent Mucchielli (dir.), *Quand les banlieues brûlent...Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Édition revue et augmentée, La Découverte, 2007, p. 145-158.

⁴⁴ Dans la « société de communication », « les acteurs, aussi bien les dominants que les dominés, doivent apprendre à interagir non seulement dans les domaines politique et économique, mais aussi culturel (médiatique) » (Alain Touraine, *La société de communication et ses acteurs*, Paris, éd. Seuil, 2021, p. 113).

« nouvelle Prév », la prévention spécialisée d'aujourd'hui, comme le souligne Inès, ne doit plus agir à partir d'un référentiel datant de 1972 mais en fonction des exigences politiques et économiques d'aujourd'hui : « Je pense qu'on (la Prév) a manqué peut-être par le passé un peu de visibilité ou de lisibilité. On était un peu ancré sur des principes, mais peut-être qu'on n'interprétait pas toujours très bien ou en tout cas la société de 1972, ce n'est pas la société d'aujourd'hui, et la prévention spécialisée de 1972 n'est pas celle d'aujourd'hui. Je pense qu'on s'est donné les moyens aussi tout en respectant l'anonymat et la libre adhésion, de mieux donner à voir ce qu'on faisait, de mieux donner à voir l'intérêt qu'il y avait à porter de la prévention spécialisée sur le territoire, à mieux communiquer, à mieux évaluer. Parce que bien souvent, on n'évaluait pas sous couvert d'anonymat, mais en fait non, on peut évaluer même si c'est anonyme. Et donc je pense que voilà, on s'est donné les moyens quand même au niveau du CNLAPS, notamment de développer des outils comme notre logiciel qu'on a adopté ensemble d'ailleurs depuis janvier, le nouveau logiciel Traject ».

Le processus de « recrédibilisation » de la prévention spécialisée passe aussi par la capacité des acteurs de la Prév à répondre aux besoins des pouvoirs publics et à montrer qu'ils ont une réelle utilité sociale. En effet, selon les acteurs de la « nouvelle Prév », la prévention spécialisée doit désormais communiquer avec les responsables politico-administratifs et les élus sur le climat social et émotionnel des quartiers dans lesquels elle intervient comme le rappelle Inès : « On a aussi cette mission-là d'observatoire et de veille. Et donc nous, on travaille en lien étroit avec les délégués de préfet. Et les besoins, on les fait remonter aussi. Et le logiciel Traject, ce n'est pas juste un agenda de 13h-14 h, de savoir où est son éduc, c'est aussi cette dimension-là du territoire, de pouvoir faire remonter des climats, une évaluation un peu qualitative du territoire. Et on veut croire qu'on y participe quand même à ces politiques publiques et qu'on ne fait pas que les subir. »

La prévention spécialisée doit ainsi pouvoir démontrer qu'elle est en lien direct avec les habitants, qu'elle connaît leurs sentiments, ressentiments et aspirations et qu'elle peut ainsi assumer une fonction de transmission d'informations sur le climat des quartiers populaires comme l'a fait Inès durant l'épisode de confinement lié à la COVID : « Sur la période COVID, on a quand même été très sollicités par les pouvoirs publics et notamment au niveau national pour faire remonter des informations sur le climat des quartiers. Je vous rappelle, au début, on était tous dans une espèce de torpeur, de panique. On ne savait pas est-ce qu'on y va, on n'y va pas. Nous on a fait une semaine de télétravail et puis après on est retournés à l'époque avec nos gants, nos masques, nos combis et tout parce qu'on ne savait pas. Mais n'empêche qu'on a été quand même sur les quartiers. Et à ce moment-là, nous on a été entendus par l'État, en tout cas, on nous demandait comment ça allait, qu'est-ce qu'on repérait. Et je pense que dans ces moments-là, on a montré aussi qu'on pouvait s'adapter, qu'on était là. »

Lors de la mise en œuvre de Traject par les deux clubs de prévention du Gard, les éducateurs comme Philippe s'interrogent : « On s'est quand même posé la question en réunion sur le logiciel Traject par rapport à nommer les personnes qu'on accompagne, etc. On s'était posé plusieurs fois la question. »

En effet, les travailleurs sociaux ont de « grands débats avec des conflits d'opposition » : « Voilà, on n'était pas tous d'accord, mais il y en a certainement qui étaient dérangés par le fait de mettre des noms, prénoms, etc. Enfin de mettre beaucoup de détails sur la vie de quelqu'un alors qu'il y

avait le principe d'anonymat et parce qu'on avait redébatu la question de l'anonymat. Donc c'est des questions qui ont traversé notre équipe. »

Sophie confirme qu'il y a eu un débat dans l'équipe sur la façon de désigner les personnes accompagnées dans le logiciel Traject afin de ne pas remettre en question le principe historique de l'anonymat au sein de la Prévention spécialisée : « est-ce qu'on rend visible les noms de famille notamment qui... du coup quand même en terme d'anonymat? Est-ce que les jeunes qui... Donc on s'est questionné aussi sur ça, il y a des jeunes qui ne veulent pas être visibles, qui ne veulent pas être sur les dossiers, qu'est-ce qu'on fait clairement? Est-ce que du coup on nous demande quand même de chiffrer le nombre d'accompagnements? Ils font partie de nos accompagnements donc est-ce qu'on met l'initiale ou un surnom, ou est-ce qu'on ne met pas du tout? Donc ça, ça a été un débat aussi. »

D'après Philippe (chef de service d'une équipe d'éducateurs), les débats autour du logiciel Traject opposent les partisans d'une « nouvelle » et d'une « ancienne » prévention spécialisée à propos de la numérisation des données confidentielles mais aussi des formes de management et du degré d'autonomie professionnelle.

Mais au-delà de la tension entre « nouvelle » et « ancienne » prévention, pour Bernard qui a une longue expérience dans ce champ, les équipes de Prév sont face à une réalité : ils doivent s'adapter de façon plus ou moins rapide à l'évolution des modes de financements reliés à des dispositifs définissant des objectifs précis dont on évalue les impacts.

Inès, quant à elle, revendique faire partie de la « nouvelle Prév » et ne considère pas Traject comme une contrainte mais comme une ressource lui permettant de collecter les données nécessaires à une meilleure reconnaissance et visibilité de la prévention spécialisée. Contrairement aux « anciens » éducateurs dont elle souligne qu'ils finiront par tous partir à la retraite, elle voit du « sens » dans le logiciel Traject. En effet, la tension entre « nouvelle » et « ancienne » Prév ne signifie pas qu'il existe une opposition entre des « jeunes » et des « vieux » éducateurs mais que des acteurs de la Prév (associés à une « nouvelle Prév ») acceptent et plébiscitent de nouvelles injonctions (notamment administratives, quantitatives et politico-communicationnelles) tandis que d'autres (associés à une « ancienne » Prév) y résistent.

Rachida a quant à elle une expérience de plus de 15 ans dans un club de prévention local. Elle a donc dû adapter ses manières de travailler aux exigences du logiciel Traject. Néanmoins, pour celle-ci cette adaptation nécessaire n'a pas été vécue comme une contrainte mais au contraire comme opportunité pour mieux structurer, encadrer et visibiliser son activité professionnelle. En effet, selon Rachida, Traject permet de mieux encadrer l'activité des éducateurs de Prév et, par conséquent, de rationaliser l'organisation du travail tout en rassurant les personnes accompagnées ainsi que les travailleurs sociaux qui visualisent mieux ce qu'ils font. Grâce à Traject, certes la prévention spécialisée a perdu en spontanéité mais a gagné en efficacité et en reconnaissance de la part des personnes ayant besoin d'un accompagnement social ainsi que des institutions. Pour Rachida, Traject permet ainsi à la prévention spécialisée de s'inscrire pleinement dans l'espace institutionnalisé et rationalisé du travail social : « Alors moi, je me suis très vite adaptée à Traject. Mais ce qui m'étonne le plus, c'est que je suis obligée de m'organiser contrairement à avant. Je sais qu'avant, j'arrivais le matin sur le quartier et puis voilà. Là, je suis obligée de donner des rendez-vous à des jeunes, au public, aux usagers et je suis même obligée de leur dire : "je suis

rentrée dans le local entre telle heure et telle heure", chose qu'avant je ne pouvais pas faire parce que je ne savais pas. En tout cas, moi j'essaie de m'y tenir et vous ne pouvez pas savoir comme les usagers sont rassurés parce qu'ils en avaient marre un peu quand on leur disait : "on sera peut-être à la Maison pour tous à telle heure, mais on ne sait pas parce que demain...". Et là, on est en train de poser des choses. On a des imprévus, il y a des urgences, il y a des... mais quand il y a une urgence, quand il y a un imprévu, bah il y a toujours des collègues. Ça m'arrivait encore hier, on en parlait dans la voiture, où j'ai dit... parce que je voulais absolument être sur une présence sociale à un endroit. J'ai appelé un collègue et je lui ai dit : "prends mon accompagnement », donc voilà. Mais moi honnêtement, Traject... alors en plus, ça me permet de voir, de pointer déjà les accompagnements que je fais, alors que je pense que déjà sur 2022 où je n'avais pas encore Traject, j'avais des gamins que j'avais oubliés parce que je ne suis pas toujours à noter sur l'agenda. Là, quand même, j'avoue qu'on est... donc les quatre premiers mois, quand je vois quand même le nombre de suivis donc avec des noms, des prénoms, ouais, c'est... voilà, c'est... j'essaie de mettre le maximum d'informations et bah je me dis quand même, c'est... pendant 15 ans, ça, je ne l'ai pas fait et il y en a eu des fuites de suivi. »

Inès confirme que Traject permet de combler de possibles oublis de suivis individuels mais surtout de valoriser les activités de son club de prévention. Elle souligne ainsi qu'au sein de son équipe, les éducateurs étaient en attente de disposer d'un logiciel efficace en matière de suivi de dossiers des personnes mais aussi d'organisation du travail : « Ouh là! Alors nous Traject, c'était tellement attendu depuis mille ans. Quand je suis arrivée, on me demandait déjà un logiciel plus performant. Donc en fait non, la demande venait des éducateurs. On avait une base de données Access qui n'était pas très ergonomique, on va dire, que j'essayais de faire évoluer. Moi, j'attendais un peu Traject parce que je savais que ça allait arriver donc je ne voulais pas investir dans une autre base de données, il y en a d'autres. Donc voilà et on me redemandait... (Rire.) Donc non, ce n'est pas moi qui suis allée demander aux éducateurs : "est-ce que vous voulez Traject?" c'était plutôt l'équipe qui était en attente. »

Bernard, quant à lui, souligne que même si, effectivement, il y a eu un débat au sein de son association entre les éducateurs sur la manière de renseigner les informations sur les personnes accompagnées au sein du logiciel Traject, l'association a fait le choix politique d'utiliser ce logiciel pour des raisons pratiques mais également dans l'objectif de participer à une dynamique nationale au sein de l'espace de la prévention spécialisée et inciter à montrer patte blanche aux autorités quant à son professionnalisme et son utilité : « Après, concernant Traject, il y a eu un débat qui a été tranché *in fine* par l'association en disant : "c'est un logiciel qui sera à usage national donc on a tout intérêt en tant qu'association de prévention spécialisée à l'adopter". Parce qu'il est bien fait en terme de visibilité à l'échelon national sur... enfin qui nous serviront pour la suite. Et puis en interne, le fait qu'il y ait de nouveaux collègues, nouveaux professionnels qui arrivent, ça permet aussi sur les accompagnements des jeunes d'avoir une visibilité plus rapide. »

Ainsi, s'il ne refuse pas de récolter des données utiles permettant de rendre compte des actions complexes de la Prév aujourd'hui, Bernard souligne que ce travail de « *reporting* » prenant du temps, il doit être reconnu et financé par les pouvoirs publics. En outre, il faut être vigilant afin que ce travail de « *reporting* » ne se réalise pas au détriment du travail éducatif et de construction du lien social avec les habitants : « Pour nous, pour rendre compte, ça demande beaucoup plus de travail aux équipes éducatives qui s'y plient bien volontiers. Et je pense que la visibilité de ce travail

est traduite en chiffre et en tableau et c'est heureux. Mais c'est du temps de travail en plus aussi qui, des fois, se fait au détriment du contact avec le public. »

*

En définitive, si l'opposition entre « ancienne » (idéologique) et « nouvelle » (pragmatique) Prév n'est pas si franche, pour autant, l'une des caractéristiques des acteurs revendiquant pleinement s'inscrire dans la « nouvelle Prév » est leur volonté de montrer des capacités d'adaptation et d'agilité pour répondre aux demandes et besoins des pouvoirs publics qui les financent et les activent dans le cadre de contrats d'objectifs et d'appels à projet. Dans cette optique, d'un côté, les opérateurs de la « nouvelle Prév », ont le souci de se distinguer d'une approche critique et idéologique associée à l'« ancienne Prév » décrite comme réticente aux logiques sécuritaires et de contrôle social⁴⁵ et de l'autre, de montrer un visage optimiste vis-à-vis des transformations de la prévention spécialisée sommée de s'inscrire dans les fourches caudines du nouveau management public : « Moi (Inès) je suis optimiste, j'ai envie de croire quand même que globalement, ces appels à projets-là, ils montrent aussi que les politiques publiques ont repéré que nos modalités d'intervention étaient efficaces, étaient intéressantes. Et je me dis qu'aujourd'hui, il faut jouer le jeu, en tout cas, moi j'essaye vraiment de jouer le jeu pour qu'on fasse nos preuves et que ça soit reconnu. Moi je suis quand même assez optimiste. »

Quoi qu'il en soit, que l'on revendique appartenir à l'« ancienne » ou « nouvelle Prév », les responsables des associations de prévention du Gard soulignent que l'utilisation de Traject est aujourd'hui devenue une réalité et une nécessité car elle permet de rationaliser les plannings et de visibiliser les types d'action des éducateurs mais aussi de produire des chiffres attendus par les financeurs et tutelles. Néanmoins, les directions des clubs de Prév ont bien conscience que la production du chiffre n'est pas la panacée pour donner du sens aux activités des éducateurs. Ainsi, en plus de la communication de données quantitatives récoltées grâce au logiciel Traject, comme le décrit Inès, certains responsables des associations de Prév inventent des modalités de valorisation de données qualitatives plus propices à la compréhension de la réalité complexe de la prévention spécialisée : « Nos financeurs quand ils viennent, ils sont intéressés par les témoignages, les parcours. Quand on fait des assemblées générales, en général ils sont en attente de ça et on essaie de produire aussi des descriptions, des choses un peu plus qualitatives sur les parcours. Nous, on avait notre assemblée générale hier, on a fait des ateliers sous forme d'action parce qu'on a envie de montrer concrètement le travail du quotidien et ne pas simplement présenter des chiffres. Alors, on l'a voté, j'ai pu dire le nombre de jeunes accompagnés, etc. On l'a fait, pas sur la base de Traject parce qu'on n'avait pas l'année dernière, mais ça a été plié en dix minutes et après, on est passé sur des ateliers qualitatifs d'action, etc. Mais le problème ce n'est pas Traject, le problème, c'est des financeurs qui ont besoin d'avoir des chiffres, c'est comme ça. »

Dans tous les cas, même les acteurs les plus dubitatifs sur les bienfaits du *reporting* et de la rationalisation des activités de la prévention spécialisée soulignent qu'il ne sert à rien de faire de Traject « le mauvais objet ultime » car avant ce logiciel il en existait d'autres. En revanche, ce qui leur paraît important, c'est de veiller à utiliser ces logiciels en prenant garde de ne pas mettre en péril le sens et la cohérence des actions de la prévention spécialisée. Ainsi, pour un responsable

⁴⁵ Voir Pierre Lascoumes, *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, éd. Masson, coll. Déviance et société, 1976.

d'un club de Prév, « même si Traject permet de rationaliser les plannings des éducateurs, il est important de préserver une certaine souplesse dans leur application pour maintenir des capacités de réactivité et d'inventivité des travailleurs sociaux. »

À l'épreuve des logiques politiques et institutionnelles

Des injonctions politiques

Chargée de projet « prévention de la délinquance » au sein d'une métropole régionale, invitée à participer à une séance d'intervention sociologique avec les éducateurs de prévention du Gard, Mara affirme que les élus locaux ont des attentes trop importantes vis-à-vis de la prévention spécialisée au regard des moyens dont ils disposent et des missions qui sont théoriquement les leurs. En effet, bien souvent, ces mêmes élus, oubliant que la prévention spécialisée s'inscrit majoritairement dans un cadre associatif, considèrent les éducateurs de rue comme des agents au service de leur politique ce qui, inévitablement, crée des tensions : « C'est vrai qu'en fait les élus ils ont... de toute façon, ils ont de trop grosses attentes, je pense, par rapport à la prévention spécialisée, qui sont quand même démesurées. Et en fait, ils ont tendance à oublier que la prévention spécialisée est une association, donc qu'ils financent, mais qu'une partie, et qu'ils leur demandent beaucoup trop de choses comme si c'étaient des agents de la collectivité en fait des fois, alors que ce n'est pas le cas. »

Plus fondamentalement, Mara souligne que, généralement, les élus locaux ne connaissent pas ce que recouvre le travail des éducateurs de rue. En effet, ils confondent souvent l'action des éducateurs qui font un travail d'accompagnement social approfondi et de longue haleine, souvent dans l'ombre, avec celui des médiateurs sociaux qui doivent rendre visible leur présence dans des espaces urbains (fréquemment, ils portent un vêtement sur lequel on peut lire leur fonction) au sein desquels, grâce à des maraudes notamment, ils sont chargés d'aller au contact des habitants pour faire de l'orientation sociale, de la remontée d'informations et, si nécessaire, de la gestion des conflits dans l'objectif de participer à la pacification sociale locale. Ainsi, la collectivité locale pour laquelle Mara travaille attend de la prévention spécialisée « qu'elle soit présente sur le terrain à 100 %, tout le temps, tous les jours. (...) Qu'ils soient visibles. (...) Il y a la question de la présence visible, c'est quelque chose d'assez permanent, il faut qu'on (éducateurs de rue) les voie, qu'ils soient présents. »

Dès lors, ne voyant pas les éducateurs de rue sillonner les espaces publics contrairement aux médiateurs sociaux, des élus en concluent qu'ils ne sont pas efficaces, voire qu'ils ne sont pas utiles « pour calmer les jeunes entre guillemets, c'est ce genre de discours. » (Mara)

Face à cette représentation fautive des éducateurs de rue, Mara doit alors faire de la pédagogie à destination des responsables politiques pour qu'ils comprennent la complexité du travail de prévention spécialisée : « Je vais prendre entre guillemets les positions qu'ont les élus par rapport à la prévention spécialisée. Nous, en tant qu'agents, comme on travaille soit en direct ou en indirect avec les éducateurs, on se rend compte des bienfaits de leur travail. Ce qui n'est pas forcément le cas pour nos élus qui, eux... en fait la plus grande difficulté, c'est que pour eux, comme ils ne voient pas les éducateurs sur le terrain, pour eux, les éducateurs ne travaillent pas. Donc on doit, nous, faire tout un travail d'explication du travail d'éducateur, qu'en fait ce n'est pas forcément de la présence à 100 % sur le terrain, mais c'est malheureusement aujourd'hui ce

qu'attendent les élus. Et du coup, on essaye de leur réexpliquer à chaque fois, mais voilà, c'est quelque chose qui est assez compliqué. (...) nous (collectivité locale) on a depuis l'année dernière six médiateurs qui interviennent sur un quartier politique de la ville. Et du coup pour exemple, notre élu ne voit plus l'intérêt d'avoir des éducateurs. En fait, ils ne comprennent pas, si vous voulez, l'articulation entre les éducateurs et médiateurs, ils n'arrivent pas à comprendre les différences de missions. »

Cette méconnaissance des élus locaux, notamment municipaux, pour le travail des éducateurs de rue indique aussi que les responsables politiques veulent que les actions sociales qu'ils financent aient un retour sur investissement et participent à leur communication politique, voire à leurs intérêts politiques. Mara souligne ainsi qu'alors que le département (en tant que chef de file de l'action sociale) finance nettement plus le club de prévention (2 millions d'euros) que la collectivité territoriale pour laquelle elle travaille (225 000 euros), c'est pourtant cette dernière qui a le plus d'exigence vis-à-vis du club de prévention : « On finance... je crois, à hauteur, ça fait trois ou quatre postes d'éducateurs, mais en fait la ville a des attentes plus hautes que le Département. Le Département a un peu lâché l'affaire là-dessus, mais bon, voilà, c'est ça qui est assez drôle. »

Dans tous les cas, les élus ont le sentiment qu'en affirmant leur professionnalité et leur déontologie, les éducateurs de rue qui dépendent majoritairement des fonds départementaux, mais aussi désormais de l'État, répondent moins aisément que les médiateurs sociaux municipaux à la commande politique locale, d'autant que dans certains cas, comme à la grande époque de la politique des « grands-frères⁴⁶ » reposant notamment sur l'effet d'aubaine que représentaient les « emplois jeunes », les médiateurs sont nommés par des élus auxquels ils doivent leur poste et sont chargés de rendre des comptes directement, faisant parfois fi de l'organisation hiérarchique : « bon, je vais être transparente avec vous. Donc on a une équipe de six médiateurs, on en avait un qui avait été entre guillemets placé par des élus. Ça s'est mal fini, donc on n'a pas renouvelé son contrat. (...) Non, mais c'est... pour personne, mais bon, voilà, on n'a pas renouvelé son contrat parce que justement il avait cette position. Enfin, entre guillemets, ce n'était pas un agent qui rendait compte de sa présence sur le terrain, voilà, il faisait ce qu'il voulait en fait. Et quand on l'a confronté par rapport à ça, il a dit : "de toute façon, moi je vais appeler le maire", et tatati et tatata, enfin voilà, il était dans la toute-puissance. Bon, au final, ça n'a quand même pas marché, puisqu'il n'est pas resté. » (Mara)

Des logiques clientélistes

Des éducateurs indiquent que, paradoxalement, ils se retrouvent parfois en concurrence avec des élus locaux qui court-circuitent leur travail social avec des habitants. En effet, alors que les éducateurs construisent des relations de confiance avec des jeunes et leurs familles pour les inscrire dans un processus d'intégration nécessitant un engagement réciproque, des élus interviennent et pratiquent la « politique du piston ». En échange de la paix sociale ou d'un soutien politique à l'approche des élections, des élus et chefs de cabinet font du « rabattage électoral » en procurant directement des logements ou des emplois à des habitants. Ainsi, Rachida souligne : « Chez nous (ville), pour obtenir un appartement, pour tout, on est dans le clientélisme et le piston pour tout. »

⁴⁶ Voir Manuel Boucher, « L'ethnisation de la médiation sociale dans des "quartiers ghettos". Non, la politique des « grands frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société*, vol. 140, n° 2, 2012, p. 25-34.

Or, selon les éducateurs qui se sentent décrédibilisés et dépossédés de leurs capacités d'agir par ces pratiques politiciennes, cette logique clientéliste est contre-productive en matière d'intégration. Dans cette même optique, des élus soutiennent des associations de proximité souvent composées de bénévoles ou de salariés aux statuts précaires mais directement issus du quartier où ils travaillent. Pour des élus, ces associations leur servent de courroie de transmission politique et électoraliste. Dès lors, il n'est pas rare que ces associations, bien que (mal) subventionnées par les autorités locales, entrent en confrontation et en concurrence avec les éducateurs de Prév qu'ils accusent de toucher beaucoup de moyens publics alors qu'ils seraient peu efficaces pour assurer la paix sociale contrairement aux associations créées par des habitants soutenus par des élus locaux. Pour illustrer cette réalité, Bernard souligne ainsi qu'il existe « des conflits de légitimité et de jalousie » avec une association « bien moins professionnelle » que la sienne mais qui a l'écoute et le soutien d'élus locaux : « Voilà, donc les membres de cette association estiment... ils le font savoir haut et fort qu'ils font beaucoup plus avec beaucoup moins de moyens. Ils laissent entendre à qui veut bien entendre qu'ils font beaucoup de choses avec beaucoup moins de moyens, ce qui parfois n'est pas faux. Mais ils nous dénigrent, ils nous mettent la peau de banane quand il faut là où il faut. Donc c'est un peu compliqué. Il y a des attaches politiques aussi qui font que voilà, c'est... le jeu est un peu biaisé. »

Dans d'autres situations, au regard de leur histoire parfois longue, comme l'indique Inès, des associations de prévention sont perçues comme trop « politiques », c'est-à-dire, pas assez proches des attentes des élus politiques locaux au pouvoir : « Même si je suis un peu moins rouge que les prédécesseurs, dans tous les cas, dans la tête de certains vieux élus qui sont là depuis mille ans, il y a effectivement toujours cette représentation de notre association comme une institution très politique et rouge. Et comme ce n'est pas la couleur de notre commune actuellement ni de la municipalité, voilà. Donc ça joue encore, des années après, mais on passe au-devant. »

Conscients de l'importance des logiques clientélistes dans les quartiers prioritaires, notamment pour se distinguer de certains médiateurs sociaux et associations trop liés à des élus, les professionnels de la Prév, à l'instar d'Aubert, refusent catégoriquement de céder au clientélisme contraire aux références déontologiques des travailleurs sociaux : « En tout cas déontologiquement, le clientélisme ce n'est pas possible, ce n'est pas faisable. Donc c'est pour ça qu'il y a cette question aussi où souvent, nous les éducateurs, nous sommes décriés parce qu'à un moment donné on a un cadre règlementaire; et ce clientélisme, on ne va pas aller dessus. Je ne dis pas qu'il y en a qui ne le font pas, mais en tout cas pour notre expérience, nous, d'éducateurs spécialisés, ici en tout cas, la question du clientélisme... pour nous en tout cas, ce n'est pas possible, mais elle existe. Elle est bien ancrée bien sûr, que ce soit au niveau de la municipalité, que ce soit au niveau du Département ou autre. Ça, c'est une réalité. »

Des logiques communicationnelles

Dans ce contexte, même si les éducateurs de rue ne veulent pas être confondus avec des médiateurs, la plupart des acteurs de Prév ont néanmoins pris la mesure de leur nécessaire inscription dans la société de communication. En effet, pour continuer d'exister, les acteurs de la prévention spécialisée doivent savoir communiquer, c'est-à-dire rendre des comptes pour prouver leur efficacité ou en tout cas leur utilité pour le pouvoir politique local et national. Cependant, même si les acteurs de la prévention spécialisée ont bien conscience qu'aujourd'hui, s'ils veulent

continuer d'être financés par les autorités publiques, ceux-ci ne peuvent plus faire abstraction d'obligations communicationnelles servant les intérêts des représentants politiques de ces dernières, certains d'entre eux, à l'instar de Bernard, restent critiques vis-à-vis de logiques communicationnelles perçues comme potentiellement contre-productives pour des modes d'accompagnement social « hors les murs » nécessitant une certaine discrétion : « Aujourd'hui et c'est compliqué pour les travailleurs sociaux, on est en gros dans une société de l'image. Et moi je le vois bien, je veux dire dans la place que j'occupe dans mon association de prévention, on est un peu sommés de rendre visible effectivement ce qu'on fait, y compris d'ailleurs des fois jusqu'à la caricature. (...) Bon, on nous demande en gros de faire un certain nombre de choses en présence d'un certain nombre de journalistes. On ne sait pas faire. Ce n'est pas qu'on ne sait pas faire, c'est que je crois qu'on ne veut pas faire. C'est-à-dire que pour nous ce travail, ça ne veut pas dire que c'est un travail en sous-terrain et tout, mais c'est un travail qui, y compris pour les jeunes qu'on accompagne, ont peut-être droit eux aussi à de la discrétion. Ça ne veut pas dire qu'on ne fait pas, ça veut dire qu'on fait, mais peut-être pas avec une caméra, des photos partout et tout. Même si je suis assez d'accord pour dire que des fois il peut y avoir un produit fini, entendant par produit fini, un outil éducatif, une fresque, un voyage et tout sur lequel on peut rendre compte y compris par l'image. »

Également critique à propos des logiques communicationnelles, Ajar, un salarié d'un centre social partenaire de l'association de prévention spécialisée nîmoise, souligne qu'il constate que bien souvent les éducateurs de rue sont appelés à la rescousse par les élus quand les quartiers brûlent et confondus avec des pompiers alors que leur travail devrait être essentiellement orienté vers de l'accompagnement social individuel et collectif et certainement pas vers de la pacification sociale médiatisée: « L'autre fois, j'ai dit à la mairie : "mais vous n'allez pas les voir l'ADPS, ce ne sont pas les pompiers, enfin ce n'est pas... à chaque fois qu'il y a le feu, il faut que l'ADPS soit là". À un moment, il y a le travail invisible, enfin heureusement, ils travaillent sur l'individuel et sur l'individu. Ils ne sont pas obligés d'aller mettre sur Facebook, "salut, je suis avec un gamin, je vais l'amener à la mission locale", enfin ce n'est pas ça la prévention spécialisée. Donc à un moment, et aujourd'hui je pense que sur le quartier il y a une déformation de ce que c'est qu'un éducateur de rue. On mélange éducateur, médiateur, adulte relais, c'est un mélange confus de tout... Les Gilets roses (voir *supra*), on les voit partout, donc à un moment tant mieux. Elle doit être visible, il faut faire de la communication aujourd'hui pour exister. Mais l'ADPS n'a pas à être visible, ils ont un rôle d'action, ils ont accompagné les jeunes un petit instant. Mais là on est dans une société de communication où il faut absolument qu'on nous voit partout. Il faut qu'on voit l'ADPS à la piscine. Il faut qu'on voit l'ADPS à la ferme. Non, enfin... »

Dans ce contexte, les éducateurs de prévention spécialisée doivent néanmoins comprendre les enjeux politiques locaux et réussir à se positionner au-dessus des querelles « politiciennes » et de pouvoir entre collectivités locales, territoriales, voire nationales. Mais quoi qu'il en soit, ces acteurs ont compris que pour continuer d'être financés, il faut que leurs actions servent les acteurs politiques et institutionnels qui les financent à l'échelle locale.

Une « philosophie du chiffre » inappropriée

Sophie souligne son désarroi face aux demandes institutionnelles faites à la Prév d'apporter des données quantitatives longitudinales sur les jeunes accompagnés. Pour celle-ci, en effet, il existe un important décalage entre l'action centrale de la Prév, autrement dit, accompagner des jeunes

sur la base de la libre adhésion et de l'anonymat en vue de favoriser leur bien-être et de prévenir des phénomènes de marginalisation, et la demande des institutions qui souhaitent obtenir des informations nominatives sur le degré d'insertion des jeunes afin de mesurer sur plusieurs années le niveau d'efficacité de l'action éducative de prévention à destination des jeunes en matière d'insertion socio-professionnelle. Pour Sophie, de telles demandes sont en total décalage avec les missions et les actions réelles de la Prév. En effet, les jeunes accompagnés durant un certain temps, temps qu'ils déterminent eux-mêmes, n'ont aucune obligation à donner de leurs nouvelles après plusieurs années ; par ailleurs, les représentations des institutions et celles des éducateurs de Prév en matière « d'insertion réussie » ne sont pas du tout les mêmes : « Quand on nous demande de faire un retour sur les jeunes qu'on accompagnait dans les deux dernières années, enfin même les trois dernières années, par rapport au plan pauvreté par exemple, de faire... moi, j'en ai accompagné un certain nombre de jeunes, mais qu'est-ce qu'ils sont devenus et d'avoir des nouvelles de ceux que j'ai accompagnés il y a deux ans, clairement... Et pourtant, j'avais une bonne relation et il n'y avait pas de souci. Mais c'est juste que ça fait partie de la prévention et pour moi, ce n'est pas parce que j'ai été dans leur parcours pendant un temps de leur vie que... enfin je ne fais pas une enquête, je ne suis pas sociologue et je ne fais pas des enquêtes. Et donc du coup, pour moi c'est plus difficile en tant qu'éducatrice de prévention qui a présenté mon travail en disant que c'était la libre adhésion et que... bah là, ça pouvait se finir quand il voulait, c'était lui qui décidait là de revenir six mois après. Et de chercher à tout prix à savoir qu'est-ce qu'il est devenu, là, ça me dépasse. Et en même temps, je trouve que ces données sont intéressantes. Par contre, je conçois que ça serait intéressant de l'avoir, mais je trouve que ce ne serait presque pas à nous de les récupérer, ces chiffres-là, parce que ça me semble à l'encontre de la prévention qui est du coup la libre adhésion en fait et l'anonymat. (...) Mais c'est vrai que je trouve que c'est... quand on parle des attentes politiques et de notre travail au quotidien, parfois moi je suis dépassée par du coup les attentes qu'on nous demande et des chiffres, et quelque chose de très ciblé et très spécifique. Aussi en plus, on n'a pas la même vision du côté positif de la situation quand nous on a l'impression que l'insertion y est et qu'on est vraiment content de l'évolution du jeune, et qu'on nous dit : "ah, mais du coup il est juste en intérim" ou "il n'est pas en logement autonome, il est encore en intérim". Quand on voit l'évolution... enfin après c'est ça aussi, on est dedans et du coup... c'est ça, des gens trouvent ça énorme... »

Finalement, la demande faite aux éducateurs de Prév de participer à l'évaluation des politiques publiques, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, est mal comprise et considérée comme inappropriée. En effet, les éducateurs ont une mission éducative complexe qu'ils ne confondent pas avec une action d'insertion socio-professionnelle dont ils devraient, à partir d'indicateurs normatifs, évaluer eux-mêmes le niveau d'efficacité d'un point de vue quantitatif. Ainsi, l'une des craintes exprimées par des éducateurs est que la « philosophie du chiffre » tournée vers la mesure de « sorties positives » individuelles de jeunes insérés par l'emploi, la formation et le logement se fasse au détriment de l'action de rue à destination de « jeunes difficiles » quelquefois très éloignés d'un parcours d'insertion réussi. En effet, alors que des actions d'accompagnement individuel sont directement mesurables et se réalisent dans des conditions de sécurité plus importantes que les interventions socio-éducatives mises en œuvre dans la rue, d'après Adam, la « philosophie du chiffre » peut conduire à privilégier des actions éducatives individuelles sécurisées plutôt que des actions « hors les murs » plus incertaines et à destination de publics juvéniles plus difficiles et éloignés d'une « insertion réussie ». En outre, comment évaluer des actions de rue au long cours sans impacter le bilan de performance des éducateurs de Prév en matière d'insertion : « Moi j'ai peur que cette philosophie du chiffre... pas forcément par

le logiciel Traject, ça peut être un autre logiciel, mais que la philosophie du chiffre, elle... j'ai l'impression, enfin en tout cas j'ai peur que ça biaise un peu le réel travail de la prévention spécialisée et qu'on se retrouve à accompagner juste un public dit, entre guillemets, facile. Et qu'on passe, parce que c'est moins cool de mettre quatre heures de travail de rue ou de présence sociale et de mettre en terme d'impact zéro alors qu'on a passé quatre heures aux abords d'un réseau de deal. (...) J'ai peur qu'on passe à côté de ça avec une philosophie des chiffres. En plus, si on ajoute à ça la violence, la crainte, etc., l'éducateur, on va facilement aller plus dans un local, etc., donc on va facilement aller dans un public, entre guillemets, facile même si ce n'est pas facile de les accompagner. »

Une décentralisation⁴⁷ sous tension

Les clubs de prévention de statut associatifs rencontrés sont composés d'équipes pluridisciplinaires de professionnels de l'éducation spécialisée et de l'intervention sociale (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, animateurs, CESF...) ainsi que d'administrateurs engagés, voire militants qui travaillent aux côtés de leurs salariés pour mettre en œuvre leur projet associatif. Bernard tient ainsi à souligner que selon lui, « le fait associatif est essentiel pour les éducateurs de prévention spécialisée car il permet de maintenir une certaine proximité avec des administrateurs « qui sont bien souvent des militants de la première heure qui ont fondé ces associations et qui sont là jusqu'à leur retraite et bien après. Donc ça, c'est le pilier, c'est le socle sur lequel notre confort de travail repose. »

Aubert, un éducateur bien au fait des potentielles tensions politiques et financières entre les élus locaux et les acteurs de la prévention spécialisée souligne sa satisfaction de constater que les administrateurs de son association assument un rôle de défense des valeurs de la Prév et de ses pratiques auprès des autorités permettant ainsi aux salariés de se concentrer sur leur travail de terrain : « Ce qui moi, aujourd'hui, vient me rassurer dans mon travail, c'est que toute la dimension politique et défense des valeurs de la prévention appartient à l'association et au bureau. Et c'est eux, ça permet de protéger les techniciens, donc les éducateurs sur le terrain et de ne pas avoir ce mélange des genres et après on ne sait plus qui est qui. Moi je me suis retrouvé dans des situations où je discutais avec le maire, alors que ce n'est pas à ma place, où j'étais à la fois l'éducateur de rue et à un moment j'étais avec le préfet, le proc, etc. Et ça permet aussi vraiment à l'éducateur d'être dans son milieu de travail et de le protéger; et les bénévoles de bureau, d'aller défendre le bifteck et les valeurs de la prévention auprès des... et je trouve que c'est important. »

Cependant, d'autres acteurs de Prév comme Inès soulignent qu'à l'épreuve de la décentralisation renforcée depuis la loi NOTRe⁴⁸, les tensions politiques locales mettent sous pression les administrateurs bénévoles et militants, et par conséquent, dans une certaine mesure, les salariés puisqu'au regard des exigences politiques des collectivités locales (communes, départements) en matière de sécurité et de gestion de la pauvreté notamment, il s'agit de réussir l'articulation difficile d'intérêts associatifs et politiques parfois contradictoires : « Nous, par exemple,

⁴⁷ Le processus de « décentralisation » mentionné dans la Constitution depuis 2003 et commencé d'un point de vue juridique, politique et administratif depuis 1982, signifie que l'État transfère certaines de ses compétences aux collectivités territoriales et leur confère ainsi une certaine autonomie.

⁴⁸ Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

l'association, nos statuts disent que la gouvernance est constituée de membres actifs, mais aussi de l'ensemble des élus des territoires sur lesquels nous intervenons, les conseillers départementaux de chaque canton sur lesquels nous sommes. Si un jour – ce n'est jamais arrivé – mais à un conseil d'administration venaient toutes les personnes prévues dans les statuts, en fait on aurait plus de politiques autour de la table que de membres actifs engagés ».

En outre, comme le fait remarquer Bernard, il arrive que les acteurs de Prév se trouvent en porte-à-faux lorsque sur un territoire il existe des conflits politico-institutionnels entre les départements et l'État : « Sur la politique de la ville, il y a aussi un glissement entre protection de l'enfance, politique de la ville. Les choses se rééquilibrent du fait de l'apport de financement de l'État. Alors moi j'ai connu une équipe où c'est l'État à travers la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) qui pilotait la prévention spécialisée. Après, il y a eu la départementalisation... enfin modification, la décentralisation de 1982 à 1986 et qui fait que depuis, les chefs de file sont les conseillers départementaux. Ça pose aussi la question de... on parlait des délégués du préfet qui sont, à notre échelle à nous, acteurs de territoire. Mais au niveau des instances des pouvoirs publics, sur un même territoire, il se peut que le Conseil départemental n'ait pas la même vision des choses que celle de l'État, donc comment on fait ? »

Au quotidien, en fonction des contextes et des configurations, comme souligné par Bernard, les acteurs associatifs de la prévention spécialisée sont donc tributaires des pouvoirs publics pour le meilleur ou pour le pire : « Qu'on ait des comptes à rendre c'est tout à fait normal, c'est les fonds publics, donc il n'y a pas de souci là-dessus. Ce qui est compliqué pour nous, c'est qu'on a des enveloppes financières qui viennent de trois biais différents. Donc il y a le conseil départemental, ça c'est le socle de la prévention spécialisée. Il y a le plan pauvreté qui vient de l'État, mais qui transite par le conseil départemental où effectivement, comme le dit Adam, c'est fléché 18-25 ans sur l'axe insertion sociale et professionnelle. Et puis les Bataillons qui viennent en ligne directe de l'État qui est encore plus... enfin il faut rentrer dans les cases, donc quelquefois, on est obligés de se tordre pour arriver à rentrer dans ces cases. »

En revanche, face à des situations graves comme lors de l'épisode de la COVID⁴⁹ durant lequel les pouvoirs publics semblaient dépassés, tous les acteurs de la Prév s'accordent pour dire que leur statut associatif a permis qu'ils mobilisent leurs réseaux, se soutiennent entre clubs de prévention et prennent des décisions institutionnelles pour continuer leur mission d'accompagnement social « hors-les-murs » avec des habitants vivant des situations de détresse et de grande précarité. Ainsi, soulignant que durant la crise de la COVID, comme beaucoup, les éducateurs de rue se sont d'abord trouvés complètement démunis face aux non-réponses des pouvoirs publics, Inès indique que c'est le cadre associatif des clubs de prévention qui a permis de mettre en place des réponses concrètes pour répondre aux besoins des habitants : « À part s'appeler, moi je me suis retrouvée à appeler Bernard, mais aussi à appeler le directeur de l'ADDAP 13, c'est une structure immense, moi petite association avec quelques salariés, on appelait une structure immense parce qu'on avait besoin d'échanger avec des collègues. On ne savait pas ce qu'on devait faire. Heureusement que là pour le coup, on avait notre réseau, et parce que là pour le coup, les politiques publiques n'étaient plus là, il n'y avait plus personne. Il y avait le fait associatif, c'est tout. Et on s'est retrouvés

⁴⁹ La pandémie de Covid-19 est une pandémie d'une maladie infectieuse émergente, appelée la maladie à coronavirus 2019 ou Covid-19, provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2. Elle apparaît le 16 novembre 2019 à Wuhan, dans la province du Hubei (en Chine centrale), avant de se propager dans le monde.

à ce moment-là à faire des choses qui relevaient presque de l'humanitaire, qui n'étaient plus de la prévention spécialisée au sens prévention spécialisée, protection de l'enfance, etc. Mais parce que c'était le fait associatif pour le coup qui avait pris le dessus. »

De nouvelles orientations sécuritaires

Depuis les émeutes urbaines de 2005⁵⁰ puis la vague de terrorisme islamiste de 2015⁵¹, comme le souligne Inès, les acteurs de la Prév ont le sentiment que leur mission historique de protection de l'enfance est de plus en plus minimisée au profit de la lutte contre les phénomènes de délinquance fortement attendue par les élus locaux et les représentants de l'État: « Les collectivités peuvent avoir des attentes pouvant glisser vers nos limites, c'est parfois des attentes qui pourraient aller vers de la sécurité ou la prévention de délinquance, etc. Donc à nous d'agir pour que le fait associatif soit suffisamment fort pour quand même défendre le cadre dans lequel on est. Et c'est là que c'est très sécurisant d'être dans la protection de l'enfance et c'est pour ça qu'on y tient. »

En effet, s'interrogeant également sur les pressions et instrumentalisations sécuritaires que vivent les acteurs de la Prév depuis plusieurs décennies, Bernard émet l'hypothèse que peut-être, « les plans pauvreté et plans de relance ont germé dans les têtes de nos techniciens à Paris pour soutenir les fantassins que nous sommes en tant que prévention spécialisée. Les éducateurs de rue, pour moi, ce sont des fantassins sur un territoire donné. Il n'y a plus que la police et les éducateurs qui sont dans la rue. (...) Et le terme « bataillon » qui pour moi est impropre dénote aussi de cette terminologie guerrière. »

Au bout du compte, depuis les épisodes émeutiers du début des années 2000, le développement des phénomènes de radicalisation islamiste et les attentats salafite-djihadistes à partir de 2012 mais aussi l'expansion du narcotraffic dans les quartiers populaires ces dix dernières années, les acteurs de la Prév constatent un retour de l'État régalien qui, au-delà des forces de police, cherche des opérateurs de terrain en capacité de faire remonter des informations et contribuer à pacifier des territoires ségrégués sous tension. Ainsi, faisant le constat d'un retrait des départements au profit de l'État en matière de financement de la prévention spécialisée, Inès souligne que « globalement, ce qu'on voit quand même, c'est que l'État prend de plus en plus de place. Depuis tout à l'heure, on vous dit qu'on est, nous, mission de la protection de l'enfance et on n'arrête pas de parler de l'État. »

À l'épreuve de la précarisation

Une logique d'incertitude

⁵⁰ Du 27 octobre au 17 novembre 2005, la France va connaître les plus grandes émeutes urbaines de son histoire contemporaine suite à la mort de deux jeunes de Clichy-sous-Bois électrocutés après une poursuite avec la police. Voir Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, éditions du Croquant, coll. Savoir/agir, 2006 ; Laurent Mucchielli, Véronique Le Goaziou, (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, éd. La Découverte, 2006 ; Didier Lapeyronnie, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et Société*, vol. 30, n° 4, 2006, p. 431-448.

⁵¹ Voir Gilles Kepel, *La fracture. Chroniques 2015-2016*, Paris, Gallimard, 2016.

Dans le Gard, dans les années 2015, les associations de prévention ont subi des baisses de dotations financières de la part du département qui ont entraîné une diminution des effectifs des éducateurs et un retrait de certains territoires. Dès lors, la réponse à des appels à projets proposés par l'État a été une opportunité pour les associations de prévention pour réembaucher des éducateurs et diversifier leurs lieux d'intervention. En effet, les associations de prévention indiquent que depuis qu'elles accèdent à des financements complémentaires à ceux qu'ils percevaient traditionnellement dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance (départements, collectivités locales), celles-ci ont de nouveau pu embaucher du personnel éducatif. C'est le cas de l'association de Bernard qui, au moment de l'enquête, emploie 20 salariés dont 17 postes éducatifs. Grâce à de nouvelles enveloppes budgétaires liées à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques financés par l'État comme le « Plan de lutte contre la pauvreté » ou le dispositif « Bataillons de la prévention », en quelques années, l'association de Bernard a doublé son effectif pour agir sur des territoires urbains défavorisés classés « quartiers de reconquête républicaine ». Cependant, ces moyens supplémentaires sont associés à des projets de courte durée dont la reconduite n'est pas assurée. Par conséquent, cette opportunité d'accéder à des moyens supplémentaires a également des conséquences sur les types de recrutement et les modes d'intervention des nouveaux salariés. Les intervenants sociaux recrutés grâce aux dispositifs spécifiques ne sont pas nécessairement titulaires d'un diplôme du travail social reconnu comme celui d'éducateur spécialisé et n'ont généralement pas d'expérience en prévention spécialisée. En effet, Bernard souligne qu'il est assez difficile de recruter des éducateurs qualifiés alors que les contrats de travail proposés sont en CDD et de courte durée : « Les appels à projets dont on parle aujourd'hui, c'est sur des périodes courtes, ce sont des contrats précaires ».

Dès lors, « toutes choses égales par ailleurs », Bernard souligne que la prévention spécialisée a des points communs avec les personnes précaires qu'elle accompagne : « À la fin de l'année, on avait des éducateurs avec nous, on travaillait sauf qu'on ne savait pas si on allait pouvoir continuer de travailler avec eux et les payer. Alors je vous fais grâce des problèmes financiers que ça procure dans les associations où on doit faire l'avance, enfin bon, passons là-dessus. Mais j'ai envie de dire parce que j'ai un peu connu ça quoi, mais j'ai envie de dire que quelque part, en tant qu'association on est un peu logés à la même enseigne que le sont finalement les habitants de ces quartiers (prioritaires). C'est-à-dire que nous sommes dans une espèce de précarité qui fait qu'on peut difficilement s'engager sur des actions de longue durée, sur un temps long. »

Effectivement, le temps court imposé par les appels à projets entre en contradiction avec les approches socioéducatives de la prévention spécialisée nécessitant de pouvoir construire des accompagnements avec les jeunes sur un temps long.

Par ailleurs, les dispositifs grâce auxquels les intervenants sociaux ont pu être embauchés ont des objectifs quantitatifs et qualitatifs assez précis en matière de lutte contre les phénomènes d'exclusion ou de délinquance ce qui vient impacter les modes d'action classiques de la prévention spécialisée historiquement tournée vers l'action collective et la libre adhésion dans le cadre de la protection de l'enfance. En effet, pour beaucoup d'acteurs de la Prév, le cadre de la protection de l'enfance reste un idéal que revendique toujours Inès aujourd'hui : « Ce qui fonde notre légitimité, c'est quand même cette mission de protection de l'enfance. Et je trouve qu'on a une chance inouïe d'être dans une politique publique et d'avoir la marge de manœuvre que l'on a en prévention spécialisée. C'est-à-dire qu'on n'est pas dans un dispositif fermé. On a une vraie marge de manœuvre. Et ça, c'est vraiment une chance pour nous d'être à la fois légitimes par une politique

publique et en même temps de pouvoir en faire ce qui nous semble bien avec les jeunes pour les jeunes, pour les habitants plus largement. Donc ça, je trouve que c'est vraiment notre plus-value. »

Finalement, alors que beaucoup d'acteurs de la prévention spécialisée associent leur action à une délégation de service public assurant une mission de prévention des phénomènes de marginalisation et de co-production du lien social dans des territoires défavorisés, l'injonction qui leur est faite de devoir répondre périodiquement à des appels d'offres concurrentiels pour continuer d'exister et employer suffisamment d'éducateurs pour agir souligne la situation de précarité et d'incertitude dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Dès lors, cette précarisation génère un fort sentiment d'insécurité des acteurs de la Prév dont l'existence et la pérennité dépend des reconductions ou renouvellements des appels d'offre proposés par les pouvoirs publics ainsi que des bonnes relations qu'ils entretiennent avec les élus locaux et les fonctionnaires. Pour décrire la baisse de financement de son association par les pouvoirs publics en 2015, Bernard parle de « traumatisme » qu'il redoute de devoir revivre prochainement : « Tous ces projets et plans ont une échéance, un terme. En l'occurrence, alors vous avez peut-être les infos que nous on n'a pas, qu'on cherche à avoir. Pour le plan pauvreté dans le Gard, qu'est-ce qu'il en est? Pour le plan de relance dans le Gard, qu'est-ce qu'il en est? En tout cas, nous, on pense que fin 2023, tout ça risque de se terminer. Et pour nous (association de prévention spécialisée), il serait catastrophique de se retrouver dans la situation antérieure qu'on a vécue en 2015 à savoir on passe de sept à deux éducateurs. Ça a été un traumatisme pour l'association, pour l'équipe, pour les habitants, pour les partenaires en 2015 de devoir se retirer. On n'aimerait pas que ça se reproduise dans un an. Et la difficulté elle est là aussi. »

Une logique de dépolitisation

Les acteurs de la Prév regrettent de constater que depuis plusieurs années, les associations de proximité et d'éducation populaire financées par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la politique de la ville et par l'octroi de contrats aidés, se précarisent, voire disparaissent. Or, cette précarisation des acteurs sociaux favorise la décomposition du lien social et des capacités de régulation sociale locale dans les quartiers populaires. Pour Sophie, en effet, « il y a eu un coup de grâce quand il y a eu une rupture avec les contrats aidés qui soutenaient normalement les associations, ça a été vraiment une erreur fatale. Et du coup, on en paye toutes les conséquences ici. Sur le coup, on ne le voyait pas forcément, mais là aujourd'hui on le voit. Il y avait des assos qui existaient, clairement, qui avaient du personnel ou autre. C'étaient peut-être des contrats aidés, peu importe, mais au moins ça permettait qu'il y ait quand même ce lien social, etc. Il y est toujours, mais sous une autre forme. »

Cécilia, une mère de famille et militante associative engagée dans le quartier Pissevin exprime aussi son inquiétude vis-à-vis du déficit d'accompagnement éducatif des jeunes de ce territoire hors des temps scolaires ou des horaires habituels de travail : « En tant que parent, on se dit : "mais qui s'occupe de nos jeunes?" Et même s'il y a quelques structures qui sont là pour eux, qui va prendre le jeune et va l'amener jusqu'à la structure? C'est important aussi cette passerelle qui doit se faire entre les éducateurs, enfin le jeune et la structure. On a besoin de gens qui vont directement sur le terrain, aller chercher les jeunes qui traînent, voilà. (...) On a un beau gymnase et c'est bien dommage qu'il ne soit pas rénové, remis en état. Il y a plein de choses qu'on pourrait faire pour eux en fait, ouvrir des locaux plus seulement aux heures de bureau par exemple pour la mairie, ne pas arrêter à 13h ou à 17h. Pour ceux qui sont encore scolarisés, on a besoin d'ouvrir plus tard

dans la journée. On a besoin peut-être le samedi de s'occuper d'eux aussi. Enfin je suis sûre qu'il y a des choses à mettre en place. (...) Moi, j'ai été conseil citoyen pendant 10 ans (...) je sais ce qui va arriver au quartier, je sais qu'on ne veut pas trop investir sur le quartier, on le sait. Mais le problème, c'est que les enfants aujourd'hui c'est les adultes de demain et c'est maintenant qu'ils se créent et qu'ils se forment pour l'avenir. »

Cette précarisation des associations de proximité a aussi affaibli leurs capacités d'action collectives et de lutte. Ainsi, contrairement à la période post-émeutièrre de 2005 où les actions collectives et participatives dans les quartiers populaires avaient de nouveau le vent en poupe⁵², les acteurs de la Prév gardoise font le constat que les formes d'organisation sociale communautaire ne sont actuellement plus au cœur des préoccupations des acteurs de la Prév pour deux raisons principales :

- en premier lieu, bien que ces dynamiques participatives ont initialement été portées par des personnalités et associations militantes cherchant à organiser et faire entendre les revendications des habitants des quartiers populaires, au bout de quelques années, l'enthousiasme est redescendu. En effet, les espoirs de changement par la mise en œuvre de logiques d'actions participatives se sont transformées en injonctions participatives institutionnalisées rendant les approches de l'intervention sociale collective et communautaire moins attractives.

Ainsi, contrairement à la plupart des éducateurs du Gard, Rachida indique qu'elle participe à la dynamique du « conseil citoyen »⁵³ qui existe au centre de la ville où elle intervient mais elle souligne également que sa présence dans ce conseil est assez pragmatique car elle permet surtout de distribuer les quelques moyens d'un « fond participation » dont elle est référente pour financer quelques actions collectives annuelles bien souvent orientées par la mairie qui participe aux réunions du conseil citoyen : « Alors nous (association de prévention spécialisée) on participe au conseil citoyen. Donc par rapport à mon secteur, moi c'est en centre-ville. On participe... alors ce qui se passe au conseil citoyen, il y a deux choses, il y a les vraies citoyennes du quartier qui viennent pour déballer un petit peu les cafards, les machins, le bruit, les jeunes qui viennent le soir devant... squatter devant les immeubles, qui font du bruit. Donc évidemment, ils nous disent : "est-ce que vous pouvez passer tel soir parce que machin, pour voir les jeunes, pour discuter ? " Donc quand il y a un médiateur, c'est très bien, il y va, puis il peut nous orienter des jeunes. Et puis après, il y a... là où on participe le plus, nous, c'est le côté projet collectif. Donc il y a une animation ou deux ou trois dans l'année. Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que nous on profite des conseils citoyens pour distribuer le fond de participation des habitants. Donc forcément, il y a une enveloppe pour faire des animations et il y a toujours un porteur de projets ou des propositions. (...) Mais c'est très politique un conseil citoyen ici, c'est hyper politique. »

- en second lieu, les acteurs de la Prév gardoise affirment qu'au regard des situations d'urgence et de violences vécues par des habitants des quartiers populaires qu'ils doivent gérer,

⁵² Voir Manuel Boucher, *La nébuleuse du pouvoir d'agir. L'empowerment des quartiers populaires à l'épreuve des pacificateurs et entrepreneurs de colères*, Nîmes, Champ social, 2023.

⁵³ Depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la création des conseils citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Les conseils citoyens sont des collectifs d'habitants et d'acteurs du quartier (associations, commerçants, professions libérales, etc.) qui ont pour objectif la participation directe et active de l'ensemble des acteurs des quartiers prioritaires. Grâce à leur expertise d'usage, ils permettent la réalisation de projets visant à améliorer la vie du quartier.

ceux-ci ont peu, voire pas de temps à consacrer à des moments de réflexion sur le sens politique et les capacités d'action collective de la Prév. En effet, Rachida affirme que depuis plusieurs années, « on ne fait pas de la prévention, on fait du sauvetage en mer ». Inès ajoute que « des fois quand on est face à une situation de gamins qui n'ont pas de quoi manger, qui doivent être logés le soir-même, qui sont victimes de violence, prostitution, tout ce qu'on peut voir, effectivement on gère des urgences qui font qu'on est à 10000 lieux effectivement de la mobilisation collective, de la prise de conscience politique, etc. »

Des situations d'« extrême urgence »

Les appels à projet proposés par l'État depuis quelques années amènent les acteurs de la Prév à diversifier leurs territoires d'intervention amenant à penser qu'il existe non pas une mais des préventions spécialisées. En effet, autrefois spécialisé dans l'action sociale auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le plan pauvreté, en particulier, a conduit les « clubs de prévention » à s'intéresser aux personnes en voie de marginalisation des territoires urbains des centres villes ou de certaines zones périurbaines. Selon Inès, cette nouvelle configuration a alors mis en exergue le fait que la Prév ne doit plus aujourd'hui être associée à des types de territoires comme les quartiers périphériques populaires mais liée à une approche d'intervention sociale structurée par le « aller vers » les personnes en difficulté sociale et mal repérées par les institutions sociales classiques. Pour cette responsable associative, l'intérêt de la prévention spécialisée ne consiste donc pas uniquement à faire du « travail de rue » mais à mettre en œuvre des modalités d'intervention sociale « à l'interstice, là où d'autres acteurs sociaux ne sont pas. Parce que c'est ça en fait la prévention spécialisée, c'est repérer des jeunes qui sont en voie de marginalisation qui n'adhèrent pas aux dispositifs qui sont prévus pour eux, qui échappent aux dispositifs prévus pour eux et puis petit à petit, de les accompagner vers l'insertion au sens large et de les raccrocher à ces dispositifs-là. Et donc c'est bien parce qu'on est dans cet interstice-là que ça a du sens ».

Inès souligne qu'intervenir dans des zones périurbaines, voire rurales nécessite de trouver des méthodes d'approche permettant d'entrer en relation avec des jeunes pas forcément présents dans les rues contrairement aux jeunes en errance des quartiers politique de la ville mais qui vivent également des situations sociales et familiales graves les entraînant dans un processus de désaffiliation sociale : « Les nouveaux territoires sur lesquels on intervient depuis quelques années notamment grâce aux appels à projets et au plan pauvreté sont les territoires de centre-ville, de faubourg ou même de village ou de ruralité. Donc en fait nous on a découvert ces dernières années qu'il n'y avait pas une prévention spécialisée, mais bien des préventions spécialisées. Et que finalement la prévention spécialisée, c'était la méthode d'aller sur ces secteurs-là, d'aller découvrir et qu'ensuite il fallait s'adapter. Puisqu'en fait évidemment, quand on intervient sur Saint-Julien-les-Rosiers, ce n'est pas du tout la même chose que d'intervenir sur un quartier politique de la ville. »

Dans ce contexte de diversification des territoires d'action, les éducateurs d'Alès indiquent qu'ils agissent de plus en plus souvent « dans l'urgence et dans la misère » et sont confrontés quotidiennement à des situations graves liées à la prostitution de « gaminettes » et à la survie de jeunes ou de familles nombreuses mal logées. Ainsi, ils relatent la situation d'une maman de quatre

enfants qui, ne disposant que d'un lit, organise une « chambre 3x8 » pour chaque membre de la famille puisse dormir à tour de rôle.

En fait, en comparaison aux situations vécues par les habitants des quartiers populaires, ce que les travailleurs sociaux découvrent dans les interstices des centres-villes les impressionnent. En effet, les éducateurs indiquent qu'ils sont habitués à accompagner les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à trouver des solutions à des problèmes qu'ils décrivent comme « classiques ». Même si les quartiers prioritaires de la politique de la ville cumulent les difficultés, ces territoires bénéficient de moyens, de dispositifs et de nombreux acteurs sociaux qui y travaillent comme le souligne Inès : « Parce qu'il faut quand même avouer que via la politique de la ville, il y a quand même des moyens qui sont alloués sur ces quartiers-là, il y a des associations qui interviennent, il y a beaucoup d'acteurs. Quand on regarde, il y a beaucoup d'acteurs. »

Par ailleurs, les quartiers périphériques populaires d'immigration étant majoritairement habités par des familles d'origine étrangère, l'existence d'un fort contrôle social structure la vie des personnes qui, certes ont peu de libertés individuelles mais bénéficient de la protection familiale et de la solidarité communautaire. Rachida décrit ainsi que depuis la crise de la COVID, face à l'inflation et aux difficultés pour certaines familles des quartiers d'habitat social de se nourrir, des « jeunes de cité » se sont auto-organisés pour venir en aide aux plus démunis de leur quartier : « Sur le quartier, on a fait énormément d'actions sur la question alimentaire, surtout des distributions. (...) Alors oui, ça se fait, mais c'est beaucoup les jeunes des quartiers qui font des distributions alimentaires deux fois par semaine... Ils font des maraudes et ils offrent des produits alimentaires... ça s'appelle la "Sadaqah" (« œuvre généreuse » dans la religion musulmane) et donc voilà. Et en fait, depuis la COVID c'est régulier, mais c'est ancré maintenant. »

Karim indique également que dans le quartier prioritaire dans lequel il travaille, « on a plein d'assos de jeunes qui se sont créés qui font de la distribution alimentaire, c'est impressionnant aussi comme ça s'est développé. »

En revanche, les éducateurs de Prév expriment leur désarroi face à de nouvelles situations de grande misère vécues par des familles vivant dans les centres-villes dont ils s'occupent également depuis qu'une partie de leur activité est financée par le plan pauvreté : « Les habitants des quartiers populaires ont des problèmes mais vivent dans des logements sociaux. Et des logements sociaux à Alès, pour nous c'est du luxe. Là, quand je parle du plan pauvreté, c'est le centre d'Alès, donc marchands de sommeil, ça veut dire qu'ils ont été éjectés par les bailleurs sociaux parce que c'est des gens qui ont commencé à s'endetter. (...) Ça commence très souvent par le logement. Ça commence toujours par les jeunes qui sont dehors, des jeunes qui sont dans nos tranches d'âge. Donc les gamines, quand je parle de prostitution, elles sont toutes du centre-ville, toutes. Toutes les gamines que j'ai qui sont en prostitution, elles sont toutes en centre-ville. »

Dans les centres-villes, les éducateurs de Prév sont désormais également confrontés à des situations de jeunes en voie de marginalisation qui sont dans des interstices, c'est-à-dire inscrits nulle part et bénéficiant d'aucune solidarité familiale ou communautaire : « Alors que quand on en sort (des quartiers prioritaires de la politique de la ville), que ce soit sur les quartiers plan pauvreté ou sur les communes de la première couronne, alors là on met le nez dans des trucs où en fait les situations sont vraiment invisibles. Il n'y a pas les acteurs donc en fait, les situations sont bien là,

elles s'aggravent. Et nous on a découvert des choses. C'est assez récent qu'on intervient sur ces nouveaux territoires, depuis le plan pauvreté et c'est assez impressionnant. » (Inès)

Ainsi, plusieurs éducateurs soulignent qu'au regard du fait que les trafics de stupéfiants se sont fortement développés et industrialisés au cœur des quartiers comme cela avait été parfaitement décrit à la fin des années 1990 aux Etats-Unis par Philippe Bourgois⁵⁴, les jeunes qui y sont associés disposent de ressources financières et font donc moins appel à la prévention spécialisée. En revanche, d'autres publics en difficulté, en rupture avec le système de la protection de l'enfance, en particulier des jeunes femmes, sollicitent de plus en plus souvent les éducateurs de Prév qui mettent en œuvre des accompagnements individuels.

Face à ces situations de grande misère dans les centres-villes, comme le souligne Philippe, les éducateurs sont donc dans une situation de profond désarroi car ils peinent à trouver des solutions concrètes : « Bah nous, c'est ce qui s'est passé avec nos collègues qui sont intervenus grâce au plan pauvreté en centre-ville, c'est qu'ils ont découvert des situations d'extrême marginalisation... des jeunes à la rue. Et mes collègues n'ont aucune solution du coup et eux ils se retrouvent vraiment en difficulté. Et ils nous disent qu'ils ne trouvent pas de solution, ce n'est pas la même la prév ». »

Par conséquent, alors que les éducateurs sont souvent en sous-effectif pour intervenir dans des situations complexes et difficiles, à l'épreuve de la réalité catastrophique des personnes engluées dans un processus de désaffiliation sociale⁵⁵, des responsables de service constatent que des éducateurs développent des stratégies d'esquive pour « sauver leur peau » : « Mes collègues sont censés venir m'aider... parce que je suis seule en attendant, parce que voilà, on a un poste qui est en suspens, eh bah franchement, je vous le dis franchement, ils font tout pour ne pas venir parce qu'ils savent comment... quand je dis : "c'est centre-ville, machin", ils se disent qu'ils ne vont pas rentrer chez eux avant... Je ne vous le cache pas, personne... je n'ai personne, franchement. Et je le sais qu'ils esquivent parce qu'ils se disent : "on sait à quelle heure on finit", on fait trois pas en centre-ville, trois pas, et je n'exagère pas, mais je ne sors plus, on ne sort plus, on finit à 21h, 22h. Le lendemain, il faut y retourner, on atterrit au commissariat... je n'ai pas eu une situation light quoi. » (Rachida)

Acteurs du développement social local⁵⁶

Une logique d'individualisation

⁵⁴ Voir Philippe Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New-York*, Paris, éd. Seuil, 2001.

⁵⁵ Selon le sociologue Robert Castel, le processus de désaffiliation sociale correspond à la dissociation du lien social et des protections sociales en raison de l'absence de travail stable et de l'isolement social. Voir Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éd. Seuil, 2009.

⁵⁶ Dans une optique participative, s'inspirant notamment des approches d'« intervention sociale communautaire » développées Outre-Atlantique, le développement social local (DSL) part du principe que les habitants, les professionnels, les institutions, les élus et plus largement tous des acteurs engagés dans un même espace ont intérêt à coopérer pour trouver ce qui fait consensus dans l'objectif de contribuer à la cohésion sociale et au « pouvoir d'agir » des personnes et des groupes vivant et/ou agissant dans un même territoire. Voir Marie-Antoinette Rupp, *le travail social communautaire*, Toulouse, éd. Privat, 1972 ; Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, Catherine Mével, *Faire Société. La Politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, éd. Seuil, collection La couleur des idées, 2003.,

Nous avons vu que l'utilisation devenue routinière du logiciel Traject, d'un côté rationalise l'organisation du travail des éducateurs de prévention spécialisée qui visualisent et quantifient ce qu'ils font et les rapprochent des autres services sociaux plus classiques de la protection de l'enfance. Mais d'un autre côté, cette rationalisation du travail « normalise » les pratiques de la prévention spécialisée. Or, la rationalisation des actions des éducateurs de prévention, certes, conduit à réduire la marge de floue et les « temps morts » dont bénéficiaient ces travailleurs sociaux désormais activés⁵⁷ mais aussi leurs capacités d'innovation. En effet, la rationalisation des activités des éducateurs de prévention tout en favorisant des formes d'accompagnement individuel (de type Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)) au détriment des actions collectives entraîne un risque d'affaiblissement de la spécificité professionnelle et identitaire des éducateurs de rue historiquement tournée vers des publics en rupture avec les institutions et le développement d'actions socioéducatives nécessitant quelquefois d'agir sur le fil du rasoir pour réussir à accompagner des publics en marge. Selon Bernard, « les éducateurs sont de plus en plus aspirés par des situations individuelles de précarité prégnantes qui fait que le travail de développement social local, ce travail d'accompagnement individuel se fait au détriment du reste, dont le développement social local. »

Effectivement, face à des situations de jeunes de plus en plus en difficulté et en rupture avec les institutions, les équipes de prévention sont amenées à assurer un travail social individualisé comparé par certains acteurs de la Prév à une forme d'accompagnement éducatif « hors les murs » sans pour autant bénéficier du cadre administratif et judiciaire de l'Accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO). Or, cet état de fait est perçu par certains professionnels de la Prév, à l'instar de Bernard, comme une sorte de déprofessionnalisation faisant d'eux des intervenants sociaux quelconques chargés de pallier au manque d'engagement ou tout simplement de présence des institutions sociales : « J'ai envie de dire, la Prév est devenue ce qu'elle est aujourd'hui parce qu'il y a des manques au niveau institutionnel, il y a des manques partout et qu'on nous confie, qu'on nous oriente vers des jeunes pour lesquels il n'y a pas de solution. Et du coup, les éducateurs de Prév se retrouvent à démêler des situations inextricables de jeunes qui sont en grande souffrance. Et c'est ça qui est chronophage, qui nous met en difficulté parce qu'on est là au quotidien pour certains jeunes de manière exponentielle. Et des fois, on a l'impression d'être un AEMO bis, que la Prév est devenue un AEMO bis, parce que les institutions ne sont plus en capacité de répondre. »

⁵⁷ Selon Robert Castel (« De la protection sociale comme droit » in Robert Castel, Nicolas Duvoux, *L'avenir de la solidarité*, Paris, éd. La vie des idées/PUF, 2013, p. 6-8), à partir des années 1990, nous assistons à la décomposition de la conception « classique » de la solidarité caractérisée par une « incitation à la responsabilisation des individus qui sont la cible des politiques publiques. (...) À la place de la prééminence d'une solidarité collective qui fait de la protection sociale un édifice de droits, s'impose une exigence de responsabilisation personnelle qui reporte sur l'individu une part croissante de la charge de se tirer d'affaire. » D'après Robert Castel (*Ibid.*, p. 8), nous assistons donc à la production d'un « paradigme d'activation des politiques sociales » inspiré du *workfare* (une forme d'incitation/obligation pour les pauvres de travailler) : « On peut appeler paradigme de l'activation ce nouveau modèle qui reconfigure le champ de la protection sociale. C'est en fait à une constellation de termes que l'on renvoie ainsi car on peut aussi parler d'une exigence de responsabilisation, de mobilisation, d'investissement personnel, d'individualisation, de subjectivation, de contractualisation, de logique de projet, de contrepartie, etc. Mais il s'agit chaque fois d'impliquer l'individu et faire qu'il s'implique lui-même afin de collaborer à ce que l'on fait pour lui, de telle sorte que sa propre responsabilité soit toujours engagée, y compris dans ses échecs. Il n'y a plus un devoir général assumé par la puissance publique d'assurer la protection, mais plutôt une interpellation adressée à tous ceux qui sont susceptibles de se trouver en rupture ou en déficit de solidarité : d'abord, qu'ils se mobilisent. Les politiques sociales deviennent ainsi des politiques de l'individu en un double sens : c'est sur les individus que sont ciblées les interventions publiques, et ce sont les individus qui doivent s'activer pour s'en sortir. »

Éducateur, Adam exprime un certain malaise face aux incitations qui lui sont faites de privilégier l'accompagnement social individuel plus facilement comptabilisable. Or, d'après Adam, cette incitation de la part de sa hiérarchie a des conséquences sur les pratiques professionnelles : « Le fait qu'on se focalise, en tout cas qu'on pointe du doigt les suivis individuels, ça me questionne aussi. Et je trouve que peut-être c'est là où il y a un changement, parce que moi je suis jeune éducateur en Prév, mais j'ai côtoyé la Prév quand j'étais plus jeune du coup et j'ai peut-être une vision un peu plus ancienne. Et je trouve ça bizarre d'avoir voulu que tout soit chiffré, qu'il faut des accompagnements individuels, qu'on regarde les sorties positives, etc. »

Alors que depuis sa création ce qui caractérise la prévention spécialisée est le travail de rue avec le milieu, l'incitation faite aux travailleurs sociaux de faire de l'accompagnement individuel vient donc bousculer les représentations, voire les pratiques d'éducateurs de Prév toujours attachés à privilégier, comme le souligne Adam, une action de « présence sociale » nécessaire à la rencontre des jeunes qui demeure le « socle existentiel » de la Prév : « À la dernière réunion, on nous a dit... notre présidence a pointé du doigt le fait que certains éducateurs avaient moins ou pas d'accompagnement individuel, ça a questionné. Moi, ce qui me questionne c'est que pourquoi on se pose la question de si un éducateur n'a pas d'accompagnement individuel si derrière il fait beaucoup de travail de rue. Mais même quand on fait de la présence sociale, moi à chaque fois je suis perturbé parce que sur la présence sociale je ne compte pas les enjeux, moi, parce que moi je remplis mon Traject en retard, du coup je le remplis une fois que la semaine est validée, une fois que je l'ai faite. Et après, à chaque fois j'oublie de compter les gens que j'ai croisé et on me demande combien de personnes. J'ai fait trois heures de présence sociale, on me demande combien il y a. Du coup, ça, ça me perturbe dans mon travail. »

Producteurs d'émancipation

Malgré les évolutions du métier d'éducateur en prévention spécialisée de plus en plus concerné par des accompagnements individuels de personnes en grande difficulté, comme le souligne Bernard, les éducateurs de Prév continuent de s'identifier à un « travail social de rue » dans le cadre de la libre adhésion : « Le principe central de la prévention spécialisée, c'est le principe de libre adhésion des publics qui nous oblige en tant qu'éducateur à avoir une posture professionnelle un peu différente de celle classique et traditionnelle. »

Dans cette optique, pour les éducateurs, l'une des particularités du travail de Prév est liée au fait qu'ils doivent savoir se rendre disponibles pour répondre aux besoins des habitants et des partenaires dans un territoire. Il est ainsi important que les éducateurs soient considérés par les habitants comme faisant également partie du quartier où ils interviennent même s'ils n'y habitent pas. Cela signifie que dans un territoire fréquenté de façon régulière par les éducateurs, ceux-ci doivent être « repérés, vus, connus et reconnus ». Bernard affirme que « c'est important de pouvoir travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. (...) j'ai presque envie de dire, en tant qu'éducateur on habite le quartier au sens où on fait partie du paysage. Au bout d'un moment, les jeunes nous identifient comme faisant partie du même paysage, du même environnement qu'eux-mêmes. Et c'est ça qui, en tout cas pour moi, fait la spécificité de la prévention spécialisée. C'est d'aller vers les publics là où ils sont quand ils y sont et de cheminer avec eux à leur rythme qui peut être différent d'un territoire à l'autre. »

Cette reconnaissance des éducateurs par les habitants est essentielle pour permettre la mise en œuvre d'actions collectives toujours revendiquées comme centrales pour certains travailleurs sociaux historiques tel que Bernard : « Alors, je commencerai par dire qu'être éducateur de Prév, c'est une posture professionnelle – c'est être ouvert à la rencontre, quelle qu'elle soit, à tout moment. Et puis... alors c'est le vieil éduc qui parle, c'est le côté un peu utopique, mais je n'en démordrai pas, c'est toujours la dimension collective. On est missionné et mandaté pour intervenir sur un territoire donné, c'est de donner du pouvoir d'agir aux habitants, de permettre aux plus jeunes de s'émanciper. Et le côté subversif même si on est financé par des dispositifs et par des pouvoirs publics, c'est aussi de permettre aux habitants de prendre en main leur destinée. Après, il y a un principe de réalité effectivement qui fait que c'est un peu chahuté par moment. Et puis la dimension partenariale qu'il ne faut pas oublier, qui est à mon sens essentielle en prévention spécialisée, parce que tout seul on n'est pas grand-chose. Et c'est avec le jeune, à son rythme. Ce n'est pas nous qui imposons. »

Des éducateurs soulignent que même s'ils ne nient pas l'importance aujourd'hui de trouver des solutions concrètes (emploi, logement, formation...) à des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle grâce à un accompagnement social individualisé, ils indiquent également qu'ils regrettent de ne pas pouvoir travailler davantage sur la dimension émancipatrice de jeunes ayant besoin de restaurer une estime d'eux-mêmes avant d'entamer un parcours d'insertion par l'emploi notamment. La dimension émancipatrice du travail social est importante pour Bernard qui incarne une figure historique locale de la Prév : « On est là, on est missionné au titre de la protection de l'enfance pour agir et lutter contre les risques de marginalisation des jeunes et de leurs familles. Et nous, ce qui nous importe en tout cas au niveau de l'association, c'est la possibilité pour ce public jeune de s'émanciper, donc de les accompagner à leur rythme à eux, de cheminer avec eux en leur proposant des activités, des projets structurants et structurés pour permettre d'agir à la fois sur l'individu, sur le collectif et puis le pouvoir d'agir des habitants, DSL, développement social local avec la préoccupation du partenariat. »

Pour les éducateurs, les actions collectives et le développement social local mobilisant les ressources des habitants et acteurs sociaux auto-organisés sur un territoire pour favoriser la production du lien social font partie du « mythe fondateur » de la prévention spécialisée. En effet, l'impulsion de dynamiques de développement social dans les quartiers est fortement valorisée par les éducateurs de Prév. Dans cette perspective, Adam rappelle que les « chantiers éducatifs » mis en œuvre par son association avec des jeunes des quartiers dans lesquels les éducateurs interviennent ne servent pas d'abord à les occuper mais à faire en sorte qu'ils s'investissent dans un projet collectif citoyen au service de leur propre communauté d'habitat : « Les chantiers éducatifs par exemple, nous permettent de mobiliser des jeunes sur l'amélioration de l'habitat et des structures qu'ils vont venir fréquenter, que ce soit l'espace vidéo, que ce soit une association de proximité de quartier ou autre. Voilà, notre objectif c'est de les mobiliser, de les faire participer de A à Z, c'est-à-dire l'écriture du projet, la rencontre avec les techniciens, que ce soit du Département, de la ville. Et c'est d'essayer de les associer vraiment sur... qu'ils voient en fait notre boulot, qu'on n'arrive pas avec un package tout prêt : voilà, "on va peindre les murs", l'idée, ce n'est pas celle-ci, c'est vraiment de les rendre acteurs. C'est-à-dire que si le projet il doit se finaliser, il se finalisera. S'il ne doit pas se finaliser pour x raisons, on ne le fera pas tout simplement. Mais on ne fera pas à la place ou contre les jeunes. »

Promoteurs de créativité

S'inscrivant dans cette optique émancipatrice de développement social local, Rachida est heureuse lorsqu'elle peut accompagner des jeunes de quartier à valoriser leurs capacités créatrices individuelles et collectives. Elle relate ainsi une activité culturelle à destination des jeunes d'un quartier prioritaire amateurs de musique rap qu'elle a animé au cours de laquelle elle a été totalement surprise de constater que ces jeunes possédaient déjà des compétences artistiques et techniques propres ainsi que des facilités d'auto-organisation. Dans cette situation inédite, Rachida et ses collègues n'avaient donc plus à encadrer des jeunes pour qu'ils découvrent et s'initient à l'« art rapologique » tel qu'ils l'avaient imaginé au départ mais bien plutôt à soutenir une dynamique collective de jeunes artistes du quartier émancipés et déjà presque confirmés grâce, avant tout, à leur propre énergie créatrice et leur rage de s'exprimer et d'être reconnus à travers le rap⁵⁸ : « On avait un atelier rap. Il y avait au moins une dizaine de séances. Et le but de l'atelier, c'était de faire découvrir dans un premier temps, puis ensuite de montrer comment est-ce qu'on pouvait faire un texte. Les gamins ils sont arrivés... c'est un rappeur professionnel qui était signé dans une major et tout, qui est venu pour les accompagner. (...) Les gamins sont arrivés, ils étaient peut-être une dizaine. Ils avaient 14 ans, c'était n'importe quoi. Les mecs ils avaient déjà des musiques enregistrées sur leur téléphone, qu'ils ont enregistré de leur téléphone, ils ont fait des clips, c'était... Ils disaient... bon, des fois ils disaient des bêtises, mais c'était construit, c'était... ils savent comment faire de la musique. Et pourtant... même l'artiste s'étonne : "mais pourquoi est-ce qu'on a prévu autant de séances?" ; "la semaine prochaine, je vais déjà amener mes affaires, etc., pour enregistrer". Et ça ne s'arrête jamais. Et là, ils (jeunes rappeurs) sortent le téléphone : "la semaine dernière, j'ai écrit trois textes là, regarde, je vais te les montrer, je vais te les faire écouter". En fait, on n'est jamais au bout de nos surprises. »

En effet, les quartiers dans lesquels travaillent les éducateurs de prévention sont généralement montrés du doigt pour les nombreuses difficultés qu'ils concentrent (pauvreté, délinquance, incivilités, violences, repli communautaire, etc.), or, ces mêmes territoires, sont également des lieux de production de créativités artistiques, culturelles et sportives⁵⁹ mais aussi des espaces de solidarités.

En tant qu'habitante de Valdegour et actrice associative partenaire des éducateurs de rue à Pissevin-Valdegour, Leïla souligne que malgré de nombreux problèmes sociaux et des violences, les quartiers populaires qu'elle connaît intimement pour y vivre depuis son enfance sont des lieux de convivialité et de solidarités : « Il existe des solidarités, ici les gens font attention aux autres. (...) Après il y a de belles choses dans le quartier, il y a de la réussite, il y a de très bonnes familles. Il y a beaucoup de problèmes oui, mais il y a de belles choses, il y a de la solidarité, il y a beaucoup de gens qui travaillent tous dans le même sens pour que les choses avancent, pour qu'on soit comme tout le monde. Après, il y a beaucoup de difficultés, des difficultés de transport, il y a des difficultés pour les magasins, les services... la mairie, tout ça, tout ça on n'a plus quoi, enfin je parle pour Valdegour, voilà, c'est difficile. Donc il y a une entraide, il y a des personnes âgées, bon il y a de belles choses qui sont mises en place quand même. (...) Les seniors on s'en occupe, on a mis des choses en place. Ils ne sont plus oubliés, ils ne sont plus invisibles. »

⁵⁸ Voir Manuel Boucher, *Rap, expression des lascars. Significations et enjeux du rap dans la société française*, Paris, éd. L'Harmattan/Peuple et culture, 1999.

⁵⁹ Voir Manuel Boucher, Alain Vulbeau, *Emergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiations ?*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Débats jeunesse, 2003.

Dans ce contexte, dans une optique de développement social local, les éducateurs revendiquent donc d'avoir la légitimité et le temps pour participer à l'accompagnement et la valorisation des dynamiques collectives créatives et citoyennes autoproduites au sein des quartiers prioritaires dans les domaines culturels, artistiques, sportifs, sociaux et politiques.

Cependant, confrontés aux urgences sociales, à l'instar d'Inès, plusieurs éducateurs soulignent que faire du développement social local reste une aspiration plus qu'une réalité au point que certains partenaires ne considèrent plus que cette approche participative de l'intervention sociale fasse partie des missions de la prévention spécialisée : « Je m'aperçois avec les évaluations, les projets d'établissement, etc., qu'on a un peu, pas délaissé, mais par la force des choses avec des situations de plus en plus complexes où des fois on se demande : "mais où est la prévention en fait, la prévention spécialisée?", on a l'impression qu'on est les pompiers du social parfois. On a des situations très difficiles, très avancées. Et en fait je crois qu'avec le temps, par la force des choses, et parce qu'on n'a pas les moyens extensibles, on a peut-être un peu délaissés la dimension de la dynamique territoriale, de faire émerger les initiatives locales d'habitants, etc. Et d'ailleurs, moi je trouve que dès qu'on essaye d'y aller un peu, il y a des acteurs sur le territoire qui nous disent : "mais ce n'est pas des jeunes" ou "ce n'est pas votre place" ou "qu'est-ce que vous faites?" Parce que je crois que ça s'est aussi perdu dans les représentations que l'on a de la Prév. »

Des partenaires indignés et mobilisés

Les violences et décès brutaux liés aux trafics de drogue survenus durant l'été 2023 dans le quartier Pissevin ainsi que le traitement politique, sécuritaire et médiatique de ces épisodes dramatiques a généré une indignation collective des habitants et des associations de proximité. Ces dernières, en effet, à l'instar d'Estelle, se sont senties méprisées, c'est-à-dire ignorées par les responsables politiques locaux et les représentants de l'État qui ont, selon les acteurs sociaux, surtout privilégié une communication politique à destination des médias locaux et nationaux à propos de la mise en œuvre d'un dispositif policier d'exception et momentanée pour contenir les violences meurtrières des narcotrafiquants : « Nous ça nous a fait un choc le matin de la mort du petit Fayed, j'apprends ça sur BFM TV. Chaque matin je bois le café, je sors je me dis, il y a tout le monde dehors. J'arrive, il y a des journalistes de partout, mais nous les habitants on n'a pas été pris en compte, nous la douleur de se lever, il y a un gamin de 10 ans qui se fait tuer. Puisque nous l'été on sort, on va au resto, on arrive par cette route, nous, ce qu'on fait maintenant on bifurque. On fait tout le tour du monde. Mais moi je me suis levée le matin, mais après je me suis dit : "il y aura tout le monde. Les élus vont nous appeler, il y a des gens... tout le monde va se rassembler", mais en fait il n'y avait personne. Tout le monde est sidéré, tout le monde est dans son coin, tout le monde se cachait, il n'y avait que les journalistes. Il y a Darmanin (Ministre de l'intérieur) qui est arrivé, je crois. On nous a coupé la route, on nous a dit : "partez", on a eu un peu la télévision. On en a parlé dans tous les journaux, mais nous les habitants on reste là, on est encore là. (...) Il n'y a eu aucun psychologue, aucune cellule d'écoute avec juste des psychologues parce que c'est eux qui sont qualifiés pour faire ce job et personne d'autre. (...) C'est vrai qu'on nous a amenés la CRS 8 (police spécialisée dans les violences urbaines), surtout... c'est impressionnant. On aurait dit qu'on était en temps de guerre, mais voilà, est-ce qu'on nous a parlé à nous, aux habitants (...) Et même les personnes qui ont reçu... les jeunes, les enfants qui ont reçu les balles perdues, personne ne nous a contactés pour voir comment ils allaient. »

Dans ce contexte de colère liée à un sentiment de mépris et de dérélliction de la part des autorités, même s'ils n'ont pas pu tous se rendre disponibles, les principaux partenaires de l'association de prévention spécialisée locale se saisissent donc d'une séance d'intervention sociologique consacrée aux représentations et conséquences des violences de l'été pour exprimer leur sentiment d'indignation et envisager la création d'un « collectif citoyen » qu'ils perçoivent comme un enjeu d'avenir pour la dynamique citoyenne du quartier Pissevin-Valdegour.

Les partenaires de la prévention spécialisée venus participer aux échanges avec l'équipe de recherche sont composés d'associations de proximité professionnelles et bénévoles intervenant dans les champs social, éducatif et culturel. D'après Bernard, à Pissevin en particulier, il existe « une grande richesse et une densité associative » sans lesquelles la prévention spécialisée « ne pourrait pas faire grand-chose ». Ainsi, alors que grâce aux travaux des sciences sociales, chacun sait aujourd'hui que le « décrochage scolaire » est l'une des principales portes d'entrée vers la délinquance et la marginalisation⁶⁰, beaucoup de partenaires de la prévention spécialisée présents à la séance d'intervention sociologique participent directement ou indirectement à combattre ce processus et ses conséquences. Certaines associations font de l'aide à la parentalité comme l'association Paséo (composée d'intervenants sociaux et d'adultes relais) qui, comme le souligne Carole, l'une de ses animatrices, « accompagne les familles de Pissevin-Valdegour dans sa globalité. On a tout un réseau de bénévoles qui répondent à l'action accompagnement des familles isolées Pissevin-Valdegour. Donc c'est un bénévole, une famille, un accompagnement pendant un an. Le bénévole se rend au domicile de la famille et après on travaille avec des prescripteurs, les écoles, dans les cités éducatives qui nous orientent les familles qui ont besoin d'accompagnement. Donc les objectifs des accompagnements ça peut être reposer un cadre éducatif, ça peut être favoriser le lien social, aller sur le quartier, sur l'extérieur, voilà ce qui est Paséo. Et après, toutes nos actions sont en direction des familles. Donc on va faire de l'accès au droit, on va faire des ateliers initiatives habitants, des séjours de famille, des ateliers "je joue en famille", quoi d'autre ? Enfin voilà, là on est en train de mener un projet sur la place des pères, donc un projet qui s'appelle : "papa un jour, papa toujours" et l'idée de valoriser la parole des papas au sein de la société, la transmission père-enfant, être père c'est quoi ? On mène aussi beaucoup d'actions sur l'espace public, en tout cas on essaie. Par exemple, on organise "la rue aux enfants" qui est un dispositif national pour favoriser la création d'espaces urbains dédiés aux familles. »

La représentante de cette association indique qu'alors qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des autorisations pour occuper l'espace public, lors du terrible été meurtrier 2023, les familles avec lesquelles elles travaillent ont eu peur de sortir alors qu'elles ont pourtant besoin de continuer à occuper l'espace public et de partager des moments de convivialité.

L'association PIMMS installée dans le quartier Valdegour depuis 1998 puis aussi dans le quartier Pissevin à partir de 2012 fait elle aussi, et même principalement, de la médiation (sociale, emploi et numérique) pour « accompagner les usagers afin de faciliter les démarches d'accès aux droits sociaux, à l'emploi et au numérique dans l'objectif de lutter contre les situations de renoncement aux droits. »⁶¹

⁶⁰ Voir Hugues Lagrange, « Déviance et réussite scolaire à l'adolescence », *Recherches et Prévisions*, n°88, 2007. p. 53-70 : https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_2007_num_88_1_2289Benjamin; Moignard, *L'école et la rue : fabrique de délinquance*, Paris, éd. Puf, 2008 ; François Dubet, Najat Vallaud-Belkacem, *op. cit.*

⁶¹ <https://www.pimmsmediation.fr/associations-pimms-mediation/pimms-nimes/>

La responsable de PIMMS médiation explique que cette association est présente dans les quartiers prioritaires de la ville « pour se faire le relais, on est là sur un premier niveau d'information, on est là pour se faire le relais avec les dispositifs existants, que ce soit les dispositifs de droit commun ou le tissu associatif, les partenaires locaux. On intervient... on travaille beaucoup en partenariat et surtout en partenariat, donc au niveau de la médiation emploi-jeune avec l'ADPS. (...) On est 16 salariés, des profils différents, on est à la fois avec des contrats aidés, on fait partie du réseau national des PIMMS. Donc c'est un réseau qui a une vocation de tremplin professionnel et de professionnalisation. On travaille à la fois avec des contrats aidés et à la fois avec des contrats pérennes. (...) On a la particularité d'avoir des financements à la fois publics de tout ordre puis des financements privés, notamment des fournisseurs énergie, puisque les PIMMS sont nés de la volonté des entreprises privées et des partenaires publics de créer des associations PIMMS qui puissent, pardon, faire le lien avec les administrations qui partaient des quartiers ou les administrations privées qu'on pouvait moins aller voir. Avant EDF vous aviez des boutiques en centre-ville, maintenant vous n'avez plus rien. Donc pour des personnes qui sont en difficulté par rapport à des démarches, c'est plus compliqué, voilà très brièvement. »

Sont également présents des jeunes de l'association artistique et culturel « stand-hop⁶² » spécialisée depuis 2019 dans les « cultures urbaines », en particulier la culture hip-hop⁶³ mais qui promeut aussi, comme l'indique Basic, l'un des fondateurs de l'association, les différentes cultures des habitants des quartiers prioritaires de Nîmes : « De base, on était un groupe d'amis danseurs et il y a eu un besoin de structuration parce que les anciens organismes, ils fermaient tous, il y avait une diminution d'activités qui a fait que nous on prenne le relais et du coup on a pris ce relais-là. On a commencé par un seul objectif, la promotion de la danse hip-hop. Puis tout naturellement, vu que la danse hip-hop c'est inné dans le quartier et que ça a des fins sociaux, politiques et beaucoup d'effets sociaux, eh bah naturellement on est revenus ici à la source dans ce quartier, où là du coup j'y ai habité, j'y ai habité jusqu'à mes 18-19 ans. Et là on a changé un peu nos objectifs, donc là on a quatre axes. On a l'axe transmission, qui vient de la promotion de la danse hip-hop, tout ça. Puis on a été atteints par la COVID. On a développé l'axe audiovisuel où là on propose des prestations au niveau audiovisuel, on réalise des vidéos, des courts-métrages, des teasers, plein de trucs comme ça. Et aussi on s'amuse avec la photo, on se fait plaisir, on fait de la photo pour des particuliers, du personnel, peu importe. Et ces pratiques-là, on l'utilisait quand on était enfant. Avant même de danser, on avait toujours l'habitude de jouer avec les caméras et de faire plein de petits montages et de s'amuser. Du coup, là on l'a plus poussé, grâce à la COVID, les petits trucs comme ça. Ensuite, il y a l'évènementiel, on fait beaucoup d'évènementiel, puis là ce week-end, le dimanche, on organise un évènement qu'on a appelé « Culture locale » où là on met en avant une culture du quartier, peu importe. Là ce sera la culture maghrébine à cette édition. »

Les acteurs du « journal de Valdegour » créé il y a une vingtaine d'années sont aussi venus. En plus de la réalisation du journal mensuel consistant à valoriser les habitants, les personnes qui le produisent toujours développent trois actions principales comme l'indique Nabil : « On accompagne des gens bénéficiaires du RSA vers l'emploi. On a une action en conseil numérique, donc c'est tout ce qui est accompagnement aux démarches administratives. On a un collègue qui a une action jeunesse pour aider les jeunes à s'orienter et s'insérer. »

⁶² Voir <https://stand-hop.fr/>

⁶³ Née au sein des quartiers urbains afro-américains des États-Unis, la culture « hip-hop » articule plusieurs champs artistiques dans les domaines de la musique (rap, DJing, beatboxing), de la danse (breakdance ou b-boying) et de l'art graphique (graffiti) notamment. Voir Hugues Bazin, *La culture hip-hop*, ed. Desclée De Brouwer, Paris, 1995.

Dans la pratique, cette association à une activité assez éclectique et propose beaucoup d'animations culturelles et sportives à destination des jeunes de Pissevin-Valdegour. Des acteurs du Centre social associatif appelé « Mille couleurs », dont Ajar, un cadre salarié, ainsi que des administrateurs, ont également tenu à être présents car ils existent sur le territoire depuis une trentaine d'années et coopèrent depuis longtemps avec la prévention spécialisée locale. Ce centre social agréé par la Caisse d'Allocation Familiale et financé dans le cadre de la politique de la ville fait de l'animation sociale globale et coordonne une partie de la vie associative du quartier en lien avec le Projet social de territoire (PST) de Pissevin⁶⁴ : « Notre projet global va de la petite enfance jusqu'au sénior en passant par un accompagnement scolaire, le point d'accueil jeune, les séjours, la parentalité et j'en passe. On a à peu près 2000 adhérents, on a 700 familles adhérentes, donc on a quand même une structure quand même... On essaie de travailler avec tout le monde, avec ceux qui veulent travailler avec nous déjà. »

Selon Ajar, le centre social est constitué d'une équipe « assez costaud » puisqu'elle comporte une vingtaine de salariés avec des statuts différents (animateurs, adultes relais, etc.). Des membres du comité de quartier Pissevin, créé en association au début des années 1980, participent aussi au débat. André, l'un des membres historiques de ce comité souligne que contrairement à ce que l'on pourrait penser, « le trou dans la rue ne nous intéresse pas. On est surtout accés sur l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), sur la revalorisation du quartier et nous notre problème c'est ça. Le trou dans la rue, n'importe qui prend un téléphone, appelle la mairie, on va aller boucher le trou. »

Ainsi, le comité de quartier Pissevin, grâce à des personnalités motivées et exigeantes impliquées dans cette association depuis de nombreuses années et revendiquant un « franc-parler », assume une fonction de contre-pouvoir et d'interpellation des élus locaux pour veiller à ce que les préoccupations des habitants vis-à-vis de leur vie quotidienne soient réellement entendues aux niveaux local et national : « Écoutez, moi, j'ai été le président national des comités de quartier, à l'échelon national. J'ai même préparé un congrès à l'échelon national sur la ville de Nîmes en 1990. Les gens de la réunion, etc., sont venus sur un congrès, etc., et bien entendu j'ai travaillé avec l'union des comités de quartier et c'est là que j'ai été nommé à l'échelon national. C'est pour ça qu'on a participé dans le cadre de la Loi Lamy⁶⁵ avec d'autres acteurs du quartier à la mise en place des 30 propositions qu'avait faites Mechmache⁶⁶. »

Plusieurs mères de famille membres de l'association de médiation les Gilets Roses (voir *supra*) dont nous avons vu qu'elles intervenaient à Pissevin-Valdegour sont aussi présentes. Au cours de la

⁶⁴ Dans cadre de la politique de la ville en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, le Projet social de territoire (PST) Pissevin est animé par la ville de Nîmes. C'est une démarche de gouvernance locale qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

⁶⁵ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été portée par François Lamy alors qu'il est Ministre délégué à la ville de 2012 à 2014. Suite au rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » (juillet 2013) coordonnée par l'universitaire Marie-Hélène Bacqué et le militant associatif Mohamed Mechmache (<https://www.vie-publique.fr/rapport/33298-pour-une-reforme-radical-de-la-politique-de-la-ville>), cette loi insiste, notamment, sur l'importance de développement d'une approche participative de la politique de la ville.

⁶⁶ Voir Manuel Boucher, « Chapitre VIII. Militants du pouvoir d'agir », *La nébuleuse du pouvoir d'agir*, éd. Champ social, 2023, p. 215-278.

discussion collective, Aïcha, actrice de ce collectif de « femmes de quartier », au nom de l'ensemble des partenaires, souligne son incompréhension : pourquoi, alors que le quartier Pissevin faisait la une de tous les journaux suite, en particulier, au décès d'un enfant de 10 ans tué par des membres d'un réseau de drogue en guerre pour le contrôle de leur territoire de deal, les pouvoirs publics dont la mairie et l'État, n'ont pas officiellement réuni les habitants et associations de proximité pour faire le point et envisager des solutions collectives avec les principaux intéressés ? Pour tous les acteurs sociaux de première ligne, il n'est en effet pas possible d'établir de véritables diagnostics et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes vécus par les habitants de Pissevin-Valdegour sans consulter et impliquer les principaux intéressés.

Sortir du « diviser pour mieux régner »

Les partenaires de la prévention spécialisée expriment leur ras-le-bol « de faire du projet pour le projet » et constatent que depuis plusieurs années, comme le souligne Ajar, les pouvoirs publics ne traitent pas équitablement les associations de proximité présentes sur les quartiers prioritaires de la ville: « moi, de ce que j'ai remarqué, en fonction des affinités et des intérêts, que ce soit l'État, le département ou la municipalité, je crois qu'ils ont un peu des... je ne sais pas si on peut dire des chouchous ou des personnes avec qui ils vont fonctionner. (...) donc on va financer plus l'un que l'autre. Mais souvent on va... souvent, moi ce que je remarque, c'est qu'il y a des discours pour monter les uns contre les autres ».

Les acteurs sociaux ont le sentiment qu'alors que les autorités publiques communiquent la nécessité de faire en sorte que tous les acteurs sociaux agissent dans un même sens pour améliorer et sécuriser le « vivre ensemble », notamment dans le cadre du Projet social de territoire, des élus locaux pratiquent le « diviser pour mieux régner » en mettant en concurrence des associations. Selon Bernard, « les appels à projet, je trouve que c'est le plus haut degré destructeur dans les quartiers parce que ça nous met dans des positions concurrentielles les uns avec les autres. »

Ainsi, dans le contexte « post-violence » de l'été 2023, les acteurs associatifs présents à la discussion collective expriment leur incompréhension vis-à-vis de la décision du département du Gard et de la Région Occitanie de financer trois postes de médiateurs confiés à trois porteurs privés différents⁶⁷ sans que les associations historiques des quartiers concernés ayant déjà acquis de l'expérience dans la médiation urbaine et le travail social de rue aient été consultées : « Ici ça marche comme ça. On choisit une structure et puis là on reçoit les financements et après on prend deux structures entre guillemets "caution" qui servent d'ingénierie. Et ces structures qui servent d'ingénierie, elles ont le pistolet sur la tempe, elles y vont parce qu'elles ont besoin du financement. C'est comme ça que ça marche ici. (...) Autre exemple, l'État me convoque en Préfecture avec quatre structures spécialisées dans la jeunesse. Et on nous dit : "voilà, on va

⁶⁷ Le conseil départemental du Gard et le conseil régional d'Occitanie ont débloqué des moyens pour permettre l'embauche de trois médiateurs. L'idée est née suite au drame de la mort du petit Fayed survenu le 21 août à Pissevin. Dans un contexte de forte émotion, rapidement, les conseils départemental et régional décident de débloquer une subvention permettant à des associations d'embaucher des médiateurs devant arpenter les rues de 13h à 20h de plusieurs quartiers prioritaires (Valdegour, Pissevin, Chemin-Bas-d'Avignon et Mas de Mingue). Une somme de 120 000 € est donc mise sur la table - à raison de 90 000 € du Département et 30 000 € de la Région - servant à financer le projet « Anim'Médiation ». Ce projet est porté par trois associations : Humanîmes, l'Ufolep et Samuel-Vincent. Voir <https://www.midilibre.fr/2023/11/14/yassine-ismael-et-islam-des-mediateurs-pour-recreer-du-lien-et-apaiser-les-quartiers-difficiles-de-nimes-11579403.php>

attribuer des moyens...”, ils ont toujours de l’argent, l’État a toujours de l’argent en fin d’année. “On aura 50000 euros, donc on aimerait que vous organisiez des séjours à la neige pour les gamins”. Bon, les séjours à la neige, je n’ai rien compris quoi, on va faire des séjours à la neige parce que c’est les séjours à la neige qui vont calmer les tensions sur le quartier. Donc j’ai dit : “moi je fais quoi ici moi, je fais quoi ici? - Bah écoute, ce n’est pas toi qui auras ce financement, toi tu seras la caution, tu seras l’ingénierie puisque tu as une expertise. Mais c’est la structure en face qui aura les 50000 euros et qui va organiser le tout”. » (Salarié d’une association historique de Pissevin)

Par ailleurs, Fatima, administratrice militante d’un centre social, s’offusque que les pouvoirs publics, dont la mairie et la Caisse d’Allocations Familiales, ont des modes d’organisation et de financement qui plongent des associations comme la sienne dans un état d’incertitude chronique : « Je ne suis devenue administratrice que depuis deux ans et l’impression qu’on me donne depuis deux ans, c’est de vouloir garder les associations, chacune dans leur petit coin, on autorise certains et d’autres moins. Alors même qu’on peut être en groupe à vouloir faire quelque chose pour reconquérir le territoire républicain comme on entend souvent. Et l’impression qu’on nous donne, c’est qu’aujourd’hui par exemple pour le centre social, on se bat pour avoir des locaux dignes d’un centre social. On est toujours limité aux quatre ans pour les agréments. Tous les quatre ans on va être remis en cause et la limite elle est là. »

Dès lors, durant l’intervention sociologique, au regard des drames que le quartier Pissevin a connu au cours de l’été 2023, les acteurs sociaux comme Fatima affirment qu’il est aujourd’hui temps de refuser des pratiques politiques, administratives et financières qui précarisent et divisent les acteurs sociaux et qu’ils se battent pour défendre les intérêts des habitants et de ceux qui les accompagnent : « Donc à un moment, on essaie de montrer du doigt tout le monde et on essaie de nous monter les uns contre les autres. Et je pense que certains ont réussi et voilà. Moi je ne suis pas là pour dire que l’ADPS ou Stand’hop sont meilleurs ou pas. On essaie d’œuvrer ensemble pour que les choses aillent mieux sur le quartier et voilà, mais bon, il y a toujours des manipulations. Bon après, ils vont dire que je suis complotiste, mais bon je ne suis pas complotiste. Mais depuis que je suis sur le quartier, je vois comment ça fonctionne et que la coopération est compliquée. »

Les acteurs sociaux s’insurgent et soulignent qu’il est dorénavant important qu’ils constituent un collectif solidaire qui soit en capacité de dire collectivement « stop » à des rapports de « coopération-sujétion » imposés par les autorités publiques locales qui contribuent à les diviser. En effet, alors qu’ils sont aux avant-postes des phénomènes de ghettoïsation urbaine et des situations de misère sociale, ils ont plus que jamais besoin de dépasser des rapports de défiance et d’établir des relations de « confiance réciproque » entre acteurs associatifs pour construire un rapport de force intelligent et stratégique avec les pouvoirs publics et les élus locaux : « Le collectif qu’on souhaite mettre en place, c’est simple. On a envoyé un mail à toutes les associations de la ville en disant : “voilà, on va créer un collectif qui ne va pas à l’encontre du PST (projet social de territoire) ni de la ville, ni de l’État”. Pour nous, ce collectif dit : “voilà, seuls on est faible. Quand on va vouloir aller réclamer quelque chose, seuls on est faible. Mais tous ensemble on va être caché pour ceux qui le souhaitent derrière ce collectif”. Donc c’est pour ça que je vous invite si vous avez reçu le mail et vous avez tous dû le recevoir, c’est de valider votre présence parce qu’elle est importante, parce que c’est de dire : “voilà, on va aider ceux qui ne pouvaient pas parler” ». (Acteur associatif historique de Pissevin)

Conscients que cela peut déranger le mode de fonctionnement politico-administratif habituel mais aussi le monde du trafic puisque, comme le souligne Ajar, « ce n'est pas dans l'intérêt de tous que ce quartier (Pissevin) aille mieux », n'en pouvant plus d'être méprisés, insécurisés et instrumentalisés, des habitants et des acteurs sociaux associatifs souhaitent donc s'auto-organiser pour défendre leurs intérêts au service de la population des quartiers prioritaires : « À un moment donné, on est arrivé au bout de ce que les habitants peuvent accepter maintenant. Voilà et je me dis que... et on se dit tous, c'est de se dire à un moment donné il va falloir qu'on s'organise sauf que, je pense que ça dérange. Voilà, derrière ça il y a quelque chose qui dérange, je ne sais pas quoi exactement. » (Alyah, membre d'une association de quartier historique)

Transformant la crise de l'été 2023 en opportunité pour faire émerger une dynamique commune, ces acteurs sociaux affirment vouloir « être positifs » et ont la volonté d'inventer des moyens collectifs d'agir en capacité de contourner les moyens de pression financière et politique des élus et des pouvoirs publics qui, selon eux, coproduisent leur précarité et, paradoxalement, favorisent des rapports contre-productifs de défiance et de concurrence entre les associations qui concourent au maintien et développement du lien social. Par l'intermédiaire du collectif, il s'agit donc, comme le stipule Ajar, de faire en sorte que les habitants et les acteurs sociaux s'unissent et se mettent en mouvement pour faire entendre leurs voix en constituant un rapport de force : « On ne peut pas rester chacun dans notre couloir parce qu'on n'y arrivera pas. (...) la clé elle est quand même un peu là, comment on peut arriver à mettre en mouvement les habitants de ce quartier pour que quelque part leur parole elle soit entendue, écoutée et qu'il y ait quelque chose qui se mettent en mouvement. Si les habitants restent un peu spectateurs de cette affaire, à mon avis, on n'y arrivera pas. (...) Après le rapport de force est... je pense qu'il est inévitable. C'est-à-dire que ça dépend de ce qui touche les habitants, moi je sais que quand les habitants sont vraiment touchés par les problématiques, ils agissent. (...) Donc l'objectif, c'est que le jour où les 14 000 habitants réagiront, je pense qu'on aura gagné. Il suffit qu'ils fassent peur au politique. C'est que le jour où effectivement il y aura ce soulèvement, voilà. Et, je pense, c'est ça le travail que nous devons réaliser ensemble. »

Pour Bernard, en effet, c'est uniquement grâce à une large mobilisation des habitants et des acteurs associatifs conscients de la nécessité de dépasser des rapports concurrentiels, des intérêts personnels et opportunistes ainsi que des conflits d'égos, que les élus locaux seront obligés d'entendre leurs revendications de vivre dans la dignité et la sécurité au profit du lien social.

*

*

*

Dans le territoire du Gard, l'espace de la prévention spécialisée est constitué des principales associations historiques de cette approche individuelle et collective du travail social « hors-les-murs » orientée vers la prévention des risques de désorganisation sociale et le développement social local dans des zones urbaines défavorisées. Mais au-delà des professionnels sociaux de la prévention spécialisée, cet espace est également composé de leurs principaux partenaires, en particulier les associations et opérateurs sociaux de proximité ainsi que des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville engagés dans des actions de médiation, d'animation et

d'insertion. L'espace de la prévention spécialisée gardoise est aussi et surtout caractérisé par les expériences⁶⁸ et les épreuves⁶⁹ vécues par les acteurs qui le constituent.

Les épreuves du ghetto

L'enquête souligne que les professionnels sociaux de la prévention spécialisée, notamment incarnés par les « éducateurs de rue » mais également par leurs partenaires (associations et institutions de proximité ainsi que des habitants) sont d'abord confrontés à « l'épreuve de la ghettoïisation ». En effet, les acteurs de l'espace de la prévention spécialisée évoluent dans des quartiers urbains (im)populaires⁷⁰ ségrégués impactés par un processus socio-spatial de non mixité sociale et culturelle qui maintient à distance des populations surnuméraires stigmatisées, dominées et violentées ; favorise la fermeture ethnico-religieuse et raciale assurée par des entrepreneurs de morale communautaires et abrite des narcotrafiquants ayant intérêt à maintenir l'ordre social et ethnique propre au « ghetto urbain⁷¹ ». De l'extérieur, ces territoires sont ainsi perçus comme des « hyper-ghettos⁷² », c'est-à-dire des espaces d'enfermement dominés par l'exclusion sociale, la pauvreté, le sous-emploi, le trafic de drogue, la rage, la violence et la peur.

De l'intérieur, l'épreuve de la ghettoïisation est avant tout associée au sentiment de mépris et de maltraitance ressentie par les habitants des quartiers prioritaires (dont beaucoup restent dégradés) se considérant abandonnés par les pouvoirs publics au point que certains parlent d'humiliation et de déshumanisation. L'épreuve de la ghettoïisation est également liée aux discriminations sociales et ethniques vécues par les habitants des quartiers prioritaires, en particulier par les jeunes en âge de s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces discriminations produisent ainsi chez certains jeunes des sentiments de révolte et des envies d'en découdre avec les institutions pour résister, voire se venger des processus de domination et d'exclusion dans lesquels ils sont empêtrés et qui les oppriment.

⁶⁸ Selon François Dubet, l'« expérience sociale » est un processus conduisant les individus à articuler des logiques d'actions d'intégration, de subjectivation et de rationalisation pouvant se combiner, se hiérarchiser mais aussi s'opposer dans l'objectif de se constituer en « sujets ». Voir François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris, éd. du Seuil, 1994 et François Dubet, *L'expérience sociologique*, Paris, éd. La Découverte, Coll. Repères, 2007.

⁶⁹ Reprenant la notion d'« épreuve » construite par Danilo Martuccelli (*Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006) selon Pierre Rosanvallon (*Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris, éd. Seuil, 2021) pour comprendre aujourd'hui les réactions des citoyens d'un point de vue social, politique et culturel, plus qu'à l'infrastructure (ce qui est relatif à la production pour Karl Marx), c'est à trois catégories d'épreuves auxquelles il faut dorénavant s'intéresser car elles génèrent des émotions qui déterminent les rapports sociaux et les comportements politiques. Ces catégories d'épreuves sont : celle de l'« individualité » qui déshumanise et menace physiquement et psychologiquement les individus comme le harcèlement, les violences sexuelles et le *burn-out*, celle du « lien social » qui produit des formes de domination ressenties collectivement comme le mépris, l'injustice et les discriminations nourrissant colère, ressentiment et populisme, ainsi qu'au sein de la globalisation, celle de l'« incertitude » liée à l'effritement de la « société du risque » et des protections qui lui sont associées dans les champs sociaux et économiques (précarité, séparatismes sociaux et peur du déclassement), géopolitiques (terrorisme international), sanitaires (pandémie) et environnementaux (dérèglement climatique).

⁷⁰ Soulignant que l'on passe des « banlieues rouges » aux « quartiers » à partir du début des années 1980, pour François Dubet et Najat Vallaud-Belkacem (*op. cit.*, p. 41), « l'ancienne banlieue populaire devient un "quartier" (impopulaire), c'est-à-dire un endroit déshérité et immigré, une zone "difficile", peuplée de "cas sociaux"- en bref, un lieu stigmatisé » où l'on associe la population qui y vit non plus à une « classe laborieuse » mais à une « classe dangereuse ».

⁷¹ Voir Didier Lapeyronnie, *op. cit.*

⁷² Voir Michel Wieviorka, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, éd. La Découverte, 1993.

Mais les pratiques discriminatoires dont font l'objet de nombreux jeunes des « quartiers ghettos » conduisent également certains d'entre eux à faire le « choix » d'entrer dans une « carrière délinquante » en collaborant au trafic de drogue pour participer à la société de consommation et faire partie au sein de ces espaces ghettoisés des « dominants » craints pour leur « capital guerrier⁷³ ». En effet, l'épreuve de la ghettoïsation est aussi fortement associée à l'insécurité vécue par les habitants et les acteurs sociaux générée par le développement des trafics de drogue dans les espaces publics qui sont privatisés par les dealers qui n'hésitent plus à tirer avec des armes de guerre, quitte à tuer des habitants innocents, pour défendre leurs territoires de commerce illégal ou régler leurs comptes. Dans certains territoires étudiés, notamment Pissevin-Valdegour, ce sont les dealers qui imposent leur loi obligeant les habitants craignant d'être victimes d'une balle perdue d'éviter de fréquenter les espaces publics et de changer leurs habitudes quotidiennes. Cette « loi du ghetto⁷⁴ » qui privilégie la force et nie les rapports d'autorité et de socialisation des « anciens » des quartiers généralement prompts à faire baisser les tensions, empêche également les éducateurs de rue qui craignent pour leur sécurité et leur crédibilité d'entrer en contact avec les « jeunes en danger » impliqués dans les trafics de drogue mais qui sont également potentiellement dangereux. Craignant le « bannissement » des quartiers où ils interviennent si des prises de contact avec les jeunes concernés par les trafics (guetteurs, charbonneurs, etc.) sont considérées comme gênantes par les caïds, ils choisissent donc l'« évitement ». Néanmoins, même s'ils ont conscience que les projets éducatifs qu'ils proposent sont peu attractifs d'un point de vue financier au regard de ce que peut rapporter l'implication dans les trafics, les éducateurs ne se résignent pas et restent à l'écoute des jeunes qui font personnellement la démarche de rompre avec le « milieu » du crime organisé.

Face à ces situations de peur et de réels dangers pour la population, y compris pour les jeunes et les acteurs sociaux, des habitants, surtout des habitantes « mères de familles » engagées dans le mieux « vivre ensemble » et soutenues par l'État, tentent de réoccuper les espaces publics en faisant de la médiation sociale. Pour autant, ces initiatives volontaristes et courageuses de la part d'habitantes et d'acteurs sociaux motivés pour combattre les phénomènes de violence sociale et civile en affirmant leur attachement aux valeurs républicaines, se confrontent à la prédominance des rapports de force qui s'imposent dans les quartiers prioritaires. Ces rapports de force structurent les interactions entre les jeunes trafiquants mais aussi, plus largement, les rapports qu'entretiennent la plupart des « jeunes de quartier » avec la « police de sécurisation » qui se comporte de façon brutale et provocatrice envers la jeunesse. En effet, au sein des quartiers où agissent les éducateurs de prévention spécialisée, à la place d'une « police de proximité » plébiscitée par la population et les acteurs sociaux, il se déploie une « police de confrontation » intervenant ponctuellement lors d'opérations de communication quasi « militaires » destinées à récupérer les « territoires de deal » et à les occuper durant une courte période. En outre, les rapports de force se concrétisent également par les contraintes morales et religieuses qui peuvent s'imposer aux femmes. En effet, la question de la pression religieuse et communautaire, bien qu'elle divise les acteurs de la prévention spécialisée craignant d'être perçus comme « islamophobes », est néanmoins décrite par des éducatrices comme bien réelle puisqu'elles constatent qu'un certain nombre de jeunes filles d'origine arabo-musulmane portent un voile islamique, pas nécessairement par conviction religieuse ou pour affirmer leur identité culturelle et

⁷³ Voir Thomas Sauvadet, *op. cit.*

⁷⁴ Voir Luc Bronner, *La loi du ghetto. Enquête dans les banlieues françaises*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 2011.

religieuse mais pour se protéger des pressions machistes qu'elles peuvent subir dans l'espace public.

Les épreuves du « new public management »

Aux avant-postes du combat contre les processus de ghettoïsation des quartiers prioritaires, les professionnels des associations de prévention se confrontent également à « l'épreuve de la rationalisation » de leurs pratiques historiques basées sur des principes tels que l'absence de « mandat » nominatif, la libre adhésion ou le respect de l'anonymat. Ces épreuves sont alors considérées par certains acteurs de la prévention comme des signes d'une « normalisation », voire d'une disparition de leurs spécificités tandis que d'autres pensent au contraire qu'elles sont une opportunité pour se transformer et s'adapter aux logiques d'« *accountability* » actuellement en cours dans le monde des entreprises privées ainsi que dans les services publics touchés par le « *new public management* » qui transpose les outils, modes de gestion et d'organisation du secteur privé vers le secteur public. Ces logiques consistent, notamment, à s'organiser pour rendre des comptes aux financeurs et commanditaires sur les activités menées et leurs « impacts de performances » grâce, notamment, aux différentes techniques de « *reporting* » permettant la construction et la récolte de données quantitatives pour « objectiver » les résultats des actions produites et les réorienter le cas échéant.

Face à l'« épreuve de rationalisation », les acteurs de la prévention spécialisée considérant qu'elle représente une chance pour renforcer leur crédibilité aux yeux des financeurs, des commanditaires et plus largement de l'opinion publique, s'identifient alors à la « majorité des meilleurs » de la « nouvelle Prév » et stigmatisent⁷⁵ ceux qui résistent aux logiques de rationalisation en les associant à la « minorité des pires » de « l'ancienne Prév » décrite comme dépassée et trop idéologique.

Croyant que la prévention spécialisée doit faire la preuve de ses performances en matière de prévention des phénomènes de marginalisation et de déliaison sociale, les promoteurs d'une « nouvelle Prév » plébiscitent alors les outils numériques de *reporting* comme le logiciel « Traject » mis en œuvre par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention (CNLAPS) pour répondre aux attentes et besoins de ses membres en matière de collecte et de communication de données attendues par les financeurs publics sur les types d'action menées et leurs résultats en matière d'insertion sociale et professionnelle mais aussi, dans certains cas, sur les jeunes accompagnés.

Dans la pratique, Traject permet aux opérateurs de la « nouvelle Prév » de collecter (mais aussi de contrôler) des données quantitatives facilement exploitables leur permettant de visualiser ce qu'ils produisent grâce aux subventions publiques. Dès lors, dans le champ de la prévention spécialisée, il existe un « avant » et un « après » Traject dans le sens où ce logiciel oblige dorénavant les éducateurs à inscrire quotidiennement ce qu'ils font et ce qu'ils vont faire, avec qui, comment et pour quoi faire.

Cependant, la possibilité offerte par le logiciel Traject de numériser des informations nominatives sur les jeunes accompagnés mais également de visualiser les types et temps d'activités des

⁷⁵ Voir Norbert Elias, John-L Scotson, *Les logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, éd. Fayard, 1997.

éducateurs génèrent des débats éthiques, déontologiques et politiques au sein des équipes de prévention qui soulignent de possibles risques de dérapages, d'une part, à propos du respect de l'anonymat propre à l'accompagnement social de la prévention spécialisée et d'autre part, vis-à-vis du degré d'autonomie professionnelle laissé aux éducateurs désormais tenus de faire du *reporting* sur leurs interventions socio-éducatives. Par ailleurs, des utilisateurs critiques de Traject soulignent que le *reporting* étant chronophage pour les éducateurs, sans prise en considération de cette nouvelle réalité par les financeurs, ce travail de bureaucratie numérique risque de se réaliser au détriment des actions éducatives de terrain.

Néanmoins, dans ce débat, lorsqu'ils pèsent le « pour » et le « contre » de l'application de Traject, les cadres s'identifiant à la « nouvelle Prév » considèrent que ce logiciel est davantage une ressource qu'une contrainte puisqu'il permet de mieux structurer, programmer, évaluer, valoriser et donc crédibiliser les actions de prévention spécialisée aux yeux des commanditaires, des partenaires et des « usagers ». Pour autant, sans s'opposer frontalement aux logiques de *reporting* et de rationalisation du travail proposées par Traject, conscients des risques de perte de sens et de dégradation du bien-être au travail, des cadres plaident pour une application souple et raisonnée de ce logiciel afin de préserver les capacités d'engagement, de réactivité et d'inventivité des éducateurs de rue.

Des épreuves politico-institutionnelles

Au sein des mutations de la prévention spécialisée appelée à s'inscrire dans les fourches caudines du « *New Public Management* », qu'ils acceptent ou résistent à ces transformations, les acteurs de la prévention vivent tous un renforcement des injonctions politiques locales dans un contexte d'accroissement et de complexification du processus de décentralisation.

Des élus, en effet, peu au fait des particularités de la prévention spécialisée historiquement rattachée au champ de la protection de l'enfance confondent les « éducateurs de rue » avec les « médiateurs urbains »⁷⁶ alors que les premiers doivent réaliser, sans mandat administratif ou judiciaire, un travail d'accompagnement socioéducatif approfondi tandis que les seconds ont pour mission première, sous la responsabilité des collectivités locales, d'aller à la rencontre de la population dans l'espace public pour assurer la cohésion sociale des territoires où ils interviennent. Cette méconnaissance du périmètre d'action de la prévention spécialisée par certains élus enjoignant les éducateurs de rue de participer à la politique de pacification sociale locale produit alors des « procès en inefficacité ». Ces élus sont effectivement extrêmement critiques vis-à-vis d'éducateurs qu'ils ne voient pas suffisamment dans les rues à leur goût pour encadrer les jeunes et revendiquent des références déontologiques ainsi qu'une autonomie d'action vis-à-vis des responsables politiques locaux.

En effet, la prévention spécialisée étant encore inscrite dans le champ de la protection de l'enfance, la majorité de ses acteurs résiste depuis plusieurs décennies à son intégration dans le champ hétérogène de la prévention de la délinquance au sein duquel les jeunes des classes populaires sont surtout perçus comme potentiellement « dangereux » plutôt qu'en danger. Pour

⁷⁶ Voir Manuel Boucher, « Les travailleurs sociaux face aux "bandes". Stigmatisation de la jeunesse populaire et instrumentalisation des acteurs sociaux » in Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, éd. La Découverte, 2007, p. 217-244.

autant, alors que dans les quartiers populaires nous assistons depuis plusieurs années à des épisodes de violences émeutières, au développement du narcotrafic et à des phénomènes de radicalisation islamiste, malgré cette réticence, les préoccupations sécuritaires ne cessant de croître dans l'opinion publique et le monde politique, les éducateurs de rue sont de plus en plus incités par des élus locaux et l'État à s'engager dans les dispositifs et instances locales mis en œuvre pour combattre les phénomènes de délinquance. Par conséquent, la réticence de beaucoup d'acteurs de la prévention spécialisée d'officiallement assumer une mission de prévention de la délinquance dans les territoires où elle est implantée génère une tension permanente avec des élus.

Les tensions avec des élus peuvent aussi avoir d'autres causes telles que la résistance aux logiques « clientélistes » des acteurs de la prévention spécialisée. En effet, face au clientélisme⁷⁷ très présent dans les quartiers prioritaires et notamment porté par des élus locaux qui financent et récompensent des associations et « leaders de quartier » en échange de leur soutien politique, les acteurs de la prévention spécialisée refusent, généralement, de céder à des marchandages politiques au nom de leur professionnalité, des valeurs républicaines et démocratiques revendiquées par le travail social, mais aussi parce qu'ils bénéficient de financements croisés (Département, État, collectivités locales). En revanche, s'ils ne cèdent pas aux logiques clientélistes, pour continuer d'être soutenus par les pouvoirs publics locaux qui font pression pour que les actions qu'ils financent soient visibilisées, conscients qu'ils font partie de la société de communication, les acteurs de la prévention spécialisée développent des « savoirs communicationnels » au risque de mettre en péril des actions socioéducatives nécessitant d'établir des relations de confiance sans médiatisation ni ostentation.

Les éducateurs de rue se confrontent également à ce qu'ils nomment la « philosophie du chiffre » de la part des institutions qui leur demandent de faire remonter des données quantitatives sur le niveau d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'ils accompagnent. Or, pour les éducateurs, ces demandes sont inappropriées car elles ne correspondent pas au type d'accompagnement social réalisé par la prévention spécialisée qui touche des jeunes qui, bien souvent, sont en rupture avec les institutions scolaires, le monde professionnel, voire l'environnement familial. En effet, les éducateurs ne sont pas des conseillers d'insertion des missions locales, ni des assistants sociaux travaillant dans le dispositif RSA (revenu de solidarité active) pouvant mesurer les « sorties positives » des dispositifs d'insertion dans lesquels les personnes accompagnées sont engagées. Leur travail consiste plutôt, sur la base de la libre adhésion, à renouer des liens avec des jeunes en voie de marginalisation qui, parfois, sont très loin de pouvoir entamer un processus d'insertion sociale et professionnelle.

De plus, alors que le processus de décentralisation politico-administratif et juridique concerne au premier chef les acteurs associatifs de la prévention spécialisée essentiellement financés par les pouvoirs publics (départements, collectivités locales, État) en charge des politiques d'actions sociales dans les territoires départementaux, selon ses acteurs, au-delà du cadre théorique de ce processus affirmant plus de « démocratie locale », son application concrète est plus ambivalente. La décentralisation entraîne en effet des pressions politiques s'exerçant sur les acteurs associatifs qui, bien souvent, sont d'abord traités par les pouvoirs publics comme des prestataires de service

⁷⁷ Selon le dictionnaire Larousse, le clientélisme est le « fait pour un homme ou un parti de s'appuyer sur des clientèles pour augmenter son pouvoir politique. »

au lieu d'être considérés comme des partenaires à part entière contribuant à une mission de service public. Ce malentendu entraîne dès lors des tensions entre les administrateurs bénévoles et militants des associations de prévention qui se perçoivent comme des « contre-pouvoirs » démocratiques au service des habitants des quartiers défavorisés et résistent donc aux injonctions politiques qui les visent. Par ailleurs, des acteurs de la prévention spécialisée indiquent qu'ils se trouvent régulièrement en porte-à-faux lorsque des conflits interinstitutionnels existent entre plusieurs de leurs financeurs. En fait, ces situations complexes vécues avec les pouvoirs publics sont partagées par tous les acteurs associatifs et contribuent à les diviser mais aussi, parfois, à les solidariser.

Les épreuves de la précarisation

Au début des années 2010, les acteurs de la prévention spécialisée ont vécu une baisse de leurs dotations départementales qui a automatiquement conduit à une diminution de leur masse salariale et à une fragilisation de leurs équipes éducatives. Les appels à projets proposés par l'État dans le cadre du « Plan de lutte contre la pauvreté » et des « bataillons de la prévention » afin de prévenir la délinquance et garantir la tranquillité des habitants des « quartiers de reconquête républicaine » ont donc été perçus comme une réelle opportunité pour maintenir des emplois d'éducateurs et même embaucher du personnel supplémentaire. Néanmoins, n'étant pas financés de façon pérenne grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), ces emplois socioéducatifs demeurent précaires et peu attractifs pour des travailleurs sociaux diplômés. Par conséquent, bien que les appels d'offre proposés par l'État correspondant aux champs de compétences de la prévention spécialisée sont une opportunité permettant à ses acteurs de maintenir une certaine masse critique pour agir dans les quartiers populaires, ils ne permettent cependant pas de sortir de l'incertitude structurelle et du précarat dans lesquels ils se trouvent depuis plusieurs années.

La précarisation relative des acteurs de la prévention spécialisée est également vécue par beaucoup de leurs partenaires associatifs financés dans le cadre de la ville. Or, cette précarisation généralisée et la mise en concurrence des acteurs associatifs intervenant dans les quartiers populaires touchés par la pauvreté participe à l'affaiblissement des capacités de régulation sociale locale mais conduit également à une démotivation des acteurs associatifs et des habitants pour des actions collectives émancipatrices nécessaires au maintien du tissu social et à la vitalité démocratique des quartiers prioritaires.

La prévention spécialisée est aussi confrontée à des situations d'« extrême urgence » qui bouleversent les représentations et les façons de travailler des professionnels sociaux. En effet, sollicités et financés par le Plan de lutte contre la pauvreté, les travailleurs sociaux de la prévention spécialisée élargissent leurs territoires d'actions entraînant aussi une diversification des publics accompagnés. Bien sûr, les éducateurs de rue interviennent toujours majoritairement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont ils connaissent parfaitement les difficultés sociales, économiques, culturelles et sécuritaires mais aussi les ressources, notamment l'existence d'une pluralité d'institutions et d'acteurs socioéducatifs partenaires se connaissant parfaitement et pouvant être mobilisés ainsi que la production de fortes solidarités communautaires. Néanmoins, en plus des actions dans les quartiers périphériques populaires, les éducateurs de rue sont désormais tenus d'intervenir dans les centres-villes avec des populations en grande difficulté sociale, familiale et psychique sans pour autant bénéficier des infrastructures, des

interconnaissances et des solidarités présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dès lors, désarçonnés par les situations de grande misère qu'ils découvrent dans les centres-villes dégradés, les éducateurs de la prévention spécialisée sont en souffrance pour combattre les processus de désaffiliation sociale et de mal-logement et trouver des solutions concrètes aux problèmes vécus par les personnes qu'ils accompagnent (migrants, familles monoparentales, femmes isolées et/ou prostituées, jeunes en errance, etc.).

Acteurs du développement social

La rationalisation de la prévention spécialisée dorénavant contrainte de comptabiliser et d'évaluer les pratiques des éducateurs de rue est perçue par certains acteurs de ce champ comme un frein à l'innovation mais aussi, paradoxalement, comme une forme de « déprofessionnalisation » car en se rationalisant, la prévention spécialisée se normalise également perdant ainsi sa spécificité par rapport aux autres secteurs du champ social. Dès lors, les acteurs socioéducatifs de la prévention spécialisée expriment un certain trouble vis-à-vis des demandes pressantes qui leur sont faites aujourd'hui de développer des accompagnements individuels au détriment des temps de présence sociale à la rencontre des habitants dans les quartiers où ils agissent. En effet, bien que la prévention spécialisée a toujours su articuler des modes d'intervention sociale individuelle et collective, beaucoup d'éducateurs constatent que, désormais, ils sont surtout incités à faire des accompagnements individuels, notamment parce qu'ils sont plus facilement comptabilisables et évaluables que les temps de travail de rue. Or, d'après des éducateurs de rue, les consignes qui leur sont données de suivre obligatoirement un certain nombre de dossiers d'accompagnement social individuel les amènent à profondément changer leurs priorités d'action et conduit, dans une certaine mesure, à confondre la prévention spécialisée avec de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) « hors-les-murs », sans mandat administratif ou judiciaire.

Par conséquent, à l'épreuve de ces logiques d'individualisation, des éducateurs de rue expriment un véritable « malaise identitaire ». En effet, en donnant une priorité au travail d'accompagnement social individuel tant attendu par les commanditaires, ils ont le sentiment de s'éloigner de ce qui fait l'originalité de la prévention spécialisée, en particulier, la mise en œuvre de temps de « présence sociale » indispensables pour tisser des liens avec des « jeunes de rue » mais aussi comprendre le milieu dans lequel ils interviennent pour faire émerger des actions collectives avec les habitants.

En effet, même s'ils ne nient pas l'intérêt du travail social individualisé⁷⁸, les éducateurs de rue plébiscitent le travail social collectif⁷⁹ et communautaire⁸⁰ plus en phase avec le mythe fondateur de la prévention spécialisée perçue comme au service de l'émancipation des habitants des quartiers populaires par eux-mêmes. Dans cette perspective, les éducateurs de rue valorisent alors le « développement social local⁸¹ » et la « participation citoyenne » qu'ils revendiquent comme

⁷⁸ Voir Marie-Antoinette Rupp, *Le travail social individualisé. L'approche des cas particuliers et la relation d'aide interpersonnelle*, Toulouse, éd. Privat, 1970.

⁷⁹ Voir Marie-Antoinette Rupp, *Les groupes dans le travail social. Les travailleurs sociaux et leur effort de participation et d'animation*, Toulouse, éd. Privat, 1971.

⁸⁰ Voir Marie-Antoinette Rupp, *Le travail social communautaire*, Toulouse, éd. Privat, 1972 ; Manuel Boucher, "Le travail social communautaire : une tradition française ?", *Sciences et actions sociales*, 6, 2017, URL: <http://journals.openedition.org/sas/1417>

⁸¹ Voir Jean-Marie Gourvil, Michel Kaiser, *Se former au développement social local*, Paris, éd. Dunod, 2008.

des approches centrales la prévention spécialisée. Dès lors, face à l'augmentation des urgences sociales, des logiques d'individualisation et des processus d'activation qui impactent et transforment la prévention spécialisée, ils s'insurgent de ne pas avoir assez de temps mais aussi de moins en moins de légitimité pour accompagner, voir impulser des dynamiques collectives citoyennes mises en œuvre par et pour les habitants des quartiers prioritaires dans les champs sociaux, culturels et politiques.

Ainsi, alors que des violences meurtrières ont ensanglanté le quartier Pissevin durant l'été 2023, avec des associations de proximité partenaires, les acteurs de la prévention spécialisée s'indignent de la manière avec laquelle les habitants et les acteurs sociaux directement concernés par les phénomènes de ghettoïsation et de violences ont été traités par les représentants politico-institutionnels qui les ont méprisés au profit de logiques politiques et médiatiques. Au-delà de cette indignation, pour retrouver des capacités de réflexivité et d'action collective et pour faire en sorte que les quartiers prioritaires redeviennent des quartiers populaires, tous ces acteurs sociaux de première ligne décident alors la constitution d'un « collectif citoyen ». Dans la pratique, s'inscrivant dans une « logique d'interpellation », les acteurs sociaux de Pissevin-Valdegour veulent transformer d'une part, leur colère et sentiments d'injustices d'être discriminés, abandonnés et instrumentalisés par des élus donnant l'impression qu'ils ont intérêt à « diviser pour mieux régner » et d'autre part, la peur qu'ils ressentent face aux violences des narcotrafiquants s'épanouissant dans des « quartiers ghettos », en action collective capable de construire un rapport de force pour défendre les revendications des habitants et des associations de proximité cherchant à améliorer le « vivre ensemble », la sécurité et la dignité des personnes au sein des quartiers prioritaires.

En définitive, refusant de céder aux logiques concurrentielles et politiciennes qui contribuent à la division des acteurs du lien social, en dialogue et/ou en confrontation, si nécessaire, avec les pouvoirs publics, il s'agit de s'organiser solidairement pour défendre les intérêts citoyens des habitants et des travailleurs des quartiers populaires. Pour les éducateurs de rue, il s'agit aussi de retrouver le sens initial et la dignité de la prévention spécialisée.

L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE ET DE LA MEDIATION URBAINE DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

L'espace de la prévention spécialisée de Perpignan

Cette partie présente une analyse des informations récoltées à l'occasion d'entretiens individuels et collectifs, ainsi que de séances d'interventions sociologiques réalisés auprès du service de prévention de rue expérimental de l'association Enfance Catalane à Perpignan. Dans une phase exploratoire, nous nous sommes entretenus avec les équipes territoriales dans leurs locaux de proximité basés dans les quartiers prioritaires du Centre-Ancien, du Champs-de-Mars et de Vernet-Salanques afin d'avoir un aperçu des profils des professionnels, de leurs motivations et de la façon dont ils ont mis en œuvre une stratégie d'implantation dans des territoires spécifiques. Nous avons ensuite organisé des séances d'intervention sociologique dans le local de l'association à Vernet-Salanques. Ces rencontres ont réuni les éducateurs du service (dont Lilia, Moussa, Sylvia, Chérif, Anouar, Souleymane, Laëtitia, Sabine, José et Latifa), mais aussi au départ leur chef de service (Raphaël) et deux membres d'une équipe de rue rattachée au service spécialisée dans la prévention de la prostitution des mineurs⁸². Dans la phase finale de cette démarche, nous avons organisé une rencontre avec le responsable d'un club de prévention historique extrarégional (Alex) et invité des partenaires à exprimer leurs points de vue sur l'action des éducateurs de rue (Nadège). Au-delà de l'objectif d'étudier les stratégies d'implantation et les priorités d'action, le rapport aux partenaires et aux habitants ainsi que les pratiques professionnelles et les ressources mobilisées par les éducateurs pour agir, l'ensemble de ce matériau nous a permis d'interroger les représentations et les pratiques de la prévention spécialisée perpignanaise vis-à-vis des formes de régulation sociale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de ses rapports aux habitants de ces territoires ainsi qu'aux acteurs associatifs et politico-institutionnels. Il faut noter que le déroulement des interventions sociologiques avec les éducateurs a essuyé quelques difficultés dues, au départ, à une forme d'incompréhension sur les objectifs de l'enquête et de la méthode utilisée, vécue avec beaucoup de réticence comme un contrôle évaluatif plutôt que comme une démarche de coproduction de connaissances, que nous espérons avoir pu dépasser dans les derniers temps.

Avant d'exposer les principaux résultats de l'enquête, il convient en préalable de présenter quelques éléments de cadrage afin de situer la particularité de l'expérimentation perpignanaise et de décrire brièvement les quartiers concernés.

Une expérimentation dans les quartiers prioritaires perpignans

Avec presque un habitant sur trois en situation de pauvreté, des taux de chômage records, Perpignan regroupe neuf des dix quartiers prioritaires des Pyrénées-Orientales, dont deux - Champs de Mars et le Quartier Centre ancien - sont retenus pour accueillir le dispositif « Bataillons de la prévention » mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance en avril 2021. Parallèlement, au mois de mai 2021, Perpignan Méditerranée Métropole (PMM CU) lance un appel à projet pour la mise en place d'un dispositif

⁸² Voir l'article, « A Perpignan, des travailleurs sociaux en dernier rempart contre la prostitution des mineurs : « On ne s'attendait pas à un tel niveau de détresse » », in *Le Monde*, 4 janvier 2024. Voir également l'interview de Nathalie Alizé lors de l'émission radiophonique *Le Temps du débat* sur France culture, le 20 février 2024, podcast <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/comment-lutter-contre-les-violences-faites-aux-mineurs-9191689>.

expérimental de prévention de rue en direction des jeunes de 12 à 25 ans dans des territoires urbains, péri-urbains et ruraux. L'Enfance catalane, une importante association locale historique (créée en 1937) de l'aide à l'enfance ayant déjà expérimenté dans les années 2006-2009 la mise en place dans le quartier du Champ de Mars d'un premier service de prévention de rue qui ne sera finalement pas reconduit, malgré une évaluation jugée positive. L'association est chargée d'une part, de mettre en place une action de « prévention spécialisée » dans le cadre du dispositif étatique des « bataillons de la prévention », et d'autre part, d'expérimenter la création d'un service de prévention de rue sous l'égide de la PMM CU dans les quartiers du Moyen Vernet/Les oiseaux. Nous utilisons cette fois seulement des guillemets à « prévention spécialisée » pour préciser un point central : le service de l'Enfance catalane n'est pas, juridiquement parlant, un service de prévention spécialisée. L'appellation « prévention spécialisée » correspond à un agrément que les Conseils départementaux ont la compétence de délivrer (compétence transférable aux métropoles depuis la loi NOTRe de 2015). Or, il est important de noter que le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales n'a pas, au moment de la rédaction de ce rapport, signifié cette habilitation à l'association Enfance Catalane.

L'importance de la géographie prioritaire dans la dynamique de la ville

Un perpignanais sur quatre vit dans un quartier prioritaire

Jusqu'en 2014, la ville de Perpignan comptait une quinzaine de quartiers prioritaires de la politique de la ville. La mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire à partir de 2014 introduit un zonage regroupant dorénavant neuf quartiers. A partir d'une modélisation proposée en 2018 par l'INSEE Occitanie, il est possible de dégager six profils de quartiers prioritaires de la politique de la ville relativement homogènes. Trois de ces profils correspondent aux quartiers prioritaires perpignanais : des quartiers très pauvres et précaires et dans lesquels la population est plus souvent d'origine étrangère, des quartiers plus familiaux marqués par la précarité et des petits quartiers moins défavorisés et plus « dynamiques ».

Même si la population perpignanaise habitant ces quartiers tend à diminuer, en 2018, 29 108 personnes habitent dans un des neuf quartiers prioritaires (QP) de la commune de Perpignan, soit 24,2% des habitants de la ville-centre et 10,8% de ceux de l'agglomération. Ces neuf quartiers, tous situés sur la commune de Perpignan, sont de tailles très différentes : le Quartier Centre Ancien est le plus grand avec 7 682 habitants, le Quartier Nouveau Logis le plus petit avec 947 habitants. Les autres quartiers comprennent entre 1 485 et 4 827 habitants. La commune de Perpignan s'inscrivait déjà dans le dispositif de la politique de la ville avant 2014, avec trois zones urbaines sensibles (ZUS) et six quartiers hors ZUS ciblés par le contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) qui couvraient des territoires bien plus réduits. Depuis plus d'une décennie, dans plusieurs des quartiers prioritaires de l'agglomération, des programmes de rénovation urbaine de l'habitat ancien et des immeubles dégradés sont en cours. C'est notamment le cas du Quartier Centre Ancien (regroupant Saint-Jacques, Saint-Mathieu et La Réal) et du Quartier Nouveau Logis. Dans le QP Diagonale du Haut-Moyen-Vernet, malgré les programmes de rénovation urbaine, des barres d'immeubles restent encore vétustes. Le QP Quartier Champs de Mars est celui qui compte le plus grand nombre de barres d'immeubles construites dans les années 1950-1960. Dans une partie du QP Bas-Vernet Nouveau QPV, le logement est également ancien et relativement dégradé. D'autres quartiers connaissent aussi des programmes de rénovation importants, comme les QP Rois de Majorque et Quartier Bas-Vernet Ancien Zus. Dans le QP Quartier Gare dont l'habitat est dégradé, dans le sillage de travaux d'amélioration des infrastructures ferroviaires, une réhabilitation des logements et du paysage urbain a également été entamée depuis une dizaine d'années. Le QP Saint Assisclé qui jouxte la gare est lui aussi concerné par ces programmes de réaménagement et de rénovation urbaine.

La commune de Perpignan compte donc une proportion importante de sa population habitant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Selon l'Observatoire des inégalités, en 2017, trois de ces quartiers prioritaires présentent des taux de pauvreté parmi les plus élevés de France : « Rois de Majorque » (3^{ème} rang avec 71,4%), « Quartier Bas-Vernet Ancien Zus » (4^{ème} rang avec 69,9%) et le « Quartier Champs de Mars » (6^{ème} rang 66,5%). Les habitants de ces quartiers connaissent de fortes difficultés d'insertion sociale

et professionnelle. À l'opposé, les quartiers prioritaires Quartier Gare, Bas-Vernet Nouveau QPV et Quartier Saint Assisclé sont plus épargnés avec un taux d'emploi plus élevé et une part d'emplois précaires plus faible. Les Quartier Nouveau Logis et Quartier Centre Ancien se situent quant à eux dans une situation intermédiaire.

Des niveaux de vie très bas

Le revenu disponible par unité de consommation (ou « niveau de vie ») médian est très faible dans la commune de Perpignan. Il atteint 16 680 euros annuels en 2018, soit bien moins qu'en Occitanie (20 980 euros). Au sein de cet environnement défavorisé, six quartiers prioritaires sont en situation de fort décrochage et constituent de vraies poches de pauvreté. C'est particulièrement le cas des trois QP Rois de Majorque, Quartier Bas-Vernet Ancien Zus et Champ de Mars où le revenu disponible est entre 10 800 et 11 040 euros annuels seulement. Dans les deux QP Quartier Nouveau Logis et Diagonale du Haut-Moyen-Vernet, ce revenu médian oscille entre 11 520 et 12 360 euros par an. Dans le QP Quartier Centre Ancien, le niveau de vie est un peu plus élevé (12 600 euros), mais avec des disparités bien plus marquées que dans les autres quartiers prioritaires de l'agglomération perpignanaise. Composé des quartiers de Saint Jacques, de Saint Mathieu et La Réal, le QP Centre ancien regroupe du bâti ancien fortement dégradé, avec une surreprésentation des locataires. Malgré une politique volontariste de renouvellement urbain depuis plusieurs années, ces quartiers du centre-ville ancien comptent une part importante de logements insalubres dont il semble difficile de contrecarrer la dégradation, mais aussi des problèmes de précarité relativement prégnants. Le quartier Saint-Jacques, correspond à un tissu urbain très dense constitué de poches particulièrement fragiles, habitées par des populations cumulant les difficultés (conditions de vie, scolarisation, santé, etc.). Souvent identifié comme un « quartier gitan », il est marqué par une population gitane installée depuis très longtemps et une immigration maghrébine, de facture plus récente, souvent présentées comme des « communautés » concurrentes. Tandis que le grand ensemble St-Matthieu/La Réal constitue un secteur en mutation qui accueille des primo-accédants et des ménages très précaires, attirés par une offre locative de faible qualité, avec une forte rotation résidentielle.

Les trois autres QP Quartier Gare, Bas-Vernet Nouveau QPV et Quartier Saint Assisclé, sont relativement moins touchés par la pauvreté monétaire, avec des niveaux de vie médians compris entre 13 320 et 13 680 euros par an. Comme sur une grande partie du littoral languedocien, la pauvreté est donc répandue au sein de l'agglomération de Perpignan : 32 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2019, soit un taux bien plus élevé qu'en Occitanie (17,2% en 2018) et qu'en métropole (14,8 %). Dans six des neuf quartiers prioritaires de l'agglomération, le taux de pauvreté dépasse 50 %. Ce taux est maximum dans les trois QP Quartier Bas-Vernet Ancien Zus, Rois de Majorque et Champ de Mars où sept habitants sur dix sont pauvres.

Des problèmes d'emploi

Selon la typologie des quartiers prioritaires d'Occitanie, quatre quartiers parmi les plus pauvres de l'unité urbaine de Perpignan sont classés dans la catégorie des grands quartiers très pauvres et précaires. Les habitants de ces quartiers cumulent les difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, dans les QP Diagonale du Haut-Moyen-Vernet, Quartier Bas-Vernet Ancien Zus, Rois de Majorque et Quartier Champs de Mars, seulement 25 à 26,8 % des habitants en âge de travailler (15-64 ans) ont un emploi, un taux d'emploi bien en deçà de l'unité urbaine (54,3%), pourtant déjà peu élevé.

En lien avec ces difficultés d'accès à l'emploi, lorsqu'ils occupent un emploi, ces derniers sont plus souvent précaires (CDD, intérim, etc.) que dans les autres quartiers prioritaires de l'agglomération. En raison de ces difficultés marquées d'accès à l'emploi, le revenu disponible des habitants dans ces quatre quartiers provient en grande partie des prestations sociales. Dans le QP Bas-Vernet Ancien Zus, elles représentent 47,2 % du revenu disponible contre 8,9% dans l'ensemble de l'agglomération perpignanaise.

Dans la typologie, le Quartier Nouveau Logis fait partie des petits quartiers familiaux marqués par la précarité. Il se caractérise lui aussi par un très faible taux d'emploi (25 %) et une très forte part d'allocataires ne disposant que des prestations sociales pour vivre (53,1 %). Il comprend des ménages de grande taille (cinq personnes ou plus), et de nombreuses familles monoparentales (un ménage sur trois). Les habitants y sont très jeunes : pratiquement un habitant sur deux a moins de 25 ans (48,6%).

Les trois quartiers prioritaires les moins pauvres de la commune, Quartier Gare, Bas-Vernet Nouveau QPV et Quartier Saint-Assisclé, appartiennent à la classe des petits quartiers familiaux et dynamiques. Ces trois quartiers sont relativement moins défavorisés que les autres. Ils abritent entre 53 et 60% de personnes seules, avec un taux d'emploi plus élevé qu'ailleurs (supérieur à 42% dans les deux QP Quartier Gare et Bas-Vernet Nouveau QPV). La part d'emplois précaires y est aussi plus faible et le taux de détenteurs d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat plus élevé.

À l'épreuve d'une identité professionnelle

Des professionnels plus ou moins expérimentés en Prév

Lors de la phase recrutement, concernant l'appel à candidature pour les postes de travailleurs sociaux, la communication de l'Enfance Catalane n'indique pas « service de prévention spécialisée », mais uniquement « service de prévention ». De ce fait, certains postulants n'ont a priori aucune idée du type de service qu'ils souhaitent intégrer, faute de spécification dans l'appel à candidatures, même si celui-ci indique « travail de rue ». Le recrutement n'a pas été simple, avec notamment plusieurs candidatures acceptées mais non honorées par des postulants qualifiés dans un contexte de difficultés « d'attractivité » de l'ensemble du secteur social. Dans ces conditions, la constitution d'une équipe ne pouvant pas s'appuyer sur un vivier local de professionnels ayant une expérience en prévention spécialisée, celui-ci attire majoritairement des candidats extrarégionaux et quelques « gars du coin »⁸³. En fin de compte, nous avons rencontré un service composé de douze éducateurs diplômés et faisant-fonction encadrés par un chef de service, répartis en trois équipes territoriales de quatre éducateurs (parité homme/femme). Pour la grande majorité des personnels recrutés, la prévention spécialisée est une découverte, exceptés pour quelques-uns, originaires principalement de la région parisienne. Quelques profils de faisant-fonction « indigènes » ont également été embauchés, valorisant leur « capital d'autochtonie » et leur expérience de vie dans les quartiers populaires. Nous décrivons ci-après quelques profils professionnels composant le service.

Des « faisant-fonctions »

Lilia, en service civique, est un soutien temporaire au sein du service. Elle compte entreprendre une formation d'éducatrice spécialisée : originaire d'une cité HLM à Tours où elle a croisé des éducateurs de rue quand elle était plus jeune, elle apprécie la non-routinisation, la recherche de contact direct avec les jeunes, l'idée de partir des demandes exprimées, la possibilité de faire des projets et de s'auto-organiser pour les réaliser.

⁸³ Nous reprenons ici à notre compte l'expression du sociologue Nicolas Renahy désignant par ce terme la jeunesse ouvrière rurale qui dispose notamment de son « capital d'autochtonie », c'est-à-dire « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisées » dans des espaces de désindustrialisation. Voir Nicola Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010.

Moussa est un jeune homme originaire de région parisienne. Ancien sportif semi-professionnel, il est animateur municipal dans une ville des Hauts-de-Seine, puis fait fonction d'éducateur dans une association du champ médico-social spécialisée dans l'accompagnement de personnes autistes. Il a une petite expérience dans un service municipal de prévention spécialisée. Il saisit l'occasion d'une annonce publiée sur le réseau social *Facebook* pour postuler à Perpignan. Jeune à l'allure sportive, il pense avoir une proximité naturelle avec le « public jeune », un atout à ses yeux pour la démarche de prévention spécialisée.

Parmi les faisant-fonctions, il y a des « gars du coin », recrutés en partie parce qu'ils sont censés connaître la vie des quartiers. Sylvia est de ceux-là : elle a grandi dans plusieurs quartiers populaires de la ville. Après avoir exercé dans la cadre d'un contrat à durée déterminée d'adulte-relais auprès de la Mission locale et avoir obtenu une qualification de médiateur social et culturel, elle profite de l'opportunité d'un appel à candidatures pour intégrer le service d'Enfance catalane. Chérif, lui, est le doyen du service, un « daron » (*père* ou *ancien* dans le langage familial). Perpignanais depuis une trentaine d'années, il est engagé de longue date dans le champ associatif local, auprès des immigrés et dans le secteur de l'urgence sociale. Anouar est originaire du département. Formé dans le domaine commercial à Perpignan, il occupe un poste administratif dans un établissement habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) où il a l'occasion d'expérimenter des fonctions éducatives dans un foyer et une unité d'accueil de jour. Devenu perpignanais, cette petite expérience lui permet de postuler à l'Enfance Catalane.

Des travailleurs sociaux qualifiés

Souleymane commence sa carrière comme animateur jeunesse en région parisienne, puis fait fonction d'éducateur pendant plusieurs années dans la protection de l'enfance (accueil d'urgence, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)). Il intègre durant quelque temps un service de prévention spécialisée dans une ville du Val-d'Oise. Souleymane détient un diplôme d'état d'éducateur spécialisé, diplôme qu'il a obtenu par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Souleymane constitue un « couple éducatif » avec Sandra, elle-même éducatrice spécialisée diplômée, qui a une expérience affirmée en protection de l'enfance (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), MECS). Au départ, leur venue à Perpignan correspond au projet de créer un lieu de vie accueillant des jeunes sous mesure PJJ, mais leur projet a dû être remis à plus tard. La souffrance institutionnelle des enfants placés en MECS marque fortement Sandra qui s'essaye ensuite dans le champ de l'intervention sociale auprès d'adultes à la rue. Pour elle, pouvoir prendre son temps en protection de l'enfance, ça change du contexte des MECS : elle a l'impression d'enfin pouvoir faire de la « qualité » en étant moins contrainte par les rigidités de l'organisation. Pour ce couple avec enfants, la pérennisation du service expérimental est enjeu lié à un projet familial : dans l'attente de pouvoir créer un lieu de vie, ils sont attirés par la proposition de postes en CDI dans le cadre de la mise en place du service de prévention spécialisée. Laëtitia, elle, a grandi à Perpignan : après un parcours dans le domaine de l'animation socioculturelle, elle suit une formation de monitrice-éducatrice. Après plusieurs expériences en foyers de l'enfance, elle postule spontanément à l'Enfance Catalane pour travailler dans l'AEMO et est finalement embauchée au sein du service de prévention : « agréablement surprise par la prévention, je pense que je ne pourrais pas être dans un autre domaine maintenant ».

Parmi les travailleurs sociaux qualifiés, certains sont plus expérimentés dans le champ de la prévention spécialisée.

Raphaël est originaire de la région parisienne, il travaille durant de nombreuses années comme faisant-fonction dans le champ social, notamment comme éducateur de rue. Durant cette période, il passe un diplôme d'animateur, puis entame une formation de conseiller en insertion professionnelle. De CDD en CDD, il s'essaye également à plusieurs reprises à la création d'entreprises de travail social en libéral où il « vend des prestations » éducatives. Il déménage dans le nord de la France où il ressent de plus en plus la nécessité de se projeter professionnellement. Il obtient alors sur le tard un diplôme d'état d'éducateur spécialisée en VAE. Durant la période de la Covid-19, il passe un diplôme de chef de service (CAFERUIS) qui lui permet enfin d'accéder à un CDI dans une association où il est chargé de la gestion de résidences pour jeunes. Cette association possède un service de prévention spécialisée dont il assumera durant une année l'encadrement, avant de postuler à l'annonce de l'Enfance Catalane recrutant un chef de service pour la mise en place d'un service de prévention spécialisée. Une fois embauché, il lui est demandé de proposer et de mettre en œuvre un plan d'action devant aboutir à la création du service. Lorsqu'il prend les rênes du service, les trois-quarts des travailleurs sociaux devant constitué l'équipe sont déjà recrutés, dont deux éducateurs exerçant en AEMO au sein de l'association, mais qui retourneront à leurs postes assez vite.

Sabine est une monitrice éducatrice qui a fait sa formation en apprentissage dans un club de prévention spécialisée. Quand elle arrive dans la région perpignanaise, elle occupe un poste en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), puis dans un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) et profite de l'ouverture du service pour postuler : « c'est une chance pour un éducateur d'intégrer un service de prévention [...] c'est un espace où on a beaucoup de liberté, et où, pour le coup, le jeune est vraiment au centre ». José est le fruit de la promotion sociale : formé dans sa jeunesse dans le domaine de la chaudronnerie, il devient plus tard médiateur scolaire dans l'Éducation nationale, puis intègre une équipe de prévention spécialisée dans la région parisienne au début des années 2010. Il obtient finalement le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé avant d'émigrer vers Perpignan, juste avant le début de la pandémie de Covid 19. A Perpignan, il occupe d'abord un poste en MECS, puis en Centre Educatif Renforcé où le principe d'obligation et la contrainte à laquelle sont soumis les jeunes sous mesure judiciaire ne lui plaît pas beaucoup. Lorsque s'ouvre une opportunité d'intégrer le service expérimental de l'Enfance Catalane, José saute sur l'occasion : « ça fait longtemps que je connais Perpignan, je me disais c'est bizarre qu'il n'y ait pas de Prév dans une ville comme celle-ci, avec toutes les problématiques diverses et variées ». Quant à Latifa, il s'agit de l'éducatrice spécialisée qui a la plus longue expérience de la prévention spécialisée dans des quartiers de banlieue de la région parisienne. Lors des séances d'intervention sociologique, avec José, cette professionnelle aguerrie interroge plus que ses collègues les missions de développement social et la face « politique » de la prévention spécialisée.

S'implanter et être repéré

Dans la stratégie d'implantation définie par le service expérimental, les premières actions ont consisté à effectuer des mini-diagnostics dans les rayons d'action prédéfinis (socio-démographie, histoire, etc.), de trouver des locaux, des sortes de camps de base dans les trois « secteurs » et, surtout, réaliser des « tours de rues », afin d'identifier les espaces où se trouvent les cibles

potentielles (des jeunes) et être, au fur et à mesure, repérés par les publics, les habitants et les partenaires potentiels pour mettre en place par la suite des actions concrètes.

C'est dans le quartier Saint-Jacques que s'implante le premier local du service de prévention spécialisée. Au départ, la petite équipe incomplète de trois éducateurs entreprend de réaliser un diagnostic de l'environnement (population, pauvreté, etc., qui donnera lieu à une présentation interne) et se rend compte de la grande taille du territoire qu'elle est censée couvrir. Les éducateurs sillonnent dans un premier temps les rues qu'ils ne connaissent pas. Ce travail est facilité par la présence d'un éducateur lui-même résidant de Saint-Jacques, mais qui ne restera qu'un mois au sein de l'équipe. Lorsqu'un quatrième éducateur rejoint l'équipe, c'est un soulagement pour les autres : il devient alors possible de se répartir l'espace en deux « secteurs » couverts par des binômes référents, un sur Saint-Jacques et Saint-Jean et l'autre sur Saint-Mathieu et La Real. Sylvia qui vient juste d'intégrer l'équipe connaît bien ce centre-ville où elle a grandi et est capable de mobiliser son réseau d'interconnaissance pour faciliter l'implantation de l'équipe dans son environnement. Moussa explique que la présence de sa collègue a permis d'accélérer l'identification de la prévention spécialisée auprès des acteurs locaux. Les « tours de rue » permettent notamment à l'équipe territoriale d'identifier prioritairement les espaces de rassemblement des « jeunes » : place Cassanyes, Puech et Saint-Mathieu, autour de l'Espace Adolescence Jeunesse (EAJ)⁸⁴, notamment le city-stade qui est à côté. La présence sociale dans la rue est dès le départ un mode d'approche privilégié des éducateurs du centre-ville : ces « temps de rue » ou « tours de rue » servent à initier des contacts avec des jeunes afin de mettre en œuvre par la suite des « accompagnements » en fonction des situations individuelles.

Dans le quartier du Champ-de-Mars où s'est déroulé la première expérience de prévention de rue en 2006-2009, les éducateurs expliquent qu'ils étaient « attendus », comme si une partie des habitants gardait en mémoire la première expérimentation. Dans tous les cas, des parents semblent satisfaits de voir des éducateurs ouvrir un local dans le quartier. Dans cet espace, les professionnels tentent dans un premier temps de repérer les lieux où ils sont susceptibles de rencontrer des jeunes dans la rue. Mais ils se rendent vite compte de la place importante prise par l'EAJ qui propose des activités variées aux 11-17 ans. Les éducateurs mettent alors assez vite en place des animations complémentaires pour les jeunes. Prenant l'initiative de déroger à la désignation de leurs « cibles », au bout d'un certain temps, ils commencent à engager des projets d'actions en direction des « mamans » du quartier (atelier couture, etc.). Notons ici un problème de « casting » au moment de l'implantation de l'équipe de ce secteur : un collègue à l'allure militaire développe une attitude désobligeante à l'égard des habitants et qui déroge aux principes de la prévention spécialisée (notamment l'anonymat) que ses collègues tentent de faire valoir auprès de leurs partenaires. Après des plaintes de ses collègues qui considèrent qu'il nuit à leur travail, celui-ci est remercié. Comme dans les autres secteurs, les éducateurs privilégient les relations avec les collèges publics engagés conventionnellement avec le service pour le suivi de jeunes dans le cadre de « mesures de responsabilisation » (expliquées dans la partie suivante).

Quant à la troisième équipe, elle est censée couvrir le secteur Les Oiseaux-Barande-Muchart. Mais lorsque l'équipe se met en place, le point de deal de la copropriété des Oiseaux vient juste d'être démantelé (en 2021). Dans ce contexte où la désignation de ce secteur comme prioritaire était à priori liée à la médiatisation d'un point de deal, notamment parce que des habitants copropriétaires s'étaient mobilisés pour interpeller les pouvoirs publics, les éducateurs

⁸⁴ Ces espaces gérés par la municipalité accueillent les jeunes de 12 à 17 ans dans 7 quartiers.

considèrent assez vite que la visibilité du « jeune public » n'est pas évidente, de même à Barande qui apparaît d'abord comme une cité-dortoir. L'équipe décide alors de se concentrer sur Vernet Salanques, Joffre et El Vivès 2. A leur implantation dans cet espace, à l'instar de leurs collègues présents dans les autres quartiers, les éducateurs recherchent donc des lieux où leurs cibles sont « visibles », là où ils peuvent rencontrer des jeunes, identifier des partenaires potentiels et réaliser un diagnostic. Ainsi, constatant « qu'il n'y avait pas trop de mouvement dans ces quartiers-là », l'ouverture d'un local leur semble plus pertinente à Vernet Salanques. Dans cet espace, l'EAJ et la maison de quartier sont rapidement identifiés comme des lieux ressources fréquentés par les habitants, jeunes et familles, avec une référente famille, un agent d'accueil, le REAAP⁸⁵, etc. Ici, les échanges avec les éducateurs sont facilités et permettent à la nouvelle équipe d'être rapidement repérée. Les éducateurs privilégient les espaces où lorsqu'ils font des « temps de rue », ils ont des chances de croiser des personnes dans l'espace public. Même s'ils maintiennent des passages dans les secteurs qui leurs sont adressés officiellement (Muchart, Les Oiseaux) afin de montrer qu'ils sont présents, ils savent qu'ils n'ont pas beaucoup de chances de croiser des jeunes. Ainsi, les professionnels opérationnalisent leurs « rituels de rue » en fonction de la présence de publics potentiels : le matin à la boutique solidaire de l'association Solidarités Pyrénées qui propose des services de première nécessité (domiciliation, petit déjeuner, hygiène, etc.) à des personnes en situation de précarité, notamment des jeunes de moins de 25 ans, etc. Là aussi, les conventions avec l'Éducation nationale facilitent l'action des éducateurs aux abords des collèges Pagnol, Pons et du lycée Mailloles, où ils se rendent plutôt en début de semaine pour échanger des informations avec les jeunes et « prendre la température » de ce qui s'est passé durant le week-end. L'équipe effectue également des « tours de rue » deux soirs par semaine en binôme homme/femme jusqu'à 21h-22h. Lorsqu'un éducateur ou une éducatrice réussit à nouer contact avec un jeune, celui-ci se voit ensuite invité au local où les autres éducateurs lui sont présentés, de façon à lui laisser l'initiative de choisir ses affinités avec tel éducateur ou éducatrice. Même si leur public est désigné par une tranche d'âge - 12-25 ans - les éducateurs se laissent la possibilité, en fonction des problématiques, d'accompagner des personnes plus jeunes ou plus âgées : des personnes en situation de rupture, de marginalisation, scolarisés mais en difficulté ou bien « invisibles » car « enfermés chez eux » (ceux-là sont identifiés dans les échanges d'informations avec des partenaires ou des habitants).

Dans ce territoire, les liens avec les collèges sont importants : généralement à l'initiative des conseillers principaux d'éducation (CPE), mais aussi des assistantes sociales qui ont les numéros de téléphone portable des éducateurs. Comme dans les autres quartiers où s'implante le service de prévention de rue, cela est facilité parce qu'il existe une convention entre Enfance Catalane et l'Éducation nationale. En fait, chaque équipe territoriale d'éducateurs possède son « référent scolaire » et la convention organise la prise en charge des élèves exclus temporairement de l'établissement : « c'est un peu une mesure de responsabilisation... pas de réparation, de responsabilisation. Ça permet au jeune aussi de... au lieu d'être chez lui il est avec nous, on passe un jour, après on met en place un support qui... pour s'occuper, c'est un prétexte à la relation. Et après, ça nous permet aussi de créer du lien avec ce jeune et éventuellement après pour pouvoir l'accompagner à l'extérieur de l'établissement scolaire et l'orienter éventuellement vers le sport ou vers l'animation ou l'accompagner dans une démarche médicale [...] quand on est appelé par le CPE qui s'inquiète de la situation d'un jeune, qui voit qu'il commence à déconner un peu, il propose à la famille et à l'enfant de nous rencontrer dans l'enceinte de l'établissement. Le CPE, il

⁸⁵ Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

est au fait... alors toujours avec l'accord du jeune, si le jeune il ne veut pas, il ne va pas faire appel à nous. Mais en général ils sont d'accords, parce qu'ils se disent : bon, peut-être si je rencontre les éducateurs, je ne vais pas me faire virer». Le décrochage scolaire et « l'oisiveté » qui peut s'ensuivre sont donc définies comme des priorités d'action : « Ce qui est prioritaire c'est que les jeunes qui sortent de l'école, qui ne sont plus obligés d'y aller, en gros il faut que ces jeunes ils fassent quelque chose, qu'ils ne traînent pas, qu'ils n'errent pas. Voilà en gros c'est... mais c'est large. Par exemple les jeunes qui sortent de l'école sans diplôme, notre objectif... on est inquiet, on n'a pas envie que le jeune il n'ait rien, il ne soit dans rien ».

Ainsi, les éducateurs peuvent parfois siéger à un conseil de discipline concernant un jeune qu'ils connaissent déjà, avec son accord préalable et, le cas échéant celui des parents : « Quand on rencontre le jeune dans l'établissement, c'est une première rencontre, si on est amené à se revoir à l'extérieur et s'il a envie de nous revoir, on prévient les parents que le jeune il a envie de nous voir. Et pour rencontrer les parents la première fois, on les convie à venir dans notre local, donc déjà on ne va pas chez eux, ils viennent chez nous. Donc ils viennent ici dans notre local s'ils veulent bien et on se présente, on leur explique vraiment notre démarche et comment on travaille. Donc cette histoire de libre-adhésion, d'anonymat, tout ce qu'on se dit avec le jeune ça reste entre nous, que le parent ne va pas être forcément averti de ce qu'on se dit, à part justement s'il est vraiment en danger et que, voilà, c'est... Mais au moins les parents ils l'entendent et ça les rassure aussi parce que pour un parent, de laisser son fils ou sa fille avec des adultes, c'est bien aussi qu'ils soient rassurés et qu'ils sachent avec qui leur enfant passe un certain temps, voilà. Mais on ne va pas systématiquement voir les parents à chaque fois qu'on voit le jeune, on prévient, voilà. Si on fait une sortie avec des jeunes, on va prévenir les parents. Et il y a une autorisation de sortie parce qu'ils sont sous notre responsabilité, mais c'est avant tout la responsabilité de la famille, nous on est juste les relais en fait sur un moment donné ». Ainsi, Nadège, médiatrice scolaire au sein d'un collège apprécie grandement la possibilité de travailler avec les éducateurs de rue réactifs, en capacité de proposer des formes d'accompagnement jugés peu stigmatisants dans des espaces où la rencontre des parents directement à leur domicile peut être « risquée », notamment concernant des familles « gitanes » résidentes de Vernet Salanque que le collège a du mal à joindre : « quand il y a un besoin, ils sont accessibles, on peut les joindre très facilement, on a les portables de tout le monde. Ils viennent, ils sont présents à la sortie du collège, ils viennent rencontrer les élèves [...] la libre adhésion et la confidentialité des accompagnements, bah c'est très apprécié. Parce que pour beaucoup, c'est vrai que ça peut être des femmes seules, isolées avec leurs enfants, en difficulté. Et ne pas être stigmatisé en passant forcément par une procédure un peu plus judiciaire, c'est beaucoup plus facile pour eux d'accepter l'accompagnement [...] Cette population-là, elle est assez difficile à atteindre [...] une famille qui n'a pas transmis ses coordonnées, qui ne met pas son enfant à l'école, enfin c'est délibéré, enfin il y a quand même une volonté derrière. Donc, si on se présente au domicile, on ne sait pas trop quel accueil on pourrait avoir ».

À côté de ces relations privilégiées avec les collèges, les éducateurs participent à des dynamiques partenariales sur la « parentalité ». Ainsi, dans le cadre des activités coordonnées par la « référente famille » de la maison de quartier, des réunions de réflexion et d'échanges entre professionnels sociaux, Éducation nationale et habitants permettent d'aborder des sujets liés à l'éducation : « Un exemple, il n'y a pas assez de lieux pour que les enfants ils puissent jouer ... Donc on va essayer de mettre en place ça, on va faire un retour du REAAP qui dit que voilà, les familles, les établissements scolaires, les différents partenaires... c'est ressorti du REAAP qu'il manquait des espaces de vie [...] Tout le monde est investi en fait, déjà de base lors du REAAP, le fait que tout le monde puisse

intervenir et dire son mot, ça met... même les habitants, même les mamans, d'avoir une instance aussi pour pouvoir dire à un moment donné ce qu'elles pensent elles de telle ou telle thématique. Ça permet aussi aux professionnels d'entendre ce qui se passe... la perception aussi des habitants, entre professionnels aussi, puisque moi je peux porter un regard sur telle thématique qui m'est propre. Le fait d'entendre un professionnel qui est à la CAF, voir sa façon à lui, ça permet aussi peut-être à moi d'élargir mon champ d'horizon. En tout cas, ce genre de débats, ils apportent une richesse, ou on est d'accord ou on ne l'est pas, mais c'est le propre du débat [...] ça vous permet aussi de se faire identifier, de connaître certains partenaires que précédemment on n'était pas au courant. Ça facilite le réseau, donc les démarches éventuelles à faire par la suite dans l'accompagnement de l'autre public et le vivre ensemble aussi. Et le fait que tous les gens ils se connaissent, on est plus accepté et ça fait une cohésion de vie du quartier ». Plus largement, les éducateurs du service participent à des manifestations, des réunions, des informations-formations, etc., organisées par des acteurs déjà présents dans leurs secteurs d'intervention, animations de quartier, rencontres entre enseignants, élèves et parents, etc., qui leur permettent de tisser des relations diversifiées constituant ainsi des réseaux relationnels, des capacités d'observation des dynamiques de l'environnement social et éducatif, mais aussi de se ménager des interlocuteurs, un carnet d'adresse potentiellement mobilisable pour recevoir des demandes d'accompagnement et/ou solliciter à leur initiative des acteurs dans ce cadre. Cette recherche de dynamiques partenariales dépasse les « quartiers » *stricto sensu*, car il s'agit également d'être à l'écoute des ressources d'accompagnement plus spécialisées susceptibles d'enrichir leurs capacités d'action auprès des jeunes : médiateurs scolaires des collèges, mais aussi participation à des formations organisées par l'association Réseau Ado 66 ou sur la prostitution des mineurs, etc.

Les Espaces Accueil Jeunesse et les maisons de quartier sont pour les éducateurs des espaces partenariaux privilégiés. A Vernet Salanque, s'y déroulent des activités avec les « mamans », mais aussi avec les enfants et adolescents du quartier. Dans le contexte de leur implantation, les éducateurs font très attention à ne pas apparaître comme des concurrents qui vont « capter les jeunes de la structure d'animation », mais plutôt comme des acteurs spécifiques susceptibles d'être complémentaires, même si la tentation au départ aurait pu être « d'aller choper le tout-venant » dans le but de produire du chiffre et justifier ainsi l'utilité du service éducatif. Pour José, la stratégie d'implantation des équipes d'éducateurs dans les quartiers prioritaires perpignanais, nécessite certes d'être crédibilisés par les partenaires (associations, institutions publiques, etc.), mais aussi par des figures d'autorité « internes » : « Si tu es crédibilisé par un grand, donc ça fait boule de neige, tu vas être accepté par les autres jeunes et voilà. C'est la même démarche, il faut être stratégique. »

Se démarquer et faire valoir ses spécificités

Dans la phase d'implantation, les éducateurs passent beaucoup de temps à expliquer les spécificités des modes d'action de la prévention spécialisée pour se démarquer de l'animation, de la médiation et de l'image du placement : « On n'est pas des médiateurs et ils (le public) le savent parce qu'on leur explique aussi [...] On leur explique, on nous prend souvent aussi des fois pour des animateurs [...] Des fois il peut y avoir cette confusion-là et on y a déjà été confrontés, ils nous prennent pour des animateurs [...] Alors on comprend, mais ça ce n'est pas... on ne se compare pas... enfin, on ne dénigre pas le métier d'animation, loin de là. Mais c'est juste de dire que c'est différent ce qu'on fait simplement ». Dans la mesure où les médiateurs urbains sont clairement identifiés comme des employés de la municipalité, les éducateurs tendent à s'en dissocier, mais ils

prennent aussi garde à ne pas être confondus avec un service de « placement », réputation parfois accolée à leur employeur - Enfance Catalane - : « Quand on se présente, on dit : on est des éducateurs de prévention, des éducateurs de rue. On ne met pas souvent en avant « Enfance Catalane » parce que certains dans leurs accompagnements ont déjà été confrontés à des éducateurs de l'AEMO, ça ne s'est pas toujours bien passé. Donc souvent dans les mauvaises interprétations auxquelles sont confrontés les éducateurs, le fait d'avoir déjà dans l'environnement familial, dans l'accompagnement il y a la présence de l'éducateur, ça peut dire des choses [...] Donc on dit simplement éducateur de prévention [...] Hier par exemple, on a rencontré une maman avec sa fille, elle a dit qu'elle a déjà eu affaire à l'AEMO. Elle est venue vers nous parce qu'elle a bien compris qu'on n'est pas l'AEMO. Et pourtant on est « Enfance Catalane » et elle le sait ça [...] On explique qu'on fait partie de l'Enfance Catalane, mais on va tout de suite dire : mais ce n'est pas comme les autres [...] À partir du moment où on dit qu'on n'a pas de mandat judiciaire, libre-adhésion, les jeunes pour la plupart qu'on soutient [...] Franchement les jeunes ils s'en foutent, tant qu'on leur dit : « il n'y a pas de juge et ce n'est pas la PJJ » [...] C'est-à-dire aujourd'hui, on se voit, demain, tu me donnes plus de nouvelles, c'est ton droit [...] on ne se doit rien et ils le savent, et c'est ça qui crée justement le lien de confiance ».

Dans la stratégie visant à faire valoir l'utilité de la prévention spécialisée, les éducateurs expliquent qu'ils cherchent à faire valoir leur originalité – agir « hors les murs » avec les jeunes – aux acteurs déjà présents sur leur territoire d'action, la plupart d'entre eux étant « dans les murs » : « on arrive à allonger le bras de l'accompagnement socio-éducatif ». Ainsi, Latifa explique comment des enseignants de collège très investis découvrent avec entrain la possibilité d'établir une continuité socioéducative « dans » et « hors les murs » en faisant la connaissance des éducateurs de rue : « Hier [...] on était avec des profs passionnés, qui ont des tas de projets, qui ont une patate et qui sont bien. Ils sont tombés dans la marmite puisqu'ils ont – pour certains – un certain âge; profs d'histoire-géo, d'anglais, machin, et tout [...] « quoi? Vous êtes éducateurs de rue et vous intervenez dans le collège? Mais on n'est même pas au courant [...] » ce que je veux dire, c'est que voilà quoi ... on nous attendait, on est là, et voilà ».

Une cible désignée : les jeunes en « rupture » et les « décrocheurs »

Le « public » officiellement désigné des éducateurs correspond aux 12-25 ans. Pour cela, les éducateurs ont instauré un principe de « coréférence » pour assurer la continuité de l'accompagnement des jeunes : on dit : « si tu as besoin, si je ne suis pas là, tu as quelqu'un d'autre ». Dans la pratique, l'attention est surtout portée sur les collégiens turbulents et/ou ceux qui ont dépassé l'âge de 16 ans en situation d'échec scolaire ou de difficultés d'intégration constituent leur cœur de cible. Concernant ces jeunes dits « décrocheurs », les éducateurs ont pour cadre d'action des conventions bilatérales entre l'Enfance Catalane et des collèges, leur permettant de tisser des relations avec des interlocuteurs présents au sein des établissements scolaires. Cette idée est inspirée par l'expérience de Raphaël dans une association du nord de la France où, au sein du service de prévention spécialisée, existait une distinction entre « éducateurs de de rue » et « Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaires » (ALSES), spécifiquement dédiés à l'accompagnement des élèves « décrocheurs » présents au sein des collèges. Les conventions bilatérales ne conditionnent pas la qualité des relations entre les éducateurs et les représentants de l'Education nationale, car c'est plutôt en fonction de relations particulières, d'interlocuteurs inégalement participatifs, que le travail partenarial se construit petit à petit : avec les médiateurs scolaires de la Fondation des Apprentis d'Auteuil présents dans plusieurs collèges

(équivalents des ALSES du nord), conseillers d'éducation ou assistantes sociales. Les relations entre ces acteurs concernent principalement la mise en œuvre de sanctions éducatives internes à l'enseignement du second degré - les « mesures de responsabilisation »⁸⁶ : des élèves sanctionnés par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire ou pour lesquels sont décidées des alternatives à l'expulsion, sont pris en charge avec leur accord à l'extérieur du collège par les éducateurs qui leur proposent des activités « responsabilisantes », telles que par exemple ramasser des déchets sur plage. L'idée est, selon les éducateurs, de partager une activité avec des jeunes afin qu'ils prennent conscience de l'influence potentielle de leurs actes individuels sur les conditions de la vie collective : « C'est leur faire prendre conscience que dès que je jette un papier par terre, une canette, n'importe quoi, un plus un, plus un, plus un, on s'est rendu compte qu'on ramassait plusieurs sacs poubelles. Faire prendre aussi conscience que leur lieu de vie, c'est à respecter ». Ce genre d'actions suscite néanmoins une interrogation concernant le statut du principe d'anonymat de prévention spécialisée dans un cadre de suppléance : les conseillers d'éducation confient des élèves aux éducateurs et attendent d'eux qu'ils puissent donner un avis sur « l'utilité » de mesures nominatives. Dans la pratique, il arrive fréquemment que les éducateurs expliquent en retour ce qu'ils ont fait avec tel ou tel adolescent dans le cadre des mesures de responsabilisation, mais cela ne s'effectue qu'avec l'accord de celui-ci comme le souligne Nadège, médiatrice scolaire d'un collège : « C'est selon l'accord du jeune. Si le jeune est d'accord que les informations nous soient communiquées, dans ces cas-là ils (les éducateurs de prévention) pourront, mais si le jeune refuse, il n'y a pas de possibilité ». Pour les éducateurs, l'implication dans ce type de dispositif permet surtout d'être repéré par les collégiens, éventuellement de détecter des prémices de situations sociales et familiales difficiles et, idéalement, d'anticiper une relation avec des jeunes qu'ils ont des chances de côtoyer plus tard dans leur parcours, considérant que les difficultés scolaires présagent de problèmes probables d'intégration future.

Néanmoins, selon les territoires les éducateurs prennent plus ou moins de distance avec cette définition de leurs cibles dans les espaces où il leur semble nécessaire de se concentrer sur la situation de jeunes majeurs ou adultes. C'est dans ce cadre que plusieurs projets de séjours en groupe sont mis en œuvre, à l'initiative de groupes de jeunes ou des éducateurs eux-mêmes : vacances à la montagne pour un groupe de jeunes femmes, projet humanitaire à Madagascar, etc.

Une identité professionnelle en construction

Lors des premières séances d'intervention sociologique, nous avons tenté d'identifier quelles étaient les valeurs et les pratiques revendiquées par les professionnels du service de prévention. Plusieurs positions qui reflètent une inégalité de socialisation professionnelle dans la prévention spécialisée s'expriment alors. Tout d'abord, les participants expriment leur référence à des valeurs professionnelles reliées plus largement à l'éducation spécialisée : « respect », « bienveillance »,

⁸⁶ « La mesure de responsabilisation est inscrite dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations, rappelées dans le règlement intérieur. Elle peut être prononcée par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline. Elle consiste pour l'élève à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives. Elle est prononcée dans deux situations : • comme sanction, elle s'applique indépendamment de la volonté de l'élève sanctionné ou de son représentant légal. Elle est effacée du dossier administratif à l'issue de l'année scolaire ; • comme alternative à une sanction d'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement », Cf. Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, *Les mesures de responsabilisation*, Septembre 2023, p. 7.

des « valeurs humaines », « travailler avec la parole du jeune », etc. Ensuite, comme la plupart d'entre eux n'ont pas suivi de formation spécifique sur la prévention spécialisée et que, comme nous l'avons déjà signalé, une minorité possède une expérience dans ce domaine, les participants tentent d'identifier des principes d'action ou des méthodes d'intervention qui semblent « faire sens ». Ces spécificités s'expriment en contraste avec des formes de travail en protection de l'enfance perçus comme plus « rigides » (MECS, etc.), « frustrantes », « dans les murs », « sans continuité », etc. Les professionnels définissent alors la prévention spécialisée en ce qu'elle permet en termes de qualité de travail : elle permet de « prendre le temps », « changer de direction, en fonction des envies des jeunes, y aller ou pas », etc., Sandra explique : « (dans les foyers de la protection de l'enfance, on n'a pas) le temps avec les jeunes parce qu'il y a une charge de travail quotidienne qui est trop conséquente. Et quand on est dans la protection de l'enfance, bah à 18 ans, si tu n'as pas de projet, si tu as eu un parcours un peu de travers, tu sors, c'est le 115 (numéro d'appel pour les demandeurs d'hébergement d'urgence). Et ça, ce n'est pas acceptable en tant qu'éducateur [...] Et le fait de pouvoir aussi travailler librement avec les partenaires, à l'extérieur, et vraiment de ne pas être cloisonné dans nos murs, dans nos structures ». La perspective d'une action éducative globale est également perçue comme une spécificité de la prévention spécialisée. Ainsi, un éducateur explique qu'en principe, dans la prévention spécialisée, la tranche d'âge ciblée étant relativement large (12-25 ans ici), il est virtuellement possible d'accompagner un jeune durant une quinzaine d'années, en étant « en lien » et en s'adaptant : « quand on est en Prév, on n'est pas cloîtré dans un petit domaine ». Les principes « d'anonymat » et de « libre adhésion » sont aussi présentés comme des valeurs, dans la mesure où ils supposent un choix autonome de la part des jeunes - celui d'adhérer ou non à une proposition d'accompagnement éducatif et un travail relationnel dans la durée : le fait qu'il n'y ait pas d'obligation, pas de mandat nominatif dans l'accompagnement serait une « valeur ». Ces références identitaires sont en fait intimement liées aux parcours majoritaire des professionnels embauchés au sein du service qui découvrent un cadre d'action où le poids de « l'institution » leur paraît moins contraignant.

Une exception notable cependant s'exprime au sein des participants, celle de Sylvia, une faisant-fonction récemment embauchée : Sylvia explique que ses valeurs sont d'abord reliées à sa croyance religieuse, à l'islam. Celle-ci se prévaut aussitôt d'avoir intégré le devoir de neutralité qui lui incombe dans le cadre professionnel et se défend de faire du prosélytisme, mais elle affirme que sa spiritualité guide son action professionnelle sans qu'elle puisse y voir une quelconque contradiction. Plus généralement, au départ de nos discussions, tout se passe comme si les membres du service percevaient leurs éthiques personnelles comme des éléments susceptibles de fusionner exactement avec la déontologie professionnelle. Après tout, les valeurs qu'ils revendiquent sont « humaines » et, en tant que telles, supportent l'action professionnelle. Il n'y a en conséquence pas vraiment de discussion ou d'analyse des tensions potentielles entre les unes et les autres. Mais le fil de nos échanges permet de clarifier quelque peu les liens entre références normatives individuelles et collectives-professionnelles.

Pour Chérif, la prévention spécialisée doit donner envie aux jeunes de s'épanouir comme individus dans la société et les accompagner pour qu'ils revendiquent des droits, individuellement ou collectivement. Il pointe la nécessité de combattre professionnellement les formes de socialisation auto-limitatives des jeunes issus de familles pauvres qui vivent dans les quartiers ségrégués. Pour ce doyen de l'équipe de prévention, c'est bien l'émancipation individuelle que vise *in fine* leur action auprès des jeunes perpignanais des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, les éducateurs se perçoivent plutôt comme des acteurs d'intégration qui se donnent comme but d'accompagner des

jeunes pour qu'ils puissent s'affirmer en tant qu'individus porteurs de droits (et de devoirs) : « C'est s'émanciper autant de la société qu'ils voient du matin jusqu'au soir, il y a des groupuscules de quartier, ceci, cela. Jusque dans les institutions. Je les pousse même à ça. Une fois qu'il arrive à penser par lui-même, s'émanciper de ses propres parents et de moi-même qu'il a eu en tant qu'éducateur, c'est le but ultime [...] une fois qu'il développe l'esprit critique, alors automatiquement, il aura les moyens lui-même d'adhérer ou ne pas adhérer à telle religion ou telle politique. Une fois qu'il est capable d'analyser par lui-même et ne pas absorber ce que les autres disent ». Pour Latifa, c'est bien à partir de ces valeurs d'émancipation qui font que la prévention spécialisée se constitue d'abord comme une action volontariste de (re)dynamisation sociale dans un secteur géographique défini institutionnellement, une sorte de « bricolage sociologique » où l'éducateur personnalise l'institution « hors les murs ». Se remémorant ses premiers pas dans la prévention spécialisée en région parisienne quelques décennies plus tôt, elle explique : « Moi, je me rappelle quand je suis arrivée en Prév, on nous a dit : "on n'a pas de local, donc c'est nous-mêmes qui faisons institution dans la rue" ».

Néanmoins, les positions de Chérif et de Latifa apparaissent plutôt comme des exceptions au sein du service, car très majoritairement, leurs collègues expliquent qu'ils n'identifient pas de valeurs spécifiques à la prévention spécialisée. En somme, les finalités socio-politiques de la prévention spécialisée se rétractent en se confondant avec sa technicité, ses « outils » et ses « modes d'action ». Ainsi, lorsque nous demandons aux membres de l'équipe s'ils ont bénéficié d'une formation sur la prévention spécialisée, ceux-ci expliquent que cet apprentissage se fait lors de « briefings » en réunion ou sur le terrain avec Raphaël, leur chef de service, faisant office de « transmetteur ». En effet, Raphaël explique sa vision de la prévention spécialisée dont la spécificité serait justement une technique d'approche : « aller chercher les gamins [...] en bas des quartiers, en bas des halls, puis bah ça fait peur [...] tu dois aller chercher, t'es là pour ça, même si t'as la peur au ventre [...] je dis aux équipes : "inquiétez-vous pour les gamins" ».

La prévention spécialisée, une pratique « révolutionnaire » ?

La rencontre de l'équipe perpignanaise avec Alex, le responsable d'une association de prévention spécialisée créée à la fin des années 1960 en Normandie suscite une discussion sur la perception de ce champ dans l'histoire du travail social. Celle-ci est d'abord décrite comme une approche novatrice - voire « révolutionnaire » pour l'époque - pour agir dans des contextes de désorganisation sociale, sur les phénomènes « d'inadaptation », de « marginalité », etc., après la Deuxième Guerre Mondiale qui voit notamment une nouvelle figure de la dangerosité populaire se constituer en problème public : la jeunesse des milieux ouvriers urbains. La discussion tourne alors autour des rapports entre l'éducateur de rue et son territoire. Issu d'une lignée d'éducateurs de prévention spécialisée, Alex décrit l'éducateur de rue comme une sorte « d'ethnologue communautaire » : la posture ethnologique s'appuie sur une méthodologie d'observation et de pénétration du milieu en profondeur afin de tenter de le transformer avec la participation active de ses membres. Dans ce cadre, Alex explique succinctement comment, en s'inscrivant en contrepied aux formes d'intervention courantes privilégiant la protection des mineurs en les éloignant de leur milieu de vie considéré comme pathogène, la prévention spécialisée constituait à l'époque une approche novatrice en revendiquant une action dans, avec et pour le milieu. Les échanges de cette séance révèlent une certaine méconnaissance de l'histoire de la prévention spécialisée de la part des éducateurs du service. Les questions fusent au sein du groupe : Ce type de prévention spécialisée est-il toujours au goût du jour ? Faut-il nécessairement habiter les

quartiers où l'on travaille pour apprendre à naviguer dans le milieu de vie ? L'ethnologue de jadis s'est-il mué en « grand-frère »⁸⁷ ?

Plusieurs interprétations de l'originalité de la prévention spécialisée s'expriment alors :

Une éducatrice explique ce qu'elle voit de « révolutionnaire » dans sa première expérience en prévention spécialisée : après quinze ans passées dans les institutions reliées à l'aide sociale à l'enfance où la contrainte cadre la relation avec des jeunes « en danger » et engendre des rapports de force (non-adhésion, rejet, violence, etc.) elle fait l'expérience d'un regain de liberté professionnelle : « là aujourd'hui, je ne vis plus le rejet, je ne vis plus l'opposition [...] c'est vraiment révolutionnaire dans mon parcours ». Cette position de la « révolution pour soi » est partagée par plusieurs professionnels qui découvrent un environnement de travail qui laisse plus de marges de manœuvre aux professionnels en permettant une action « généraliste » et « communautaire » (comme communauté territorialisée de vie) qui, dans un autre contexte, pourrait être contrecarrée par des cadres institutionnels jugés trop segmentés ou rigides pour instaurer un rapport de confiance avec des jeunes (MECS, CER, etc.).

Un éducateur explique la « révolution locale » engendrée selon lui par la création d'un service expérimental dans le paysage du travail social perpignanais : en recherchant des relations horizontales avec des partenaires variés, il a l'impression de bousculer les façons de faire locales avec des acteurs qui tendent à se référer à des systèmes plus pyramidaux.

Un autre éducateur émet une critique : la prévention spécialisée ne peut pas être réellement réformatrice ou révolutionnaire, parce qu'elle serait d'abord « palliative » en se définissant en creux de la perte d'influence d'instances de socialisation et d'intégration sociale centrales. De ce point de vue, il n'y a rien d'inédit à être appelé pour pallier aux défauts conjugués de systèmes de socialisation et d'intégration perçus comme plus « naturels ». Les éducateurs de prévention spécialisée, en agissant en généralistes de l'accompagnement (scolarité, santé, formation, travail, etc.) seraient ainsi définis comme des remèdes imparfaits (voire impuissants) de la réduction de l'emprise de la famille, l'école, l'État, etc., sur le destin des individus, leurs capacités à partager des normes de conduite, à accéder à une reconnaissance par le travail, etc.

Une position minoritaire exprime une conception de la prévention spécialisée plus en phase avec la vision d'Alex, celle d'une action davantage tournée vers l'organisation de la mise en mouvement

⁸⁷ Cette figure popularisée à partir des années 1980-90 pour désigner des jeunes hommes habitants des quartiers ségrégués embauchés par des pouvoirs publics, des associations et des sociétés de transport urbain pour occuper, animer les « jeunes de cité » et prévenir-contenir la violence potentielle de leurs pairs est aujourd'hui devenu largement péjorative : alors qu'elle était présentée au départ comme un atout des élus locaux pour se rapprocher des « jeunes », la figure du « grand-frère » est dorénavant associée à des dérives, des formes de prises de pouvoir, des capacités de pression, des activités délinquantes, du communautarisme, etc., en somme des formes de « leadership négatif ». Comme nous l'avons déjà suggéré dans des travaux précédents, l'idée même de la politique publique des « grands frères » s'appuie sur le principe (non-explicite) suivant : compter sur les « grands-frères » en difficulté d'insertion en leur attribuant une fonction de leader d'influence pour assurer la pacification sociale des jeunes des quartiers de pauvres-immigrés. Dans le champ de l'intervention sociale, le recrutement d'individus priorisant leur « indigénéité », c'est-à-dire principalement à partir de leurs ressources pacificatrices projetées pose problème lorsque leur promotion sociale individuelle par l'accès à la qualification professionnelle est empêchée. Voir Manuel Boucher, *art. cit.*, in *Migrations Société*, 2012, n°140, p. 25-34. Voir également Pauline Beunardeau, « Les « grands frères » dans la politique jeunesse de Saint-Denis. Genèse d'une figure dépréciée dans le débat public local et national », in Sarah Pickard, Corinne Nativel, Fabienne Portier-Le Cocq (dir.), *Les politiques de la jeunesse au Royaume-Uni et en France*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 129-145.

des habitants d'un territoire de vie afin qu'ils s'approprient leur destin, avec l'idée que, d'une certaine façon, les moyens donnés à l'accompagnement individuel des jeunes (pourtant privilégié) ne pourront jamais satisfaire l'ampleur des besoins : « l'esprit révolutionnaire on vient avec, on a envie de changer les choses, on a envie que les habitants, à un moment donné, se rencontrent, se posent ensemble, réfléchissent à leurs besoins et qu'ils proposent, qu'il émerge des choses [...] parce que c'est le développement social local en réalité qui est le plus important. L'accompagnement, (oui mais) est-ce qu'on va pouvoir mettre un éducateur derrière chaque gamin? [...] ce serait plutôt des choses, des espaces réfléchis par les habitants pour eux-mêmes. Ça veut dire qu'ils seraient partie prenante [...] c'est eux les experts de leurs problèmes ». Bien qu'elle soit considérée comme un mode d'action légitime que certains projettent, les éducateurs du service semblent néanmoins peu préparés à la mise en œuvre de dynamiques d'action collective de ce type. Lorsqu'ils ont été formés dans le travail social, la plupart n'ont que très peu entendu parlé des théories et pratiques d'action collective favorisant *l'empowerment* et, pas davantage depuis qu'ils ont intégré le service.

Les rapports aux médiateurs urbains : utilitarisme, complémentarité et différenciation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national « Bataillons de la prévention », il est en principe prévu que des binômes éducateur-médiateur puissent agir ensemble dans des quartiers. Mais il est un acquis de l'analyse des politiques publiques de concevoir qu'entre les principes directeurs descendants depuis l'Etat central et leur mise en œuvre, il existe des traductions locales⁸⁸. De ce fait, lors de l'étude nous avons plutôt tenté d'interroger les pratiques indiquant des complémentarités entre différentes formes d'intervention sociale.

Dans l'ensemble, nous avons constaté au cours de l'étude que les complémentarités des champs d'action des éducateurs de rue avec ceux des médiateurs urbains sont plutôt appréciées. Ainsi, les éducateurs perçoivent plutôt les modes d'action des médiateurs et leur positionnement perçus comme des ressources, notamment dans le Centre-Ancien où les relations entre eux sont les plus développées. Les éducateurs apprécient le fait que les médiateurs puissent orienter des jeunes et/ou leur donner des informations sur les difficultés que certains jeunes et/ou familles vivent, mais aussi leur capacité à mobiliser une somme d'informations pertinentes sur les ressources sociales et culturelles locales. Mais selon l'expérience territoriale des éducateurs, leur vision de la spécificité du travail de médiation urbaine diffère. Les éducateurs qui agissent dans le quartier du Champs de Mars perçoivent les médiateurs urbains avant tout comme des spécialistes de la gestion des conflits de voisinage (« ils ne sont là que pour la tranquillité, régler les petits litiges avec les poubelles »), tandis que l'équipe du Centre-Ancien voit le binôme de médiateurs de son secteur comme un type d'intervenant social spécifique qui possède des atouts dans la mise en œuvre d'un « continuum » d'accompagnement des personnes en difficulté. Contrairement aux éducateurs du Champ de Mars qui décrivent des relations minimalistes avec les médiateurs de leur secteur (« c'est à peine " bonjour bonjour " et chacun vaque à ses occupations »), les éducateurs du Centre-Ancien perçoivent les médiateurs comme des professionnels de la « libre-adhésion » et

⁸⁸ Dans un contexte de recomposition permanente des modes d'intervention étatiques, en particulier concernant la décentralisation de compétences à des échelons territoriaux (services déconcentrés de l'État, niveau régional, départemental, intercommunal, municipal), la définition des priorités et des moyens consacrés aux programmes d'action publique nationaux fait l'objet d'interprétations et de négociations, incluant des organisations (publiques, associatives, etc.), des enjeux internes (zones de pouvoir, etc.), externes (électorales, etc.) et des publics (cibles, électeurs, etc.) directement en prise avec une historicité propre au contexte local.

remarquent également que le binôme du Centre-Ancien est une originalité du paysage : une monitrice-éducatrice et un « gars du coin », ancien habitant du quartier. Ces relations de bon voisinage se traduisent notamment par l'établissement de créneaux communs de « tours de rue » dans ce secteur du centre historique de la ville. En fait, au-delà de l'incitation à coopérer dans le cadre des « Bataillons de la prévention », les intérêts pratiques des éducateurs et des médiateurs urbains sont en partie convergents dans le Centre-Ancien : les premiers ont besoin des médiateurs qui leur permettent de relativiser l'image du « placement » dans des milieux gitans où les expériences traumatiques avec la protection de l'enfance risquent de freiner les relations avec les habitants ; tandis que les seconds voient dans les éducateurs des professionnels de l'accompagnement susceptibles de contribuer à leur dynamique de « résolution de problèmes ». Mais il faut souligner ici que ces relations sont intimement liées au fait de s'inscrire dans des espaces nouvellement investis par les uns et les autres, car les relations avec des médiateurs urbains plus anciens semblent plus ténues.

Récit d'une action commune dans le quartier Saint-Jacques

A l'initiative du binôme de médiateurs qui agissent dans le QPV du Centre-Ancien, les éducateurs ont participé à la mise en place d'un accompagnement visant une famille paupérisée du quartier Saint-Jacques : *« Les médiateurs ont repéré des enfants... ont repéré un petit de six ans dans la rue. De fil en aiguille, le gamin, il aime bien aller à l'école. Donc ce que font les médiateurs, ils rencontrent la famille, la mère est à l'hôpital. La mère est obèse dans un fauteuil roulant et l'appartement est en étage donc elle dort à l'hôpital et elle a le droit de sortir... elle vient sur le quartier et elle reste en bas de l'immeuble de Saint-Jacques pour voir ses deux enfants. Donc, elle n'a pas accès pour rejoindre la grand-mère, voilà, les enfants sont déscolarisés, c'est la famille la plus pauvre de Saint-Jacques. Eh bah on a réussi à mener une action qui a été de re-scolariser les deux enfants, de mettre en place une commission autour de la mère pour définir... parce que l'hôpital ne peut pas la garder ad vitam aeternam. Bref, il y a eu... avec procédures avec les écoles, avec le service logement, avec l'hôpital et avec les médiateurs. Tout part des médiateurs, au final. L'action, on l'a vraiment portée à deux (équipes), du point A jusqu'au point B avec résolution des choses quoi. C'est-à-dire un logement incessamment sous peu pour la mère, voilà, les gamins sont heureux à l'école ».*

Il semblerait que même si les « tours de rue » réalisés en commun soient surtout une pratique partenariale au Centre-Ancien, notamment dans une phase d'implantation, les éducateurs ont tiré parti de la connaissance fine des acteurs qu'ont les médiateurs de leur secteur d'intervention, mais dans la pratique, les relations, notamment les orientations de jeunes de la médiation urbaine vers les éducateurs, fonctionnent également à Vernet Salanque. Il s'est constitué une forme de division informelle du travail entre les uns et les autres : il semblerait ainsi que les éducateurs aient intégré l'idée que s'ils s'occupent des jeunes, ce sont plutôt aux médiateurs de tisser des liens avec les familles-adultes : « les médiateurs, s'ils sont en lien en plus avec la famille, nous, on s'occupe... en fait, on sait très bien la place de chacun [...] En fait, ils savent qu'eux, ils seront plus en lien avec la famille en tant que telle. Et nous, c'est plus avec les jeunes. Donc en gros, c'est pour vous dire qu'on se comprend à ce niveau-là, chacun dans son domaine. C'est une complémentarité ». Les médiateurs sont ainsi considérés comme des partenaires importants pour pénétrer les milieux sociaux des quartiers, des acteurs-ressources qui ont notamment pour intérêt leur autochtonie, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement des partenaires privilégiés, excepté peut-être dans le Centre-Ancien : « Après, c'est une ressource, comme, j'ai envie de dire, la maison de quartier qui connaît les familles et les femmes, en l'occurrence, plus que les hommes du quartier, le fonctionnement, les besoins, ... voilà, c'est une source d'informations. Les EAJ, c'est pareil. Nous, ici, à l'EAJ, c'est des anciens du quartier, on va dire, qui connaissent très bien la jeunesse ».

Alors que comme nous l'avons dit, théoriquement « les bataillons de la prévention sont composés de binômes, constitués d'un éducateur spécialisé et d'un médiateur adulte-relais »⁸⁹ et que « le but des bataillons de la prévention est donc d'outiller davantage les adultes-relais, qui interviennent systématiquement avec un éducateur spécialisé, pour aller plus loin que la médiation », localement les coopérations s'appuient surtout sur la volonté de personnes rattachées à des institutions différentes, avec des attentes différentes - une association et une municipalité - de s'inscrire dans des stratégies d'action communes. Ainsi, nous avons pu constater que les changements opérés au sein de l'encadrement du service municipal de médiation au départ de la mise en œuvre du dispositif, bien qu'il soit rattaché à la direction de la police municipale, en nommant un chef de service lui-même ancien médiateur originaire de Perpignan a contribué à rassurer les éducateurs : « il y a eu un changement de direction, de la personne qui était vraiment PM, police municipale. Et là, celle qui a pris la relève, c'était une médiatrice de base. Et donc, déjà, je pense que la vision est différente parce qu'elle, elle vient aussi des quartiers [...] elle a une maîtrise des quartiers, elle sait de quoi elle parle dans un sens sur le terrain puisqu'elle connaît déjà le territoire. Et on préfère les personnes qui vivent dans le territoire d'intervention. Donc, on va dire que c'est plus clair. Il y a peut-être moins de méfiance avec la nouvelle direction que l'ancienne, on va dire ». Ces relations de bon voisinage s'articulent donc autour d'une répartition des modes d'approche, mais aussi des publics : « il y a des similitudes dans le mode de fonctionnement. Après, les médiateurs ils interviennent vraiment auprès de la population de façon plus globale et leur rôle ça va être la médiation et l'orientation, là (les éducateurs du service) par contre ça va être vraiment l'accompagnement. Mais c'est... enfin on est cousin de loin [...] nous on travaille avec les médiateurs et ils savent qui on est. Ils nous dirigent, ils nous orientent des jeunes ».

Seul le quartier du Champ de Mars fait exception. En effet, dans ce secteur, les relations entre éducateurs et médiateurs urbains sont quasiment inexistantes : « c'est simple, on ne les voit pas ». Dans ce quartier, les médiateurs urbains sont décrits comme travaillant surtout à partir de leurs bureaux à la maison de quartier, se concentrant sur les conflits d'usage dans les HLM. Il semblerait aussi que l'équipe de prévention de ce quartier se méfie fortement d'être assimilée aux médiateurs urbains afin de ne pas être assimilée à la police municipale vis-à-vis des jeunes : « Mais déjà, ce n'est pas possible. Comment les choses elles sont montées, ce n'est pas possible, parce que nous on est dans l'anonymat et eux, ils travaillent en lien direct avec la police municipale et la mairie. Donc pour éviter tout amalgame... Et puis les gens ils le savent très bien en plus qu'ils travaillent avec la PM ». Dans le quartier du Champ de Mars, il existe donc des points de frictions interpersonnels et une difficulté à répartir clairement les rôles de chacun : la gestion des conflits pour les uns, l'accompagnement pour les autres. Voici en effet comment une division idéale du travail est interprétée par l'équipe de ce secteur : « On n'a pas les mêmes missions. Normalement, on est complémentaires. Normalement, c'est à eux de nous orienter par rapport aux jeunes là où ils ne peuvent pas aller [...] Ils sont dans la tranquillité publique [...] devant les écoles, les poubelles renversées, les voisins qui crient ». Plus généralement, les relations partenariales entre éducateurs et médiateurs urbains semblent fortement dépendantes de la teneur des relations interpersonnelles tissées çà et là. En effet, les éducateurs regrettent que, mis à part une réunion

⁸⁹ Assemblée Nationale, « Rapport au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet loi de finances pour 2022 (n° 4482) », Laurent Saint-Martin, Rapporteur général, Annexe N° 8, Cohésion des territoires, politique des territoires, Rapporteur spécial : M. Mohamed Laqhila, 7 octobre 2021, p. 31.

au départ du lancement du dispositif, le déficit de coordination institutionnelle avec le service de médiation urbaine pouvant potentiellement permettre de clarifier leurs relations.

Donner la priorité à l'accompagnement social individuel

Comme nous l'avons signalé précédemment, les éducateurs perpignanais s'inscrivent dans une forme de répartition des publics, laissant aux médiateurs urbains et aux équipes des maisons de quartier le soin de s'occuper des adultes. Plus généralement, les activités dites de « développement social » nécessitant d'impulser et/ou de s'engager dans des dynamiques collectives à l'échelle d'un territoire de vie ne constituent pas en tant que tel un objectif d'action pour les éducateurs du service expérimental. Néanmoins, lors de l'étude, quelques éducateurs du service présents dans le quartier du Champs de Mars ont pris l'initiative d'organiser un « évènement » d'animation locale impliquant certains de leurs partenaires et faisant la part belle aux « habitants », tandis que ceux du Vernet participent à des manifestations partenariales. Au-delà de l'envie de certains éducateurs de développer des formes d'action collective, la « jeunesse » du service explique en partie la difficulté qu'ils éprouvent à s'inscrire dans ce genre de dynamiques : « il faut aussi prendre en compte l'histoire du service, qui est un service jeune avec des équipes qui ont bougé, pour faire du DSL (Développement Social Local), c'est du travail d'équipe et ça prend du temps [...] il y a quelque chose qui se passe sur le quartier-là au niveau des déchets, nous on sera présents, on est conviés et ça nous permet aussi de nous faire identifier par les familles, par les habitants ». Ainsi, même lorsqu'elles existent, les « actions collectives » visent aussi l'individualisation : « En fait, le but aussi des actions collectives, c'est de tirer l'individu de ce groupe et de pouvoir l'accompagner individuellement dans ses démarches ».

Lorsque nous interrogeons la jeune équipe de prévention sur la primauté donnée aux « accompagnements individuels », les éducateurs expliquent que leur priorité était d'abord de produire des accompagnements de jeunes quantifiables et de mobiliser pour cela des partenaires pour qu'ils orientent des jeunes vers eux. Selon Raphaël, il s'agit d'un choix pragmatique vis-à-vis d'attentes politique de « chiffres » : « le nombre de mise à l'emploi, le nombre de mise en formation, ce qui ne veut strictement rien dire pour les travailleurs sociaux qu'on est ». A l'issue d'une année et demie de création et d'installation, ils auraient pris conscience que les dynamiques d'actions collectives font partie de leurs missions, mais la perspective de s'inscrire dans des démarches plus globales de développement social local supposait d'être déjà identifiés et reconnus sur un territoire. Leur participation à des évènements d'animation collective organisés par des partenaires comme les maisons de quartier participeraient de cette volonté de développer des actions apparentées au développement social local. Néanmoins, cette volonté exprimée ne cache pas la difficulté de l'équipe à envisager de s'inscrire dans des dynamiques collectives d'organisation et de mobilisation des habitants des quartiers dans lesquels ils interviennent. En effet, d'une part, une infime minorité des professionnels rencontrés ont déjà expérimenté ce genre de dynamiques, et d'autre part, ils ne semblent pas avoir été formés aux différents modèles et enjeux de l'action collective. Comme le souligne Raphaël : « Le DSL ça demande une technicité, ça demande à comprendre les enjeux, les partenaires, etc... On aurait pu faire du DSL tout de suite, mais ce serait cassé la gueule. J'aurai eu que des échecs. J'ai pas envie d'amener ces professionnels à l'échec [...] Le DSL ça peut te péter à la gueule si tu gères pas ton quartier. Je veux pas que ça nous pète à la gueule. » Par ailleurs, la plupart méconnaissent les espaces de participation tels que par exemple les « conseils citoyens » pourtant obligatoires dans le cadre des contrats de ville. Plus fondamentalement, les éducateurs ont une représentation de leur action avant tout guidée par la

délimitation d'une tranche d'âge cible (12-25 ans), or la capacité à s'inscrire dans des dynamiques de développement social local supposerait de dépasser cet angle de vue et d'envisager leur action comme étant légitime également auprès de l'ensemble des habitants, dans la durée.

L'épreuve de la ghettoïsation

Faire face à la précarité et aux jeux politico-communautaires

Lors de la mise en place de l'équipe territoriale du Centre-Ancien, les éducateurs ne connaissent pas les lieux et effectuent des visites régulières des rues. Ils sont étonnés par la concentration de familles gitanes vivant dans une précarité extrême dans certains îlots. Cette focalisation est aussi liée à un mot d'ordre politique traduit par leur hiérarchie, du moins, au départ. Comme le signale Raphaël : « lors de l'ouverture de l'équipe du centre [...] il nous avait été demandé de focus sur la communauté gitane ». Au-delà des manifestations visibles de difficultés sociales, les éducateurs découvrent des modes d'appropriation de l'espace qui les surprennent : femmes regroupées sur des chaises à l'entrée d'habitations, déambulations de jeunes femmes arborant une esthétique « gitane », « gosses de huit ans, la clope au bec », etc. Cette précarité d'un quart-monde « exotique » attire leur attention. Ils s'empressent de recueillir des informations sur l'histoire de la présence gitane à Perpignan, se documentent, écoutent des podcasts, etc. : « les bras nous en sont tombés des particularités de la communauté gitane [...] même moi qui suis algérienne, je vois les quartiers du côté de Bab El Oued sur Alger, les ruelles très pauvres et tout, (ici) c'était encore pire ! [...] Parfois, on est arrivé dans des ruelles, on avait l'impression qu'on était chez les gens, ils utilisaient l'extérieur comme lieu de vie, comme leur jardin, leur terrasse. Donc vous avez l'impression de rentrer dans leur salon alors que vous êtes en train de faire de la rue ».

Dans les premiers temps de l'installation du service de prévention au centre-ville, les éducateurs tentent de façon presque naïve d'entrer en contact avec des jeunes gitans et leurs familles, mais ils se rendent compte que l'image d'une communauté univoque ne correspond pas à la réalité : leurs tentatives de venir en aide à tel jeune, à telle famille, sont remises en cause par un jeu de rivalités entre les habitants gitans dont ils ont du mal à interpréter les raisons : « Auprès de la communauté gitane, on peut travailler... on peut avoir des accompagnements individuels, ça arrive même si c'est compliqué. Mais alors par contre le travail avec les groupes, il est quasiment impossible. Vous approchez des jeunes, dans la minute qui suit les parents sont au courant et vont aller chercher de savoir qui a parlé à nos enfants, qui sont ces étrangers qui sont venus parler à nos gosses [...] en fait vous passez, mais on ne vous voit pas. C'est-à-dire comme vous n'êtes pas de la communauté, vous êtes hors champ de vision, vous voyez. On peut vous saluer ou quoi, mais on a essayé d'approcher, on a essayé d'approcher les gens [...] le chef de service nous a demandé d'arrêter Saint-Jacques un petit peu, s'il y avait des rencontres à envisager [...] on a fait des tas de tentatives pour essayer ... mais le problème c'est qu'avec la communauté gitane, on marche sur des œufs. C'est-à-dire que sous le semblant d'une communauté unie, en réalité il n'y a que des conflits, de la jalousie, de la rivalité, des clans, qui sont pour la mairie parce que les médiateurs de la mairie vont s'occuper des leurs, donc ils vont donner des passe-droits à leur famille. Enfin, c'est d'une complexité monumentale [...] si vous avez le malheur de travailler avec celui-là, ça veut dire que vous êtes contre eux et si vous travaillez avec l'autre [...] Donc à un moment donné, on ne sait plus comment le prendre ».

D'une façon générale, les éducateurs éprouvent des difficultés à faire valoir leur présence auprès des habitants gitans du quartier Saint-Jacques, qui s'insèrent dans des réseaux relationnels étendus familiaux et politiques. Dans la pratique, pétris des représentations exotisantes sur les Gitans, ils ciblent dans un premier temps les figures de « patriarches » censés leur permettre d'accéder à la population gitane qu'ils perçoivent comme un groupe homogène (une communauté). Mais ils sont rapidement pris dans des jeux d'acteurs qu'ils ont du mal à interpréter : « le secteur Saint-Jacques, on a essayé de l'investir au mieux en passant par des partenaires, en passant par des habitants, des personnes-ressources. Parce qu'il y a des patriarches⁹⁰, c'est ça, donc on a essayé de passer par des patriarches, des chefs de quartier, des chefs de famille, enfin voilà. C'était un peu compliqué parce qu'à chaque fois, ils attendaient...une contrepartie, souvent financière [...] donc c'est un peu compliqué pour rentrer très clairement dans ce quartier ». Ainsi les éducateurs qui vont à la rencontre de la population gitane avec beaucoup d'entrain, en effectuant notamment des recherches pour mieux contextualiser ce peuplement spécifique, doivent se rendre à l'évidence - « on s'est pris un mur » - que leur action prend place dans un espace préexistant complexe où se jouent des luttes d'influence, de réseaux politiques clientélistes, etc. Interprétant au départ la commande politique locale, leur hiérarchie désigne ces populations comme une cible prioritaire mais, face à un terrain potentiellement « glissant », elle finit par leur demander de prendre de la distance avec les Gitans de Saint-Jacques. Raphaël explique : « la première année, la commande aussi politique, la communauté gitane, Saint-Jacques, donc ok, on a suivi ça, on connaissait pas le territoire, on connaissait pas les enjeux, donc, tout bêtement on a suivi, mais on est passé à côté de tous les autres jeunes [...] Donc quand j'ai vu que Saint-Jacques, en tout cas cette, ces communautés, parce qu'elles sont multiples, y'avait beaucoup d'enjeux, y'avait beaucoup d'attendus [...] on a essayé [...] j'ai demandé à tous d'arrêter, de se concentrer sur les gamins, d'aller chercher aussi les autres jeunes, on n'y était vraiment pas, donc tous ces jeunes, ils font partis aussi des jeunes qu'on doit aller chercher, donc on a réorienté les choses ».

En découvrant les quartiers du centre ancien, les éducateurs se rendent compte également qu'il s'agit d'un territoire de résidence immense (ils font plus de 10 km à pied par jour), mais aussi d'un espace de circulation de populations diverses : à proximité des lieux de chalandise, des personnes isolées et des familles qui habitent le logement privé, mais aussi des familles dans des petits îlots d'habitat social et des populations plurielles qui fréquentent les lieux sans y résider nécessairement (jeunesses immigrés primo-arrivants, toxicomanes, etc.). Dans un petit espace HLM, ils découvrent des familles d'immigrés ibérico-marocains implantées à Perpignan depuis la crise financière mondiale des années 2007-2008. Ces familles auraient tendance à s'extraire du quartier Saint-Mathieu pour vivre des « moments communautaires » (Aïd el Kabîr, etc.) et, plus généralement, à se faire discrètes afin de ne pas gêner le voisinage. Cette dimension de pluralité culturelle a été intégrée au service avec le recrutement de Sylvia, une intervenante sociale ayant elle-même habité le centre ancien et formée à la médiation interculturelle.

⁹⁰ La figure du « patriarche » est un classique de l'approche culturaliste des Tsiganes en général : afin de nouer des contacts avec des Tsiganes, qu'ils soient Roms, Gitans ou Sinti, il est très fréquent que des militants des droits de l'homme, des travailleurs sociaux ou des policiers, recherchent ces figures masculines qui renvoient à l'image du père vénérable, de « l'ancien » qui veille sur sa famille nombreuse, son « clan » et constituerait dès lors un médiateur naturel. Dans une société patriarcale, il s'agit d'un attribut dignitaire qui confère une certaine respectabilité à celui qui en bénéficie. Mais il arrive aussi fréquemment que ces acteurs déchantent lorsqu'ils s'aperçoivent que le « patriarche » (ou le « chef de camp ») monnaie et/ou exerce une emprise sur ses supposés obligés communautaires. Cf. Mohamed Belqasmi, « Entre dissuasion, assistance et activisme : l'accueil ambivalent des migrants roms en France », in *Confluences Méditerranée*, vol. 93, n° 2, 2015, p. 127-141.

Ainsi, les éducateurs non-originares de Perpignan prennent conscience avec étonnement de la diversité importante des populations résidant et/ou circulant dans le territoire où ils doivent déployer leur action de prévention. Ils tentent alors d'identifier la présence de leurs clients potentiels en faisant des « tours de rues » : les jeunesses du centre ancien. Ils remarquent que les « jeunes » sont généralement peu stagnants, que les regroupements juvéniles sont mouvants et qu'en revanche, il y a une forte proportion d'adultes en grande précarité présents dans la rue, notamment en soirée, souvent alcoolisés et/ou consommant des produits stupéfiants. Au moment où ils s'implantent dans le centre ancien, les points de revente de drogue sont prégnants, même s'ils semblent pourtant avoir été réduits par l'effet conjugué de la dynamique de restructuration urbaine et la pression policière. Mais, selon Sylvia, les espaces de deal se sont surtout déplacés de Saint-Jacques à Saint-Mathieu : « les rues sont toutes quadrillées par des guetteurs, l'endroit est bien repéré, tout le monde connaît ».

Sylvia qui a grandi en partie à Saint-Mathieu décrit un quartier composé de deux communautés majoritaires - les « Gitans » et les « Arabes » - qui coexistent paisiblement la plupart du temps. Lors des affrontements intercommunautaires de 2005, le jeune homme a dix-huit ans. Comme elle vient tout juste de se marier, elle décide de quitter les lieux en raison du climat d'insécurité qu'elle juge incompatible avec son projet de vie. Selon cette éducatrice faisant-fonction, aujourd'hui comme en 2005, le trafic de stupéfiants demeure un élément structurant du centre historique. La plupart des personnes visibles impliquées dans ce commerce à Saint-Mathieu sont aujourd'hui des jeunes hommes immigrés en situation irrégulière, dont les gérants de points de deal tirent profit. Pour Sylvia, les caïds du trafic sont toujours des Arabes et des Gitans, qui peuvent s'entendre lorsqu'il s'agit de « faire de l'argent ». Ainsi, les affrontements de 2005 sont interprétés comme un effet de la concurrence que se livraient à l'époque les trafiquants de drogue maghrébins et gitans, auxquels des groupes communautaires plus larges se seraient identifiés, dans un contexte de règlements de comptes violents : « Mais l'histoire du premier meurtre suivi d'une semaine du deuxième meurtre a fait que c'était inconcevable de... ça faisait 2-0 quoi en gros pour parler clair. Et à partir de là, la communauté maghrébine elle s'est soudée, arrivé à un point où les Gitans... la peur elle a changé de camp. La situation, je ne sais pas si vous vous rappelez, il n'y avait plus de Gitans sur Perpignan, ils étaient tous sur Bellus⁹¹ barricadés ou tous en Espagne, il n'y avait plus de Gitans sur Perpignan. C'est incroyable quand même de dire plus de Gitans à Perpignan. Et là la peur, elle avait changé de camp [...] c'est redescendu, la vie a repris son cours, les trafics ont repris leur cours, ceci, cela et donc voilà où on en est aujourd'hui ». Comme cela est fréquemment le cas lorsqu'il y a des émeutes urbaines, les responsables religieux-communautaires avaient été appelés par les autorités publiques locales à intervenir auprès de leurs « communautés » pour tenter de calmer les esprits (voir le focus ci-dessous).

Même s'il n'y a plus dans le centre ancien de queue de clients comme à l'époque précédente, la vente de produits stupéfiants est une activité toujours très présente, bien que plus discrète. La destruction d'immeubles de la rue Lluçia et du poste de police de la place Cassanyes en 2021 ont eu un effet radical sur la visibilité des points de deal dans le centre historique, mais il semblerait qu'après avoir désorganisé le business à Saint-Jacques, le problème se soit déplacé vers Saint-Mathieu. Ainsi, Saint-Mathieu est décrit comme un espace où la toxicomanie est plus prégnante,

⁹¹ Situé dans le quartier Haut-Vernet, Bellus a la réputation d'être un « fief » de la « communauté gitane » de Perpignan.

avec parfois des personnes cumulant alcoolisme et consommation de drogues dures : « Le soir vous marchez, vous trouvez des zombies dans la rue ». En contraste, Saint-Jacques apparaît dorénavant comme un quartier moins insécurisant, plus vivant, plus familial, notamment du fait de l'importance qu'y prennent les commerces, la présence de lieux de culte, mais aussi des enfants qui y circulent et évoluent dans la rue. Selon les éducateurs, les petites ruelles de Saint-Mathieu ne facilitent pas la convivialité, cet espace est dès lors perçu comme plus insécurisant où des commerces cacheraient des trafics illégaux.

Les affrontements émeutiers dans le centre historique de Perpignan de 2005

Les affrontements urbains de mai 2005 ont révélé au grand jour les problèmes économiques profonds et les équilibres « communautaires » précaires du centre ancien de Perpignan. Le quartier Saint-Jacques est connu pour la population gitane qui y réside depuis très longtemps dans des conditions de misère sociale avancée (chômage, santé, logement, etc.), malgré les différents plans de restructuration urbaine depuis les années 1990. Le dimanche 22 mai, un jeune homme de 28 ans originaire du Bas-Vernet, Mohamed Bey-Bachir, surprend un adolescent gitan surnommé « Ketchup » essayant de voler un autoradio dans un véhicule proche du sien et l'apostrophe. L'adolescent mécontent brise la lunette arrière du véhicule de Mohamed Bey-Bachir avec un jet de pierre, la discussion s'envenime et Ketchup appelle des amis à la rescousse. Mohamed Bey-Bachir rentre au Bas-Vernet et retourne à pied à Saint-Jacques armé d'un couteau. Arrivé sur place, il y a une bagarre, Mohamed Bey-Bachir lacère la joue de l'un de ses adversaires, il est ensuite poursuivi par plusieurs hommes armés de gourdins et de tuyaux de métal. Mohamed Bey-Bachir réussit à se réfugier dans un café où, en plein jour, il est lynché à mort par ses assaillants. Le lendemain, la tension pré-émeutière est palpable, des jeunes d'origine maghrébine manifestent et endommagent des vitrines de magasins du centre-ville, des coups de feu sont tirés. Un important dispositif de police est déployé afin d'éviter les affrontements, tandis que le maire, le procureur de la République, des membres de la famille de la victime et des leaders communautaires-religieux (un imam et un pasteur) se réunissent pour essayer de calmer le jeu. Une marche blanche a lieu le samedi 28 mai, réunissant près de 5 000 personnes, émaillée de quelques incidents. Le lendemain, Driss Ghaïb, un homme d'origine marocaine âgé de 43 ans est abattu par arme à feu devant son domicile dans le quartier limitrophe de Saint-Mathieu. S'ensuivent plusieurs journées d'émeutes dans le centre-ville de Perpignan. Sur fond de progression de l'ancrage de la population maghrébine dans le centre ancien, ces affrontements décrits dans les médias comme le résultat d'une « concurrence intercommunautaire » résonnent à l'échelle nationale.

Naviguer en eaux troubles : les habitants précaires, les dealers et la police

L'importance prise par le trafic de drogue est encore plus visible dans les quartiers d'habitat social du Champ de Mars et de Vernet-Salanque. Ainsi, le Champ de Mars où, mis à part l'Éducation nationale, les institutions publiques sont peu présentes et les commerces de proximité quasi-inexistants, les nuisances liées au business ont poussé l'EAJ à déménager. Les éducateurs tentent d'évoluer dans cet environnement en prenant garde à ne pas perturber les affaires et évitent notamment de parler directement aux jeunes qui font le guet, d'autant que la plupart n'habitent pas le quartier : « on sent quand on dérange ... quand on vient parler avec les « choufs », on les empêche de faire leur travail aussi ». Les éducateurs ont le sentiment de marcher sur un fil et qu'ils doivent être tolérés par les tenanciers pour pouvoir intervenir. Plus fondamentalement, ils expliquent qu'ils ne peuvent pas rivaliser avec les dealers qui proposent de l'argent vite gagné à des gamins auxquels eux proposent d'être accompagnés pour un job, certes légal, mais comparativement mal payé : « les gamins que j'accompagne le plus, au final, franchement quand ils me disent : « oui, mais de toute façon, je vais aller travailler pour toucher combien là en fait ? Pour toucher quoi, 1 200 euros par mois ? » Là ils touchent 3 000 euros ! Ils sont là, ils sont avec

leurs potes toute la journée en train de citronner des bières et de fumer des pétards ». Rapportant une discussion avec une intervenante de la Mission locale, Anouar ajoute : « J'en parlais avec Suzie la dernière fois, elle me dit pareil. Tous les jeunes qu'elle a à la MLJ qui arrivent du quartier, c'est le même public, elle me dit : " Qu'est-ce que tu veux que je rivalise ? Je leur propose 500 euros par mois avec mes ateliers, qu'est-ce que tu veux que je rivalise ? " ». Face à ce sentiment d'être dans une position de concurrence déloyale avec les dealers, les éducateurs ont l'impression de naviguer en eaux troubles parce qu'ils peuvent même être sollicités par des « grands » impliqués dans le trafic pour s'occuper des plus jeunes : « dans les activités quand même, ils nous calculent, du style : " ah tiens, vous prenez nos petits frères ". Parfois ils veulent même nous donner des sous. Ils nous ont proposé : " dites-nous quand vous faites les sorties, ils voulaient nous donner des sous pour qu'on fasse un barbecue ». En fait, même si les éducateurs considèrent que le deal est un engrenage dangereux pour les jeunes des quartiers, ils ne sont pas en mesure de s'y opposer, au risque de se mettre en danger eux-mêmes. Certains développent alors parfois des tactiques d'approche risquées tout en ménageant le business : « Et franchement, (avec tel jeune) juste je fais gaffe parce que je sais que ça ne les fait pas chier. Mais juste, il faut qu'il fasse son taf. Quand je lui parle, je vais me mettre sur le côté de façon à ce qu'il puisse continuer à travailler. Je ne reste pas plus de 10 minutes et je m'en vais ». De façon paradoxale, les éducateurs perçoivent les dealers comme des personnes relativement « bienveillantes » à leur égard : « C'est vrai que je me sens presque en sécurité avec eux en fait ». En fait, tant qu'ils se contentent d'occuper les plus jeunes en leur proposant des sorties, de faire du sport, de les aider à régler des problèmes administratifs, de logement, etc., et qu'ils n'interfèrent pas dans le trafic, ils sont tolérés.

Dans le quartier de Vernet Salanque où il existe également une activité de vente illégale de drogue, de la même façon les éducateurs prennent garde à ne pas se mêler des affaires des autres. Cette attitude de mise à distance permet d'envisager une forme de tolérance par les dealers - du genre « nous ne sommes pas chez nous » et « jusqu'ici tout va bien » - mais les éducateurs sont conscients que les choses peuvent basculer au cas où ils commettraient un faux pas ou si les rapports de force changeaient au sein du quartier : « ça reste précaire, je veux dire, s'établir dans un quartier, aujourd'hui on peut être bien vu, demain pour x raisons, l'accompagnateur, on a un problème avec son grand-frère pour x raisons. Si c'est un grand qui est revenu dans le quartier, s'il lui dépeint un mauvais portrait de nous ! Bah il y a une jeune en l'occurrence qui est connue par tout le monde, qui était incarcérée, qu'on accompagne. On est en lien avec elle, on se voit même dans la rue, ils voient qu'on discute avec elle. Des fois ils peuvent nous croiser, elle est dans la voiture parce qu'on l'a accompagnée dans une démarche x ou y, il n'y a jamais eu d'histoire. Après, dans les quartiers, il y en a ils sont en prison, ils ressortent, c'est des grands, ils ne nous ont jamais vus : " c'est qui eux ? " Rien qu'à cause de ça, ça peut être un gros problème, alors que ça fait peut-être quatre ans ou cinq ans que tu intervies sur le territoire, tu es accepté par tout le monde, mais ce mec-là, il a pris sept ans, il ressort, il dit : « tu es qui toi ? ». Ça peut arriver ça, ça on le sait. Après on s'adaptera, c'est comme ça. Mais après, on ne se sent pas en danger, on se sent accepté, voilà, pour l'instant en tout cas... Et même il y a des jeunes que tu sais qu'ils sont un petit peu... voilà. Ils te disent bonjour dans la rue, mais c'est... les fenêtres partout, il y a des groupes... et ils te voient dire bonjour à ce jeune-là, obligatoirement ils vont dire : " mais c'est qui le mec à qui tu dis bonjour ? " [...] Nous, on est lien avec certains qui sont dans le trafic, sauf qu'ils ne sont pas sur le lieu. C'est les choufs qui sont sur le lieu. Nous on connaît c'est sûr, certains qui tiennent le quartier. Et on leur dit bonjour normal [...] mais on s'en fout surtout, on n'est pas dans ça, tout simplement. Et moi, si j'ai des jeunes qui sont en train de charbonner, si je me dis ce n'est pas le moment que j'aille dire bonjour, je n'irai pas. Par contre s'ils viennent me dire bonjour, il n'y a pas de souci ».

Dans ce contexte où les éducateurs se considèrent d'abord être tolérés par les trafiquants de drogue, ils constatent la précarité avancée dans laquelle se situent une grande partie des habitants : « le constat que je fais en tant qu'éducateur [...] c'est global : il y a beaucoup, beaucoup de situations sociales, la concentration [...] Il y a beaucoup de... je n'ai pas envie d'utiliser ce terme ... de "cassos" ». Lorsqu'ils ne sont pas en échec scolaire, leurs enfants sont souvent orientés vers de voies de garage non-choisies, poursuivent rarement des études au lycée et, lorsqu'ils ont déjà quitté l'école, vivent la plupart du temps de la débrouille, travaillent « au noir » ou s'insèrent dans les réseaux de commerce illégal. Les éducateurs se décrivent comme des « éleveurs de lapins » de jeunes qui vivent dans des clapiers, une sorte de monde parallèle où les individus ont du mal à subvenir à leurs besoins primordiaux, vivent au jour le jour, ont du mal à se projeter dans l'avenir et à s'exprimer correctement. En s'opposant à l'image de parents démissionnaires vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants, les éducateurs décrivent les parents des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme des adultes « aimants » mais empêchés, prêts à se saigner pour permettre à leurs enfants de se conformer à la mode vestimentaire (fringues, smartphone, etc.) quitte à ajouter à leurs difficultés financières. Nombreux sont les parents qui insistent sur la nécessité pour leurs enfants de s'accrocher à l'école (« soit tu étudies, soit tu sors de chez moi ») et qui, lorsqu'ils n'ont pas d'emploi, travaillent néanmoins dans le monde de la débrouille en mobilisant des savoir-faire insuffisamment valorisés : « dans le quartier, il y a une couturière, il y a une coiffeuse, il y a une dame qui fait la pâtisserie. En fait ils ont créé une économie parallèle ». Pour pouvoir agir auprès des plus jeunes, les éducateurs ont besoin d'être soutenus par les « darons », ces parents dont ils font généralement la connaissance quand ils ont besoin d'autorisations parentales pour organiser des activités socioculturelles avec les mineurs. Ce faisant, ils témoignent de l'expression d'un sentiment d'abandon des habitants qui se sentent délaissés par les autorités locales. Car, même si la restructuration urbaine permet d'améliorer dans une certaine mesure la qualité de vie des quartiers, elle n'aurait pas suffisamment d'impact sur la situation économique des habitants, quant à la pression policière, elle ne ferait généralement que déplacer les points de deal, les deux dynamiques créant à chaque fois de nouveaux abcès de fixation.

Dans ce contexte, les éducateurs peuvent être témoins de comportements discriminatoires de certains fonctionnaires de police qui ajoutent au sentiment d'abandon des habitants, déjà très présent, des expériences d'humiliation. Certains policiers parlent « mal », maltraitent des jeunes ou commettent des actes répréhensibles sous leurs yeux et ceux des autres habitants : « La dernière fois, il y avait des jeunes qui ont gueulé sur un policier municipal qui est monté sur le toit et qui a ramassé quelque chose, il l'a mis dans sa poche [...] Et les parents, ils le disent : "vos flics sont tout le temps en train de faire des trucs à nos gamins dans le quartier " [...] les parents, ils sont conscients de ça en fait ». Certains éducateurs font personnellement l'expérience de contrôles d'identité répétés ou d'interventions abusives dans le cadre professionnel. Même si la plupart des policiers qui agissent dans les quartiers semblent avoir repéré leur présence, celle-ci ne suffit pas à dissuader certains d'entre eux d'exercer une pression routinière : « Brian, la dernière fois, ils l'ont embarqué et ils lui ont mis une amende pour tapage diurne alors qu'il avait juste la musique sur le téléphone à côté de moi, il parlait avec moi, tu vois [...] Moi, ils m'ont filmé et je leur ai dit que je ne voulais pas être filmé et ils l'ont fait contre mon gré. Le policier il m'a mal parlé et a mal parlé aux habitants, tu vois ». Cette ambiance produit une certaine méfiance des éducateurs qui évitent d'être en contact direct avec des policiers, même lorsqu'ils pourraient les connaître dans un autre cadre : « Une fois, dans le bâtiment, en plus, je connaissais le type. Oui, parce que je travaillais avec lui au centre de rétention. Eh bah, à peine bonjour, bonjour, et je suis parti pour que les jeunes ne me voient pas en train de dire bonjour à un flic. C'est moi qui ai peur

plus. Eh oui, parce que sinon, c'est la bagarre. Mais lui dès qu'il m'a vu : "ah tu ne me vois pas !" Oh là, j'ai serré la main et j'ai marché ».

Tout se passe comme si les éducateurs marchaient en permanence sur des œufs, comme pris entre les feux d'acteurs qui tendent à défendre leurs propres perceptions de l'ordre social et moral dans le quartier. Ainsi, d'une manière générale, comme ceux du Champ de Mars, les éducateurs de rue de Vernet Salanque font attention à être acceptés (ou supportés) par les différents groupes sociaux qui organisent la vie du quartier - notamment les « grands » et les « charbonneurs » de stupéfiants - afin de pouvoir circuler et d'être d'abord perçu comme un soutien potentiel par les habitants. Dans ces conditions, les éducateurs font aussi très attention aux contacts directs avec des policiers qui pourraient compromettre leur image : « Je me vois mal en vérité, échanger, dialoguer tranquillement avec un agent de police comme si j'échangeais avec un jeune du quartier. Ça peut porter à confusion et ça peut mettre en péril aussi nos actions [...] Après, ça, c'est compliqué [...] moi ça m'est déjà arrivé, un mec qui vient, il s'est fait planter, (un policier demande) : "qu'est-ce que tu sais toi ?", je ne sais rien du tout moi, j'ai vu le mec il était planté, je lui ai donné un torchon pour qu'il mette le truc sur sa plaie, on a appelé le SAMU et voilà. "Si tu as quelque chose à demander, demande à l'ambulance, pas à moi". Et juste après, deux secondes après, il y a un jeune qui est venu me voir : "qu'est-ce qu'il t'a dit lui ?", je dis : "laisse tomber, ce n'est rien" ».

L'épreuve des logiques politiques et institutionnelles

Aux prises avec « l'urbanisme communicationnel »

Aux premiers temps de l'immersion de l'équipe du Centre-Ancien dans l'environnement des familles gitanes, les éducateurs découvrent qu'il existe un espace - un « bar » - où de nombreux jeunes se retrouvent le soir. Le « bar » investi depuis la période de restriction liée à la pandémie de la Covid 19 se situe près de la place du Puech : le « café St Jacques » est occupé chaque soir par des hommes adultes, adolescents et préadolescents, qui se retrouvent autour d'un soda, pour fumer, jouer au baby-foot, aux jeux électroniques ou regarder un match de football à la télévision. Pour Latifa, la découverte de cet espace s'apparente à la fête foraine de Pinocchio, un lieu totalement autorégulé par des habitants : « une fête foraine où on fait ce qu'on veut et tout. En fait quand on rentre là-dedans, on voit des tables avec des minots de huit ans la clope au bec en train de jouer au poker, au billard avec la clope au bec, mais des tout-petits, des primaires. Et tous ces jeux, toutes ces boissons, ces bonbons, c'est vraiment... En tous les cas, c'est l'image moi que ça m'a... et je me disais : « non, mais c'est irréaliste, irréaliste ! » ». Les éducatrices font la connaissance de Jimmy, un jeune leader responsable d'une association - les Jeunes de Saint Jacques - qui tient le « bar », propose des activités culturelles, sportives, etc. Au départ, l'accueil est « glacial », le responsable de l'association de quartier voit d'un très mauvais œil ces concurrents potentiels auprès de la jeunesse du coin : « je vous préviens, vous n'allez pas me piquer mes jeunes ». En effet, en s'adressant à Jimmy, certains parents d'origine gitane se demandent ce que veulent ces nouveaux venus qui s'intéressent aux jeunes du quartier. De leur côté, les éducateurs sont frappés par des modèles éducatifs qui leur paraissent en décalage radical avec les modèles conventionnels : « la culture gitane, des enfants rois...qui ne vont pas à l'école...qui vivent la nuit, qui vivent en France...qui fument à huit ans, ... mais qui sont en marge des valeurs de...la France, de la République...Et pourtant ils sont français, il faut les considérer, ils ont leur place ... qui parlent le Roussillonnais aussi ». Ils se découvrent alors désignés comme des étrangers à la culture locale

en fonction de la distinction « Nous » (Gitano)/« Non-nous » (Payo) : « On est des Payo et on restera toujours des Payo pour eux (les Gitans) et c'est comme ça ».

Cependant, un lieu fixe de rassemblement régulier de jeunes du quartier apparaît comme une aubaine pour les éducateurs qui éprouvent des difficultés à tisser des liens avec la jeunesse dans un espace caractérisé par la circulation : là au moins ils peuvent identifier et accéder à des jeunes (et potentiellement à leurs familles) qui ne sont pas uniquement de passage. Ils décident stratégiquement d'essayer de construire une relation de confiance avec Jimmy en lui expliquant qu'ils ont accès à des ressources sur la « mémoire du quartier » et pensent alors à la proposition que leur avait faite Georgette, une ancienne bénévole d'une association - Kaléidoscope de rue - qui a œuvré durant des années pour lutter contre l'illettrisme et l'exclusion des enfants et des familles gitanes. Durant leur découverte du quartier Saint-Jacques, les éducateurs font la connaissance de cette femme âgée qui leur exprime sa volonté de transmettre la mémoire du travail accompli sur une longue période (des photos, des productions artistiques, etc.). Les éducatrices chargent leurs véhicules et apportent ces documents qui retracent une partie de l'histoire du quartier à Jimmy : « Et là c'est ouah, ça fait un effet extraordinaire, c'est-à-dire que même Jimmy qui a 30 ans, il se retrouve dans une des photos tout minot, tout le monde connaît tout le monde, tout le monde reconnaît son enfant aujourd'hui marié qui a des gosses, enfin plein de gens rentrent dans le bar et tout le monde est... Donc je me dis : « super, là on a marqué un point » ». Le projet d'organiser ensemble une exposition photographique est évoqué, mais n'aboutit pas, faute de disponibilité de Jimmy.

A cette époque, la hiérarchie des éducateurs du Centre-Ancien les sollicite pour participer à un projet de réalisation d'une fresque à l'initiative de la Métropole dans le cadre du plan de rénovation urbaine⁹². Les éducateurs pensent alors avoir toute latitude pour impliquer des enfants et des jeunes du quartier dans la réalisation de la fresque et sollicitent opportunément Jimmy pour organiser la participation des habitants, contactent un artiste, etc. Cependant, alors qu'ils sont conviés à une réunion pour parler du projet, les éducateurs se retrouvent face à un parterre de représentants institutionnels : la métropole, la maison de quartier de la commune, la préfecture, etc. Ils se rendent alors compte qu'ils n'avaient aucune maîtrise sur le projet qui leur avait été initialement confié : l'association de jeunes de Saint-Jacques n'apparaît à aucun moment dans la communication, alors que les éducateurs avaient expliqué à Jimmy que cela pourrait être l'occasion de se faire reconnaître. Mais la fragile confiance est rompue avec l'association d'habitants dont les responsables ont le sentiment d'avoir été manipulés. En effet, en fin de compte, il s'agissait de produire une fresque sur une planche accolée à un mur qui tombe en ruine, dans un quartier où des habitants qui vivent dans l'insalubrité chronique ont le sentiment d'être abandonnés. Indignée, Latifa explique : « Je leur dis : " excusez-moi de me faire l'avocat du diable, mais cette fresque, vous êtes en train de nous dire que les murs tombent en ruine, que ça se fissure de partout, que ça coule de partout, que des travaux ont déjà été faits il y a cinq six ans, mais que ça ne sert à rien parce que les gens ont la clim et qu'il n'y a rien à faire. Et les gens sont tous là à attendre la rénovation parce que leurs murs tombent en ruine ". Nous éducateurs, on arrive en bas de cet immeuble avec nos petits pinceaux pour cacher la misère ! Les tomates c'est pour nous.

⁹²Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) prévoit la transformation profonde du quartier prioritaire politique de la ville du Centre-Ancien, en tant que « quartier d'intérêt national présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants ».

Enfin qu'est-ce qu'on dit aux habitants qui vont nous dire : « bonjour », ils sont polis, " qu'est-ce que vous faites?" - "Ah, on va embellir le mur là " - "Ah bon?" ».

À la suite de cette mésaventure, les éducateurs redoutent d'être associés au sentiment d'abandon d'une partie des populations, majoritairement gitanes ou maghrébines, de Saint-Jacques qui voit dans les travaux de rénovation du centre historique, une façon de les exclure subrepticement de cet espace. Dans tous les cas, à la suite de cet évènement les éducateurs se rendent compte que, politiquement, l'on n'attend pas vraiment d'eux qu'ils s'engagent dans le soutien aux mobilisations associatives des jeunes gitans du centre-ville, mais qu'ils participent d'une logique communicationnelle valorisant la politique locale de rénovation urbaine : « Je lui ai dit (au représentant de la préfecture) : " vous savez, ils font beaucoup de choses, ce serait bien de voir leurs locaux, que vous voyez un petit peu ce qu'ils font et tout". Et là, il me dit : " ah non, mais ils sont hors normes", genre je ne financerai pas. Mais tout tombe en ruine, enfin je veux dire si on commence à rentrer dans le truc : les mêmes ne vont pas à l'école, les mêmes ils se baladent avec des petits bonbons et des clopes au bec, enfin je veux dire de quoi on parle quoi, on parle de la réalité ! Purée, tu as un espace où il y a des jeunes, où tu as quelques gars qui s'évertuent à vouloir en faire quelque chose, je ne sais pas, jette un coup d'œil et vois ce qu'on peut faire. Même si, bon, on ne leur donne pas d'argent, le local qu'est-ce qu'on peut apporter en termes de rénovation, n'est-ce pas, d'un lieu public ? Il arrive un malheur, alors quoi ? Vous n'étiez pas au courant qu'il y avait un lieu avec des enfants ? ».

La position des éducateurs est alors considérée comme une provocation hors de propos : leur attitude les présentant comme les défenseurs d'une association d'habitants qui s'occupe des jeunes de leur quartier avec des « bouts de ficelles » est très mal perçue par les représentants institutionnels. Ce qui semble être une conduite de résistance à une logique politico-communicationnelle en faisant valoir l'expérience des habitants est, ensuite, également disqualifié par la hiérarchie des éducateurs, qui entend se saisir de toutes les opportunités de « projets » pour valoriser des « activités » impliquant le service éducatif expérimental, sans trop faire de vagues : « Elle (la hiérarchie) m'est tombée dessus en me disant : "il ne fallait pas dire ça, (les conditions de vie dans l'immeuble en ruine qui devait accueillir la fresque), ça ne nous regarde pas, ça ne nous concerne pas" ».

Cette épisode marque dès lors une rupture dans la fragile confiance que les éducateurs essayent de tisser avec les jeunes leaders associatifs du quartier. Au-delà, cet échec illustre une interrogation sur les représentations du travail de la prévention spécialisée : dans quelle mesure les éducateurs de rue sont-ils considérés par les acteurs politico-institutionnels locaux comme légitimes à être des traducteurs du « monde vécu »⁹³ des habitants précaires et de régler leurs modes d'intervention en fonction de celui-ci ?

Les deux faces de la prévention spécialisée sont ici mises en tension : aux yeux de la « magistrature sociale »⁹⁴, l'accompagnement individuel, de type technico-relationnel et compatible avec une

⁹³ Dans la théorie de l'agir communicationnel du philosophe et sociologue Jürgen Habermas, le « monde vécu » est, pour partie, le savoir se rapportant à une situation particulière, valide dans un contexte bien précis, ici le savoir expérientiel des habitants du quartier Saint-Jacques qui vivent une situation socio-économique précaire en opposition au savoir des urbanistes et représentants institutionnels.

⁹⁴ Cf. Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, *La magistrature sociale. Enquêtes sur les politiques locales de sécurité*, Paris, La Documentation Française, 2004.

évaluation statistique précise des « résultats », ne pose aucun problème ; en revanche, l'action collective d'éducation populaire à visée émancipatrice, de nature politique et potentiellement conflictuelle, est plus suspecte. Dans l'expérience citée précédemment, bien que cette face de la prévention spécialisée soit défendue par l'éducatrice de rue la plus expérimentée, elle semble bien avoir été inaudible. Pour Latifa, « (la prévention spécialisée) c'est une action éminemment politique, c'est véritablement agir sur la réalité des gens dans la réalité et partir de leur besoin et finalement de leur donner les billes pour s'émanciper, pour les réveiller à leurs conditions, à ce qu'ils peuvent faire ensemble, à ce qu'ils soient aussi, pas un contre-pouvoir, enfin je veux dire qu'ils soient aussi en collectif pour mieux revendiquer leurs besoins pour se faire entendre intelligemment [...] en fait, ils (les décideurs) doivent accepter que les habitants soient en colère. Mais que cette colère nous, nous soyons là pour la canaliser, la rendre constructive et qu'elle apporte, plutôt que d'attendre des tensions intérieures ».

Eviter l'opprobre : l'influenceur, l'habitant et le politique

Lorsque pendant une séance d'intervention sociologique, les éducateurs expliquent l'activité de ramassage des déchets qu'ils ont organisée avec des jeunes dans le cadre de « mesures de responsabilisation », nous évoquons une démarche analogue visant la « conscientisation » d'enfants du quartier Saint-Jacques médiatisée par un blogueur local très suivi sur les réseaux sociaux - Nasdas : celui-ci met notamment en scène des séances de « responsabilisation » contre rémunération où, une fois le travail accompli par des enfants, ceux-ci reçoivent de l'argent en contrepartie de leur travail. Nos discussions abordent dès lors la place de l'influenceur dans les représentations et les pratiques juvéniles et l'opportunité d'organiser un débat avec celui-ci.

Au cours de la discussion, une éducatrice explique les risques que cet influenceur⁹⁵ - dont le thème récurrent de la « chienneté » (« chienne de vie » ou « vie de chien ») chronique, esthétise et (re)valorise avec humour et parfois gravité le quotidien d'une partie des habitants les plus pauvres du quartier Saint-Jacques - fait prendre à des adolescents « paumés » qui viennent parfois de loin. Attirés naïvement par ses invitations à le rejoindre, lui et sa « team », certains jeunes peuvent se retrouver en grande difficulté, voire carrément en danger : « depuis février, surtout là maintenant peut-être avec les beaux jours, mais on se rend compte qu'on rencontre plein de jeunes en rue qui ne viennent pas d'ici et qui se ramassent devant Nasdas. Et donc, nous, on les récupère [...] parce qu'ils s'attendaient à ce que Nadas les héberge et voilà. Mais non, ils se font dépouiller du peu qu'ils ont ». Alors que cette figure locale de la vie « en ligne » est connue par la plupart des adolescents de France, la majorité des éducateurs du service de prévention porte un jugement moral sur Nasdas. Bien qu'il bénéficie d'un écho favorable auprès d'une partie de la jeunesse populaire perpignanaise, notamment en raison de sa dénonciation du traitement injuste dont seraient victimes selon lui les habitants les plus pauvres du Centre-Ancien dans le cadre du renouvellement urbain - certaines de ses prises de position médiatiques sont en fait scrutées par

⁹⁵ Il existe une définition juridique de l'influenceur commercial depuis le 9 janvier 2023 en France. Nous utilisons le terme par commodité de langage car il n'est pas sûr que les activités de Nasdas correspondent exactement à cette définition : « les personnes physiques ou morales qui, à titre onéreux, mobilisent leur notoriété auprès de leur audience pour communiquer au public, par voie électronique, des contenus visant à faire la promotion, directement ou indirectement, de biens, de services ou d'une cause quelconque ». Cf. « LOI n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux », NOR : ECOX2308125L, JORF n°0133 du 10 juin 2023.

les acteurs politico-institutionnels locaux - l'influenceur suscite beaucoup de méfiance⁹⁶. La plupart des éducateurs dénonce l'instrumentalisation de la jeunesse locale que Nasdas mettrait en œuvre. Ainsi, alors qu'en janvier 2023, le jeune homme est félicité pour son « bon cœur » et sa réussite personnelle dans une émission de Canal+, dans le discours de ces éducateurs, l'ensemble du personnage est réduit à un « business » - les rétributions des annonceurs publicitaires de ses activités en ligne auraient permis sa spectaculaire réussite économique - et à la mise en danger d'adolescents naïfs bernés par un débrouillard : « Il y a (nom d'un jeune), il est arrivé de Belgique pour voir Nasdas, de toute la France, ils viennent, il y en a un même 14 ans. Lui, il n'est pas venu de loin, de Toulouse. Mais 14 ans, un téléphone déchargé et qui dormait dans un parking en pleine nuit et qui dit : "je n'ai plus de sous pour rentrer chez moi" [...] parce qu'ils s'attendaient à ce que Nasdas les héberge et voilà. Mais non, ils se font dépouiller du peu qu'ils ont [...] en deux jours sur un week-end, deux jeunes à la rue [...] je ne souhaite pas aller vers lui (Nasdas) parce que je ne suis pas en accord avec le mode d'action [...] C'est son gagne-pain ».

Bien qu'ils pourraient assez facilement prendre contact avec l'influenceur (des éducateurs ont son numéro de mobile) pour lui expliquer les problèmes que rencontrent des jeunes venant à sa rencontre, des éducateurs craignent de prendre le risque de le rencontrer : Nasdas pourrait être tenté de leur faire payer leurs critiques. Lors de nos premiers échanges, l'influenceur est quasiment mis sur le même plan que d'autres « profiteurs » présents dans la vie des quartiers et serait suspect de sa respectabilité : « ce qui est questionnant, c'est qu'il est dans un lieu où est-ce qu'il y a pleins de problématiques, donc il y a plein de pauvreté en tant que telle. Et il y a des dangers aussi, parce qu'il y a des trafics. Et moi ce que je constate, en tout cas ce qu'il a l'air d'être, c'est qu'il est respecté, et il n'y a personne qui lui fait du mal et il est soutenu par la population. Donc ça, c'est questionnant aussi ».

D'une manière paradoxale, les éducateurs connaissent l'activité médiatique de Nasdas, mais tout en reconnaissant son influence auprès des jeunes, la majorité d'entre eux refuse de le considérer comme un interlocuteur crédible et résiste à l'idée d'organiser une rencontre dans le cadre de l'intervention sociologique. Pour eux, Nasdas fait partie du contexte duquel ils essaient d'extraire des jeunes en prenant garde de ne pas se confronter aux leaders qu'ils perçoivent comme « négatifs ». Ils ne lui font pas confiance et craignent que ce dernier puisse utiliser une discussion à leurs dépens, voire en profite pour leur savonner la planche auprès des jeunes des quartiers. Cette opposition de principe révèle une double crainte fondamentale des éducateurs : la concurrence et la « politisation ». En effet, à partir du moment où ils envisagent leur travail comme étant d'abord la somme d'accompagnements individuels valorisables auprès des institutions (devant hypothétiquement servir à pérenniser le service), le côté politiquement sulfureux de Nasdas risquerait de les mettre en porte-à-faux vis-à-vis des politiciens et de responsables institutionnels locaux.

Ainsi, lors d'une séance d'intervention sociologique avec Alex, le responsable d'un club de prévention invité pour discuter avec les éducateurs, celui-ci explique que de nombreux jeunes français ont découvert Perpignan au travers du blogueur Nasdas et qu'il lui semble incontournable que des éducateurs de Prév s'intéressent à ce genre de phénomène de la vie en ligne juvénile. Cette interpellation permet de préciser les fondements des réticences (prenant la forme de

⁹⁶ Voir notamment cette vidéo où le jeune homme dénonce l'éviction selon lui organisée sciemment des pauvres de Saint-Jacques : <https://www.youtube.com/watch?v=fp-0a9nx5qY&t=81s>

jugements moraux négatifs) que les éducateurs ont opposés à notre proposition d'essayer d'organiser une séance pour rencontrer l'influenceur. En effet, lors de cette séance certains éducateurs semblent se sentir plus libres de s'exprimer sur le sujet, car ils se rapprochent de l'échéance des financements permettant à l'expérimentation de fonctionner. Même si certains voient toujours dans Nasdas un adversaire et continuent de douter de sa volonté réelle de défendre les intérêts des habitants pauvres de Saint-Jacques, un éducateur souligne que dans la stratégie d'implantation du service, ils ont surtout évité d'être associés à cette figure ambivalente pour ne pas braquer la municipalité. José explique : « étant donné qu'on était dans une implantation, le fait dès le début de s'associer à cette image-là, ça nous aurait porté... après, c'est mon avis à moi et je pense que c'est partagé par d'autres... je pense que ça nous aurait porté préjudice dès le début. Parce qu'au début, quand on l'a vu, je suis parti, j'ai pris son numéro et tout... Mais en réfléchissant, on se dit : là, on vient d'arriver et peut-être qu'associer le nom de l'association et l'implantation qu'on est en train de faire et l'associer à son nom à lui, pour moi, je pense que ça m'aurait porté préjudice [...] Après, se rapprocher de Nasdas, c'est quand même la politique municipale qui est aussi dedans ».

Au fil de la discussion, l'influenceur est davantage décrit comme une figure populaire ayant acquis une renommée indéniable en maîtrisant les codes des réseaux sociaux dans lesquels de nombreux adolescents se reconnaissent pour mettre en scène - entre autodérision, valorisation de la solidarité de proximité, indignation et dénonciation - la chronique trash de la vie de sa clique et de son quartier, au point d'être considéré comme une star avec laquelle beaucoup de jeunes français ne verraient pas d'un mauvais œil d'être pris en photo (même le chef de service !). Latifa qui intervient dans le Centre-Ancien explique : « Un jour, Nasdas, il nous a dit : « Bah écoutez, peut-être que ce n'est pas grand-chose. Mais avant, les jeunes de Saint-Jacques disaient qu'ils voulaient être dealers, aujourd'hui ils veulent être influenceurs [...] Est-ce que ce n'est pas déjà un progrès en soi ? ». Plus la discussion avance, plus une partie des éducateurs explique comment leur volonté initiale d'interagir avec l'influenceur a été modérée par la crainte d'être pris dans un conflit de loyauté avec la municipalité et la préfecture. Selon ces professionnels, cet habitant aurait la volonté d'agir concrètement dans l'intérêt des jeunes de Saint-Jacques, mais il serait l'objet d'une diabolisation pour avoir critiqué ouvertement la politique de renouvellement urbain du Centre-Ancien, mais aussi les agissements de certains policiers municipaux, etc.

À côté de la double image d'un concurrent « déloyal » auprès de la jeunesse portée par certains éducateurs à la professionnalité peu affirmée et d'un agitateur craint comme un contre-pouvoir potentiel par des politiciens et des acteurs institutionnels locaux, une éducatrice politise alors davantage la place de Nasdas. Plus expérimentée en prévention spécialisée que ses collègues, Latifa propose une lecture politique des rapports à l'influenceur perpignanais. À l'aune de son expérience passée dans des grands ensembles, témoignant de la complexité des relations entre travailleurs sociaux et politiciens, elle souligne le risque d'opprobre qui pèse sur les éducateurs de rue lorsqu'ils s'allient à des habitants qui assument s'opposer à des choix politico-institutionnels locaux, alors qu'en tant que leaders indigènes, ils constituent pour les professionnels des ressources de mobilisation et de participation des habitants aux choix qui les concernent : « Moi, si j'étais responsable d'une structure, personnellement, c'est la première personne que j'aurais été voir. Et moi, j'ai parfaitement conscience que c'est un jeune de 25 ans qui n'a pas d'expérience, ce n'est pas un travailleur social, il en est conscient. Moi, j'aurais essayé en tous les cas de travailler avec lui pour justement lui faire prendre conscience que si vraiment ces jeunes, il a une inquiétude quant à leur situation, d'essayer de l'aider à monter [...] moi, je me rappelle, il nous a dit qu'il voulait

mettre en place du soutien scolaire à grande échelle. Il avait des idées, mais le problème c'est qu'il n'est pas soutenu [...] Il s'est fait bâcher (contrer) par la municipalité parce qu'il s'est impliqué politiquement par rapport à la rénovation de Saint-Jacques, donc il a eu des positionnements [...] sincèrement, j'ai eu la même en banlieue dans ma cité où on voulait détruire notre immeuble. Pareil, enfin, je veux dire, voilà, on va dire que la diabolisation, je connais ».

L'épreuve du (New) Public Management

Contrôle des tâches et « culture du chiffre » : le reporting pour montrer son utilité

Dans le cadre de la mise en place du service de prévention de rue, l'Enfance Catalane a mobilisé dès le départ le logiciel de *reporting* Traject dans le but notamment de générer des statistiques d'activités valorisables auprès des financeurs de l'expérimentation. Pour obtenir ces informations présentées régulièrement en comités de pilotage, les éducateurs passent environ une demi-journée par semaine à renseigner les différents items du logiciel : ils y inscrivent leur planning prévisionnel hebdomadaire et, au fur et à mesure, les actions d'accompagnement effectivement réalisées. Lors des interventions sociologiques, la grande majorité des éducateurs justifie l'utilisation du logiciel en l'associant à la nécessité de rendre compte de son travail pour plusieurs raisons : la nécessité de quantifier et qualifier différents types d'accompagnements individuels afin de « valoriser » l'action du service, assurer la continuité des accompagnements individuels par des collègues en cas d'absence et informer le contrôle hiérarchique de l'effectivité de son travail (savoir où on est, quand et ce qu'on fait).

Pour la hiérarchie, au-delà d'un choix managérial de rationalisation de l'action sociale adapté à l'encadrement à distance et au financement public « par projet », la mobilisation du logiciel est doublement utilitaire : dans le cadre d'une expérimentation dont les financements ne sont pas pérennisés, il s'agit de cadrer et contrôler le travail des salariés afin de présenter des statistiques de produit permettant de matérialiser sous la forme de graphiques colorés, « l'utilité » du service. A la veille d'un comité de pilotage, Raphaël explique : « Les attentes, elles sont par rapport à une analyse concrète, par rapport à du chiffre, clairement [...] là j'ai sorti tous les chiffres, c'est assez conséquent. Le nombre de mise en formation, à l'emploi. Mais il faut, mais les indicateurs ils sont pas bons. Ils sont bons pour eux, mais je leur dis « ça veut rien dire. » Enfin, le gamin je le met à l'emploi, 6 mois après il peut se retrouver dans la rue. Ça vous dit quoi « je les met à l'emploi » ? Qu'est-ce que ça vous dit ? Moi en tant que travailleur social ça me parle pas, ça me parle pas. Donc après je peux comprendre cet, ce juste milieu entre t'as des gens qui connaissent pas l'action sociale, t'as des gens qui sont perchés, clairement, qui vivent dans un autre monde tout simplement, qui vont octroyer des financements, qui vont suivre, qui vont s'arrêter à des indicateurs qui leur semblent le plus parlant pour eux. Effectivement un gamin qui bosse pas, un gamin qui est à l'emploi, pour eux ça y'est quoi il a passé un cap. Alors que non. On le sait [...] puisqu'ils me le demandent, c'est pas quelque chose que j'ai demandé moi à mes équipes depuis qu'on a ouvert ce service. Là ils me le demandent, je le sors [...] on y répond parce que c'est les financeurs qui suivent là-dessus ».

Le logiciel sert donc à planifier les tâches (RDV, etc.) et à rendre compte du travail effectué auprès de chaque jeune « accompagné » sur un mode principalement individuel-nominatif : « Il faut qu'on le remplisse dans la mesure du possible. On a un prévisionnel à remplir pour la semaine, quand on a déjà nos rendez-vous dont on a connaissance on peut déjà les positionner dessus [...] Alors l'idéal

c'est que le prévisionnel soit rempli le lundi, ça permet au responsable d'avoir la visibilité sur ce qu'on va faire dans la semaine idéalement [...] on bloque aussi des temps ici un petit peu pour essayer de compléter les fiches d'accompagnement et en fin de semaine il faut qu'on valide la semaine faite ». Dans le champ de la prévention spécialisée, cette pratique entre en tension avec le principe d'anonymat pourtant revendiqué. Cependant, la grande majorité des éducateurs ne questionnent pas cette pratique qui leur est imposée. Ils prennent surtout en compte les obligations en matière de protection des données numériques et, dans une certaine mesure, le consentement des personnes, mais semblent avoir intégré l'idée qu'il faut « produire des chiffres ». Dans ces conditions, comme ailleurs où l'usage du logiciel est imposé aux professionnels, des éducateurs de l'Enfance Catalane usent de stratagèmes pour concilier la tension entre l'enregistrement numérique d'informations confidentielles (dont ils ne peuvent pas être totalement sûr de qui pourrait y avoir accès) avec l'obligation de secret professionnel, en ne renseignant que le prénom des usagers : « ils (les jeunes) sont prévenus. Ils sont au courant, on leur dit qu'on met le prénom. Ils sont au courant déjà qu'on les rajoute sur le logiciel Traject, c'est une obligation. Ils doivent être informés d'être rajoutés sur le logiciel Traject, c'est le mode de fonctionnement. C'est par rapport à la loi aussi. S'il me dit : "bah tu as écrit des trucs sur moi, je peux regarder ce que tu as écrit sur moi?". Là, il est dans son droit, j'ouvre, je dis : "regarde, tu as ton prénom, tu as ton truc, ta date de naissance" ».

Par ailleurs, il arrive que certains jeunes demandent explicitement aux éducateurs d'enregistrer des documents et/ou des mots de passe qui sont scannés et chargés par les éducateurs dans un dossier individuel. Le logiciel permet également de produire des statistiques individuelles sur le travail des professionnels et de vérifier par exemple si la catégorie « travail de rue » censée représenter le tiers du temps de travail d'un éducateur est respectée. Dans ces conditions, comme les tâches effectuées sont par nature évolutives, en fonction des situations les éducateurs sont amenés à réajuster leurs déclarations quasi-quotidiennement afin de tenter de coller à la répartition théorique des tâches qu'ils sont censés effectuer, même si le chef de service se défend d'utiliser le logiciel pour « traquer » ses collègues : « Tu peux en faire quelque chose de très négatif de Traject, voilà, et moi je l'utilise pas comme ça [...] Bah du contrôle, du suivi. Si chaque semaine, je regardais tous les jeunes, je regardais les plannings, chaque semaine je regarde ça : "Ah tu m'as marqué ça, mais ça tu l'as pas fait", moi j'ai pas cette approche sur Traject, je le regarde pas comme ça ». Au-delà des questions de confidentialité et de contrôle hiérarchique des tâches, Traject est surtout associé à une « culture du chiffre et de l'écrit » et de l'immédiateté qui, leur répète-t-on, ferait traditionnellement défaut en Prév : « Le fait de se poser sur Traject, que ce soit pour une action qu'on a menée ou pour un accompagnement, ça va nous pousser à nous poser et à écrire. Parce qu'en Prév, la culture de l'écrit, ce n'est pas tout à fait ça, contrairement à l'institution où on va avoir des notes, des transmissions, tout plein de choses en fait. On va devoir se poser, mais là on a Traject qui nous la fait simple [...] Pour les financeurs à un moment donné on est obligé de quantifier le travail qu'on fait. Le fait de passer par Traject, nous on n'a pas à dire : "on a tant de jeunes", ça se fait automatiquement ». Raphaël explique sa vigilance à faire en sorte que les éducateurs remplissent correctement le logiciel pour avoir les « bons chiffres », puisque selon lui les financeurs du service attendent justement « du chiffre » : « ça fait un an et demi qu'on l'a (le logiciel) et là je reprends toutes les fiches jeunes, mais plus sur « comment ça a été rempli », d'ailleurs aujourd'hui c'est une demande des chefs, si c'est mal rempli c'est pas bon, mes chiffres sont pas bons, donc on reprend ça ». Dans la pratique, le temps passé à renseigner le logiciel grignote le travail collectif de discussion et d'élaboration collective des orientations prises avec les jeunes de la « file active » : « à la base c'était en réunion d'équipe : "on n'a pas assez de temps pour

parler des jeunes”, je leur ai dit : “je vais reprendre avec vous tous vos jeunes, avec vous un par un”. Donc j’ai invité chaque collègue à des rencontres de trois heures et on a pris tous les jeunes un par un : “Où t’en es ? Qu’est-ce que t’as fait avec lui ? Pourquoi t’as pris cette direction ?”».

Il existe cependant une forme de régulation des pratiques d’usage du logiciel entre pairs. Ainsi, des informations individuelles jugées non-pertinentes peuvent être écartées (ex : celles considérées comme trop « intimes ») : « Non, mais Traject, il faut trier, mais tu ne mets pas tout, il ne faut pas trop... On se forme au quotidien (entre collègues) [...] Moi je fais comme ça. Moi je t’identifie, vas-y, c’est bon ou pas, ce que je marque est-ce que ça te va ou est-ce que j’ai trop été précis ou pas? Voilà. » Ainsi, les éducateurs qui ont le plus d’antériorité dans la prévention spécialisée, critiquent un peu l’usage nominatif du logiciel qui leur paraît clairement risquer de remettre en cause l’anonymat qu’ils garantissent aux jeunes avec lesquels ils travaillent. José explique : « il y a des trucs... hier, j’ai rencontré la mère et la jeune fille et jamais de la vie sur Traject je vais mettre « jeune victime de viol », machin. Je ne peux pas mettre ça, je ne sais pas qui va le lire le truc, moi je ne peux pas, ce n’est pas possible [...] la Loi 2002-02, chaque personne est en droit de savoir ce qui est écrit sur lui, le jeune demain il me demande : “qu’est-ce que tu as écrit sur moi? ”, je vais être obligé donc par rapport à la loi de lui montrer ce que j’ai écrit. Tu imagines toi je te dis : “ne t’inquiète pas, ça va être anonyme, aies confiance”. Voilà ce que tu as mis toi, mais si toi tu as mis ça, qui a le droit d’accès à ça? Il y a ton chef de service, ta secrétaire, tes collègues... mais tu as mis tout toi. Donc la confiance elle peut être [...] Il y a des traces, il y a des trucs que je mets dedans, je fais attention à ce que je mets ».

Certains éducateurs évoquent également leur frustration vis-à-vis d’un logiciel qui, s’il sert à quantifier et thématiser « l’accompagnement individuel », contribue à l’invisibilisation des aspects plus qualitatifs. Sabine explique que, s’appliquant à mettre du « qualitatif » dans le logiciel, c’est-à-dire à apporter des éléments contextuels nécessaires à la compréhension de la situation singulière d’un jeune, sa hiérarchie lui demande : « Ne fais pas de roman, mets juste ce que tu as fait avec lui [...] Je mets l’état de la situation, ce que j’ai travaillé avec le jeune. Exemple, on a été à la CAF, je ne sais pas, un problème bancaire, un problème de logement ». Dans ce contexte, les activités collectives étant plus difficile à traduire en statistiques d’activités qui donnent à voir des « résultats » d’accompagnement (tant de jeunes accompagnés dans une démarche de formation, tant dans une démarche de soins, etc.), elles paraissent moins essentielles et peuvent être considérées comme secondaires.

L’épreuve de la précarité

La double peine : s’activer sans garantie de pouvoir continuer

Au départ, l’équipe que nous rencontrons commence tout juste à prendre ses marques sur les territoires : rencontre de partenaires, développement d’orientations et d’accompagnements individuels, quelques actions collectives, etc. Dans ce contexte, bien qu’ils soient conscients de l’instabilité de leur situation suspendue à la durée déterminée des financements étatiques du Plan pauvreté et du Plan de relance, les éducateurs se refusent à interroger cet élément pourtant essentiel. Ils expliquent que leur priorité est de développer de l’activité face à des besoins jugés importants du fait du contexte socioéconomique et démographique des quartiers pauvres où ils agissent. Le discours maintes fois tenu liant une (im)probable décision institutionnelle de pérennisation de la prévention spécialisée à Perpignan au fait de devoir d’abord faire la preuve de

son utilité, agit comme une fiction nécessaire chez les éducateurs rencontrés : « si on se pose la question de la pérennisation, on ne fait rien » ou bien « je ne me lève pas le matin en me disant, bah ça va s'arrêter ». Il y a donc une contradiction inaugurale, une tension qui traverse chaque membre de l'équipe : réaliser des actions pour justifier son utilité, tout en ayant conscience qu'une action robuste de prévention spécialisée nécessite une projection dans le temps, une vision projective qui dépasse la temporalité des projets momentanés : « nous, on est là, on ne sait pas si on va être pérennisé, mais on fait comme si [...] parce que tu es obligé de te projeter sur l'avenir [...] si on ne se projette pas sur l'avenir, bah on ne ferait rien [...] nous, quand on a commencé, on est parti de zéro, le premier jour, la première heure, on s'est mis dans la peau d'un éducateur ». Les éducateurs sont en réalité parfaitement conscients de la contradiction entre leurs statuts précaires et la nécessité d'inscrire la prévention spécialisée dans la durée, mais s'inscrire résolument dans la production d'activités et d'articulations complémentaires avec des partenaires leur paraît être le meilleur gage pour espérer montrer qu'ils font du bon travail et que l'expérimentation est pertinente : « Ce n'est pas comme une épée de Damoclès au-dessus de notre tête dans notre pratique, mais c'est vrai qu'on l'a dans un coin de la tête quand même de savoir, oui, si on va être pérennisé ou pas. Et ce qui nous fait avancer aussi, c'est de se dire que c'est les actions qu'on va mener au sein du territoire et par ce qu'on va voir sur le territoire qui va justifier le fait d'être pérennisé par la suite ». Le fait d'être employé par une association possédant une certaine masse critique permet également de se rassurer : en cas de non-pérennisation du service, les éducateurs qualifiés pourraient être recyclés en interne.

Plus généralement, les éducateurs ne semblent pas se soucier des attentes spécifiques liées aux financements par projets, tout se passe comme si leur découverte de la prévention spécialisée se construisait d'abord dans une sorte d'activisme auprès des jeunes. Cette position est incitée par leur hiérarchie directe. En effet, celle-ci explique la façon dont elle s'est adressée aux professionnels embauchés au départ de l'expérimentation au sujet de la pérennisation : « vous enlevez ça de votre tête, c'est à moi de le prendre ça, c'est mon boulot, c'est à la direction, à l'équipe de direction de gérer ça, vous concentrez-vous sur le terrain ». Les professionnels éprouvent donc des difficultés à affronter la question des conditions et des attentes politiques explicites ou implicites qui cadrent leur action. En se réfugiant dans la production d'activités, de « suivis » de jeunes, etc., ils espèrent vaguement que l'action combinée de leur hiérarchie et des statistiques de *reporting* permettra de prouver leur « utilité sociale » et que les financeurs de l'expérimentation finiront par s'entendre sur la nécessité que « le département [...] prenne les rênes et (qu'ils soient) référencés et reconnus protection de l'enfance ». Dans ces conditions, à partir du moment où la responsabilité de militer pour l'institutionnalisation du service est déléguée à l'encadrement de l'Enfance Catalane, la tension entre la commande publique sécuritaire qui inscrit clairement la mise en œuvre du dispositif des « bataillons de la prévention » dans la lutte contre la délinquance juvénile et la compétence (non assumée) du conseil départemental des Pyrénées-Orientales en matière de Prévention spécialisée qui devrait rattacher l'équipe de prévention à la « protection de l'enfance », est évacuée, voire impensée par ces acteurs de *front office*.

Mais, la crainte de la disparition pure et simple de l'initiative expérimentale se fait sentir à mesure que l'on se rapproche de l'échéance annuelle : lors des deux dernières séances d'intervention sociologique, les éducateurs se montrent déstabilisés. Lors d'une séance intermédiaire, une rumeur est initiée selon laquelle le conseil départemental 66 réfléchirait à inscrire la prévention spécialisée dans le nouveau schéma des solidarités, ce que nous vérifierons par la suite comme

étant suffisamment imprécis pour laisser place au doute. A l'approche de l'été 2023, les éducateurs commencent à se demander si le travail accompli auprès de jeunes auxquels ils promettent d'être là en cas de difficultés ne se soldera pas par une disparition pure et simple de leur service, reproduisant l'expérience locale inaboutie de 2006. Le pari initial de Raphaël de « produire du chiffre » - « Moi je veux sécuriser mes financements, ils veulent entendre des choses, je leur donnerai, moi je m'en fous [...] On sera soutenu, je le sais, voilà ils ont intérêt à soutenir » - semble caduque. Cette incertitude démotive l'ensemble de l'équipe : « D'un côté, on doit faire beaucoup avec pas beaucoup de moyens et des bouts de ficelle, et de l'autre côté, on doit faire sur du long terme et on est réduit par rapport au temps, où on ne peut même pas se projeter, c'est complètement schizophrénique. Et le fait qu'on est sur des projets de fil rouge sur toute une année, on se dit que oui, peut-être qu'aujourd'hui, on ne sera plus là, c'est inquiétant ». Chaque action en cours se trouve dorénavant suspendue - à l'image d'un projet collectif d'action solidaire à Madagascar mobilisant des jeunes des quartiers prioritaires perpignanais dans lequel les éducateurs se sont fortement investis (départ prévu en avril 2024) - car elle risque d'être remise en cause. Ainsi, dans ce contexte d'incertitude institutionnelle, des consignes hiérarchiques demandent aux éducateurs de freiner la mise en place de nouveaux projets d'action dès le début de l'été 2023, après dix-huit mois de fonctionnement. Puis, lors du comité de pilotage du dispositif « Bataillons de la prévention » du 5 juillet 2023, les responsables de l'Enfance Catalane annoncent que, faute de garanties financières, ceux-ci se voient dans l'obligation d'anticiper un rétroplanning de fermeture du service. Après l'annonce d'un plan de licenciement en octobre 2023, les éducateurs se mobilisent avec un soutien syndical relayé par la presse locale. Quelques temps plus tard, les neuf postes financés dans le cadre des Bataillons de la prévention seront finalement renouvelés pour une année - 2024. Mais cette reconduction temporaire « à titre exceptionnel » concerne l'ensemble du dispositif national. Comme beaucoup d'autres initiatives étatiques, la pérennité du financement du dispositif n'est pas anticipée, elle est renvoyée à la responsabilité des collectivités locales compétentes : la question de la mise en application de la compétence obligatoire de la prévention spécialisée qui incombe au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales reste toujours posée au moment où nous écrivons ce rapport⁹⁷.

*

* *

L'expérimentation perpignanaise est singulière à plusieurs égards : d'une part, l'engagement d'éducateurs de rue développant des activités variées en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville constitue une nouveauté dans le paysage de l'intervention sociale locale, d'autre part, la légitimation d'un service créé ex-nihilo ne souffre pas d'un déficit de reconnaissance « d'utilité » ou de « qualité » (puisque de toute façon, il n'existait pas de

⁹⁷ En effet, la jurisprudence en la matière est claire : l'article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoyant que "dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes : [...] 2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu [...]". Voir à ce titre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 21 juin 2017 : CAA de NANTES, 4ème chambre, 21/06/2017, 15NT01292.

prévention spécialisée) des actions réalisées, mais d'abord d'une incertitude quant à la reconnaissance institutionnelle par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

Localement, l'absence de culture associative de la prévention spécialisée a rendu difficile le recrutement de professionnels expérimentés, pour la plupart extrarégionaux et fragilise la socialisation professionnelle des éducateurs embauchés par l'Enfance Catalane. Cette impossibilité de se référer à une expérience associative passée, rend inopérante localement la réflexion sur la transformation des modèles de la prévention spécialisée : la « nouvelle prévention » liée à la territorialisation des politiques locales de sécurité et de prévention sociale de la marginalité et « l'ancienne prévention ». Dans ce contexte, la construction de l'identité professionnelle des éducateurs de rue est un processus qui paraît inachevé : les professionnels embauchés dans le cadre des « bataillons de la prévention » tendent à se définir en creux de modes d'intervention comme la protection de l'enfance « dans les murs » décriée comme rigide, pressée, etc. Ainsi, il semblerait opportun de renforcer ce processus de construction identitaire en favorisant la formation des éducateurs à la prévention spécialisée (aspects socio-historiques, dimensions individuelle et collective, etc.), notamment en leur permettant de rencontrer et d'échanger avec leurs pairs dans le cadre de réseaux déjà existants ou à constituer (une démarche déjà initiée par ailleurs). Cette approche permettrait notamment d'envisager, au-delà de la focalisation sur « les jeunes », une socialisation aux formes d'action collectives de développement social ciblant l'ensemble des habitants des territoires où ils agissent.

Du point de vue de la coopération avec les médiateurs urbains du service de médiation de la ville de Perpignan, nous avons observé des dynamiques partenariales intéressantes. Les éducateurs s'appuient notamment sur la connaissance fine des populations des quartiers que détiennent les médiateurs, facilitant ainsi leur identification par les populations et les acteurs sociaux de proximité. Ce faisant, une division du travail social s'est instaurée, renvoyant schématiquement les éducateurs de rue à l'accompagnement des jeunes et le lien avec les familles aux médiateurs. Même si la cible des éducateurs est définie en terme de tranche d'âge, une réflexion sur l'action socio-éducative auprès de la jeunesse mérite de ne pas être découplée d'une analyse des environnements sociaux et familiaux au sein desquels elle évolue. En effet, les éducateurs agissent dans des territoires où les logiques de la ghettoïsation cadrent fortement le monde vécu des habitants, jeunes et moins jeunes. L'importance des phénomènes du trafic de drogue, l'expérience de la pauvreté et de l'indignité des habitants, etc., impliquent, pour les éducateurs comme leurs partenaires de première ligne (animateurs jeunesse, enseignants, etc.), un effort permanent pour adapter leur action et permettre aux individus d'entrevoir des possibilités de promotion sociale et d'émancipation à l'égard des « féodalismes » (caïds, leaders communautaires, etc.). Mais, il n'est pas évident que la commande publique à l'égard des bataillons de la prévention envisage qu'ils puissent s'inscrire dans des processus de mobilisation sociale des habitants plus approfondis.

Dans ce contexte, à l'image du joggeur sur son tapis de course qui ne peut pas s'arrêter de courir s'il ne veut pas tomber, les éducateurs sont hyper-responsabilisés depuis leur engagement dans l'expérimentation, ils pensent devoir se montrer performants et développent alors surtout des formes d'accompagnement quantifiables qui alimentent un logiciel permettant de montrer qu'ils sont hyperactifs. Comme nous l'avons dit, cette stratégie pragmatique vise la reconnaissance de leur « utilité sociale » devant conduire les institutions publiques à reconnaître la nécessité d'investir dans la prévention spécialisée (et pouvoir leur permettre de continuer à courir). Mais cette rationalisation est, au fur et à mesure de cette étude, en dissonance avec ce qu'ils vivent. En

effet, les éducateurs de rue ont beau faire preuve de vitalité et d'initiatives, ils ont beau s'activer individuellement et se serrer les coudes pour montrer leur utilité collective, leur précarité statutaire fini par les rattraper. En tant que salariés engagés, ils prennent conscience que la mise en œuvre d'une action de prévention spécialisée avec ses spécificités relève avant tout de la détermination de priorités politiques sur lesquels ils n'ont aucune prise, quand bien même, à l'instar de leurs usagers, ils font tout pour se montrer « méritants ». Dans ces conditions, l'expérience perpignanaise révèle, dans une certaine mesure, les incohérences de l'action sociale et éducative dans les quartiers pauvres : la dépendance accrue des structures d'intervention sociale vis-à-vis de financements à durée déterminée (appels à projets, etc.) qui éprouvent beaucoup de difficultés à se voir garantir de dotations pluriannuelles. Cette précarité n'est pas le propre des éducateurs de rue perpignans. Ainsi, à l'instar de ses partenaires éducateurs de rue, Nadège, une médiatrice scolaire dans un collège qui apprécie la possibilité de travailler avec les éducateurs dans le cadre de mesures de responsabilisation, est titulaire d'un diplôme d'État de monitrice-éducatrice, mais exerce avec un statut précaire d'adulte-relais. De sorte que l'on peut s'interroger sur la fragilité des maillages que mettent en œuvre l'ensemble de ces acteurs sociaux de première ligne, ces petites mains pourtant essentielles auprès des populations les plus précaires des quartiers perpignans. En effet, face à l'ampleur des problèmes de pauvreté, de marginalisation et de ghettoïsation, l'action sociale ne peut pas se satisfaire de court-termisme, car pour porter ses fruits, elle a besoin de perspectives, de capacités de projection dans l'avenir. Ceci est particulièrement vrai pour la prévention spécialisée, car cette forme d'intervention socioéducative dans le milieu nécessite du temps pour se constituer véritablement comme un acteur de développement d'un territoire de vie et de cohésion sociale de ses habitants.

L'espace de la médiation urbaine de Perpignan

Cette partie du rapport rend compte des séances d'intervention sociologique organisées dans les locaux de la police municipale de Perpignan avec les médiateurs sociaux de cette ville dont les postes d'une grande partie d'entre eux sont financés par l'État. Dans la pratique, à la suite de deux entretiens approfondis avec les responsables hiérarchiques du service de médiation et un entretien avec le directeur adjoint de la police municipale pour contextualiser et comprendre les enjeux politiques et sociaux du service de médiation de la ville de Perpignan, six séances de deux heures à deux heures et demie chacune ont été organisées entre les mois de février et octobre 2023 au cours desquelles les médiateurs, dont une majorité de médiatrices, ont pu s'exprimer en toute liberté sur leur contexte d'intervention, leurs actions et conditions de travail, leurs identités et missions dans les quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Venant de différents quartiers prioritaires de Perpignan et ayant divers parcours professionnels et personnels, les médiateurs ont partagé leurs expériences, leurs motivations et les défis qu'ils rencontrent dans leur travail et leur vie quotidienne. Ils ont évoqué le processus de recrutement, la formation reçue, et les stratégies d'approche des populations dans les quartiers populaires. Ainsi, les médiateurs se sont livrés à l'équipe de recherche en toute transparence et se sont prêtés au jeu de nos questions sur leurs activités professionnelles et trajectoires de vie. Lors de ces rencontres collectives, ont également été abordés leurs relations avec la population et leurs rapports partenariaux avec la police municipale et les autres acteurs sociaux, en particulier avec les éducateurs de prévention de l'Enfance catalane également engagés dans le dispositif « bataillons de la prévention ». Ce sont principalement les propos et réflexions des médiateurs (Zoulikha, Hakima, Salima, Sidney, Malik, Sonia, Paco, Estelle, Khadija...) dont les prénoms ont été changés pour préserver leur anonymat qui sont donc analysés dans cette partie.

Le service de médiation de la ville de Perpignan

En mars 2024, le service de médiation sociale de la ville de Perpignan est composé de 14 médiateurs sous l'autorité hiérarchique du directeur de la police municipale et reliés aux maisons de quartiers de leurs secteurs d'intervention. 10 d'entre eux sont des « adultes-relais » financés par l'État grâce aux dispositifs « bataillons de la prévention » (2 hommes et 2 femmes), « tranquillité publique » (2 femmes) et « soirée-week-end » (1 homme et 1 femme). En effet, créés en 1999 par les comités interministériels des villes (CIV) pour des employeurs du secteur non lucratif, les postes d'« adultes-relais⁹⁸ » financés par l'État sont réservés à des personnes d'au moins 26 ans sans emploi. Le bénéficiaire conclut un contrat de travail afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle visant à améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs. En plus des postes d'« adultes-relais », le service de médiation dispose d'1 poste contractuel et de 3 agents territoriaux.

À l'épreuve de la vie

Pour comprendre la physionomie et les spécificités des médiateurs sociaux de la ville de Perpignan, nous avons fait le choix de présenter quelques portraits d'entre eux à partir de leurs récits de vie sur leurs trajectoires personnelles et leurs représentations de la fonction de médiateur.

⁹⁸ Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1019>

Hakima est une mère de famille de 48 ans avec trois enfants qui lui donnent une certaine expérience de la vie. Tout ce qui touche au « vivre ensemble » l'intéresse. C'est cet intérêt qui l'a conduite, en tant que bénévole, à s'impliquer dans son quartier au sein d'un conseil de vie citoyenne : « Moi, j'ai commencé dès le début de ce projet de Conseil citoyen. On a été aussi invités au niveau départemental, régional, on avait des comptes-rendus aussi à rendre, comment on... on avait des difficultés de fonctionnement ».

Auparavant, *Hakima* a été déléguée des parents d'élèves des écoles de ses enfants ce qui lui procure une bonne connaissance des établissements scolaires et un certain savoir-faire dans la prise de parole en public. Pour elle, il est important de laisser une trace en agissant pour « l'épanouissement de sa ville ». En tant que mère au foyer dont les enfants sont devenus autonomes, elle a alors pensé à s'impliquer plus dans son quartier de vie. Elle habite depuis toujours un quartier prioritaire et revendique avec fierté être native de Perpignan, y habiter et y travailler. En 2015, *Hakima* rejoint donc le conseil de vie citoyen. Ainsi, elle découvre les institutions de la ville et élargit son réseau de connaissances. Néanmoins, cette implication bénévole ne lui permet pas de se réaliser d'un point de vue professionnel. En conséquence, *Hakima* répond à l'offre de travail proposé par Pôle Emploi pour devenir « médiatrice tranquillité publique » au sein de la municipalité. Elle passe plusieurs entretiens et parvient à être sélectionnée. Le jury est composé d'un représentant de la préfecture, d'un responsable Pôle Emploi, de la DRH de la mairie et un élu de la ville. Elle démarre donc son travail de médiateur en janvier 2021. Elle ressent une fierté à avoir été sélectionnée par un jury pluri-professionnel et pluri-institutionnel. Désormais, elle travaille comme médiatrice dans le quartier où elle habite. Il s'agit d'un quartier prioritaire près d'une cité très connue pour abriter des populations d'origine étrangère et de la « communauté gitane ». Alors qu'elle est membre du conseil citoyen de ce territoire, afin de pouvoir construire sa légitimité professionnelle, elle décide de sortir du conseil citoyen : « J'ai voulu arrêter de faire du bénévolat dans le conseil citoyen parce qu'il pouvait y avoir des problèmes de conflits... d'intérêts, d'adhérents, l'influence. Je ne voulais plus qu'on me considère comme la référente du conseil citoyen, mais comme la médiatrice urbaine maintenant, professionnelle et plus... voilà ma casquette. »

Le parcours d'*Hakima* souligne l'importance du « capital d'autochtonie » et de l'engagement citoyen comme plus-value pour devenir médiatrice d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Salima a 35 ans et deux enfants. Avant de devenir médiatrice sociale au sein de la municipalité, celle-ci était déjà médiatrice bénévole pendant un an et demi pour une fondation qui œuvre dans la lutte contre les exclusions. Dans cette fondation, sa mission est la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Auparavant, *Salima* a également été assistante maternelle et occupé un emploi d'animatrice au service de la direction « enfance » de la mairie de Perpignan. Aujourd'hui, elle est motivée par son poste de médiateur au sein du dispositif « bataillons de la prévention » car elle y voit une opportunité pour mobiliser des jeunes ayant le même âge que ses enfants. Pour mener sa mission de médiation, en plus de son expérience personnelle des quartiers populaires et de son cursus professionnel, *Salima* puise dans les connaissances acquises durant ses formations : un certificat aptitude professionnelle « petite enfance » et brevet d'aptitude aux fonctions d'animation.

Malik a 33 ans et est père de trois enfants. Il occupe un poste de médiateur social au sein de la municipalité grâce à un contrat aidé. Il est originaire d'un quartier ancien de la ville où il connaît très bien la population. Au-delà de son quartier d'origine, Malik dispose également d'un large réseau dans les quartiers prioritaires grâce à une longue pratique footballistique. Pour autant, malgré le fait qu'il vit dans un QPV de la ville depuis son enfance, Malik souligne qu'il n'est pas facile de travailler dans des territoires enclavés et refermés sur eux-mêmes très méfiants vis-à-vis d'acteurs sociaux perçus comme étrangers : « J'ai des connaissances de partout vu que j'ai joué au foot au niveau régional, donc je connais un peu tous les joueurs des quartiers et dont de Baléares avec qui j'ai joué quand j'étais plus jeune. Mais on n'est pas des Baléares, donc des personnes qui viennent de l'extérieur travailler dans leur quartier, ce n'est pas facile ».

En matière de formation, Malik est bachelier et a commencé une année universitaire avant de s'apercevoir que cela ne lui convenait pas. Par la suite, il a travaillé pendant 4 ans en tant que contractuel à la mairie puis en tant que chef de la voirie. Il quitte ce service car il souhaite travailler avec des jeunes. Il se fait alors embaucher en tant que faisant fonction d'éducateur spécialisé au Foyer Action Educative (FAE) et devient médiateur social.

Zoulikha, a 45 ans, est maman de 4 enfants. Elle est originaire d'un quartier prioritaire de la ville et a été relogé dans un autre quartier prioritaire suite à un plan de relogement accepté par ses parents lorsqu'elle était encore enfant. Ce nouveau quartier lui paraît être un village par le calme qui s'en dégage. Elle a appris à aimer ce quartier qui est « devenu son quartier de cœur. »

Titulaire d'un bac pro secrétariat, elle a fait des petits boulots avant de s'engager comme bénévole dans le monde associatif local et au conseil citoyen de son quartier. À l'instar d'Hakima, en 2021, lorsqu'elle est embauchée comme « médiateur tranquillité publique » au sein de la municipalité, elle quitte le conseil citoyen pour ne pas avoir de « double casquette ». Comme beaucoup de ses collègues femmes, elle a été déléguée de parents d'élèves à l'école primaire. Selon elle, c'est en qualité de « militante de quartier » que les portes de la médiation urbaine s'ouvrent à elle. Elle explique sa « fibre sociale » par ses engagements associatifs mais aussi par son expérience d'habitante. Dans la pratique, elle réalise ses missions de médiation dans son quartier mais pas seulement puisqu'elle peut être appelée en renfort dans n'importe quel autre territoire de la ville.

Sidney a une trentaine d'années. Celui-ci ne se destinait pas à la médiation, mais alors qu'il recherche un travail comme chauffeur poids lourds, il profite de l'opportunité d'accéder au poste de médiateur au moment de la mise en place des bataillons de la prévention pour constituer avec Estelle le binôme du Centre-Ancien. Sidney habite le quartier Saint-Jacques, il connaît beaucoup de monde dans cet espace et les lieux alentours, d'autant qu'il est déjà repéré comme un habitant susceptible d'intervenir spontanément pour calmer le jeu à l'occasion de conflits de voisinage.

Khadija a intégré le service de médiation municipale en 2021 après avoir arrêté de travailler pendant 12 ans pour élever ses deux enfants. Néanmoins, pendant ces années où elle se consacre à l'éducation de ses enfants, elle est déléguée des parents d'élèves, fonction qu'elle a arrêté lorsqu'elle est devenue médiatrice grâce à un poste d'« adulte-relais ». Dans la pratique, elle a été embauchée dans le cadre du dispositif « tranquillité publique » ciblant prioritairement les jeunes. Elle intervient principalement dans son quartier d'habitation même si à l'instar de ses collègues elle est amenée à agir dans d'autres territoires. Originaire du Nord de la France, elle est arrivée en 2008 à Perpignan et a rapidement fait sa place dans sa cité. Se définissant comme une

« banlieusarde », Khadija se présente comme une personne ayant toujours été dans le « social » et a appris son métier de médiatrice grâce à « l'école de la rue ».

Paco est issu d'une grande famille gitane de Perpignan. Il a été élevé dans un « quartier gitan », et s'est engagé pour défendre les intérêts de sa « communauté » dans un cadre associatif grâce au soutien des institutions locales (Département, Préfecture, ville). Au regard de sa bonne connaissance du « monde gitan » et « de la misère » (*dixit*), *Paco* assume donc aujourd'hui la fonction de médiateur social pour le compte de la ville de Perpignan. Il travaille les soirs et week-ends pour assurer la tranquillité publique.

Sonia a une longue expérience d'assistante d'éducation dans des collèges et un lycée de Saint-Assisclé et a vécu une dizaine d'année au Champs de Mars. Elle est connue par les jeunes de ces quartiers et aisément identifiable par d'anciens collégiens, aujourd'hui lycéens ou étudiants à l'université : « on connaît les grands frères et les petits, ça aide [...] forcément, ça facilite les choses et ça permet de détendre de suite s'il y a une situation un peu tendue ».

Estelle a été embauchée dans le cadre du dispositif « bataillons de la prévention ». Au moment de l'enquête, elle est donc médiatrice sociale depuis près de deux ans et a un profil assez atypique. À bientôt 55 ans, *Estelle* a grandi à Perpignan dans le quartier prioritaire du Haut-Vernet. Bien qu'elle ne soit pas issue de la communauté gitane, elle y habite depuis une quinzaine d'années et précise que son fils y a fait toute sa scolarité dans l'école, collège et lycée public de la carte scolaire du quartier. Mais surtout, *Estelle* a travaillé dans le champ médico-social durant vingt ans⁹⁹ et est diplômée moniteur-éducateur ce qui est assez rare. En effet, la plupart des médiateurs n'ont pas de diplômes reconnus des champs de l'intervention sociale (travail social ou animation sociale).

*

Tous les médiateurs rencontrés témoignent d'un fort engagement envers le bien-être et l'amélioration des conditions de vie dans leurs quartiers. Que ce soit à travers des actions de bénévolat, des postes de parents délégués d'école ou leur participation à des conseils citoyens, ils ont tous démontré un intérêt et un engagement actif envers le mieux-vivre ensemble. La plupart sont natifs ou résidents de longue date des quartiers où ils interviennent, ce qui leur confère une connaissance approfondie du terrain et une proximité avec les habitants. Cette connexion personnelle aux quartiers renforce leur légitimité et facilite leur acceptation par la communauté.

Leurs parcours personnels et professionnels sont marqués par des transitions, souvent motivées par un désir de contribuer de manière significative à la bonne marche de la société. Certains ont réorienté leur carrière vers la médiation après avoir occupé des postes dans d'autres secteurs, montrant une volonté de « s'engager dans le social ». Ils viennent de divers horizons professionnels, ce qui enrichit leur approche de la médiation. Que ce soit à travers des expériences dans l'éducation, l'animation, ou même sans formation spécifique dans le domaine social, ils

⁹⁹ *Estelle* a travaillé durant vingt ans avec des enfants et adolescents déficients mais aussi avec de jeunes autistes. Il s'agissait de prises en charge très lourdes. Avant d'être totalement usée, *Estelle* a donc fait le choix de se réorienter professionnellement et a saisi l'opportunité d'occuper un poste de médiatrice sociale proposé par Pôle Emploi : « j'ai dit : "bon, pourquoi pas ?" Quand on m'a présenté les missions du poste, ça me parlait. Là vraiment, on est du coup..., je suis sur le volet social. Et c'est vrai que je suis... j'avais plus de connaissances dans le médico-social, donc... mais finalement, je ne regrette pas. »

apportent tous une perspective unique à leur travail : améliorer les conditions de vie dans les quartiers.

Néanmoins, les antécédents professionnels des médiateurs varient considérablement, allant de l'« animation jeunesse » à des rôles plus administratifs, ou même à des parcours sans formation spécifique en médiation. Cette diversité d'expériences influence leurs approches et méthodologies dans la pratique de la médiation. Bien qu'ils partagent un engagement communautaire territorial, leurs motivations personnelles diffèrent. Certains se sont engagés dans la médiation par passion pour l'intervention sociale, d'autres à la suite d'expériences personnelles marquantes, ou encore pour chercher une reconnaissance professionnelle dans un domaine marqué par l'importance des relations humaines qui leur tient à cœur. Bien qu'ils travaillent tous vers des objectifs communs, leurs stratégies pour engager la « communauté » et résoudre les problèmes varient. Certains mettent l'accent sur le travail avec les jeunes, d'autres sur les familles ou sur la résolution de problèmes spécifiques liés à l'habitat ou à l'espace public.

En définitive, le profil type d'un médiateur est celui d'un individu profondément ancré dans sa « communauté de territoire », avec une expérience de vie variée et un fort engagement social. Ces médiateurs, à partir d'une riche diversité d'expériences, partagent tous une mission commune : améliorer le « vivre ensemble » dans leurs quartiers à travers une écoute active favorisant une médiation entre les habitants et les institutions. Leur travail valorise la construction des relations de proximité pour favoriser l'existence de « communautés de territoire » plus intégrées et solidaires. Dans cette optique, les médiateurs agissent grâce à des connaissances empiriques et résolvent souvent les problèmes des habitants en faisant preuve de bon sens, en utilisant leur appartenance locale et parfois ethniques pour garantir un rapport de confiance indispensable à la résolution de situation problèmes.

À l'épreuve de la précarisation et de la ghettoïsation

Les médiateurs sociaux travaillent en équipe de deux personnes dans les principaux quartiers prioritaires de la ville ayant chacun leurs spécificités. Principalement, les quartiers populaires du centre-ville comme Saint-Jacques, Saint-Mathieu, La Réal et les Esplanades sont décrits comme des territoires précarisés, voire ghettoïsés où habitent des populations pauvres qui appartiennent à la « communauté gitane » ou qui sont d'origine étrangère, en particulier du Maghreb. D'autres quartiers comme le Champ de Mars, les Baléares, Vernet-Salanque, etc. sont associés aux quartiers périphériques populaires, c'est-à-dire aux quartiers pauvres d'immigration associés aux « banlieues impopulaires » majoritairement habités par des populations d'origine maghrébine, notamment venues du Maroc.

Des quartiers de misère et de « sans dents »

Dans ces territoires qu'ils sillonnent quotidiennement lors de leurs « déambulations », en particulier dans les quartiers du centre-ville ancien (Saint-Mathieu, Saint-Jacques), les médiateurs sociaux disent être quotidiennement confrontés à la misère sociale et sanitaire, à la saleté des rues et des bâtiments vétustes et dégradés. Dans ce cadre, Paco décrit les « actions propreté » qu'il même dans le quartier singulier et sinistré de Saint-Jacques au sein duquel il manque de nombreux services à destination des habitants : « Là par exemple, on fait une action sur la propreté à Saint-Jacques. Alors moi, j'ai divisé Saint-Jacques en quatre, j'ai pris un petit secteur. Et sur ce petit

secteur, j'ai relevé 35 personnes qui veulent venir participer à la réunion à la propreté. Il y a des gens qui veulent s'investir pour faire progresser ce quartier, la propreté, social et tout ça. Voilà. Aujourd'hui, les femmes gitanes, les chignons avec la jupe longue, c'est fini. Elles veulent travailler, elles veulent... non mais aujourd'hui, c'est leur donner l'opportunité de faire des choses aussi parce que le volet social, zéro! Il n'y a rien, il n'y a même pas de pôle jeunesse, il n'y a rien du tout. Vous voyez? Alors, on fait comment? Aller pêcher sans canne à pêche, c'est difficile. »

Dans ces quartiers défavorisés, délabrés et abandonnés, Zoulikha insiste en effet sur le fait que l'État est quasiment absent. Ce sont donc les associations auxquels l'État a délégué officiellement ou indirectement le soin de venir en aide aux habitants qui ont la fonction de maintenir le fragile tissu social : « Mais la misère sociale, vous remarquerez que c'est très peu l'État qui s'en occupe, les Restos du Cœur... Moi je m'en suis rendu compte, je n'arrête pas de féliciter toutes les associations. Mes redirections, la majorité du temps, mon orientation c'est auprès des assos comme Solidarité 66, Boutique d'hospitalité, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur... »

Par conséquent, Hakima fait le constat que toutes ces associations d'aide humanitaire et de soutien aux plus démunis font partie des principaux interlocuteurs et partenaires des médiateurs enjoins d'orienter les personnes précaires qu'ils rencontrent : « Mais c'est la misère qu'on rencontre, les demandes les plus flagrantes sur l'espace public, sans ces assos... Les Restos du Cœur et d'autres... (...) il y en a des personnes qui sont encore dans une fracture sociale, médicale. Tous les jours, on rencontre des gens qui n'ont pas vu de médecin depuis cinq ans... »

Les médiateurs racontent également, comme l'illustre Paco, qu'ils sont souvent impuissants et n'ont pas beaucoup de solutions face aux ravages de la drogue qui s'est installée dans les années 1990 à Saint-Jacques et aux violences intrafamiliales endémiques dont ils sont les témoins : « Dolores (une mère de famille de Saint-Jacques), ce matin, elle est venue à la maison de quartier en attendant son mari qui était parti en rendez-vous. Alors, elle a discuté avec moi. Elle me dit : "Paco, j'en ai marre". Parce que son mari se shoote, son fils aussi. L'autre, il a trois enfants, elle se fait battre par ses enfants. La misère pour cette femme. Aujourd'hui, il n'y a rien qui va venir à son soutien, rien du tout. Rien! Qu'est-ce qu'on peut proposer? Moi, quand je lui ai parlé, j'ai dit : "ça ira mieux, il ne faut pas réfléchir comme ça. Ton mari va prendre de l'âge, il va changer, il va faire ci, il va faire ça". Et il n'y a rien du tout. (...) Et les jeunes qui étaient tous beaux, des gitans bien beaux, c'était magnifique, ils ont commencé à se shooter. Ils ont perdu les dents, c'est devenu des épaves. Ils ont commencé à voler à cause du manque, tout ça, et la misère s'est installée. Alors, les commerçants européens qu'il y avait, les payou (non-gitans) comme on dit chez nous, ils sont partis. »

Devant la misère qu'ils côtoient tous les jours, à l'instar de Paco, les médiateurs font donc l'analyse que leurs quartiers d'intervention sont à l'abandon et s'inscrivent dans un processus de précarisation, voire de ghettoïsation où ne vivent entre eux que des « Gitans » et des « Arabes » désargentés. Tel que décrit par les médiateurs, Saint-Jacques fait donc penser à un « hyperghetto »¹⁰⁰ dans lequel les membres de la « communauté » gitane ou maghrébine qui ont

¹⁰⁰ Voir Loïc Wacquant, William Julius Wilson, « The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City » in *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Janvier 1989, p. 8-25, Michel Wieviorka, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 1993.

réussi étant partis, il ne reste plus que plus qu'à ceux qui n'ont pu « sortir du ghetto »¹⁰¹ et en sont prisonniers malgré eux, par « instinct de survie » selon Paco, à partager la misère, la pauvreté monétaire, c'est-à-dire l'assistance, la violence, le trafic et la consommation de drogue et la stigmatisation. Ces territoires sont, en effet, des « mondes à part » dans lesquels les personnes qui y habitent définissent leurs propres règles faites de débrouilles et de trafics et où les enfants qui ne vont pas à l'école ne sont même pas signalés à la protection de l'enfance : « Mais tu t'en rends compte. Imagine-toi, au Bas-Vernet, on enlève le pharmacien, on enlève les boutiques, on enlève tout. On n'a plus de contrôle de police. Il n'y a plus de sens interdit, de laisser le passage, il n'y a plus de piétons, rien. (...) Attends, tu reviens dans 20 ans. Dans 20 ans, on a toléré que les gamins n'aillent pas à l'école, personne ne sait lire, personne ne sait écrire, tout le monde fait du deal, il y aura des épaves de partout. »

Citant son exemple, Paco (qui pour rappel a été élevé à Saint-Jacques) explique qu'alors que les habitants de ces quartiers pauvres vivent une sorte d'aliénation et de perte de libre arbitre au profit de la reproduction du « conformisme déviant » (décrit par Robert King Merton) propre à ces « mondes à part », rares sont les personnes qui arrivent à s'émanciper de cette nasse grâce, notamment, à l'école, à l'éducation populaire et sportive ou à la volonté de certaines familles particulièrement mobilisées pour permettre à leurs enfants de « s'en sortir » en refusant de céder au processus de disqualification : « Moi, ce qui m'a beaucoup apporté, moi j'ai fait du sport, j'ai boxé pendant dix ans. J'ai mon père qui a essayé de m'éduquer. Mon père n'était pas un toxico. Alors qu'il y a des gamins pour lesquels les pères de famille n'ont plus de dents, c'est des épaves. Le gamin, il a 20 ans et c'est pareil que le papa. Ça suit comme ça. Pourquoi ils ne travaillent pas ? Ils ne peuvent pas. C'est impossible. Même si demain, vous venez demain dire : "voilà, on a trouvé du job pour vous. On va embaucher 300 personnes à Saint-Jacques". Allez, ils ne sont pas capables, ils n'ont plus de dents. Ils vivent le soir. Il faut les rééduquer, il faut repartir à zéro. (...) Moi, je suis à l'école Victor Hugo. Avant, dans les années 90 c'était bien. J'allais là-bas, j'étais le seul gitan. Je savais lire, je savais écrire, j'avais un bon niveau. Quand on habitait Diaz... on est parti migrer un peu là-bas, si tu veux. On va à nouveau à Saint-Jacques. Et quand j'arrive à Saint-Jacques, je dois aller au collège. Alors, on m'inscrit au collège. Quand j'arrive : "ah, bonjour ! Allez, toi, c'est par là !" Moi, j'étais content. Il y avait tous mes copains de ce côté. Et les classes, ils ne faisaient rien, ils se faisaient garder la porte par le professeur, les jeunes étaient en train de fumer. Et moi j'étais content, mais moi je ne fumais pas, je bossais. J'étais content. Et mon père, il a vu que j'étais dans la classe gitane. Il va voir le directeur : "mon fils, il ne va pas avec eux. Mon fils, il était à l'école Victor Hugo. Il sait lire, il sait écrire, pourquoi vous le mettez avec eux ? – Ah, excusez-nous !" Ils m'ont changé de classe. Mais ils m'ont classé par rapport à ma couleur de peau. (...) écrivez "égalité, fraternité", ce que vous voulez. Mais c'est ça, la France. C'est-à-dire qu'on me mettait ici, et si je ressortais plus tard, moi, je partais à la dérive et je me retrouvais dans un point de deal. Mais vous croyez que c'était de ma faute ? Ou c'est parce qu'on m'a mis dans ce sac ? (..) Mais 80 % des jeunes gitans, on les met dans le sac sans rien leur demander. »

Entre victimisation, racisme et responsabilisation

Néanmoins, face à la reproduction des phénomènes de pauvreté, d'incivilités et de délinquance, les médiateurs ne sont pas tous d'accord entre eux. En effet, au sein de l'équipe de médiation,

¹⁰¹ Voir Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *Sortir des banlieues. Pour en finir avec la tyrannie des territoires*, Paris, éd. Autrement, 2007.

certaines d'entre eux, à l'instar d'une partie de la population perpignanaise¹⁰², stigmatisent la « communauté gitane » considérée comme culturellement « affreuse, sale et méchante »¹⁰³. Pour des médiateurs comme Salima, alors que les gitans de Perpignan sont sédentarisés depuis le quinzième siècle, s'ils incarnent toujours des « étrangers de l'intérieur »¹⁰⁴, c'est parce qu'ils développent des logiques communautaristes pour préserver leur identité gitane de la souillure des personnes étrangères à leur communauté : « J'échange beaucoup avec les gitans et leur plus grande peur, tu vois, il y a les gitans et les payou. Et c'est un peuple nomade, d'origine. Et donc, ils ont peur de perdre leur identité : "Je ne mets pas mes enfants à l'école parce qu'ils vont devenir des payou". La dernière fois, il y a une gitane qui m'a parlé, qui m'a dit : "moi, je suis très inquiète parce que mon fils, maintenant, qu'est-ce qu'il parle bien français". Tu entends cette phrase ? »

Dès lors, il existe un clivage entre des médiateurs d'origine gitane qui connaissent la complexité de la « communauté gitane »¹⁰⁵ et les autres. D'un côté, certains médiateurs comme Paco insistent d'abord sur la responsabilité de l'État et des élus locaux qui laisseraient à l'abandon des quartiers populaires entiers livrés à eux-mêmes : « chez nous (« communauté gitane »), c'est la misère qui fait dealer les gens. Il y a des bandits. Mais sur 20, il y en a deux. Les 18 qui restent, c'est des gens qui n'ont rien du tout. »

Selon Paco, les habitants des quartiers populaires ne sont pas les premiers responsables de l'environnement dégradé dans lequel ils vivent car c'est bien souvent l'inertie des pouvoirs publics qui les conduisent à adopter des comportements considérés comme déviants : « On ne va pas te reprocher de jeter ta poubelle dehors si tu n'as pas de conteneur. Tu comprends ? Il faut d'abord... le professionnel, il fait son job... il met le conteneur à disposition. Et ensuite, on va dire à l'habitant : "tu vois, tu jettes à la poubelle, tu ne jettes plus par terre". Tu comprends ? (...) Alors avant de dire : "eux, ils ne veulent pas s'insérer", on va dire à ceux qui doivent déjà leur donner les moyens pour s'insérer : "tendez-leur la main". »

De l'autre côté, des médiateurs comme Hakima, considèrent que même si l'État a une part de responsabilité dans les situations de misère, les comportements incivils et délinquants des jeunes des quartiers prioritaires, des habitants, en particulier des parents sont aussi fautifs. En effet, alors qu'ils ont la responsabilité d'éduquer leurs enfants, certains parents, en particulier « gitans », seraient totalement démissionnaires et irresponsables laissant le soin aux acteurs sociaux, incluant les médiateurs, de faire respecter les règles de savoir-vivre et de civilité à leur place. Ainsi, ayant

¹⁰² Voir <https://www.midilibre.fr/2017/04/21/perpignan-un-journal-local-condamne-pour-discrimination-envers-les-gitans,1496076.php>

¹⁰³ « Affreux, sales et méchants » est un film italien datant de 1976 réalisé par Ettore Scola. Ce film traite impitoyablement de la misère sociale, morale et matérielle de la banlieue romaine et de ses bidonvilles au début des années 1970.

¹⁰⁴ Voir Alain Tarrus et Lamia Missaoui, « Gitans de Barcelone à Perpignan : crise et frontières » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1997, 13-3, p. 99-119 : https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1997_num_13_3_1568

¹⁰⁵ Paco décrit le « côté sombre » et la « face de lumière » de sa « communauté » qui peut être enfermante, voire violente mais aussi solidaire : « dans la coutume. Il y a certaines choses qui vont nous perdre. Et moi je suis d'accord, je le reconnais. Il y a des traditions, c'est dent pour dent, œil pour œil chez nous. Tu me fais un truc... On va se croiser, on va se tirer dessus. Les petits-fils, les arrières petits-fils après, ça continue. Ça, c'est des trucs bidon, ça ne sert à rien. Ça, je suis contre. Par contre, l'hospitalité et toute la solidarité tu vois ? Tout ça, c'est des qualités. Il y a quelqu'un qui a perdu son père ou sa mère. Le soir, il y a 200 personnes qui vont venir. Nous, on l'honore ton père et ta mère. »

intériorisé l'essentialisation culturaliste dont fait l'objet la « communauté gitane » perpignanaise, s'adressant à Paco en utilisant le « vous » pour désigner les parents gitans, Hakima affirme que les familles gitanes ne sont pas assez mobilisées dans l'éducation de leurs enfants : « vous n'êtes pas actifs. Franchement, beaucoup sont passifs. »

Par conséquent, Hakima considère que ce n'est pas aux médiateurs seuls de pallier à l'irresponsabilité éducative de certains parents : « les parents, s'ils ne font pas en sorte que les choses changent, ce n'est pas à nous (médiateurs) de les prendre par la main à chaque fois et d'aller dire : "il faut faire ça, il faut faire ça". »

Zoulikha exprime également un point de vue partagé par plusieurs médiateurs dénonçant le discours « victimaire » de beaucoup de gitans de Perpignan considérant que leurs quartiers d'habitat sont les plus en difficulté par rapport aux autres quartiers prioritaires de la ville et que c'est d'abord à l'État d'agir. Or, pour Zoulikha, un tel discours permet aux familles gitanes de se dédouaner de leurs responsabilités et légitime l'assistanat. Selon elle, au-delà des Gitans, ce sont toutes les populations d'origine étrangère qui ont été concentrées depuis les années 1960 dans des HLM et des tours aujourd'hui dégradées et ségréguées ; ce n'est donc pas propre à Saint-Jacques. Par ailleurs, s'inscrivant dans une logique d'« activation » considérant que c'est aussi aux personnes vivant des difficultés de trouver des solutions par elles-mêmes pour se tirer d'affaire, pour Zoulikha, il est nécessaire que les personnes vivant dans les quartiers prioritaires arrêtent de se plaindre, de tout attendre de l'État et des pouvoirs publics. S'appuyant sur les exemples des « bonnes » familles issues de quartiers populaires qui ne baissent pas les bras et assurent l'éducation de leurs enfants, les « mauvaises » familles doivent donc réagir et s'activer pour rompre le processus de dépossession d'elles-mêmes et ne plus être les « moutons de l'État » : « ce n'est pas tout Saint-Jacques qui est concerné parce qu'il y a des familles qui se lèvent le matin, qui vont travailler, qui sont propres, qui... tu vois ce que je veux dire ? (...) Mais arrivé à un moment, on ne peut pas dire toujours c'est la faute d'untel. Il faut se bouger Paco. Et c'est pour ça que je te donnais, toi, comme exemple tout à l'heure parce qu'il y a plein de familles comme toi qui travaillent, qui ont des gosses qui vont à l'école. Tu vois ce que je veux dire. On ne peut pas dire que c'est tout Saint-Jacques qui est impacté. Donc, il faut qu'ils se bougent ces gens. »

Le « phénomène NasDas » : entre instrumentalisation et empowerment¹⁰⁶

À Saint-Jacques, plutôt que d'être une « victime » de l'assistanat, un jeune du quartier a choisi d'endosser un rôle de « prédateur ». Il a fait le choix de « sauver sa peau » et de devenir un gagnant de la société de communication et de consommation en mobilisant la force des réseaux sociaux. Pour les jeunes d'aujourd'hui, en effet, une grande partie de leur vie est consacrée à l'utilisation des réseaux sociaux. Dans ce contexte, le « quartier gitan » de Saint-Jacques est désormais connu dans toute la France grâce à la notoriété de l'influenceur et « snapchateur » appelé « NasDas »¹⁰⁷ qui, à travers des petites vidéos humoristiques et souvent provocatrices diffusées

¹⁰⁶ Voir Manuel Boucher, *La nébuleuse du pouvoir d'agir. L'empowerment de quartiers populaires à l'épreuve des pacificateurs et entrepreneurs de colères*, Nîmes, éd. Champ social, 2023.

¹⁰⁷ Dans la présentation d'une émission de radio sur le thème des « réseaux : l'ascenseur social des jeunes de banlieue » diffusé sur France Culture le 11 janvier 2022 (<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-enjeux-des-reseaux-sociaux/les-reseaux-l-ascenseur-social-des-jeunes-de-banlieues-4540893>) il est souligné qu'« avec 1,7 millions d'abonnés, NasDas est le premier snapchateur de France. Pourtant, il vit dans un des quartiers les plus pauvres de Perpignan. En quelques vidéos, Nasser Sari a changé son destin et celui de ses proches. Les

sur Snapchat, Instagram ou TikTok esthétise et contre-stigmatise la misère de son quartier d'origine¹⁰⁸ en popularisant le concept de « chienneté »¹⁰⁹, le langage et la gestuelle des « codes de quartier ». En effet, à travers ce « concept » de chienneté faisant de la misère, de la promiscuité, de la saleté, de la vétusté des immeubles d'habitation délabrés et des codes des quartiers ghettoïsés un produit de consommation, Saint-Jacques est devenu le quartier de Perpignan le plus connu de France depuis les années 2020. En fait, d'un côté, NasDas et sa « *team* », autrement dit son équipe (4BDV, Samos, Tounsi, L'homme masqué, etc.) inquiètent les autorités et, plus généralement les institutions qui ont le sentiment de ne pas avoir de réel contrôle sur ce phénomène médiatique qui, grâce aux moyens financiers que génère les réseaux sociaux, développe un discours « antisystème », fait l'apologie de l'ubérisation de la société, de l'« argent facile » (bien que légal), du « cash » montré avec ostentation et de la consommation de luxe. De l'autre côté, NasDas est considéré par beaucoup de jeunes et d'habitants des classes populaires comme un « robin des bois digital »¹¹⁰ des temps modernes. Ainsi, même si NasDas n'a pas que des amis à Perpignan, une partie de la population de Saint-Jacques, fier de son succès, l'apprécie et le protège en espérant bénéficier un jour de ses largesses.

Dans ce contexte, les médiateurs entretiennent une relation ambivalente avec ce jeune du quartier¹¹¹ devenu une personnalité médiatique admiré par de nombreux « jeunes des quartiers » mais aussi craint par les acteurs politiques locaux et nationaux qui redoutent son influence et ses potentielles capacités de contestation et de mobilisation, en particulier dans le cadre du projet de démolition-reconstruction du quartier Saint-Jacques¹¹².

Pour Paco qui connaît NasDas depuis qu'il est enfant, bien que sa façon de filmer la misère sociale et affective des gens de Saint-Jacques pour « faire de l'argent » ne lui plaît pas d'un point de vue moral, celui-ci ne le dérange pas plus que cela. NasDas étant issu du quartier Saint-Jacques, il faut faire avec lui d'autant qu'il le considère comme un proche. En outre, quoi qu'on en dise, selon

réseaux sont-ils un ascenseur social dans les quartiers populaires ? L'ascenseur social est en panne, mais pas sur les réseaux sociaux, notamment pour la jeunesse des quartiers populaires. Sur Snapchat, Tiktok ou Youtube, elle se fait influenceuse. C'est comme une voie d'émancipation uberisée, platformisée qui se dessine. Dans ce cadre, NasDas, "snapchateur" de Perpignan et premier influenceur du réseau en France. Commençons par Nasser Sari, plus connu sous le nom de NasDas sur les réseaux, le premier snapchateur de France avec ses 1,7 millions d'abonnés. Le jeune homme habite le quartier Saint-Jacques à Perpignan, le quartier gitan de la ville. Nasser raconte la genèse de son succès "J'avais Snapchat comme tout le monde, je prenais des photos j'avais 60 amis. Un jour, je prends une vidéo et je mets une petite gifle à mon collègue. Et ça fait rire mes 59 autres collègues ; ils ont partagé, repartagé, repartagé et de 60 vues c'est passé à 5 000, 10 000 etc... j'étais choqué !".

La fabrique du succès de NasDas : montrer son quartier et ses différences : "Pour moi mon quartier était normal, mais j'ai compris que pour les gens d'ailleurs, il était pas normal." Et NasDas se promène dans les ruelles, filmant alternativement la vie, les gosses et lui-même. Il montre la pauvreté et des gosses qui fument, qui dealent, auxquels il dit d'aller à l'école, de travailler et que la France c'est leur pays. NasDas veut se présenter aux élections législatives. »

¹⁰⁸ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=eNuK3qX3V2U&t=111s>

¹⁰⁹ Voir <https://nasdas.fr/>

¹¹⁰ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=ZuV88VBxmAk>

¹¹¹ Paco souligne : « NasDas, je l'avais à l'animation. J'ai commencé animateur en 2005 jusqu'à 2008. Il y avait le centre pluriculturel, moi j'étais animateur là-bas. Et NasDas, je l'avais. Il venait avec moi avec ses bonbons, il venait jouer là-bas, lui et son frère. Après, il est devenu ce qu'il est aujourd'hui, il est influenceur, tout ça, avec ses vidéos, il fait sa vie. »

¹¹² Voir <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/logements-occitanie-perpignan-rehabilitation-du-quartier-saint-jacques-fait-polemique-1624401.html>

Paco, NasDas est une « figure de réussite » pour les jeunes des quartiers ghettoïsés qui, dans sa « *success-story* », n'utilise pas de moyens illégaux : « Moi, personnellement, il ne me pose pas de problème du tout. Pour moi, NasDas, c'est un ami. Je le vois, je discute avec lui, il me dit bonjour. Je n'ai vraiment aucun souci. Après, lui, il fait son job. Il fait... il a sa façon de faire. Il y en a qui font pire que lui, il y en a qui vendent de la drogue. Lui, il filme la misère des gens. Ce n'est pas... je ne le ferais pas, voilà. Filmer des petits gros qui n'ont pas de papa, comment ils ne peuvent pas se payer un Coca. Alors lui, il achète une bouteille de 2 litres, il les filme parce qu'il les fait boire d'un coup. Voilà, des choses comme ça, c'est des choses que moi je ne ferais jamais. Après, les gens sont très demandeurs. Et c'est des gens avec une pauvreté extrême. Et NasDas, il les achète. Parce que vous le voyez bien, je ne l'invente pas. Il les paie, il va payer les gens. Les familles, à la fin du mois, il nourrit le quartier quasiment. Les gens ils passent, il est assis avec sa sacoche, il boit un thé : "NasDas, tu n'as pas 50 € ? Je vais acheter à manger". "NasDas, là, je viens avec mon fils, il n'a pas de chaussures". Voilà, des chaussures stylées, il donne à manger. Il le fait, ça, c'est la réalité, il le fait. »

Pour Paco, au-delà des apparences burlesques de NasDas, celui-ci aurait en fait une démarche politique qui s'adresse aux élites et responsables politico-institutionnels qui laissent les habitants de Saint-Jacques et au-delà, la population des quartiers populaires, dans la misère. Sans avoir la prétention de changer le monde en contribuant à un « grand soir » à venir, il met néanmoins en évidence les contradictions de ce monde producteur d'inégalités et de violences. Il met ainsi particulièrement en lumière les carences de l'État. Dans cette perspective, chroniquant une action filmée et diffusée sur le réseau TikTok de ramassage de débris par des « gamins » du quartier Saint-Jacques positionnés en file indienne à qui NasDas distribue vingt euros en argent liquide, Paco associe cette démarche à une forme de protestation politique à destination de la mairie. Par cette action¹¹³, selon Paco, face à l'inertie des autorités municipales pour améliorer le bien-être des habitants de Saint-Jacques, NasDas montrerait que ces derniers ont la capacité de se prendre en main sans attendre la charité municipale : « Par cette action, NasDas a voulu dire : "vous ne faites rien à la mairie ! Alors, vous ne faites rien ! Regardez, moi je paie les enfants du quartier. C'est le quartier qui nettoie. Vous, vous n'embauchez personne du quartier. On est dans la misère ! Voilà ce que je fais, moi !" Et il ramasse quatre papiers ; il y a des tonnes de merde là-bas. Il a ramassé quatre poches et il est content. »

Cependant, d'autres médiateurs comme Khadija qui n'ont pas de relations anciennes et amicales avec NasDas sont beaucoup plus critiques et sévères vis-à-vis de ses pratiques considérées comme malsaines, irresponsables, démagogiques et dangereuses. Ainsi, Khadija relate une situation dans laquelle NasDas n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité dans le cadre d'une animation à destination d'enfants et les a volontairement mis en danger dans un objectif d'instrumentalisation politique parfaitement démagogique : « Le jour de l'Aïd, NasDas avait promis aux enfants qu'il mettrait une espèce de jeux gonflables sur l'esplanade avec des maquillages, etc. Donc, il aurait demandé une autorisation à la préfecture qu'il n'a pas fait... il n'a pas respecté les règles d'occupation de l'espace public au niveau de la municipalité. Et après, donc, la police est venue en disant : "non, vous ne pouvez pas occuper l'espace public parce qu'il y a des questions de sécurité. C'est dangereux pour les enfants et pour tout le monde". Il a filmé en disant : "regardez, la municipalité RN ne veut pas qu'on fasse l'Aïd, regardez les enfants". Il a fait même pleurer des enfants : "tu n'es pas content, tu as vu ? On ne peut pas faire plaisir à des enfants".

¹¹³ Voir <https://www.tiktok.com/@teamnasdas77/video/7254128096025103642>

Donc, ça a été médiatisé. Si vraiment, il voulait faire plaisir à des gamins le jour de l'Aïd, il prend un bus, il a du fric pour aller louer un espace de jeux, je ne sais pas, n'importe où. Si vraiment, il voulait vraiment faire plaisir aux enfants. »

En mettant en scène la redistribution d'une partie de ses gains aux personnes de son quartier qu'il souhaite récompenser selon son bon plaisir (Salima souligne que grâce à son « buzz » - rumeur propageant un message - « quand il reverse 50 € à quelqu'un, il en gagne 500 derrière »), NasDas est également décrit par Salima comme un irresponsable et un facteur de désordres. En effet, son aura et la médiatisation de sa générosité envers des déshérités fait venir dans le quartier Saint-Jacques, et plus largement à Perpignan, de nombreux jeunes en recherche de repères venus de la France entière et espérant trouver une écoute, une aide et de la reconnaissance auprès de NasDas : « Non, moi ce qui me dérange en fait, c'est quand les enfants mineurs fuguent de chez leurs parents, ils viennent ici. Alors, il ne fait pas de la prévention : "rentrez chez vous". Non, il les amène ici, il les habille, il les nourrit, il les met à l'hôtel, il les met bien. Donc en fait, il y a eu un effet de masse cet été, des gamins mineurs, 13-14 ans. Moi, je me pose la question : que font les parents ? Moi, mon enfant il fugue, je dépose plainte contre lui. Parce que c'est toi qui l'as accueilli. Non, je veux dire, c'est lui qui l'a accueilli. Au lieu de lui dire : "rentre chez toi, ne viens pas", non. »

En tant que médiatrice, habitante d'un quartier populaire mais aussi mère de famille, Salima est donc révoltée face aux discours et actions de NasDas qui valorisent l'appât du gain et instrumentalise la misère des gens de son quartier à son propre profit. En effet, en filmant des personnes démunies et déviantes, NasDas paie le droit de les moquer et de les avilir. Selon elle, NasDas n'est pas un « robin des bois » : car « dans l'envers du décor. NasDas dit à ses collègues : "faites ça, ça, ça" et les insulte et les gifle. (...) Je les vois, les mises en scène, moi. Et les gifles qu'il donnait, c'était un truc de malade. »

Pour Zoulikha, « il ne veut pas travailler socialement. Il ne veut pas faire du social, il n'en a rien à faire ». Il s'agit surtout d'un opportuniste sans foi ni loi qui ne participe pas à l'émancipation et à la repolitisation¹¹⁴ des pauvres et des précaires mais à leur instrumentalisation et humiliation : « Après, oui, NasDas donne des sous mais nourrir le quartier entier, non, on le sait très bien. Il donne des sous, mais quand il donne des sous, c'est grâce à ces gens-là (les déshérités du quartier Saint-Jacques) qu'il gagne ses sous. C'est grâce à ces gens qu'il filme qu'il gagne ses sous. (...) Il a fait ses sous et s'est fait connaître grâce aux deux petits gros du quartier¹¹⁵ qu'il a ridiculisé sur les réseaux sociaux. Il envoie un gros acheter des kebabs et après, il filme. (...) Et ce qui m'intéresse, moi, c'est l'atteinte de l'intégrité de l'enfant et de l'image. »

En outre, selon Khadija, NasDas participe et entretient un processus de « prophétie autoréalisatrice/autodestructrice » (pour le sociologue américain William Isaac Thomas, « si les hommes définissent des situations comme réelles, alors elles sont réelles dans leurs conséquences ») en véhiculant des clichés « négatifs » sur les quartiers populaires parce qu'ils sont plus vendeurs que les réalités « positives » de ces territoires comme la solidarité, l'« esprit de famille », l'engagement d'associations et de personnalités altruistes qui existent également : « Moi ce qui me dérange, c'est le message qui est véhiculé par NasDas. C'est la mauvaise face du quartier. Voilà,

¹¹⁴ Voir Manuel Boucher, *Repolitiser l'insécurité. Sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, éd. L'Harmattan, 2004.

¹¹⁵ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=CxaQoxg8jUM>

dealers, illettrisme, manque d'hygiène, les incivilités. Non, sur le quartier, il y a des gens très bien aussi qui y habitent, des associations qui font plein de choses. Pourquoi ne pas mettre ces gens-là en valeur et toujours le négatif? Qui dit quartier prioritaire, dit négativité. »

Pour les médiateurs, NasDas est donc un contre-exemple sulfureux auquel il ne faut pas accorder trop de crédit comme le font les médias du monde entier ou même des sociologues qui souhaitent le rencontrer. Ainsi, devant notre proposition d'inviter NasDas lors d'une intervention sociologique, exprimant le point de vue de tous les médiateurs, Hakima indique qu'elle n'est pas d'accord pour le rencontrer dans un cadre professionnel : « Mais concrètement, une municipalité ou une préfecture, on ne peut pas ! On ne peut pas donner du crédit à un influenceur en fait. Après, on parle avec lui, là je vous parle de lui, mais nous on discute avec lui à Saint-Jacques. Mais on ne peut pas... une municipalité... Il y a des jeux, il filme des choses qui ont été brûlées sur Saint-Jacques, qui venaient d'être faits, tous neufs pour les enfants. Il y a des choses quand même qui ne se font pas. (...) Mais à la base, si on parle au niveau professionnel, moi, NasDas, à la rigueur s'il doit rencontrer quelqu'un, c'est notre hiérarchie ou carrément Monsieur le Maire. Mais qu'est-ce qu'il va venir parler avec nous. »

Pour autant, si la majorité des médiateurs ont un regard extrêmement critique sur NasDas et ses activités mercantiles et humiliantes, face à la crédulité d'une grande partie des habitants du quartier Saint-Jacques aliénée par les « codes de quartier », fascinée par sa reconnaissance médiatique et l'argent qu'il génère (rémunération au nombre de vues sur Snapchat et par les placements de produits), Sidney souligne qu'ils se sentent relativement démunis pour constituer des « contre-feu » : « Moi, je ne peux pas lui (NasDas) dire parce que celui qu'il filme, ce n'est pas mon fils. Moi, si je lui dis : "pourquoi tu fais ça? Tu filmes le gamin qui ne sait pas lire et tu le montres à la France entière?" Il va me dire : "oh, mais qu'est-ce que tu veux toi? Tu es son père? Tu es son oncle?" Et il ne dit rien son père, qu'est-ce que tu veux? »

Finalement, conscients que ce phénomène médiatique s'éteindra un jour, les médiateurs se font philosophes en disant qu'il ne sert à rien de s'opposer frontalement à lui puisqu'il suffit d'attendre que l'aura de NasDas s'estompe et disparaisse.

Ségrégation, immigration et processus d'intégration

Dans les quartiers où ils interviennent et où ils habitent, les médiateurs sont des observateurs privilégiés des effets de la concentration de populations d'origine étrangère ou de groupes minoritaires. Par exemple dans le quartier des Baléares, Sonia témoigne de la difficulté des immigrés de fraîche date « hispano-marocains » qui ont des difficultés à parler français et qui ont besoin d'accompagnement pour s'adapter à leur nouveau contexte de vie. Certains groupes culturels sont considérés comme fonctionnant en vase clos, tandis que des individus cherchent au contraire à s'ouvrir à la société qui les accueille : « J'ai carrément un monsieur qui arrivait avec sa femme qui venait d'arriver de l'étranger et qui m'a dit : "il faut qu'elle voit du monde, il faut qu'elle fasse des activités. Est-ce que vous pouvez l'intégrer?" Oui, bien sûr, cours de français, cours d'info, cours de couture ».

Dans certaines situations, les médiateurs sont en lien avec des leaders religieux, d'abord parce qu'ils font partie du paysage des quartiers, mais aussi parce qu'ils peuvent contribuer à contrecarrer des comportements juvéniles résistants aux exigences de la laïcité dans l'espace

scolaire. Zoulikha explique : « au collège, les jeunes ont eu la photo de classe à faire [...] des jeunes filles voilées en fait qui ont enlevé leur voile au sein du collège, en fait elles ne veulent pas figurer sur des photos de classe. Ça pose problème. Donc quand j'ai eu l'écho, j'en ai parlé avec ma fille qui est au sein du collège avec les gamines pour avoir leur point de vue [...] J'ai chopé l'imam, il est arrivé, l'imam ouvert d'esprit, tolérant et tout. Donc je lui ai posé la question : "voilà, il y a ça comme problème au collège. Comment ces jeunes filles, on peut leur parler ? " Donc il a fait un prêche le vendredi à la mosquée. Là il parlait aux parents : "certes, vous êtes musulmans, mais c'est dans le cadre du privé. Ici, on est en France, c'est géré par la laïcité de la République, on doit s'y appliquer". »

En fait, Zoulikha assume très clairement un rôle d'« auxiliaire d'intégration » pour les populations primo-arrivantes à qui elle propose un véritable contrat. En échange d'une aide pour accéder à des droits, elle demande un effort d'intégration : « La population gitane, ils connaissent les lois, ils connaissent les rouages, ils savent qu'à Saint-Jacques il y a France Services, la maison d'accès aux droits. Donc ils savent qui aller voir [...] les primo-arrivants, c'est eux qu'il faut aider. Et généralement, on leur met en place leurs droits. Dès que tout est OK, on leur dit : "on va vous aider, là c'est bon. Mais par contre maintenant, en échange, cours de français, les enfants vont à l'école, il faut vous intégrer". Et ça marche très bien ».

Ces « adultes-relais » sont ainsi fortement imprégnés des ateliers d'échanges de pratiques et des formations, notamment celle sur la laïcité et la République, dispensées dans le cadre de leur contrat. Ces activités permettent aux médiateurs de construire des réseaux utiles pour faire face rapidement aux situations d'infra-droit (ex : Médiance 66) et contribuer ainsi à l'activation ou la réactivation de droits dans des situations administratives fragiles. Pour Sonia, ce tissu associatif d'accès aux droits est essentiel pour lutter contre les phénomènes de repli communautaire : « L'associatif fait un travail remarquable. Sans les associations, on serait embêtés. Je trouve qu'elles pallient les carences de l'État ».

À l'épreuve du *monitoring*¹¹⁶

Contrairement aux éducateurs de prévention, les médiateurs municipaux n'utilisent pas de logiciel spécifique pour notifier, comptabiliser et évaluer leurs interventions. Néanmoins, les médiateurs peuvent renseigner des fiches d'interventions en cas de besoin et remplissent aussi individuellement chaque semaine un « tableau d'orientation » décrit par Salima : « Le tableau d'orientation, c'est tous les jeunes et les moins jeunes qu'on oriente selon l'âge. (...) Chaque semaine, on écrit... on fait un bilan. Chaque semaine, on remplit un tableau, ce sont les faits marquants. (...) Et il y a la fiche d'intervention quand il y a des choses vraiment où il faut intervenir d'urgence. »

En outre, grâce à ces données récoltées par les médiateurs, un bilan annuel est envoyé à la préfecture.

Médiation versus délation

¹¹⁶ Le *monitoring* représente un ensemble de techniques permettant d'analyser, de contrôler et de surveiller des actions.

Selon les médiateurs, contrairement à beaucoup d'idées reçues stipulant qu'en comparaison aux éducateurs de prévention spécialisée liés à la protection de l'enfance, les médiateurs sociaux municipaux sont tenus de donner des informations nominatives sur les personnes qu'ils accompagnent à leur hiérarchie, en l'occurrence la police municipale, elle-même tenue de rapporter ces informations (directement ou indirectement) aux élus qui les emploient, les médiateurs affirment qu'ils ne subissent pas de pressions pour donner ces renseignements. Selon eux, dans la pratique, les personnes qui demandent une aide aux médiateurs peuvent décliner leur identité ou ne pas le faire comme ils le souhaitent et fonction des contextes.

Certes, Zoulikha indique qu'il existe des fiches de renseignement permettant de décrire les actions et les personnes impliquées dans les situations suivies par les médiateurs mais ces fiches ne sont pas systématiquement renseignées et si elles le sont, c'est avec l'accord des « usagers » concernés : « Ce qu'on relaye au niveau de notre hiérarchie n'est pas forcément nominatif ; c'est avec l'accord de l'utilisateur. S'il est d'accord pour qu'on donne son nom, son prénom, son adresse, numéro de téléphone, on le fait. S'il n'est pas d'accord, non, on ne le fait pas. On fait en fait une fiche d'intervention, donc, on explique la situation. On marque un usager de sollicité pour ça. Voilà, on fait remonter. C'est vraiment le libre arbitre. En fait, on ne force personne à donner son nom ou son prénom. »

Ne pas être considérés comme des « balances »

Lorsque nous rencontrons les médiateurs de Perpignan, leur service est rattaché à celui de la police municipale. Dans la pratique, quand ils exercent leur travail, les médiateurs peuvent être sollicités par des policiers municipaux en cas de trouble de voisinage. Ils sont eux-mêmes susceptibles de faire appel à la police municipale lorsqu'ils jugent qu'une situation débouche sur un « trouble à l'ordre public », qu'ils se sentent dépassés par la tournure des événements ou qu'un individu fait courir un risque à la population. Sonia explique une situation : « Moi, devant une école, j'avais un guetteur, il n'a pas voulu comprendre qu'il ne fallait pas être devant les écoles. PM, intervention PM : "tu n'as rien à faire devant une école" ».

Mais, à l'instar des éducateurs de rue, lorsqu'ils demandent à des policiers d'intervenir, les médiateurs font attention à ne pas être confondus avec leurs collègues. Les médiateurs sont en fait conscients de l'image de potentielles « balances » qui leur colle à la peau, d'autant que leur place peut susciter des jalousies dans un environnement fait de précarité où avoir un boulot à la mairie peut être vécu comme un privilège non-mérité. Sidney explique avoir fait l'expérience de rumeurs l'associant à un supplétif de la police municipale sur fond de « concurrence des pauvres » lorsque le service a changé de référence au sein de l'organisation municipale : « c'était très dur parce qu'il y avait des personnes malveillantes, en fait ils étaient jaloux que nous on travaillait et pas eux. Donc ils ont voulu salir notre image [...] Au début, on était rattaché à la DCC (direction de la cohésion et de la citoyenneté). Et comme on a basculé avec la PM, il y en a qui l'ont su. Et pour nous salir ».

Sonia raconte comment, à la suite d'un appel téléphonique anonyme signalant que la médiatrice serait en difficulté dans une cité, elle a affronté seule des jeunes habitants lui intimant l'ordre de quitter les lieux : « une fois, je vois arriver une voiture de police municipale qui cherche la médiatrice. On me dit : "il y a la police qui te cherche". Ils arrivent à mon niveau, un policier me dit : "on a eu un appel téléphonique, il paraît que vous êtes en difficulté, on est là pour vous soutenir". J'ai dit : "qui vous a appelé ? Ce n'est pas moi qui vous ai appelés, je n'ai pas du tout appelé" [...] une fois qu'ils sont partis, il y a des jeunes qui sont venus me voir et qui m'ont dit : "tu dégages d'ici parce que tu es une balance, tu fais rentrer la police dans la cité". Et je leur ai dit : "ce n'est pas moi qui ai appelé la police, vous n'avez rien à craindre de moi. Moi je suis là pour vous soutenir, pour essayer de faire en sorte que ce quartier... je puisse répondre à des questions. J'aide les mamans, j'aide les enfants. On essaie de s'entraider quoi. Et je serai là", je les ai affrontés de face

et j'ai dit : "je serai là demain à 13h30 et je serai là tous les jours, parce que je n'ai rien à craindre, j'habite à côté, j'habite derrière [...] je n'ai rien à me reprocher, je ne suis pas une balance". »

Ainsi, en étant rattachés au service de la police municipale, les médiateurs peuvent être assimilés à des policiers et devoir se justifier auprès d'habitants, même si certains peuvent prendre leur défense en cas de conflit. En fait, même s'ils se défendent d'avoir pour objectif principal de divulguer des informations permettant d'exercer un contrôle des habitants aux policiers ou aux administrations sociales (CAF, etc.), les médiateurs ont aussi une fonction de remontée d'informations sur « l'ambiance » des quartiers. Ils doivent donc prendre garde que cette fonction ne les mette pas en difficulté avec les personnes impliquées dans des trafics ou des « embrouilles de cité » : « Bien sûr, toutes les semaines on dit : "voilà, le quartier a été calme" ou "attention, là, ça chauffe" [...] tout ce qui est stup, ça ne nous intéresse pas, il y a la police pour ça, ils savent très bien où sont les points de deal. On n'a aucune remontée à faire sur les stup. Et ça, dès qu'on est rentrés à la police municipale, le directeur nous a dit : "je n'ai pas besoin de vous. Moi, j'ai mes agents". Donc on a été briefés depuis le début [...] L'ambiance, c'est plutôt les conflits entre deux familles et on sent que ça va vraiment péter ».

Néanmoins, la pratique de remontée d'informations est particulièrement structurée autour de fiches d'interventions hebdomadaires où les médiateurs saisissent informatiquement les faits marquants de la semaine et les initiatives qu'ils ont prises (ex : sollicitation du service municipal de la propreté, etc.), avec notamment des noms et des adresses. Ces informations circonstanciées sont centralisées par le chef de service des médiateurs mais, là encore, les médiateurs disposent d'une marge de manœuvre pour apprécier le degré de confidentialité nécessaire : « si on reçoit une personne qui demande l'anonymat, là on ne va pas donner le nom. On s'adapte en fait aux situations ».

Zoulikha souligne que lorsque les médiateurs font systématiquement des fiches d'intervention, c'est uniquement quand des faits marquant se produisent : « On remplit des fiches selon la situation. Si elle est mineure, déjà, je ne vais pas le... ça dépend de la situation. On ne fait pas une fiche systématique. En fait, la fiche d'intervention, on la fait quand on a besoin surtout de la transmettre à un service bien spécifique. Donc, ça va être un service municipal ou ça va être... Là on est intervenu, on a fait une intervention... pendant les vacances scolaires, on était précisément dans les parcs et jardins parce qu'il y avait une concentration, il y avait beaucoup d'enfants. On a une situation d'un enfant qui s'est blessé. Donc il y a eu... les gardiens du parc ont appelé les pompiers. Donc... et là, on a fait une fiche d'intervention parce que c'était un fait précis. Et après, pour le lien, là les personnes nous ont donné le nom, le numéro de téléphone. Et moi, comme agent de médiation, le lendemain j'ai rappelé pour savoir si la petite allait bien, la suite à mener. Et c'était la grand-mère : "bonjour, Madame Flaubert, comment ça va? On est ravi. Donc n'hésitez pas, si vous avez besoin de notre service médiation". Et ça me permet de présenter mon service. Et elle était d'accord. Si elle m'avait dit : "non, je ne vous donne ni mon nom...", j'aurais marqué la même fiche sans le nom. »

Ainsi, les médiateurs tiennent à affirmer qu'ils gardent leur libre arbitre, c'est-à-dire qu'ils communiquent les informations qu'ils souhaitent faire remonter à leur hiérarchie en fonction de leur appréciation de la situation. Pour les médiateurs, conscients qu'aux yeux des habitants des quartiers populaires dans lesquels ils travaillent, leur crédibilité, leur réputation et leur sécurité dépendent beaucoup des relations de confiance qu'ils peuvent établir avec eux, dès la mise en œuvre du service de médiation positionné sous la responsabilité du directeur de la police municipale, il a été clairement établi avec ce dernier que les médiateurs sociaux auraient une certaine autonomie d'action. Autrement dit, que les médiateurs ne seraient pas tenus de faire remonter toutes les informations qu'ils détiennent dans le cadre de leur mission de médiation

auprès de la hiérarchie policière afin de ne pas mettre en péril les relations de confiance avec la population construite par les médiateurs. Selon Hakima, en effet, « ça a été clair dès le début. Quand on est rentré à la police municipale, beaucoup dans l'équipe (de médiateurs) avaient des craintes. On passe à la police municipale. On peut comprendre ces craintes. Mais la direction, notre directeur, il a bien donné les bases. On a discuté avec lui. On n'est pas de la police, on est des médiateurs. Il y a des choses qu'on ne remontera pas, ce n'est pas notre travail. Donc nous, on sait où on s'arrête et lui, il sait très bien qu'il a ses effectifs police pour faire le travail de police. »

Sidney souligne, en effet, que le directeur de la police municipale n'a pas besoin des informations nominatives des médiateurs pour assurer son travail de sécurisation de la ville car, en plus de ses agents de police, il dispose de ses propres informateurs. Salima est parfaitement clair : il ne faut pas confondre les « agents de médiation » en « agents de délation » : « Non, la délation, ça on ne le fait pas, ce n'est pas notre travail. Par contre, je vais répondre en connaissance de cause. Aux Baléares, j'avais deux jeunes qui faisaient le chouf¹¹⁷. On a pu les réorienter. Il y en a même un, on lui a trouvé un travail. On va les accompagner autrement, mais en aucun cas, on ne va... les balancer alors vraiment, on va être précis sur le truc. (...) Stup... Non, on ne parle pas de ça. Tout ce qui est stup, ça ne nous regarde pas. »

Paco explique également que lorsqu'ils sont en contact avec des personnes impliquées dans les trafics de drogue, notamment pour pouvoir continuer leur mission, le rôle des médiateurs est de les aider à sortir de ce milieu plutôt que de les dénoncer : « On est là pour les aider. Moi, j'ai des jeunes qui viennent me voir à mon bureau parce que la communauté gitane, elle se déscolarise assez vite. Il ne sait pas lire, Il ne sait pas écrire. Il a 17 ans, il s'est marié. Il a 19 ans, il a eu un bébé. Il n'a plus de couches, il n'a plus de lait pour son gamin. Qu'est-ce qu'il fait ? Il se met dans le trafic de stup. Et il a 20 ans, il s'est fait gauler, il doit passer devant le tribunal. Il ne travaille pas et il risque de rentrer en prison. Moi il vient me voir en pleurant : "voilà, moi j'ai ça, je dois trouver du travail". Moi je ne vais pas faire une fiche d'intervention : "oui, untel, il est dans le trafic, il fait ça", je ne vais pas le faire ça. Moi, le but c'est de l'aider, c'est tout. Il va venir... si moi je le balance, les autres ils ne vont plus me dire la vérité. »

Cependant, en règle générale, si les médiateurs s'interdisent d'entrer en relation directe et frontale avec des jeunes impliqués dans les trafics, dans certaines situations comme la présence visible de vendeurs de drogue à proximité des écoles, Salima affirme qu'elle intervient lorsqu'elle connaît suffisamment les personnes impliquées pour mettre fin à cette situation qu'elle considère comme intolérable : « C'est à nous, les médiateurs, de prendre la tension aussi parce qu'un truc qu'on ne laissera pas passer, s'il y a des guetteurs devant les écoles, ça, on ne laissera pas passer, par exemple. C'est une école, c'est des enfants. Ça m'est arrivé à moi aussi. Non, là ce n'est pas possible : (s'adressant aux dealers) "vous ne pouvez pas rester ici, en fait." (...) Mais tout dépend de la connaissance du quartier. Moi, je sais qu'aux Baléares, je peux me permettre. Sur un autre quartier, je ne les connais pas, les choufs. Je ne vais pas aller les voir. Parce qu'après, ça peut aller... »

Partageant la même expérience que Salima, Paco indique que face à des dealers faisant du trafic de drogue dans un parc pour enfants, il a d'abord privilégié le dialogue pour faire en sorte que ce

¹¹⁷ Guetteur posté à un point de vente de drogue et chargé d'alerter un dealleur de l'arrivée de la police ou de toute personne suspecte lors d'une transaction.

commerce illicite se déplace. Or, face à l'agressivité du dealer, notamment pour se protéger, il n'a pas hésité à faire un rapport d'intervention décrivant la situation et les protagonistes : « Moi par exemple, j'avais un guetteur qui se mettait dans le parc des enfants. Et lui il était déjà filmé, il était identifié avec les caméras, il le savait déjà. Et moi, je suis allé le voir avec mon collègue. J'ai dit : "écoute, c'est le parc pour les enfants. Quand la police arrive, ça crie dans tous les sens, tu cours de partout, alors je te conseille de plutôt te mettre ici. Tu sors, tu te mets à côté-là, à cinq mètres, tu vois, mais pas dans le parc des enfants". (...) Après, il s'est accroché avec nous, il nous a insultés et tout ça, voilà. Je veux dire, après moi, j'ai fait mon rapport. Moi j'ai dit la vérité là : "je suis allé voir le guetteur, j'ai fait ça, il a fait ça... il m'a répondu comme ça, comme ça, comme ça". Après, c'est tant pis pour lui. Je ne vais pas être plus gentil et me laisser agresser. (...) On ne va pas le protéger jusqu'à nous mettre en difficulté. Sa protection a quand même une limite pour nous. »

Dans une autre situation toujours en lien avec du trafic de drogue mettant en danger les enfants du quartier, Salima indique qu'elle a également fait appel à la police municipale : « Moi, j'ai fait un signalement à Blaise Pascal. Le guetteur qui arrive avec une cagoule devant les gosses; les gosses : "c'est qui? Qu'est-ce qu'il fait là?" J'ai appelé l'équipe de la police municipale, ils sont arrivés à six, ils l'ont fait bouger. Et la preuve, c'est les gars du quartier après qui l'ont attrapé et qui lui ont mis une tannée parce qu'il n'a rien à faire devant une école. Mais après, le stup, on ne s'en occupe pas. »

Néanmoins, à l'exception de ces cas particuliers, les médiateurs sont unanimes pour affirmer qu'ils refusent d'être confondus avec des « agents de délation ». Lorsque les médiateurs collaborent avec la police, comme l'illustre Zoulikha, c'est uniquement dans les cas où il est nécessaire de protéger des personnes en danger : « Moi, la seule fois où j'ai signalé un cas, c'était une personne bizarre devant une école, qui a pris une gamine à la boulangerie, qui lui a dit : "je suis l'ami à ton père" et qui lui a offert des bonbons et qui partait avec elle. Non, ça c'est vraiment... non, parce qu'en fait là, j'avais vraiment le nom et le prénom. Les jeunes ont appris ce qui s'était passé. Ils allaient aller au carton. Donc vraiment là, j'appelle la police municipale : "mettez un agent devant l'école parce que dans le quartier, il tourne. Et si vous le voyez, il faut qu'il dégage. Les jeunes vont le prendre, ils vont lui faire mal". Là c'était vraiment la seule situation où j'ai vraiment fait un signalement avec le nom, le prénom, l'adresse. »

À l'épreuve des logiques politiques et institutionnelles

« Adultes relais » : précarité et perspectives d'insertion

Les médiateurs que nous avons rencontrés sont très majoritairement des femmes, des mères de famille qui entrent dans un contrat à durée déterminée d'« adulte relais », une forme d'insertion socio-professionnelle et de reconnaissance sociale. Dans ce cadre, les médiatrices sont régulièrement conviées à des séquences d'information, de formation et d'échanges de pratiques organisées par l'Asmoune¹¹⁸, un « opérateur spécialisé » dont la mission est de mettre en œuvre un « plan d'accompagnement professionnel des adultes relais de la région Occitanie » (exemple de thématiques : médiation sociale, droits des étrangers, outils de *reporting*, développement du pouvoir d'agir, etc.).

¹¹⁸ Cf. <https://asmoune.org/mediation-sociale/>

Dans ce contexte, les médiateurs embauchés dans le cadre de contrats « adultes relais » peuvent bénéficier d'entretiens personnalisés pour éclairer leur projet d'insertion via la réalisation d'un bilan professionnel et la projection d'un projet de formation ou de VAE. Recrutés en tant qu'habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville, les « adultes relais » signent un contrat de trois années renouvelable une fois. Dans ces conditions, l'identification de « compétences transférables » dans des domaines de l'intervention sociale apparaît comme un enjeu central de projection des personnes dans un avenir rompant avec la précarité. Cependant, il semblerait que cet aspect soit quelque peu sous-investi par les médiateurs eux-mêmes dans la mesure où il s'agit d'une démarche strictement personnelle. Sonia illustre comment, dans ces conditions, les médiatrices s'activent dans leur travail sans réellement prendre le temps de se projeter : « C'est à nous de... On peut faire la demande. Elle a dit quelque chose, Salima, qui est intéressant tout à l'heure : le temps est passé très vite. Et c'est très intéressant puisque moi, je sais qu'au mois de mai 2023, ça va faire trois ans... non, 2021-2023, ça va faire deux ans, là au mois de mai, ça va faire deux ans, je n'ai pas vu les deux ans passer. Je ne les ai pas vus, c'est vraiment impressionnant, c'est passé très, très vite ».

Seule Sonia exprime le désir d'accéder à une qualification de médiateur lui permettant d'envisager un avenir professionnel relativement clair : « Tout le temps. Nous sommes dans l'autoformation [...] Je lis, je m'informe beaucoup, je regarde des vidéos, j'essaie de voir... je fais un peu de sociologie à mon niveau, parce que j'ai un niveau très... L'anthropologie, ça m'a toujours intéressé [...] je vais faire agent de médiation, je partirai vraiment... Alors j'étais partie sur une VAE pour faire une licence d'anthropologie à la fac parce que ça m'a toujours intéressée. Mais après, là, de mon expérience de terrain et de ce que j'ai connu [...] Mais n'ai pas envie de m'enfermer, je ne supporterais pas d'être dans un bureau et d'attendre ... Ce qui est génial, c'est ce métier d'agent de médiation dans la rue et d'avoir un public tellement large, de pouvoir... j'ai, moi, la charge de gérer un dossier de A à Z en fait ».

Les autres médiateurs rencontrés semblent comme se laisser porter par un contrat court, éprouvant du mal à se saisir d'une opportunité de formation au long court. Excepté Estelle qui possède déjà un diplôme d'État de moniteur-éducateur, la plupart ne semblent pas avoir un projet de qualification bien arrêté. Au regard de l'importance de la médiation sociale pour la cohésion sociale des quartiers populaires depuis plusieurs décennies¹¹⁹, on peut cependant constater une volonté politique partagée à l'échelle nationale pour promouvoir la professionnalisation de la médiation sociale et de rompre notamment avec la précarité du secteur¹²⁰.

Médiateurs ou agents de propagande politique ?

Au cours des séances d'intervention sociologique, des médiateurs expriment une certaine gêne vis-à-vis de tentatives d'instrumentalisation politique dont ils ont été l'objet au début de la création de leur service. En effet, alors qu'ils sont fiers d'assumer une fonction de médiation au bénéfice de tous les habitants de la ville, en particulier les plus fragiles, ils indiquent qu'en plus de la distribution d'un petit « flyer » (prospectus, tract annonçant un événement) expliquant ce qu'est le service de

¹¹⁹ Voir <https://www.professionbanlieue.org/A-propos-de-la-mediation-sociale-et-culturelle>

¹²⁰ Voir notamment la proposition de loi de Patrick Vignal, député de l'Hérault, visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 29 janvier 2024. Voir annexe et https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/01/30/une-proposition-de-loi-veut-faire-de-la-mediation-sociale-un-metier-a-part-entiere_6213821_3224.html

médiation et les missions des médiateurs, durant un temps, ils ont reçu des consignes pour distribuer des documents communicationnels de la ville n'ayant rien à voir avec leur travail de médiateur. Cette consigne a donc été mal perçue par les médiateurs qui ont eu le sentiment d'être utilisés à des fins politiques. En effet, Zoulikha explique que, parfois, les médiateurs utilisent le flyer de présentation de leur service comme un outil pour entrer en relation avec les gens afin de leur apporter une aide : « Avec le flyer de notre service, on s'est rendu compte que c'était un outil d'approche pour se présenter, pour faire découvrir notre service. On s'est trouvé une utilité quand même en faisant ça quelque part. Moi, quand je distribuais des flyers, je me suis rendu compte qu'une personne âgée était en détresse, qu'elle était aveugle, qu'elle avait dans son jardin un monsieur qui venait tous les soirs squatter son jardin. Donc là, de suite, ça a été par contre direction PM (police municipale), j'ai tout de suite appelé la PM en disant : "voilà, cette dame, elle est vulnérable, elle est toute seule". Donc, c'est un outil d'approche et c'est un outil qui nous permet de sonner aux portes... »

En revanche, lorsque l'on demande aux médiateurs d'aller à la mairie chercher des cartons de flyers vantant les actions de la municipalité afin d'aller les distribuer dans les rues, cette consigne est mal comprise et mal vécue. Dans ce cas, en effet, les médiateurs ont l'impression que la municipalité fait fi de leur professionnalité et les utilise pour faire la promotion des activités de la ville dans un objectif de propagande électorale. Dès lors, cette confusion des genres (médiateurs sociaux *versus* agents municipaux de propagande communicationnelle) est appréhendée comme une sorte de mépris vis-à-vis de leur fonction professionnelle de médiateurs. En outre, sur le terrain, comme le souligne Sidney, cette confusion a également des conséquences puisque des habitants assimilant les médiateurs, non pas à des professionnels de la cohésion sociale, mais à des porte-paroles municipaux les invectivent lorsqu'ils sont mécontents de la politique municipale : « Les gens, dès qu'ils voient le logo mairie, la Rayonnante... ils n'aiment pas, ouais. (...) Je vous dis, les catalans, j'ai été agressé plusieurs fois verbalement par des catalans qui ne supportent pas de voir la Rayonnante. Pourquoi vous avez enlevé Perpignan la Catalane... »

Ayant la même expérience que Sidney, Estelle indique que « c'est compliqué, c'est... voilà, c'est... comment dire ? Calmer des gens sur le plan... quand ils commencent à parler de politique parce que comme nous, on représente la mairie et que ça représente pour certaines personnes la politique, du coup pour nous, c'est un peu compliqué des fois à gérer. »

Notamment durant les temps de distribution des flyers de la ville, Salima explique ainsi que lorsqu'elle est agressée par des habitants, quelquefois très violents verbalement pour exprimer leur opposition à la politique municipale, elle rappelle que, bien qu'elle porte un blouson siglé de l'écusson de la ville, elle est avant tout une professionnelle ayant une mission d'intérêt public et pas une militante politique de la majorité municipale : « Lorsque les gens essaient de politiser... alors je dis : "moi, attention, je suis au service des Perpignanais, je suis un agent public. Je ne suis pas là pour rentrer dans vos polémiques et vos déceptions ou autres". »

En définitive, alors que la fonction professionnelle de médiateur est encore mal connue et mal comprise par beaucoup de personnes, le fait de devoir aller à la rencontre des habitants pour communiquer les activités de la ville les amènent à être confondus avec des « agents de propagande municipale » et à en supporter les conséquences physiques et psychologiques. Dès lors, comme souligné par Estelle, les médiateurs doivent faire preuve de dextérité et de pédagogie pour dépasser ces tensions en expliquant ce que comporte leurs missions au service du lien social :

« On (médiateurs) leur (habitants mécontents) explique qu'on n'est pas là pour faire de la politique, on est là avec des missions bien précises. On leur explique nos missions. On est là pour faire du lien, créer du lien, faire remonter les doléances, enfin voilà, tout ce qui... Et du coup, ça apaise. Ça apaise parce qu'on ouvre le dialogue, on va dire. On ouvre le dialogue, mais on n'en rencontre pas tous les jours non plus, mais... c'était surtout au début parce que maintenant, ils nous connaissent dans le quartier, mais au départ... »

Au-delà de certains habitants, depuis l'élection du maire de Perpignan (le 3 juillet 2020) portant les couleurs du Rassemblement national (anciennement Front national classé à l'extrême droite de l'Assemblée nationale), Paco indique, même si avec le temps c'est de plus en plus rare, que des partenaires associatifs (dont certains ont une action sociale et politique spécialisée dans l'accueil des migrants) et des représentants institutionnels expriment également une certaine réticence à collaborer avec les médiateurs parce qu'ils représentent des agents de la ville et qu'ils s'opposent idéologiquement à collaborer avec un pouvoir municipal qu'ils combattent politiquement : « Au départ, on a eu quelques réticences de la part de certaines assos ou institutions. Par exemple l'hôpital. Moi, avant d'être en poste à la Ville, j'étais beaucoup mobilisé pour le Covid. Nous, on a subi une grande vague de Covid à Saint-Jacques. Et moi, j'étais dehors. Ma femme, elle a failli me virer de la maison. Mais en fait, je me suis formé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Santé publique France et tout ça, avec le service infectieux de l'hôpital et son responsable. Et avec le temps, l'année d'après, j'ai travaillé pour la Ville; il (l'hôpital) a coupé les ponts. L'étiquette politique, ça ne lui a pas plu. »

Au bout du compte, face aux réticences pour coopérer avec les médiateurs perçus comme des courroies de transmission de la ville et pour faire taire des rumeurs stigmatisantes à leur encontre, les médiateurs sociaux de Perpignan engagés dans le dispositif « bataillons de la prévention » soulignent que contrairement à de nombreuses situations constatées un peu partout en France où vous obtenez un emploi municipal par piston, ils ont été recrutés par Pôle Emploi et sont financés par l'État via la Préfecture : « Moi je dis, ce n'est pas la mairie qui me paie. » (Latifa)

Acteurs de la médiation et de l'orientation sociale

Entre présence sociale et orientation

Le travail des médiateurs est assez éclectique. Chaque médiateur est en charge d'un secteur, généralement avec un binôme, et a pour camp de base un bureau dans une maison de quartier. Même s'ils sont identifiés de façon un peu différente - « tranquillité publique », « soirs et week-ends » et « bataillons de la prévention » - ils partagent une fiche de poste et une philosophie d'action. Leurs tâches sont assez semblables, mais, en fonction de sollicitations spécifiques, ils sont appelés à réaliser des missions ponctuelles plus précises et, selon la nature de celles-ci, du public et du lieu concerné, décident de solliciter leurs collègues les plus adaptés. Ainsi, selon les besoins ponctuels identifiés (des « missions »), des binômes sont généralement constitués eu égard à l'appréciation de leurs « atouts » ou « talents » particuliers (ex : connaissance des habitants, capacité à accéder à un public particulier, « caractère », etc.) et de leur disponibilité. Comme l'explique Sonia : « on a tous des atouts en fait. Elle va avoir des atouts que moi je n'ai pas [...] on se complète en fait, parce qu'on n'a pas les mêmes publics ».

La spécificité des médiateurs embauchés dans le cadre des « bataillons de la prévention » est d'avoir, contrairement à leurs collègues, un temps de travail dédié en direction des jeunes et de réaliser des « veilles territoriales » - des activités de présence sociale dans la rue, auprès des commerçants, des acteurs associatifs, etc. - en commun avec les éducateurs de rue de l'Enfance Catalane. Même s'ils disposent de bureaux dans les maisons de quartier utiles pour recevoir des usagers, la « veille territoriale » est l'outil de base des médiateurs parce qu'elle permet de « prendre la température » du quartier, de montrer que la collectivité publique s'occupe des administrés et de relever régulièrement des doléances à traiter de façon plus ou moins urgente, etc. Aucune journée ne ressemble à une autre pour les médiateurs, entre la veille territoriale et les missions spécifiques mises à jour quotidiennement, leurs activités sont assez variées. Contrairement à l'image d'acteurs avant tout présents pour s'occuper de conflits d'usage ou de voisinage, ce type de tâche est loin de représenter la palette d'actions qu'ils mettent en œuvre. À côté de la gestion de conflits d'usage, ils expliquent surtout assurer des fonctions d'information et d'orientation des publics (ex : accès aux droits, aide au repérage des institutions à qui s'adresser, diffusion des informations sur des initiatives diverses dans les quartiers et la ville, etc.) et, parfois, de suivi de situations sociales difficiles au sein desquelles ils occupent une position charnière. D'une façon générale, même si une partie de leur action vise la tranquillité publique, ils ne souhaitent pas y être réduits et préfèrent être identifiés comme des acteurs du lien social de proximité. Ainsi, Khadija analyse son utilité à l'aune d'une crise du lien social dans l'espace public ou, selon ses termes, d'une crise de la présence « bienveillante » dans l'espace public : « Moi, ma priorité c'est occuper l'espace public, faire un travail de proximité, parce qu'on se rend compte quand même que sur les territoires, sur l'espace public, il n'y a plus personne, il n'y a plus d'adultes bienveillants. Hormis la police sur le terrain, il n'y a plus personne en fait [...] on rassure les personnes les plus vulnérables ».

Cette présence « bienveillante » est aisément repérable par le port du gilet qui constitue, pour Khadija, un véritable « bouclier » matérialisant une fonction de professionnelle du lien social, un rôle social légitime que lui confie la collectivité. Pour les médiateurs, accéder à ce type de fonction ne nécessite pas une vocation - ils occupent ces postes en CDD de trois ans renouvelable une fois en espérant un tremplin vers une insertion durable - mais requiert un talent naturel : avoir « le contact facile » et ne pas avoir peur d'aller vers les gens, même si cela peut être parfois tendu.

La gestion du conflit

Les médiateurs sociaux soulignent qu'ils sont sans cesse en situation d'observation. En fonction des situations qu'ils observent, ils doivent apprécier le type de réponses qu'ils doivent apporter. Dans ce cadre, les médiateurs ont notamment pour mission d'assurer la tranquillité publique et la paix sociale dans les espaces publics. Dans cette perspective, ils doivent être en capacité d'assurer la gestion des conflits et d'apaiser des situations de tension pour éviter, dans la mesure du possible, l'expression de violences. Les médiateurs bénéficient ainsi de temps de formation à la gestion des conflits (titre de la formation : médiateur de rue, anticiper et gérer les situations de conflit) avec d'anciens médiateurs chevronnés qui connaissent bien les pratiques et les enjeux de la médiation urbaine. Ces temps de formation sont bien appréciés par les médiateurs municipaux car ils permettent d'apprendre des techniques d'intervention, d'appréhender des outils de compréhension des territoires (diagnostic) où l'on intervient mais aussi de discuter avec des formateurs d'expérience comme l'indique Paco : « Celui qui assure notre formation a connu les émeutes de 2005, ça fait 20 ans qu'il fait ça. Il a l'expérience; c'est ça, la formation. La formation

est associée à son expérience, il décrit et analyse les situations qu'on va rencontrer, comment on va les gérer. On va apprendre beaucoup de choses. En fait, on n'apprend pas la médiation avec un papier, voilà. Et ça, c'est sur le terrain. On va se tromper, on va refaire, tant pis. Mais on a appris, je crois. On apprend, on apprend. »

Entraide et partenariats

Les médiateurs du centre-ville disposent d'un bureau dans la Maison de quartier de Saint-Mathieu au cœur de leur zone d'intervention. Ils travaillent en proximité et en partenariat avec les autres acteurs sociaux présents dans le centre-ville, en particulier avec les intervenants sociaux de la Maison de quartier. Ils cherchent à obtenir la reconnaissance et la confiance des habitants. Bénéficier d'un bureau au sein de la Maison de quartier leur permet ainsi d'être au plus proche des habitants et de recevoir des personnes si besoin.

Dans le cadre de leur travail de régulation sociale de l'espace public, les médiateurs se serrent les coudes. Comme l'indique Latifa, ils n'hésitent pas à s'appeler pour s'épauler dans des situations difficiles pour agir ensemble au-delà de leurs secteurs d'intervention : « On s'appelle et on communique beaucoup ensemble et suivant des choses qui se passent dans les quartiers, du coup c'est là où en fait, il y a une conférence sur les différents quartiers et on se déplace. Combien de fois j'ai été appelée à Saint-Mathieu, alors que ce n'est pas du tout mon secteur. »

En plus des solidarités et « coups de mains » entre collègues, les médiateurs développent des relations de travail partenarial dans de nombreux secteurs des champs social, éducatif et du logement notamment. En cas de nécessité, ces réseaux construits par chacun peuvent ainsi servir à tous les membres de l'équipe de médiation. En effet, comme l'explique Latifa, avoir du réseau est extrêmement important pour les médiateurs afin de bien orienter les personnes qu'ils rencontrent : « Après, on a tous un réseau, on va dire, au niveau social. Moi, je travaille beaucoup avec la MSP¹²¹ Foch là, et Jean-Jaurès aussi. Toi, ça va être sur d'autres, on va dire, services, d'autres partenaires. Du coup, c'est vrai que par exemple, toi sur le plan logement, tu auras plus de réseaux. Alors du coup, oui, on est une équipe en même temps. On sait que voilà, tel collègue connaît telle personne pour essayer d'avancer sur des situations. »

L'entraide entre médiateurs et la mobilisation de leurs réseaux permet ainsi de régler des situations critiques comme l'illustre Hakima à propos d'une situation où les partenariats entre médiateurs, associations, policiers et services municipaux ont permis de rapidement de trouver une réponse à l'abandon d'une petite fille dans l'espace public : « La semaine dernière, on (médiateurs) était sur les parcs et jardins. Donc on arrive, prise de poste à 15 h. Là en fait, il y a une personne qui travaille pour un centre aéré, qui se rend compte qu'il y a une gamine de trois ans qui est seule sur le parc. (...) ça faisait plusieurs heures qu'elle faisait le tour du parc toute seule la gamine. (...) Donc en fait, on a compris ce qu'il fallait faire. Elle, elle a pris la gamine, donc elle l'a rassurée, elle parlait avec elle, prenait les informations : nom, prénom, âge... Qu'est-ce qu'elle fait ma collègue, ma responsable ? Elle appelle direct la PM (police municipale). Moi ce que je fais, donc je pose la question à la personne que je connais. Elle me dit : "ce matin, il y avait un centre aéré

¹²¹ Les Maisons Sociales de Proximité (MSP) sont des lieux pensés pour accueillir et accompagner tous les habitants dans différents aspects de leur vie quotidienne, à différentes étapes de leur vie. Les actions des MSP s'inscrivent dans la politique sociale définie par le Département.

sur le site. Va savoir si ce n'est pas eux qui ont oublié la gamine" qui avait plein de maquillage. Donc ce que je fais, moi j'ai une copine à moi, elle est coordo d'une association de centre aéré, je l'appelle. Je fais : "vas -y, tu fais le tour de ton association pour savoir la gamine en fait, si ce n'est pas un de vos centres qui l'a oublié". Imaginez, elle, elle rassure la gamine. Elle relève les informations. Ma responsable, la PM et moi, on passe des coups de téléphone. Voilà, en une heure, en très peu de temps en fait, voilà, dès qu'on a les informations, on a voulu la rassurer, la gamine. Elle avait faim, donc il n'y a pas moyen d'avoir un petit gâteau, un petit truc pour la rassurer en fait, et ça s'est bien passé. On a fait le lien en fait en moins d'une heure. Donc ça a été nous, entre collègues, police municipale, services de la Ville et association. Donc le réseau, généralement on l'a et il fonctionne. »

Policiers et médiateurs

La police municipale et les médiateurs coopèrent quotidiennement ensemble pour assurer la tranquillité publique des quartiers populaires de la ville en effectuant une division des tâches de façon raisonnée : d'un côté, lorsque les policiers constatent que dans certaines situations conflictuelles, notamment dans les cas de conflits familiaux ou entre habitants, il est possible et préférable d'éviter l'intervention de la police et l'usage de la force, ils font appel au service de médiation, de l'autre, lorsque les médiateurs font l'analyse qu'ils n'ont pas la capacité de régler un différend ou une situation critique sans se mettre en danger ainsi que la population, ils font appel à leurs collègues de la police municipale pour qu'ils interviennent et fassent usage de la force si nécessaire.

Ainsi, sur le terrain, Hakima souligne que les médiateurs et les policiers municipaux sont complémentaires plutôt qu'adversaires : « On est complémentaires avec eux (policiers municipaux), mais ça a été carte sur table dès le début. Et en tout cas pour ma part, quand on est rentré dans la police municipale, Dieu merci, tout se passe bien. Tout se passe encore mieux que ce qui s'est passé auparavant dans les autres services où on était. »

Pour les médiateurs, en effet, comme le souligne Hakima, en tant qu'habitants des quartiers populaires, ils ont vécu la période de destruction de la « police nationale de proximité » sous l'« air Sarkozy » (alors ministre de l'intérieur entre 2005 et 2007) qui a eu des conséquences désastreuses pour la cohésion sociale et le développement des trafics de drogue dans les quartiers d'habitat social de plus en plus associés à des « zones urbaines sensibles » en voie de ghettoïsation : « Moi, j'ai connu les centres loisirs jeunesse de la police nationale dans les années 95. En fait, donc place Carola à l'époque...oui, donc, il y avait le 4B à l'époque. C'était l'ancien four, l'ancien point de deal. Derrière, il y avait un service municipal et deux polices nationales qui avaient un budget illimité pour les quartiers prioritaires. Il y en avait deux sur la ville de Perpignan : un sur Saint-Jacques, un au Bas-Vernet. Donc, c'était vraiment des policiers qui y étaient présents, mais il n'y a jamais eu de soucis entre les personnes qui y travaillaient, les agents de l'autorité publique et les habitants. C'est qu'après, quand Sarkozy est arrivé, qu'il a supprimé la police de proximité, c'est là qu'en fait, il y a eu un sentiment d'abandon des quartiers prioritaires. C'est quand le four (lieu de vente de drogue) s'est mis en place le four en fait qu'il y a eu des couacs, mais sinon auparavant, tout fonctionnait bien. »

Par conséquent, il est aujourd'hui important que les habitants bénéficient à nouveau de policiers de proximité bien au fait de la réalité des quartiers populaires et capables de dialoguer avec la

population mais aussi de coopérer avec les acteurs sociaux comme le font actuellement, dans la majorité des cas, les policiers municipaux avec les médiateurs. Ainsi, les médiateurs sociaux de la ville qui ont connu plusieurs configurations organisationnelles avant que leur service soit positionné sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la police municipale affirment qu'ils sont actuellement satisfaits de cette organisation respectueuse de leurs spécificités et revendiquent une stabilité organisationnelle. Autrement dit, même s'ils ne nient pas que de l'extérieur, il peut paraître étonnant et suspect d'un point de vue politique et déontologique que les médiateurs sociaux soient positionnés dans le service de la police municipale, dans la pratique, ils affirment que cette configuration favorise des rapports de respect et de reconnaissance réciproque entre policiers et médiateurs. Dès lors, les médiateurs ont la certitude que si, pour des raisons politiques, financières ou de rationalisation administrative, ils n'étaient plus reliés hiérarchiquement à la police municipale, ces rapports de reconnaissance et d'entraide mutuelle se déliteraient.

Educateurs et médiateurs : complémentaires plutôt qu'adversaires ?

Nous l'avons vu, par rapport aux éducateurs de prévention, l'un des points forts des médiateurs pour entrer en relation avec les habitants des quartiers populaires est qu'ils ne sont pas confondus avec des travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance. En effet, les médiateurs soulignent que beaucoup d'habitants des quartiers populaires entretiennent un rapport de méfiance avec les travailleurs sociaux qui interviennent dans le champ de l'enfance en danger. Ainsi, lorsqu'ils agissent dans le cadre d'un mandat judiciaire, les éducateurs sont encore bien souvent perçus comme de potentiels « voleurs d'enfants ». Ne s'inscrivant pas dans cette configuration, généralement, les médiateurs réussissent donc assez rapidement à entretenir des relations de confiance avec les familles qui cherchent une écoute et des conseils auprès d'intervenants sociaux en capacité de les orienter vers des acteurs sociaux et des institutions pouvant les aider à trouver des solutions à leurs problèmes.

Ne prétendant pas faire du travail éducatif tel que pratiqué par les éducateurs de prévention, comme l'explique Salima, les médiateurs employés dans le cadre du dispositif « Bataillons de la prévention » assument néanmoins de participer à la tranquillité publique et faire de la prévention de la délinquance avec des jeunes : « Je suis une agente de prévention pour lutter contre la délinquance quelque part. (...) C'est vraiment le poste de tranquillité publique. Si vous regardez la définition de notre poste, toute action... quand j'incite un enfant à aller à l'école, quand je lui dis : "qu'est-ce que tu fais là ? Tu n'as pas école ?" Je sais qu'un gamin qui va traîner très tôt dans la rue, ça conduit à des actes de délinquance. »

Autochtonie et travail social

Parmi les médiateurs, une partie se voit confier des missions spécifiques auprès des jeunes au titre du dispositif « bataillons de la prévention ». Ceux-ci consacrent donc une partie de leur temps à aller vers des jeunes pour repérer des situations nécessitant un soutien administratif ou socio-éducatif. Khadija réserve deux créneaux de travail par semaine à tenter de « rencontrer » des jeunes dans la rue, dans leurs espaces de vie dans le quartier de Vernet-Salanque et aux alentours. Quand elle aborde ces jeunes, Khadija leur explique son travail dont l'objectif est de faire en sorte que « tout le monde se connaisse », d'initier un dialogue. Ainsi, par exemple, lorsqu'elle voit qu'un groupe de jeunes à l'habitude de se rendre dans un salon de thé, elle s'installe à proximité et commence à entamer une première discussion puis, petit à petit, se permet de demander à un jeune pourquoi il n'est pas à l'école. De fil en aiguille, Khadija identifie un besoin

et réfléchit, si nécessaire, à l'utilité d'orienter cette personne vers les éducateurs de rue. Sidney procède de la même manière : il repère, prend un premier contact et oriente les jeunes qui le souhaitent. Bien souvent, les jeunes concernés sont en situation de « décrochage scolaire », de recherche d'emploi, de logement ou cherchent urgemment un stage pour sursoir à une incarcération. Mais Khadija ne parle jamais à un jeune des éducateurs dès les premiers échanges, parce que, selon elle, cela risque de rompre une relation ténue où la représentation de l'éducateur spécialisée demeure associée au risque de placement ou au mandat de la protection judiciaire de la jeunesse : « Je ne parle jamais des éducateurs spé aux premiers échanges, ça fait peur ».

Le principe même de la libre adhésion doit souvent commencer à être expliqué au préalable par les médiateurs pour pouvoir aller plus avant. Plus généralement, les médiateurs embauchés dans les « bataillons de la prévention » expliquent que leur travail est essentiellement basé sur une proximité entre « autochtones ». Dans ces conditions, même si avec le temps le bouche-à-oreille et les accompagnements réalisés ont permis de tempérer les craintes des jeunes vis-à-vis des éducateurs de rue, Khadija est convaincue que seuls des personnes « du coin » peuvent réellement gagner la confiance des jeunes des quartiers perpignanais : « la différence qu'il y avait entre eux et nous [...] il y a ce manque de confiance qui... je pense qu'il va falloir énormément d'années, ou peut-être même jamais pour qu'il y ait cette confiance qui s'installe entre les jeunes du quartier et des personnes extérieures. Elle ne se gagnera jamais... Ils ne sont pas du coin, on ne saura pas où les trouver, on reste sur notre réserve, ils ne vont pas nous comprendre. Ils viennent d'un autre milieu. Alors que nous, ici, qu'ils me le disent ou qu'ils ne me le disent pas, je veux savoir, je vais savoir ». Dans cette perspective, au moment de l'enquête et selon les médiateurs, les éducateurs sont encore perçus comme étant des étrangers au « village » perpignanais où « tout se sait » et seuls les intervenants sociaux autochtones disposent des ressources pour ne pas se faire mener en bateau par les jeunes.

La complexité réside ici dans le fait que la capacité à pénétrer les milieux sociaux plutôt méfiants vis-à-vis des institutions (et de leurs représentants) perçus comme lointains, est à l'évidence un avantage lorsqu'on est soi-même issu de milieux populaires et autochtones, mais il semblerait que la connaissance fine des populations, des relations entre les familles, etc., brouille parfois les cartes entre ce qui relève de la fonction professionnelle et des relations personnelles. Ainsi, par exemple, Khadija explique comment elle est intervenue dans le cadre d'un conflit où des membres de sa propre famille étaient impliqués. De même, Sonia connaît parfaitement les liens entre les familles maghrébines du quartier où elle travaille. Elle a donc une lecture fine des relations entre groupes familiaux, ce qu'un intervenant extérieur aurait beaucoup de mal à saisir, mais elle est elle-même partie prenante de ces relations qui risquent à un moment ou à un autre de brouiller les cartes entre ce qui relève de son monde privé et ses missions professionnelles. Là réside le dilemme des « médiateurs autochtones » : l'autochtonie est un atout pour saisir les relations entre les individus et les groupes ainsi que les codes sociaux nécessaires pour agir dans des milieux pauvres-immigrés, mais elle peut se retourner contre les intervenants dans la mesure où il peut être difficile de s'extraire des attentes, des inerties et des formes de contrôle social propres à ces milieux. Toujours est-il que l'action des éducateurs de rue est largement facilitée par les médiateurs qui permettent d'identifier des besoins et de les adresser en gagnant la confiance d'individus plutôt méfiants vis-à-vis des travailleurs sociaux en général.

Même si la coordination des services pourrait être renforcée et plus fréquente (à peu près une rencontre par trimestre), les équipes territoriales d'éducateurs et de médiateurs sont assez autonomes pour organiser leur coopération. Ces relations semblent plutôt bien fonctionner à Vernet-Salanque et dans le Centre-Ancien, mais sont quasiment inexistantes au Champs de Mars, pour des raisons présentées comme relatives aux profils des médiateurs recrutés dans ce quartier.

Les médiateurs éprouvent des difficultés à se définir comme des travailleurs sociaux, tout en revendiquant d'agir en faveur du lien social. Mais, dans la pratique, nous avons constaté que des médiateurs mettaient en

œuvre des pratiques d'orientation et d'accompagnement qui font voler en éclat cette représentation. En effet, il arrive que des médiateurs occupent une place charnière dans le parcours d'accès aux droits sociaux de familles en situation difficile, à l'image de Salima qui explique comment, sollicitée par des éducateurs à propos de la situation familiale d'un jeune, elle a la capacité à solliciter rapidement un ensemble d'interlocuteurs de son carnet d'adresse afin de prendre en charge le problème : « Généralement, quand ils (les éducateurs) ont un jeune et il y a un souci aussi avec la famille [...] la barrière de la langue [...] ils font appel à moi généralement [...] J'ai eu sur le quartier de Vernet-Salanque, des primo-arrivants, deux enfants, une grave maladie, ils ont été régularisés dans la foulée [...] les éducateurs, ils ont été contactés par l'école [...] les enfants étaient dialysés, avec le changement du sang toutes les semaines. Et c'étaient des parents qui venaient d'arriver, ils ne connaissaient pas. Donc j'ai dû prendre contact avec un médecin que je connaissais, les mettre en médecin traitant, ALD pour qu'ils puissent avoir le taxi, prise de contact pour une mise en place de la cantine; donc c'est mairie, cantine, centre aéré le soir et voilà. Et c'est ma partie avec les familles, et eux c'est vraiment le lien avec les écoles [...] Quand on dit « médiateur de la ville de Perpignan », ça va... Moi j'ai un cahier de partenaires, je fais appel à eux. Moi les médecins, j'appelle dans la foulée, je les vois directement. Pour l'ALD, ça prend du temps. Les gamins, toutes les semaines, ils se font dialyser ».

Les médiateurs possèdent donc un deuxième avantage dans leurs rapports complémentaires avec les éducateurs : leur position comme agents de la municipalité leur permet de constituer un carnet d'adresses mobilisable dans des situations complexes ou urgentes. Ainsi, à mesure que les médiateurs prennent des exemples de leurs pratiques, cela les rapproche des formes d'accompagnement mises en œuvre par des travailleurs sociaux patentés. Malgré une insistance sur le fait que, contrairement aux travailleurs sociaux, leurs pratiques d'accompagnement ne sont pas censées être pérennes, les médiateurs remarquent qu'ils peuvent passer du temps sur des « cas spécifiques ». Zoulikha relate la façon dont elle a tissé une relation d'accompagnement social avec un « homme à la rue » devenu réfractaire au système d'hébergement social : « Le sans-abri, je suis là, il y a un feu rouge, on m'appelle parce qu'il a déféqué derrière le truc, je dis : "qu'est-ce que tu fais là ?". Des fois, je suis effondrée, je dis : "mince ! Cet homme, c'est un sacré bonhomme, je n'aurais jamais cru en le voyant qu'il avait un tel parcours de vie". Donc on a échangé, assis sur un banc, côte à côte et je lui dis : "tu devrais y aller". Et, le fait d'aller le voir tous les jours : "mais vas-y, ne reste pas dans la rue, la vie c'est une bataille, la vie c'est une galère". Tous les jours, tous les jours, et à la fin, au bout de quelque temps, il me dit : "ça y est, j'ai trouvé un petit studio" et je suis ravie ».

Les médiateurs sont, en effet, au premier loges pour recueillir le sentiment de personnes en difficulté qui ont pris leurs distances avec les institutions d'aide et d'assistance sociale.

Dans la pratique, comme le souligne Salima, les médiateurs ne s'empêchent donc pas d'entrer en relation avec des jeunes qu'ils considèrent être en difficulté et pouvant potentiellement commettre des actes d'incivilités ou de délinquance. Cependant, une fois que les médiateurs réussissent à entrer en relation avec ces jeunes, ils contactent les éducateurs de rue pour qu'ils prennent le relais afin qu'ils mettent en place un réel travail d'accompagnement social : « Moi, quand je repère un jeune, j'appelle les éducateurs : "attention, il y a un jeune, là. Ça serait bien de passer le voir". Par exemple, j'appelle Estelle (médiatrice) : "attention, il y a un jeune qui aurait peut-être besoin de vous avec les éducateurs". C'est-à-dire, on va participer à ça puisque de toute façon, on travaille ensemble, on est une équipe. Donc je vois un jeune, je ne vais pas dire : "non, je ne suis pas bataillon, je ne m'en occupe pas". Mais on va les orienter vers eux. Mais après, c'est vrai que c'est eux les vrais acteurs de la prévention, c'est eux. »

En effet, les médiateurs savent qu'ils ont des limites que n'ont pas les éducateurs qui ont, comme le décrit Estelle, plus de possibilités et de champs d'action : « Nous (médiateurs), on a eu un contact avec des jeunes, on a créé du lien. C'était un peu... ils étaient un peu timides au départ,

mais ils avaient envie de se mettre en action, d'avancer pour trouver un emploi, etc. (...) Mais après, on a passé le relais aux éducateurs qui, eux, vraiment ont fait un suivi jusqu'à les accompagner dans les MLJ (missions locales jeunes), jusqu'à les sortir même faire, je crois, une action, les amener à la foire du travail... Vous voyez ce que je veux dire ? Nous, on est limités. Nous, on est limités dans nos champs d'action et eux justement, ce qui est bien, c'est qu'ils interviennent pour aller plus loin. Donc, c'est là où le lien devient intéressant. »

Ainsi, bien que les médiateurs interviennent parfois avec les mêmes publics, notamment ceux financés par le dispositif « Bataillons de la prévention » qui vise les jeunes de 12 à 25 ans, ils ne perçoivent pas les éducateurs de prévention comme des concurrents mais comme des partenaires sur lesquels ils doivent pouvoir compter pour orienter des jeunes ayant besoin d'un accompagnement social qu'ils ne peuvent pas assurer. Estelle souligne ainsi que la différence qui lui semble la plus importante entre les éducateurs et les médiateurs, c'est que « les éducateurs, eux, ils vont aider un jeune par exemple en l'accompagnant, on va dire, sur un projet individualisé. C'est-à-dire que nous (médiateurs), à un moment donné, même si on a tissé une relation avec un jeune, on va s'arrêter et on n'ira pas plus loin parce qu'on ne pérennise pas nos missions. C'est là où interviennent justement les éducateurs qui, eux, vont prendre le relais et aller jusqu'au bout du projet du jeune. Vous voyez par exemple, ça peut être aussi sur des activités extérieures. Nous, on ne... ce n'est pas dans nos missions que de proposer des activités, vous voyez ? Tandis qu'eux, ils pourront l'inclure dans leur projet. Et voilà, et ça, ils pourront le prendre en main. »

Un « choc des cultures » professionnelles

Pour autant, si les médiateurs perçoivent les éducateurs comme des collègues et partenaires, dans la pratique, la réciprocité n'est pas toujours vraie. Il existerait même une sorte de « choc des cultures » entre des médiateurs aux statuts précaires et peu qualifiés et des éducateurs diplômés d'État qui revendiquent une déontologie propre au travail social et la nécessité de respecter le « secret professionnel. » Ainsi, Paco souligne que même si les médiateurs se rencontrent régulièrement sur le terrain ou lors de réunions hebdomadaires dans certains territoires, « non, eux (éducateurs) ils ne veulent pas échanger. Eux, ils n'échangent pas avec les médiateurs. (...) ils n'échangent avec personne. Eux, c'est le secret professionnel, ils gardent ça pour eux. (...) Si tu veux, eux, ils ne vont jamais faire des réunions pour... en fait, ils ne vont pas échanger sur leurs dossiers, ils ne vont informer personne. C'est un secret. »

D'autres médiateurs comme Lamia soulignent la même réticence des éducateurs à partager des informations nominatives avec les médiateurs qu'ils ne considèrent pas comme leurs égaux professionnels. Néanmoins, Lamia souligne qu'avec le temps, en comparaison à la période de création du service de prévention, après quelques clarifications, les relations se détendent entre des éducateurs et des médiateurs au point que des éducateurs ont accepté, à certaines conditions, de partager des informations avec elle sur un jeune qu'ils suivent mais qu'elle continue de rencontrer : « C'est vrai que lors de la présentation du service de prévention, les éducateurs avaient commencé comme ça, genre règles de confidentialité et tout ça. Mais en fait avec nos responsables, moi personnellement c'était à ma demande, on a eu une réunion justement pour clarifier cela. On est tombé sur une situation où j'avais ramené un jeune et que j'avais présenté aux éducateurs spé. Et donc, il y avait un suivi. L'enfant, je continuais quand même à le voir malgré tout parce que je savais où il était, on se voyait fréquemment sur le quartier, il n'y a pas de souci pour ça. Mais je voulais avoir l'avis justement des éducateurs spé. Et ils ont été un peu réticents à me dire, en

fait, le suivi. Et ça, ça m'avait perturbé. Et du coup, on a eu une autre réunion et on a clarifié cela. Et en fait, on a eu une autorisation, donc mutuellement, d'avoir les informations. Certes, ne pas faire des rapports écrits, traces écrites et tout parce qu'au final, moi le jeune, il n'y a pas besoin. Ce n'était pas des situations extrêmes. C'était vraiment juste un accompagnement suite à ses besoins. (...) Mais c'est vrai que lors de la présentation, ils (éducateurs) parlaient beaucoup de confidentialité et pas d'échanges, de retours. Mais après, avec le temps, ça a été revu... »

Sur le terrain, dans le cadre dispositif « bataillons de la prévention », afin de rendre réellement opérationnel le partenariat attendu entre médiateurs et éducateurs, Estelle indique que les équipes de prévention et de médiation du centre-ville ont même fait le choix de partager des temps de « déambulation » un après-midi par semaine : « Souvent quand on déambule, on passe (dans le local des éducateurs), quand on voit la lumière, on y passe comme ça de manière informelle. Mais sinon en général, on s'est donné la journée du jeudi l'après-midi pour déambuler ensemble et voilà. Donc, ça se passe vraiment bien parce que du coup, nous, c'est vrai que sur le terrain, on repère, on identifie. Donc si on a repéré un jeune, nous on essaie de rentrer en contact, on crée du lien. C'est notre travail de créer du lien avec les habitants, avec tout le monde. Et du coup, s'il y a une situation vraiment où on a besoin d'aller un peu plus loin, donc à ce moment-là, on va vers les éducateurs. Mais c'est vrai que nous-mêmes (médiateurs), on s'est créé notre espace avec eux (éducateurs) vraiment. »

*
* *

Les actions des médiateurs sociaux rencontrés sont assez proches de la définition donnée par France médiation¹²² qui souligne que les médiateurs sociaux facilitent les relations sociales du quotidien par l'écoute, le dialogue, la prévention des situations conflictuelles, en favorisant l'accès aux droits et services et en accompagnant des projets de la vie locale.

En effet, par leur présence quotidienne sur le terrain, nous avons pu relever que les missions des médiateurs consistent à orienter, gérer les conflits, renforcer le lien social, sensibiliser les habitants à différents problèmes sociaux, sanitaires, éducatifs et sécuritaires et à lutter contre les images négatives des quartiers populaires.

Dans ce cadre, entre médiation et orientation, les médiateurs ont conscience des limites de leur périmètre d'action et savent que d'autres professionnels sociaux, en particulier les éducateurs de prévention, sont présents pour prendre le relais afin d'assurer un accompagnement social plus approfondi lorsque celui-ci est nécessaire. En effet, en plus de leur travail de présence sociale dans les espaces publics, une bonne partie du travail des médiateurs consiste à accompagner et orienter des personnes avec lesquelles ils interagissent vers d'autres acteurs sociaux qui ont la capacité et la légitimité d'assurer un travail social individuel ou collectif.

Dans leur travail d'écoute et de dialogue social, les médiateurs soulignent l'importance d'établir des rapports de confiance avec les habitants qu'ils construisent grâce à leur présence constante et

¹²² Fondée en 2008, l'association France Médiation anime une communauté de plus de 80 adhérents (structures associatives ou publiques, autres fédérations et réseaux, personnalités qualifiées) et mène des actions en faveur du développement et de la reconnaissance du secteur professionnel de la médiation sociale. Voir <https://www.francemediation.fr/>

leur capacité à répondre de manière concrète à leurs besoins. Lors de l'enquête, les médiateurs ont en effet souligné qu'une partie non négligeable de leur travail consiste à créer des ponts entre les habitants et les institutions, en offrant un soutien direct aux familles et aux jeunes, et en intervenant comme des intermédiaires dans la résolution des problèmes quotidiens.

Les médiateurs insistent également sur les nécessaires capacités d'adaptation qu'il faut déployer pour répondre aux spécificités de chaque quartier dans lesquels ils interviennent mais aussi à la diversité des problématiques rencontrées sur le terrain. Leur action est décrite comme un travail d'équipe où chacun apporte sa pierre à l'édifice de la cohésion sociale locale en fonction de ses compétences et de son expérience.

Dans la pratique, faire de la médiation dans les quartiers prioritaires nécessite souvent un « sur-engagement » personnel pour répondre aux situations-problèmes rencontrées sur le terrain et améliorer le « vivre ensemble » de quartiers bien souvent ghettoïsés d'un point de vue socio-ethnique ou en voie de l'être.

Dans ce contexte, face aux « codes de quartier » qui défient les normes et autorités républicaines et aux influenceurs du net comme NasDas qui esthétisent la « chienneté » et la misère sociale et plébiscitent les valeurs du capitalisme roi et de « l'argent facile », les médiateurs se définissent comme des « influenceurs du bien » qui, bien que n'ayant pas beaucoup de moyens et de reconnaissance professionnelle et institutionnelle, ne baissent pas les bras pour autant.

S'ils sont majoritairement peu diplômés, les médiateurs sont néanmoins fiers de dire qu'ils ont appris beaucoup de choses à « l'école de la rue ». C'est grâce à leur parcours de vie parfois difficile dans les quartiers populaires et à leur « capital d'autochtonie » qu'ils ont été recrutés pour participer à la cohésion sociale, prévenir, voire traiter les conflits du quotidien qui défont le lien social qu'ils tentent de réparer.

Cependant, pour beaucoup de médiateurs, au regard de leurs contrats de travail de courte durée, ceux-ci vivent l'épreuve de l'incertitude. Les médiateurs sont en effet souvent employés dans le cadre de contrats aidés sur une durée de trois années renouvelable une fois générant un sentiment d'insécurité quant à leur avenir professionnel et la pérennisation de leurs emplois qu'ils décrivent, à l'instar de Paco, comme « précaires » : « Moi, j'ai un contrat de trois ans, renouvelable trois ans. En espérant que je pérennise mon poste. Si je ne pérennise pas mon poste, bye bye! (...) Ouais. S'ils (institutions municipales et préfectorales) pérennisent mon poste, ça veut dire qu'ils ont encore besoin de moi, ils veulent continuer l'aventure et moi, je suis partant. S'ils ne pérennisent pas mon poste, c'est-à-dire que je ne suis pas si intéressant que ça. »

Les médiateurs ont donc des statuts et contrats de travail précaires pour s'occuper de personnes également précaires. Par conséquent, c'est essentiellement grâce à l'entraide dont font preuve les médiateurs entre eux ainsi qu'à un type de management impliqué et compréhensif à propos de la réalité difficile du « métier de médiateur social ¹²³ » que ces intervenants sociaux réussissent, comme le souligne Estelle, à assumer leurs missions : « ce qui a fait que j'y suis encore (dans la médiation sociale), c'est qu'on est une bonne équipe parce qu'il faut vraiment bien s'entendre,

¹²³ Selon le dictionnaire Larousse, « métier » est une « activité sociale définie par son objet, ses techniques, etc. »

parce qu'on est quand même face à la misère toute la journée, on entend et on ne voit que de la précarité. »

Pour autant, la plupart des médiateurs aspire à une réelle promotion sociale. S'ils ne souhaitent pas forcément quitter le champ de la médiation sociale ou du lien social, ils aimeraient cependant accéder à une formation qualifiante et reconnue leur permettant de bénéficier d'un véritable contrat de travail pérenne mais aussi d'accéder à une meilleure reconnaissance sociale. Ainsi, s'ils ne confondent pas la médiation avec le travail social assuré par des professionnels qualifiés comme les éducateurs spécialisés, ils envient néanmoins la reconnaissance professionnelle relative dont ils bénéficient grâce à leurs diplômes d'État.

Dans tous les cas, contrairement aux logiques d'action développées par les « pacificateurs indigènes », c'est-à-dire des « grands-frères » et « grandes-sœurs » prioritairement chargés de prévenir les violences dans les « quartiers sensibles » ghettoïsés, les médiateurs sociaux rencontrés font bien plus que de la tranquillité publique et de la gestion de conflits. Ils assurent en effet, grâce à leur grande connaissance des problèmes, besoins et ressources des habitants des quartiers populaires mais aussi de leurs capacités de mobilisation partenariale avec les acteurs et institutions des champs social (incluant le logement et l'insertion), éducatif, sanitaire et sécuritaire, des actions quotidiennes de retissage des liens sociaux, d'orientation sociale et de prévention des risques de désaffiliation sociale¹²⁴.

Au bout du compte, bien que les représentations disqualifiantes des médiateurs sociaux changent petit-à-petit, bien souvent, les acteurs du monde associatif et du champ social auquel ils appartiennent expriment de la condescendance à leur égard mais surtout restent méfiants vis-à-vis de ces intervenants sociaux suspectés d'être aux ordres des élus qui les emploient. Dans la réalité, il est néanmoins vrai que les médiateurs doivent faire face aux tentations d'instrumentalisation politique qui contribuent à retarder leur reconnaissance professionnelle.

Dans ce contexte, pour dépasser le déficit de reconnaissance sociale et professionnel dont les médiateurs sont l'objet et les sortir du climat d'incertitude dans lequel ils évoluent, il est aujourd'hui indispensable qu'ils puissent accéder à des formations qualifiantes valorisant leurs « savoirs expérientiels » acquis par leurs pratiques personnelles, professionnelles et citoyennes. La qualification des médiateurs est la condition pour qu'ils soient reconnus comme d'authentiques intervenants sociaux pouvant légitimement revendiquer le respect d'une déontologie propre leur permettant de garantir des relations de confiance avec la population et les autres intervenants et travailleurs sociaux. À ce titre, la proposition de loi pour reconnaître la médiation sociale (voir en annexe) adoptée en première lecture à l'unanimité le 29 janvier 2024¹²⁵ à l'Assemblée nationale est une réelle avancée¹²⁶.

¹²⁴ Voir Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éd. Seuil, 2009.

¹²⁵ Voir https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0232_texte-adopte-seance.pdf

À noter que l'Art. L. 481-4 indique que « des référentiels de compétences et de formation et un code de déontologie définissent et encadrent les modalités d'intervention des personnes morales et des personnes physiques qui exercent des activités de médiation sociale. Ces référentiels et ce code de déontologie s'articulent avec ceux du travail social et sont élaborés par un organisme indépendant. » En outre l'Art. L. 481-4-1 (nouveau) souligne que « dans un délai d'un an à compter de sa prise de poste, le médiateur social suit une formation certifiante. Il peut être dispensé de formation s'il justifie d'une qualification suffisante. »

¹²⁶ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=ldJxBz1ZSA4>

L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE DANS L'HERAULT

Cette partie du rapport rend compte des séances d'intervention sociologique organisées au local de l'association APS 34 avec les acteurs de la prévention spécialisée dans le département de l'Hérault à la suite d'une enquête exploratoire durant laquelle des entretiens individuels avec les responsables de la prévention spécialisée de l'Hérault et des représentants des autorités publiques ont été réalisés pour contextualiser ces séances. Dans la pratique, quatre séances de deux heures à deux heures et demie chacune ont été organisées entre les mois d'avril et octobre 2023 au cours desquelles les dirigeants et des salariés (principalement des éducateurs et éducatrices) de l'APS 34 et du Secteur Interservices Jeunes Majeurs (SIJM), ainsi que sur le territoire de Lunel et leurs partenaires incluant des habitants lors de la dernière séance, ont pu s'exprimer sur le contexte, les conditions d'intervention, les transformations à l'œuvre dans leur secteur.

Les acteurs présents ont pu s'exprimer sur leurs représentations et leurs pratiques et exprimer leurs vécus en tant qu'éducateurs de rue ou en tant que responsables opérationnel ou politique. Ainsi nous avons recueillis les réflexions des éducateurs (Caroline, Jean, Lucie, Marie, Stéphane, Didier, Paul, etc.) et de leurs cadres (Ulrich, Pierre, etc.), dont les prénoms ont été changés pour préserver leur anonymat, qui sont analysés dans cette partie.

Le Secteur Interservices Jeunes Majeurs

Le Secteur Interservices Jeunes Majeurs est un dispositif dit « expérimental » mis en place dans le cadre du Plan pauvreté, cofinancé par l'État et le Conseil départemental de l'Hérault. L'équipe éducative de ce service s'appuie sur une antenne mobile (un camion aménagé, le « camion bleu ») déployée en direction des 18-25 ans dans le cadre de la politique locale de renforcement de la prévention spécialisée. Ce camion intervient en horaires « atypiques », en soirée et durant le week-end, ainsi qu'en renfort des équipes de prévention spécialisée déjà implantée sur des QPV.

Le soutien de l'État et conjointement du Conseil départemental de l'Hérault a débuté en novembre 2019, pour trois ans. En 2021, les dépenses exécutées s'élèvent à 455 000 €, dont 227 500 € de l'État et 227 500 € du Conseil départemental ; en 2022, ces dépenses s'élèvent à 318 500 €, dont 159 250 € de l'État et 159 250 € du Conseil départemental.

Au 31 décembre 2022, les subventions Plan pauvreté sont concentrées sur le Service Interservices Jeunes Majeurs, soit 5 ETP, dont 1 ETP d'encadrement et 4 ETP éducatifs. Ces effectifs sont renforcés par 2 ETP subventionnés dans le cadre du Plan de relance au titre des « Bataillons de la prévention ».

Les objectifs spécifiques établis concernent les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) : Il s'agit d'investir les quartiers en y déployant une présence en horaires atypiques, privilégiant l'accompagnement et l'orientation des 18-25 ans (insertion, santé, etc.) ainsi que des maraudes dites partenariales.

L'action est déployée dans trois quartiers relevant de la politique de la ville, et pour deux d'entre eux des quartiers de reconquête républicaine (QRR) : à Montpellier les quartiers de Mosson (QRR) et Petit Bard, Pergola, à Lunel le quartier centre (QRR). Il s'agit de nouveaux quartiers non concernés par la prévention spécialisée jusqu'ici, mais aussi de renforts d'équipes déjà présentes, notamment à Mosson et Lunel.

Le choix des quartiers a été défini à la suite d'un diagnostic conjoint de l'ARS, du Service social des patients, du Samu social, du CAARUD, de la PJJ, des associations d'insertion, des municipalités concernées, de la DSDEN, de la Mission Locale, etc.

Les publics concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE sont très majoritairement de jeunes hommes qui rencontrent des difficultés multiples, notamment en matière de formation-insertion et de santé (soins, addictologie).

Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE : partenariats avec le CAARUD AXESS, Motiv'Action, CODES 34, Arc En Ciel Le Zinc, CNN Formation, Les Déterminés, l'Espace jeunesse et le PIJ de Lunel.

Analyses des pratiques professionnelles

Une identité professionnelle entre fragilisation et recomposition

Il se dégage d'une grande partie des biographies des enquêtés au moins deux points communs. Le premier étant le désir de changement qu'ils ont pu éprouver à la suite d'une expérience plus ou moins longue en institution. Ce désir de changement peut provenir d'une certaine lassitude ou plus simplement d'une envie de voir autre chose, cela peut être le besoin d'« aller voir ailleurs », de découvrir la prévention spécialisée, de sortir de l'enfermement ressenti en institution ou encore d'ajouter une ligne à son CV pour ensuite postuler ailleurs. « Je ne supporte plus les violences institutionnelles » (Marie, éducatrice), « Je voulais me dégager des contraintes de l'établissement. » (Didier, éducateur). Ces éducateurs pensent ainsi renouveler leurs motivations pour leurs métiers. Ils dénoncent aussi ce qui leur semble empêcher leur travail.

L'autre point commun se rapporte à l'inexpérience des éducateurs enquêtés dans le secteur de la prévention spécialisée, inexpérience à laquelle peut s'ajouter le fait d'être un professionnel débutant. « Donc moi la prév ? je ne connaissais pas » (Ulrich, cadre). C'est en faisant le lien avec son ancien poste qu'il prend conscience qu'il connaît « les wesh wesh *de (nom de quartier)* ». En faisant la narration de ses anciennes expériences, il valorise ses compétences et connaissances dans l'intervention collective, ainsi qu'une capacité à faire du lien avec les usagers. Ce qui dit-il, lui a été favorable au moment de son recrutement en prévention spécialisée. « Moi, la présentation de la Prév alors évidemment la prévention spécialisée, elle a eu une histoire que vous connaissez, donc je vais vous épargner ce que j'en sais, je ne suis pas un spécialiste puisque je suis un nouvel arrivant ; ça a pour vocation, alors qui dit prévention dirait prévenir. Alors prévenir quoi ? Je ne suis pas certain, je ne suis pas convaincu profondément, assurément, des intentions de ceux qui la commanditent, pour ce qu'elle devrait produire la Prév. Est-ce qu'elle participe de la prévention de la délinquance ? J'estime qu'il y a des confusions ou des ambiguïtés qui ne se disent pas, qui s'expriment plus ou moins, donc du coup qui peuvent orienter ou déformer ou désorienter parfois des établissements. Ce n'est pas le cas chez nous et ça j'en suis fort aise comme on dit, dans le sens où nous défendons le fait que ça participe à la protection de l'enfance, en sachant qu'évidemment mon propos sera orienté plutôt sur une population plus âgée que les 12 à 16 ans, puisque notre public c'est celui-ci. Mais globalement, je suis observateur aussi de ce que pratiquent les autres équipes et mes collègues. Alors dans le sens de la prévention, moi je dirais que c'est une prévention plutôt sociale. Alors le propos pourrait être débattu pour éviter tout débordement et que ça participerait aussi du maintien d'une paix sociale. Bon, ça, c'est global ». (Ulrich, hiérarchie)

C'est en argumentant de sa position vis-à-vis de la protection de l'enfance, que ce chef de service trouve un sens à ses actions alors que la commande politique lui semble floue, notamment dans la tension entre prévenir la délinquance ou prévenir le délitement des liens sociaux pour une partie de la population des quartiers. Prévenir le risque d'isolement des jeunes et de leurs familles dans les quartiers paupérisés correspond à ce qu'il nomme « la prévention sociale », c'est-à-dire préserver la cohésion sociale.

Le choix d'intégrer en tant que professionnel la prévention spécialisée peut aussi se faire par intérêt pour ses méthodes. « Après, quant aux individus, j'estime que la modalité qui est le fameux « aller vers », c'est-à-dire en proximité au sein des territoires, c'est sans doute la plus intelligente, c'est-à-dire se mettre en lien avec les personnes. » (Ulrich)

L'« aller vers » est une méthode pilier de la prévention spécialisée qui vise à instaurer une autre forme de rapport social, moins directif, plus à l'écoute de la demande sociale. En outre, les démarches d'« aller vers » intègrent aussi, dans le déplacement physique qu'elles opèrent, l'idée d'un déplacement de la posture professionnelle, dans le sens d'une ouverture vers la personne dans ce qu'elle est globalement. Cette modalité d'intervention suscite un travail sur les représentations à l'égard des personnes accompagnées et une réflexion éthique sur la relation d'accompagnement, notamment la frontière entre le respect du libre arbitre de la personne et le contrôle social inhérent au travail social. Au moment où les politiques publiques incitent à l'inclusion et à l'auto-détermination et que la montée en force du concept *d'empowerment* traverse différents pans de la société.¹²⁷ « Voilà ce qui m'a conduit un peu dans la prévention spécialisée en soi, c'est cette idée justement d'aller vers. Et au-delà de proposer de l'insertion au gens et de les sortir de leur environnement, qu'est-ce que nous à notre place d'individu, d'association ou de groupe qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour au moins apporter quelque chose à ces quartiers-là ? Donc c'est un peu ce que je suis venu expérimenter ici. » (Jean, éducateur en prévention)

En suivant les analyses de Cyprien Avenel, « ces démarches (d'aller vers) désignent, de manière générique, le fait de sortir d'une logique de guichet pour aller au-devant des personnes. Cela correspond à des modes d'intervention « hors les murs » qui amènent les travailleurs sociaux « à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie. »¹²⁸ « *Aller vers* » n'est pas une pratique nouvelle mais c'est une pratique qui se renouvelle notamment face aux non-recours aux droits des populations éloignées des services. Cette méthode implique un changement de postures qui séduit certains travailleurs sociaux qui trouvent là un sens axiologique et une éthique.

Un autre principe prenant tout son sens en prévention spécialisée et complémentaire à la démarche d'« aller vers » repose sur « la libre adhésion ». Avec ses principes d'intervention, la prévention spécialisée semble plus favorable à soutenir la personne concernée à s'impliquer dans la transformation sociale, de lui donner du sens et d'en être un acteur. En permettant le respect

¹²⁷ Voir Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32. DOI : 10.3917/idee.173.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>

¹²⁸ Voir Cyprien Avenel, « L'aller-vers : sources et Trajectoire. Vers un nouveau modèle de travail social ? », in M.A.I.S. éd., « *Aller vers* » : *entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre*, Nîmes, éd. Champ social, 2023, p.21-37 : <https://doi.org/10.3917/chaso.mais.2023.01.0022>

du rythme des personnes, le travail sur le long terme, en favorisant le sentiment de prise en compte, les personnes développent des sentiments de confiance en soi et dans les institutions. En effet, le jeune n'a aucune obligation à accepter une orientation ou une aide de la part de l'éducateur de rue.

Ayant plutôt l'habitude de travailler avec un mandat, certains éducateurs se questionnent sur leurs marges de manœuvre et peuvent éprouver un manque de cadre alors même que la libre adhésion réclame un grand professionnalisme pour savoir donner envie aux jeunes de changer quelque chose à leurs comportements. C'est au cœur de la présence sociale, par les déambulations dans ces quartiers relégués que ces éducateurs montrent leur intérêt pour les jeunes et leurs territoires. Loin de s'imposer par la délégation d'une quelconque autorité, il faut au contraire que l'éducateur se rende disponible, observe, se montre, pour créer une forme de sociabilité d'où découlera la confiance. Agir avec tact pour que les jeunes et les éducateurs, qu'aucun d'entre eux, ne se sentent perdant dans l'interaction. Ne pas faire perdre la face aux jeunes pour que l'interaction puisse s'installer, se poursuivre et déboucher sur une alliance pour faire face aux déterminismes et aux inégalités sociales. « Ce n'est pas toi qui imposes le lien, c'est le gamin qui doit prendre le temps de le créer. Et la seule façon de le faire, c'est d'être très présent sur le quartier, déambuler, être sur le quartier. » (Marie, éducatrice en prévention)

Aline (éducatrice) qui a fait une grande partie (15 ans) de sa carrière en protection de l'enfance relate ses premiers jours au service de la prévention spécialisée, qu'elle a décidé de rejoindre parce qu'elle « ne supportait plus le manque de moyens et les violences institutionnelles mais pas à cause des gamins » précise-t-elle. Les adolescents, elle souhaite les accompagner autrement « les débuts laborieux, grosse sortie de zone de confort. Moi, j'étais chez moi donc oula, là je me suis retrouvée dans la rue ; je ne comprends rien à ce qu'ils faisaient. Ils restaient devant le collège comme ça, ils ne bougeaient pas. Enfin les débuts étaient très... je ne comprenais pas, je me demandais ce que c'était le travail d'éducateur. »

De la protection de l'enfance en accueil fermé au travail de rue, l'écart semble immense mais pas insurmontable. « Et puis le temps passant, j'ai eu la chance de travailler avec une équipe qui était quand même très fédératrice avec des professionnels anciens puisque D a quand même 15 ans de prévention spécialisée. Et puis ils me l'ont transmis, ils m'ont appris à observer, ils m'ont appris à transposer ma pratique et à l'adapter au travail de rue. » (Aline, éducatrice)

C'est avec ces caractéristiques que les équipes doivent, sous l'égide d'un responsable, plus ou moins aguerri à la culture de la prévention, construire leurs modes d'intervention. Pour les éducateurs nouvellement embauchés en prévention, sans expérience préalable de ce secteur, la culture est transmise par les lectures, par les discussions avec les anciens et par les consignes du chef de service, en autoformation, en l'absence de formation. « Il y a des choses qui ne sont transmises que par ceux qui les vivent depuis longtemps. Par exemple, je vous donne un exemple, moi je pensais que quand on croisait des jeunes, on était... pas forcément, mais au tout début de ma pratique, je me disais : « bah il faut que j'aïlle les voir, il faut... ». Et moi mon collègue, il me dit : "en vrai, tu passes souvent. Tu es souvent sur le territoire, tu dis bonjour une fois, tu dis bonjour deux fois et peut-être que la troisième fois, c'est lui qui va venir te dire bonjour". » (Caroline, éducatrice) Cet entretien montre l'importance de maintenir des équipes « mixtes » en termes d'expérience. Une équipe formée seulement de novices en prévention spécialisée même avec des

éducateurs confirmés par d'autres secteurs (handicap, protection de l'enfance...) perdrait beaucoup de compétences spécifiques à ce secteur.

Au fur et à mesure des entretiens les éducateurs de la prévention spécialisée n'ayant pas d'expérience dans ce secteur montrent qu'ils sont eux-mêmes entrés dans des formes d'apprentissages, pour construire leur identité professionnelle d'intervention spécialisée. Ces nouveaux éducateurs vivent ce passage dans le milieu de la prévention de rue comme une expérience professionnelle, quelques fois même disent-ils une ligne de plus sur un CV, une forme de stage de découverte, cependant ils disent aussi être interpellés par ces manières de travailler qui n'ont rien à voir avec ce qu'ils maîtrisaient jusqu'alors. Ces formes d'implication dans ce cadre de la prévention sont pourvoyeuses de sens lorsqu'est saisi l'esprit de la prévention.

Se reconnaître et se construire dans une identité d'éducateur de prévention spécialisée

Dans une institution de type MECS ou autre, les éducateurs sont essentiellement occupés par les demandes des jeunes. Dans ce cadre les éducateurs expliquent qu'ils sont hyper sollicités au point de ressentir un manque de temps à consacrer à un travail éducatif plus en profondeur avec les jeunes (éducatrice ex-foyer de l'enfance). Mais dès les premiers pas dans le secteur de la prévention, ils se rendent compte d'un grand changement de pratiques. La perception du temps est elle-même transformée puisqu'il s'agit de travailler le lien social : un processus relationnel visant à reconstruire la confiance des jeunes des quartiers vis-à-vis des collectivités et des cadres de la République.

La confiance, ce lien intersubjectif, se construit dans les relations interpersonnelles et peut être bilatérale ou non, en rapport aussi aux institutions. Créer de la confiance entre les habitants du quartier et les éducateurs de rue ne peut être qu'un processus long d'engagement réciproque : « Et en fait, c'est ça la prév, c'est se rendre visible et être accessible pour les jeunes. Et au fur et à mesure, mais plus tu es là, plus les jeunes te reconnaissent, plus tu es demandé et plus c'est chouette en fait. Et c'est vrai que c'est long, les débuts. » (Didier, éducateur).

Certains éducateurs de rue travaillent sans local et sans équipement. Ils revendiquent cela comme un marqueur de leur identité et une spécificité qu'ils opposent au métier d'éducateur en foyer par exemple. Ils ne veulent pas ou plus être institutionnalisés, disent-ils et subir des formes de violence institutionnelles, notamment en protection de l'enfance. Toutefois cette liberté d'action peut aussi placer l'éducateur face à lui-même et à ses questionnements, surtout si auparavant il travaillait avec un mandat nominatif qui lui donnait un cadre.

« Aller vers, la libre adhésion, la prise en charge non institutionnelle, l'anonymat » sont les principes forgeant la prévention spécialisée. Ce sont des principes qui démontrent, lorsqu'ils sont mis en œuvre, la volonté des acteurs de la prévention de construire des actions qui partent des jeunes. Les solliciter mais aussi attendre qu'ils voient un intérêt à la coopération, respecter leur parole, respecter l'anonymat, les prendre au sérieux est pratiquement un art, un art de la présence sociale ni trop insistante ni trop attentiste. C'est toute la difficulté de la posture de prévention à laquelle peut s'ajouter des questionnements éthiques. Lorsque les éducateurs de rue observent certaines pratiques illégales des jeunes, par exemple fumer des joints dans la rue, ils se trouvent face à un dilemme : dénoncer la pratique, moraliser le rapport au jeune ou sauvegarder la confiance qui se développe et qui entrainera une meilleure relation aux institutions. Ainsi

l'éducateur de rue ne peut travailler seul car face à de telles situations et d'autres plus terribles, il se tournera vers son équipe pour trouver la juste position dans la relation aux jeunes et aux habitants. Comme ils l'ont souligné, ils peuvent être *persona non grata* dans le quartier et s'attirer des ennuis, s'ils n'ont pas suffisamment appris à connaître les jeunes et leurs modes de fonctionnement : repérer un ou des leaders positifs, s'appuyer sur des adultes, voire sur des collectifs comme ces mères de quartier qui militent pour leur émancipation.

À l'épreuve du new management public

« La cohésion sociale a théoriquement une double acceptation : celle d'une liaison étroite établie entre les membres qui composent le corps social et celle d'un rapport logique entre les politiques qui les relient entre eux et régissent leurs statuts ; elle vise l'efficacité par la coordination. La cohésion sociale a, en effet, pour finalité une harmonisation des situations par la mise en résonance, en cohérence, des mesures sectorielles »¹²⁹.

La cohésion sociale constitue l'objet et l'objectif des équipes de Prévention spécialisée. Leurs pratiques professionnelles les conduisent à créer des relations et des interrelations avec les jeunes des quartiers paupérisés qu'ils investissent, le reste de la population et les institutions. Les équipes recherchent l'efficacité de l'accompagnement des jeunes en les orientant dans le tissu associatif et administratif afin d'intervenir sur leur intégration sociale. Les éducateurs que nous avons rencontrés agissent vis-à-vis d'un public de 12 à 18 ans et donc notamment vis-à-vis de problématiques liées à la scolarisation ou déscolarisation. Les jeunes des quartiers dits sensibles ou relégués (selon les appellations de la politique de la ville) ne sont pas une catégorie homogène. « Stigmatisation et discrimination sociales, raciales, religieuses et territoriales, précarité des conditions économiques, incertitude de l'avenir, prégnance de l'ancrage dans le quartier et de ses codes, constituent autant d'éléments structurants de l'expérience des jeunes des quartiers populaires »¹³⁰. Pour autant ces chercheuses insistent sur la diversité des expériences des jeunes et l'absence d'un « nous » collectif. Présentant une enquête en banlieue parisienne, elles montrent que les jeunes se réclament eux-mêmes d'une diversité et qu'elle est perçue favorablement en comparaison aux jeunes des centres-villes.

Les éducateurs de la prévention spécialisée agissent dans ces quartiers ghettoïsés avec cette diversité de jeunes répondants plus ou moins aux normes sociales mais qui peuvent aussi appartenir à des bandes organisées pour le trafic de stupéfiants ou être radicalisés dans des pratiques religieuses. Ils témoignent de cette diversité et décrivent la complexité dans laquelle ils interviennent au quotidien avec un public qu'ils doivent aller chercher (aller vers) et qui n'a pas de demande particulière le plus souvent.

La culture de prévention entre représentations et pratiques de l'ancienne et nouvelle Prévention

¹²⁹ Véronique Le Gouaziou, « Les « forces faibles » de la prévention spécialisée », *VST - Vie sociale et traitements*, 2017/1 (N° 133), p. 32-37. DOI : 10.3917/vst.133.0032. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2017-1-page-32.htm>

¹³⁰ Marie-Hélène Bacqué, Jeanne Demoulin. *Jeunes de quartier : un projet collectif de recherche*. Jeanne Demoulin, Marie-Hélène Bacqué, *Jeunes de quartier : le pouvoir des mots : un abécédaire participatif*, C&F Editions, p. 7-15, 2021,

Dans les équipes ayant de l'ancienneté ou celles plus nouvelles liées au plan pauvreté, se pose la question de l'identité professionnelle d'éducateurs de prévention spécialisée. On peut observer qu'elle se structure mais aussi se conflictualise sur la représentation de la nouvelle ou de l'ancienne prévention. « Moi en gros j'ai eu deux entretiens d'embauche et deux fois on a vraiment appuyé sur l'ancienne et nouvelle Prév. Et qu'en gros on était menacé d'existence, de financements et qu'en gros il y avait un peu une guéguerre entre les anciens et nouveaux éducateurs. » (Educateur) Dès le recrutement, les éducateurs sont informés des tensions pouvant traverser les relations entre collègues au regard de principes d'action différents liés ou non à l'historique du secteur. Sur le terrain, ce sont des débats sur les pratiques et sur les représentations des publics qui forgent la posture d'éducateur de rue.

Pour les uns, le travail de l'éducateur de rue doit être planifié et organisé en amont avec des moyens de *reporting*, et le logiciel Traject rempli ce rôle. Il rassure sur les actions et tâches à entreprendre. Cette pratique de management et de planification peut ressembler à ce que certains éducateurs enquêtés ont pu connaître dans d'autres expériences professionnelles, notamment dans les organisations « fermées ».

Pour les autres au contraire, le traçage précis de l'activité (heures par heures) effectué sur le logiciel ne permet pas l'adaptation aux publics, ce qui est l'essence même de leur mission défendent-ils. La plus-value des équipes de prévention se trouve, pour ces professionnels, dans la réactivité, l'inventivité, la disponibilité qu'ils peuvent mettre au service du lien social avec les jeunes des quartiers investis.

Il y a des éducateurs de rue parmi ceux enquêtés qui valorisent la prévention sociale c'est dire le maintien et le développement des liens sociaux entre les populations des quartiers et les collectivités. Ceux-là forgent leur identité en tant qu'acteur de lutte contre les inégalités et s'inscrivent dans les valeurs et les actions dite de l'ancienne prévention.

Cependant, cette prévention spécialisée historique ne jouit pas toujours d'une bonne image au regard de certains abus réels ou fantasmés qui ont pu être dénoncés. Les abus, les derniers recrutés de l'équipe en ont entendu parler. « Voilà apparemment il y aurait eu quelqu'un de l'équipe qui allait à la piscine sur ces heures de PS, bon voilà c'est ce genre d'abus qui fait que maintenant on a plus de contrôle. » (Alain, éducateur)

Ce genre d'histoires floues et non vérifiées montrent les tensions qui émergent entre les éducateurs. Elles servent d'alibis à des prises de position pour s'affirmer en tant qu'éducateur de rue dans l'une ou l'autre des valeurs : contrôle *versus* émancipation des populations.

Décrivant son processus de recrutement un responsable explique : « Je n'ai pris que des gens qui ont plus de 30 ans, même 35, à dessein, qui avaient de la bouteille généraliste, des options culturelles, et qui étaient en capacité en gros d'avoir une culture généraliste, pour pouvoir faire face et tout saisir de ce que disent les jeunes, pour être des protagonistes de la conversation y compris dans l'art de maîtriser la conversation au comptoir du café. Tout se joue là. » Au quotidien ce responsable veut des professionnels capables de créer du lien social avant tout. Il porte une conception de la prévention qui valorise le travail de terrain et de liens dans une philosophie de la prévention spécialisée historique.

Pour lui, le projet de la prévention spécialisée au-delà des équipes, des territoires et des tensions, doit s'appréhender dans sa globalité en tant qu'action globale nécessaire pour les quartiers, il diffuse cette orientation dans son service. « Moi j'estime que c'est un moyen global, enfin globalement j'estime que c'est un moyen qui doit perdurer. Parce que c'est peut-être le maintien encore d'une proximité de représentants de la collectivité qui s'intéressent de près et sous d'autres formes qu'une convocation, comme on dit, à produire quoi que ce soit. C'est-à-dire à répondre immédiatement à une norme, une injonction d'une exigence. » (Ulrich, responsable). Pour ce responsable, le maintien ou la création de liens sociaux avec des populations qui vivent dans des quartiers pauvres, enclavés et souvent ghettoïsés est la mission la plus importante. Pour créer une action spécifique destinée aux jeunes invisibles, les moins accessibles dans les quartiers QPV et QRR. La prévention de la délinquance apparaît de plus en plus comme un objectif supplémentaire de la prév. Ce n'est pas l'objectif premier ni celui clairement affiché pour les équipes mais c'est celui attendu par les acteurs politiques qui souhaitent des actions très concrètes et visibles dans les territoires concernés. Ce qui aboutit à un ciblage sur les jeunes 12-16 ans délaissant pour cela la catégorie des 16-25 ans qui ont plutôt besoin d'aide et soutien à l'insertion sociale et professionnelle, puisqu'ils sont en dehors de l'obligation scolaire. « L'insertion sociale et professionnelle est comme un tonneau des Danaïdes. C'est une mission difficile pour laquelle nous ne sommes pas forcément experts, alors que les compétences d'éducateurs de rue sont vraiment axées sur développer les liens sociaux, aider les jeunes à s'en sortir avec une idée du collectif, du développement social. » (Ulrich) Dans cet extrait, Ulrich désigne l'objectif premier de la prévention, qui n'est pas la lutte contre la délinquance même si elle est une conséquence de l'action des équipes.

Présenter la prévention spécialisée en abordant « l'ancienne et la nouvelle Prév » avec leurs visions singulières n'est pas seulement un effet générationnel c'est aussi en partie dû à la biographie des travailleurs sociaux, à leurs expériences ou inéxpériences en tant qu'éducateurs de rue, quel que soit leur âge par ailleurs, et également aux transformations structurelles du secteur de la prévention, notamment depuis la mise en place des pratiques de *reporting* numérisé (Traject), ou encore de communication politique de style marketing social. Au regard des trajectoires des professionnels enquêtés, plusieurs, y compris en poste de managers, revendiquent un lien étroit avec la protection de l'enfance : soit ils en ont l'expérience, soit ils en ont une connaissance théorique. Mais ce lien au secteur de la protection de l'enfance fonctionne comme un renforcement de la légitimité à agir, à sortir de l'inconfort et du doute sur sa propre identité d'éducateur, ce que peuvent ressentir certains au regard de la prévention de la délinquance avec son volet répressif.

Agissant comme un révélateur des interactions entre les professionnels, le logiciel Traject (Travail Recueil Analyse Jeune Equipe Territoires) est ce que Bruno Latour appelle un « actant¹³¹ non humain », c'est-à-dire une chose inanimée qui prend une part importante dans l'action des humains, en l'occurrence les travailleurs sociaux de prévention. Cet actant n'est pas un objet neutre, il est au contraire l'expression d'une position politique de management. Il est censé répondre aux obligations du droit du travail, du suivi de la qualité et permet aussi de rendre compte (*reporting*) du travail prévu et de celui réalisé. Tous les services de prévention n'ont pas fait le choix

¹³¹ Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

d'adhérer à cet outil. Ce logiciel replace la question du temps consacré à l'action éducative au cœur des débats en cherchant à quantifier la durée de la présence sociale et celui des suivis individuels. Le logiciel vise à rendre efficient le temps des éducateurs de rue en rationalisant les actions.

Traject est tantôt perçu dans les équipes comme un outil structurant le travail pour plus d'efficacité, tantôt comme un outil de contrôle au service des financeurs. Paul, éducateur, s'indigne : « un éducateur en protection de l'enfance, il fait 14h-17h, on ne lui demande pas dans le détail ce qu'il a réalisé, on lui fait confiance. » Pour un autre, les équipes nouvelles des bataillons de la prévention paient pour les négligences supposées de leurs prédécesseurs. La quantification, la rationalisation, l'efficacité sont des termes qui recouvrent des actions impulsées par la nouvelle gestion publique. Le virage gestionnaire imposé par la nouvelle gestion publique n'est plus à démontrer. Les politiques sociales et les services sociaux sont modulés par les mots d'ordre de cette nouvelle gestion publique : responsabilisation, performance, rentabilité.

Plus qu'un nouveau vocabulaire, ce nouveau cadre de pensée et d'action produit des transformations profondes dans les pratiques professionnelles. Les équipes de prévention spécialisées rencontrées ne sont pas contre l'évaluation de leur travail mais elles pensent que la quantification des actions ne peut rendre compte à elle seule du réel du travail éducatif. « Moi, le nombre d'heures qu'on a passé dehors, je m'en fous, ça ne nous dit rien. Par contre dire la tergiversation des jeunes vis-à-vis de ceci ou cela, pour quelle raison, montrer la situation c'est-à-dire l'hétérogénéité des situations qu'on rencontre y compris révéler qu'une partie de notre public n'est pas invisible du tout, mais qu'ils ne sont pas si heureux que ça et voilà ce à quoi ils sont confrontés, voilà ce qu'ils pratiquent, leurs pratiques sociales, etc. Pour faire œuvre de sociologie bien sûr » (Ulrich). Quantifier les actions, les rencontres, les suivis participe à rendre lisible et visible les actions aux yeux des partenaires et des financeurs de la prévention spécialisée mais tel que c'est réalisé, c'est-à-dire sous forme de bilan quantitatif ce n'est pas satisfaisant pour les équipes (Pierre, hiérarchie). Toutefois ce mode de *reporting* répond aux attentes des organismes de tutelles selon Ulrich. « C'est pourtant trop réducteur » souligne Aline, éducatrice. Pour les professionnels, le lien social se construit et s'invente dans la rencontre et pas par un mandat. La relation se construit, s'anime et se transforme à partir d'une définition réciproque de la confiance.

Dans la prévention spécialisée, l'offre relationnelle devance la demande des jeunes, c'est le sens de la présence sociale. Chez de nombreux jeunes en souffrance sociale, la demande d'aide ne s'élabore pas spontanément. Les éducateurs doivent être de fins observateurs du quartier et de sa population, la durée de la présence sociale est primordiale pour laisser le temps à la transformation des représentations et de la relation. C'est cela même que les éducateurs de rue ne voient pas apparaître dans les bilans d'activité. C'est cela aussi qui est encore objet de controverse, comment quantifier le temps passé à la relation sociale ? Faut-il le faire ou faut-il au contraire, comme le recommande ce chef de service, apprendre à qualifier les actions, les décrire par le menu, montrer le travail avec les jeunes « sauf que moi, si on expose quoi que ce soit, je veux dire que ce soit porté par un recueil, une appréciation recueillie auprès des jeunes que nous avons rencontrés. Je ne veux pas que ce soit seulement parce que, moi, chef de service et son équipe est ok là-dessus, je veux que ce soit porté par l'environnement. » (Ulrich).

Très conscient du besoin de montrer le travail réel, ce responsable souhaite que ses bilans soient qualitatifs et participatifs en englobant la parole des jeunes. Toutefois la méthode pour y parvenir n'est pas encore aboutie, c'est un projet à plus long terme.

À l'épreuve de l'incertitude

Précarité des statuts et fragilité des équipes professionnelles

« Ainsi et à titre d'unique exemple, comment comprendre que la prévention spécialisée soit inscrite dans les missions obligatoires des conseils départementaux au titre de la protection de l'enfance – encore que la formulation des textes ne soit pas absolument claire sur ce point – sans que, pour autant, les financements qui lui sont dévolus soient obligatoires ? C'est ainsi que des petites équipes de prévention spécialisée vivent dans la précarité, incertaines qu'elles sont du montant de leur budget d'une année sur l'autre, en dépit même des conventions qui peuvent être signées. Incertaines de leur avenir – et accessoirement, pour les professionnels de leur gagne-pain tout simplement. »¹³²

Depuis 2017 peu de choses semblent avoir changées, bien sûr le plan pauvreté est venu renforcer les équipes dans les quartiers des villes les plus pauvres. Toutefois la question de la précarité des statuts est toujours vive. Le fait d'être embauché en contrat à durée déterminée n'est pas une condition facilitante pour s'impliquer et s'investir dans un rôle d'éducateurs de rue. En effet, pour les acteurs de terrain la question du temps et de la durée des actions sont des outils de travail mais quand on est soi-même dans l'incertitude de sa propre continuité le travail relationnel peut s'en trouver freiné. « Donc des CDD, fin de CDD non reconductible ou départ parce qu'on va vers autre chose. Donc du coup, il n'y a pas de... il y a de moins en moins de continuité aussi. » (Stéphane, éducateur de prévention)

La fragilité des équipes est aussi due au « turn over » qui empêche le continuum dans les actions de la prévention spécialisée, auquel s'ajoute la difficulté à recruter. La problématique de l'attractivité du secteur social touche la prévention spécialisée de plein fouet.

À l'épreuve des logiques politiques et institutionnelles

Lorsqu'il s'agit de coordonner des équipes ayant des objectifs proches mais différents sur un territoire, la question politique, c'est-à-dire le relationnel aux élus et aux financeurs, est souvent d'actualité pour délimiter des périmètres d'action ou trouver les bons interlocuteurs. Schématiquement, certains se reconnaissent dans une prévention de la délinquance en ciblant les jeunes adolescents des quartiers et d'autres plus aguerris dans une prévention spécialisée sociale. Mais comme l'écrit cet éducateur de rue : « En effet, dans le cas que j'ai observé, souvent, certains partenaires ou commanditaires de la prévention spécialisée enjoignaient celle-ci à participer à la « prévention de la délinquance », et, donc, indirectement à la répression de celle-ci. Il est alors notamment attendu des éducateurs de rue qu'ils transmettent des informations nominatives sur le public, ce qui apparaît à leurs yeux comme une profonde aberration »¹³³.

¹³²Véronique Le Gouaziou, « Les « forces faibles » de la prévention spécialisée », *VST - Vie sociale et traitements*, 2017/1 (N° 133), p. 32-37. DOI : 10.3917/vst.133.0032. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2017-1-page-32.htm>

¹³³Jonathan Louli, « Questions éthiques depuis la prévention spécialisée », *Le Sociographe*, 2016/2 (N° 54), p. 55-64. DOI : 10.3917/graph.054.0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-2-page-55.htm>

Ce questionnement est aussi présent au sein des équipes enquêtées, on aborde là, la dimension éthique du rôle l'éducateur de rue. Comme le souligne Jonathan Louli, les éducateurs de rue se trouvent face à un dilemme : répondre aux attentes des financeurs et commanditaires ou répondre seulement aux besoins des jeunes sans entrer dans des démarches répressives.

Les commanditaires qui sont les représentants des élus dans les institutions se préoccupent de démontrer aux populations (hors ou dans les quartiers) l'efficacité des actions c'est-à-dire aussi la justification de la dépense publique que tout citoyen est en droit d'attendre. Les éducateurs en ont conscience mais ne place pas les enjeux d'efficacité au même endroit. Leurs actions réussissent le plus souvent au niveau microsociologique et individualisé, et non au niveau plus global de transformation des quartiers et leurs populations. Ils ont cependant à leurs dispositions des outils et des méthodes pour travailler dans des dimensions plus collectives et plus transformatrices, mais pour leur réussite il faut que toutes les institutions mêmes les plus éloignées des populations soient en synergie et fassent des concessions. En tout cas c'est ce qui aurait pu se produire dans l'exemple donné par les éducateurs de rue.

Par exemple donc, quand un habitant du quartier ancien détenu à un projet de petite entreprise, que les éducateurs, et diverses institutions sur le territoire finissent par se mettre d'accord pour lui accorder des autorisations et le soutenir dans ses démarches, une institution à un échelon plus global et gestionnaire peut tout remettre en question au regard d'une politique décidée loin du quartier. C'est un exemple qui a marqué le chef de service qui voyait là, dans l'accompagnement de cet habitant, l'occasion de concrétiser un projet d'insertion et de créer une dynamique de développement social Il s'agissait d'une micro-entreprise de restauration en *food truck*. En quelque sorte, ce projet porté par un individu mais soutenu par un ensemble d'associations et d'institutions réunies par l'équipe de prévention pouvait être le départ d'un projet de développement social local. Le chef de service ayant pensé adjoindre au *food truck* de l'habitant une installation de café social afin de créer un espace de dialogues et de rencontres entre les habitants jeunes et moins jeunes.

Dans cet exemple, il est possible de comprendre l'impact des enjeux politiques sur les pratiques de la prévention et sur l'amélioration des quartiers. Au travers de ce projet, les éducateurs pensaient à la synergie possible entre les institutions sociales et le quartier concerné. Or, faisant face à un arrêt brutal du projet qui a été administré sans distinction et précaution particulière, la colère des jeunes est montée d'un cran. Le manque d'interconnaissance entre les institutions globales comme la ville ou l'agglomération et les acteurs sociaux présents sur les territoires en difficulté, est un véritable obstacle à la réalisation d'actions ayant du sens pour les habitants. D'autres évènements peuvent être considérés en tant qu'analyseurs des rapports entre les principales organisations politiques (ville, aggro, etc.) et les quartiers paupérisés.

Une action émancipatrice réalisée par des femmes sous forme de fresque est dégradée. Le service de prévention spécialisée voit dans cet acte de vandalisme une atteinte au vivre ensemble et à la dignité des femmes. Mais aucun acteur institutionnel (ville, département, État) ne prend acte de ce vandalisme ou n'y voit une occasion de créer un débat public. Aucune concertation n'est déclenchée pour savoir comment agir face à une attaque visant directement des femmes militantes du vivre ensemble dans le quartier. Face à cette situation les éducateurs trouveront une solution pour rendre à ses femmes leur place et pour lutter contre une forme de patriarcat latent.

Finalement le service de prévention qui se doit d'agir en concertation avec d'autres acteurs sociaux notamment pour les formes collectives d'intervention se trouve à la fois contraint par la puissance publique et isolé face à certains événements à forte tension sociale : « Alors est-ce que la Prév devient un opérateur ? Ça a toujours été un opérateur, il ne faut pas rêver. Ils pensent qu'ils sont libres d'agir mais pas du tout, ça, c'est une vue de l'esprit total » (Ulrich).

Atouts, risques et limites de la présence sociale perçue comme logique politico communicationnelle

La présence sociale peut se faire de différentes manières, en déambulant dans les rues des quartiers, en se postant dans les espaces de rassemblement, devant une école, un stade ou encore, comme l'a choisi cette équipe, en installant un camion aménagé.

Le camion est un véritable acteur (actant) de cette équipe de prévention. Il a d'abord été un projet de l'équipe puis le projet de quelques jeunes qui ont participé à sa décoration. C'est avec l'aide d'un graffeur, travaillant sur des échelles quelquefois tard le soir que ces quelques habitants ont créé des graffitis dans le style du *street art*. Ils ont transformé ce banal camion en objet ayant sa place dans la culture hip-hop chère aux jeunes. Ce travail relève aussi du symbolique puisqu'il s'agit d'art, de culture et de jeunes eux-mêmes en devenir. Ce genre de projet vient soutenir les jeunes dans leur construction positive d'eux-mêmes à travers l'estime de soi et l'image de soi que véhicule la réalisation concrète d'un objet à vocation socioculturel. Les éducateurs le savent bien et sont à l'affût de ce genre d'initiative. De plus, dans ce cas précis, les jeunes ont mis leur énergie et volonté au service de l'équipe de prévention puisque le camion a pour vocation d'être repéré dans le quartier et d'abriter les éducateurs durant la présence sociale de la soirée (nuit).

« Après au niveau de xxxx, c'est vrai que c'est... moi j'y suis depuis novembre, donc après il y a des choses qui ressortent effectivement sur les quartiers quand on est avec le camion bleu et sur les quartiers jusqu'à tard 23h et tout. Donc, on est vraiment là quand les jeunes sont posés au sein des quartiers même. » (Paul, éducateur de prévention)

C'est un moyen pour être disponible et confortable dans son travail mais c'est aussi perçu par d'autres associations moins bien loties économiquement comme un signe extérieur de richesse. La critique des associations de quartiers porte sur le fait que les éducateurs de la Prév connaissent moins bien le quartier qu'elles-mêmes qui sont composées de personnes habitant sur place et que les budgets leurs sont plus favorablement attribués. S'en suit une forme de concurrence entre les associations de quartiers et les associations de prévention dont le fameux camion peut être l'objet : « Mais on s'aperçoit aussi qu'il y a une concurrence en association, vous avez de l'argent, vous devez nous amener, nous faire, bon, sortir un chèque, voilà, et de nous amener là où on aimerait aller, on aimerait faire, voilà. Donc c'est très consommateur, mais en même temps au sein des quartiers des personnages, des personnalités qui en même temps râlent contre la prévention spécialisée, mais aimeraient être à leur place, parce qu'ils font partie du quartier et eux, ils savent faire et eux, ils font partie de la même communauté » (Paul, éducateur de prévention).

Au sein des quartiers certaines associations s'approprient des espaces et des populations au nom de leur légitimité d'habitants et non au nom de leurs compétences à accompagner les jeunes. Cela questionne les éducateurs sur l'influence que peuvent avoir ces associations sur la conduite des jeunes de quartiers.

« Mais on a vu apparaître aussi des paroles contre nous, mais aussi entre eux, entre des associations issues du même quartier, attention c'est notre quartier, là c'est nos rues. Lui là-bas, il n'a pas..., il n'a pas besoin des amis, il ne prend pas mes jeunes, c'est nos jeunes. » (Paul, éducateur de prévention).

Dans la vie des quartiers, il y a des moments où les éducateurs prennent des risques : une descente de police, une rixe entre dealers ou entre bandes de jeunes incontrôlables, le camion est à la fois un refuge mais aussi un marqueur symbolique du lien avec l'État. « Voilà. Et il y avait quand même une mise en danger de chacun de nous, parce qu'on y était, il y avait les jeunes. Et puis bon, on a pu réagir de manière quand même assez professionnelle où voilà, le collègue s'est chargé du camion, on a continué à faire le service tout en gérant cette situation ». (Didier, éducateur de prévention)

Si Le camion permet d'être repéré en tant qu'association, d'être mobile sur les quartiers, de pouvoir offrir des services numériques en tant que mini bureau, du confort pour les équipes, il est aussi un objet marqué du sceau de l'Etat et à ce titre son rôle est d'être un objet de communication de l'action de l'Etat, au point où le camion peut paraître plus important que les éducateurs eux-mêmes. En effet, c'est lui qui symbolise la présence sociale non pas au nom d'une association de prévention mais bien avec un logo de la préfecture bleu, blanc, rouge. Ce logo a déjà attiré des ennuis à l'équipe (pneus crevés, tag).

Pris dans la tourmente des quartiers et installés dans un camion portant l'estampille de la préfecture, les éducateurs prennent le risque d'être perçus comme des indicateurs de la police. Le doute et la suspicion qui peuvent alors peser sur eux proviennent de rumeurs entretenues par certaines personnes du quartier, ruinant au passage tous les efforts des éducateurs à créer des liens de confiance pérennes. Le travail des éducateurs de rue consiste à créer un meilleur lien aux institutions (écoles, centres sociaux, mairie) et entre les personnes. Ce lien social repose avant tout sur le sentiment de confiance, phénomène inter et intra institutionnel. La confiance est subjective et repose sur de multiples signes.

Lorsqu'un matin le camion est retrouvé vandalisé (inscription et pneu crevé) cela ressemble à un avertissement. Cet incident qui indique que les éducateurs ne sont pas toujours les bienvenus dans les quartiers investis entraîne une réflexion dans l'équipe. Les éducateurs pensent que le camion devrait être plus présent et servir à toutes les équipes de rue pour qu'il soit à la fois rentable et qu'il devienne plus habituel, fondu dans le paysage en quelque sorte, que les habitants s'habituent à sa présence et qu'il puisse évoluer vers un véritable lieu de socialité, de rencontres. L'idéal serait de le transformer en café social mobile, afin qu'il devienne réellement un espace de convivialité pour les jeunes et pour les familles facilitant ainsi le développement du lien social et de la confiance.

Il y a une dissension entre le projet de communication politique dont le camion estampillé de la préfecture est l'objet et la réalité des éducateurs de terrains. L'époque est à la visibilité de l'action

publique créant ce que Jean Yves Dartiguenave¹³⁴ nomme une « communication narcissique », donnant plus d'importance à l'image (les logos) qu'à la valeur de l'action.

*

Les entretiens ont permis une analyse détaillée des pratiques professionnelles de l'association de prévention et du Secteur Interservices Jeunes Majeurs (SIJM), un dispositif expérimental développé dans le cadre du Plan pauvreté, cofinancé par l'État et le Conseil départemental de l'Hérault. Le SIJM utilise une approche mobile, incarnée par le "camion bleu", pour intervenir auprès des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans dans des quartiers prioritaires, notamment en dehors des heures conventionnelles, visant à renforcer la prévention spécialisée et l'intégration sociale de cette population. Ainsi qu'une analyse des pratiques et des représentations de la prévention spécialisée.

L'enquête met en lumière la complexité des interventions dans des quartiers caractérisés par des problématiques sociales et économiques diverses, où les jeunes font face à des défis en termes de formation, d'insertion professionnelle et de santé. Il soulève également les défis inhérents à la gestion et à l'organisation des pratiques de prévention spécialisée, confrontées à l'évolution des politiques sociales et à la pression pour des résultats quantifiables.

L'enjeu de l'identité professionnelle des éducateurs est central, marqué par un équilibre délicat entre les méthodes liées à l'histoire de la prévention spécialisée et les nouvelles approches liées à la nouvelle gestion publique. Cette tension révèle des questions plus profondes sur les valeurs de la prévention spécialisée, oscillant entre le contrôle social et l'émancipation des populations accompagnées. La question de la reconnaissance d'une véritable expertise en termes de savoirs faire et de savoirs être pourrait stabiliser le secteur de la prévention.

L'analyse souligne la richesse des interactions sociales tissées par les éducateurs dans les quartiers, malgré les obstacles liés aux perceptions et aux attentes divergentes des différents acteurs institutionnels. Elle met en exergue l'importance cruciale de la construction de la confiance et de la présence sociale comme fondements des interventions réussies, tout en pointant les difficultés liées à la précarité des statuts professionnels et à la fragilité des équipes.

L'enquête révèle les défis complexes (création de liens sociaux avec les jeunes dans des quartiers relégués voire ghettoïsés, faire face à la précarité) et les dynamiques subtiles (instauration de la confiance, prendre des risques face à des bandes délinquantes et organisées) qui caractérisent le travail de prévention spécialisée dans les quartiers défavorisés. Elle appelle à une reconnaissance accrue de la valeur de ce travail et à un soutien renforcé au niveau des décideurs financeurs pour permettre une intervention efficace et respectueuse des jeunes et des communautés qu'elle vise à soutenir.

Les éducateurs de la prévention sont incontestablement des acteurs de cohésion sociale de la lutte contre les inégalités sociales dans les quartiers. Par une présence fréquente et régulière, aux moments où les jeunes ont l'habitude de se retrouver, quels que soient le jour et l'heure, travaillant

¹³⁴ Jean-Yves Dartiguenave a proposé cette idée lors d'une conférence du 24 janvier 2023 à Montpellier dans le cadre des séminaires mensuels de l'ACOFIS et de sa participation aux journées d'échanges pédagogiques du Pôle recherche intervention sociale Occitanie Méditerranée (PRISOCM).

aussi bien en journée qu'en soirée, l'éducateur participe à la vie du quartier. Son action repose sur sa capacité à entrer en relation avec des jeunes en difficultés ou difficiles mais aussi avec le reste de la population.

Ce sont des acteurs impliqués mais aussi fragilisés par des formes de précarisation : *turn over*, contrat court, manque d'information sur leur devenir. S'occuper de public précaire quand soi-même on se soucie de son avenir ne procure pas des conditions favorables au développement d'actions qui nécessitent engagement et questionnement. Les équipes sont « prises » dans les enjeux sociopolitiques de concurrence entre des acteurs sociaux (associatif, collectivité), là où devrait se développer le partenariat au service des habitants de ces quartiers relégués. De fait, le service de prévention se situe institutionnellement entre les décideurs et les jeunes des quartiers. Les éducateurs, en développant le lien social et la confiance qui y est inhérente, se rapprochent des populations et ne sont pas toujours compris de leur hiérarchie ou des pouvoirs publics. Ces éducateurs qui ressentent une certaine liberté à organiser leur travail n'en sont pas moins encadrés et contrôlés, dans la perspective de la recherche d'efficacité de plus en plus prégnante. Par exemple, le temps (durée) de la présence sociale, durée des relations est un outil de travail pour les éducateurs, celui-ci n'est pas vraiment saisi par les commanditaires et financeurs. Les contrats de travail court et souvent renouvelé, le *turn over* des personnes constituent un frein aux actions individuelles et collectives des éducateurs de rue.

Qu'ils soient nouveaux ou plus expérimentés, leurs méthodes cherchent avant tout à recréer des relations avec une jeunesse captive de son espace de vie et de trajectoires marquées par des ruptures scolaires et familiales.

L'enquête montre que la mise en place du « camion bleu » apparaît davantage comme une action de type politico communicationnelle, en contradiction avec la nécessité d'inscrire dans le temps long une véritable action de prévention spécialisée. Les professionnels sont comme suspendus : au-delà de leur identification par les « jeunes de rue », de leur acceptation dans cet environnement en « horaires atypiques » et des accompagnements individuels qu'ils réussissent à mettre en œuvre (santé, etc.), même lorsqu'ils sont qualifiés, les éducateurs éprouvent des difficultés à être reconnus en tant qu'expert de la prévention, notamment par les pouvoirs politiques (lorsqu'ils préconisent des actions à caractère politico communicationnel réductrices par rapport au travail de fond qu'ils peuvent réaliser).

L'ESPACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE DANS LA HAUTE-GARONNE ET LES HAUTES-PYRENEES

Cette partie du rapport rend compte des séances d'intervention sociologique organisées dans les départements de la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées avec les acteurs de la prévention spécialisée suite à une enquête exploratoire durant laquelle des entretiens individuels avec les responsables de la prévention spécialisée et des représentants des autorités publiques ont été réalisés pour contextualiser ces séances.

Dans la pratique, quatre séances de deux heures à deux heures et demie ont été organisées entre les mois d'avril et octobre 2023, au cours desquelles nous avons mené des interventions sociologiques avec des dirigeants et des salariés (principalement des éducateurs et éducatrices) à Tarbes et à Toulouse, ainsi que leurs partenaires. Ces acteurs ont, en effet, exprimé leurs points de vue d'experts professionnels sur l'évolution des pratiques et des représentations des « éducateurs de rue ». Ce sont principalement les propos et réflexions de ces éducateurs et éducatrices (Cécile, Leslie, Maria, Pierre, etc.), de leur encadrement opérationnel ou politique (Christophe, Pierre), dont les prénoms ont été changés pour préserver leur anonymat, qui sont analysés dans cette partie.

Les équipes de prévention spécialisée

A Toulouse, le Plan pauvreté est pris en charge par Toulouse Métropole et concerne :- deux annexes de Clubs de prévention spécialisée à Cugnaux et Blagnac, deux villes qui possèdent un QPV mais qui n'avaient pas de clubs de prévention spécialisée ;- un Club de prévention au centre-ville de Toulouse, territoire de veille (et non QPV), en dehors des QPV de la ville qui, eux, possèdent déjà des clubs de prévention. A Toulouse, les clubs de prévention qui existaient depuis les années 1970, comme associations, sont repris en 2014 par le Département et en 2017 par Toulouse Métropole. Le responsable du domaine jeunesse qui intègre la Prévention spécialisée, la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale est la personne qui a eu la charge de procéder à l'institutionnalisation des clubs de Prévention spécialisée depuis 2014. Il en est toujours le responsable à Toulouse Métropole ;- le S.A.S.E.M (Service d'Accompagnement Socio-Éducatif Métropolitain, anciennement Radicalisation Radicalité Citoyenneté), une sorte d'antenne volante des Clubs de prévention, c'est-à-dire que l'équipe de 3 éducateurs spécialisés sur les questions de radicalisation interviennent sur les 37 communes de la Métropole en collaboration avec les clubs de prévention qui le désirent. L'appel à projet lié au Plan pauvreté a coïncidé avec une volonté de développement de la prévention spécialisée, notamment dans le centre-ville de Toulouse et dans les villes de la Métropole qui n'en possédaient pas encore, soit les municipalités de Cugnaux et Blagnac. Le S.A.S.E.M, encore appelé RRC par les équipes, vient en complément de la mission du Club-Centre, dans une attention portée aux phénomènes d'embrigadements (ayant à voir principalement avec la prostitution et la drogue).

Cugnaux est située à 12 kilomètres au sud-ouest de Toulouse dans le département de la Haute-Garonne, au sein de la région Occitanie. Sa population est de 20 100 habitants. Elle est membre de Toulouse Métropole. Elle représente la 5^{ème} commune la plus peuplée de cet ensemble composé de 37 Communes. Le maire au sein de Toulouse Métropole, monsieur Albert Sanchez, est également membre du Groupe Métropole Solidaire, Écologique et Démocratique. Au niveau économique, on y trouve Francazal, un pôle de développement économique prioritaire de Toulouse Métropole, avec comme thématiques les transports intelligents du futur, les véhicules autonomes, l'aéronautique, les drones et la robotique. La commune possède un QPV, Vivier Maçon. En terme de tissu de transport urbain, Cugnaux est desservie par des bus mais les trajets sont longs et avec de faibles fréquences de passage. Le soir, il n'y a pas de bus. Aller ou venir à/de Cugnaux constitue donc un voyage en soi depuis ou vers le centre de Toulouse pour ceux qui ne sont pas équipés de véhicule. On y trouve la Ramée, un lac avec un grand parc alentours.

L'annexe de l'équipe de prévention se trouve en pied d'immeuble dans le QPV de Vivier Maçon : « 70% si ce n'est plus de nos suivis, s'effectuent ici sur le QPV ». Le voisinage du club habitant dans le QPV est constitué d'une forte proportion de personnes âgées qui sont hostiles vis-à-vis des jeunes. L'une d'entre elle a déjà frappé un jeune lors d'une activité développée par le club de prévention.

Annexe de Cugnaux, quartier Vivier Maçon

Tarbes est une commune urbaine qui compte 43 955 habitants en 2021. Capitale historique du comté de Bigorre, cette ville pyrénéenne de tradition industrielle s'étend, à une altitude moyenne de 304 mètres, au pied du massif des Pyrénées, dont les sommets (à commencer par le pic du Midi de Bigorre) se détachent nettement dans le paysage urbain. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a renouvelé les outils d'intervention en matière de politique de la ville :

- Un Contrat de ville unique intègre désormais les dimensions sociales, urbaines et économiques.
- La participation des habitants est un axe fort de ce nouveau contrat.
- Le droit commun de l'État et des collectivités territoriales doit être mobilisé en priorité.

Les Contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes ont été initialement signés le 26 juin 2015, pour la période 2015 – 2020. La durée des Contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. La rénovation des Contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes prend ainsi la forme de Protocoles d'engagements renforcés et réciproques (PERR) en matière de politique de la ville pour 2019/2022, qui tient lieu d'avenant n°2 aux Contrats de ville, et actualise la stratégie et les orientations. Ce PERR est la concrétisation d'un travail partenarial et participatif mené de septembre 2018 à juin 2019, associant les partenaires institutionnels signataires des Contrats de ville, les associations, les entreprises signataires du PAQTE et les six conseils citoyens. Plus de 300 contributions ont ainsi été recueillies.

Certaines priorités des appels à projets 2020 des Contrats de ville (CDV) du Grand Tarbes et de Lourdes, lancés en début d'année, ne se sont pas traduites par des projets concrets. Trois quartiers prioritaires sont situés sur Tarbes : Tarbes-Nord : Laubadère, Tarbes-Ouest : Solazur et Debussy, Tarbes-Est : Bel Air, Ormeau et Mouysset/Val d'Adour. C'est le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui assure la mise en œuvre et le suivi des 2 contrats de ville.¹³⁵ « Les clubs et équipes de prévention de la ville de Tarbes mènent une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion. Ces organismes doivent disposer d'une équipe de travailleurs sociaux expérimentés : éducateurs, animateurs, personnes bénévoles compétentes en matière de prévention. L'action éducative de ces organismes est menée en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels. Les clubs et équipes de prévention se consacrent à un travail de rue : la rue, les bas d'immeubles, les salles de jeux, cafés, alentours des établissements scolaires, stades et autres lieux publics où circulent les jeunes constituent pour les éducateurs les points de rencontres et « d'accroche ». Le local du club est un lieu d'accueil, un repère, l'origine de certaines réponses, généralement le siège de l'équipe. Il donne accès à d'autres formes de reconnaissance et d'écoute et permet l'élaboration de projets individuels ou collectifs »¹³⁶

L'Association de Prévention Spécialisée des Hautes-Pyrénées (APSHP), association de prévention spécialisée dont l'équipe est composée de 6 personnes : 4 éducatrices, 1 mi-temps secrétaire comptable et 1 poste de chef de service. Une convention pluriannuelle avec le département Hautes-Pyrénées intègre l'association à la politique sociale du département en tant qu'acteur de la prévention spécialisée mais aussi acteur de la politique d'insertion des jeunes. Ainsi l'association participe à l'Observatoire départemental de protection

¹³⁵ Ces informations sont issues du site de l'agglomération : <https://www.agglo-tlp.fr/page/politique-de-la-ville>

¹³⁶ Ces informations sont issues de <https://annuaire.action-sociale.org/?p=club-de-prevention-650786056&details=caracteristiques#description>

de l'enfance, à la cité de l'emploi dispositif expérimental dans les politiques de la ville qui réunit les acteurs d'insertion, au CLSPD et au FIPD.

À l'épreuve de l'incertitude

Les professionnels enquêtés ont essentiellement abordé la question des fragiles équilibres financiers mis en œuvre pour réaliser leurs missions. Pour illustrer la forme de précarité à laquelle font face les responsables d'équipe pour les recrutements mais aussi les éducateurs eux-mêmes, ils ont choisi de nous parler d'un pôle expérimental.

Le Groupement d'Intérêt Professionnel (GIP) de la politique de la ville de Tarbes est une entité partenariale entre l'État, la métropole et le département. Ce GIP abrite un pôle expérimental qui emploie désormais deux éducateurs de rue intervenant dans les quartiers non investis par la prévention spécialisée.

Créé en 2016 à la suite de turbulences dans les quartiers prioritaires de la ville, ce pôle n'embauche au départ qu'une éducatrice. Elle investit seule deux quartiers dans lesquels l'association de prévention spécialisée (APS) n'intervient pas. Elle est elle-même surprise de se retrouver seule et de ne pas être rattachée à la prévention spécialisée comme elle l'imagine lorsqu'elle répond à l'annonce. Son étonnement vient du fait qu'ayant une expérience en prévention spécialisée, elle sait qu'elle ne peut agir seule et qu'il y a une dimension d'équipe très importante pour mener le travail éducatif de prévention. Son poste est entièrement orienté pour des missions d'insertion professionnelle des habitants de 16 à 30 ans sur la demande du préfet. Au départ donc, le Département, qui subventionne déjà la prévention spécialisée et la protection de l'enfance, ne souhaite pas financer ce nouveau poste sur la compétence de l'insertion professionnelle comme le souligne une directrice. Elle fait remarquer que le choix d'un seul poste sur cette mission et sur ces quartiers ne paraît pas suffisamment opérationnel. Cependant le Département étant un partenaire institutionnel du GIP, il participe malgré tout au financement des deux postes d'éducateurs de rue dans ce dispositif (un nouveau poste a été créé trois ans après le premier).

Au départ, comme le rappelle une directrice, l'APS (Association de Prévention Spécialisée) ne souhaite pas intégrer une mission supplémentaire d'insertion professionnelle au motif qu'elle viendrait modifier son projet associatif en élargissant son public et en ajoutant deux territoires. De plus L'APS a déjà un volet insertion pour les jeunes.

Les postes d'éducateurs de rue, appelés aussi éducateurs insertion (par un chef de service), auraient été seulement portés au niveau administratif. Les éducateurs ne seraient pas intégrés en tant que membres de l'équipe, ce qui aurait créé des tensions en interne mais également des problèmes de coordination technique selon ce chef de service.

Les missions d'insertion professionnelle et l'âge des publics cibles distinguent le pôle expérimental des associations de prévention qui n'ont pas une priorité sur ces missions et vise un public de jeunes 12-16 ans environ. Toutefois l'éducatrice enquêtée du pôle expérimental (PE) exprime des similitudes d'intervention avec la prévention notamment par le travail de rue et la présence sociale. Elle se reconnaît comme éducatrice de rue par ses modes d'intervention. Mais au-delà de ces similitudes beaucoup de différences séparent les deux groupes d'éducateurs de rue. Notamment celle des statuts. Les postes des éducateurs de rue du PE ne sont pas financés sur du long terme,

les éducateurs sont en CDD renouvelables. Cette situation entraîne une difficulté à retenir les éducateurs dans ce pôle, complique le recrutement et crée une précarité qui peut être un frein à l'implication professionnelle, notamment parce que les éducateurs partagent avec les publics le même sentiment de précarité, c'est-à-dire de fragilité. Le pôle a eu au départ (2016) des débats réguliers avec l'APS pour proposer à cette association de modifier son projet associatif afin de stabiliser le financement des postes, mais aussi de permettre aux éducateurs d'agir dans un cadre dédié à la prévention.

Le pôle (PE) ne relève pas de la prévention spécialisée ni de la protection de l'enfance mais soulève de nombreuses questions sur les choix politico économiques. D'une part, l'éducatrice initiale se reconnaît en tant qu'éducatrice de rue s'appuyant sur la même méthodologie d'intervention. D'autre part, les deux éducateurs du pôle (un second recrutement a eu lieu plus récemment) sont confrontés à une « vulnérabilité » des statuts qui a des conséquences sur la bonne marche du dispositif. Ainsi, pour les éducateurs, la question de l'action sur le long terme est toujours un problème au regard de leur situation précaire. L'éducatrice (initiale) de rue, qui a une expérience de la prévention spécialisée, a démissionné au bout de trois ans car elle ne trouvait pas de sens à agir seule dans les territoires, puis a été réembauchée lorsqu'un deuxième poste a été ouvert. L'éducateur actuel, recruté en 2019/20, n'a pas d'expérience en prévention et vient de passer son diplôme d'éducateur spécialisé.

Le financement des postes est revu chaque année. « Parce que simplement pour vous donner une idée du fonctionnement et du financement des postes aujourd'hui, ils sont financés via l'abattement de TFPB. Qui comme vous le savez 30% de la taxe foncière qui ne revient pas à la collectivité mais à la gestion du bailleur en pilotage. Le GIP, enfin bon voilà et du coup il y a une partie des postes qui est financée par cet abattement de TFB donc remise en question annuellement des financements sur les fonds publics et du financement du plan stratégique pauvreté demain on ne sait pas si l'abattement de TFPB restera en pilotage politique de la ville, il se peut que ce soit rétrocedé à la, aux collectivités. Donc on a aucune assurance à ce jour. De la pérennité financière des postes. Voilà et au-delà de ça, il y a des arbitrages politiques à faire. » (Chef de projet politique de la ville)

L'exemple de ce pôle expérimental, dont les éducateurs se réclament de la philosophie des éducateurs de rue par leurs modes d'intervention (aller vers, présence sociale, individualisation), est révélateur de la complexité des imbrications financières entre État, Département et métropole. Les périmètres d'action entre les trois entités sont très marqués au niveau politique et des choix de financement ce qui ne permet pas la souplesse nécessaire à l'innovation et notamment à pérenniser le pôle insertion dont tout le monde s'accorde à dire que son action est réellement positive. Cet exemple fait apparaître l'importance des choix politiques qui souhaitent une action de territoires concertée mais dont les institutions ne veulent pas financer au-delà de leur périmètre de compétences. Ces prises de positions, qui sont rationnelles, ne facilitent pas l'action coordonnée sur un territoire et aboutissent plutôt à la rigidification des positions des uns et des autres, à la distinction de statuts et d'identité (éducateur de prévention versus éducateur d'insertion). Ces marqueurs ne permettent pas une cohésion des équipes de rue. Les relations ne sont pas toujours apaisées entre le pôle et l'APS, montrant ainsi des tensions entre les acteurs, même si des rapprochements sont en cours. L'association de prévention défend une certaine idée de la prévention spécialisée qui ne semble plus être la réponse que les acteurs publics attendent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté autant que dans la lutte contre la délinquance selon un

responsable. Dans tous les cas, il y a aussi un enjeu de culture professionnelle qui semble être soit à l'origine, soit alibi, des tensions entre les acteurs.

« La politique de la ville ne vient pas se substituer au droit commun, elle vient bien renforcer le droit commun par des actions complémentaires ou peut aussi mener des actions à titre d'expérimentation, pour voir si ça fonctionne, ou, si ça ne fonctionne pas, parce qu'effectivement on a une forme de souplesse et on a des leviers à notre disposition qui permettent de le faire. Donc on est rentré plutôt à défaut effectivement d'avoir une réponse de droit commun pour venir régler les difficultés qui venaient naître dans certains quartiers. Des difficultés d'agitation. À défaut, on va dire que le GIP s'est positionné effectivement sur des crédits, notamment via la stratégie pauvreté, pour citer celle-ci, dans un jeu de d'écriture, c'est à dire que c'est quand même l'État qui soutient le Conseil Départemental, le Conseil Départemental, qui dans cette logique-là, vient abonder le GIP à hauteur de 30 000€, si je ne me trompe pas pour financer en partie le poste de l'une des 2 éducatrices de rue. Mais effectivement, vous rentrez dans le cadre de la stratégie de pauvreté avec des crédits qui ont un début et une fin, donc on n'est pas dans une capacité à asseoir, on va dire *ad vitam aeternam* si on peut le dire comme ça, des postes et donc il y avait la question aussi de la pérennité des postes, sachant que nous la politique de la ville, elle s'inscrit aussi dans un contrat de ville avec un début, une fin donc les contrats de ville à l'époque, c'était 2014-2020, ils ont été prorogés 2 années complémentaires, donc là on se retrouve en fin de contrat de ville au 31 décembre 2023 avec aussi une réalité qui est qu'on intervient dans les quartiers qui sont identifiés comme étant inscrits dans la géographie politique de la ville, donc les crédits en tout cas étant au titre de la politique de la ville, n'interviennent qu'à destination de la population qui réside dans ces quartiers. Donc on a aussi nous pour répondre à la 2^{ème} partie de la question, c'est quoi la suite, nous, on attend côté État déjà la régulation du périmètre de cette géographie prioritaire, la politique de la ville donc on devrait avoir des éléments incessamment sous peu déjà, ce qui permettra de voir s'il y a beaucoup de choses qui bougent en termes de géographie sur Tarbes » (représentant de l'État).

Ce discours décrit assez bien l'incertitude pour les acteurs lorsque les projets arrivent à échéance et que se pose la question d'un possible renouvellement lié à la recherche de nouveaux financements. Toutefois la question sous-jacente est plutôt de savoir si les acteurs qui ont réalisé un travail dans ce cadre sont vraiment une priorité pour les décideurs ou bien s'ils peuvent se retrouver en concurrence avec d'autres expérimentations.

L'équipe toulousaine quant à elle témoigne d'un fonctionnement tout autre. Aujourd'hui les financements du plan pauvreté ont permis d'embaucher à temps plein 13 éducateurs et de créer un nouveau club au centre-ville de Toulouse. Sur ce territoire toulousain, le choix a été fait d'intégrer pleinement la prévention spécialisée à la protection de l'enfance. A l'heure actuelle, la pérennisation des postes par la métropole serait en cours sous le statut de fonctionnaire de collectivité.

Comme le souligne un responsable, la prévention spécialisée est très impactée dans ses actions par la logique des financeurs. Par exemple, lorsqu'un fait divers surgit dans un quartier et que les médias s'en emparent en sensibilisant l'opinion publique, les politiques prennent des décisions qui engendrent des financements, « mais ces financements arrivent « saucissonnés » : un peu pour la lutte contre la délinquance, un peu pour la radicalisation, pour la mixité sociale, etc., cela a un impact sur nos manières de travailler car on doit se réorienter selon les résultats attendus du

financeur alors que nous on observe pas forcément le même besoin sur le terrain. » (hiérarchie APS)

Au travers des récits des enquêtés, il apparaît que les acteurs des bataillons de la république ont une dimension politico économique indéniable axée sur la prévention de la délinquance sous la direction du préfet. Or, historiquement, les clubs de prévention luttent pour ne pas être seulement des acteurs du contrôle social. Les politiques publiques de lutte contre la marginalisation comme la toxicomanie, l'alcoolisme sur la voie publique, sont aussi des axes mis en œuvre par les clubs de prévention comme celui du centre toulousain. Pour ces acteurs professionnels (éducateurs et chef de service toulousains), l'orientation protection de l'enfance et lutte contre la marginalisation est le cœur de leur action, inscription dans laquelle ils se reconnaissent quelle que soit la source de financement. Ils se disent engagés dans cette voie, la prévention de la délinquance étant une conséquence positive de leur travail de terrain, elle ne représente pas la position centrale des actions de l'association de prévention. La prévention spécialisée toulousaine s'imbrique dans la politique de protection de l'enfance et dans un schéma métropolitain, ce qui lui permet d'avoir une stabilité en terme salarial et de compétences. Les éducateurs sont (ou seront puisque à l'heure actuelle les négociations sont toujours en cours) des fonctionnaires de la métropole. Cette intégration dans la collectivité modifie les statuts, offre des garanties et ouvre des possibles en termes de carrière, de sécurité.

« Des contrats qui se prolongent de petits bouts en petits bouts » selon un responsable opérationnel et un local qui ferme pour des questions d'insécurité font que le travail de Prévention spécialisée devient un travail où il faut « bidouiller » avec des moyens de plus en plus incertains. Suite à la fermeture du local dans le quartier, les éducatrices font leur travail éducatif à distance ce qui complexifie beaucoup leur travail. La question des recrutements et des contrats est au cœur des préoccupations des responsables pour maintenir des actions cohérentes et efficaces sur le long terme, d'autant plus quand les services RH sont au sein d'une très grosse organisation comme une métropole qui a ses priorités et sa propre temporalité. Malgré le plan pauvreté, les financements de postes n'ont jamais été de trois ans (durée du plan pauvreté) mais d'une année renouvelable.

Dans ces équipes, la question de l'incertitude sur les financements des postes crée une fragilité pour mener à bien des actions face à un public difficile ou vulnérable. L'incertitude économique entraîne l'incertitude des projets. Le long terme ne peut se construire au sein des équipes, alors même que le travail éducatif et la prévention réclament la continuité des investissements professionnels, puisqu'il s'agit d'amener des changements comportementaux, organisationnels, individuels ou collectifs.

Nous avons rencontré un responsable de Cugnaux dans le Club de prévention de la Faourette à Toulouse, puis l'éducatrice spécialisée dans les locaux de l'annexe de Cugnaux, elle y est pour l'instant seule alors qu'il y a deux postes prévus dans le cadre du Plan pauvreté. La relation avec la municipalité a été décrite comme bonne, à la différence de celle de Blagnac. Ils indiquent également qu'il n'y avait plus de problème de « deal » grâce à l'action de la police.

L'annexe (Cugnaux) est en concurrence (malgré elle) avec laBoit'J, le service jeunesse de la ville qui travaille en centre-ville avec des propositions de loisirs. L'annexe est accusée de participer au repli sur le QPV des jeunes car elle « prend » le public de la Boit'J. Ce service municipal semble

méconnaître les missions du club de prévention et n'y voit qu'un concurrent. L'éducatrice ajoute : « en terme de partenariat, on n'a pas été très bons là-dessus depuis notre arrivée ».

Le premier binôme n'étant pas resté, l'éducatrice fait partie du deuxième binôme qui travaille à l'annexe. Toutefois, sa collègue a démissionné depuis plusieurs mois et n'a toujours pas été remplacée, celle-ci ayant déjà été auparavant en congé maladie pendant plusieurs mois. L'éducatrice est donc seule la plupart du temps car les collègues de Faourette qui sont censés faire des journées avec elle ne le font quasiment jamais, étant déjà occupés dans l'autre club de prévention. Il s'agit d'une jeune diplômée qui n'avait jamais travaillé en club de prévention mais avait fait un stage en « pied d'immeuble ». Elle a été formée pendant quelques semaines par ses collègues. Les rapports avec le chef de service semblent bons, mais celui-ci considère qu'il devrait y avoir idéalement un duo homme/femme d'éducateurs. Il pense qu'une figure d'autorité masculine est importante et relate que lui-même l'a déjà représenté, pour aider l'éducatrice auprès de jeunes « agités ».

La question des ressources humaines est le gros problème indiqué par l'éducatrice. Les annexes doivent fonctionner en binôme avec des contrats précaires, ce qui produit un *turnover* assez important et qui, de plus, est marqué par le fait qu'on ne trouve pas suffisamment de candidats pour ces fonctions. Alors que le métier est de plus en plus féminin, la majorité des chefs de service continuent de penser que la présence d'hommes est nécessaire. Leur recrutement en est d'autant plus disputé. Dans son cas, elle indique n'avoir jamais eu de contrat durable, mais plusieurs contrats de trois mois, empêchant de se projeter sur du moyen ou long terme dans le travail mené avec les jeunes. Pour le responsable du service de prévention, il existe effectivement des difficultés en terme de gestion des ressources humaines, mais qui seraient plutôt dues au rejet par certains agents du logiciel de *reporting* Traject.

À l'épreuve du socio-politique

Les éducateurs de rue missionnés sur l'insertion professionnelle des 18-30 ans soulignent les difficultés rencontrées à être en dehors de l'association de prévention spécialisée. Si les deux postes sont pérennisés au sein de la politique de la ville cela sera une avancée mais qui ne peut être tout à fait satisfaisante au niveau technique puisque cela ne permettra pas une meilleure coordination des actions de prévention entre l'APS et eux-mêmes. Toutefois l'APS, qui intervient aussi sur l'insertion professionnelle des 16-21 ans, reconnaît que les relations se sont apaisées entre les deux entités mais qu'il n'y a pas de volonté politique à modifier la situation pour la rendre plus cohérente. « Les deux postes d'éducateurs de rue sont isolés, ce n'est pas vraiment satisfaisant mais c'est une avancée. » (Caroline, GIP)

La distorsion entre le niveau politique et le niveau technique se fait ici ressentir autour de cet enjeu d'intégration de postes, cela révèle aussi une forme de relations concurrentielles entre la politique de la ville et l'association de prévention. Pour tenter de sortir de ce schéma, l'APS a invité la présidente du GIP à son comité de pilotage. Cependant, après s'être battu pour obtenir deux postes et avoir obtenu des résultats, le GIP ne souhaite plus vraiment s'en défaire, car il y a une forme d'appropriation de ces postes et au-delà une nouvelle expertise est née au sein du GIP. Celui-ci s'interroge pour trouver les moyens de transformer l'expérimentation en structure : « à la fois on peut comprendre que ces postes d'éducateurs de rue seraient mieux dans le contexte de l'APS au niveau reconnaissance et initiatives mais à la fois je me dis que le GIP a réussi à réagir à un problème

qui se posait dans un quartier et a su trouver des financements à une période où il n'y avait pas de plan pauvreté, je comprends la position politique interne qui s'est battue. » (Émilie, GIP). La responsable de l'APS poursuit : « Il est vrai que le travail réalisé est de qualité mais aussi qu'il est politiquement médiatisé ce qui n'est pas le cas des actions de l'APS et donc il peut y avoir de la pression politique ce qui n'est pas non plus le cas à l'APS du moins pour le moment. »

Cet exemple illustre la complexité des maillages sur un territoire au regard des décisions politiques qui provoquent des interrogations et quelques fois, comme l'énonce les éducateurs, des obstacles à une action concertée, rationnelle et plus efficace. Au niveau politique, les décideurs ont un discours sur la complémentarité des actions, mais au niveau opérationnel cette réalité est plus compliquée à construire. En effet, pour les éducateurs agissant auprès de la population, être éducateur de rue relève aussi d'une socialisation entre pairs, demande une analyse de la pratique et une appartenance qui permet de trouver des réponses en équipes. « Aujourd'hui, il y a des éducateurs insertion qui font de la prévention spécialisée et des éducateurs de rue qui font de la prévention, l'insertion est une dynamique où il se passe beaucoup d'actions voilà où on en est. » (Responsable hiérarchique)

L'insertion devient un problème fondamental dont doit se charger de plus en plus la prévention spécialisée mais cela ne devrait pas se faire au détriment de l'action plus globale de prévention. Notamment aussi parce que les éducateurs de rue ne sont pas forcément outillés ou spécialisés sur la question de l'insertion et parce que les publics ont des problèmes de différentes natures à résoudre.

Au-delà de cet aspect, quand les éducateurs de rue sont embauchés par une entité politique comme une métropole, les attentes des élus se font plus pressantes et larges. Ainsi, comme le souligne un responsable opérationnel, lorsque surgit un événement médiatisé, les éducateurs de rue devraient répondre à toutes les problématiques (apaiser, sécuriser, insérer, contrôler, prévenir, contenir), étant soudainement demandés sur tous les fronts. Les élus ont toujours tendance à vouloir à ce que le volet sécuritaire soit davantage prégnant avec notamment des chiffres et des actions de lutte contre la délinquance. En plus du fait que ce n'est pas l'axe prioritaire de la prévention, les éducateurs et chef de service doivent lutter pour faire reconnaître leur spécificité et maintenir leurs modes d'intervention et philosophie. C'est une énergie qui est dirigée vers l'intérieur du service ou vers les élus mais qui affaiblit leur capacité d'action auprès des jeunes.

L'intégration du travail de rue au sein du GIP multi institutionnels (CAF, mairie, Conseil départemental, métropole) risque de créer des enjeux de spécialisation et d'expertise entre l'APS, avec son histoire, son utopie sociale, ses métiers de Prévention, et la politique de la ville avec ces métiers de cohésion sociale. Cet enjeu serait bien sûr la perte d'une expertise exclusive et donc la fin d'une spécialisation pour la prévention spécialisée.

*

L'enquête examine l'impact du Plan pauvreté sur la prévention spécialisée dans la région de Toulouse, notamment à travers l'implantation des clubs de prévention spécialisée dans les villes de Cugnaux et Blagnac, ainsi que la création d'un service d'accompagnement socio-éducatif métropolitain (S.A.S.E.M), axé sur la prévention de la radicalisation. Il souligne l'évolution des politiques sociales et leur impact sur les acteurs locaux et les populations cibles.

Les clubs de prévention, institués depuis les années 1970, ont vu leur gestion transférée au Département puis à Toulouse Métropole, marquant un effort d'institutionnalisation de ces services. L'initiative vise à étendre la couverture de la prévention spécialisée au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), notamment dans des zones jusqu'alors non desservies. Cugnaux et Blagnac ont été identifiés comme des zones nécessitant une attention particulière, malgré les défis logistiques et sociaux, tels que le manque de transport et les relations parfois tendues entre les jeunes et le reste de la communauté.

L'enquête met en lumière la fragilité des financements et des statuts professionnels au sein de ces initiatives, accentuée par la nature expérimentale de certains postes et la difficulté de maintenir une stabilité à long terme. Les distinctions entre les missions traditionnelles de prévention spécialisée et les nouveaux besoins d'insertion professionnelle sont également discutés, montrant la complexité de répondre efficacement à une gamme élargie de problématiques sociales.

L'exemple du pôle expérimental de Tarbes illustre les défis financiers et organisationnels, où les décisions politiques influent directement sur la capacité des éducateurs à opérer efficacement. Les éducateurs, souvent en CDD et confrontés à un *turnover* élevé, partagent un sentiment de précarité avec leur public cible, ce qui peut entraver leur implication professionnelle et la continuité du service rendu. Vis-à-vis des défis rencontrés dans la coordination entre les divers acteurs de la prévention spécialisée et l'insertion professionnelle, ainsi que les tensions entre les objectifs politiques et les besoins techniques sur le terrain, l'enquête souligne l'importance d'une approche plus intégrée (statuts) et cohérente (articulation coordination) pour améliorer l'efficacité de la prévention spécialisée et de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion. La recherche révèle les complexités et les enjeux associés à l'adaptation des services de prévention spécialisée aux nouvelles réalités sociales et économiques. Elle appelle à une réflexion plus profonde sur les modèles de financement, la gestion des ressources humaines et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernance et les acteurs du terrain pour assurer la pérennité et l'efficacité de ces services essentiels.

TROISIEME PARTIE : ESPACES ET LOGIQUES D'ACTION DE LA PREVENTION ET DE LA MEDIATION URBAINE

PREVENTION SPECIALISEE ET MEDIATION URBAINE : EXPERIENCES, EPREUVES ET PERSPECTIVES : ACTES DE LA JOURNEE D'ETUDE ET DE VALORISATION¹³⁷

Ouverture

Yvan AUGUET, *Président de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)*

Bonjour à tous. Bienvenue à l'UPVD et précisément dans l'amphithéâtre n°5, à proximité du « Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranées » (CEFREM), pour ce colloque organisé sous l'égide du CRESEM.

Je veux d'abord remercier Madame la Députée d'être présente à nos côtés pour ce colloque, remercier les représentants de l'État, Madame la Sous-préfète, représentant Monsieur le Préfet BONNIER, Monsieur le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, représentant Monsieur le Préfet de Région. Mesdames et Messieurs, en vos titres, grades et qualités, merci d'être à nos côtés.

Nous sommes ravis que cette journée de travail puisse se dérouler dans nos locaux. C'est un honneur qui est fait à notre établissement, l'UPVD, à notre laboratoire, le CRESEM, et au Professeur Manuel BOUCHER et ses équipes qui travaillent sur ces sujets en lien avec la prévention et la médiation urbaine, depuis de très nombreuses années. La reconnaissance des travaux qui sont réalisés est facile à établir puisque l'État, avec la Préfecture de Région et la Préfecture du Département, finance les travaux qui sont menés dans de nombreuses villes de la région Occitanie, et notamment la ville de Perpignan en ce qui concerne la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

C'est peut-être un terrain d'élection pour les sociologues, parce que malheureusement, nous sommes l'un des départements les plus pauvres de France métropolitaine. Il est donc un terrain d'élection pour ces problématiques sociales auxquelles nous sommes confrontés, que vous connaissez bien mieux que le président d'université que je suis.

Grâce aux travaux qui sont menés par les équipes du Professeur Boucher, une dimension scientifique est apportée aux analyses qui sont réalisées. La rigueur scientifique doit en permanence nous animer, les enseignants-chercheurs ou chercheurs, parce qu'elle permet de nous distinguer et d'objectiver les constats sociétaux. Nous sommes certes des citoyens avec des sensibilités personnelles, mais en tant qu'enseignants-chercheurs et chercheurs, nous devons d'abord privilégier la rigueur scientifique dans nos analyses et nos propositions.

¹³⁷ Cette journée d'étude et de valorisation intitulée : « Prévention spécialisée et médiation urbaine en Occitanie : expériences, épreuves et perspectives » regroupant tous les principaux acteurs et financeurs des enquêtes a également été co-organisée par l'axe « Normes et interventions sociales » du Laboratoire CRESEM de l'UPVD, le Commissariat à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la Préfecture de la région Occitanie et la Préfecture des Pyrénées Orientales, le 22 mars 2024 à l'Université Perpignan Via Domitia.

L'UPVD n'est pas totalement absente de ce terrain social puisqu'elle contribue à des réponses sociétales pour un certain nombre de problématiques de territoire, sur les territoires où elle est présente, les Pyrénées Orientales bien sûr, mais aussi l'Aude et encore d'autres lieux de formation et de recherche. L'UPVD propose 150 formations de proximité, qui permettent de lever certains obstacles, notamment l'autocensure que s'imposent parfois certains jeunes du territoire. L'UPVD accueille beaucoup d'étudiants en première année ; la volonté politique de l'établissement est d'accueillir un maximum de jeunes. Nous sommes confrontés, comme la plupart des universités, à des échecs en premier cycle et plus précisément en première année. Un certain nombre de dispositifs permettent à différents opérateurs de l'État de collaborer, je pense notamment aux « Cordées de la réussite » et à « PrimaSup ». L'UPVD prend sa part dans l'accompagnement de ces jeunes, qui sont parfois en manque de repères ou sont en quête de nouveaux repères.

Ces travaux sont menés par des collègues qui se rassemblent dans des équipes de recherche. Le Professeur BOUCHER est désormais pilote. Il préside un axe de recherche du laboratoire CRESEM. Je veux aussi remercier les personnels du laboratoire qui nous ont accueillis tout à l'heure, ainsi que les personnels de l'UPVD qui assurent le bon déroulement de cette journée. Nous sommes ravis de vous accueillir dans nos murs. Je vous prie cependant de bien vouloir m'excuser car je suis désormais attendu de l'autre côté de Perpignan, pour le salon des maires, des élus et des décideurs publics. Je vous quitterai en conséquence après la présentation des autorités qui s'exprimeront dans quelques minutes. Merci pour votre attention.

Sandrine DOGOR-SUCH, *Députée de la 3^{ème} circonscription des Pyrénées-Orientales et conseillère municipale de la Ville de Perpignan*

Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Président de l'Université, Monsieur le Professeur BOUCHER, Mesdames et Messieurs, au nom de la Ville de Perpignan et en excusant Monsieur le Maire, retenu par d'autres engagements, je suis très heureuse de pouvoir ouvrir, à vos côtés, cette journée d'étude visant à rendre compte aux élus et à tous les professionnels ici réunis, que je salue, cet important travail d'enquête réalisé par le laboratoire CRESEM de l'Université, avec le soutien des services de l'État. Je me réjouis d'ailleurs de cette collaboration entre les institutions publiques locales et l'Université. Nous avons beaucoup à apprendre de ce travail en commun, croisant des thèmes de recherches sociologiques en l'occurrence avec des préoccupations publiques, en vue d'aider à la décision. L'enjeu est en effet de mieux mesurer les impacts de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine et sociale, à l'échelle de notre ville et de définir aussi des actions, menées en coopération avec d'autres territoires d'Occitanie.

Cette démarche d'enquête est à la fois opportune et utile, au moment où nous nous apprêtons à signer le nouveau contrat de ville et la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF, au moment même où il nous faut redoubler d'imagination dans les actions d'accompagnement à proposer, en intégrant les approches de la politique de la ville et en tenant compte des spécificités de chaque quartier concerné. En 2020, j'étais déléguée à la politique de la ville, je connais donc la mesure et je revois d'ailleurs toutes les personnes qui étaient à mes côtés, au début de mon mandat à la Ville de Perpignan. Je constate le travail qui a été mené et réalisé depuis 2020, dans ces quartiers prioritaires, ce qui est très important pour les quartiers de notre ville, ainsi que sur

l'ensemble du territoire, au niveau national. Cette démarche est utile, car nous avons besoin aussi de renforcer la coordination entre tous les acteurs agissant au sein des quartiers prioritaires, en associant chacun dans leurs compétences : les services de l'État, de la Communauté urbaine, du Département et l'ensemble des acteurs associatifs.

La transformation de nos quartiers en difficulté passe par la rénovation urbaine, mais aussi et surtout par un travail social de proximité, au plus proche des habitants et de leurs besoins. Je me permets de rappeler que la Ville a souhaité faire de ses maisons de quartier, renommées « espaces citoyens », de vrais lieux d'apprentissage de la citoyenneté et des outils incontournables du volet social du NPRNU qui n'existaient pas encore et que la municipalité, avec l'aide de l'ANRU, a véritablement installés, en 2023, sur le quartier Saint-Jacques, la Diagonale du Vernet et le Champ de Mars.

À ce dispositif s'ajoute l'acte originel d'une partie du travail sociologique rendu ce jour, celui déployé par l'équipe de médiation urbaine, entièrement reconstituée dès le début de la mandature. Assurer une présence et une fonction d'interface et de dialogue entre les usagers du service public, les familles ou encore les parents d'élèves et les institutions publiques : tels sont les axes forts de cette mission. Nos équipes de médiateurs ne manqueront pas d'apporter aujourd'hui leur contribution au débat. Ces actions de médiation sont aussi menées, en territoire, avec le dispositif de l'État « les Bataillons de la prévention » et le plan Pauvreté, qui s'appelle Pacte des solidarités, avec le soutien de la Communauté urbaine et de la Ville de Perpignan. Ces dispositifs, sur lesquels le service de prévention spécialisée de l'Enfance catalane s'est appuyé, ont permis d'accompagner, depuis 2021, plus de 317 jeunes dans les trois quartiers relevant du NPRNU. Sur la ville de Perpignan, les 12 éducateurs des Bataillons de la prévention, présents sur les différents secteurs, ont réussi à se faire une place dans le paysage et apportent un soutien indispensable.

Face à l'évolution des relations sociales et la nécessaire lutte à mener contre les phénomènes de désocialisation et de marginalisation, dois-je insister ici sur le fait qu'une action de médiation et de prévention au quotidien est en soi un enjeu majeur pour notre ville, ses quartiers et ses habitants. J'ai espoir que la rencontre d'aujourd'hui nous permette de poser une vraie réflexion d'ensemble, en ouvrant le débat, en direction des professionnels et des acteurs, que vous puissiez soulever des pistes d'amélioration, fondées sur une évaluation partagée. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne matinée de travail. Merci.

Nathalie VITRAT, *Secrétaire générale, Sous-préfète chargée de l'égalité des chances, Préfecture des Pyrénées-Orientales*

Monsieur le Président, qui nous recevez aujourd'hui, Madame la Députée, Messieurs les Professeurs, Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, je suis ravie de représenter le Préfet qui n'a pas pu être parmi nous ce matin, puisqu'il est également au congrès des maires. Je suis nouvellement arrivée et j'aurai notamment en charge la politique de la ville, à Perpignan. Je suis ravie de pouvoir être parmi vous, que vous puissiez m'identifier et que nous puissions travailler tous ensemble sur ces thématiques.

Nous sommes à l'Université et en tant qu'ancienne juriste, je rappellerai la loi sur la prévention spécialisée. Un arrêté interministériel, du 4 juillet 1972, qui a été conforté par la loi NOTRe et a été

repris par l'article L.129-2 du Code de l'action sociale et des familles, donne cette compétence de la prévention spécialisée aux Conseils départementaux. Au départ, l'idée était de travailler sur un public de jeunes adolescents qui étaient un peu déstructurés. Ce public jeune des années 70 a évolué et aujourd'hui, il est très différent. Aujourd'hui, il s'agit surtout d'un public qui est en décrochage scolaire, qui connaît des accidents de la vie, des problématiques d'éducation ou encore des problématiques importantes d'addictions. Ces jeunes ont un rapport au temps qui n'est pas le même que le nôtre ; ils n'ont pas de projet ou ils en ont, mais ils ne sont pas réalistes. L'idée était de mettre en place des éducateurs de rue, pour faire le lien avec eux, d'essayer de les capter, de co-construire un projet avec eux, pour qu'ils deviennent autonomes. C'est tout l'enjeu sur lequel vous allez travailler aujourd'hui.

En tout état de cause, dès 2021, l'État a financé et mis en place avec vous les Bataillons de la prévention, avec un double objectif : éviter la bascule dans la délinquance et favoriser l'insertion citoyenne. Pour la commune de Perpignan, neuf éducateurs spécialisés et sept médiateurs urbains ont été mis en place. Ces éducateurs et médiateurs ont été financés par l'État et représentent un coût important, 1,428 million d'euros pour les éducateurs et 451 000 euros pour les médiateurs. C'est un investissement, un financement important. Pour 2024, l'État a reconduit cette action et la finance à nouveau, à hauteur de 90 %, en lien avec le Conseil départemental qui l'abonde à hauteur de 10 %.

De novembre 2021 à mai 2023, 108 jeunes ont été suivis et accompagnés. L'Enfance catalane annonce 300 jeunes accompagnés, parce que la déléguée m'a informée qu'était pris en compte également l'accompagnement dans le cadre du dispositif Intermède, pour des jeunes adolescentes qui basculent dans la prostitution. Est-ce que cette problématique est singulière à Perpignan ? Je ne sais pas si elle existe ailleurs, mais elle est très prégnante à Perpignan et il faut que nous y travaillions collectivement. 300 jeunes ont donc été accompagnés, dont 97 femmes.

Quelle est la méthode ? C'est une présence dans la rue, y compris le soir jusqu'à 21 heures en hiver, 22 heures en été et le samedi jusqu'à 20 heures. Nous travaillons sur des leviers : le soutien scolaire, l'accompagnement vers l'insertion à travers le sport, la culture, la médiation sociale, avec l'objectif de lutter contre la délinquance, les incivilités et les trafics, qui sont un vrai sujet sur le littoral, les affrontements et les risques de radicalisation.

Je rappelle que la prévention spécialisée est une mission de service public, qui a été confiée, dans les Pyrénées-Orientales, à l'association l'Enfance catalane, qui fait un travail remarquable, reconnu par tous et sur laquelle l'on s'appuie. Cette initiative est saluée par tous les acteurs. Comme je l'ai dit, elle représente un coût. Nous ne savons pas si en 2025, l'État pourra la financer. En tout état de cause, nous ferons en sorte de vous accompagner. Des discussions sont entamées avec les collectivités, avec le Conseil départemental, avec la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. L'État ne vous laissera pas tomber et continuera à vous accompagner. Nous savons tous l'efficacité et la pertinence de ce dispositif sur le terrain. Votre étude m'intéresse au plus haut point, pour voir quels sont les points faibles sur lesquels nous devons travailler. Je vous souhaite une bonne matinée de travail.

Introduction

Manuel BOUCHER, *Professeur des Universités à l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)*

Merci aux autorités d'être venues ouvrir cette journée d'étude, qui vient terminer en beauté un long processus de recherche et de travail. Avec mes collègues, Mohamed BELQASMI et Brigitte BALDELLI, nous nous sommes beaucoup investis sur cette étude qui nous a passionnés. Avant de commencer, je veux remercier les commanditaires des études, puisqu'il s'agit de deux études, d'une étude sur la prévention spécialisée en Occitanie et d'une étude sur les Bataillons en particulier, à Perpignan. Je veux remercier les commanditaires des études : le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, Éric PÉLISSON, la Préfecture des Pyrénées-Orientales, l'Enfance catalane avec laquelle nous avons commencé à lancer la dynamique, dans le cadre des Bataillons, Perpignan Méditerranée Métropole, les équipes de prévention spécialisée et de médiation sociale.

Cette communication à trois voix, Mohamed BELQASMI, Brigitte BALDELLI et moi-même, a été réalisée dans la région Occitanie, au cours de l'année 2023, dans le cadre d'une recherche de type interventionnel, sur l'action de la prévention spécialisée, soutenue dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans la région Occitanie et d'une étude d'impact sur l'implantation des Bataillons de la prévention, composés d'un service expérimental de prévention des risques et de postes de médiateurs urbains, à Perpignan. Ces projets visaient surtout à suivre, étudier et évaluer la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée dans les quartiers populaires d'Occitanie, des villes de Montpellier, de Perpignan, de Lunel, d'Alès, de Tarbes, de Toulouse, mais aussi des activités de médiation sociale dans les quartiers de Perpignan.

Dans la pratique, sur les éducateurs de rue et les médiateurs sociaux, nous avons orienté notre travail selon trois axes de questionnement :

- Les stratégies d'implantation et les priorités d'action ;
- Le rapport aux partenaires ;
- Les pratiques professionnelles et les ressources mobilisées pour agir.
-

Nous avons privilégié une sociologie de l'acteur, pour étudier la réalité de l'action des éducateurs de prévention et des médiateurs, à partir de leur représentation, de leur expérience et surtout de leurs épreuves, à propos de leurs réalisations, ce qu'ils ont fait concrètement, leurs résultats, ce que les actions menées produisent et enfin, leurs impacts, ce à quoi les actions menées contribuent.

Nous avons privilégié une démarche d'enquête qualitative, qui a articulé une phase exploratoire, des entretiens approfondis et l'organisation de quatre à six séances, en fonction des territoires, d'intervention sociologique, dans les territoires étudiés, du mois de février à novembre 2023, ce qui a représenté une centaine de personnes rencontrées, de manière plus ou moins approfondie.

L'intervention sociologique est une méthode de production de connaissances, conçue par le sociologue Alain TOURAINE, qui nous a quittés récemment, pour analyser les mouvements sociaux et la constitution du sujet. Cette méthode propose surtout une analyse de l'auto-analyse des acteurs étudiés. Dans cette intervention, l'équipe présentera les résultats des études par territoire, avec la proposition ensuite d'une analyse générale sur les mutations des espaces de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine et nous formulerons quelques préconisations.

Prévention spécialisée et médiation urbaine en Occitanie : résultats d'études sociologiques (de quoi s'agit-il ? quels sont les problèmes et contradictions ?)

- **Manuel BOUCHER**, *Professeur des universités, UPVD.*
- **Brigitte BALDELLI**, *MCF associé en sociologie, UPVD et responsable de la recherche au sein de Faire-ESS*
- **Mohamed BELQASMI**, *Sociologue, chargé de recherche à l'Institut du développement social (IDS) Normandie*

Manuel BOUCHER

Nous allons commencer par le territoire du Gard. Nous avons essayé de synthétiser et cette présentation est donc assez généraliste. Nous avons terminé le rapport, mais nous aimerions, en fonction de la journée et des débats qui auront lieu, peut-être compléter quelques éléments.

Dans le territoire du Gard, plus précisément dans les villes de Nîmes et d'Alès, l'espace de la prévention spécialisée est constitué des deux principales associations historiques de ces approches du travail social, orientées vers la prévention des risques, l'organisation sociale et le développement social local, dans les zones défavorisées. Je remercie d'ailleurs les deux responsables de ces associations d'être présents.

Les premiers éléments que je voulais souligner, au regard de cette enquête, sont les épreuves que vivent les acteurs, les éducateurs spécialisés en particulier, dans ces deux villes. Les premières épreuves sont celles que l'on a appelées les épreuves du ghetto. L'enquête souligne que les professionnels sociaux de la prévention et leurs partenaires sont d'abord confrontés à l'épreuve de cette ghettoïsation. En effet, les acteurs de la prévention évoluent dans des quartiers urbains populaires, impopulaires, ségrégués, impactés par un processus socio-spatial de non-mixité sociale et culturelle, qui maintient à distance une population surnuméraire, stigmatisée, discriminée, violentée, qui favorise aussi la fermeture ethnico-religieuse et raciale, assurée par des entrepreneurs de morale communautaire, et qui implique, en particulier à Nîmes, puisque cela a été très médiatisé, des narcotrafiquants qui ont intérêt à maintenir l'ordre social, propre au ghetto nîmois.

De l'extérieur, ces territoires sont perçus comme des hyper-ghettos, c'est-à-dire des espaces d'enfermement dominés par l'exclusion sociale, la pauvreté, le sous-emploi, le trafic de drogue, la rage, la violence et la peur. De l'intérieur, l'épreuve de la ghettoïsation est avant tout associée au sentiment de mépris et de maltraitance, ressenti par les habitants des quartiers prioritaires, se considérant souvent comme abandonnés par les pouvoirs publics. Certains parlent d'humiliation et même de déshumanisation.

L'épreuve de la ghettoïsation est aussi fortement associée à l'insécurité vécue par les habitants, les acteurs sociaux. Elle est générée par le développement des trafics de drogues, dans des espaces publics qui sont privatisés par les dealers, qui n'hésitent pas à tirer avec des armes de guerre pour défendre leurs intérêts et régler leurs comptes. Dans certains territoires au-dessus de Nîmes, notamment à Pissevin-Valdegour, les dealers imposent leur loi, obligeant les habitants, craignant d'être victimes d'une balle perdue, d'éviter de fréquenter les espaces publics et surtout de changer

leurs habitudes quotidiennes. Cette loi du ghetto privilégie la force, minimise les rapports d'autorité et de socialisation des anciens des quartiers, qui généralement font baisser les tensions ; elle empêche également les éducateurs de rue, qui craignent pour leur sécurité et leur crédibilité, d'entrer en contact avec les jeunes impliqués directement dans les trafics de drogues. En effet, si les prises de contacts avec les jeunes concernés par les trafics sont considérées comme gênantes par les caïds, ils choisissent l'évitement, ce que nous avons pu repérer.

Néanmoins, les éducateurs ne se résignent pas, ils restent à l'écoute des jeunes qui font personnellement la démarche de rompre avec le milieu du crime organisé. Face à ces situations de peur et de réel danger pour la population, y compris pour les jeunes et les acteurs sociaux, les habitants et surtout les habitantes, notamment les mères de famille, tentent de réoccuper les espaces publics en faisant de la médiation. Pour autant, ces initiatives, courageuses de la part de ces habitantes et de ces acteurs sociaux motivés pour combattre les phénomènes de violence et de troubles civils, en affirmant clairement leur attachement aux valeurs républicaines, se confrontent à la prédominance des rapports de force qui s'imposent dans ces quartiers.

Ces rapports de force structurent les interactions entre les jeunes trafiquants et plus largement, les rapports qu'entretiennent la plupart des jeunes des quartiers avec la police de sécurisation, qui se comporte, selon eux, de façon brutale et provocatrice. En effet, au sein des quartiers où agissent les éducateurs de prévention, à la place d'une police de proximité, plébiscitée par la population et par les acteurs sociaux, se déploie une police de confrontation, qui intervient ponctuellement, lors d'opérations de communication quasi militaires, destinées à récupérer les territoires de deal et à les occuper durant une courte période.

En outre, les rapports de force se concrétisent aussi par les contraintes morales et religieuses qui peuvent s'imposer à certaines femmes, sous la pression religieuse et communautaire. Clairement, nous avons pu repérer qu'elles évitent les acteurs de la prévention spécialisée, qui craignent d'être perçus comme des islamophobes. Les pressions sont néanmoins décrites par les éducatrices comme bien réelles, puisqu'elles constatent qu'un certain nombre de jeunes filles portent un voile islamique, non pas nécessairement par convictions religieuses ou pour affirmer leur identité culturelle, mais pour se protéger des pressions qu'elles peuvent subir dans l'espace public.

L'autre épreuve extrêmement importante que nous avons pu repérer est bien sûr celle du new public management. En effet, aux avant-postes du combat contre les processus de ghettoïsation des quartiers prioritaires, les professionnels des associations de prévention se confrontent également à l'épreuve de la rationalisation de leurs pratiques historiques, basées sur l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, etc. Ces épreuves sont considérées par certains de ces acteurs comme des signes de normalisation, voire de disparition de leurs spécificités, tandis que d'autres pensent au contraire qu'elles sont une opportunité pour se transformer, pour s'adapter aux logiques de la comptabilité actuellement en cours dans les services publics, touchés par ce new public management, qui transpose les outils et les modes de gestion et d'organisation du secteur privé vers le secteur public. Ces logiques consistent à s'organiser pour rendre des comptes aux financeurs ou aux commanditaires sur les activités menées et leurs impacts de performance, grâce aux différentes techniques de reporting, qui permettent la construction et la récolte de données, surtout quantitatives, pour objectiver les résultats des actions produites et les réorienter, le cas échéant.

Cette épreuve de rationalisation est néanmoins considérée par certains acteurs de la prévention comme une chance, parce qu'elle peut renforcer leur crédibilité aux yeux des financeurs et des commanditaires et plus largement, aux yeux de l'opinion publique. Croyant que la prévention spécialisée doit faire la preuve de ses performances en matière de prévention des phénomènes de marginalisation et d'exclusion sociale, les promoteurs, de ce qu'ils appellent entre eux « la nouvelle prév », plébiscitent les outils numériques du reporting, comme Traject, ce fameux logiciel mis en œuvre par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée, le CNLAPS dont plusieurs représentants sont dans la salle. Dans la pratique, Traject permet aux opérateurs de « la nouvelle prév » de collecter, mais aussi de contrôler les données, en permettant de visualiser ce qu'ils produisent. Dans le champ de la prévention, nous pouvons dire qu'il existe un avant et un après Traject.

Néanmoins, la possibilité offerte par ce logiciel de numériser des informations nominatives sur les jeunes accompagnés, mais aussi de visualiser les types et les temps d'activités des éducateurs, génère des débats, à la fois éthiques, déontologiques et politiques au sein des équipes, qui soulignent des possibles risques de dérapage. Dans ce débat, lorsqu'ils pèsent le pour et le contre de l'application concrète de Traject, les cadres considèrent généralement que ce logiciel est davantage une ressource qu'une contrainte, puisqu'il permet de mieux structurer, de mieux programmer, d'évaluer, de valoriser et donc de crédibiliser les actions de prévention spécialisée. Pour autant, sans s'opposer frontalement aux logiques de reporting et de rationalisation du travail proposé par la dynamique de Traject, les cadres plaident pour une application souple et raisonnée de ce logiciel, puisqu'il n'est plus de fait remis en question.

Les acteurs vivent également des épreuves que j'ai nommées « politico-institutionnelles ». Dans ce contexte d'accroissement et de complexification du processus de centralisation, les acteurs de la prévention vivent également un renforcement des injonctions politiques globales. Par exemple, des élus, peu au fait des particularités de la prévention spécialisée, se trouvant rattachés au champ de la protection de l'enfance, sont extrêmement critiques vis-à-vis d'éducateurs qu'ils ne voient pas suffisamment dans la rue à leur goût, pour encadrer les jeunes, et qui revendiquent par ailleurs des références déontologiques, ainsi qu'une autonomie d'action. La réticence d'acteurs de la prévention spécialisée d'assumer une mission de prévention de la délinquance, dans les territoires où elle est implantée, génère une tension permanente avec certains élus.

Les tensions avec les élus peuvent aussi avoir d'autres causes, telles que la résistance des acteurs de la prévention aux logiques clientélistes. En effet, face au clientélisme, très présent dans les quartiers populaires, notamment porté par les élus locaux, qui financent des récompenses, des associations et des leaders de quartier, en échange de leur soutien politique, les acteurs de la prévention spécialisée refusent généralement de céder au marchandage politique, au nom de leur professionnalité, des valeurs républicaines et démocratiques, revendiquées par le travail social. En revanche, s'ils ne cèdent pas aux logiques clientélistes, pour continuer d'être soutenus par les pouvoirs publics locaux, qui font pression pour que les actions qu'ils financent soient visibles et visibilisées, ces acteurs s'inscrivent dans des logiques communicationnelles. De plus, alors que le processus de décentralisation affirme plus de démocratie locale, son application concrète entraîne des pressions politiques, qui s'exercent sur les acteurs associatifs, de plus en plus considérés comme des prestataires de service. Ces malentendus entraînent à nouveau des tensions entre les

administrateurs bénévoles et militants des associations de prévention, qui se perçoivent comme des contre-pouvoirs démocratiques, au service des habitants des quartiers défavorisés, et qui résistent donc à ces injonctions politiques.

D'autres épreuves, vécues par les acteurs, sont les épreuves de la précarisation. Au début des années 2010, les acteurs de la prévention ont vécu une baisse de leurs dotations départementales, qui a automatiquement conduit à une diminution de leur masse salariale et à une fragilisation de leurs équipes éducatives. Les appels à projets proposés par l'État ont donc été perçus comme une réelle opportunité pour maintenir des emplois d'éducateurs et même embaucher du personnel supplémentaire. Néanmoins, n'étant pas financés de façon pérenne grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs, ces emplois socio-éducatifs demeurent précaires et donc peu attractifs pour des travailleurs sociaux diplômés. La prévention spécialisée est ainsi confrontée à une situation d'extrême urgence, qui bouleverse les représentations et les façons de travailler des professionnels sociaux. En effet, ils sont aussi sollicités, financés par le plan de lutte contre la pauvreté, et les travailleurs sociaux de la prévention ont, dans ce cadre, élargi leur territoire d'action, ce qui entraîne une diversification des publics accompagnés. En plus des actions dans les quartiers populaires, ces éducateurs de rue interviennent maintenant dans des centres-villes, avec des populations en grande difficulté sociale, familiale, psychique, sans pour autant bénéficier des infrastructures, des interconnaissances et des solidarités présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dès lors, désarçonnés par les situations de grande misère qu'ils découvrent dans les centres-villes dégradés, les éducateurs sont en souffrance pour combattre les processus de désaffiliation sociale, de mal-logement, et trouver des solutions concrètes aux problèmes vécus par les personnes qu'ils accompagnent, en particulier les migrants, les familles monoparentales, les femmes isolées, les jeunes impliqués dans la prostitution, etc.

Enfin, bien que la prévention spécialisée ait toujours su articuler des modes d'intervention individuelle et collective, beaucoup d'éducateurs constatent aujourd'hui qu'ils sont surtout incités à faire de l'accompagnement individuel. Ces incitations peuvent les amener à confondre la prévention spécialisée avec une action éducative en milieu ouvert, hors les murs, mais sans mandat administratif et judiciaire. À l'épreuve de ces logiques d'individuation, les éducateurs de rue ont donc le sentiment de s'éloigner de ce qui fait l'originalité de la prévention spécialisée. En effet, même s'ils ne nient pas l'intérêt du travail social individualisé, les éducateurs de rue plébiscitent le travail social collectif, dit communautaire, plus en phase avec le guide fondateur de la prévention spécialisée, pensée comme étant au service de l'émancipation des habitants des quartiers populaires par eux-mêmes. Dans cette perspective, les éducateurs de rue valorisent ce fameux développement social local, cette participation citoyenne, qu'ils revendiquent comme une approche centrale de la prévention, mais disent ne pas avoir assez de temps et de moins en moins de légitimité pour accompagner les personnes dans ce cadre, pour impulser des dynamiques collectives citoyennes, mises en œuvre pour les habitants des quartiers, dans les champs sociaux, culturels et politiques.

Face à ces violences meurtrières, qui ont concerné le quartier Pissevin à Nîmes, durant l'été 2023, les associations de proximité, que nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer grâce à la prévention spécialisée locale, indignées par la manière avec laquelle les habitants et les acteurs sociaux, directement concernés par des phénomènes de violence, ont été traités par les

représentants politico-institutionnels, ont décidé de constituer un collectif citoyen, capable de construire un rapport de force, pour défendre leurs revendications et celles des habitants, pour améliorer le vivre ensemble, la sécurité, l'intégrité des personnes, au sein des quartiers prioritaires.

Voilà pour le premier territoire. Nous passons au second territoire.

Mohamed BELQASMI, *Sociologue, chargé de recherche à l'Institut du développement social (IDS) Normandie*

Bonjour à tous. Comme il a été dit, le territoire perpignanais présente une singularité pour ce qui concerne la prévention spécialisée. Il s'agit d'un service expérimental, sachant qu'une expérimentation avait déjà été menée dans le quartier du Champ de Mars, en 2006-2009. L'évaluation avait été jugée positive à l'époque, mais pour autant, le dispositif n'avait pas été reconduit. Il n'y a donc pas de canal historique de la prévention spécialisée à Perpignan. Comme l'a dit tout à l'heure Madame la Sous-Préfète, un certain nombre d'éducateurs ont été financés à travers différents dispositifs. Le recrutement local a été compliqué, en l'absence d'historique, et ce d'autant plus dans un contexte plus large de manque d'attractivité du champ social, ce qui a conduit à une partie importante de faisant fonction, avec le recrutement de personnes locales qui n'étaient pas toujours qualifiées dans le domaine social, mais aussi beaucoup de personnes extrarégionales, des travailleurs sociaux venant d'Île-de-France et d'ailleurs, une petite partie d'entre eux pouvant faire valoir une expérience en prévention spécialisée. Un certain nombre de personnes étaient novices en prévention et d'autres étaient plus ou moins expérimentées. Le contexte est donc particulier en termes de socialisation professionnelle.

L'une des épreuves particulières a donc été l'identité professionnelle. Il a fallu s'implanter, être repéré et se démarquer dans le quartier. Des équipes ont d'abord procédé intelligemment, en commençant par faire des diagnostics territoriaux, qui leur ont permis de repérer les acteurs, les dynamiques infra-urbaines, et parfois aussi de revoir les délimitations qui étaient faites, au préalable, des quartiers visés. Elles ont en fait redéfini un autre territoire prioritaire où elles avaient plus facilement la possibilité de rencontrer leur cible, les jeunes dans la rue, etc. Il a fallu expliquer aussi, de manière très active, les spécificités de la prévention spécialisée, ce qui n'est pas évident et ce qui était nouveau pour d'autres acteurs. Certains territoires, notamment le Champ de Mars, gardaient la mémoire de l'expérimentation précédente et d'une certaine manière, les éducateurs étaient attendus.

Quelles sont les cibles spécifiques ? Beaucoup d'accompagnements sont menés et les problématiques de la jeunesse sont diverses, mais une spécificité importante concerne le travail avec les collèves sur le décrochage. Je m'interroge toujours : est-ce que ce sont les jeunes qui décrochent ou l'institution qui les fait décrocher ? Toujours est-il que dans le cadre des mesures de responsabilisation, un travail assez important est mené.

Le rapport aux médiateurs urbains est important, notamment dans le cadre du dispositif des Bataillons de la prévention. Au départ, c'était plutôt utilitaire pour les éducateurs, à savoir des binômes sur le terrain, avec des temps de rue en commun, qui permettaient aux éducateurs de se faire repérer. Les médiateurs urbains sont majoritairement des Perpignanais et des Perpignanaïses, qui connaissent le territoire et qui ont facilité l'identification des éducateurs et ont permis de

casser un peu l'image et la représentation des éducateurs (éducateurs = placement et ASE). Ils ont permis d'identifier les spécificités d'intervention, avec notamment le principe de libre adhésion, etc. Il résulte donc de notre analyse une complémentarité évidente entre les deux types d'intervenants sociaux, avec une répartition des tâches et une division du travail social. Les éducateurs s'occupent prioritairement des jeunes et des problématiques de jeunesse et lorsque nécessaire, les médiateurs ont plutôt la spécialité de faire un travail avec les familles.

Comme Manuel l'a dit, la priorité est donnée à l'accompagnement individuel, ce qui traverse toutes les études. Au-delà de la volonté de prioriser ce type d'accompagnement, pour faire valoir l'utilité de l'expérimentation, il faut aussi montrer que l'on produit du travail. Il y a donc une certaine hyperactivité des éducateurs. Pour pouvoir mener des actions collectives, voire des actions de développement social, il faut du temps et il faut pouvoir s'inscrire, dans la durée, dans les territoires. En l'absence d'un canal historique, l'identité professionnelle est en construction et l'apprentissage de la prévention spécialisée se fait chemin faisant, avec un chef de service qui a une expérience de la prévention spécialisée. De nombreuses actions ont été menées, tel que s'inscrire dans des réseaux, etc. et sont encore à approfondir.

Concernant l'épreuve de la ghettoïsation, plusieurs quartiers ont des typologies spécifiques à Perpignan, comme le quartier Saint-Jacques en hyper-centre ; d'autres sont des quartiers classiques, des quartiers prioritaires de la prévention spécialisée d'habitat social. Il est intéressant de voir par exemple la façon dont les éducateurs prennent notamment la « communauté gitane ». La lecture des enjeux politico-communautaires, sur les territoires, est complexe pour les éducateurs de rue. Le trafic de drogues est présent également à Perpignan. Elle engendre des formes d'évitement, des formes de cohabitation pacifique, pour le moment en tout cas. Dans une dynamique d'implantation, il faut- veiller aussi à ne pas être identifié comme des supplétifs de la police.

Concernant l'épreuve des logiques politico-institutionnelles, je ne pourrai pas rentrer dans le détail, mais je prendrai plutôt des exemples. S'agissant de l'urbanisme communicationnel, nous avons quelques exemples de tentatives des éducateurs d'essayer de valoriser des associations ou des habitants. Ils se sont confrontés à des logiques communicationnelles et ils font très attention d'éviter d'être associés à des leaders, influenceurs, qui se sont opposés politiquement et qui peuvent être considérés comme des empêcheurs de tourner en rond, des contre-pouvoirs. Il est difficile, pour des travailleurs sociaux, de s'inscrire dans des enjeux politiques locaux. Il faut faire attention, dans une perspective d'implantation et de pérennisation. À Perpignan, on travaille beaucoup pour valoriser son utilité, faire remonter des statistiques, etc. en espérant pouvoir être pérennisé. Dans ce cadre, le reporting montre son utilité parce qu'il permet de montrer l'ampleur du travail réalisé et de présenter des chiffres en comité technique. C'est à double tranchant. Je prendrais l'image d'un coureur sur un tapis roulant. Les éducateurs sont hyper investis, dans le travail concret, auprès de la jeunesse, ils travaillent beaucoup, ils sont hyperactifs et ils sont très sensibilisés parce que pour pouvoir travailler, au départ, ils ne pouvaient pas penser en permanence qu'ils étaient dans une situation contractuelle précaire. Chemin faisant, au fur et à mesure, cela commence à les rattraper ; le tapis continue à tourner, jusqu'à une mobilisation sociale, syndicale, qui a été relayée dans la presse locale. Une bouffée d'air a été portée, avec une année supplémentaire, mais la question fondamentale, ici, dans les Pyrénées-Orientales, tient au

positionnement du Conseil départemental. En la matière, nous n'avons pas, pour notre part, de nouvelles informations. Il faudrait pouvoir se projeter et continuer à se former.

Manuel BOUCHER

Le service de médiation de la Ville est composé de 14 médiateurs, qui sont sous l'autorité hiérarchique du directeur de la police municipale et reliés aux maisons de quartier par secteur d'intervention. Les actions des médiateurs sociaux rencontrés sont assez proches de la définition donnée par France Médiation : « les médiateurs facilitent les relations sociales au quotidien par l'écoute, le dialogue, la prévention des situations conflictuelles, en favorisant l'accès aux droits et services, et en accompagnant les projets de la vie sociale ».

Par leur présence quotidienne sur le terrain, nous avons pu relever que les missions des médiateurs consistent à orienter, à gérer les conflits, à renforcer le lien social, à sensibiliser les habitants à différents problèmes sociaux, sanitaires, éducatifs et sécuritaires et à lutter aussi contre les images négatives des quartiers populaires. Dans ce cadre, entre médiation et orientation, les médiateurs ont conscience aussi des limites de leur périmètre d'action et savent que d'autres professionnels sociaux, en particulier les éducateurs de prévention, qu'a décrits Mohammed, sont présents pour prendre le relais, afin d'assurer un accompagnement social plus approfondi, lorsque celui-ci est nécessaire. Par leur travail d'écoute, de dialogue social, les médiateurs soulignent l'importance d'établir des rapports de confiance avec les habitants, qu'ils construisent grâce à leur présence quotidienne, constante et leur capacité de répondre de manière très concrète aux besoins de ces personnes.

Lors de l'enquête, les médiateurs ont souligné qu'une partie non négligeable de leur travail consiste à créer des ponts entre les habitants et les institutions, en offrant un soutien direct aux familles et aux jeunes et en intervenant comme des intermédiaires dans la résolution des problèmes quotidiens. Ces médiateurs insistent aussi sur les nécessaires capacités d'adaptation qu'il faut déployer pour répondre aux spécificités de chaque quartier dans lequel ils interviennent, mais aussi pour répondre à la diversité des problématiques rencontrées sur le terrain. Leur action est donc décrite comme un travail d'équipe très important, où chacun apporte sa pierre à l'édifice de la cohésion sociale locale, en fonction de ses compétences, mais aussi de ses expériences. Dans la pratique, faire de la médiation dans les quartiers nécessite souvent un sur-engagement personnel, pour répondre aux situations ou problèmes rencontrés et améliorer les relations sociales dans des quartiers qui souvent, ici ou là, sont décrits comme ghettoïsés d'un point de vue social, ethnique, ou en voie d'être ghettoïsés.

Dans ce contexte, face aux caïds de quartier, qui défient les normes, les institutions et notamment les institutions républicaines, face aux influenceurs du net, comme Nasdas, s'il faut le citer, qui esthétisme « la Chienneté », la misère sociale, en plébiscitant les valeurs du capitalisme et de l'argent facile, les médiateurs se définissent comme des influenceurs, qui bien que n'ayant pas beaucoup de moyens et de reconnaissance professionnelle et institutionnelle, ne baissent pas les bras pour autant. S'ils sont majoritairement peu diplômés, les médiateurs sont néanmoins fiers de dire qu'ils ont appris beaucoup de choses à l'école de la rue. C'est grâce à leur parcours de vie, parfois difficile, dans les quartiers populaires et leur capital que l'on dit d'autochtone, qu'ils ont été recrutés, pour participer à la cohésion sociale, pour prévenir, voire traiter les conflits du

quotidien et assurer le lien social qu'ils tentent de réparer. Cependant, au regard de leurs contrats de travail de courte durée, les médiateurs vivent l'épreuve de l'incertitude. La majorité des médiateurs sont en effet employés dans le cadre de contrats aidés, sur une durée de trois années, renouvelable une fois, ce qui génère un sentiment d'insécurité quant à leur avenir professionnel et quant à la pérennisation de leurs emplois, qu'ils décrivent comme précaires. En conséquence, c'est essentiellement grâce à l'entraide dont ils font preuve entre eux, mais aussi grâce à un type de management impliqué, compréhensif, qui prend en considération la dureté du métier, que les médiateurs réussissent à assumer leurs missions.

Pour autant, la plupart des médiateurs aspirent à une réelle promotion sociale. S'ils ne confondent pas la médiation avec le travail social, assuré par des professionnels qualifiés, comme les éducateurs spécialisés, ils envient néanmoins la reconnaissance professionnelle relative dont bénéficient les éducateurs grâce à leur diplôme d'État. Dans tous les cas, les médiateurs rencontrés font bien plus que de la tranquillité publique et de la gestion des conflits. Grâce à leur grande connaissance des problèmes, des besoins et des ressources des habitants, mais aussi à leur capacité de mobilisation partenariale avec les acteurs et les institutions de différents champs (social, éducatif, sanitaire, sécuritaire), ils assurent des actions quotidiennes de retissage des liens sociaux, d'orientation sociale et de prévention des risques de désaffiliation sociale. Nous présenterons tout à l'heure, de manière transversale, les logiques d'action et les espaces de la prévention et de la médiation. Je laisse la parole à Brigitte.

Brigitte BALDELLI, *MCF associé en sociologie, UPVD et responsable de la recherche au sein de Faire-ESS*

Bonjour à tous. Je vais aborder quelques points saillants de l'étude menée sur Montpellier, Lunel et sur le secteur de Toulouse et Tarbes. Sur le secteur de Montpellier et Lunel, il y a une association de prévention spécialisée et un service expérimental Jeunes majeurs a été mis en place dans le cadre du plan Pauvreté et est financé par l'État et le Conseil départemental. L'équipe éducative de ce service s'appuie sur une antenne mobile, un camion aménagé qui est déployé en direction des 18-25 ans, dans le cadre de la politique locale de renforcement de la prévention spécialisée. Ce camion intervient en horaires atypiques, en soirée et durant le week-end, pour élargir les temps de présence dans les quartiers. Les subventions du plan Pauvreté se sont concentrées sur ce service, avec cinq emplois à temps plein, dont quatre éducateurs et un emploi d'encadrement, renforcés par deux temps pleins subventionnés dans le cadre du plan de relance des Bataillons de la prévention. Ils interviennent dans trois quartiers relevant de la politique de la ville : les quartiers Mosson, Petit Bard-Pergola et à Lunel, dans le centre-ville.

Nous retrouvons les mêmes grilles d'analyse qu'a présentées Manuel et notamment les épreuves que les acteurs peuvent vivre. Je vais simplement dire quelques mots sur l'épreuve du new management public. La représentation de la prévention spécialisée entre ancienne et nouvelle prévention s'exprime, à l'analyse des éducateurs et des équipes, dans les conflits latents de pratiques, au sein d'une culture de la prévention, qui se divise autour de l'utilisation du logiciel Traject. La transmission de cette représentation de la prévention entre nouvelle et ancienne se fait parfois dès le recrutement des éducateurs. Alors que certains portent des valeurs très marquées par l'émancipation des publics, la pratique de Trajet vient confronter ces valeurs.

Ces équipes vivent aussi l'épreuve de l'incertitude, avec la précarité des statuts et la fragilité des équipes professionnelles. Bien que le plan contre la pauvreté ait permis de renforcer les équipes dans les quartiers, la question de la précarité des statuts demeure vive, car les embauches se font souvent en CDD renouvelable. L'incertitude quant au prolongement des contrats conduit à la mise en place d'équipes peu stabilisées, alors qu'elles ont besoin de s'inscrire dans la durée. C'est assez paradoxal. En effet, le lien de confiance, tissé par les éducateurs avec les jeunes et les habitants des quartiers, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une présence longue et récurrente, pour assurer une continuité des prises en charge. L'éducation ne peut s'inscrire que dans le temps long et dans la stabilité des équipes.

Ces équipes vivent une épreuve un peu plus particulière, celle de la communication politico-institutionnelle, qui est symbolisée par la présence sociale, qui se fait de différentes manières, en déambulant dans les rues, en se positionnant devant les immeubles, etc. ou par le choix qui a été fait d'installer un camion aménagé mobile qui se déplace en différents points des quartiers. Le camion est un véritable acteur pour ces équipes de prévention. Il a été d'abord un projet de l'équipe, il a été aussi un projet pour des jeunes qui se sont investis dans la décoration, en faisant du street art, ce qui a montré que des jeunes peuvent s'investir auprès des équipes de prévention. Ce camion est un atout pour aller au plus près des habitants ; il est repéré et repérant. Durant la présence sociale de nuit, il sert également de bureau mobile aux éducateurs ou d'un endroit pour recevoir les jeunes en entretien. Ce camion a fait aussi l'objet de critiques des associations de quartier qui voient en lui le fait que les associations de prévention reçoivent beaucoup plus de subventions que les associations de quartier. Elles disent qu'elles sont du quartier, qu'elles le connaissent bien, qu'elles savent ce qu'il faut faire, mais qu'elles ne sont pas aussi bien loties que les associations de prévention. Ce camion peut être considéré par les associations de quartier comme un signe extérieur de richesse, ce qui crée de la rivalité là où il faudrait de la synergie. Au-delà, le camion apparaît comme le camion de l'association, mais aussi comme le camion de l'État puisqu'il porte le logo de la Préfecture, ce qui rend difficiles les efforts des éducateurs pour créer des liens de confiance pérennes dans les quartiers. Ils prennent le risque de voir porter sur eux le doute et la suspicion, qui proviennent de rumeurs, qui sont entretenues par certaines personnes du quartier et qui laissent penser que les éducateurs pourraient finalement ne pas être des éducateurs. D'ailleurs, des incidents, notamment des inscriptions, ont eu lieu sur ce camion. Un affichage institutionnel entre en contradiction avec la neutralité de la fonction d'éducation de rue et la mission de développement du lien social. Il faut peut-être y réfléchir. Après nous être entretenus avec l'encadrement et les éducateurs, le camion a vocation à devenir un café social, un espace plus convivial, appelant peut-être davantage un projet de développement social et la reconnaissance de la population.

Je vais vous dire maintenant quelques mots sur le territoire de la prévention spécialisée dans la Haute-Garonne. À Toulouse, le plan Pauvreté est pris en charge par Toulouse Métropole et comporte deux annexes, une de prévention spécialisée, à Cugnaux et à Blagnac, deux villes qui possèdent des quartiers prioritaires, mais qui n'avaient pas de prévention spécialisée. À Toulouse, la prévention spécialisée existait depuis longtemps et a été reprise par le Département, puis par la Métropole. L'appel à projet lié au plan Pauvreté a coïncidé avec une volonté de développement de la prévention spécialisée, notamment dans le centre-ville de Toulouse et dans les villes de Cugnaux

et de Blagnac. Comme le disait Manuel tout à l'heure, les jeunes des quartiers invertissent aussi les centres-villes.

Sur Toulouse, je ne dirais pas grand-chose puisque vous retrouvez un certain nombre d'éléments dans le rapport. Les épreuves sont les mêmes que partout ailleurs, notamment celle du new public management. Nous observons en outre un espace concurrentiel qui s'est créé entre les annexes de Cugnaux et les associations qui sont déjà dans le centre-ville. Si les jeunes sont pris en charge dans les quartiers, ils n'arrivent plus jusqu'au BIJ. Il faudrait créer des synergies. Nous constatons des rivalités entre associations. L'une des éducatrices a dit qu'à Toulouse, les partenariats n'étaient pas encore assez solides et qu'il faut certainement les travailler.

Tarbes compte trois quartiers prioritaires, un GIP politique de la ville et une association de prévention spécialisée, qui est composée de six personnes. Cette association fonctionne avec une convention pluriannuelle signée avec le Département des Hautes-Pyrénées. Ces acteurs manifestent une forme de précarité, mais sur ce territoire, se pose surtout la question de la concurrence entre les différents professionnels. Un pôle expérimental a émergé et a embauché une éducatrice de rue, qui emploie les mêmes méthodes que les acteurs de la prévention spécialisée. Récemment, un autre éducateur a été embauché et ils sont deux, mais ils se retrouvent isolés, sans pouvoir échanger avec des pairs et avoir des analyses de pratique entre pairs. Ils interviennent auprès d'un public plus âgé, 18-30 ans, alors que l'association de prévention intervient auprès des jeunes de 16 à 20 ans. La mise en place de deux éducateurs au sein du GIP a créé un flou et un espace concurrentiel latent, porteur de tensions sur la reconnaissance de l'expertise de la prévention spécialisée.

Pour conclure, l'enquête met en lumière la fragilité des financements et des statuts professionnels, au sein des initiatives, accentuée par la nature expérimentale de certains postes et la difficulté de maintenir une stabilité de long terme. Les distinctions entre les missions traditionnelles de prévention spécialisée et les nouveaux besoins d'insertion professionnelle sont également discutées entre les différents acteurs, agissant parfois sous la pression de chiffres, montrant la complexité de répondre efficacement à une gamme élargie de problématiques sociales. L'enquête soulève l'importance d'une approche plus intégrée en termes de statuts et cohérente entre articulation et coordination sur les territoires, pour améliorer l'efficacité de la prévention spécialisée et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion. Enfin, les complexités et les enjeux associés à l'adaptation des acteurs de la prévention spécialisée aux nouvelles réalités sociales appellent à une réflexion plus profonde sur les modèles de financements et la gestion des ressources humaines entre les trois niveaux de gouvernance et les acteurs de terrain.

Manuel BOUCHER

Merci, Brigitte. Nous allons conclure cette première partie par une synthèse. Cette enquête a été menée sur de nombreux territoires et nous aurions eu beaucoup de choses à dire, sur un temps très court, mais ceux qui sont intéressés pourront lire le rapport. Nous proposons de conclure par une réflexion sur les espaces de prévention spécialisée et de médiation urbaine et de faire des préconisations.

Nous avons essayé de discuter de l'espace de la prévention spécialisée, lors de nos interventions sociologiques et l'approche avait été, semble-t-il, validée par les acteurs. Même si la majorité des acteurs sont des associations, il existe aussi des services de prévention municipaux et métropolitains. Les attentes politiques sont également parfois contradictoires entre la protection de l'enfance et la lutte contre la pauvreté, versus la prévention de la délinquance. Au regard de la diversification des modes de financement et des configurations locales de la prévention, l'espace de cette approche est actuellement composée de trois grands pôles complémentaires :

- Un pôle de la protection de l'enfance, majoritairement financés par les Départements, dans lesquels les pouvoirs politiques attendent des résultats en matière de maintien de la cohésion sociale, mais également d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cette attente politique conduit les éducateurs à privilégier un accompagnement social individuel, hors les murs, au point que certains parlent d'actions éducatives en milieu ouvert sans mandat. Dans ce cas, les éducateurs font le constat qu'ils ont de grandes difficultés à développer des actions collectives avec les habitants, dans une perspective de développement social local.

- Un pôle classique de prévention et de lutte contre la délinquance, plébiscité par les élus et longtemps contesté par les acteurs historiques de la prévention spécialisée, qui ne voulaient pas être assimilés à des « socio-flics », pour reprendre les termes de l'époque, chargés de faire le contrôle social des classes populaires.

Ces acteurs militaient surtout pour être associés à des travailleurs sociaux, agissant pour et avec le milieu social dans lequel ils intervenaient, afin de construire et de consolider le tissu social des territoires défavorisés. Ce refus de reconnaître ce pôle sécuritaire comme partie intégrante et fondamentale de la prévention spécialisée a contribué à faire que la nouvelle figure des médiateurs sociaux, apparue dans les années 90 et chargée de réguler les espaces urbains, perçus comme sensibles, potentiellement violents, soit privilégiée par les élus locaux à la recherche « de prestidigitateurs indigènes ». Néanmoins, depuis la première décennie du XXI^{ème} siècle, le phénomène de la radicalisation islamiste et le développement exponentiel des trafics de drogues dans les quartiers ont conduit l'État, en s'appuyant sur des financements liés à la politique de la ville et à la lutte contre la délinquance, à remettre la prévention spécialisée au cœur de la politique publique de prévention des phénomènes de radicalisation religieuse et des processus d'ordre criminel, notamment dans le cadre du narcotrafic. À l'épreuve de la réalité, les éducateurs ont cependant pleinement conscience qu'ils n'ont pas les moyens de se confronter, voire dans certains cas, d'approcher les jeunes impliqués dans les réseaux de drogues, sous peine d'être empêchés de travailler et d'être eux-mêmes victimes de violences.

- Un pôle de lutte contre la pauvreté, financé depuis 2018 dans le cadre de la stratégie de prévention contre la pauvreté, qui indique, sur la volonté gouvernementale, que désormais, les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'action sociale doivent réviser leurs logiques curatives et progressivement mettre l'accent sur des logiques préventives.

Cette stratégie gouvernementale affirme aussi que le modèle social doit s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux différentes formes de pauvreté. En 2023, cette stratégie de lutte contre

la pauvreté dans les territoires est réaffirmée, au sein du Pacte des solidarités, dans lequel la prévention spécialisée est repérée pour aller vers les personnes en risque de marginalisation.

Parmi d'autres acteurs de l'action sociale, de l'animation et de l'éducation populaire, la prévention est ainsi financée par le relais social de l'État, pour participer à la prévention de la marginalisation des jeunes et de leur famille, mais aussi pour les accompagner vers la sortie de la pauvreté, notamment par le logement, la formation et le travail. Dans la pratique, ce pôle social de lutte contre la pauvreté conduit donc des acteurs de la prévention, habitués aux problématiques propres des quartiers, à découvrir de nouveaux territoires, ces centres-villes dont nous avons parlé, des publics de la pauvreté qui vivent des situations, pour reprendre leurs termes, d'une extrême violence, qui les bouleversent totalement.

Au sein de cet espace de la prévention spécialisée, caractérisé par ces pôles en tension que je viens de vous citer, ces principaux acteurs, en particulier les éducateurs, sont bousculés et en quête de repères. Par rapport à leurs pratiques historiques, aux représentations qu'ils se faisaient du métier d'éducateur de rue, dont les missions principales étaient d'intervenir dans les interstices, d'une part pour entrer en relation avec les personnes et les groupes en voie de marginalisation, afin de prévenir les processus de rupture avec la société et ses représentants et d'autre part, pour renforcer les capacités d'agir des habitants, les éducateurs de rue sont dorénavant fortement incités à répondre à de nouvelles attentes politiques qui ont trait à des questions de sécurité. Ils ont transformé leurs pratiques et l'organisation de leur travail.

La nouvelle prévention spécialisée conduit en particulier à faire des reportings pour entrer dans le rang du new public management, à l'instar de l'ensemble du champ social et médico-social. Il s'agit de rendre des comptes sur les activités que les éducateurs mènent dans et hors les murs, d'évaluer leur capacité effective à insérer socialement et professionnellement les jeunes qu'ils accompagnent. Pour autant, cette question de l'*accountability*, c'est-à-dire de rendre des comptes aux tutelles et financeurs, sur ce que produisent les actions que mènent ces éducateurs dans l'espace public, n'est pas pensée par un certain nombre de cadres, d'associations et de services de prévention comme une forme de contrôle inacceptable, mais comme un moyen de visibiliser, d'évaluer les effets de leur travail pour l'améliorer, avec le concours des équipes éducatives. C'est aussi une façon de rompre avec une pratique opaque du passé, qui aurait participé à délégitimer la prévention spécialisée. Or, les responsables des structures de prévention ont aussi conscience que s'ils n'épousent pas les logiques d'évaluation du nouveau management public, dans lequel ils sont considérés comme des prestataires de service devant apporter aux usagers consommateurs des prestations de qualité, au moindre coût, pour reprendre l'expression d'un cadre dirigeant, « ils sont morts ».

Face à ces mutations, bien qu'ils aient pleinement conscience de s'adapter aux besoins des pouvoirs publics qui les soutiennent, les éducateurs de rue vivent un mal-être identitaire. Ils ont le sentiment de s'éloigner de leurs spécificités d'intervention et de leurs principes fondateurs. Dès lors, reprenant le célèbre adage indiquant que lorsque tu ne sais plus où tu vas, tu te rappelles d'où tu viens, des éducateurs soulignent qu'il est désormais temps de reconstruire l'identité et la spécificité professionnelles de la prévention spécialisée, en revenant aux fondamentaux de cette approche, tournée vers des actions socio-éducatives dans les interstices et des modes d'intervention sociale collective et de développement social local. Bien sûr, ce retour aux

fondamentaux de la prévention spécialisée nécessite qu'une relation de confiance réciproque avec les pouvoirs publics ne se délite pas et que ces pouvoirs publics reconnaissent l'intérêt de favoriser des actions collectives émancipatrices, donc potentiellement subversives.

La prévention spécialisée est conduite à s'adapter pour ne pas disparaître, même si elle craint de perdre son âme, voire de chavirer en navigant dans un espace tumultueux, caractérisé par plusieurs pôles en tension. Cependant, cette approche du travail social, bien qu'atypique, a une histoire ancienne. Elle est aussi bien repérée, reconnue d'un point de vue réglementaire et professionnel. A contrario, la médiation sociale a une histoire récente, même si différents militants et structures associatives se battent depuis le début des années 90 pour la faire reconnaître comme un champ à part entière. La médiation a actuellement le vent en poupe, comme le soulignent les initiatives politiques récentes, notamment la proposition de loi de début 2024, qui est en première lecture à l'Assemblée nationale, et qui vise à reconnaître les métiers de la médiation sociale. Cette approche est en voie de professionnalisation. Cela fait maintenant une trentaine d'années que les médiateurs sillonnent les rues des centres-villes et des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ils sont donc devenus indispensables pour la cohésion sociale. Contrairement aux années 2000, rares sont ceux qui au sein du champ social, remettent en cause leur utilité pour le lien social et la tranquillité publique, dans les territoires urbains, parfois ghettoïsés, où les relations sociales et humaines, au sein des familles et dans les espaces, sont très annihilées.

Actuellement, nous pouvons signifier l'espace de la médiation à partir de trois grands pôles :

- Celui de la tranquillité publique, au sein duquel les médiateurs contribuent à l'équilibre des espaces, dans le cadre de manifestations publiques, à l'établissement ou au rétablissement du lien social et à la réduction du sentiment d'insécurité.

Ils vont donc mobiliser des logiques d'action pour prévenir et résoudre des situations de conflits, des conflits de voisinage par exemple, signaler des dysfonctionnements aux services compétents (la police, la voirie, les transports publics) et repérer les personnes en situation de détresse. Dans ce pôle, ils régulent les tensions et apaisent les conflits entre les usagers et les institutions ou entre les habitants entre eux, dans les espaces publics qu'ils contribuent à humaniser, mais aussi à sécuriser.

- Le pôle du lien social, dans lequel les médiateurs sociaux facilitent la connaissance, l'accès des habitants aux services dont ils peuvent bénéficier dans les domaines de la protection sociale, de la santé, du logement, de l'insertion, etc.

Dans ce pôle, les médiateurs agissent aussi pour accompagner les personnes à réaliser les démarches auprès des administrations, des institutions sanitaires et sociales, mais ils font également de l'orientation sociale. À travers un travail d'écoute et le dialogue, ils développent des logiques d'action qui facilitent la communication entre les habitants, les élus et les acteurs institutionnels. Ils peuvent aussi participer à l'animation de réunions d'information sur des questions diverses de la vie quotidienne, dans le cadre de la santé, de l'école, de la famille, et coopérer à la mise en œuvre de projets de développement de la vie locale. Lorsque c'est utile, c'est

même dans ce pôle que les médiateurs peuvent faire de la médiation interculturelle entre usagers et services publics, pour lever les préjugés et les malentendus réciproques.

- Un pôle d'éducation et de parentalité.

Au sein de ce pôle, les médiateurs contribuent à maintenir, au sein des familles, des institutions scolaires et de l'éducation populaire, un climat éducatif constructif, propice à l'épanouissement des enfants, des adolescents et à l'acquisition de connaissances, qui favorise les relations entre les familles et les équipes éducatives. Dans ce pôle, les médiateurs ont à cœur de promouvoir les valeurs républicaines, de prévenir les risques de dysfonctionnements éducatifs qui sont producteurs de désordres sociaux autour de l'école et de ses spécificités. L'intervention des médiateurs aide à apaiser les éventuelles tensions, à réduire les risques de violence, de harcèlement et de décrochage scolaire.

À travers ces trois pôles, qui constituent l'espace de la médiation, nous constatons qu'au-delà de leurs missions de tranquillité publique, les médiateurs lient leur connaissance des populations des quartiers avec une diversité de logiques d'action, qui concourent à la participation citoyenne et à la cohésion sociale locale.

En conclusion, la description des espaces de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine souligne une nécessaire complémentarité de ces acteurs du lien social. Cette description anime aussi des spécificités des champs de la prévention et de la médiation, mais surtout beaucoup de points communs quant aux épreuves de précarisation et d'incertitude que vivent ces acteurs. Or, les épreuves d'insécurisation, vécues par ces acteurs centraux de la cohésion sociale, contribuent notamment à la production de logiques concurrentielles de méfiance et affaiblissent les capacités de régulation sociale locale. Dans ce contexte, les préconisations que nous proposons visent donc à réduire les logiques d'incertitudes, qui impactent les acteurs de la prévention et de la médiation, afin qu'ils renforcent leurs capacités de réflexion et d'action, au service de la société.

La première préconisation que nous proposons est de sécuriser. Tous les acteurs sociaux rencontrés soulignent un climat d'insécurisation financière, délétère pour assurer leurs missions. D'un côté, les médiateurs dénoncent leurs statuts et contrats de travail précaires, qui conduisent à ce que des médiateurs précaires s'occupent de publics précaires et les empêchent d'être reconnus comme des professionnels sociaux à part entière. Du côté de la prévention, les acteurs soulignent que les subventions, mal ou non assurées de la part du Département et des collectivités territoriales, ainsi que les financements complémentaires proposés par l'État par l'intermédiaire de projets de courte durée, aboutissent à une précarisation des structures de prévention spécialisée. Celles-ci sont contraintes d'embaucher, pour citer l'expression d'un cadre, des éducateurs « gadgets » en contrat à durée déterminée, sur des courtes périodes, ce qui est inapproprié dans le cadre de la prévention spécialisée, qui a besoin de temps et d'éviter trop de turnovers, c'est-à-dire des rotations, pour construire des relations de confiance avec les publics, souvent des invisibles en rupture avec les institutions.

Pour éviter la précarisation contre-productive des éducateurs de rue et des éducateurs, nous croyons qu'il est alors nécessaire que les pouvoirs publics, les Départements, les Métropoles, l'État, s'entendent à l'échelle du territoire pour sécuriser et assurer les cofinancements pérennes de la

prévention et de la médiation. Cela signifie notamment que les financements liés à des appels à projets ou à des dispositifs spécifiques ne soient pas mobilisés pour pallier au manque de financements des collectivités territoriales, en particulier des Départements, prévus dans le droit commun, selon la loi, mais soient utilisés pour mener de réelles actions innovantes et expérimentales.

Par conséquent, il s'agit de dépasser une injonction paradoxale. D'un côté, les appels à projets, tout à fait intéressants, qui privilégient les logiques, dans certains cas, politiques et institutionnelles, répondent à des préoccupations réelles, mais sont souvent médiatisés en politique en matière de lutte contre la délinquance, en matière de radicalisation, en matière de marginalisation nuisible, et décrits comme trop contraignants. On nous parle beaucoup par exemple de saucissonnage du public en tranches d'âges trop restrictives et absolument pas adaptées aux réalités vécues. Ils permettent aux acteurs de la prévention d'augmenter artificiellement le nombre de leurs salariés. De l'autre, ces opportunités de financements non pérennes conduisent à un risque de perte de sens, voire de décrédibilisation et de déprofessionnalisation.

La deuxième préconisation que nous proposons est de qualifier et de former. Contrairement à la plupart des éducateurs de prévention, une grande partie des médiateurs sociaux manquent encore aujourd'hui d'une formation reconnue par les autres champs du secteur social. Il faut donc espérer que la loi visant à reconnaître les métiers de la médiation expose cette lacune qui impacte leur reconnaissance professionnelle, à condition que les employeurs jouent réellement le jeu de la qualification de ces médiateurs. Néanmoins, il est essentiel que cette prochaine qualification, attendue par les principaux intéressés, ne rende pas plus difficile l'accès à la promotion sociale des habitants des quartiers populaires qui souhaitent s'engager dans cette voie professionnelle. Dès lors, il est primordial que les futures qualifications des médiateurs valorisent les savoirs expérientiels des candidats à ces formations. La qualification des médiateurs doit également signifier la fin de leur précarisation structurelle. En effet, même si les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, pour des personnes issues des quartiers, peuvent être des marches intéressantes pour rentrer dans le métier de médiateur, il est devenu de plus en plus insoutenable, d'un point de vue éthique notamment, mais aussi contre-performant pour la cohésion sociale, que les médiateurs sociaux soient employés avec des statuts et des contrats de travail précaires, puis mis à la porte à la fin de ces contrats aidés.

En outre, les efforts de formation et de qualification concernent également les acteurs de la prévention spécialisée. Au-delà de la prévention spécialisée, au regard de la précarisation de la protection de l'enfance – vous l'avez vu peut-être dans *Le Monde* où une tribune de travailleurs sociaux en détresse a été publiée le 19 mars – et du manque d'attractivité des métiers du social en général, sur le terrain, un certain nombre d'éducateurs non diplômés font office de faisant fonction. Il s'agit donc que les employeurs des éducateurs de prévention obtiennent des moyens spécifiques pour qualifier ces intervenants sociaux.

Les jeunes éducateurs, même lorsqu'ils sont diplômés, regrettent également de ne pas avoir été suffisamment initiés à l'approche spécifique de la prévention spécialisée durant leur formation initiale. Il s'avère donc essentiel que ces éducateurs accèdent à des plans de formation continue qui leur apportent des connaissances sur l'histoire, les méthodes, les techniques, les enjeux de la

prévention spécialisée, comme ils sont notamment proposés par le CNLAPS. D'ailleurs, le livre blanc du travail social, sous l'égide du Haut Conseil en travail social, propose de rendre prochainement obligatoires des temps de formation continue pour les travailleurs sociaux, comme pour les médecins.

Au sein de l'espace de la prévention spécialisée, au regard des nombreux regrets exprimés par les éducateurs de ne pas suffisamment développer des pistes d'action collectives et de développement social local, au profit de celles de l'accompagnement social individuel, notamment parce qu'ils manquent de temps, parce que leurs financeurs ne leur demandent pas de résultats à propos des dynamiques de cette fameuse *empowerment* des quartiers populaires à laquelle ils auraient pu contribuer, et aussi par le déficit de formation, il paraît important, pour éviter un trop grand déséquilibre entre les logiques d'action en tension que je vous ai décrites, qui risquent de déspécifier les pratiques de prévention spécialisée, de former, d'approfondir la formation des éducateurs aux méthodes d'intervention sociale collectives et participatives, comme le développement local ou le travail social collectif.

Enfin, nous proposons de systématiser les partenariats entre prévention et médiation. Les dispositifs, tels que les Bataillons, stipulent la nécessité de construire des partenariats entre les éducateurs et les médiateurs. Dans la pratique, ces partenariats sont effectivement mis en œuvre d'un point de vue institutionnel. Cependant, au-delà des rencontres entre les responsables hiérarchiques des équipes (médiateurs et éducateurs), les acteurs de terrain considèrent nécessaire d'institutionnaliser les temps de réflexion, de présence sociale commune entre médiateurs et éducateurs, qui coordonnent par le bas leurs actions, assurent une veille collective dans des réunions régulières et partagent l'information, la co-construction de diagnostics, des *débriefings* communs. Or, pour que cette systématisation par le bas des partenariats entre éducateurs et médiateurs soit effective et durable, des temps de formation communs doivent être organisés. À nouveau, le Comité national de liaison des acteurs de la prévention propose une formation intitulée « Prévention spécialisée et médiation sociale, pour une action mutuelle », ce qui montre bien l'importance des liens. Ces partenariats doivent également définir, dans des conventions bilatérales, respectueuses du cadre réglementaire et de l'autonomie professionnelle des intervenants sociaux, les conditions et les situations dans lesquelles les éducateurs et les médiateurs peuvent partager, hormis les informations confidentielles, protégées par la loi, des données utiles à leurs actions communes. Autrement dit, si nous voulons véritablement, par le bas, faire en sorte que ces partenariats fonctionnent, il faut donner les certitudes aux uns et aux autres, notamment aux éducateurs, qu'ils peuvent communiquer des informations avec les médiateurs, qui sont des réels intervenants sociaux, qui ont donc une méthodologie, une éthique, et qu'ils sont protégés quant à la non-divulgateion de certaines informations nominatives. Au nom de mes collègues, je vous remercie de votre écoute.

Les pratiques de prévention et de médiation : entre accompagnement, orientation et développement social

- **Jennifer DESSEAUX, Mathilde Rodriguez**, *éducatrice spécialisée, Enfance Catalane (Perpignan)*
- **Hamid TARRABE**, *assistant socio-éducatif, club de prévention, Toulouse Métropole (Toulouse)*
- **Salima AISSAOUI**, *éducatrice spécialisée - Avenir jeunesse (Alès)*
- **Luc PAYA**, *responsable d'unité d'intervention sociale du Service Intersecteurs Jeunes Majeurs (SIJM) antenne mobile - Association de prévention spécialisée 34 (Montpellier-Lunel)*
- **Gildas HERRIOT**, *coordinateur d'équipe de l'Association pour le développement de la prévention spécialisée 30 (Nîmes)*
- **Laurie LAPORTE**, *éducatrice spécialisée, Association de Prévention Spécialisée des Hautes Pyrénées (APS65 - Tarbes)*
- **Sabrina BARQUI**, *chef de service médiation urbaine (Ville de Perpignan)*

Animateur : Mohamed BELQASMI, *Sociologue, chargé de recherche à l'Institut du développement social (IDS) Normandie.*

Laurie LAPORTE, *éducatrice spécialisée, Association de Prévention Spécialisée des Hautes Pyrénées (APS 65 - Tarbes)*

Comme l'ont dit les sociologues, des éducateurs ont été embauchés en direct par le Groupement d'intérêt public qui gère la politique de la ville. Ils ne sont pas sur des missions de prévention spécialisée, mais ils sont recrutés comme éducateurs de rue, avec des missions parfois similaires et parfois sur un même territoire commun.

Je voudrais d'abord vous remercier pour les conclusions et votre travail. Sur la question de l'ancienne et de la nouvelle prévention, on peut en effet se demander ce qui fait aujourd'hui le cadre normatif de la prévention. Quel est le référentiel de la prévention spécialisée aujourd'hui ? Est-ce le collectif ou l'individuel ? Est-ce la résistance ou la soumission à l'injonction ? Est-ce la pratique des fondamentaux ou le reporting ? Nous sommes dans ce flou et même parfois dans ce versus.

Comme vous le disiez très justement, les clubs de prévention spécialisée répondent d'abord à des enjeux territoriaux. Cela pose aussi la question de la gestion des services de prévention spécialisée puisque de la même manière, il y a une évolution des structures gestionnaires de la prévention spécialisée. Certaines associations sont multi-activités et certains services sont par exemple repris en gestion par les gestionnaires de l'enfance, au milieu de multiples autres services. Cela interroge la gouvernance associative et donc le projet associatif. Le référentiel de la prévention spécialisée doit aussi se déterminer selon le projet associatif, le pacte politique, la vision politique territoriale des prescripteurs, des commanditaires, des pouvoirs publics, des décideurs en général. Comment se fait cette articulation ? Le référentiel est une chose, mais comment la prévention y contribue ? Si la prévention n'est déjà pas lisible pour nous, comment peut-elle l'être pour les autres ? Il y a un sujet sur la gouvernance associative et le projet associatif. On parlait tout à l'heure de citoyenneté.

Quelle est aujourd'hui la gouvernance démocratique d'une association de prévention spécialisée ? En quoi les citoyens du territoire sur lequel elle intervient interviennent eux-mêmes dans la gestion démocratique de l'association qui propose les services ?

Enfin, entre médiation et prévention spécialisée, je suis un peu étonnée que l'éducatif revienne à la prévention spécialisée et la parentalité aux médiateurs. La distinction entre les deux me surprend. L'éducatif et la parentalité sont, pour moi, forcément liés et la complémentarité entre ces deux domaines est absolument nécessaire. Se posent peut-être aussi des difficultés de lisibilité, y compris pour les professionnels.

Luc PAYA, *Responsable d'unité d'intervention sociale du Service Intersecteurs Jeunes Majeurs (SIJM) antenne mobile - Association de prévention spécialisée 34 (Montpellier-Lunel)*

Je travaille avec le fameux camion bleu, cette antenne mobile qui a été présentée tout à l'heure. On parlait d'ancienne prévention et de nouvelle prévention. Il est important de rappeler que la prévention s'est toujours adaptée et renouvelée. De mon point de vue, il n'y en a pas une nouvelle et une ancienne ; il y a une capacité des équipes éducatives et des travailleurs sociaux à suivre le « *moove* », le *moove* des jeunes, l'individualisme forcené, etc. Il a été exprimé une approche critique sur l'accompagnement proche de l'AEMO ou l'accompagnement collectif. De façon continue, il y a l'accompagnement individuel et l'accompagnement collectif. Je ne pense pas qu'il y ait un basculement.

S'agissant de l'instrument de l'antenne mobile, il n'est pas nouveau, mais il reste novateur pour ce qui nous concerne. Il est venu bouleverser aussi la façon d'appréhender les publics et les territoires. Comment assurer une présence et une visibilité, alors que très souvent, les éducateurs historiques disent qu'il faut être le plus discret possible. La légitimité d'un éducateur ou d'une éducatrice de prévention est aussi d'être un habitant du quartier, de pouvoir le traverser, d'être reconnu. Ce camion apporte aussi quelques comforts. Par ailleurs, dans cet aller vers, il permet aussi de faire venir. Nous réfléchissons aujourd'hui à des perspectives d'un café social, parce qu'il faut reconnaître que dans les territoires, avec les politiques de rénovation urbaine, fréquemment, il y a une forme d'interdit de lieux de regroupement et de convivialité. Cet instrument a cette vocation, non pas de se substituer, mais d'offrir un lieu de rassemblement, relativement apaisé, avec les adultes repères, qui permet des débats. Il permet peut-être aussi de sortir d'une pensée unique, portée parfois, selon les quartiers, par une pensée communautariste, qui prône quelquefois des interdictions. Pour ma part, je relève et je défends qu'il n'y ait pas une nouvelle ou une ancienne prévention, mais bien une évolution.

Enfin, un dernier mot sur le logiciel Traject. Il a ses vertus parce qu'il permet d'organiser la pensée et sous certains aspects, il peut créer des dangers, le danger de la quantification absolue. Le secteur du médico-social est contraint de répondre en matière d'actes et de prestations et de rendre des comptes. Or, en prévention spécialisée, le temps long ne peut pas se quantifier uniquement par un entretien de vingt minutes. Le logiciel a ses vertus parce qu'il rend lisible et visible. Il ne faut pas oublier que nombre d'entre nous, dans les structures qui sont les nôtres, avons bricolé nos logiciels précédemment, avec Excel, des tableurs, etc. Aujourd'hui, nous avons intérêt à développer aussi une forme d'harmonie, non pas d'uniformisation, mais d'appréhension et

d'appréciation, de qui nous rencontrons, de ce à quoi nous sommes confrontés et par incidence, de ce que cela produit, en matière notamment d'utilité sociale et non pas seulement d'impacts.

Mathilde RODRIGUEZ, *éducatrice spécialisée, Enfance Catalane*

Je voudrais faire part de la précarité dans laquelle nous sommes, avec une incertitude sur notre présence à l'avenir. Nous n'y pensons pas tous les jours dans le travail, mais cette incertitude peut peser sur les équipes et peut rendre difficiles les recrutements.

Hamid TARRABE, *assistant socio-éducatif, club de prévention, Toulouse Métropole*

Il faut rappeler que la prévention spécialisée est la deuxième mission de l'Aide sociale à l'enfance. On a tendance à l'oublier, mais cela doit rentrer dans nos pratiques et les actions mises en place. Il y a toujours une articulation entre l'accompagnement individuel et l'action collective. Je suis convaincu de l'adaptation continue de la prévention spécialisée. Pour ma part, j'ai vécu toutes les mutations, avec le passage au Département et par la loi MAPTAM, le passage à la Métropole. En termes d'évolution des pratiques, la prévention spécialisée s'adapte toujours au contexte, à l'environnement et aux publics. L'opportunité du plan Pauvreté, avec la découverte d'un autre public que ceux présents dans les QPV, en centre-ville, nous a permis d'aller à la rencontre de beaucoup de jeunes. Les collectivités sont parties prenantes et Toulouse Métropole a décidé de pérenniser les postes. Les postes du plan Pauvreté sont transformés en postes pris en charge par Toulouse Métropole, soit entre dix et quinze postes.

Traject reste un outil comme un autre. Comment le rendre utile aux techniciens ? Quelle plus-value peut lui être donnée ? En termes d'analyses, je pense qu'il peut être utile. La non-visibilité a tué la prévention spécialisée. On ne donnait pas de perspectives aux analyses et études et on ne donnait pas assez à voir la plus-value de la prévention spécialisée dans toutes les politiques publiques, alors que son intervention est large.

Un intervenant, *éducateur spécialisé, Enfance Catalane*

Notre service a été créé il y a deux ans, sur le territoire de Perpignan, qui n'a pas la culture ni la connaissance de la prévention spécialisée. Nous essayons de faire notre travail au mieux, d'entrer en lien avec les différents partenaires et les acteurs du territoire. Je rejoins Hamid sur Traject ; auparavant, nous n'avions pas ce support pour rendre compte de notre travail, pour avoir de la lisibilité et de la visibilité. L'important est aussi de savoir ce que l'on fait de Traject et comment on retranscrit les informations. Il faut être vigilant et respecter le public. À Perpignan, notre interrogation concerne notre pérennisation, contrairement aux autres acteurs de prévention de la région. Nous savons que nous sommes utiles, que nous pouvons être de bons relais pour les autres structures et il faut soutenir ce service.

Sabrina BARQUI, *chef de service médiation urbaine, Ville de Perpignan*

Nous travaillons depuis deux ans avec la prévention spécialisée. Cinq médiateurs sont attirés aux Bataillons de la prévention et travaillent, sur un temps établi en amont, sur les maraudes des éducateurs. Je pense qu'ils ont été introduits assez rapidement au départ parce que la plupart des éducateurs ne connaissaient pas le territoire de Perpignan, contrairement aux médiateurs. Le travail s'est réalisé tout naturellement parce qu'il se fait en complémentarité. Nous avons besoin

d'eux. La médiation urbaine n'intervient pas qu'auprès des jeunes, mais auprès de l'ensemble de la population de Perpignan et quand le service peut s'alléger des problématiques de jeunesse, je pense que nous gagnons un temps précieux sur les autres activités.

Je n'ai pas vu d'autres médiateurs dans l'étude ; nous sommes donc apparemment les seuls à Perpignan. Notre champ d'action est vaste, varié et divers. Notre mission est facilitée parce que nous sommes employés par une collectivité et les actions communes avec les autres services se font très facilement. Tout ce que l'on demande est rapidement engagé, ce qui se voit tout de suite sur le terrain et ce qui est ressenti par la population. Nous sommes 14 sur le terrain et si l'effectif était un peu plus important, nous aurions encore plus de possibilités.

Manuel BOUCHER

Sabrina, vous avez peut-être des choses à dire sur la précarité et le statut.

Sabrina BARQUI

J'ai 14 agents dans mon service et 10 ont un contrat précaire à durée déterminée. Trois sont titulaires d'un contrat de fonctionnariat et un est contractuel. Il est vrai que le statut est la préoccupation de tous les agents parce qu'ils s'impliquent beaucoup et aimeraient que par la pérennisation de leur poste, leur travail soit reconnu. La reconnaissance du travail passe par une pérennisation du service et des agents. Le métier de médiateur est amené à évoluer. Selon l'évolution des quartiers, de la ville et de la politique, le métier de médiateur est en constante évolution. Il faut donc que les médiateurs trouvent une voie à laquelle ils pourraient aussi se fier.

Manuel BOUCHER

Dans le travail que nous avons fait ici avec les médiateurs et les médiatrices, nous avons pu constater qu'une frontière était maintenue. Ils disent qu'ils ne sont pas travailleurs sociaux, mais ils font de l'intervention sociale, du lien, parfois même du suivi de situations, toujours en rappelant que cette action n'est pas pérenne. D'ailleurs, des travailleurs sociaux, qualifiés comme tels, font de la médiation. Nous en avons rencontré deux ici, sur le territoire, une médiatrice dans vos services et une médiatrice scolaire, qui avait un diplôme de moniteur-éducateur. Il existe une formation pour les adultes relais et une structure propose une formation continue sur différents aspects, mais est-ce que l'accès à la qualification est prévu dès le départ ? Lors de la signature d'un contrat d'adulte relais, est-ce que le projet de qualification et d'insertion est déjà positionné ?

Sabrina BARQUI

Le contrat adulte relais est, à l'origine, un contrat tremplin. Asmoune ou Cofrimi demande aux adultes relais de se servir de ce contrat comme tremplin, c'est-à-dire de ne pas se professionnaliser dans la médiation. Nous n'avons pas beaucoup d'ouvertures en termes de formations qualifiantes et diplômantes.

Gildas HERRIOT, *coordinateur d'équipe de l'Association pour le développement de la prévention spécialisée 30, Nîmes*

Entre prévention spécialisée et médiateur, je dirais que la situation est un peu similaire à celle d'une famille, lorsqu'une pièce rapportée arrive et qu'elle vient un peu déranger et questionner.

Comment développer des espaces de rencontre qui prennent en compte la temporalité, parce que l'emploi est dans une situation précaire ? Comment soutenir et aider des adultes relais à accéder à cette formation et à cette professionnalisation ? Souvent, on les compare aux « grands frères », avec parfois des conflits de volontés au sein des territoires, qui les mettent dans des positions très inconfortables. Comment travailler avec les éducateurs qui interviennent sur le plan Pauvreté, le plan de relance et sur la précarité ? Comment construire cette rencontre et cette complémentarité dans nos missions respectives ? Nous avons aujourd'hui des difficultés à nous rencontrer. Nos relations sont plutôt humaines, parce qu'à un moment donné, nous avons construit une histoire avec un partenaire qui est un médiateur social au sein de sa structure. C'est ainsi que l'on construit une action commune. Nous n'avons pas une vision plus globale pour essayer de nous rencontrer. Aujourd'hui, sur Nîmes, telle est la complexité.

Salima AISSAOUI, *éducatrice spécialisée, Avenir-Jeunesse, Alès*

À Alès, nous n'avons pas de médiateur. J'aimerais revenir sur les quartiers du plan Pauvreté. Alès n'est pas une très grande ville, le plan Pauvreté concerne le grand quartier du centre-ville. Il est un peu difficile de faire de la présence sociale parce que l'on ne sait pas si l'on fait les magasins ou l'on cherche des jeunes. Par contre, nous travaillons beaucoup avec les partenaires et heureusement. Les collèges ont été les premiers à être ravis que nous intervenions en centre-ville parce qu'ils nous ont envoyé les premières familles et le travail a commencé ainsi. Nous avons fait beaucoup d'orientations avec les partenaires. Sur le développement local, on se sert des conseils citoyens et on essaie de comprendre ce qui se passe dans leurs propres quartiers, au sein du centre-ville. Nous travaillons beaucoup avec les familles et les jeunes, en les orientant vers nos collègues des autres structures, la maison de la jeunesse, les CCAS. C'est un travail très long. J'interviens depuis plus d'un an sur le plan Pauvreté, mais notre structure existe depuis 35 ans et nous ne travaillons pas depuis très longtemps avec la municipalité. Il faut persévérer et continuer à exister auprès des élus.

Je voudrais revenir également sur Traject. Au départ, cet outil m'a semblé un peu étrange, mais je ne me suis rendu compte que les jeunes ne faisaient pas la différence entre l'ancienne et la nouvelle prévention. On leur explique nos modes d'intervention, etc. Pour ma part, Traject m'a permis, en un an, de voir le nombre d'accompagnements que nous avons dans le centre-ville. J'accompagne près de deux fois plus de jeunes en centre-ville que dans le quartier Près-Saint-Jean par exemple, où beaucoup de bâtiments ont été démolis, mais où habitent encore beaucoup de familles. En centre-ville, je vois de la misère, dans tous les sens du terme.

Mohamed BELQASMI

C'est un point commun peut-être avec Hamid.

Hamid TARRABE

C'est un point commun. J'ai découvert le centre-ville d'un point de vue éducatif et nous partageons ce constat avec les villes de Marseille, Lille, Nantes et d'autres villes plus petites. La prévention

spécialisée était concentrée sur les QPV et l'hyper-attractivité de la métropole fait que ce territoire d'usage a été un peu la langue de bois de la prévention spécialisée. On découvre de plus en plus l'ampleur de l'hyper-mobilité des publics qui bougent d'un quartier à l'autre. Dans la métropole toulousaine, il y a ceux qui arrivent et qui viennent d'ailleurs, mais aussi ceux qui viennent des QPV. Cette articulation est visible dans beaucoup de territoires et nous partageons ce constat.

Débat avec la salle

Philippe MOCELLIN, *Directeur général de la Ville de Perpignan*

Je voudrais simplement répondre à un point concernant la médiation et le personnel dans la fonction publique territoriale. C'est une vraie difficulté parce que ces personnels ont une mission particulière, mais aussi un statut particulier. Je crois qu'il ne faut pas confondre l'accès à la formation diplômante, la promotion, l'évolution dans la collectivité et l'institutionnalisation de la médiation. De mon point de vue personnel, à force d'institutionnaliser la médiation, on perd un peu de son sens. La médiation est différente d'un service voirie ; elle intervient dans les interstices, les angles morts. Il faut trouver cette zone d'équilibre. Les professionnels savent que la Ville de Perpignan est très bienveillante à l'égard de ces personnels qu'il faut accompagner. L'accès à la formation est fondamental. La collectivité locale a bien sûr sa responsabilité en la matière et doit l'assumer pleinement. Donner à ces personnels une perspective professionnelle est très important. S'occuper de la précarité en étant soi-même précaire est un vieux débat, mais entraîne une certaine difficulté de positionnement.

Yannick DIGNAC, *responsable domaine Prévention Jeunesse à Toulouse Métropole*

J'ai accompagné, pendant 14 ans, l'intégration en régie directe de l'association de prévention spécialisée au sein de l'ASE du Département de Haute-Garonne et le transfert de la compétence à Toulouse Métropole, en 2017. Pour accompagner la mutation perpétuelle de la prévention spécialisée, le concours et l'intelligence collective, y compris des services de l'État, nous ont permis de créer un service de prévention spécialisée en centre-ville, de nuit, parce que cela répond au cadre de vie des jeunes à l'échelle de ce territoire, mais aussi une équipe spécifique pour lutter contre les formes d'embrigadement autour de la radicalité religieuse, identitaire ou liées au trafic de stupéfiants. Nous sommes obligés d'évoluer dans notre perception des nouvelles formes de marginalité. La prévention spécialisée s'y adapte, comme elle s'est adaptée à toutes les époques.

Elle s'adapte à Traject, qui n'est pas autre chose que la digitalisation de tous les métiers et notamment des métiers du social, dans une perspective de fin de vie du nouveau management public, qui va évoluer. Le logiciel Traject a été élaboré par des éducateurs. Des logiciels avaient déjà existé en prévention spécialisée, Proximus par exemple. Le cahier des charges a été fait par des éducateurs d'une cinquantaine de structures, au niveau national. À Toulouse, nous avons mis en place, en régie directe, un système un peu particulier, à savoir un logiciel métier maîtrisé par les éducateurs, puisqu'un comité de pilotage travaille sur la possibilité de faire évoluer la composante du logiciel et il a produit une charte éthique de fonctionnement du logiciel de la prévention. La première question est celle de l'information donnée aux élus. La digitalisation de l'organisation institutionnelle doit se faire dans l'intérêt de la mission de service public, de son pesage et de son évaluation, puisque ce sont des données publiques. Vous êtes garants d'une

politique publique. Ce n'est pas la République indépendante de la relation individuelle d'un éducateur avec un jeune. Les anciens se sont battus pour que la loi de 1971 reconnaisse la prévention spécialisée comme une politique publique, et non pas simplement comme le bon vouloir de curés ou de juges qui, en 1945, au sortir de leur bureau, voyaient toujours des gamins dans la rue, alors qu'au sortir de la guerre, jamais autant d'argent n'avait été mis pour s'occuper des enfants.

Les agents publics ont une conscience éclairée de leur position professionnelle et de l'intérêt général. Comme pour tous les autres métiers, avoir des agents publics qui maîtrisent les logiciels est un enjeu central : la dépossession professionnelle par l'usage du logiciel. Traject a une perspective pour faire du DSL. La prévention spécialisée est l'articulation de l'accompagnement individuelle de l'action collective et du DSL. D'ailleurs, les collègues éducateurs s'interrogent en la matière. Quels types de jeunes accompagnent-ils ? Quel type d'actions collectives mettent-ils en place ? Quels partenariats et quel DSL mettent-ils en œuvre ?

J'ai le plaisir d'accompagner une politique qui m'amène, dans ma position, à discuter avec les services de la police, les services de police administratifs, la pédopsychiatrie, mais aussi des associations de quartier, y compris des collectifs que l'on pourrait qualifier de subversifs. Peu de politiques publiques permettent de poser ces questions et de se situer. Comme vous le dites, la prévention spécialisée est assignée dans le Code de l'action sociale et des familles. Le contrat de Toulouse Métropole représente 120 pages, il a été coproduit par les éducateurs, a représenté des dizaines d'heures d'écriture et sera voté en assemblée par le Conseil communautaire.

Luc PAYA

Traject présente un intérêt au quotidien, avec les collègues des autres équipes avec lesquelles nous pratiquons ainsi. Grâce à la traçabilité (gros mot), nous pouvons reprendre une chronologie et rendre compte, en élaborant ce que l'on appelle une vignette clinique, les tergiversations, les déterminations, les « lapins » qui ont été posés dix fois par tel ou tel jeune homme, telle jeune femme ou tel parent, la diversité des sollicitations des ressources territoriales, en l'occurrence un travailleur social, une association de quartier, une association d'insertion, etc. et de temps en temps, nous livrons ces vignettes aux commanditaires, sinon aux financeurs. Nous pouvons montrer aussi les échéanciers ou les temporalités. Soudain, nous sommes remerciés d'avoir, par cet effort et notamment cette traçabilité qu'autorise entre autres le logiciel, en l'occurrence Traject pour nous, d'incarner ou de réincarner et de montrer toute cette diversité, à la fois la patience, la détermination des travailleurs sociaux, la permanence à accueillir systématiquement celui ou celle qui leur a fait faux bond une énième fois. Cela montre que la prévention spécialisée et les services qui sont rendus ne relèvent pas d'une nomenclature, sur une temporalité extrêmement donnée, que l'on peut renouveler ou pas suivant des critères d'éligibilité, mais d'un travail de longue haleine et de permanence. Par le petit trou de la lorgnette, il s'agit de réincarner le réel auquel sont confrontés les personnes qui font appel à notre aide ou ceux vers qui nous allons, pour expliciter et non pas simplement montrer. Je rends grâce aux sociologues de s'être préoccupés de nous rencontrer pendant des décennies, et notamment, grâce à ce type d'outil et à ceux qui font des doctorats, les chercheurs sociologues entre autres, de nous permettre de rendre compte de ce vivant et de ce réel. L'instrument Traject nous permet aussi d'évoluer en matière de témoignage et d'incarnation de ce à quoi et à qui nous sommes confrontés. Il faut que

les travailleurs sociaux écrivent et non pas seulement qu'ils se plaignent. Je suis un peu sévère et taquin !

Une intervenante

Nous constatons que Traject nous permet aussi de voir si tel jeune a avancé. Nous les avons parfois accompagnés et nous ne les voyons plus. Nous sommes un peu démoralisés, mais nous reprenons le logiciel et voyons que nous les avons accompagnés sur des actions positives. Grâce à Traject, nous avons pu faire un bilan 2023 et avons pu ressortir les accompagnements, les problématiques traitées, notamment les indicateurs de la prostitution. Traject nous a énormément facilité ce travail.

Coline GAILLARD, *directrice de l'APS 34*

Sur l'articulation entre médiation et prévention, certains ont des médiations en interne, d'autres n'en ont pas sur leur territoire. Cela existe quand même depuis plusieurs années. Nous avons aussi une convention de partenariat, au sein de l'APS, avec France Médiation. Ce n'est pas nouveau. S'agissant des nouvelles pratiques en prévention, ces trois dernières années, une co-déambulation s'est beaucoup développée, que ce soit en matière d'actions ou de médiation de ville. Il nous était demandé de faire venir les partenaires avec nous, dans le camion bleu, ce qui n'était pas simple parce qu'ils n'ont pas les mêmes horaires. On nous dit que nous ne sommes pas visibles, mais nous ne travaillons pas à des horaires classiques. Par contre, nous développons de nouvelles pratiques ; nous avons ce camion mobile, mais aussi un triporteur vélo. Nous développons de plus en plus des espaces d'animation sur l'espace public. Pour le Ramadan, la situation était tendue, nous avons organisé des jeux, parce que les jeunes s'ennuient, ils attendent et ils ont faim. Nous mettons en place de nouveaux outils, tels que des ateliers vélos, etc. Je sais que Nantes et d'autres territoires le font également.

L'APS34 a la particularité de travailler sans locaux. Pour être visibles et repérés, nous développons, depuis trois ou quatre ans, des permanences dans les centres sociaux, afin que les publics puissent venir nous voir. L'expérience est plutôt positive et elle étoffe notre manière d'aller vers.

Luc PAYA disait qu'il fallait faire le lien. Nos pratiques numériques sont développées maintenant depuis huit ans. C'est un défi, depuis 20 ans, pour la protection de l'enfance. Le Covid a été une avancée fondamentale pour tout le monde. Depuis 2010, nous avons mis en place plusieurs outils numériques pour faire le lien. C'est important. Beaucoup de jeunes restent aussi chez eux. Comment capter aussi ces publics qui peuvent être en désespérance ?

Ces renforts, qui ont été les bienvenus pour tout le monde, sont des expérimentations. Quid de leur généralisation ? Cette expérimentation implique la précarité des salariés, mais aussi un turn-over. 30 % de mon effectif sont en CDD. Nous n'avons pas fait le choix de proposer des CDI. Le turn-over a un impact sur les jeunes et sur les partenaires et nous sentons une lassitude sur le terrain. Le service de Monsieur PAYA compte par exemple cinq équipes et depuis 2019, il est le seul permanent. Qui transmet ? Sur qui s'appuyer ? Le recrutement de CDD de 18 mois représente aussi une charge. En prévention, il faut y aller, se faire accepter et s'y maintenir. J'étais étonnée de votre intervention sur l'action collective. Nous travaillons toujours l'action collective. Il y a huit ans, nous avons eu des Assises sur la manière d'agir. Je me sens très décalée par rapport à ce que vous

avez dit. Je pense que ces renforts non pérennes nous amènent aussi à modifier notre accompagnement. Quel peut être l'accompagnement individuel de la part d'un professionnel qui va rester 18 mois ? Les permanents en CDI se demandent qui fera le travail ensuite et quelles seront les réactions sur le terrain. Nous avons donc développé plus d'actions collectives, parce que la fin d'une action collective ou d'un dispositif temporaire fera moins de dégâts sur les salariés permanents, qui devront gérer toute l'insatisfaction.

Alix PRATLONG, *directrice de l'association Avenir-Jeunesse, Alès, membre du bureau du CNLAPS*

Je voudrais revenir sur ces nouveaux territoires qui ont été développés dans le cadre du plan Pauvreté. Nous avons découvert des choses sous le tapis ! Nous avons l'habitude d'intervenir sur des quartiers historiques de la prévention spécialisée. Au début, nous nous sommes demandé ce que nous allions faire là-bas, ce que nous allions trouver et comment nous allions procéder. En fait, nous avons été assez surpris de ce que nous avons trouvé sur ces territoires. J'en arrive à la question de nouvelle et ancienne prévention. Il a été fait référence, en introduction, à l'ordonnance de 1972. Est-ce la référence pour l'ancienne prévention ? Si tel est le cas, il est utile de revenir de temps en temps à cette ordonnance de 1972. Pour le coup, il n'est pas question de prévention ici ; ces nouveaux territoires ne sont pas dans les territoires de principe énoncés. Au-delà des principes, je pense que nous ne sommes pas venus nous chercher sur ces territoires surtout en raison des savoir-faire, des approches, des gestes métiers. Alors que ces territoires avaient des problématiques très différentes, nous avons su y entrer, accompagner des jeunes et déceler des problématiques grâce à notre disponibilité, notamment à ces horaires décalés. Nos gestes métiers ont fait que notre intervention a fonctionné sur ces nouveaux territoires.

Vous présentiez tout à l'heure les trois pôles qui pourraient fonder la prévention spécialisée, entre prévention de l'enfance, lutte contre la pauvreté et prévention de la délinquance. On vient aussi de plus en plus nous chercher sur l'insertion professionnelle, ce qui a été le cas avec le dispositif du CEJ. De nombreux services de prévention spécialisée, partout en France, ont répondu à cet appel à projets, parce que l'on venait nous chercher sur ce savoir-faire et ces gestes métiers qui nous permettaient de repérer les publics éloignés de tout, en risque de marginalisation. Cette approche d'anonymat dans un premier temps, puis de non-contractualisation, de libre adhésion fait que cela fonctionne.

Hamid TARRABE

Je suis en prévention spécialisée depuis quelques années et nous sommes dans le cadre de l'accompagnement global. Des plans de lutte sont intéressants, mais dans la déclinaison opérationnelle, ils incitent les structures associatives à aller chercher des financements pour pouvoir se spécialiser à outrance, se « segmentiser » et l'accompagnement tombe parfois dans une approche très parcellaire. En tant qu'éducateurs spécialisés de la prévention spécialisée, nous partageons cette difficulté : dans le cadre d'une politique publique, nous nous retrouvons, par le financement, à décomposer notre approche, ce qui nous décale. Nous sommes passés de la prévention de la délinquance, à la prévention de la radicalisation, à la prévention de la pauvreté, à la prévention du sexisme et peut-être d'autres préventions, ce qui nous décale de cette approche globale qui est nécessaire. Cela rajoute des acteurs de coordination des politiques publiques. Ce décalage fait que l'accompagnement global en prend un coup. La prévention spécialisée a une

force de frappe très importante pour les autres politiques publiques. Qu'est-ce que nous pouvons apporter sur notre mission de veille et d'alerte ? Qu'est-ce que nous pouvons apporter sur notre manière de faire ? Je distingue la prévention du travail de rue et je voudrais presque labelliser le travail de rue parce que cette manière d'intervenir est unique. Par cette manière d'intervenir, on arrive à pénétrer des territoires, mais on arrive surtout à faire un accompagnement global et à s'articuler.

Patrick FOSTER, *directeur de l'ADPS, Nîmes*

Je ne vais pas revenir sur Traject et son utilité ni sur Proximus, ce qui serait trop long. La couleur de mes cheveux fait comprendre que je ne suis pas nouveau dans le giron de la prévention spécialisée et j'ai connu différents outils. C'est l'utilisation de l'outil Traject en elle-même qui déterminera s'il est utile ou pas. L'enjeu de la prévention spécialisée est de savoir à qui profite cet outil pour démontrer son utilité sociale. Je ne reviendrais pas non plus sur l'ancienne ou la nouvelle prévention. Encore une fois, ma couleur de cheveux porterait à croire que je fais partie de l'ancienne école, ce que je peux revendiquer. Quand j'étais éducateur de rue, je n'avais pas cet outil et je suis très content que nos équipes en disposent aujourd'hui. Nous serions hors des clous si nous ne l'avions pas.

Je souhaitais mettre en lumière la difficulté, notamment dans le Gard et spécifiquement à Nîmes, de collaborer et de travailler en bonne intelligence entre éducateurs et médiateurs. Cela manque un peu de coordination. L'État me semble être le mieux placé pour mettre tous les acteurs autour de la table. À Nîmes, nous avons des médiateurs de la Ville ; nous venons d'avoir un service de médiation piloté par le Département, il existe depuis trois mois et nous les rencontrerons enfin la semaine prochaine. Sur les Bataillons, dont nous bénéficions à Nîmes, à hauteur de six médiateurs, dès le début, la situation a été très claire et transparente, en disant que les ressources humaines et l'expertise n'étaient pas suffisantes pour prendre les six médiateurs et qu'il serait plus opérant d'en faire bénéficier les acteurs associatifs du territoire qui savent faire et qui ont un besoin, mais les six postes ont été gelés. C'est dommage. La coordination apporterait une plus-value et permettrait de travailler en bonne intelligence.

Concernant la précarité des emplois, depuis trois ans, nous bénéficions du plan Pauvreté et nous sommes dans l'attente de voir ce que va devenir cette mission de solidarité. Pour l'instant, l'association compte trois postes sur la pauvreté. Le financement est terminé depuis le mois de décembre, mais nous avons maintenu ces postes en CDI, dans l'espoir qu'ils se poursuivent, pour valoriser aussi ce travail effectué depuis trois ans, qui a permis d'étoffer l'équipe d'éducateurs. Dans ces territoires nouveaux, nous étions auparavant à deux éducateurs pour 15 000 habitants ; aujourd'hui, nous sommes une équipe de huit éducateurs. Nous remercions l'État de nous avoir permis de nous inscrire dans le plan Pauvreté et le plan de relance. Ce travail nous a permis d'aller sur un territoire jusqu'ici non pourvu par la prévention spécialisée, le centre-ville, où émergent d'autres problématiques. Nous espérons que l'ensemble de ces actions seront pérennisées. La situation génère de la tension, au point que des anciens, qui ne s'y retrouvaient plus, sont partis. Nous sommes passés de 10 à 20 salariés en l'espace de deux ans, ce qui peut générer des tensions dans une équipe.

Jean-Louis COQUIN, *Directeur général, Enfance Catalane*

Je suis un peu étonné par l'ampleur que prend le logiciel Traject qui pour moi, reste un outil au service d'un ADN qui n'a pas changé. J'ai fait partie de l'expérimentation, en 2006, sur le Champ de Mars uniquement. Pour moi, l'immersion est l'ADN de la prévention. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier. Cette immersion permet d'aller au cœur, de prendre la dimension de ce qui se passe avec le recul et la formation, d'être acteur et force de proposition. Pour moi, le management n'a pas changé. Il est de permettre à ces acteurs de s'exprimer le mieux possible pour construire leur intervention avec les populations. À ce titre, je pense que Traject est aujourd'hui un outil pour réaliser ce travail. Je ne comprends pas cette opposition, dans laquelle on nous entraîne. Je serai un peu provocateur : les sociologues ont peut-être peur que nous n'ayons plus besoin d'eux pour faire une analyse des chiffres !

Mohamed BELQASMI

Dans le travail que nous avons réalisé, nous n'avons pas traité de chiffres. Les comités techniques, les bilans rendent compte largement des impacts. C'est plutôt ce que vous dites de votre travail qui nous a intéressés d'un point de vue qualitatif. Vous n'avez pas besoin de nous pour savoir le nombre de suivis ni le nombre de jeunes accompagnés. En revanche, nouvelle époque, nouveaux territoires, nouveaux publics, nouveaux outils, nouvelles pratiques peut-être, mais les politiques publiques, qui ne se construisent pas dans la durée, à chaque fois que sont ciblées des problématiques spécifiques à un public, produisent un risque d'éclatement.

Martine SUCH-SMEET, *Déléguée du Préfet en charge de la politique de la ville, Pyrénées-Orientales*

Traject est un outil qui permet de remonter tous vos savoir-faire et tout ce que vous faites. Je voudrais juste souligner qu'en tant que éducateurs spécialisés et médiateurs, vous êtes une force pour le territoire. Parce que vous êtes une force pour le territoire, nous nous appuyons sur vous. Moi-même, la première, j'ai tendance à vous appeler souvent, à vouloir venir avec vous, dans vos tournées, médiateurs et éducateurs. Je me rends compte que beaucoup d'institutions s'appuient sur vous, l'école notamment, puisque vous luttez contre le décrochage scolaire et agissez auprès des jeunes lorsqu'ils sont renvoyés des écoles de façon temporaire. Parce que vous êtes des acteurs reconnus, nous nous appuyons sur vous et nous sommes à vos côtés pour travailler avec vous. Il faut le voir comme une force plutôt qu'un flicage. Le Ministère de l'Intérieur n'est satisfait que des chiffres. C'est pourquoi, lors de nos comités de pilotage, j'insiste toujours pour que vous remontiez le nombre de suivis, de nombre de femmes que vous accompagnez, les sujets que vous abordez. C'est une valorisation de votre travail et non pas pour savoir ce que vous faites, car nous savons très bien ce que vous faites sur le terrain. Nombre d'associations s'appuient aussi sur vous. Quand on finance des projets et que l'on demande des reports faute d'avoir touché le public, je le regrette profondément parce que le public existe, mais une association n'arrive pas à le toucher. Il est facile de chercher les jeunes dans une école ou un collège ; il est difficile d'aller dans la rue pour toucher ces bénéficiaires, les impliquer dans des actions et les tirer vers le haut.

Éric PÉLISSON, *Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la Préfecture de la région Occitanie*

Je voudrais réagir sur quelques idées. Concernant les financements, dans un contexte où les Départements ont la compétence, l'État ne peut pas intervenir, sauf à dire pourquoi il intervient. C'est pourquoi il intervient en matière de politique de la ville ou de lutte contre la pauvreté. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, l'objectif est l'autonomie des jeunes, leur insertion sociale et professionnelle, ce qui rejoint complètement l'approche globale. Nous avons souhaité aller dans les centres-villes, du fait de la mobilité des jeunes, parce que l'analyse partagée semblait dire que c'était là où se jouaient de nouveaux enjeux et peut-être de nouvelles pratiques, mais en tout état de cause, le travail sur le plan Pauvreté n'appelle pas des actions octogonales à celles que l'on fait d'habitude.

Pour rejoindre ce que disait le directeur de l'Enfance Catalane à l'instant, en France, on a souvent tendance à confondre le projet et l'outil. Les solutions sont toujours les mêmes. Un outil reste un outil, indépendamment de son intérêt. Quand on inaugure un rond-point, on inaugure un objet. Or, dans le domaine social, vous êtes efficaces, mais il faut que l'on puisse en rapporter le témoignage, la preuve, le chiffre. J'y crois beaucoup. C'est la raison pour laquelle l'État a soutenu, au titre de la stratégie Pauvreté, la prévention spécialisée, ce qui n'était pas forcément gagné d'avance. Nous pensons que les trente Départements en France qui ont arrêté de faire de la prévention spécialisée se trompent et qu'au contraire, il faut absolument que des adultes formés puissent l'exercer.

Il faut aussi relayer les objectifs de la prévention spécialisée. Vous n'êtes pas uniquement là pour faire de la contention sociale. Je ne trouve pas qu'il soit intelligent d'accueillir les enfants qui ont été exclus de l'école, de vouloir inclure en excluant. Si le rôle de la prévention spécialisée est uniquement d'accueillir des enfants pendant un temps, indépendamment de la qualité de l'action, cela ne changera pas grand-chose au fait que l'école continuera à exclure. Ma demande expresse est que ces moments soient l'occasion de rencontrer les enseignants et les chefs d'établissement pour les faire grandir sur leur conception de l'exclusion scolaire.

Une intervenante

Le travail de médiateur est difficilement quantifiable. Est-ce que l'on parle d'orientations, de personnes prises en charge ? À quel niveau pouvons-nous quantifier ? Dans le cadre des Bataillons de la prévention, les éducateurs peuvent en revanche quantifier le nombre de jeunes qu'ils doivent orienter.

Éric PÉLISSON

C'est difficile, mais il vaut mieux que vous nous proposiez vos chiffres plutôt qu'ils viennent d'en-haut, parce que les demandes ne correspondront pas à ce que vous produisez. Nous sommes bien dans l'idée de la coproduction, d'une logique *bottom-up*, dans laquelle les acteurs, qui sont sur le terrain, sont les mieux placés pour dire comment leurs actions peuvent être valorisées.

Une intervenante

Il faudrait avoir une clarification sur la manière de quantifier le travail du médiateur sur le terrain.

Conférence-débat : Éducateurs et médiateurs de rue à l'épreuve des territoires urbains (Quelles sont les origines et causes de ces situations ? Quelles comparaisons ? Quelles sont les hypothèses générales d'explications ?)

Thomas SAUVADET, MCF en sociologie, Université Paris Est Créteil, Chercheur au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et sociales (LIRTESS), auteur de *Voyoucratie et travail social. Enquêtes dans les quartiers de la politique de la ville*, Editions du Croquant, 2023.

Je vais vous parler aujourd'hui de mes travaux sur les bandes de jeunes, notamment dans les quartiers de la politique de ville, qui sont au nombre de 1 200 en France métropolitaine et environ 200 en Outre-Mer. Je parlerai surtout de ceux de France métropolitaine, que j'ai découverts d'abord en grandissant dans un QPV et en travaillant, avec une approche ethnographique, dans deux autres QPV, dont un dans les quartiers nord de Marseille et un dans la banlieue nord de Paris. Ensuite, à partir de 2006, j'ai commencé à faire des formations, des interventions, des suivis et accompagnements d'équipes, notamment de prévention spécialisée, sur différents territoires, ce qui m'a amené à quitter la région parisienne pour aller sur l'ensemble du territoire. Depuis maintenant près de 18 ans, je mène ce travail, notamment avec des animateurs sociaux et des éducateurs de la prévention spécialisée. Je suis aujourd'hui maître de conférences, dans une formation en IUT qui s'appelle « carrières sociales » et qui forme les animateurs sociaux et socio-culturels, dont une partie travaille ensuite dans les centres sociaux, les MJC ou des associations d'éducation populaire, ce qui m'amène aussi à aller sur d'autres QPV.

Je vais vous présenter le résultat de ce travail qui a commencé en 2006, avec le suivi d'équipes de longue durée, étalé sur plusieurs années, au maximum cinq ans. Faire un travail quotidien avec des équipes de prévention spécialisée et faire un travail de rue permet, à un moment donné, d'être présent lors d'événements qui sont extraordinaires, qui sortent de la routine professionnelle, qui sont des situations de tension ou de conflit avec des bandes de jeunes ou des jeunes qui sont dans des réseaux de trafics. C'est une sociologie des conflits entre travailleurs sociaux et une partie de la jeunesse qui habite dans ces quartiers et qui est, pour la majorité, soit dans des réseaux de trafics, soit dans des bandes.

Cette sociologie extraordinaire n'est pas une sociologie du quotidien, mais une sociologie de situations extraordinaires, de situations de conflits. Ceci dit, les sociologies extraordinaires ont des conséquences sur les routines professionnelles, puisque des réorientations, des recrutements, des démissions, des délocalisations s'opèrent après ces événements extraordinaires. Nous ne pouvons pas complètement séparer l'ordinaire de l'extraordinaire. Je vais aborder ce sujet dont la communication est un peu délicate, car je m'intéresse à des situations qui sont difficiles et qui manifestent des tensions particulières. Il est toujours difficile d'en parler, surtout devant une assemblée de la prévention spécialisée.

Je vais d'abord préciser quels sont les jeunes en question. Mes enquêtes concernent seulement 10 % environ des jeunes. 10 % des jeunes, de sexe masculin, de moins de 30 ans, représentent une centaine de personnes qui sont présentes, de manière permanente, durant leur temps libre, dans l'espace public. Il y a des bandes d'enfants, des bandes de pré-adolescents, des bandes d'adolescents et la nouveauté par rapport à autrefois tient aux jeunes adultes, ces « vieux jeunes »

qui sont dans des vieilles bandes en décomposition, parfois recomposées en réseaux de trafics et à de jeunes adultes qui sont à la dérive, avec des consommations de drogues et du chômage de longue durée. Cette nouveauté de vieux jeunes, dans des vieilles bandes en décomposition, est apparue dans les années 80-90.

Le cheval de bataille est de savoir de qui on parle lorsqu'on dit « les jeunes ». En réalité, on parle de quelques dizaines d'adolescents, alors qu'ils sont quelques centaines, voire des milliers dans le quartier. Du point de vue de l'approche sociologique, il est pour moi très important de ne pas transformer cette minorité comme représentante légitime de la jeunesse des banlieues, de la jeunesse issue de l'immigration, de la jeunesse des quartiers populaires. Nous sommes aujourd'hui face à une jeunesse qui est très fragmentée. Beaucoup de jeunes sont notamment dans une stratégie d'esquive, parce qu'ils ont peur et ne veulent pas être pris pour cible par cette minorité qui occupe l'espace public. Énormément de parents ont des stratégies parentales pour faire en sorte que leurs enfants, surtout les filles, ne soient pas en contact avec cette minorité du pire.

Dans cette minorité du pire, qui représente 10 % des jeunes, il n'y a pas que des voyous, c'est-à-dire des jeunes qui ont des carrières délinquantes, voire criminelles. Des tentatives de meurtres ou des viols ne relèvent pas de la délinquance, mais sont des actes criminels. Sur ces 10 %, la moitié d'entre eux ne sont pas vraiment des voyous. Ils vont participer à quelques vols ou à quelques bagarres, vont consommer et trafiquer un peu, mais ils ne sont pas vraiment dans des carrières ni vraiment engagés dans les passages à l'acte et les pratiques les plus dures. Au final, 5 % de ces jeunes sont au cœur de la délinquance et de la criminalité juvénile dans ces QPV. Ils sont donc ultra-minoritaires. J'essaie de le faire comprendre aux jeunes car ils pensent souvent qu'eux et leurs copains sont les représentants des jeunes du quartier. D'ailleurs, l'un m'avait dit, une fois, que les autres étaient des « faux jeunes du quartier » : « Ils habitent le quartier, mais ils ne sont pas avec nous, ils ne sont pas dehors. On ne les considère pas comme des jeunes du quartier. On peut très bien faire ce que l'on veut avec eux, ce qui n'a aucune importance parce qu'on ne les considère pas comme des nôtres ».

Cette minorité, qui vit le chômage, le trafic de stupéfiants, a développé des capacités d'influence culturelle. Par exemple, ils ont aujourd'hui des codes argotiques, gestuels, des modes vestimentaires, des pratiques artistiques, qui sont imités par une jeunesse populaire, une jeunesse de classe moyenne, une jeunesse rurale et même parfois une jeunesse de classe supérieure qui s'encanaille et aime bien imiter ces jeunes qui ont un dynamisme et une influence culturelle assez importante sur la jeunesse, ce qui fait que l'on entend souvent aujourd'hui que tous les jeunes s'habillent de telle façon, qu'ils écoutent telle musique, etc. Ce n'est pas le cas, mais il est vrai qu'énormément de jeunes sont influencés culturellement. Ils ont pris une place culturelle beaucoup plus importante que les blousons noirs à l'époque du rock ; la société n'est pas la même non plus.

Ils ont aussi une place politique importante, notamment avec les bagarres de bandes, les émeutes. Qui peut contrôler la violence de ces jeunes ? Ce sont souvent les jeunes qui sont eux-mêmes dans ces groupes. Il y a eu la politique des grands frères, à la fin des années 90 ; elle est ensuite devenue taboue et il ne fallait plus en parler. Le mot « grand frère » est devenu un gros mot. Il y a une prise d'influence politique. Comme disait Jean-Marie LE PEN, une bonne émeute, juste avant une élection, est le meilleur moyen de gagner 5 % dans les sondages. Politiquement, des équipes

municipales sont tombées parce qu'une émeute avait eu lieu dans leur ville et les élections approchant, les habitants n'ont plus voté pour elles. Ces jeunes ont donc une influence politique très importante.

Ils ont également une influence économique, avec notamment le trafic de stupéfiants, qui a été la rampe de lancement d'un nouveau grand banditisme. Les sociologues ne s'intéressent pas aux voyous ; ils s'intéressent aux jeunes de banlieue. On ne peut donc pas compter sur eux pour réfléchir à ces sujets, mais les criminologues, comme Alain BAUER, ou les journalistes d'investigation, comme Jérôme PIERRAT, montrent comment, dans certains quartiers résidentiels, où le grand banditisme n'existait pas, ont émergé des réseaux de grand banditisme. Ils représentent le nouveau grand banditisme. Auparavant, ils se concentraient dans certains quartiers, comme le Panier à Marseille, à Orly, Rungis, Vitry. Il fallait de l'argent pour qu'il y ait du grand banditisme. Dans la classe ouvrière, il y avait des voleurs de mobylettes, mais sans argent, il n'y avait pas de grand banditisme. Le trafic de cannabis a tout changé. Une montée en puissance du capital guerrier également puisqu'avec le trafic de stupéfiants, des jeunes hommes, qui ont un pouvoir de coercition plus important que celui des adolescents, ont, pour certains d'entre eux, gagné beaucoup d'argent et ont eu accès à des armes, notamment à des armes de guerre comme la kalachnikov.

Nous constatons donc une montée en puissance de ce que j'ai appelé la voyoucratie. C'est le titre du livre, « Voyoucratie et travail social ». Je définis la voyoucratie comme une organisation sociale, qui est un réseau structuré, hiérarchisé, avec un œil au-dessus et des liens faibles qui gravitent autour. Elle s'approprie les espaces, les espaces publics, mais aussi les espaces privés, comme le café du quartier par exemple. Elle développe, dans ces espaces, des activités délinquantes, voire criminelles. Elle impose une voix du silence. Tous les habitants, tous les travailleurs sociaux et tous les commerçants peuvent porter plainte, à partir du moment où leur plainte n'aura aucune conséquence sur les activités du réseau. La coupure n'est pas radicale ni totale avec la police et la justice. Les éducateurs en prévention spécialisée peuvent toujours signaler le voisin du 3^{ème} qui tape sa fille, mais s'il est oncle de la tête de réseau, ce lien familial rend le signalement beaucoup plus compliqué. Ce n'est pas impossible, mais beaucoup plus compliqué. Il y a donc une rupture partielle, un éloignement des institutions, notamment pour tout ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les individus qui font vivre cette voyoucratie et ce réseau. Cela implique donc bien sûr la police et la justice. À un autre niveau, cela implique aussi l'école et la mairie.

Je m'en suis rendu compte notamment en 2004, lors d'une formation, au cours d'une mission de prévention des conduites à risque en Seine-Saint-Denis. Une grande étude quantitative avait été réalisée sur les besoins de formation. La responsable de la mission de prévention m'avait demandé de faire une formation de trois jours, financée par la mission de prévention, dans un quartier où se posait prioritairement la question de la violence des usagers, des bandes de jeunes du quartier. Nous avons réuni des éducateurs de prévention, des animateurs, des médiateurs, le gardien du gymnase, les associations locales, notamment une association de mères de famille. Nous étions une quinzaine autour de la table et pendant trois jours, ils m'ont parlé des journalistes qui jetaient de l'huile sur le feu, des enseignants qui faisaient mal leur travail, etc. Ils m'ont parlé de tout, sauf de leurs pratiques professionnelles auprès des jeunes. J'avais été évalué, ils avaient un

questionnaire de satisfaction et ils étaient plutôt satisfaits. C'était ma première formation ; j'étais content et ils étaient contents également ! Tout le monde s'était quitté de manière joyeuse. Je pars et j'arrive sur le parking, il fait nuit et une main me tape sur l'épaule. C'était l'animatrice qui n'avait pas parlé pendant trois jours. Elle me dit qu'elle a une situation à m'exposer et qu'elle a besoin de mes conseils. Sur le parking, en plein nuit, elle commence à me raconter toutes ses mésaventures, tous ses malheurs. Il y avait eu une émeute, puis une élection et un changement d'équipe municipale. La nouvelle équipe municipale avait recruté un animateur qui formait son binôme et qui était, selon elle, le caïd du trafic de cannabis du quartier. Tout s'est passé très bien dans un premier temps, mais à un moment donné, la situation a commencé à mal se passer et il l'a physiquement malmenée sans laisser de trace. Elle a continué à travailler et a demandé un rendez-vous avec l'équipe à la jeunesse à laquelle elle a dit tout ce qu'elle avait sur le cœur. Il ne s'est rien passé. Ensuite, son frère a appris que le caïd en question l'avait malmenée, il est allé le voir et lui a mal parlé. Le caïd l'a envoyé à l'hôpital. En apprenant que son frère était à l'hôpital sa mère a fait un malaise cardiaque, elle est partie également à l'hôpital. L'animatrice, qui avait perdu 15 kilos, a consulté un médecin qui lui a dit qu'elle allait bientôt rejoindre son frère et sa mère si elle continuait ainsi. Elle me demandait ce qu'elle pouvait faire et je lui ai demandé pourquoi elle n'avait pas parlé pendant la formation. Elle m'a répondu que l'un des deux médiateurs était le beau-frère du caïd en question. Je n'avais jamais pensé à une telle situation. Je n'avais pas anticipé la possibilité que des personnes participent à la formation et que tout ce qui sera dit sur les bandes de jeunes, la délinquance juvénile, la criminalité juvénile dans le quartier filtrera. Je comprenais mieux pourquoi personne n'avait parlé des pratiques professionnelles.

Dans ce quartier, le milieu politico-associatif était complètement noyauté par la voyoucratie, avec certainement des connexions avec l'équipe municipale en place, notamment l' élu à la jeunesse. Cette situation très grave me semblait correspondre à une évolution et je posais l'hypothèse que de telles situations seraient de plus en plus fréquentes. Cette situation n'existait pas dans tous les quartiers, dans tous les QPV, heureusement, mais le sens de l'histoire, l'évolution nous amenait de plus en plus à de telles situations.

Je voulais rendre hommage à cette animatrice qui m'a beaucoup ému. Je lui ai conseillé de fuir parce qu'elle ne pouvait pas s'en sortir. La fuite était la seule option. Elle ne voulait pas lâcher prise. Elle pesait 32 kilos, elle avait son frère et sa mère à l'hôpital. L' élu à la jeunesse ne bougeait pas. Elle ne pouvait pas porter plainte parce qu'habitait le quartier, elle avait peur des représailles. Elle ne voulait pas lâcher et me disait, les larmes aux yeux : « pourquoi il gagnerait ? ». Elle ne voulait pas abandonner les enfants du quartier. Elle avait un local qui était surtout fréquenté par les enfants ; il l'avait transformé en un local surtout fréquenté par les adolescents, avec une consommation d'alcool à l'extérieur, des jeunes qui fumaient devant la porte, avec de la musique rap, etc. Tous les enfants qui avaient l'habitude de venir ne venaient plus. Je lui avais dit naïvement de porter plainte, mais elle ne voulait pas parce qu'elle avait peur des représailles.

Les travailleurs sociaux, les animateurs sociaux, les éducateurs de prévention spécialisée sont assez protégés des représailles. Comme ils sont bienveillants, qu'ils sont là pour aider, il est parfois difficile de créer du conflit avec eux. Les acteurs de la prévention sont moins impactés que les autres puisqu'ils sont là pour aider. Malgré tout, dans ce type de situations, il y a des tensions. La tension était notamment liée à la fréquentation. Qu'est-ce que l'on fait dans le local ? Quelle

animation ? Il y avait un conflit entre l'animatrice et le caïd sur le sujet. Le caïd avait aussi saisi cette place en formation, alors qu'elle-même était sur liste d'attente depuis longtemps. Les conflits peuvent voir le jour aussi bien avec des jeunes qu'avec des collègues ou des partenaires.

Au-delà de la peur des représailles, se pose aussi la question du boycott. Les chiffres ont leur importance. Si des personnes font courir certaines rumeurs, la baisse de fréquentation peut être assez importante. C'est une sorte de boycott organisé, sachant qu'un adolescent rentrant dans le local sera ensuite pris pour cible et sera victime de moqueries ou de harcèlement de la part de certains jeunes.

Nous constatons aussi une mise à distance de la police et de la justice par rapport à des individus qui ont des convictions politiques parfois proches de l'anarchie. On m'a dit que ces vieilles attitudes des années 70 étaient en voie de disparition, mais de nombreux jeunes sont un peu blacks blocs. Je connais des blacks blocs qui sont animateurs sociaux. J'ai fait une manifestation avec des étudiants et l'un d'entre eux s'est transformé en black bloc devant moi en sortant son masque. Nous avons aussi une jeunesse assez radicale, qui se radicalise politiquement, notamment avec des mouvements comme celui des blacks blocs. Un ancien étudiant m'a dit qu'il avait déjà vu des agressions, qu'un éducateur avait eu le nez cassé, etc. mais qu'aucune plainte n'était déposée, non pas par crainte des représailles, mais par conviction anarchiste et la volonté de ne pas collaborer avec les « flics », sachant que le terme « collaborer » était très lourd. Une directrice de centre social m'a dit aussi que lorsqu'elle était arrivée dans le quartier, elle avait vu une sorte d'autogestion, coupée des institutions régaliennes de police et de justice, qui pourraient être fascistes et post-colonialistes et que cette situation était un superbe terrain d'aventures pour ses idées parce qu'elle voulait une autogestion. Elle a tenu 25 ans dans un quartier où quasiment personne ne tient parce qu'elle était parfaitement adaptée idéologiquement à cette coupure, cette mise à distance du cadre juridique.

Ensuite, certains animateurs éducateurs sont libéraux libertaires. Ils considèrent qu'il y a un relativisme moral. Ils vont dire par exemple que le trafic de cannabis est une entreprise comme une autre, qu'il est interdit aujourd'hui, mais que demain, il sera légalisé. Qu'est-ce qui nous permet de dire mieux ? La société s'adaptera. Toute forme d'expression ou d'aventure économique est une entreprise économique, comme d'autres. Toute forme d'expression culturelle est une expression culturelle comme d'autres. Ils sont dans un certain relativisme moral, qui est plutôt confortable lorsqu'on travaille dans ce type de quartiers.

Se pose ensuite la question de la proximité géographique, avec des éducateurs, qui au vu de leur parcours géographique, ont des affinités avec ces jeunes. Je pense notamment à une éducatrice qui était la dernière d'une fratrie et dont plusieurs frères avaient été incarcérés. Elle avait connu les perquisitions à 6 heures du matin et en gardait un souvenir douloureux. De façon viscérale, dès que l'on prononçait le mot « police », tout de suite, elle voyait rouge. Elle le montrait aux jeunes et le fait d'avoir connu ces faits dans son enfance l'a conduite à avoir un positionnement anti-police très fort, ce qui se ressent dans sa pratique professionnelle, ce qu'elle peut dire et communiquer auprès des jeunes. Elle ira toujours dans leur sens lorsqu'il s'agit de critiquer la police. Elle valide le discours des jeunes sur la « police fasciste et raciste », ce qui pose le problème de l'équation éducative. Elle rajoute de l'huile sur le feu en manifestant une empathie sur le sujet de la police.

Quelles sont les conséquences sur les pratiques professionnelles au sein d'un quartier noyauté qui connaît une voyoucratie assez forte ? Je pense par exemple au quartier de Pissevin, à Nîmes, qui a fait l'actualité. Lorsqu'on arrive dans un tel quartier, on doit apprendre très vite à ne pas voir, à ne pas entendre et à ne pas parler. Il ne faut pas parler d'informations sensibles, voire même d'informations qui ne sont pas sensibles.

Nous étions sur un quartier beaucoup plus tranquille de banlieue parisienne, qui n'a pas défrayé la chronique dans les médias. Un éducateur stagiaire était très enthousiaste, très dynamique, plein d'énergie. Lors d'une réunion avec différents services, il s'est étonné de l'absence d'une camionnette le vendredi après-midi parce qu'il avait prévu une sortie avec des jeunes et comptait sur cette camionnette. Il a dit qu'il y avait peut-être un problème d'agenda et qu'il fallait vérifier qui utilisait la camionnette. Il ne pensait pas à mal. Trois jours plus tard, quand il est revenu la semaine suivante, on lui a dit : il paraît que tu es « une poucave ». Il ne comprenait pas. Il se demandait ce qu'il avait fait. Il n'avait pas conscience qu'il fallait éviter de prendre la parole en public pour parler de l'utilisation d'un véhicule. Il a mis beaucoup de temps à le comprendre.

La déconnexion partielle avec le cadre juridique conduit parfois à une déconnexion partielle avec le cadre éducatif. Les deux sont liés. Si le cadre juridique est présent, mais est mis de temps en temps en veilleuse, il peut y avoir des conséquences sur la manière dont les éducateurs sont perçus par des partenaires, par des jeunes, qui savent qu'ils savent. En parallèle, se pose aussi le problème de la solidarité interprofessionnelle. Dans certains quartiers, les éducateurs et les animateurs se retrouvent dans des situations difficiles, souvent parce qu'ils sont inexpérimentés, stagiaires. Un nouveau chef d'équipe veut que sa hiérarchie valide et dès qu'il y a un problème, il veut gérer la situation tout seul. Certains sont aussi en situation d'isolement.

Je pense à une animatrice qui avait un local au bout du quartier où il y avait très peu de contrôle social et d'interaction. Ces situations sont particulièrement à risque quand il y a peu de solidarité interprofessionnelle. Les animateurs disent que les éducateurs sont des « planqués, des intellos qui font des grandes phrases, mais qui, dans la rue, ne sont personne ». Les éducateurs disent que les animateurs sont « des grands frères, sans aucune posture éducative, sans aucune distance, avec un usage de la violence verbale, voire de la violence physique qu'ils ne peuvent pas cautionner ». Des logiques de distinction se mettent ainsi en place entre médiateurs et animateurs, entre allochtones et autochtones, entre le médiateur qui est du quartier et celui qui ne l'est pas.

Je connaissais un médiateur qui me disait que seuls les gens du quartier pouvaient aider les gens du quartier. J'avais pris l'exemple d'un animateur qui vendait du shit à des adolescents et d'un animateur qui n'est pas du quartier et qui mène des bonnes actions. Il m'a écouté et il était d'accord. Quinze jours après, il me répétait que seuls les gens du quartier pouvaient aider les gens du quartier ! Il travaillait avec une médiatrice qui n'était pas du quartier et il avait fait courir des bruits. Des adolescents de 12 ou 14 ans la caillaient, lui rayait sa voiture, l'insultait. Elle a démissionné au bout de six mois. Il disait qu'il voulait que les gens qui travaillent ici soient des gens du quartier.

Quand un membre de l'équipe ou un partenaire est en difficulté, ses collègues ne prennent pas de risque et évoquent un mauvais positionnement professionnel. Il a fait quelque chose qu'il ne fallait pas faire, il en paye le prix. On n'intervient pas, on reste neutre, on ne veut pas de problème. J'avais

vu cette situation avec un éducateur qui avait été séquestré dans un placard pendant près d'un weekend, au ski, parce qu'il avait forcé quatre jeunes à skier. La météo était mauvaise et ils ne voulaient pas skier. Ils l'ont menacé, ils l'ont enfermé dans un placard et ils sont allés faire la fête. Le dimanche soir, ils l'ont libéré parce qu'ils ne savaient pas conduire et ils voulaient qu'il les ramène. Il les a ramenés, ils sont allés voir le directeur, qui a convoqué les parents. L'un des jeunes n'a pas du tout apprécié et est allé au domicile de l'éducateur. Il a sonné, il a ouvert et l'éducateur s'est pris une droite pleine tête. Une réunion de crise a été organisée avec le directeur qui lui a dit qu'il avait eu un mauvais positionnement professionnel ! On n'organise pas un séjour, alors que l'on connaît des jeunes depuis seulement six mois ! Ses propres collègues riaient de leur collègue qui avait été séquestré et estimaient qu'il avait fait des erreurs. Ils minimisaient et relativisaient la situation. Ils disaient que l'on ne force pas un jeune. Il a fait l'erreur de forcer des jeunes à skier. Ce sont des jeunes qui ne partent pas en vacances ; ce sont leurs vacances ; ils ne voulaient pas skier, il ne fallait pas les forcer. J'avais l'impression de dieux juvéniles qu'il ne faut pas contraindre, sous peine d'avoir les pires malheurs. La figure du jeune avait presque un côté religieux.

Nous constatons également une absence de soutien des supérieurs hiérarchiques. Certains assument. Dans mon livre, je parle notamment d'un directeur de prévention, qui peut aller voir un jeune dans la rue pour lui dire qu'il sait qu'il a volé le vélo la semaine dernière, qu'il a volé le vélo aujourd'hui et qu'il porte donc plainte contre lui. C'est le directeur qui porte plainte et il lui dit en face. Par contre, il fait quand même attention à la possibilité d'incarcération ou pas. Quand il sait que le jeune sera convoqué au commissariat, mais qu'il n'y aura pas d'incarcération, il va le voir et lui parle les yeux dans les yeux. S'il sait que le jeune a du sursis et que sa plainte peut entraîner une incarcération, il me disait qu'il était bloqué et qu'il ne pouvait pas porter plainte. Il a un dosage très subtil des effets de la plainte, mais il assume, va dans la rue voir comment les jeunes se comportent avec les éducateurs. Il prend la mesure et il le dit en face au jeune qui n'apprend pas au commissariat que le directeur a porté plainte contre lui.

En revanche, certaines hiérarchies ne veulent pas faire de vague et veulent avant tout plaire aux financeurs. Un cas typique : une femme a été nommée à la direction d'un espace d'animation associatif, financé par la Mairie et elle ne voulait pas que les élus locaux apprennent que cet espace dysfonctionnait, qu'une animatrice avait été agressée, qu'elle risquait une fermeture temporaire, que la sécurité des salariés n'était pas assurée, etc. Elle a donc accepté qu'un jeune qui avait frappé une animatrice et lui avait fracturé le nez revienne le lendemain, comme s'il ne s'était rien passé. L'animatrice était aussi une dure à cuire, elle est revenue avec son nez cassé le lendemain. Elle a vu le jeune en train de rigoler et de jouer au baby-foot. Elle a demandé à voir la directrice qui lui a dit que l'objectif était d'aider les jeunes et non de les enfoncer. Donc, pas de dépôt de plainte, pas de sanction ni d'exclusion. C'est une sorte de sacrifice, de culture professionnelle du don. On est là pour donner et cette aide est poussée à l'extrême. Malgré une fracture du nez, on continue à donner la main et à aider. La directrice avait aussi peur parce qu'une association locale proposait à la mairie de faire des nocturnes pour le même budget, alors que dans cette association, les animateurs refusaient les nocturnes. Dans le quartier, les consommations de drogues étaient très importantes et ne concernaient pas que le cannabis. Certains jeunes étaient complètement allumés à partir du milieu d'après-midi. L'association considérait qu'il était impensable de tenir un local avec une quarantaine d'adolescents jusqu'à 23 heures. Il y avait une situation de concurrence avec une autre association qui disait qu'elle pouvait le faire. La directrice ne voulait surtout pas de

vague et ne voulait surtout pas que cet incident remonte aux élus. Elle a réussi à culpabiliser l'animatrice jusqu'à ce qu'elle se dise qu'elle avait peut-être mal réagi. En l'occurrence, elle avait surpris le jeune en train de voler les portefeuilles des animateurs et lui avait dit d'arrêter. Il lui a mis une droite pleine tête. Elle était en poste depuis dix ans et elle s'en voulait énormément. Elle est allée voir dans le gymnase voisin. C'était dans une ville qui avait beaucoup d'argent et beaucoup d'activités étaient donc proposées (séjours au ski, salle informatique, gymnase). Elle rentre dans le gymnase, elle va le voir, il était aux toilettes. Elle rentre dans les toilettes des hommes et elle lui demande s'il a quelque chose à lui dire. Il lui répond qu'il n'a rien à dire, qu'il assume. Elle lui dit que s'il lui avait présenté ses excuses, elle aurait peut-être retiré sa plainte, mais vu sa réaction, elle laissait sa plainte. Elle n'était absolument pas soutenue par sa hiérarchie, par ses collègues, ni par les éducateurs de prévention du quartier qui considéraient cette équipe d'animation comme une équipe dysfonctionnelle, avec un rapport particulier à la violence. Sans aucun soutien, elle a fini par donner sa démission, alors que cette animatrice tenait cet espace et avait un savoir-faire. Je me souviens d'une scène où elle avait repéré une bosse dans le dos d'un jeune. Il avait en fait une arme à feu, à la ceinture, dans le dos. Elle est allée le voir pour lui dire simplement qu'elle était contente pour lui que sa sœur ait eu son permis. Elle lui fait un câlin, elle touche derrière et dit au jeune : « Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas ce que je pense quand même ! ». Le jeune lui répond que c'est pour se protéger et non pas pour créer des problèmes. Elle lui dit qu'il ne peut pas rester ici avec une arme, dans un lieu fréquenté par des mineurs et qu'elle lui demande de sortir. Sans faire d'histoire, il est sorti. Elle était la seule à regarder ce qui se passait. Elle avait pris en flagrant délit un autre jeune qui volait tout ce qui brille. Des collègues qui étaient baraqués jouaient à la PlayStation ou au billard, sans regarder ce qui se passait autour. Ils avaient peur d'un conflit qui risquait d'être trop violent. Des gros bras étaient complètement inoffensifs, avaient peur de leurs réactions et pensaient à démissionner. Une directrice ne tenait pas la boutique. Une animatrice corse était du côté des jeunes, était contre la police et l'État français. Cette animatrice était la seule à tenir la boutique. Pour moi, c'est vraiment un gâchis important de voir des personnes comme elle partir.

En termes de pratiques professionnelles, nous constatons également la banalisation du mal. Les professionnels s'habituent à un niveau de violence assez élevé. Les bandes et les réseaux de trafic imposent une certaine pression et l'idée est de s'adapter. Un éducateur me disait qu'il n'avait pas besoin de prise de distance, qu'il était diplômé et avait quinze ans d'expérience. Une heure plus tard, il me disait qu'ils travaillaient avec des jeunes depuis plusieurs années et qu'en ce moment, ils font travailler des filles. Je lui ai répondu qu'il parlait de prostitution de mineures. Il reprenait en fait l'expression des jeunes eux-mêmes, « faire travailler des filles ». Il arrivait à créer du lien, mais avait une volonté d'adaptation totale. À un moment donné, il faut arrêter de s'adapter et ne pas employer les mêmes termes. Faire une tentative de meurtre, ce n'est pas s'embrouiller avec quelqu'un. Un animateur me disait qu'il n'avait pas de mot pour remplacer le terme « poucave », qu'il ne pouvait pas assumer les termes de citoyen ou de lanceur d'alerte. Il y a aussi une lutte, au niveau des mots, pour ne pas lâcher trop de territoire.

Autre conséquence : les CLSPD, les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Combien vont aux CLSPD en sachant qu'il y a le beau-frère d'untel, le cousin d'un autre, etc. ? L'organisation est collégiale et tout le monde se réunit pour partager une information, mais beaucoup de sujets ne peuvent pas être abordés. Nous avons travaillé dans un quartier où la mère

du caïd, qui tenait le trafic de cocaïne et de cannabis, était dans toutes les réunions associatives. Dans le cadre de la démocratie participative, en présence de cette maman, on ne parlait pas de certaines situations. Or, ces situations dont on ne parle pas sont des situations très concrètes. C'est par exemple la voisine du 3^{ème} qui pleure tous les jours parce que son hall d'immeuble a été choisi par l'organisation comme étant le lieu de deal. Sa fille et son fils passent là tous les jours et elle pleure. Parfois, elle va dans le local des éducateurs et elle pleure. En réunion de démocratie participative, avec la mère du caïd qui est à côté, le sujet n'est pas abordé.

Comment développer les protections ? Dans ces quartiers, la sécurité devient une question fondamentale. Comment on assure sa propre sécurité ? Un adolescent me l'expliquait. Il me disait qu'il était auparavant avec tels ou tels copains et qu'il n'avait pas de problème. Maintenant, qu'il avait changé de groupe de copains, il n'avait que des histoires. Ses parents avaient divorcé, son père s'était remarié et il ne s'entendait pas avec sa belle-mère. Il était toujours dehors parce qu'il ne voulait pas rentrer chez lui. Vu qu'il était toujours dehors, il avait besoin de « mecs qui se bagarrent ». Il ne se posait plus la question de savoir si ses copains étaient sympas. Le principal était qu'il assure sa sécurité. Qu'un mec soit sympa ou non, ce n'est pas le sujet. Il me disait qu'auparavant, il y avait le bien et le mal et qu'il avait maintenant complètement relativisé. C'est peut-être bien ou peut-être mal, mais c'est comme ça ! Il s'est complètement adapté à sa nouvelle situation. Sa vision du bien et du mal a changé. Il ne voit plus des personnes sympas ou non, mais des forts ou des faibles.

Cette question de la sécurité posée par cet adolescent se pose aussi par nombre de travailleurs sociaux, de médiateurs et d'animateurs. Nous avons fait une étude de cas avec un éducateur qui avait un discours très bienveillant, très positif. Il disait toujours qu'il ne voulait pas savoir quelle était la situation au fond du trou, mais savoir comment les sortir du fond. Un jour, un jeune rentre dans le local avec son chien, il demande une attestation, il refuse et le jeune utilise son chien pour l'intimider. Il commence à me dire qu'il s'est inscrit au krav maga depuis deux ans. Il avait développé un capital guerrier personnel pour savoir gérer ce genre de situation. Il était hors de question pour lui de dire à sa direction qu'il n'avait pas les épaules assez larges, il était hors de question qu'il porte plainte, pour ne pas être grillé dans le quartier. Il s'est donc inscrit au krav maga, ce que j'ai découvert au bout de deux ans.

Une association avait recruté un animateur qui était un ancien caïd du quartier, qui avait un énorme capital guerrier personnel, mais aussi un énorme capital guerrier socialisé, c'est-à-dire un réseau. Il n'avait même pas besoin de passer à l'action. En cas de problème, il demandait à un ami, à un cousin d'intervenir. Il protégeait l'équipe d'éducateurs de prévention, il protégeait l'équipe d'animation, mais il ne passait pas lui-même à l'acte et demandait à des connaissances de faire le travail. Dans cette approche, j'ai découvert la politique de la petite sœur. En recrutant la petite sœur du caïd, le local est protégé, sanctuarisé.

Je vous raconte une anecdote. Une nouvelle cheffe d'équipe pose des règles dans le local. Elle dit que le local est toujours occupé par les mêmes, qu'il faut être plus ouvert et qu'il ne faut pas que la même bande squatte toujours le local. Elle demande déjà à l'un des jeunes d'arrêter de fumer et il répond qu'il fume sur le balcon et non pas à l'intérieur du local. Elle demande quand même de ne plus fumer sur le balcon du local qui accueille des mineurs, ce qui a conduit à des insultes, à des menaces, à du caillassage lorsqu'elle était en travail de rue. C'était une éducatrice très sportive

qui ne se laissait pas facilement intimider. Ses collègues étaient moins rassurés et la situation leur semblait un peu compliquée. L'information n'était pas remontée à la hiérarchie, les partenaires n'exprimaient aucune solidarité. Un jour, la petite sœur du caïd, qui avait 12 ans, frappe à la porte pour participer à un cours de danse orientale. Quand elle lui a dit son nom de famille, elle a tout investi sur elle, avec des sorties, etc. mais elle voulait absolument rencontrer ses parents. Cela a été compliqué, mais ils ont fini par céder. Elle s'est donc retrouvée à boire le thé, dans le salon, avec la maman et elle est devenue son éducatrice parce qu'elle avait des problèmes de démarches administratives. Elle lui a proposé de la véhiculer avec le véhicule de service, pour l'accompagner dans ses démarches administratives. Elle était à la fois en accompagnement avec la mère et avec la petite sœur. Les frères en question ont vu plutôt cette démarche d'un bon œil. À partir du moment où la petite était dans le local, il n'a plus subi aucun caillassage. J'ai fait des gardes dans leur local et certaines pierres cassaient des vitres.

Une autre éducatrice me disait qu'elle avait des liens précieux avec certains petits frères et certaines petites sœurs. Je lui demandais pourquoi ce lien était plus précieux que d'autres ; elle ne savait pas trop comment répondre. Une éducatrice m'a dit que cette action était inconsciente, qu'elle n'était pas réfléchie. C'est plus tard qu'ils comprennent que la relation avec certaines familles change la vie dans le quartier. Les éducateurs ne se disent pas qu'ils vont travailler avec telle famille pour s'assurer une protection. C'est inconscient. J'ai pu identifier différents niveaux de conscientisation par rapport à la stratégie. C'était intéressant.

Je terminerai par un dernier exemple. Un caïd, qui s'était soi-disant rangé, qui avait arrêté le trafic de stupéfiants, tenait un kebab et il avait toujours une cour autour de lui, avec des enfants, des adolescents et quelques jeunes adultes. Une trentaine de personnes gravitaient autour de lui. Les éducateurs l'appelaient « la douane » ; ils essayaient souvent de l'esquiver, mais parfois, ce n'était pas possible. Il avait beaucoup de charisme, il avait un certain humour. Un chapitre de mon livre s'appelle « la douane ». J'ai assisté, dans une conversation de trente minutes, à sa manière de saper la légitimité et la crédibilité des éducateurs, devant les adolescents et devant les enfants présents. Il faisait plein d'insinuations. Il les renvoyait vers la féminité en disant qu'il ne les avait pas vus depuis longtemps, qu'ils avaient peur de sortir et préféraient rester dans leur local. Son insinuation la plus redoutable était, dans son discours public, que ceux qui sont bons à rien vont vers les éducateurs et ceux qui sont intelligents et rapides sont avec lui. Il s'ingérait dans le suivi des éducateurs en disant qu'ils ne devraient pas suivre untel ou untel, mais plutôt untel ou untel. Il avait pointé notamment un gamin d'une dizaine d'années en demandant aux éducateurs de s'occuper de lui parce qu'il ne pouvait rien faire pour lui, qu'il était trop « con ». C'est le message qu'il envoyait : vous êtes là pour vous occuper des bons à rien ! C'est terrible, parce qu'un enfant ou un adolescent qui a des soucis hésite à rencontrer un éducateur. Il avait terminé en baissant le jogging de l'enfant de dix ans en disant qu'il n'avait même pas de slip et tout le monde avait rigolé. Il y avait une telle tension nerveuse que c'était un rire nerveux. Je vous assure que cet enfant de dix ans a foudroyé des yeux les éducateurs quand le chef d'équipe lui a dit qu'il faudrait qu'il passe le voir au local.

Mohamed BELQASMI

Tu as parlé des voyous qui d'une certaine façon, tolèrent l'action des éducateurs et des animateurs car ils les considèrent bienveillants. Il se trouve que sur un terrain, nous avons des extraits assez

intéressants où les éducateurs nous expliquent que les dealers sont bienveillants à leur égard et qu'ils leur proposent même parfois de l'argent, qu'ils refusent, pour emmener les petits. Ils peuvent être vus comme bienveillants par des trafiquants, mais les éducateurs peuvent voir aussi ces acteurs comme étant bienveillants à leur égard, ce qui indique une intériorisation de la loi du silence.

Thomas SAUVADET

Dans certaines bandes, ceux qui étaient les plus craints, avaient parfois des surnoms enfantins. Je crois que c'est une stratégie, plus ou moins inconsciente, de rendre aimables ceux qui ne le sont pas. Ils savent qu'il vaut mieux renvoyer une image positive. C'est aussi une stratégie de défense vis-à-vis des fuites.

Philippe MOCELLIN, *Directeur général de la Ville de Perpignan*

Vous êtes allés sur combien de quartiers au total ?

Thomas SAUVADET

J'ai réalisé 17 études de cas, qui couvrent la période de 2004 à 2018, qui concernent principalement l'Île-de-France, mais aussi trois ou quatre villes de province.

Philippe MOCELLIN

Vous avez tracé des grandes lignes et c'est effrayant, même s'il ne faut pas se cacher la réalité. Est-ce qu'il y a des différences d'un quartier à un autre, en fonction des villes moyennes ?

Thomas SAUVADET

Pas forcément, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de villes moyennes basculent, comme Dijon ou Dreux. Beaucoup de jeunes sont dans des bandes, à Dreux ou à Dijon ; ce sont les blousons noirs d'aujourd'hui. Certains quartiers, dans ces villes, sont beaucoup plus durs. Concernant la typologie, les quartiers sont assez bas. Sur les 17 études de cas, 3 quartiers sont très hauts et la voyoucratie prend des proportions énormes. Sinon, les autres quartiers ont plutôt des allures de quartiers populaires et on ne peut pas imaginer qu'ils vivent de temps en temps ce type de situations. Ce n'est pas le quotidien non plus, ces situations restent occasionnelles, mais des stratégies et des représentations sont tout de même profondément ancrées et font par exemple qu'il n'y a pas de dépôt de plainte en cas de menace d'incarcération.

Hamid TARRABE

Je trouve assez caricatural de ne poser que 17 cas en un certain nombre d'années et de ne pas avoir introduit le fait que 10 % des jeunes ne représentent pas tous les jeunes. Concernant le trafic de stupéfiants, je trouve un peu décalée et même dangereuse cette vision parcellaire. Je ne minimise pas, mais pour moi, cela ne représente pas la majorité de nos interventions. En 2014, nous avons initié la formation de l'intervention sociale en territoire de criminalité, avec tout le processus de l'accompagnement des jeunes jusqu'à la protection de l'agent. Ces situations préoccupent tous les services, qu'ils soient des communes ou des associations. Cette vision parcellaire de la prévention spécialisée est presque dangereuse.

Yannick DIGNAC, *responsable domaine Prévention Jeunesse à Toulouse Métropole*

Il n'est pas question de remettre en cause votre travail qui souligne une partie de la réalité. Nous pourrions, pour essayer de faire un consensus, penser aux solutions. Nous sommes à un mort tous les trois mois sur notre périmètre de l'ADPS. Nous nous sommes posé ces questions et nous avons fait remonter des propositions à l'Assemblée sur l'anonymisation d'un dépôt de plainte, qui est valable pour nos collègues du Renseignement, mais non pas pour les agents de la fonction publique territoriale. La non-anonymisation pose problème car dans le dossier de l'avocat, il y a l'adresse du plaignant.

Les solutions que vous avez décrites sont pensées dans un cadre qui n'était pas pensé, pas organisé, ni institutionnalisé. Lorsqu'on passe d'une logique d'un territoire criminellement organisé à une narcoville – la narcoville étant la forme aboutie paroxysmique, puisque dans certains, cas, il n'y a plus d'État, mais que narco – les clubs de prévention ne sont pas les seuls à être mauvais. Dans les commissariats, la situation est compliquée aussi, quand un système mafieux organise la vie de la cité.

Concernant l'embrigadement des jeunes dans le trafic de stupéfiants, nous ne sommes plus dans le modèle que vous avez décrit, c'est-à-dire un modèle industriel et globalisé. Se pose la question de la traite des êtres humains. Nous l'avons posée professionnellement, dans une note, où nous avons saisi le Parquet et discuté avec nos collègues de la police. Des enfants, sur les postes de deal, se jetaient dans les bras des éducateurs ou des collègues de la brigade des stup' en disant qu'ils étaient mis en esclavage. Ces enfants étaient mis en situation d'esclavage moderne. Avec la PJJ, nous nous sommes interrogés sur la façon de mieux s'organiser pour caractériser ces faits, ce que vient de faire le Parquet de Paris et ce que fait le Parquet de Marseille. Comment traiter cette réalité, jusqu'à la mise en protection ? Nous avons su le faire, y compris dans la fonction publique. Il faut aller jusqu'à la stratégie d'une politique publique qui traite de ces questions, qui ne relèvent pas de la prévention, mais de la démocratie. Aujourd'hui, se tient le forum européen de sécurité urbaine, à Bruxelles. L'articulation de politiques publiques permettra de répondre à cette réalité, depuis l'action de la protection de l'enfance.

Thomas SAUVADET

Je n'ai pas abordé ces sujets dans ma présentation. Sur tous vos propos, je reviendrai uniquement sur l'émergence du grand banditisme, décrit par Jérôme PIERRAT, qui aujourd'hui, peut conduire à l'esclavage. Il y a eu un cas, à Marseille, l'année dernière, avec un mineur et un jeune majeur qui ont été condamnés pour traite d'êtres humains. La problématique tient à des jeunes qui ne sont pas du quartier. Je travaillais par exemple dans un quartier où il n'y avait pas de bande. Elles étaient à l'extérieur du quartier. L'espace public est gelé ; il est totalement réservé au trafic de stupéfiants, soit aux clients, soit aux dealers, soit aux vendeurs. Il n'y a plus personne. Dans les fêtes de quartier, il y a sept personnes dont deux animateurs et trois éducateurs. Quand un jeune vient pour travailler, il sera six mois plus tard à Toulouse, puis ensuite à Roubaix, il n'a pas de demande et il dit qu'il travaille. Quand il sort, son supérieur hiérarchique vient voir l'éducateur et lui dit qu'il lui appartient. Tant qu'il travaille pour lui, il lui interdit d'avoir toute forme d'insertion, de formation,

etc. Nous sommes confrontés, dans le cadre de la culture professionnelle, à une situation inédite, qui existe depuis 2010 environ, avec des jeunes de 15 ans qui viennent de Roubaix pour travailler à Toulouse.

Yannick DIGNAC

Reprenons l'analyse quand à la fin des années 70, est arrivée l'héroïne et que l'on a divisé l'intervention de la prévention spécialisée. Les années suivantes, les éducateurs CAARUD n'ont jamais travaillé avec les éducateurs de prévention. Lorsque l'autre grand mouvement de sidération est arrivé, c'est-à-dire l'embrigadement de type djihadiste, on a refusé de faire une prévention spécialisée spécifique, ce qui fait qu'aujourd'hui, elle nous sert sur la dynamique de l'embrigadement dans un trafic de stupéfiants, la prostitution, voire l'immigration, comme processus d'embrigadement et de dynamique de mise en danger, que l'on travaille également avec des acteurs de l'autre côté de la Méditerranée. Comment répondre à cette réalité avec d'autres politiques publiques ? La prévention ne peut pas étudier seule cette question. Il faut la regarder avec les collègues des polices administratives, comme des polices judiciarisées et avec le Parquet. Nous avons travaillé, à Toulouse, avec la Direction interrégionale de la PJJ, les collègues de la brigade des stup' et des Douanes puisque le Département de Haute-Garonne est frontalier avec l'Espagne.

Nous manquons tous de moyens et en face, les points de deal gagnent 20 000 euros par jour. Nous ne sommes pas au niveau sur les enjeux RH ! Ceci dit, nous pouvons avoir une articulation sur deux compétences, notamment depuis la prévention spécialisée : la veille et l'alerte sociale, le diagnostic, la météo sociale. Le mode que vous décrivez est l'un des volets parce qu'avec l'ubérisation des trafics, ils ne sont plus sur les points de deal. Nous voyons des jeunes qui appellent les Uber et qui les braquent. Nous avons donc fait l'hypothèse que les coups de révolver ne seront plus dans les QPV, mais où sera la demande. Or tout le monde sait ici que les 40 % des Français qui consomment ne sont pas dans les QPV. Les coups de révolver seront dans les centres-villes, là où sont les consommateurs, ce qui posera un problème de sécurité publique encore plus important.

Dans le cadre de la mobilisation des politiques liées au JO, on renvoie, dans les territoires, des consommateurs de produits qui ne sont pas encore arrivés dans nos territoires, notamment du fentanyl et du crack. Ces produits vont ainsi se diffuser dans toute la France, depuis la consommation. Nous ne faisons pas de la prévention de la même manière quand le crime est organisé et nous ne ferons pas de la prévention de la même manière quand le fentanyl sera là. Comment s'adapter à ces nouvelles menaces ?

Éric PÉLISSON

Il existe globalement deux types de clubs de prévention. Je suis ravi de cette journée et j'en remercie Manuel, parce qu'il faut vraiment que l'on prenne l'habitude de tous se rencontrer et d'échanger sur nos pratiques. Certains clubs sont plus anciens, avec des professionnels titulaires en CDI et des équipes structurées. Un certain nombre de clubs ont ouvert très récemment, notamment grâce aux crédits du plan Pauvreté et certains ont plutôt fait le choix du CDD et de l'intérim, avec des personnels qui sont soit très jeunes, en formation, voire qui ne sont pas formés. Nous avons deux types de réalités, d'une part cette réalité, où se pose la question de la

décriminalisation, que vous avez très bien décrite, d'autre part tous les autres, qui ne vivent pas encore ces situations. Comment être en veille, en liant des exigences d'employeur, des exigences de formation, d'éthique, de coopération entre les services, pour éviter de tomber dans ces situations qui sont difficilement rattrapables ensuite ?

Nous serons très appétant des situations que vous évoquez, mais je voudrais évoquer aussi ces situations qui n'ont pas dérapé, afin que tout le monde soit en veille. Je veux d'abord féliciter Manuel pour cette journée, mais surtout, dire qu'il faut que l'on continue à se rencontrer pour échanger nos pratiques. L'État ne va pas dire ce qu'il faut faire ; nous sommes plutôt là pour travailler avec vous. Il faut avoir ces échanges. Merci à vous deux pour ces prises de parole, parce qu'il nous faut travailler sur ces sujets. On ne peut pas faire porter la responsabilité à la seule prévention, mais il faut travailler avec la médiation, la police, la justice et l'ensemble des services compétents.

Thomas SAUVADET

Quand j'ai cherché à faire des préconisations, je me suis rendu compte qu'elles concernaient plus la police et la justice que la prévention spécialisée. En termes d'actions, j'ai plus de questions à poser à des magistrats, des procureurs et des commissaires. Comment protéger les victimes et les témoins ? Comment libérer la parole ? Comment remonter des informations ? Comment font-ils en Italie ou aux États-Unis, où ils le font pour des systèmes mafieux ? Nous pouvons avoir à faire à du grand banditisme et à un trafic international, mais il s'agit souvent d'une voyoucratie de quartier, d'une organisation criminelle qui contrôle plus ou moins un quartier, mais qui ne contrôle pas une ville entière ou des régions entières. Nous devrions appliquer quasiment les mêmes systèmes de protection pour témoins et victimes, ce qui représenterait un coût énorme.

Il faut libérer aussi la parole pour former les travailleurs sociaux à certains sujets. Est-ce que les animateurs et les éducateurs, qui sont en formation et qui vont travailler dans des QPV où cette voyoucratie de quartier existe, sont informés que dans des réunions de service, ils doivent faire attention à ce qu'ils disent ? Ils l'apprennent souvent dans des discussions informelles ou par expérience. J'ai essayé de faire ce travail de libération de la parole. Les situations extraordinaires sont étalées dans l'espace et le temps ; elles ne résument évidemment pas le quotidien d'un club de prévention spécialisée, mais si on ne fait pas remonter ces informations, rien ne changera parce que les acteurs de terrain n'en parlent pas. Il m'a fallu des années pour arriver à avoir ces informations. Certes, le nombre de situations n'est pas très important, mais il m'a fallu du temps pour recueillir toutes ces informations. L'information ne remonte pas.

Yannick DIGNAC

Vous avez tout à fait raison et nous avons rencontré cette difficulté. Nous avons créé, en régie directe, une institution verticale, alors que nous venions de l'associatif. Ces questions étaient du domaine de la protection de l'enfance et nous avons décidé de ne pas laisser cette question à nos collègues de la police administrative. Ensuite, comment organiser cet accompagnement ? Je ne suis pas pour la mise en protection, comme dans un système mafieux. Quand un agent ne peut plus travailler, cela représente un coût pour la collectivité et celle-ci peut se substituer pour porter plainte. Il faut pouvoir organiser ces questions. Nous avons la chance de ne pas être encore dans

des réalités telles qu'à Palerme, une ville avec laquelle nous avons fait des échanges, mais ces situations demandent une adaptation de l'accompagnement du travail social. Il faut pouvoir innover, y compris dans les outils d'accompagnement. J'entends ce que vous dites sur le fait d'acheter la légitimité de l'utilité sociale dans le quartier. Nous l'avons tous vu et au cinéma, un certain nombre de films l'ont traduit de façon assez réaliste et cohérente. Mais je ne vois pas à quel titre nous ne pourrions pas accompagner une famille, sur des questions sociales, dans le quartier. Nous sommes insérés dans le quartier, nous travaillons dans le quartier. On n'achète pas la relation. Nous avons eu des évadés des établissements pénitentiaires pour mineurs ; ils sont venus au club de prévention.

Thomas SAUVADET

Je reprends le cas d'une éducatrice qui en analyse des pratiques, me parle d'un chantier éducatif, et qui, au bout de trente minutes, me parle de séquestration et de torture de mineurs. Un caïd du quartier a créé des problèmes sur le chantier éducatif, juste pour s'amuser et elle a évité le conflit parce qu'elle a peur de lui. Elle a réussi à faire sa place, mais la situation reste très instable. Je lui ai demandé si elle avait des marges de manœuvre. Elle m'a répondu qu'elle pouvait agir et m'a raconté qu'il y a quelques semaines, un jeune refusait de rentrer parce qu'il avait peur de la séquestration et de la torture et dormait donc dans une voiture. Elle était sortie du quartier, lui avait trouvé un point de chute et une formation. Si ce club de prévention recrute la petite sœur du caïd, est-ce que le jeune qui dort dans sa voiture va appeler l'éducatrice en sachant que sa collègue est la sœur du caïd ?

Yannick DIGNAC

J'ai l'exemple d'un frère du caïd du quartier qui est violent avec une collègue. Cette collègue violente a été accompagnée par le service pour pouvoir porter plainte. Nous avons pris parti et j'ai accompagné les jeunes pour qu'ils puissent répondre. C'est tout un travail éducatif qui est mené en collaboration sur le terrain. Le policier ne comprenait pas que j'accompagne un jeune qui a frappé ma collègue qui a porté plainte. Nous nous sommes retrouvés dans une triangulation particulière, mais cette démarche a été payante parce que nous avons assis la question du droit, la question de l'accès aux droits et la question de la responsabilité.

Mohamed BELQASMI

J'entends bien ce que vous dites sur le fait de protéger et de sortir des familles. Nous avons des témoignages de familles qui veulent sortir, mais elles restent dans le quartier parce qu'elles n'ont pas la possibilité d'aller ailleurs. Elles vivent des situations terribles, mais personne ne trouve des solutions pour leur permettre d'aller ailleurs.

Yannick DIGNAC

Il y a des modèles de conventionnement avec des bailleurs sociaux, que Marseille a réussi à mettre en place et que nous essayons de faire à Toulouse.

Thomas SAUVADET

Concernant l'anonymat, dans certains quartiers et certaines villes, il faut inventer d'autres modes de remontées d'informations. J'ai étudié notamment le cas d'un directeur de club de prévention qui avait un contact direct avec le commissaire pour lui faire remonter des informations très précises sur le trafic d'armes, la prostitution de mineurs, sur ce qu'il appelait la ligne rouge. Les policiers en intervention ne savaient pas qui avait donné les informations.

Concernant l'information des policiers, je peux citer le cas d'une éducatrice, que j'ai reçue deux heures en entretien. Le seul moment où elle a eu les larmes aux yeux, c'est quand elle m'a raconté que l'inspecteur de la Bac lui avait demandé, devant tout le monde, si elle allait porter plainte. Des policiers, des enseignants, des CPE n'ont pas conscience de ce que l'on demande à un adulte ou un adolescent lorsqu'on lui dit de donner une information. Ils pensent qu'il s'agit d'un échange normal, alors qu'il y a une vraie prise de risque de la part du témoin ou de la victime. Il faut penser une remontée d'informations différente. À certains endroits, l'échelle municipale est corrompue. Nous avons connu des agressions sur des élus municipaux, sur des maires ; nous avons connu des systèmes de corruption. Comme l'échelle locale n'est plus adaptée, il faut passer à d'autres échelles. En termes de médiation, d'animation ou de prévention spécialisée, pourquoi ne pas monter jusqu'à l'échelle de la Région ou jusqu'à l'État ?

Dans mes rêves les plus fous, j'aimerais une école nationale, avec un tronc commun et beaucoup de sociologie, avec une formation spécifique pour les QPV et les quartiers qui vivent des situations de crime organisé. Les travailleurs sociaux de l'animation, de la médiation et de la prévention spécialisée auraient un tronc commun, afin de développer les solidarités interprofessionnelles et de réduire au maximum les rivalités.

Se pose aussi la question de la légalisation du cannabis. Pour moi, nous sommes un peu dans la situation de l'alcool aux États-Unis, dans les années 30. Les inconvénients sont beaucoup plus lourds que les avantages.

J'aimerais aussi une prise de conscience des parents, des enseignants, des éducateurs des travailleurs sociaux sur la dimension culturelle, la dimension sur laquelle je travaille actuellement. Il y a une grande fascination pour les codes, les expressions culturelles, artistiques, les modes vestimentaires. Ce crime organisé ne représente pas seulement des trafiquants nationaux qui organisent la distribution de stupéfiants. Ils sont mis en scène dans une industrie du show-business, qui va jusque dans les villages et dans les beaux quartiers. Certains adolescents vivent aujourd'hui leur crise d'adolescence sur le registre des codes ghettos des QPV. Certains CPE banalisent cette fascination. Je terminerai par une anecdote. Un proviseur de lycée ne voulait pas que le photographe fasse des photos de classe où les jeunes fassent du skating. Il y a eu un conflit pédagogique parce que les CPE disaient qu'aujourd'hui, tous les jeunes le font et que c'est une expression d'affection par rapport à leur quartier. Il y avait deux représentations très différentes. Le proviseur considérait que ces expressions renvoyaient à la délinquance juvénile, alors que les CPE banalisaient et estimaient que c'était l'expression actuelle des jeunes. Les CPE n'avaient pas vraiment tort, parce qu'effectivement, cette culture se diffuse, mais tous les jeunes ne font pas du skating. On interroge les signaux faibles. Pourquoi un jeune de 14 ans met une cagoule et commence à faire du skating avec ses potes ? Il risque de basculer. Je pense qu'il y a un travail

spécifique de prise de conscience de la part de la prévention spécialisée, des animateurs sociaux, des enseignants, mais aussi des parents qui ne décodent pas tout cela.

Table-ronde - Quels enjeux de la prévention spécialisée et de la médiation : analyses, points de vue et perspectives des acteurs professionnels (quelles représentations ? quelles convictions ? quelles actions et décisions présentes et à venir ?)

- **Olivier BONNAUD**, *directeur-adjoint, APS 34 (Montpellier)*
- **Alix PRATLONG**, *directrice Avenir Jeunesse (Alès)*
- **Yannick DIGNAC**, *responsable domaine Prévention Jeunesse à Toulouse-Métropole*
- **Catherine CALVET**, *vice-présidente de l'Enfance Catalane (Perpignan)*
- **Jean-Louis COQUIN**, *directeur général de l'Enfance Catalane (Perpignan)*
- **Patrick FORSTER**, *directeur de l'Association pour le développement de la prévention spécialisée 30 (Nîmes)*
- **François CAMPARDON**, *chef de service éducatif, APS65 (Tarbes)*
- **Philippe MOCELLIN**, *directeur général de la Ville de Perpignan*

Animateur : Jean-Yves BOULLET, *directeur général de l'IFRASS (Toulouse)*

Jean-Yves BOULLET

Les enjeux de la prévention spécialisée et de la médiation portent forcément des convictions, des valeurs, des engagements. Autour de la table, nous n'avons que des directeurs, des décideurs de l'action, des animateurs de l'action. J'imagine qu'ils ont une idée des valeurs et des engagements portés par la prévention et la médiation. Nous allons partir de l'est pour aller à l'ouest et commencer par Madame PRATLONG qui est directrice d'Avenir Jeunesse à Alès, qui va nous dire quelles sont ses convictions sur la prévention spécialisée. Ensuite, nous poursuivrons avec notre collègue de Montpellier.

Alix PRATLONG, *directrice Avenir Jeunesse (Alès)*

Alès est une petite ville et Avenir Jeunesse concerne plutôt une prévention spécialisée, en milieu rural. Nous intervenons sur certains quartiers qui sont en ville, mais aussi sur des communes aux alentours, qui sont de petite taille, ce qui fait notre particularité et notre spécificité. Cette extension vers des communes périurbaines a montré toute l'adaptabilité de la prévention spécialisée. Pour moi, le cœur de la prévention spécialisée est notre capacité à être disponible, réactif, à s'adapter à tous types de territoires et à être présent. Je crois beaucoup en la prévention spécialisée. On vient nous chercher sur différentes politiques publiques parce que la prévention spécialisée a cette capacité à être présente quand elle est nécessaire et à s'adapter. C'est une pratique qui est tout de même difficile à pleins d'égards, notamment par rapport aux situations dans les quartiers, où nous sommes confrontés à certains phénomènes que vous avez présentés. La prévention spécialisée est aussi une mission éminemment politique, ce qui rend le travail à la fois passionnant et très complexe.

Jean-Yves BOULLET

Je vais donner la parole à votre collègue de Nîmes, Monsieur FORSTER, que j'invite aussi à dire quelles sont ses convictions.

Patrick FORSTER, *directeur de l'Association pour le développement de la prévention spécialisée 30 (Nîmes)*

Nous intervenons sur quatre des six quartiers prioritaires de la ville de Nîmes. Nous sommes directement confrontés, depuis quelques mois, voire quelques années, à une violence sur les territoires, qui a d'ailleurs défrayé la chronique, à des difficultés de positionnement à l'égard des événements dramatiques sur l'un des quartiers, avec des effets collatéraux pour les habitants, puisque nous déplorons des décès et des blessés, mais aussi des effets collatéraux auprès des professionnels. Cette semaine, des travailleurs sociaux d'un centre social ont fait valoir leur droit de retrait. Encore plus récemment, nous avons appris qu'une médiathèque, qui a été rénovée il y a deux ans pour la somme de 850 000 euros, sera peut-être démolie parce qu'elle est mal située par rapport aux trafics. Nous nous posons un certain nombre de questions au titre de la prévention spécialisée. Dans ce paysage, qu'est-ce que nous pouvons faire ? Nous avons davantage de questions que de réponses à ce jour.

Olivier BONNAUD, *directeur-adjoint, APS 34 (Montpellier)*

Nous sommes une association départementale, nous intervenons sur différentes communes : Montpellier, Sète, Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Lunel et Béziers. Malgré que la question soit étrangement posée sur les convictions, puisque nous sommes plutôt des métiers de missions, je voulais juste rappeler en préambule que notre conviction profonde est d'avoir une vraie utilité sociale, que l'on essaie de qualifier sur le territoire de l'Hérault. Je salue Marjorie, qui est présente et qui assure cette lourde tâche. J'ai envie de réaffirmer, bien que ce soit une porte ouverte, que nous nous inscrivons dans le champ de la protection de l'enfance, mais que nous nous devons, ce qui fait peut-être notre force, de nous inscrire aussi dans l'articulation avec les politiques de cohésion sociale et de politique de la ville. La politique publique de la prévention de la délinquance vient nous impacter de plus en plus et je pense que nous devons avoir une réflexion sur cette articulation entre ces trois grands champs, ce qui participera à la fois à renforcer la place de la prévention spécialisée et sa singularité. Quant à la médiation, j'attends que l'on évoque les modalités de coopération, car sur le terrain, qui d'autres que la prévention et la médiation ?

Jean-Yves BOULLET

Certes, vous êtes des métiers de missions, mais il faut aussi avoir des convictions pour porter les missions. Monsieur DIGNAC.

Yannick DIGNAC, *responsable domaine Prévention Jeunesse à Toulouse-Métropole*

À quoi sert la prévention spécialisée ? Telle a été la première question que je me suis posé quand j'ai eu le plaisir d'embrasser cette politique publique. Le travail que nous avons mené en équipe, à Toulouse, mais aussi au sein du CNLAPS, avec d'autres équipes de prévention, nous a conduits à affirmer un principe au cœur de situations que vous avez tous connus, des assassinats où des jeunes de la prévention spécialisée avaient été les assassins. Nous avons pu affirmer que la

prévention spécialisée accompagnait les jeunes dans la construction de leur citoyenneté, selon deux principes, d'une part être affecté de droits réels et avoir une conscience éclairée pour se transformer, d'autre part transformer leur environnement, dans le respect des principes de la République. Cette perspective organise la prévention spécialisée, quand le risque de danger et le danger se profilent. Elle doit aussi permettre de créer les conditions d'alliance intelligentes avec les autres politiques publiques.

François CAMPARDON, *chef de service éducatif, APS 65 (Tarbes)*

Le service de prévention spécialisée des Hautes-Pyrénées est un petit service de moins de dix personnes, qui a une habilitation départementale, bien que nous travaillions depuis toujours dans l'agglomération tarbaise, dans le cadre de la politique de la ville. Nous sommes convaincus, au sein de l'association et de l'équipe éducative, qu'il faut aujourd'hui convaincre les autorités de tutelle, le Département ou la politique de la ville, que la prévention spécialisée et ses missions sont incontournables sur les territoires. Nous n'avons pas de médiation urbaine à Tarbes ; il y a des médiateurs sociaux dans certaines associations et des postes d'adultes relais. Nous assistons à une multiplication des acteurs sur le territoire et nous nous adaptons, comme toujours. Il y a 15 ans, nous parlions des nouveaux acteurs de la politique de la ville, qui ne cessent de se renouveler. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'acteurs et de dispositifs, notamment dans le domaine de l'insertion sur le territoire. Il existe également des dispositifs expérimentaux pour coordonner tous les acteurs de la politique de la ville. Face à l'évolution des acteurs sociaux, l'enjeu est de maintenir, de développer les coopérations et des conventions par le bas, parce que parfois, au niveau politique et institutionnelle, la situation est compliquée. Les partenariats sont l'un des objectifs de la prévention spécialisée et nous avons le devoir de développer ce partenariat par le bas.

Catherine CALVET, *vice-présidente de l'Enfance Catalane (Perpignan)*

Nous croyons fortement à la prévention spécialisée et nous voudrions une prise en charge plus importante dès le plus jeune âge, en renforçant les partenariats avec l'Éducation nationale. Nous avons parlé tout à l'heure des collèges et des lycées ; nous devrions parler aussi des écoles primaires et des écoles maternelles, qui portent également des enjeux en matière de prévention et de travail avec les éducateurs. Il nous paraît également important de travailler la complémentarité avec le secteur de la santé et en particulier la pédopsychiatrie et la psychiatrie. Aujourd'hui, avec les familles et les jeunes que nous rencontrons, nous nous heurtons aux addictions, ce qui relève du secteur de la santé et de la psychiatrie. L'important, pour l'Enfance Catalane, est aussi la pérennisation de notre équipe. Il paraît essentiel d'affirmer la compétence obligatoire du Département en matière de financements, afin que le travail qui est engagé et qui est très satisfaisant, sur le territoire des Pyrénées-Orientales, puisse continuer.

Jean-Louis COQUIN, *directeur général de l'Enfance Catalane (Perpignan)*

Je suis convaincu de l'utilité de la prévention spécialisée et l'expérience nous l'a démontrée. J'ai été fortement impressionné par la capacité de réponse, dans les quartiers, à l'offre qui était proposée, par l'investissement de cette offre par les habitants eux-mêmes et les jeunes, que je n'imaginai pas d'une telle ampleur. Elle démontre l'utilité de tous les acteurs sur le terrain, y

compris les médiateurs, pour pouvoir faire face à cette demande importante qui, lorsqu'on lui offre la possibilité de se manifester, répond présente.

Je suis également convaincu, en tant que directeur général, que les constats de terrain, les remontées des équipes et l'expérience des acteurs sont vraiment à privilégier, surtout dans un service tel que celui de la prévention spécialisée. Je salue d'ailleurs les propos de Monsieur DIGNAC sur la capacité qu'a eue Toulouse de ne pas mettre le mouchoir sur les problèmes qui remontent et d'entendre ce que dit le terrain, y compris lorsque cela ne nous plaît pas, pour les prendre en compte et les intégrer dans nos modes d'action.

Philippe MOCELLIN, *directeur général de la Ville de Perpignan*

Je n'interviens pas en tant que spécialiste de la prévention spécialisée, mais je représente une institution qu'est la Ville de Perpignan. J'aimerais commencer mon propos en disant qu'il est fondamental que nous puissions collaborer, institutions académiques et universités. Comme tout le monde le sait, j'ai un petit faible pour la sociologie, mais non pas uniquement. Je pense que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. L'admirable travail de Thomas est un bel exemple du travail d'observation qui est fait, mais au-delà, il convient d'éclairer la décision publique. Il est très important que la réflexion puisse se poursuivre et je suis demandeur d'un travail institutionnalisé entre l'université et les institutions publiques, la ville que je représente en particulier.

J'ai entendu, aujourd'hui, tous les témoignages sur la position de la prévention spécialisée, de la médiation, des acteurs, sur la violence du quotidien. Nous nous apprêtons à renégocier un contrat de ville, comme beaucoup de villes qui comptent des quartiers prioritaires. Je m'interroge sur la manière dont il sera construit et sur son contenu. Manifestement, il nous faudra être imaginatif et il conviendra peut-être que nous renouvelions quelque peu nos approches. Les formes de violences sont très différentes d'il y a 20 ou 30 ans. J'étais chef de projet contrat de ville, dans les années 90, dans la banlieue de la ville de Metz. Dans les années 90, avec le maire avec lequel je travaillais à l'époque, quand une difficulté se présentait dans un quartier, on convoquait le jeune avec ses parents en lui disant que ce qu'il avait fait n'était pas bien et qu'il ne devait pas recommencer. Cela fonctionnait d'ailleurs, ou presque. Aujourd'hui, cette configuration n'existe plus. La question est de savoir si cela concerne la minorité. En tout état de cause, la politique de la ville doit s'intéresser à ceux qui n'ont pas encore basculé dans la délinquance, puisque j'estime qu'à un moment donné, la police et la justice doivent aussi jouer leur rôle, bien qu'il y ait une coordination. Cette forme de marginalisation, d'archipelisation de la société française nous interroge sur la politique de la ville et il faut en tenir compte.

Vous connaissez la configuration de la ville de Perpignan, qui compte neuf quartiers prioritaires. Nous sommes l'un des départements les plus pauvres de France. Le diagnostic du contrat de ville montre des chiffres alarmants en termes de chômage et de pauvreté dans les quartiers prioritaires. Il y a donc beaucoup de travail. Nous avons essayé, à travers le maillage des maisons de quartier, que nous avons renommées « espaces citoyens », de réaffirmer nos objectifs. Je les mets d'ailleurs au débat parce que nous nous trompons peut-être. Nous voudrions vraiment que la citoyenneté soit réapprise en quelque sorte, les questions de mixité, de coordination des acteurs. Nous avons beaucoup de dispositifs et d'acteurs et il faut se coordonner. Au sein de nos propres services, mon

obsession est qu'il y ait une meilleure coordination. Je rappelle que la Ville de Perpignan compte 2 400 agents et 150 métiers différents. C'est donc une vaste machine qu'il faut aussi coordonner.

Sur la politique de la ville, nous nous apprêtons à créer une mission qui s'appellera « Ville et quartiers », qui permettra de coordonner la médiation sociale, la jeunesse, les espaces citoyens et tous les dispositifs de la politique de la ville. Cela peut paraître banal, mais cette mission permettra d'avoir une visibilité de l'ensemble des interventions. C'est l'une des propositions.

J'attache également beaucoup d'importance à un autre aspect. Nous avons lancé un programme de renouvellement urbain, qui a beaucoup patiné, que nous avons redressé et remis en marche avec les services de l'État et l'ANRU, notamment sur le quartier Saint-Jacques, qui est un quartier un peu compliqué, pour des tas de raisons. Ce programme urbain comprend un volet social qui doit traiter de la dimension humaine, parce que nous savons très bien que la rénovation du bâti ne suffit pas, du relogement, de prévention et bien sûr de médiation et de prévention spécialisée. Nous avons reconstitué un groupe de médiateurs qui ont une mission de médiation générale. Ils jouent un rôle d'interface entre les institutions, ils comblent aussi certains angles morts, ce qui est très important. Ils peuvent aussi participer à la mise en œuvre de projets d'animation, à la participation des habitants et nous en faisons un vrai service, une vraie direction, avec de vrais professionnels que nous devons reconnaître.

Concernant la prévention spécialisée, le travail se fait bien sûr en lien avec l'Enfance Catalane. Nous en sommes les modestes financeurs. Elle joue un rôle, pour nous, très important et je relève votre appel. Nous ne pourrions pas nous substituer au Département, ce qui n'est pas de notre compétence. En tout cas, nous vous soutenons et nous apporterons tout ce que nous pouvons pour permettre une pérennisation des actions.

Jean-Yves BOULLET

Merci Monsieur MOCELLIN. Pour reprendre votre dernière remarque, ce pourrait être la compétence du Département ; c'est une compétence espérée, attendue. Les Villes prennent parfois le leadership, parfois les Agglomérations. Qui va pouvoir porter ce que vous espérez tous, c'est-à-dire cette coordination, cette mise en relation, cette mise en commun, cette mise en réseau ?

Philippe MOCELLIN

Il nous faut surtout simplifier la machinerie administrative. Le Département a fait des choix, il en fera d'autres demain. En réalité, de multiples acteurs travaillent en silo. L'enjeu des contrats de ville est de mettre autour de la table tous les acteurs institutionnels et de terrain. La CAF est aussi un acteur essentiel. Qui commande ? Ce peut être une cellule collégiale et la Ville a forcément une responsabilité puisque la prévention spécialisée est sur son territoire. En tant que directeur général des services de la Ville, je me sens très concerné par cette coordination. D'ailleurs, je ne prétends pas avoir le leadership, mais je pense effectivement qu'il faut un chef de file.

Jean-Yves BOULLET

Monsieur DIGNAC souhaite prendre la parole, mais j'aimerais aussi entendre des associations sur ce sujet.

Yannick DIGNAC

Pour rappel, la médiation se construit dans une perspective de politique publique locale et dans le champ du périmètre municipal, qui peut être partagé avec l'Intercommunalité, mais depuis la volonté communale. La protection de l'enfance, où s'exerce la prévention spécialisée, relève du champ du Département, depuis le transfert de compétence de 1983, et de certaines Métropoles depuis 2017. Un choix a été fait à Toulouse, tout en cheminant. La loi imposait le transfert et celui-ci s'est opéré. C'est un transfert plein et entier, ce qui est différent de ce qui s'est fait à Strasbourg, où il s'agit d'une délégation du Département à l'échelle de la Métropole. Nous pouvons remercier l'État ; nous ne sommes pas en Angleterre ou dans d'autres États qui ont des constructions collectives de politiques publiques un peu différentes. Pour le coup, on ne peut pas dire que la logique jacobine l'ait emporté puisque l'État a laissé la possibilité aux territoires d'inventer la formule la plus pertinente. En parallèle, la médiation s'est construite, depuis les Municipalités, à partir de leurs problématiques. Les politiques de la ville ont conduit à de la médiation culturelle.

À Toulouse, la médiation s'est construite d'abord depuis un phénomène d'occupation de l'espace public, avec des SDF et de concitoyens dans la rue qui pouvaient poser des problèmes de tranquillité. La médiation s'est donc construite depuis une perspective de tranquillité publique. Ainsi, on a vu émerger, dans les communes, une médiation en lien avec la police municipale par exemple, pour exercer les fonctions d'ilotage, de régulation de l'espace public, qui est propre aux compétences municipales. À Toulouse, une équipe AMI intervient depuis huit ans ; elle était dans une perspective d'organisation de l'espace public, de contrôle social. Pour fonctionner, en accord avec la police municipale, elle a dû construire des outils de régulation et d'accompagnement : prise en charge des chiens, mise en place d'un hébergement expérimental pour accompagner dans des parcours individualisés d'accompagnement sociaux et se donner une utilité sociale dans la fonction de régulation.

En parallèle, avec les services de l'État, dans le cadre du dispositif des Bataillons, dont nous avons, en accord avec l'État, modifié le nom, au vu de tous les sujets que nous avons vus précédemment et de la militarisation des rapports sociaux, et qui s'appelle les Cordées de la prévention, nous avons pu nous organiser collectivement pour penser, depuis la base, médiateurs et éducateurs, la manière de travailler ensemble. Huit postes d'éducateurs ont été créés pour faire de la prévention spécialisée, cinq postes de médiateurs, dont nous n'avons pas confondu la fonction et le statut, qui étaient des adultes relais de moins de 30 ans et dont certains étaient des diplômés d'État éducateurs spécialisés. Nous nous sommes mis au travail grâce au CNLAPS et aux travaux qui avaient été menés. Nous avons créé un modèle qui a permis aux médiateurs et aux éducateurs d'avoir une position d'utilité sociale dans le quartier. Il n'y a pas les éducateurs devant et les médiateurs derrière. Nous avons monté des projets et des actions collectives ensemble et nous avons une reconnaissance par les usagers de l'utilité, à la fois des médiateurs et des éducateurs.

Jean-Yves BOULLET

Comment se situent les associations dans cette réflexion sur la coordination et le portage de projets ?

Alix PRATLONG

Le Département porte la prévention spécialisée dans le cadre de la protection de l'enfance. Pour chacune des actions autour de la mission principale de prévention spécialisée, nous avons toujours conventionné avec le Département. C'est pour nous une grande sécurité et un garde-fou. Quand nous avons des co-financements de communes ou de l'agglomération, nous pourrions nous sentir tirés vers la prévention de la délinquance, tirés d'un côté ou de l'autre. Le fait d'avoir ce conventionnement avec le Département nous ramène toujours à notre mission de protection de l'enfance, de prévention spécialisée. Pour nous, c'est très important. En parallèle, si nous défendons notre appartenance à la protection de l'enfance, nous devons aussi assumer tout ce qui en découle. Nous sommes soumis à autorisation, nous devons répondre au cahier des charges et à l'évaluation de la Haute Autorité de Santé, ce qui est très lourd en termes administratifs. Cette appartenance très formelle à la protection de l'enfance a peut-être joué un rôle sur l'individualisation des accompagnements en prévention spécialisée.

Jean-Yves BOULLET

Monsieur FORSTER, qui êtes du même Département, quelle est votre vision vue de Nîmes ?

Patrick FORSTER

Je ne pense pas différemment de ma collègue d'Alès, dans la mesure où il est important de rappeler les principes et les valeurs de la prévention spécialisée, dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'aide sociale à l'enfance. Néanmoins, à Nîmes, le contexte est un peu différent. Nous émergeons au plan Pauvreté, au Pacte des solidarités et aux mal-nommés des Bataillons de la prévention. Initialement, l'association a fait le choix, à la fois contraint et voulu, de prendre les six postes éducatifs, ce qui nous a permis de créer un poste de coordinateur, qui n'existait pas au sein de l'association, en fonction support, et qui a apporté une plus-value pour les équipes. Nous estimions que la médiation n'était pas notre cœur de métier, que nous ne savions pas faire et que des acteurs, sur le territoire, savaient mieux faire que nous. Nous nous sommes donc demandé si ces six postes ne pouvaient pas être dédiés à des associations de proximité, pour éviter les rivalités stériles que nous avons entendues ce matin sur la prétendue richesse de la prévention spécialisée, versus les associations de quartier qui rament tous les jours, ce qui n'est pas faux par moments. Ces six postes de médiation n'ont pas été attribués.

Néanmoins, le Département nous soutient et nous avons été très bien soutenus par l'État dont les financements sont les bienvenus. Ils nous ont permis de conforter notre intervention sur un territoire de 15 000 habitants, Pissevin, où il n'y avait que deux postes d'éducateurs. Nous avons multiplié la jauge par quatre. Nous avons également créé un nouveau territoire d'intervention, sur lequel nous étions sollicités depuis quelques années, ce qui nous a permis d'expérimenter et après la deuxième année d'intervention, les résultats sont plutôt bons.

Concernant l'articulation entre prévention spécialisée, éducateurs et médiation, à Nîmes, la situation est compliquée, dans la mesure où il y a des médiateurs de la ville, un service de médiation qui vient de se créer et qui a été financé par le Département et la Région, et il y a tous les médiateurs des adultes-relais financés par l'État. Je pense que ces trois financeurs doivent être copilotes de l'action, en intégrant les associations, pour construire ensemble. Chacun est dans son

couloir, avec ses missions propres plutôt que de voir, sur un territoire complet, quels sont les besoins et comment nous pouvons les satisfaire du mieux possible. La coordination est appelée à nouveau.

Jean-Yves BOULLET

À Montpellier, comment se passe la coordination entre les corps de l'Hérault ?

Olivier BONNAUD

Le pilote naturel de la prévention spécialisée semble être le Département, mais pour moi, il y a différentes échelles. Je voudrais simplement rappeler pourquoi nous avons tant besoin d'une coordination. Parce que nous avons une multiplication de dispositifs, une multiplication d'appels à projets et d'acteurs, parfois des acteurs « champignons » et à un certain moment, on dit qu'il faut que tous ces acteurs se parlent. Il faut peut-être dédier l'attribution de certains crédits et certains appels à projets à réécrire le nombre d'acteurs. Cette multiplication crée des effets de concurrence. On s'étonne que chacun essaie d'être le meilleur pour espérer sortir de la précarité. Le système vient alimenter le besoin permanent de coordination.

Pour revenir à la question, je pense que le porteur d'une coordination peut être différent selon l'échelle à laquelle on réfléchit. À l'échelle d'un quartier, le coordinateur peut être une association de quartier, la prévention, la médiation. À l'échelle communale, que le leadership des grandes orientations soit porté par une Ville, pourquoi pas, mais elle ne peut pas être commanditaire de l'ensemble puisque les associations financées par le Département ont un pilote, avec des stratégies d'orientation et d'intervention. Nous devons rendre compte au Département. Par contre, sur la question du métier et de l'implantation locale, je pense que beaucoup d'améliorations sont possibles.

Jean-Yves BOULLET

Nous passons à Perpignan, dans le pays catalan.

Jean-Louis COQUIN

Pour répondre à la question du pilote, je m'appuierai sur l'expérience des Pyrénées-Orientales. Je suis convaincu, comme je l'ai dit dans mon introduction, que la force réside dans l'intelligence collective et qu'au vu des spécificités, les déclinaisons ne peuvent être que locales. Je crois beaucoup dans la place de l'État, dans sa capacité à mettre les acteurs autour de la table. C'est ce que nous a prouvé l'expérience de Perpignan. Il ne s'agit pas de mettre des acteurs autour de la table pour dicter sa volonté, mais pour faire en sorte qu'ils travaillent ensemble et qu'ils construisent. Le must serait qu'ils tiennent compte de la force de proposition des associations. Je pense que les associations n'ont pas toujours, en tant que telles, cette place autour de la table. Nous sommes dans une politique publique qui dépasse celle de la mise en œuvre locale. Pour autant, je pense que le local a vraiment son mot à dire et le retour des acteurs doit être pris en compte sur la spécificité du lieu.

Jean-Yves BOULLET

Quelle est la situation à Tarbes Lourdes, où un GIP porte la prévention spécialisée ?

François CAMPARDON

La prévention spécialisée est habilitée par le Département et à un moment donné, les fonds de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ont cofinancé un poste d'éducateur de rue au GIP. Or, cette stratégie a été signée par le Département. Des enjeux de gouvernance peuvent se poser, à un moment donné, en matière de politique de la ville. À Tarbes, il y a une spécificité, puisque le Département contribue financièrement, de manière volontariste, à la politique de la ville, ce qui ne résout pas les problèmes de coordination. Le pilotage ou la coordination devrait être à l'échelle du territoire, mais sur la politique de la ville, de fait, la Ville et l'agglomération ont leur place, mais le Département également au regard de ses politiques sociales. Cette question reste entière. Nous verrons ce qu'il en sera dans le prochain contrat de ville et nous pouvons espérer que la situation évolue. Comme il a été dit, il existe énormément de dispositifs et d'acteurs en matière de politique de la ville et il est nécessaire d'améliorer sensiblement les coopérations et les coordinations au niveau institutionnel.

Philippe MOCELLIN

L'État a un rôle essentiel et c'est d'ailleurs son rôle de coordonner les politiques publiques à l'échelle locale, avec les institutions locales et les collectivités locales. En matière de politique de la ville, l'État a un rôle fondamental. Je voudrais revenir sur les associations qui dépassent largement la prévention spécialisée. Je pense aussi qu'il faut que les institutions soient davantage à l'écoute des associations, parce qu'elles remplissent souvent des pans entiers de politiques publiques. Il faut donc contractualiser avec elles, via des contrats d'objectifs, des contrats pluriannuels, il faut avoir une visibilité des actions, une évaluation, ce qui me tient à cœur. Nous partageons ce mode de fonctionnement avec l'État et je crois qu'il faut vraiment coordonner et synchroniser nos financements et nos regards.

Je voudrais revenir sur la médiation et sur sa collaboration avec la prévention spécialisée. On a beaucoup parlé de la base de la médiation vis-à-vis de la prévention spécialisée et vis-à-vis de l'ensemble des services. Les équipes de Perpignan auront connu plusieurs types de rattachement à l'administration municipale. Il y a eu un rattachement historique au Cabinet du Maire, un rattachement à la police municipale. Ce n'était pas un choix idéologique du maire. On donnait l'opportunité de trouver un point d'ancrage administratif parce qu'il fallait absolument que ces équipes aient un point d'ancrage et un encadrement administratif. On opère maintenant un troisième virage, qui sera difficile, mais je pense que c'est le bon. Les équipes seront dorénavant rattachées à la politique de la ville et aux dispositifs qui y sont liés parce qu'elles y ont vraiment toute leur place. Il faudra peut-être que l'on améliore nos process pour rendre compte et travailler en meilleure coopération avec l'ensemble des services.

Je crois que vous vouliez illustrer mes propos avec des actions concrètes qui se mènent avec la médiation, puisque la médiation est en lien avec la prévention spécialisée et vient en complément de l'ensemble du dispositif.

Catherine CALVET

Pour illustrer, je voulais prendre un exemple très récent. Nous avons assisté à l'inauguration d'une fresque dans les HLM de Clodion, sachant que l'équipe de prévention spécialisée, qui est au

Moyen-Vernet, n'a pas normalement le quartier Clodion. Quand nous sommes allés à cette inauguration, avec la directrice, nous avons pu évaluer le travail de partenariat qui était fait entre les médiateurs et les éducateurs du Moyen-Vernet, qui ne travaillent pas sur Clodion, mais qui ont des jeunes dans les collèges Pagnol, Ponce et le lycée Maillol. Nous avons constaté un travail important et nous trouvons vraiment dommage qu'à Clodion, les éducateurs ne puissent pas continuer le travail engagé avec les médiateurs de ce quartier.

Jean-Yves BOULLET

Et quelle est la situation dans l'agglomération de Toulouse ?

Yannick DIGNAC

Le dispositif des Cordées est organisé par les services de l'État. Madame la Sous-préfète a mis en place un comité de pilotage dans lequel sont présents les élus municipaux dans le cadre de la politique de la ville et les élus métropolitains pour la prévention spécialisée, où sont présents également l'association qui, avec des adultes relais, s'en prémunit, et les services de prévention spécialisée. Quatre cadres de prévention ont bénéficié chacun de deux éducateurs, dans le cadre des Cordées. Dans ce dispositif, ils travaillent du mardi au samedi, avec trois fois par semaine des horaires décalés et un travail de rue jusqu'à 21 heures. Nous avons pu mettre en place l'extension des horaires sur le temps des jeunes. Un comité technique, préalable au comité de pilotage, a lieu une à deux fois par an, et lors du comité de pilotage, le rendu compte est fait par des éducateurs et des médiateurs. Le travail préparatoire d'évaluation sur la manière de mesurer la prévention spécialisée et la médiation a été mené préalablement avec les équipes.

Ont été organisés cinq jours de formation initiale, construits par le CNLAPS et France Médiation, où ils ont réfléchi à la manière de travailler ensemble, à la manière d'aller vers et de conduire des projets ensemble. Se pose notamment la question du nom. Un médiateur connaît un jeune. Comment faire passer cette situation nominative vers l'éducateur ? En tant qu'éducateur, comment aller vers le médiateur pour évoquer la situation d'un jeune et qu'est-ce que le médiateur peut apporter ? Ce sont des questions pratico-pratiques du passage d'informations. Il se trouve que nous avons un guide très précis qui encadrerait ces échanges d'informations. Il a été discuté avec les médiateurs et dans le cadre du respect des périmètres, qui ne sont pas les mêmes, nous avons travaillé cette complémentarité et également affirmé la déprécarisation, la professionnalisation et l'utilité sociale des médiateurs.

Nous avons mixé cette dynamique avec celle des cités de l'emploi. Dans les cités de l'emploi, s'est posée aussi la question d'un dispositif pour coordonner les acteurs de l'emploi à l'échelle des QPV. La coordination par le bas a été de poser le principe qu'une fois tous les mois et demi, nous faisons une réunion avec des médiateurs, des éducateurs et des acteurs de l'emploi local pour permettre aux éducateurs et médiateurs d'évoquer des situations de jeunes. Une jeune qui est accompagné par un éducateur ou un médiateur doit avoir un effet levier dans son parcours et cela raisonne en termes d'utilité sociale dans le quartier.

Jean-Yves BOULLET

Monsieur MOCELLIN a parlé tout à l'heure de CPOM, de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces contrats sont une culture de l'État, plus ou moins selon les services. L'ARS partage ces contrats d'objectifs et de moyens depuis longtemps, la PJJ a plus de difficultés à en faire. Pour ce qui est des Villes et des Départements, à ma connaissance, ils n'existent pas.

Philippe MOCELLIN

Si, ils existent parce que nous avons des obligations selon les seuils. Lorsque nous passons une convention à plus de 20 000 euros, nous devons passer une convention d'objectifs, délibérée au conseil municipal. Ce n'est pas tant le montant qui est important, mais l'objectif. Il est vrai que ces contrats ne sont pas trop la culture des Villes et des Départements, mais ils se développent et je crois qu'ils sont indispensables, assortis aussi de critères d'évaluation des actions. Nous avons eu un exemple récent d'une association locale du quartier Saint-Jacques. C'est un exemple typique. Cette association a répondu à des appels à projets, a embauché des salariés et s'est retrouvée dans une situation compliquée. Comme les financements n'ont pas été synchronisés, elle a dû fermer, ce qui est très dommageable. Je le regrette car cela aurait dû se faire autrement. Sur les contrats de ville, une convention d'objectifs et de moyens est quasiment systématique, mais il va falloir, à mon avis, la rendre quasiment obligatoire. Nous devons pouvoir suivre ce contrat sur six ans et peut-être le réorienter aussi. Nous n'évaluons pas suffisamment pour pouvoir réorienter certaines actions.

Patrick FORSTER

L'outil que vous proposez, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, n'est pas majoritaire dans la culture publique, mais pour avoir travaillé avec beaucoup d'associations, elles expriment parfois des freins considérables à rentrer dans un CPOM, par crainte.

Philippe MOCELLIN

Il faut respecter le projet associatif. C'est un équilibre subtil, mais les associations sont tout de même demandeuses parce qu'elles sont fragilisées. Elles sont soutenues, mais ce soutien ne suffit pas sans des conventions d'objectifs qui pérennisent le financement des emplois salariés. Sans poste de salariés, l'association n'existe pas.

Jean-Yves BOULLET

Je voulais justement interroger les acteurs associatifs sur la sécurisation de leurs moyens et sur ce qu'ils attendent.

Alix PRATLONG

Nous sommes une petite association qui compte une dizaine de salariés. Les différents appels à projets nous ont certes permis de créer des postes, mais un à un. Nous ne sommes pas sur une masse de salariés et nous sommes donc à l'affût du prochain appel à projets qui nous permette de rebondir et de repositionner ce poste. Nous l'avons depuis pérennisé parce que nous sommes aussi contraints par le droit du travail. Après une période de 18 mois, nous proposons aux personnes un CDI. Nous sommes donc engagés dans des CDI. Nous sommes toujours à l'affût du prochain appel

à projets pour voir comment nous pourrions rebondir. Jusqu'à présent, nous avons réussi à pérenniser les postes, non sans difficulté. Nous savons rebondir ; nous ne savons pas ce qu'il en sera dans 18 mois, mais quand nous avons une réponse positive, nous sommes soulagés et nous attendons la prochaine fois. Nous avons actuellement beaucoup de difficultés à recruter et finalement, si des postes ont été pérennisés, ils peuvent combler des départs intervenus par ailleurs.

Olivier BONNAUD

En ce qui concerne l'APS 34, nous avons neuf postes dans le cadre des Bataillons, quatre postes sur l'ex-plan Pauvreté et à date, en mars 2024, nous ne savons pas quel sera l'avenir de ces dispositifs, avec des échéances très proches qui sont novembre et décembre, sachant que l'année 2024 a déjà été négociée sur les reliquats des années précédentes. Nous fonctionnons avec des fonds de tiroirs, sans garantie aucune sur la suite et surtout, sans aucune information. Cela pose un problème pour les collègues que nous avons recrutés, mais aussi pour notre relation et notre présence sur les territoires. Quand le salarié en présence subit une précarité aussi importante que celle que subissent les habitants du quartier, je ne suis pas sûr que nous puissions inventer un modèle éducatif dans les meilleures conditions. Aujourd'hui, sur ces dispositifs, qui sont a priori temporaires, il est urgent que nous soyons informés des conditions de la suite. L'idéal est qu'il soit envisagé la pérennisation de ces dispositifs parce qu'ils répondent à des enjeux d'emploi et d'implantation. Trois éducateurs qui quittent un territoire parce que nous n'avons plus ces aides temporaires, même si nous revenons dans deux ans avec un autre dispositif, ils laissent la place vide pendant deux ans et un an de réimplantation est à nouveau nécessaire. C'est de l'argent perdu. Il y a vraiment urgence.

Patrick FORSTER

Je ne vais pas être redondant ; je rejoins les collègues d'Alès et de l'APS 34. Cette situation met les éducateurs dans un inconfort, mais aussi les directions. Chaque année, au mois d'octobre, les mêmes questions se posent. Le plan Pauvreté, qui devait être sur 18 mois, est arrivé sur 3 ans, ce qui est une bonne nouvelle. Les Bataillons ont été reconduits à deux reprises. Nous sommes dans un inconfort chaque fin d'année et les salariés sont en première ligne. Cela pose aussi difficulté pour la continuité de l'accompagnement auprès des jeunes. Cela nous fragilise également financièrement. Quand le plan Pauvreté s'est arrêté, l'association a fait le choix de préserver trois postes, attribués par l'État à cette occasion, dans l'espoir que ces postes seront pérennisés. Le CPOM du pacte des solidarités est à l'échelle de trois, voire quatre ans, ce qui est plutôt rassurant pour nous, petites associations.

Concernant les liens entre médiateurs et prévention, une réunion est organisée, à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet, la semaine prochaine. Ce que l'on appelle de nos vœux sera donc réalisé très prochainement. Nous sommes impatients d'en savoir un peu plus et d'avoir une visibilité et une coordination de nos actions sur le territoire.

Jean-Louis COQUIN

Ce que je voudrais crier désespérément ici sur les financements est en lien avec ce pilotage. Je rêve d'un seul interlocuteur, avec un seul dossier qui permette d'embrasser l'ensemble du financement.

Quel soulagement pour nos associations ! Nous devons remplir des dossiers différents, non seulement pour chaque interlocuteur, mais à de multiples reprises pour chacun des interlocuteurs, lors de l'actualisation, tous les deux ou trois mois, sur des rythmes différents pour chacun, en fonction de la date de l'assemblée politique qui décide ou du rapport à faire remonter à Paris. Il faut être militant pour réussir à accepter toutes ces contraintes et continuer à travailler, parfois pour obtenir un bout de ficelle. Pour une association comme l'Enfance Catalane, il est bien plus simple d'avoir un gros service d'AEMO, pour lequel on ne fait qu'une négociation budgétaire par an, que de s'engager sur des champs de la politique de la ville. C'est un vrai problème. Il serait bien qu'un pilote puisse piloter l'ensemble.

Yannick DIGNAC

Pour paraphraser ma collègue, la convention avec le Département apporte une sécurité des financements. Nous avons une convention d'objectifs annuelle. Comme l'a dit la collègue d'Avenir Jeunesse, d'une année sur l'autre, nous nous battons pour continuer à pouvoir financer les postes que nous avons financés par certains appels à projets. Un seul pilote serait bien.

Philippe MOCELLIN

Il est difficile d'envisager un seul formulaire car notre pays est ainsi fait et quand on y rajoute d'ailleurs des financements, on y rajoute une couche. Les Villes sont confrontées à la même situation, quand elles font une demande de subventions, même si elles ont plus de moyens. Vous n'allez pas embaucher une AMO pour monter le dossier. Or le dossier nécessite une vraie ingénierie. Il n'y a pas une solution miracle, mais il faut au moins peut-être une entrée unique et un accompagnement collectif. Sur un contrat de ville, je pense que nous sommes suffisamment mûrs maintenant pour travailler ensemble et vous faciliter la tâche. Sans avoir un formulaire unique, il ne me paraît pas insurmontable d'avoir au moins un interlocuteur unique. Nous devons trouver des solutions.

Débat

Manuel BOUCHER

J'ai une question à Monsieur MOCELLIN. Concernant la médiation, vous avez dit vous-même que les médiateurs allaient changer de direction de rattachement. Au regard des débats que nous avons eus, la médiation est au service de la continuité publique, potentiellement d'un contrôle et d'une remontée d'informations au niveau politique et nous avons souligné que les médiateurs font un vrai travail de lien social. Le fait qu'ils soient rattachés à la police municipale conduit à penser que les informations sont données à la police municipale et qu'ils sont un peu les supplétifs de la logique sécuritaire. Sur le terrain, malgré nos efforts pour essayer de trouver ces distensions, nous ne les avons pas trouvées. Ils nous ont confirmé qu'ils étaient respectés dans leur milieu professionnel et qu'il ne leur était pas demandé de donner des informations nominatives. Or j'entends que les médiateurs ne veulent pas aller dans un autre service. Ils sont sous la hiérarchie de la police municipale, qui les respecte dans leur spécificité et leur identité professionnelle. Comment se fait-il qu'ils ne sautent pas sur l'occasion d'aller dans un service qui est plus relié

traditionnellement à l'intervention sociale ? À votre avis, pourquoi ne veulent-ils pas changer de direction ?

Philippe MOCELLIN

Je ne vais pas révéler ici des aspects qui relèvent de l'interne. Je n'étais pas là au début du mandat, mais je pense que lorsque cette équipe a été constituée, l'idée du maire était d'avoir des médiateurs qui jouent un rôle d'interface dans les quartiers. Au début du mandat, le Cabinet s'est emparé de cette nouvelle équipe. Très vite, on s'est aperçu qu'il fallait trouver un service qui soit beaucoup plus approprié et la police municipale était, à l'époque, la solution de facilité, mais ces mêmes médiateurs qui ne veulent pas quitter la police municipale sont les mêmes qui ne voulaient pas aller à la police municipale. Ils ont trouvé en la police municipale un réel respect de leur travail, sans aucune confusion des genres et le chef de la police municipale a imaginé un process qui permet de rendre compte, dans le respect de la déontologie. Ils ont trouvé une manière de fonctionner. Aujourd'hui, au moment où j'ai proposé au maire de créer une coordination beaucoup plus renforcée des services municipaux, en clair une meilleure rationalisation de l'action dans les quartiers, il me paraissait assez logique que la médiation soit à nouveau arrimée à ce mouvement d'ensemble. Cette décision a certes créé quelques remous, mais je pense que nous avons passé le cap. Nous verrons bien, mais j'espère que le fait d'être rattachée à la politique de la ville sera une plus-value et que l'on retrouvera les réflexes d'origine. En plus, nous allons essayer d'améliorer encore l'encadrement et les process. Leur demande est d'être reconnus comme un vrai service de prévention, avec un chef de service et une reconnaissance des métiers et de ne pas être perdus dans la masse en quelque sorte. Nous avons fait ce choix et nous nous y tenons.

Mathias NIEPS, Sous-Préfet, Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Gard

J'ai commencé à adresser la question de la coordination assez récemment. Au regard du nombre de financeurs, que la situation de l'APS illustre très bien, financements du Département, financements du plan Pauvreté, financements politique de ville, il est nécessaire que nous soyons tous d'accord et pour décider qui est le pilote, il faut de la volonté politique et une confiance entre les acteurs. De mon point de vue, l'État, par sa posture d'ensemble sur le territoire, est le mieux à même d'occuper cette fonction. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre les rênes sur cette question, avec une entrée liée à la tranquillité publique, qui correspond aux attentes des élus, mais aussi aux attentes de la population, notamment dans le cadre de la concertation du contrat de ville. Nous avons une première étape, avec une réunion prévue mardi prochain, selon un format non sectaire, avec des éducateurs en prévention spécialisée, des médiateurs de tranquillité publique, labellisés médiateurs, qu'ils soient adultes relais ou fonctionnaires municipaux. J'ai décidé d'inclure également des acteurs qui gravitent autour, notamment des projets associatifs qui, sans être des projets de médiation à proprement parler, font de la médiation. Ceux qui font des maraudes, le soir, pour discuter avec les jeunes, sont des médiateurs également. J'ai fait le choix aussi d'accoler les services de l'Éducation nationale, la police nationale, la police municipale. Monsieur le directeur général des services de la Ville de Perpignan parlait tout à l'heure de l'importance du lien avec le tissu universitaire ; j'ai proposé à l'IFME, qui propose beaucoup de formations en matière de médiation, de se joindre à nous, pour avoir une expertise un peu technique.

Je souhaite qu'à cette occasion, les acteurs puissent émettre des besoins pour réaliser leur travail et leurs besoins peuvent être aussi des besoins de formation. Je pense que ces besoins seront remontés fortement. Je suis prêt à discuter des besoins financiers ; je comprends qu'il est compliqué d'avoir de faibles financements, notamment sur les Bataillons de la prévention. Je suis prêt à ouvrir cette discussion, d'autant plus qu'une programmation d'un contrat de ville, à Nîmes, représente environ deux millions d'euros annuels. La sécurité était la première priorité du PCV, lors des consultations citoyennes. Or, je consacre à la sécurité et à la prévention de la délinquance 5 à 6 % de l'enveloppe nîmoise, ce qui ne va pas. Je souhaite que les acteurs s'identifient, se parlent, fassent un état des besoins et au terme, je suis prêt à mettre des moyens. J'essaierai d'embarquer les acteurs et les politiques de la prévention dans cette démarche également.

Philippe MOCELLIN

Concernant le rapport entre l'État et les collectivités locales, il y a souvent un double discours. L'État a un rôle central à jouer, un rôle stratège, une neutralité, mais il ne demande pas aux élus locaux ni aux administrations locales d'assumer leurs responsabilités. Je vais prendre un exemple sur la participation des habitants. L'État dit qu'il est responsable de la politique de la ville, mais que la participation relève quand même pour beaucoup de la Ville. Je pense qu'il faut partager les rôles de façon claire. Quant à la volonté politique, il faut la porter haut et fort. C'est un dialogue permanent.

Jean-Yves BOULLET

J'invite chacun à faire une conclusion ou à donner à nouveau une perspective.

Alix PRATLONG

Une perspective positive. Nous constatons que la situation évolue, que le cadre réglementaire évolue, que les attentes ne sont plus les mêmes, que notre public n'est plus le même. Adaptions-nous. Pour ma part, j'ai confiance et je pense que nous pouvons coordonner nos actions, tout en gardant le fondement de notre intervention et toute son utilité. J'y crois.

Olivier BONNAUD

Je vais faire un vœu : que tous les dispositifs qui permettent de ramener de l'humain dans les quartiers nommés QPV, puissent se pérenniser. C'est dramatiquement humain ce qui se passe dans nos quartiers et nous ne réparerons qu'avec de l'humain. Vous aurez remarqué que je ne présume pas des métiers de ces humains, mais il faut pérenniser cette présence et arrêter de mettre tous les acteurs sur des charbons ardents et des sièges éjectables, assez régulièrement, selon la durée des dispositifs.

François CAMPARDON

Nous avons le sentiment que les enjeux sont tels et les chantiers tellement immenses qu'il est temps de se rassembler et d'arrêter de se battre.

Catherine CALVET

Je vais aussi faire un vœu. Je souhaiterais un pilote dans l'avion rapidement. Je regarde Martine et je lui fais confiance pour un bel atterrissage.

Patrick FORSTER

Je veux avant tout formuler un vœu. Je suis à l'apogée de ma carrière professionnelle qui va s'arrêter dans quelques jours. Ce sont à la fois le directeur d'aujourd'hui, celui de demain qui est dans la salle aussi et l'ancien éducateur que j'ai été pendant près de deux décennies qui parlent. Je formule le vœu que les jeunes professionnels, qui sont très engagés, se sentent soutenus par la puissance publique. J'ai entendu le discours de monsieur le Sous-préfet, je suis d'accord avec lui et je le rejoins ; il faut un minimum de volonté politique. J'appelle aussi de mes vœux que les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, les collectivités territoriales, arrivent à travailler en bonne intelligence. Je pense que tout cela est possible et j'espère que ce sera le cas.

Yannick DIGNAC

Face à l'ensemble des défis – réchauffement climatique, digitalisation, évolution démographique, poids des jeunes dans la population – ma référence est Stéphane HESSEL : résistez ! Agir collectivement pour l'intérêt général, de façon intelligente et ne pas avoir peur.

Philippe MOCELLIN

Je reviens sur la politique de la ville qui est notre actualité. Redonner un habitat digne, démolir des barres, des tours, qui sont peut-être devenues invivables, est certainement une nécessité, mais il faut aussi redonner de l'espoir à toutes les personnes qui vivent dans ces quartiers prioritaires et qui souffrent de la délinquance, qui la subissent, qui souffrent de ne pas pouvoir vivre en paix et en sécurité. J'ai reçu, avec le maire, récemment, une association de commerçants de quartier. Ils disaient qu'il fallait certes travailler sur la prévention spécialisée, sur le bâti, mais qu'il faut aussi pouvoir vivre en paix et en sécurité. Ce n'est pas tout le sécuritaire et il faut trouver un équilibre, mais il faut donner à ces populations un espoir de long terme et des perspectives pour sortir du tunnel.

Jean-Yves BOULLET

Merci. En tant que directeur général d'un centre de formation, je répète à mes étudiants que leur beau métier de travailleur social permet l'expression du contrat social. Nous leur martelons pendant trois ans, j'espère que sur le terrain, ils trouveront cette expression du contrat social républicain qui permet à nos jeunes enfants qui naissent d'avoir la perspective d'être scolarisés, soignés et accompagnés et non pas d'être autorisés, à 16 ans, à conduire une voiture et à porter une arme.

Conclusions et perspectives (quels consensus et dissensus ? quelles situations souhaitables ? quelles décisions à prendre ? quelles échéances ?)

Éric PÉLISSON, *Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la Préfecture de la région Occitanie*

Merci, Mesdames et Messieurs les participants. Merci à tous les intervenants et à toutes les personnes qui ont contribué à cette évaluation, à cette restitution. Fin 2002, la délégation interministérielle, qui avait beaucoup incité, en 2017, à ce que nous lancions de la prévention spécialisée, en disant qu'elle y croyait et souhaitait convaincre les 30 Départements qui ne la financent plus d'y revenir, me dit qu'elle risque de ne pas avoir beaucoup d'argent et qu'elle va donc s'appuyer sur la prévention spécialisée. Immédiatement, je me suis dit que ce n'était pas possible. Nous avons lancé, avec Manuel, une évaluation. Manuel BOUCHER venait d'avoir une commande pour travailler sur les Bataillons de la prévention. J'ai décidé d'étendre cette même méthodologie à l'ensemble des actions lancées dans le cadre du plan Pauvreté. Cela présentait deux intérêts. Si d'aventure, nous souhaitions arrêter de financer, au moins, nous aurons fait un bilan, mais cette étude nous servirait surtout à faire un peu de lobbying et à défendre l'intérêt de la prévention spécialisée. Fin 2023, dans les instructions, sorties en octobre pour les Métropoles et au mois de novembre pour les Départements, dans le pacte des solidarités, il y a la prévention spécialisée. En effet, la légitimité de l'État dépend encore aujourd'hui d'un budget de fonctionnement annuel et non pluriannuel et il ne peut intervenir, en termes de compétences, qu'en complémentarité de compétences qu'il a décentralisées aux collectivités territoriales par les lois de 1983 et suivantes. L'État vient aujourd'hui pour encourager et soutenir, mais non pas pour remplacer les compétences des Conseils départementaux ou des Métropoles quand la compétence leur a été transférée localement. Cette évaluation était donc très importante pour montrer la nécessité de l'action et la journée d'aujourd'hui n'est pas une conclusion, mais est au contraire le lancement de coopérations que j'ai appelées tout à l'heure.

Dans le Pacte des solidarités, lancé par l'Ancienne Première Ministre, le 18 septembre dernier, l'axe 1 concerne l'investissement social. Il est fondamental car le travail réalisé en matière de protection de l'enfance est de lutter contre la reproduction sociale de la pauvreté. Parler de six générations ne veut rien dire. Il faudrait six générations pour sortir de la pauvreté et entrer dans la petite classe moyenne, ce qui veut dire jamais. Cet investissement est vraiment important. L'État se dit, ce qui est relativement nouveau, qu'il ne va pas travailler pour cette année ni pour l'année prochaine, mais pour la prochaine génération, en agissant dès maintenant sur les déterminants qui vont faire que nous allons leur donner des chances.

Nous avons beaucoup parlé du logiciel ce matin. Je crois qu'il faut que l'on arrive à montrer et à communiquer. Montrer des trajectoires réussies, c'est apporter la preuve pour convaincre les élus que la prévention spécialisée est efficace. Elle est efficace sur le long terme, mais qu'est-ce qu'elle est importante et efficace !

J'exprimerai trois convictions personnelles. La première est qu'il faut partir du terrain, la conviction du bottom-up. Je ne vous dirai pas comment il faut travailler, mais nous allons le construire ensemble et vous continuerez à témoigner de vos pratiques professionnelles. Ma deuxième conviction est la notion d'aller vers, de pouvoir d'agir, de développement social local. Il est

fondamental et il faut continuer de travailler avec les partenaires qui n'en sont pas encore convaincus aujourd'hui, pour modifier nos pratiques professionnelles, nous mettre à disposition des personnes, les considérer comme des ressources et non pas comme des problèmes. Enfin, je finance chaque année une vingtaine de journées d'études sur des thématiques de lutte contre la pauvreté très diverses (handicap et pauvreté, obésité et pauvreté, lutte contre la précarité relationnelle en milieu rural). Une première évaluation est rendue et trois autres sont en cours de finalisation, l'une par Aix Marseille Université sur l'accès aux droits, une par l'Université Paul Valéry sur la protection de l'enfance et le troisième par science-Po Toulouse sur l'insertion dans les conventions de lutte contre la pauvreté. Nous en lançons une autre, avec Manuel, autour des centres sociaux.

Concernant le financement, certes, les associations aiment bien les financements pérennes. Dans le cadre des contrats de ville, il est demandé que 50 % des actions soient financées au titre de conventions pluriannuelles. On me l'a demandé l'année dernière et je pense que j'ai bien fait de ne pas le faire avec les annulations de 10 milliards de crédits. L'année dernière, nous avons fait très peu de conventions pluriannuelles pour cette raison. Nous avons financé celles que nous avons faites sur trois ans. Nous faisons confiance aux associations pour utiliser l'argent sur les trois années, mais cela n'empiétait pas sur les engagements que l'on ne risquait de ne pas pouvoir tenir. Quand j'étais Sous-Préfet à la ville, il y a 25 ans, j'avais dû dénoncer, après les élections présidentielles, des conventions pluriannuelles que j'avais signées l'année précédente, parce que l'on nous en avait demandé d'en faire. L'État vote chaque année son budget et il le renégocie chaque année. Comme la situation économique est moins favorable que celle anticipée en novembre ou décembre, comme par ailleurs, avec le plan de relance, l'État s'est très largement endetté, il faut réfléchir à une pérennisation qui soit différente. Malgré l'excellence du travail, on ne peut pas non plus être dans le toujours plus. On peut certainement toujours faire mieux, mais non pas faire toujours plus. Tous les besoins ne pourront pas être satisfaits ; ils nécessiteront certainement une priorisation. Je retiens de cette journée que le toujours mieux va se jouer beaucoup dans la coopération, la coopération avec la médiation, avec la politique municipale et nationale, avec l'Éducation nationale, avec le monde de la santé. La coopération est dans la culture de la prévention spécialisée. Je ne dis pas qu'elle y arrive, mais la coopération est dans sa culture. En revanche, encore beaucoup de domaines professionnels, dans le cadre du plan Pauvreté, sont dans des logiques de tuyaux d'orgue ou dans des logiques du « y a qu'à, faut qu'on ». Il est important pour nous d'impulser cette logique du bottom-up, de partir des territoires, de partir des acteurs, des problématiques, et de travailler avec les publics. L'ADN de la lutte contre la pauvreté est la participation des personnes ; c'est également le vôtre. La coopération des acteurs se fera à des échelles territoriales différentes. Elle sera différente au niveau d'un quartier, d'une collectivité ou d'une intercommunalité, au niveau départemental et régional.

Au niveau régional, il me semble qu'une journée comme celle-ci doit être le début d'autres initiatives. Appel aux organismes de formation continue pour pouvoir proposer, dans leurs programmes de formation, des journées sur des sujets que nous avons évoqués aujourd'hui. Appel aux universités pour proposer soit de dupliquer, soit de poursuivre l'action qui a été menée aujourd'hui. Je salue le fait que Manuel BOUCHER ait travaillé avec plusieurs autres universités, chacun apportant, selon une même méthodologie, son regard sur son propre territoire. Un appel également à chacun pour que l'on se retrouve autour des enjeux que vous avez soulevés. Nous

n'avons pas pensé à inviter la PJJ, la police municipale ou la police nationale. C'est dommage. C'est la pierre dans mon jardin. J'évite maintenant de vous envoyer des mailings parce que je pense qu'ils inondent vos boîtes mails, alors que je ne sais pas qui a besoin de quelle information. En revanche, vous trouverez les informations sur mon compte LinkedIn sur lequel tous les jours, je publie les informations qui nous intéressent. Naïvement, j'ai pensé que la PJJ et les services de police auraient ces informations. Je ciblerai mieux la prochaine fois.

Un grand merci pour cette évaluation. Merci à toutes les personnes qui y ont contribué et aux personnes qui ont accepté d'y participer. Merci pour cette restitution qui va s'enrichir de tout ce qui a été dit aujourd'hui. Le livrable sera disponible dans quelques semaines et nous le partagerons. C'est le début d'un chemin. L'important est ce chemin que nous allons essayer de tracer ensemble, avec beaucoup d'humilité, puisque comme nous l'avons vu tout à l'heure, les situations ne sont pas toujours faciles. Quelques mots clés sont très importants : la coopération et la participation des personnes concernées. J'ai noté par ailleurs les demandes qui sont les vôtres. Je relayerai auprès de la ministre de tutelle la question de la pérennité des financements, mais pour cela, je pense qu'il y a encore un bon chemin à parcourir. Je vous souhaite un bon retour.

SYNTHESE, PERSPECTIVES ET PRECONISATIONS

Espaces et logiques d'action de la prévention et de la médiation urbaine : synthèse, perspectives et préconisations

L'espace de la prévention spécialisée

Au regard de la diversification des modes de financement (Département, État, collectivités locales), des configurations locales (associations de prévention spécialisée et services de prévention municipaux ou métropolitains) et des attentes politiques parfois contradictoires (protection de l'enfance et lutte contre la pauvreté *versus* prévention de la délinquance) à son égard, l'espace de la prévention spécialisée est actuellement composé de trois grands pôles complémentaires et/ou en tension :

- *Un pôle historique de la « protection de l'enfance »* majoritairement financé par les départements dans lequel les pouvoirs publics attendent des résultats en matière de maintien de la cohésion sociale mais également d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cette attente politique conduit alors les éducateurs de prévention spécialisée à privilégier l'accompagnement social individuel « hors les murs » au point que certains d'entre eux parlent d'actions d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) sans mandat.

Dans ce cadre, les éducateurs font le constat qu'ils ont de grandes difficultés à développer des actions collectives avec les habitants dans une perspective de développement social local.

- *Un pôle classique de « prévention et de lutte contre la délinquance »* plébiscité par les élus locaux et longtemps contesté par les acteurs historiques de la prévention spécialisée ne voulant pas être assimilés à des « socio-flics » chargés de faire du contrôle social des classes populaires.

En effet, ces acteurs militent surtout pour être associés à des travailleurs sociaux agissant pour et avec le milieu social dans lequel ils agissent afin de construire et consolider le tissu social dans des territoires défavorisés.

Ce refus de reconnaître ce « pôle sécuritaire » comme partie intégrante et fondamentale de la prévention spécialisée a alors contribué à faire que la nouvelle figure des « médiateurs sociaux » apparue dans les années 1990 et chargés de réguler des espaces urbains perçus comme sensibles et potentiellement violents soit privilégiée par les élus locaux à la recherche de « pacificateurs indigènes ».

Néanmoins, depuis la première décennie du XXI^{ème} siècle, le phénomène de la radicalisation islamiste et le développement exponentiel des trafics de drogue dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a conduit l'État, en s'appuyant sur des financements liés à la politique de la ville et à la lutte contre la délinquance, à remettre la prévention spécialisée au cœur de la politique publique de prévention des phénomènes de radicalisation religieuse et des processus d'embrigadement criminel, notamment dans le cadre des narcotrafics.

À l'épreuve de la réalité, les éducateurs ont cependant pleinement conscience qu'ils n'ont pas les moyens de se confronter, voire dans certains cas, d'approcher les jeunes impliqués dans les réseaux de drogue sous peine d'être empêchés de travailler et d'être violentés.

Quoi qu'il en soit, les acteurs de la prévention spécialisée sont incités à répondre à des appels à projets émanant de l'État ou de l'Union Européenne et reçoivent des subventions des collectivités locales pour mettre en œuvre des actions concourant directement ou indirectement à la lutte contre la délinquance, les trafics et les phénomènes de radicalisation ce qui conduit à transformer le cadre initial de la prévention spécialisée liée à la protection de l'enfance.

- *Un nouveau pôle de « lutte contre la pauvreté » financé depuis 2018 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté reposant sur la volonté gouvernementale que désormais, « les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'action sociale doivent réviser leurs logiques curatives et progressivement mettre l'accent sur des logiques préventives. »*¹³⁸

Cette stratégie gouvernementale affirme également que « le modèle social doit s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux différentes formes de pauvreté. »¹³⁹

En 2023, à partir de plusieurs grands axes (Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ; Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ; Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ; Construire une transition écologique et solidaire), cette stratégie de lutte contre la pauvreté dans les territoires est réaffirmée au sein du Pacte des solidarités dans lequel la prévention spécialisée est repérée pour « aller vers » les personnes en risque de marginalisation.

Parmi d'autres acteurs de l'action sociale, de l'animation et de l'éducation populaire, la prévention spécialisée est ainsi financée par le volet social de l'État pour participer à la prévention de la marginalisation des jeunes et de leurs familles mais aussi pour les accompagner vers la sortie de la pauvreté, notamment par le logement, la formation et le travail.

Dans la pratique, ce pôle social de lutte contre la pauvreté conduit donc les acteurs de la prévention spécialisée habitués aux problématiques propres aux quartiers urbains périphériques d'habitat social à découvrir de nouveaux territoires (centres-villes) et publics de la pauvreté vivant des situations d'« extrême urgence » qui les bouleversent totalement comme le souligne Rachida, une éducatrice de prévention spécialisée : « La problématique des plans pauvreté, la pauvreté dans tous les sens du terme, mais c'est horrible. C'est horrible en fait. Le centre-ville et les deux quartiers qu'on nous a mis, mais c'est les familles. Mais franchement, moi les quartiers historiques, mais on est en VIP, les familles elles sont en VIP, elles vivent bien. Le plan pauvreté centre-ville moi... mais c'est une horreur quoi, c'est une horreur. Sur le logement, sur le boulot des familles qui... des gens qui ne travaillent pas, sur la délinquance, les problématiques des enfants, on a de la prostitution à l'âge de... on a des gamins de 6^{ème} qui font de la prostitution, mais c'est... horrible. Et quelque part, nos quartiers historiques sont protégés par leur famille. Alors oui, des gens stigmatisent en disant : "oui, mais les grands-frères ils sont trop derrière". Mais quelque part, c'est un peu les médiateurs

¹³⁸ <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/plan-pauvrete-inclusion-et-emploi/>

¹³⁹ *Ibid.*

des familles. En centre-ville, enfin moi, il n'y a pas une semaine où si je m'écoutais, je me dis : "mais j'arrête quoi". C'est horrible le plan de pauvreté depuis qu'on y est rentré ».

Au sein de cet espace de la prévention spécialisée caractérisé par des pôles en tension, ses principaux acteurs, en particulier les éducateurs, sont aujourd'hui bousculés et en quête de repères. En effet, par rapport à leurs pratiques historiques et aux représentations qu'ils se faisaient du métier d'« éducateur de rue » dont les missions principales étaient d'intervenir dans les interstices pour, d'une part, entrer en relation avec des personnes et des groupes en risque de marginalisation afin de prévenir des processus de ruptures avec la société et ses représentants et, d'autre part, de renforcer les capacités d'agir des habitants, les éducateurs sont dorénavant incités à répondre à de nouvelles attentes politiques ayant trait, notamment, à des questions de sécurité mais sont également tenus de transformer leurs pratiques et organisations de travail.

En effet, la « nouvelle » prévention spécialisée est en particulier conduite à faire du *reporting* et d'entrer dans le rang du « *New Public Management* »¹⁴⁰ à l'instar de l'ensemble du champ social et médico-social. Il s'agit de rendre des comptes sur les activités qu'ils mènent dans et hors les murs et d'évaluer leurs capacités effectives à insérer socialement et professionnellement les jeunes qu'ils accompagnent.

Pour autant, cette question de l'« *accountability* », c'est-à-dire rendre des comptes aux tutelles et financeurs sur ce que produisent les actions que mènent les éducateurs avec les publics n'est pas pensé par un certain nombre de cadres d'associations et de services de prévention comme une forme de contrôle inacceptable mais comme un moyen de visibiliser et d'évaluer les effets de leur travail pour l'améliorer avec le concours des équipes éducatives. C'est aussi une façon de rompre avec les pratiques opaques du passé qui auraient participé à la dé-légitimation de la prévention spécialisée.

Néanmoins, les responsables des structures de prévention ont aussi conscience que s'ils n'épousent pas les logiques évaluatives du nouveau management public dans lequel ils sont considérés par les pouvoirs publics comme des « prestataires de service » devant apporter en leur nom des prestations de qualité aux moindres coûts aux « usagers-consommateurs », pour reprendre l'expression d'un cadre dirigeant : « ils sont morts ! »

Face à ces mutations, les « éducateurs de rue », bien qu'ils ont pleinement conscience de devoir s'adapter aux besoins et attentes des pouvoirs publics qui les soutiennent, vivent donc un mal-être identitaire.

D'abord disqualifiés dans les années 1990-2000 par des élus locaux les accusant de ne pas suffisamment jouer le jeu de la prévention des phénomènes de déviances et de délinquance juvénile puis amenés, jusqu'à maintenant, dans l'objectif de participer à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes inscrits dans un processus de marginalisation, de privilégier l'accompagnement social individuel plutôt que les actions collectives et de répondre à des appels à « projets thématiques » quelquefois éloignés de leur cœur de métier, beaucoup d'éducateurs affirment donc vivre un malaise et être déboussolés.

¹⁴⁰ Voir Manuel Boucher (dir.), *Où va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation*, éd. Champ social, coll. « Métiers et formations », 2022.

Ils ont en effet le sentiment de s'éloigner de leurs spécificités d'interventions et leurs principes fondateurs, en particulier la libre adhésion, la garantie de l'anonymat, le « non-mandat » et la non-institutionnalisation des actions, qui permettent pourtant l'établissement de relations de confiance avec des publics, bien souvent très méfiants avec les institutions et ses agents.

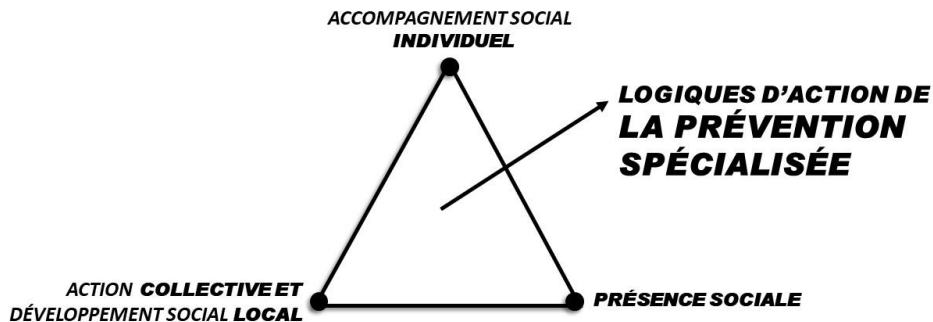
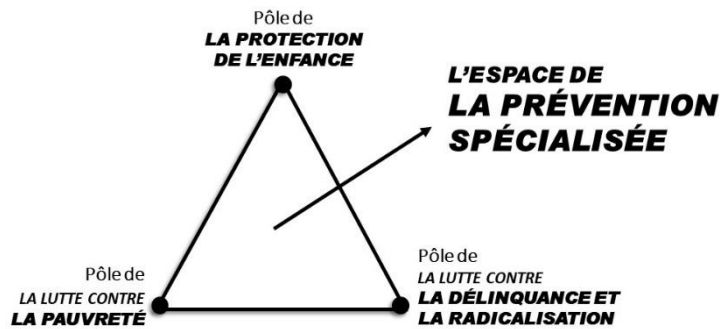
Dès lors, reprenant le célèbre adage indiquant que « lorsque tu ne sais plus où tu vas, rappelle-toi d'où tu viens », des éducateurs comme Aubert soulignent qu'il est désormais temps de reconstruire l'identité et la spécificité professionnelle de la prévention spécialisée en revenant aux fondamentaux de cette approche tournée vers des actions socioéducatives dans les « interstices » et des modes d'intervention sociale collective et de développement social local : « Aujourd'hui, je crois que l'enjeu de demain, c'est de revenir un peu sur les fondamentaux, me semble-t-il, par rapport au lieu de vie, au développement social local des gens, au développement de leur pouvoir d'agir et de leur autonomie. »

Mais ce retour aux fondamentaux de la prévention spécialisée nécessite que les relations de confiance-réciproque avec les pouvoirs publics ne se délitent pas et qu'ils reconnaissent l'intérêt de favoriser des actions collectives émancipatrices, donc potentiellement subversives¹⁴¹.

Pour les acteurs, les pouvoirs publics doivent aussi prendre conscience que l'efficience de la prévention spécialisée très liée à l'établissement de relations de confiance et de respect avec les habitants et les acteurs sociaux et politico-institutionnels d'un territoire nécessite un long « travail de l'ombre » et du temps qui n'est pas assez pris en considération aujourd'hui comme le regrette Aubert : « Moi je trouve qu'aujourd'hui, ce qui vient nous contraindre, c'est que sur un territoire, la prévention spécialisée, si elle s'installe, elle ne peut pas s'installer en six mois, elle ne peut pas s'installer en huit mois. On travaille avec de l'humain et la relation humaine elle se construit dans le temps. Il faut créer une histoire et de cette histoire va émaner quelque chose, la relation de confiance, qui dit relation de confiance va peut-être amener dans une relation d'accompagnement éducatif. Mais là aujourd'hui, je trouve qu'on nous envoie des appels à projets qui sont fléchés dans le temps, mais qui ne correspondent pas à une réalité de permettre aux acteurs professionnels, les éducateurs, et aux gens d'être dans la rencontre pour faire émerger quelque chose qui permet à l'autre d'exister et de se sortir de sa mouise. »

Au-delà d'une vaine opposition entre « ancienne » et « nouvelle Prév », la recomposition identitaire de la prévention spécialisée est également conditionnée par la capacité des « anciens » à transmettre aux jeunes éducateurs la nécessité d'articuler professionnalisme et engagement, voire militantisme en faveur du « pouvoir d'agir » des habitants des quartiers populaires.

¹⁴¹ Voir Manuel Boucher, « L'action collective est potentiellement subversive », interview in *Actualités Sociales Hebdomadaires* (ASH), n°3313, Février 2024, p. 40-41.



L'espace de la médiation sociale

La prévention spécialisée, nous l'avons vu, est conduite à s'adapter pour ne pas disparaître et craint de « perdre son âme », voire de chavirer en naviguant dans ce nouvel espace tumultueux caractérisé par plusieurs pôles en tension. En revanche, cette approche du travail social a une histoire ancienne¹⁴², bien qu'atypique, elle est aussi bien repérée et reconnue d'un point de vue réglementaire et professionnel.

À contrario, la médiation sociale a une histoire récente même si différents militants et structures associatives (Profession banlieue, France Médiation, le Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale, la Fédération des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France, l'Union nationale des Points d'information médiation multi-services, etc.) se battent depuis le début des années 1990¹⁴³ pour la faire reconnaître comme un champ à part entière de l'intervention sociale.

Pour autant, la médiation sociale a actuellement le vent en poupe comme le souligne des initiatives politiques récentes (proposition de loi, adoptée le 24 janvier 2024, par l'Assemblée nationale,

¹⁴² Voir Vincent Peyre et Françoise Tétard, *Des éducateurs de la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, Paris, éd. La Découverte, 2006.

¹⁴³ Par exemple, Profession banlieue souligne (<https://www.professionbanlieue.org/A-propos-de-la-mediation-sociale-et-culturelle>) qu'« interpellés par cette nouvelle forme d'intervention sociale (la médiation sociale), Profession Banlieue, l'Institut régional de travail social (Irts) de Paris et certaines des associations de médiation sociale et culturelle de Seine-Saint-Denis se sont engagés dès 1996 dans un travail de fond : faire reconnaître la fonction de femmes-relais comme un métier à part entière. Le groupe de travail a établi un référentiel métier afin de mieux préciser les tâches de ces professionnelles. Une étude a été menée parallèlement par la sociologue Maria Cunha auprès des travailleurs sociaux, éducatifs et médicaux sur leur perception du travail de l'Arifa, association de femmes-relais de Clichy-sous-Bois / Montfermeil. »

visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale) indiquant que cette approche est en voie de professionnalisation.

En effet, cela fait maintenant une trentaine d'années que des médiateurs sociaux sillonnent les rues des centres urbains et des quartiers prioritaires de la politique de la ville et sont devenus indispensables pour la cohésion sociale. Contrairement à vingt ans en arrière¹⁴⁴, rares sont ceux qui au sein du champ social remettent en cause leur utilité pour le lien social et la tranquillité publique dans des territoires urbains, parfois ghettoïsés, où les relations sociales et humaines au sein des familles et dans l'espace sont très abîmées.

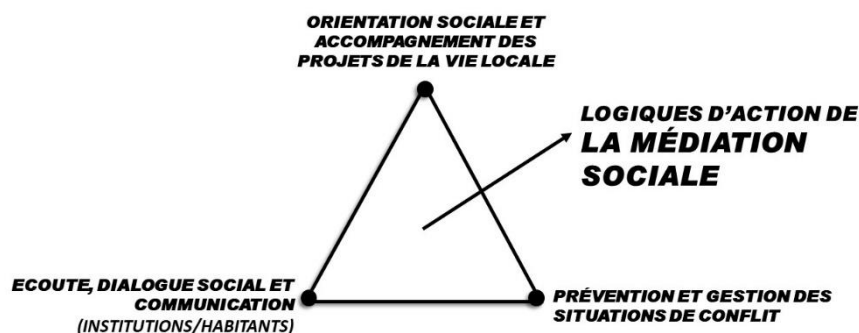
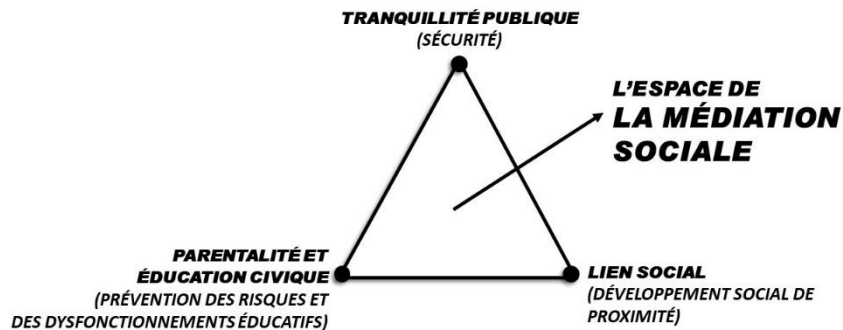
Actuellement, on peut ainsi illustrer l'espace de la médiation sociale à partir de trois grands pôles articulés entre eux :

- *Un pôle « tranquillité publique »* au sein duquel les médiateurs sociaux contribuent à l'équilibre des espaces et au calme de manifestations publiques (comme les animations de quartier), à l'établissement ou au rétablissement du lien social et à la réduction du sentiment d'insécurité. Ainsi, ils mobilisent des logiques d'action pour prévenir et résoudre des situations de conflits de voisinage, signaler des dysfonctionnements aux services compétents (police, voirie, bailleurs sociaux, transports publics, etc.) et repérer des personnes en situation de détresse. Ils régulent les tensions et apaisent les conflits entre des usagers et des institutions ou entre des habitants dans les espaces publics qu'ils contribuent à humaniser et sécuriser.
- *Un pôle « lien social »* dans lequel les médiateurs sociaux facilitent la connaissance et l'accès des habitants aux droits et services dont ils peuvent bénéficier dans les domaines de la protection sociale, de la santé, du logement, de l'insertion, de la formation, etc. Dans ce pôle, les médiateurs agissent aussi pour accompagner des personnes lors de diverses démarches auprès des administrations et institutions sanitaires et sociales mais aussi faire de l'orientation sociale. À travers l'écoute et le dialogue social, ils développent des logiques d'action qui facilitent la communication entre les habitants, les élus et les acteurs institutionnels. Ils peuvent également participer à l'animation de réunions d'information sur des questions diverses liées à la vie quotidienne (santé, loisirs, école, éducation, famille, etc.) et coopérer à la mise en œuvre de projets de développement de la vie locale. Lorsque c'est utile, c'est au sein de ce pôle que les médiateurs peuvent faire de la médiation interculturelle entre usagers et services publics pour lever les préjugés et les malentendus réciproques.
- *Un pôle « éducation et parentalité »* au sein duquel les médiateurs sociaux contribuent à maintenir au sein des familles, des institutions scolaires et d'éducation populaire un climat éducatif constructif propice à l'épanouissement des enfants et des adolescents et à l'acquisition de connaissances en favorisant les relations entre les familles et les équipes éducatives. Dans ce pôle, les médiateurs ont à cœur de promouvoir les valeurs républicaines et prévenir les risques de dysfonctionnements éducatifs producteurs de désordres sociaux et psychiques. À l'école, comme souligné sur le site de France médiation, l'intervention des médiateurs sociaux « aide à apaiser les

¹⁴⁴ Voir Manuel Boucher, *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques d'action des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris, éd. L'Harmattan, 2003.

éventuelles tensions préexistantes et à réduire les risques de violence, de harcèlement, d'absentéisme et de décrochage scolaire¹⁴⁵ ».

À travers ces trois pôles constituant l'espace de la médiation, on constate donc qu'au-delà de leur mission de tranquillité publique, les médiateurs lient leur connaissance des populations des quartiers populaires avec une diversité de logiques d'action concourant à la participation citoyenne et à la cohésion sociale locale.



Préconisations

En définitive, la description des espaces de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine souligne une nécessaire complémentarité de ces acteurs du lien social. Cette description indique aussi des spécificités des champs de la prévention et de la médiation mais surtout beaucoup de points communs quant aux épreuves de précarisation et d'incertitude que vivent ces acteurs. Or, les épreuves d'insécurisation vécues par ces acteurs centraux de la cohésion sociale contribuent, notamment, à la production de logiques concurrentielles et de défiance qui affaiblissent les capacités de régulation sociale locale.

Dans ce contexte, les préconisations que nous proposons visent donc à réduire les logiques d'incertitude qui impactent les acteurs de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine afin qu'ils renforcent leurs capacités de réflexion et d'action au service de la société.

- Sécuriser : tous les acteurs sociaux rencontrés soulignent un climat d'« insécurisation financière » délétère pour assurer leurs missions. En effet, d'un côté, les médiateurs sociaux

¹⁴⁵ <https://www.francemediation.fr/milieu-scolaire-jeunesse>

dénoncent leurs statuts et contrats de travail précaires qui conduisent à ce que des médiateurs sociaux précaires s'occupent de publics précaires et les empêchent d'être reconnus comme des professionnels sociaux à part entière. Du côté de la prévention spécialisée, les acteurs soulignent que les subventions mal assurées ou pas assurées du tout de la part des Départements et collectivités territoriales ainsi que des financements complémentaires proposés par l'État, par l'intermédiaire de projets de courte durée, aboutissent à une précarisation des structures de prévention spécialisée. Celles-ci sont, en effet, contraintes d'embaucher, pour citer l'expression d'un cadre, des « éducateurs gadget » en contrat à durée déterminée sur de brèves périodes ce qui est inappropriée dans le cas de prévention spécialisée qui a besoin de temps et d'un minimum de « *turn over* » pour construire des relations de confiance avec leurs publics, souvent des « invisibles » en rupture avec les institutions.

Par éviter la précarisation contre-productive des éducateurs de rue et des médiateurs sociaux, il est donc nécessaire que les pouvoirs publics (Départements, métropoles, État, etc.) s'entendent à l'échelle des territoires pour sécuriser et assurer des co-financements pérennes de la prévention et de la médiation. Cela signifie notamment que les financements liés à des appels à projets ou des dispositifs spécifiques ne soient pas mobilisés pour pallier aux manques de financements des collectivités territoriales, en particulier des Départements, prévus dans le droit commun, mais soient utilisés pour mener de réelles actions innovantes et expérimentales. Il s'agit donc de dépasser une injonction paradoxale : d'un côté, des appels à projets (« Bataillons de la prévention », plan pauvreté, etc.) privilégiant des logiques politico-communicationnelles (répondant à des préoccupations médiatiques et politiques en matière de lutte contre la délinquance, les phénomènes de radicalisation ou de marginalisation visibles) et décrites comme trop contraignantes (par exemple : saucissonnage des publics en tranches d'âge trop restrictives et pas adaptées aux réalités vécues) permettent aux acteurs de la prévention d'augmenter « artificiellement » le nombre de leurs salariés et de l'autre, ces opportunités de financements non pérennes conduisent à un risque de perte de sens, voire de dé-crédibilisation et de déprofessionnalisation.

- Qualifier et former : contrairement à la plupart des éducateurs de prévention spécialisée, une grande partie des médiateurs sociaux manquent encore aujourd'hui d'une formation reconnue par les autres acteurs du champ social. Espérons donc que la loi visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale (votée en janvier 2024 à l'Assemblée nationale) estompe cette lacune impactant leur reconnaissance professionnelle à condition que les employeurs jouent réellement le jeu de la qualification des médiateurs sociaux.

Néanmoins, il est essentiel que cette prochaine qualification attendue par les principaux intéressés ne rende pas plus difficile l'accès à la promotion sociale des habitants des quartiers populaires qui souhaitent s'engager dans cette voie professionnelle. Dès lors, il est primordial que les futures qualifications des médiateurs sociaux valorisent toujours les « savoirs expérientiels » des candidats à ces formations.

La qualification des médiateurs sociaux doit également signifier la fin de leur précarisation structurelle. En effet, même si des dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle pour des personnes issues des quartiers populaires éloignées de l'emploi peuvent être des marchepieds opportuns pour entrer dans le métier de médiateur, il est devenu de plus en plus insoutenable, d'un point de vue éthique notamment, mais aussi contre-performant pour la cohésion sociale que

les médiateurs sociaux soient employés avec des statuts et contrats de travail précaires puis mis à la porte à la fin de leurs contrats-aidés.

Les efforts de qualification et de formation concernent également des acteurs de la prévention spécialisée. En effet, au-delà de la prévention spécialisée, au regard de la précarisation de la protection de l'enfance (dénoncée dans une tribune sur les « travailleurs sociaux en détresse » publiée dans *Le Monde*¹⁴⁶) et du manque d'attractivité pour les « métiers du social » en général (mal reconnus, mal rémunérés, bureaucratisés, etc.), sur le terrain, un certain nombre d'éducateurs non diplômés font office de « faisant fonction ». Il s'agit donc que les employeurs des éducateurs de prévention obtiennent des moyens spécifiques pour qualifier ces intervenants sociaux.

Les jeunes éducateurs, même lorsqu'ils sont diplômés, regrettent également de ne pas avoir été suffisamment initiés à l'approche spécifique de la prévention spécialisée durant leur formation initiale. Il s'avère donc essentiel que ces éducateurs accèdent à des plans de formation continue leur apportant des connaissances sur l'histoire, les méthodes, les techniques et les enjeux de la prévention spécialisée comme c'est notamment proposé par le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS¹⁴⁷). D'ailleurs, « Le livre Blanc du travail social » du Haut conseil en travail social¹⁴⁸ propose de rendre prochainement obligatoire des temps de formation continue pour les travailleurs sociaux.

Au sein de l'espace de la prévention spécialisée, au regard des nombreux regrets exprimés par les éducateurs de ne pas suffisamment développer des logiques d'action collective et de développement social local au profit de celles de l'accompagnement social individuel, notamment parce qu'ils manquent de temps, parce que leurs financeurs ne leur demandent pas de résultats à propos des dynamiques d'*empowerment* des quartiers populaires auxquelles ils auraient pu contribuer mais aussi par déficit de formation, il paraît important, pour éviter de trop grands déséquilibres entre les logiques d'action en tension risquant de « déspécifier » les pratiques de prévention spécialisée, de former les éducateurs et leurs partenaires aux méthodes d'intervention sociale collective et participatives comme le « développement social local » ou le « travail social collectif »¹⁴⁹.

- Systématiser les partenariats entre prévention et médiation : les dispositifs tels que les « Bataillons de la prévention » stipulent la nécessité de construire des partenariats entre les éducateurs et les médiateurs. Dans la pratique, ces partenariats sont donc généralement effectivement mis en œuvre d'un point de vue institutionnel. Cependant, au-delà des rencontres entre les responsables hiérarchiques des équipes d'éducateurs de rue et des médiateurs sociaux, les acteurs de terrain considèrent nécessaire, au-delà des quelques expérimentations déjà mises en œuvre, d'institutionnaliser des temps de réflexion et de présence sociale communs entre médiateurs et éducateurs pour qu'ils coordonnent « par le bas » (*bottom up*) leurs actions et

¹⁴⁶ Tribune collective, « Les travailleurs sociaux de la protection de l'enfance, ces héros de l'ombre, sont en détresse », *Le Monde* du 19 mars 2024 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/19/les-travailleurs-sociaux-de-la-protection-de-l-enfance-ces-heros-de-l-ombre-sont-en-detresse_6222891_3232.html

¹⁴⁷ Voir <https://www.cnlaps.fr/upload/080220241601035679-Catalogue-janvier-2024.pdf>

¹⁴⁸ Voir <https://www.vie-publique.fr/rapport/292509-livre-blanc-du-travail-social-2023>

¹⁴⁹ À noter qu'en 2023, 76% des formations dispensées par le CNLAP concernaient le logiciel Trajet alors qu'aucune formation spécifiquement liée au développement social local n'a été proposée.

assurent une veille collective (ex : réunions régulières, partages d'informations utiles, co-construction de diagnostics, débriefing, etc.). Néanmoins, pour que cette systématisation « par le bas » des partenariats entre éducateurs et médiateurs soient effectives et durables, des temps de formation communs doivent être organisés. Par exemple, le CNLAPS propose une formation intitulée : « Prévention spécialisée et médiation sociale : pour une action mutuelle¹⁵⁰ ». La présentation de cette formation indique qu'elle « s'adresse à des professionnels issus de la prévention spécialisée et de la médiation sociale. Elle permettra de mettre en perspective les deux modalités d'intervention à l'échelle d'un territoire. Il s'agit de se doter d'outils communs, de questionner les points de convergence, les différences et les complémentarités afin de dégager des pistes d'actions concrètes. »

En outre, ces partenariats doivent intégrer dans des conventions bilatérales respectueuses du cadre réglementaire et de l'autonomie professionnelle des intervenants sociaux, les conditions et les situations dans lesquelles les médiateurs et éducateurs peuvent partager, hormis les informations confidentielles protégées par loi, des données utiles à leur action commune¹⁵¹.

¹⁵⁰ <https://www.cnlaps.fr/upload/080220241601035679-Catalogue-janvier-2024.pdf>

¹⁵¹ Voir Conseil supérieur du travail social (CSTS), *Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social*, Rennes, éd. Presses de l'EHESP, 2013.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cyprien Avenel, « L'aller-vers : sources et Trajectoire. Vers un nouveau modèle de travail social ? », in M.A.I.S. éd., « *Aller vers* » : entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre, 2021, p.21-37. <https://doi.org/10.3917/chaso.mais.2023.01.0022>
- Marie-Hélène Bacqué, Jeanne Demoulin, « Jeunes de quartier : un projet collectif de recherche », in Marie-Hélène Bacqué, Jeanne Demoulin, *Jeunes de quartier : le pouvoir des mots : un abécédaire participatif*, C&F Editions, 2021, p. 7-15. 978-2-37662-027-3. hal-03510957
- Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32. DOI : 10.3917/idee.173.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>
- Howard Becker, *Outsiders: Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, éd. Métailié, 1985.
- Mohamed Belqasmi, « Entre dissuasion, assistance et activisme : l'accueil ambivalent des migrants roms en France », in *Confluences Méditerranée*, vol. 93, n° 2, 2015, p. 127-141.
- Pauline Beunardeau, « Les « grands frères » dans la politique jeunesse de Saint-Denis. Genèse d'une figure dépréciée dans le débat public local et national », in Sarah Pickard, Corinne Nativel, Fabienne Portier-Le Cocq (dir.), *Les politiques de la jeunesse au Royaume-Uni et en France*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 129-145.
- Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *Sortir des banlieues. Pour en finir avec la tyrannie des territoires*, Paris, éd. Autrement, 2007.
- Manuel Boucher, « L'action collective est potentiellement subversive », interview in *Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)*, n°3313, Février 2024, p. 40-41.
- Manuel Boucher, *La nébuleuse du pouvoir d'agir. L'empowerment des quartiers populaires à l'épreuve des pacificateurs et entrepreneurs de colères*, Nîmes, Champ social, 2023.
- Manuel Boucher (dir.), *Où va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation*, éd. Champ social, coll. « Métiers et formations », 2022.
- Manuel Boucher (dir.), Préface : Gilles Kepel, *L'enfance en danger face aux radicalités musulmanes. Représentations, pratiques et ambivalences des intervenants sociaux*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2021.
- Manuel Boucher, « Le travail social communautaire : une tradition française ? », *Sciences et actions sociales* [Online], 6 | 2017, Online since 31 January 2017, connection on 12 March 2024. URL: <http://journals.openedition.org/sas/1417>
- Manuel Boucher (avec Mohamed Belqasmi et Éric Marlière), *Casquettes contre képis. Enquête sur la police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2013.
- Manuel Boucher, « L'ethnicisation de la médiation sociale dans des "quartiers ghettos". Non, la politique des « grands frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société*, vol. 140, no. 2, 2012, p. 25-34.

Manuel Boucher (avec Mohamed Belqasmi, Mélina Eloi, Candice Martinez, Marie-Laure Pouchadon) *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2011.

Manuel Boucher, *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2010.

Manuel Boucher, « L'ethnisation de la médiation sociale dans des "quartiers ghettos". Non, la politique des « grands frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société*, vol. 140, n° 2, 2012, p. 25-34.

Manuel Boucher, « Les travailleurs sociaux face aux "bandes". Stigmatisation de la jeunesse populaire et instrumentalisation des acteurs sociaux » in Marwan Mohammed, Laurent Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, La Découverte, 2007, p. 217-244.

Manuel Boucher, « Les intervenants sociaux au service de la sécurité ? Analyse d'une dérive dangereuse » in Véronique Le Goaziou, Laurent Mucchielli (dir ?), *Quand les banlieues brûlent...Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Édition revue et augmentée, La Découverte, 2007, p. 145-158.

Manuel Boucher, « La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité », *Sociologos*, Numéro 1, [En ligne], mis en ligne le : 12 avril 2006. URL : <http://sociologos.revues.org/document24.html>

Manuel Boucher, *Repolitiser l'insécurité. Sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Manuel Boucher, Alain Vulbeau, *Emergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiations ?*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Débats jeunesse, 2003.

Manuel Boucher, *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques d'action des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris, éd. L'Harmattan, 2003

Manuel Boucher, *Rap, expression des lascars. Significations et enjeux du rap dans la société française*, Paris, éd. L'Harmattan/Peuple et culture, 1999.

Philippe Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New-York*, Paris, éd. Seuil, 2001.

Luc Bronner, *La loi du ghetto. Enquête dans les banlieues françaises*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 2011.

Marie-Christine Bureau, Ivan Sainsaulieu, *Reconfigurations de l'État social en pratique*, Lille, éd. Presses universitaires du Septentrion, 2016.

Robert Castel, « De la protection sociale comme droit » in Robert Castel, Nicolas Duvoux, *L'avenir de la solidarité*, Paris, éd. La vie des idées/PUF, 2013, p. 6-8.

Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éd. Seuil, 2009.

Robert Castel, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, éd. Seuil, 2007.

Olivier Cousin, Sandrine Rui, *L'intervention sociologique. Histoire(s) et actualités d'une méthode*, éd. Presses Universitaires de Rennes, coll. Didact sociologie, 2010.

Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, *La magistrature sociale. Enquêtes sur les politiques locales de sécurité*, Paris, La Documentation Française, 2004.

Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, Catherine Mével, *Faire Société. La Politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, éd. Seuil, collection « La couleur des idées », 2003.

Patrick Dubéchet, *La prévention spécialisée aujourd'hui : situations professionnelles et compétences*, CREDOC, 1996.

François Dubet et Najat Vallaud-Belkacem, *Le Ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme*, Paris, éd. Seuil, coll. « La République des idées, 2024.

François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris, éd. du Seuil, 1994 et François Dubet, *L'expérience sociologique*, Paris, éd. La Découverte, Coll. Repères, 2007.

François Dubet, *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil, 2006.

François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002.

François Dubet, *La galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

Norbert Elias, John-L Scotson, *Les logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, éd. Fayard, 1997.

Jean-Marie Gourvil, Michel Kaiser, *Se former au développement social local*, Paris, éd. Dunod, 2008.

Gilles Kepel, *Prophète en son pays*, Paris, éd. L'observatoire, 2023.

Gilles Kepel, *La fracture. Chroniques 2015-2016*, Paris, Gallimard, 2016.

Hugues Lagrange, « Déviance et réussite scolaire à l'adolescence », *Recherches et Prévisions*, n°88, 2007. p. 53-70 : https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_2007_num_88_1_2289

Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont, 2008.

Didier Lapeyronnie, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et Société*, vol. 30, no. 4, 2006, p. 431-448.

Pierre Lascoumes, *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, éd. Masson, coll. Déviance et société, 1976.

Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991

DOI : [10.1016/S1240-1307\(97\)86232-2](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(97)86232-2)

Véronique Le Goaziou, « Les « forces faibles » de la prévention spécialisée », in *VST - Vie sociale et traitements*, 2017/1, n° 133, p. 32-37. DOI : 10.3917/vst.133.0032. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2017-1-page-32.htm>

Véronique Le Goaziou, « Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens, obstacles et enjeux », Les rapports de recherche de l'ORDCS, n°2, février 2014.

Jonathan Louli, « Questions éthiques depuis la prévention spécialisée », in *Le Sociographe*, 2016/2 (N° 54), p. 55-64. DOI : 10.3917/graph.054.0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2016-2-page-55.htm>

Daniilo Martuccelli, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006.

Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, éditions du Croquant, coll. Savoir/agir, 2006.

Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : études de sociologie de la déviance des jeunes de classe populaire*, Paris, éd. Belin, 2006.

Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, éd. Armand Colin, 1997 (1949).

Benjamin Moignard, *L'école et la rue : fabrique de délinquance*, Paris, éd. Puf, 2008.

Christian Mouhanna, *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social, 2011.

Laurent Mucchielli, Véronique Le Goaziou, (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, éd. La Découverte, 2006.

Vincent Peyre et Françoise Tétard, *Des éducateurs de la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, Paris, éd. La Découverte, 2006.

Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010.

Pierre Rosanvallon, *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris, éd. Seuil, 2021.

Marie-Antoinette Rupp, *Le travail social communautaire*, Toulouse, éd. Privat, 1972.

Marie-Antoinette Rupp, *Les groupes dans le travail social. Les travailleurs sociaux et leur effort de participation et d'animation*, Toulouse, éd. Privat, 1971.

Marie-Antoinette Rupp, *Le travail social individualisé. L'approche des cas particuliers et la relation d'aide interpersonnelle*, Toulouse, éd. Privat, 1970.

Thomas Sauvadet, *Voyoucratie et travail social. Enquêtes dans les quartiers de la politique de la ville*, Vulaines sur Seine, éd. du Croquant, 2023.

Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, éd. Armand Colin, 2006.

Alain Tarrius, *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, pauvreté, communautés d'étrangers, jeunes sans emploi, et renouveau des civilités dans une ville moyenne française*, Perpignan, éd. Trabucaire, 1999.

Alain Tarrius, Lamia Missaoui, « Gitans de Barcelone à Perpignan : crise et frontières » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1997, 13-3, p. 99-119 : https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1997_num_13_3_1568

Alain Touraine, *La société de communication et ses acteurs*, Paris, éd. Seuil, 2021.

Alain Touraine, Farhad Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Fayard, 2000.

Alain Touraine, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984.

Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.

Alain Touraine, *La production de la société*, Paris, Seuil, 1973.

Alain Touraine, *La sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965.

Loïc Wacquant, William Julius Wilson, « The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City » in *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Janvier 1989, p. 8-25.

Michel Wieviorka, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 1993.

Michel Wieviorka, *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

Michel Wieviorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.

ANNEXES

REPONSES AU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES INSTITUTIONS BENEFICIAIRES DES CALPAE - JUILLET 2023

Institution	Ville	Quartiers d'intervention
Enfance Catalane	Perpignan	Centre-ancien, Champs de mars, Moyen-Vernet

1 - Antériorité de l'engagement du conseil départemental et/ou de ville/ et/ou de la métropole et ou de l'Etat vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée :

Entre 2005 et 2007, l'Etat et la Mairie de Perpignan ont financé le précédent service de Prévention Spécialisée

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée :

Etat « Bataillons de la prévention » : 440 000€ ; Etat « Plan pauvreté » : 120 000€ ; PMMCU : 35 000€ ; Mairie de Perpignan : 35 000€ ;

3 - Correspondance des subventions CALPAE (et/ou bataillons de la prévention dans ce cas) en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres : 1 ETP CDI chef de service ; 12 ETP CDI travailleurs sociaux ; 0,30 ETP administratif ; 0, 10 ETP direction

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) et/ou des bataillons de la prévention dans ce cas : La mission principale est d'aller chercher les jeunes en difficulté et de les reconnecter à ce qui fonde notre société afin de lutter contre la délinquance des jeunes. Il s'agit d'entrer en relation avec les adolescents qui ont été ou se sont exclu des institutions, pour, dans un second temps, les amener à trouver leur place dans les institutions et services existants. Les objectifs sous-jacents : Sortir de l'isolement des jeunes en risque de rupture ; Leur apporter une aide dans la conquête de leur autonomie ; Les aider à restaurer du lien social en favorisant l'accès aux institutions et aux dispositifs de droit commun

5 - Mis en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires : « Aller vers, une nécessaire préparation », « Formation Prostitution des mineurs ».

6 - Liste des quartiers concernés avant et après contractualisation avec l'Etat (CALPAE ou Plan de relance) : Champs de Mars, Centre Ancien, Moyen Vernet

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ? Le Champs de Mars est le quartier où l'Enfance Catalane avait mené une expérimentation entre 2005 et 2007. Depuis, aucune autre action de prévention spécialisée n'a investi ce quartier. Les quartiers Centre Ancien et Moyen Vernet sont des quartiers non-investis jusque-là.

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers : Le choix des quartiers a été fait par l'Etat (Quartiers déterminés par « Les Bataillons de la prévention ») et les financeurs (Préfecture, PMM et Mairie), en fonction d'indicateurs qu'ils avaient en leur possession (ex : taux de délinquance, déscolarisation, lieu de trafics de stupéfiants, ...).

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE : Globalement, il ne s'agit pas de nouveaux publics. Cependant, sur le terrain le service a été amené à accompagner des mineurs en situation de prostitution, réel fléau, non prévu initialement, mais aujourd'hui, incontournable. Les caractéristiques des publics concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE sont : Décrochage ou rupture scolaire, insertion professionnelle compromise ; Ruptures, conflits, instabilité dans la sphère familiale ; Isolement social ; Précarité ; Manifestation de signes de souffrance psychique en lien avec de la violence auto-agressive (tentative de suicide, anorexie, toxicomanie, ...) et/ou hétéro-agressive (violence, délinquance, ...) ; Conduite à risque (danger de prostitution, toxicomanie, trafic de produits illicites, risque de radicalisation, ...).

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE et/ou bataillons de la prévention : Le service de prévention spécialisée étant une création, tous les partenaires sont nouveaux. Le service liste actuellement 113 partenaires, ces associations et institutions ont été approchées lors de la création du service. L'Enfance Catalane a conventionné avec certaines institutions : Le Département des Pyrénées Orientales (en attente du retour de signature) ; La mission locale ; La PJJ ; Le service jeunesse de Perpignan (en attente du retour de la signature) ; l'Education nationale ; le service municipal de Médiateurs Urbains. Les partenaires principaux : Mission locale, PJJ, MSP, Service Jeunesse, Maison de quartier des trois secteurs, Centre de santé sexuelle, Solidarité Pyrénées, Profession Sport, FACE, CHU, TAPAJ, Education Nationale, RHJ (Résidence Habitat Jeune), le Seuil, MDA, Médiateurs, IDEA, Cinéma Jean Vigo. Le service de prévention spécialisée s'inscrit dans les différentes instances du territoire telles que la Cité Educative ou le réseau ado66.

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : oui.

13 – Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE et/ou bataillons de la prévention :

L'Enfance Catalane souhaite poursuivre les actions financées. En effet l'impact du service de prévention spécialisée peut d'ores et déjà se mesurer. Les professionnels accompagnent actuellement plus de trois cents jeunes sur l'ensemble des secteurs d'intervention. Le service a réussi son implantation tant au niveau partenarial qu'environnemental. Dans les faits, le service est régulièrement interpellé pour des orientations par ses différents partenaires. Ainsi nous agissons dans le cadre du décrochage scolaire dans le cadre de notre convention avec l'éducation nationale, nous accompagnons des jeunes orientés par les différentes MSP et les structures PJJ du territoire, nous activons aussi régulièrement les différents partenaires en fonction des problématiques des jeunes. Le service est devenu une force présente dans les territoires et nombreuses sont les associations et institutions (notamment le Conseil Départemental) qui s'appuient sur les professionnels pour développer des projets en commun. Enfin, les professionnels répondent à leur mission première qui celle d'accrocher des jeunes en voie de marginalisation et hors de toutes institutions.

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête :

Aujourd'hui, nous n'avons aucune certitude que l'action puisse se poursuivre si le financement de l'Etat s'arrête.

Institution	Villes	Quartiers d'intervention
Toulouse Métropole	Toulouse, Cugnaux, Blagnac	Centre-Ville, Arnaud Bernard (Toulouse), Vivier Maçon (Cugnaux), Barradels (Blagnac),

1 - Antériorité de l'engagement de la Métropole vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée :

Dans le cadre du transfert de la compétence de la loi NOTRe, soit au 1^{er} janvier 2017.

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée :

Autour de 4 Millions avec une croissance de près de 25% depuis 2017.

3 - Correspondance des subventions CALPAE en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres :

13 ETP avec le régime indemnitaire (prime) applicable à l'ensemble des agents de la prévention spécialisée de Toulouse métropole

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) :

Pas d'objectifs spécifique mais les même qu'en prévention spécialisée : (cf. guide de la prévention spécialisée) et fiche CALPEA TM : 10 jeunes par ETP 1^{ère} année, puis 20 jeunes la 2^{ème} et 30 jeunes la 3^{ème} année ; 2h minimum de travail de rue par éducateur et par jour ; et une intervention en accompagnement individuel, accompagnement collectif et développement social local (DSL) propre à la prévention spécialisée

5 - Mis en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires :

Formation autour du secret professionnel, des écrits professionnels, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sur le réseau ODPE, sur le réseau d'acteurs en pré-insertion, sur les questions d'addictologies et de poly-consommation, sur la prostitution des mineurs, logique d'embrigadement, la questions des mineurs impliqués dans le trafics de stupéfiants et sur l'usage du logiciel métier : Traject ; formations en lien avec le CNLAPS, CNFPT, St Simon ARSEA, la CRIP 31, PJJ, justice , Police, SPIP, Le CRESAM-Hôpital Marchand, ARS, CHU de Toulouse Pharmacodépendance – Addicto-vigilance.

6 - Liste des quartiers concernés après contractualisation avec l'Etat (CALPAE ou Plan de relance) :

Le centre-ville de Toulouse dont le quartier Arnaud Bernard et les QPV de Cugnaux et Blagnac. Une équipe mobile d'intervention sur l'ensemble de la métropole en matière de radicalités et de radicalisation (équipe RRC).

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ?

Il s'agit de nouveaux quartiers. Et d'un renforcement sur des nouvelles problématiques notamment sur les radicalité (équipe RRC).

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers :

Périmètres politique de la ville et quartiers en veille et Quartiers de Reconquête Républicaine.

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE :

Même public que les autres structures (cf. guide de la prévention) mais les équipes du centre du fait du territoire et de RRC ont permis de renforcer l'action de protection de l'enfance de Toulouse métropole en direction des mineurs non accompagnés.

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE :

CNLAPS, CNFPT, St Simon ARSEA, la CRIP 31, PJJ, justice, Police (brigade de protection des mineurs), SPIP, Le CRESAM- Hôpital Marchand, ARS, CHU de Toulouse Pharmacodépendance-Addicto-vigilance ainsi que les services internes à la ville de Toulouse et de Toulouse métropole : lutte contre les exclusions, restaurant social du Grand Ramier, douches municipales, Centre Municipal de Santé, médiation sociale du centre. Mais aussi le secteur associatif : la case Santé, Arpade, UCRM, ...Tapaj- clémence Isaure « Caarud »

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : Oui, chaque année.

13 – Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE et/ou bataillons de la prévention :

Oui pour renforcer la réponse adaptée aux besoins des formes de marginalités qui se font jour auprès de nos jeunes.

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête : Une réflexion est en cours.

Institution	Ville	Quartiers d'intervention
Association Avenir Jeunesse	Alès	Tamaris, Centre-ville, Rochebelle

1 - Antériorité de l'engagement du conseil départemental et/ou de ville/ et/ou de la métropole et ou de l'Etat vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée :

La prévention spécialisée est financée et soutenue par : Le département depuis 1987 (date de création de l'association) ; La commune de la Grand Combe de 2004 jusqu'à 2020 (date à laquelle elle a choisi de soutenir l'association sur du « projet » et plus sur le fonctionnement de la prévention spécialisée) ; Alès agglomération depuis 2021 ; Les communes d'Alès, Cendras, Saint Julien les Rosier, Saint Martin de Valgalgues et Saint Hilaire de Brethmas depuis 2021.

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée :

Par exemple pour 2022 : Département dotation globale : 345 052 € ; Alès agglomération : 60 000 € ; Communes cumulées : 55 000 € ; Plan pauvreté : 60 000 € ; CEJR (précédemment repérage des invisibles) : 57 000 € ; Autres projets (politique de la ville essentiellement, divers financeurs) : environ 30 000 €.

3 - Correspondance des subventions CALPAE en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres :

La subvention CALPAE correspond à 1ETP éducatif, en CDD les 18 premiers mois puis passé en CDI (cadre du droit du travail). Elle permet de financer également des actions collectives et des chantiers éducatifs à destination des jeunes, ainsi que du fonctionnement (téléphone et véhicule de location).

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) :

Développement de la prévention spécialisée sur des territoires QPV alésiens non couverts historiquement par la prévention spécialisée ; Attention particulière aux horaires de soirée ; Attention particulière aux sortants d'ASE.

5 - Mis en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires :

Concernant la salariée : « Être éduc en prévention spécialisée » par le CNLAPS ; « Evaluer en prévention spécialisée et Traject » par le CNLAPS ; Analyse de la pratique professionnelle ; Santé mentale ; Alimentation. Concernant les partenaires : Animation en 2021 du colloque « Aller Vers en prévention spécialisée » à Nîmes ; Anniversaire des 35 ans d'Avenir Jeunesse et présentation de nos actions et nouveaux enjeux.

6 - Liste des quartiers concernés après contractualisation avec l'Etat (CALPAE ou Plan de relance) :

Avant : - Alès : Cévennes, Prés Saint Jean, Cauvel La Royale ; - La Grand Combe

Après le financement : - Alès : Cévennes, Prés Saint Jean, Cauvel La Royale, financement CALPAE : Tamaris, Centre-ville, Rochebelle ; - La Grand Combe : Cendras, Saint Martin de Valgalgues, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Julien les Rosiers (non financés par la CALPAE mais pour lesquels le poste financé par la CALPAE a fait un effet levier pour obtenir l'engagement des communes et de l'agglomération).

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ? Ce sont de nouveaux territoires que nous avons néanmoins « exploré » depuis 2019 grâce aux financements de l'appel à projet « repérage des invisibles ». Cette opportunité nous a permis de produire des éléments de diagnostic et de défendre le projet d'extension.

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers : Les territoires financés par la CALPAE ont été proposés par l'association et définis ensuite par le département et l'Etat. Ils avaient fait l'objet de diagnostic en 2016 par une sociologue en formation, puis de l'expérimentation « repérage des invisibles ».

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE : Les publics rencontrés sur les nouveaux secteurs ont de nombreuses caractéristiques communes avec les publics suivis sur les territoires « historiques » : difficulté d'insertion professionnelle, décrochage scolaire, problématique familiale et de santé (notamment mentale et addictions). On repère également une forte attraction pour certains d'entre eux pour les réseaux de deal. Néanmoins, concernant ces nouveaux secteurs, nous relevons des problématiques exacerbées : D'errance et de sans résidence stable, squats ; De prostitution et notamment chez les mineurs ; De profils avec des passés ASE (maison d'enfant, fugues, etc.) ; De rupture familiale forte et de parent démunis qui ne « veulent plus de leurs enfants ». Ces profils particulièrement complexes sont accentués par le fait que les territoires concernés sont beaucoup moins maillés par le tissu associatif et social, les personnes y sont plus invisibles et les réseaux de solidarité qui fonctionnent et régulent sur les quartiers historiques sont absents.

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE : Nous avons tissé de nouveaux partenariats avec les acteurs des nouveaux territoires : Maison de la jeunesse, Café des familles, IMPRO les Châtaigniers, Secours catholique, Théâtre le Cratère, ... Mais renforcé aussi d'autres partenariats que nous avons déjà : Assistante sociale du CCAS mise à disposition du commissariat de police qui nous oriente des jeunes, Collectif animateurs 30, Pôle culturel et scientifique, 1001 mémoires, Ecole de cirque la Verrerie, Musée Paul André Benoit, etc.

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : Malgré les changements règlementaires qui ne nous obligeaient pas à réaliser d'évaluation interne, nous avons choisi d'en mener une en 2019-2020 au regard des changements qui s'opéraient pour l'association. Nous produisons des bilans annuels.

13 - Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE et/ou bataillons de la prévention : Les années d'intervention sur ces territoires montrent un réel besoin, des moyens supplémentaires seraient même nécessaires. Nous nous devons de défendre l'intervention en prévention spécialisée sur ces quartiers. Par ailleurs, cet ETP financé par la CALPAE a eu un effet levier pour défendre un projet plus global de 3 ETP d'extension de la prévention spécialisée. Ce sont finalement ces 3 ETP et l'entièreté du projet qui sont menacés avec la fin de la CALPAE. L'enjeu est très fort pour nous.

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête : Nous n'avons pour l'instant pas de pistes concrète à ce sujet. Nous espérons une prise en considération du besoin par le département mais il a toujours été très clair en la matière : une continuité est loin d'être garantie. Vous aurez compris que la CALPAE a été une très belle opportunité pour montrer l'action éducative de prévention spécialisée et un levier pour étendre notre intervention, néanmoins, nous sommes maintenant en danger. Nous avons tissé des liens partenariaux et avec les jeunes et familles, nous risquons de laisser ces situations sans solutions et de créer ainsi de nombreuses frustrations.

Institution	Villes	Quartiers d'intervention
Association de Prévention Spécialisée 34	Montpellier, Lunel	Mosson, Petit-Bard, Pergola (Montpellier) Centre et Périphérie (Lunel)

1 - Antériorité de l'engagement du conseil départemental et/ou de ville/ et/ou de la métropole et ou de l'Etat vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée* : Le Secteur Interservices Jeunes Majeurs (SIJM) est un dispositif dit « expérimental » mis en place dans le cadre du Plan pauvreté, cofinancé par l'État et le Conseil départemental de l'Hérault. L'équipe éducative de ce service s'appuie sur une antenne mobile (un camion aménagé, le « camion bleu ») déployée en direction des 18-25 ans dans le cadre de la politique locale de renforcement de la prévention spécialisée. Ce camion intervient en horaires « atypiques », en soirée et durant le week-end, ainsi qu'en renfort des équipes de prévention spécialisée déjà implantée sur des QPV.

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée* : Le soutien de l'État et conjointement du Conseil départemental de l'Hérault a débuté en novembre 2019, pour trois ans. En 2021, les dépenses exécutées s'élèvent à 455 000 €, dont 227 500 € de l'État et 227 500 € du Conseil départemental ; En 2022, ces dépenses s'élèvent à 318 500 €, dont 159 250 € de l'État et 159 250 € du Conseil départemental.

3 - Correspondance des subventions CALPAE en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres* : Au 31/12/2022, les subvention Plan pauvreté sont concentrées sur le Service Inter-secteurs Jeunes Majeurs (SIJM), soit 5 ETP, dont 1 ETP d'encadrement et 4 ETP éducatifs. Ces effectifs sont renforcés par 2 ETP subventionnés dans le cadre du Plan de relance au titre des « Bataillons de la prévention ».

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE)* : Il s'agit d'investir les quartiers en y déployant une présence en horaires atypiques, privilégiant l'accompagnement et l'orientation des 18-25 ans (insertion, santé, etc.) ainsi que des maraudes dites partenariales.

5 - Mis en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires : Non-renseigné.

6 - Liste des quartiers concernés après contractualisation avec l'Etat (CALPAE)* : L'action est déployée dans trois quartiers relevant de la politique de la ville, et pour deux d'entre eux des quartiers de reconquête républicaine (QRR) : A Montpellier les quartiers de Mosson (QRR) et Petit Bard - Pergola, à Lunel le quartier centre (QRR).

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ?* Il s'agit de nouveaux quartiers non-concernés par la prévention spécialisée jusqu'ici, mais aussi de renforts d'équipes déjà présentes, notamment à Mosson et Lunel.

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers* : Le choix des quartiers a été défini suite à un diagnostic conjoint de l'ARS, du Service social des patients, du Samu social, du CAARUD, de la PJJ, des associations d'insertion, des municipalités concernées, de la DSDEN, de la Mission Locale, etc.

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE* : Il s'agit très majoritairement de jeunes hommes qui rencontrent des difficultés multiples, notamment en matière de formation-insertion et de santé (soins, addictologie).

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE* : Partenariats avec le CAARUD AXESS, Motiv'Action, CODES 34, Arc En Ciel Le Zinc, CNN Formation, Les Déterminés, l'Espace jeunesse et le PIJ de Lunel.

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : Non renseigné.

13 - Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE : Non-renseigné.

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête : Non-renseigné.

*Réponses formulées par nos soins, faute de retour du questionnaire.

Institution	Ville	Quartiers d'intervention
Association pour le Développement de la Prévention Spécialisée	Nîmes	Pissevin-Valdegour ; Gambetta-Richelieu

1 - Antériorité de l'engagement du conseil départemental et/ou de ville/ et/ou de la métropole et ou de l'Etat vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée : Le Conseil Départemental du Gard soutient financièrement la prévention spécialisée à Nîmes depuis les années 1980 avec les deux associations aujourd'hui disparues (Les trois pins & Carrefour) pour faire place à l'ADPS depuis sa création en 2009. Celle-ci intervient aujourd'hui sur les QPV de Nîmes suivants : Le Mas de Mingue ; Le Chemin Bas d'Avignon ; Gambetta-Richelieu ; Pissevin/Valdegour

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée :

En totalité pour 2022 ; 1 138 790 € qui se décomposent de la façon suivante : Dotation annuelle Conseil Départemental : 696 230 € ; Subvention Plan de Relance « Bataillons » : 255 327 € ; Subvention CALPAE : 151 595 € ; Contrat de Ville : Chantiers éducatifs 28 000 € ; Contrat Aidé Adulte-relais SYLAE : 7 638 €.

3 - Correspondance des subventions CALPAE en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres : 3 postes éducatifs.

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) : Tels qu'énoncés dans le « Vadémécum » d'avril 2019, les objectifs poursuivis sont les suivants : « Mettre l'accent sur les démarches « d'aller vers » correspondant aux besoins des jeunes majeurs que la stratégie se donne pour but de cibler prioritairement. Les objectifs opérationnels prioritaires sont les suivants : Cibler spécifiquement les 18/25 ans ; Permettre une extension des horaires en soirée et le week-end ; Inclure des interventions en partenariat avec d'autres acteurs de proximité en contact avec les jeunes (adultes-relais, centres sociaux, missions locales...) ; Prévoir la mise en place d'actions dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville jusqu'ici non couverts ou insuffisamment couverts : QRR Pissevin/Valdegour.

5 - Mis en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires : « Etre éducateur en prévention spécialisée aujourd'hui : les fondamentaux pour les nouveaux arrivants. Formation de 3 jours dispensée par l'organisme de formation du CNLAPS (Comité National des Acteurs de la Prévention Spécialisée).

6 - Liste des quartiers concernés après contractualisation avec l'Etat (CALPAE ou Plan de relance) : Quartier de Reconquête Républicaine Pissevin-Valdegour (CALPAE & Plan de Relance) ; QPV Gambetta-Richelieu (Plan de relance).

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ? Pour Pissevin/Valdegour, il s'agit d'un renforcement de l'équipe (2 ETP éducatifs) qui intervient sur ce territoire depuis 2018. Pour Gambetta-Richelieu, c'est un nouveau territoire d'intervention avec une implantation depuis début 2022.

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers : Pour Pissevin/Valdegour, c'est le Conseil Départemental du Gard qui a retenu ce QPV. Pour Gambetta-Richelieu, c'est l'association qui en a fait la demande afin d'apporter une réponse aux besoins existants et aux demandes récurrentes des partenaires en charge du « public jeune ».

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE : Le renforcement de l'équipe éducative a en effet permis d'aller à la rencontre d'un nouveau public (notamment féminin).

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE : Renforcement des partenariats existants avec les acteurs locaux de proximité (Centres sociaux, PILMMS, CACN, Education Nationale, clubs sportifs...)

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : Oui, des rapports d'activités annuels.

13 - Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE : L'association souhaite poursuivre l'action financée dans le cadre de la CALPAE afin de consolider l'intervention de l'équipe éducative en pérennisant les 3 postes éducatifs octroyés.

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête : Si demain le financement de l'Etat devait s'arrêter, cela risque de remettre en cause non pas l'intervention de l'ADPS sur ces territoires, mais leur nature et la qualité du service rendu aux jeunes et leurs familles. Pour Pissevin/Valdegour, l'ADPS reviendrait à la configuration antérieure à 2020, à savoir deux postes éducatifs pour un territoire comprenant 15 000 habitants dont 50 % d'entre eux ont moins de 25 ans. Pour Gambetta-Richelieu, la question de la poursuite de l'intervention après seulement une année d'implantation se posera probablement. L'apport de la CALPAE a été très bénéfique au développement de l'intervention de l'ADPS sur le QRR Pissevin/Valdegour et sa disparition risquerait de mettre en péril nombre d'accompagnements éducatifs individuels et collectifs (chantiers éducatifs) qui sont une vraie « plus-value » pour les jeunes et leurs familles de ce territoire.

Institution	Ville	Quartiers d'intervention
GIP Politique de la ville, ADPS 65	Tarbes	Laubadère, Ormeau, Bel Air

1 - Antériorité de l'engagement du conseil départemental et/ou de ville/ et/ou de la métropole et ou de l'Etat vis-à-vis de l'action de prévention spécialisée* : Le Conseil départemental soutien depuis plusieurs décennies l'action de la prévention spécialisée, en particulier l'Association de Prévention Spécialisée des Hautes Pyrénées. Dans le cadre de la contractualisation liée au Plan pauvreté, le GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées bénéficie des crédits pour une action d'extension d'une action de (ré)insertion socio-professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi de 18 à 25 ans habitant les quartiers prioritaires des Tarbes et de Lourdes.

2 - Montant financier annuel pour toutes les actions de prévention spécialisée* : Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a attribué une subvention de 307 393 € à l'APS 65 au titre de l'année 2021. Le coût total de l'action menée par la GIP Politique de la ville est évalué à 130 000 € par an, intégrant pour 2022, 31 000 € de crédits de l'Etat pour le Conseil départemental dans le cadre des crédits relatifs à la Prévention spécialisée redistribués au GIP.

3 - Correspondance des subventions CALPAE en ETP (CDI-CDD) éducatifs, administratifs ou autres* : 31 000 € pour l'année 2022, correspondant au co-financement d'1 ETP « d'éducateur de rue ».

4 - Objectifs spécifiques établis concernant les postes financés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE)* : Il s'agit de la « poursuite d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi de 18 à 25 ans habitant les quartiers prioritaires de Tarbes et Lourdes ». Dans la pratique, la volonté du GIP est de développer des capacités d'insertion professionnelle et de prévention de la délinquance auprès des jeunes adultes dans certains quartiers. Il s'agit d'une prévention de rue qui revendique clairement de se situer hors du cadre de la protection de l'enfance, ciblant plus précisément les jeunes adultes (jusqu'à 30 ans dans la pratique), tandis que l'APS 65 se concentre sur les 10-21 ans.

5 - Mise en place d'actions de formation à la prévention spécialisée à destination des salariés et/ou partenaires* : Non. Plus généralement, le GIP n'a aucune vocation à la professionnalisation des travailleurs sociaux qui se trouvent relativement isolés de ce fait.

6 - Liste des quartiers concernés après contractualisation avec l'Etat (CALPAE)* : Laubadère, Ormeau, Bel Air.

7 - S'agit-il de nouveaux quartiers non investis jusque-là, d'un renforcement ou de retour sur des quartiers anciennement investis par la prévention spécialisée ? * Il s'agit d'une action spécifique s'ajoutant aux interventions préexistantes de l'APS 65 dans les quartiers de Tarbes Est.

8 - Critères ayant présidé au choix de ces quartiers* : Constats partagés par les partenaires du GIP Politique de la ville : CAF, Conseil départemental, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, appuyés par des données statistiques de la DIRECCTE sur les jeunes NEETs (ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation).

9 - Caractéristiques des public(s) concernés par les actions financées dans le cadre de CALPAE* : Tranche d'âge de jeunes adultes, censément non-couverte par la prévention spécialisée de l'APS 65.

10 - Principaux partenariats développés dans le cadre des actions financées par CALPAE* : Développement du partenariat avec les intermédiaires de l'emploi et les acteurs locaux de la formation (mission locale, etc.). Dans le quartier de Bel air, une coordination des éducateurs du GIP avec ceux de l'APS 65 s'est mise en place.

11 – 12 - Des évaluations de vos actions de prévention spécialisée ont-elles été réalisées les 3 dernières années : Non-renseigné

13 - Souhait et raisons de poursuivre les actions financées dans le cadre de CALPAE : Non-renseigné

14 - Poursuite éventuelle de l'action si le financement de l'Etat s'arrête : Non-renseigné

*Réponses formulées par nos soins, faute de retour du questionnaire.

Programmation des séances d'intervention sociologique 2023			
N° séance	Date	Statut	
Groupe Perpignan		Educateurs	Médiateurs
1	Jeudi 2 février	x	✓
2	Mercredi 5 avril	✓	✓
3	Mercredi 10 mai	✓	✓
4	Mercredi 7 juin	✓	✓
5	Mercredi 6 septembre	Séance commune éducateurs/médiateurs ✓	
6	Vendredi 20 octobre	Séance commune ✓	
Groupe Montpellier Lunel			
1	Mardi 4 avril	✓	
2	Jeudi 11 mai	✓	
3	Jeudi 8 juin	✓	
4	Vendredi 20 octobre	Séance commune ✓	
Groupe Nîmes Alès			
1	Mardi 4 avril	✓	
2	Jeudi 11 mai	✓	
3	Jeudi 8 juin	✓	
4	Vendredi 20 octobre	Séance commune ✓	
5	Jeudi 16 novembre	Séance spécifique Nîmes ✓	
Groupe Toulouse Tarbes			
1	Mardi 5 septembre	✓	
2	Mardi 26 septembre	✓	
3	Lundi 2 octobre	✓	
4	Vendredi 20 octobre	Séance commune ✓	

Guide d'entretien

Consigne

Nous cherchons à obtenir des témoignages et des analyses auprès de travailleurs/intervenants sociaux, acteurs associatifs, habitants, acteurs politiques, enseignants, etc., sur les actions de la prévention spécialisée menées localement. Notre étude vise plus particulièrement à étudier les dynamiques des équipes d'éducateurs de prévention spécialisée, les façons dont ces travailleurs sociaux prennent place dans le temps au sein des environnements sociaux des quartiers populaires et à partir de quelles articulations avec le maillage des acteurs sociaux, éducatifs, sanitaires, de sécurité, etc., agissant dans ces quartiers.

Thème 1 : Présentation de l'acteur interviewé

Thème 2 : Les stratégies d'implantation et les priorités d'action de la prévention spécialisée

Quels sont les choix opérés par les équipes de prévention spécialisée pour s'implanter dans les quartiers ?

Quelles sont les modalités de présentation et de déploiement de leurs activités ?

Quels sont les moyens et méthodologies qu'ils mettent en œuvre pour se faire connaître des partenaires potentiels et des populations-cibles ?

Quelles sont les stratégies et formes d'approche des populations qu'ils développent ?

Quelles sont les modalités de définition de leurs priorités d'action ?

Thème 3 - Les rapports de la prévention spécialisée aux partenaires (institutionnels, associatifs, etc.) et aux habitants

Quelles sont les représentations de la prévention spécialisée et les éventuelles transformations de ces représentations dont sont porteurs partenaires et habitants ?

Quelles sont les modalités de réception de la prévention spécialisée dans le maillage des intervenants socio-éducatifs agissant dans les mêmes territoires ?

Comment sont appréciées la spécificité des approches de prévention spécialisée par les partenaires et les habitants ? Reconnaissent-ils des complémentarités entre les modes d'action de la prévention spécialisée et celles d'autres acteurs socio-éducatifs (ex : ciblage de publics spécifiques, valorisation de « façons de faire » (« aller vers », anonymat, résolution de conflit, etc.), prise en compte de problèmes non-traités par d'autres, etc.) ?

REFERENTIEL DE COMPETENCES EN PREVENTION SPECIALISEE

REFERENTIEL DE COMPETENCES EN PREVENTION SPECIALISEE ¹⁵²		
MODE D'ACTION	COMPETENCES ET APTITUDES DE BASE REQUISES	
PRESENCE SOCIALE		
TRAVAIL DE RUE	Savoirs	Adaptation, improvisation, écoute, analyse, tri et sélection des informations, « aller vers », anticiper les situations, attendre et observer
	Savoir-faire	Capacité à improviser, être patient, ne pas avoir peur de rencontrer des jeunes dans un lieux ouvert
	Savoir-être	Avoir envie « d'aller vers », avoir confiance en soi
PRESENCE INFORMELLE DANS UN LOCAL	Savoirs	Avoir une bonne connaissance du contexte (structures, services, etc.)
	Savoir-faire	Organiser un lieu favorable à l'expression, établir un diagnostic rapide de situation individuelle, capacité à jauger l'urgence et de la temporalité de la réponse à apporter
	Savoir-être	Etre disponible pour accueillir, écouter et analyser les discours des jeunes, savoir être pragmatique (informer, trouver des informations, etc.)
PRESENCE INFORMELLE DANS UNE STRUCTURE OU UN LIEU PUBLIC	Savoirs	Organiser sa présence avec partenaires ou organisateurs, définir des objectifs communs
	Savoir-faire	Etre disponible pour rencontrer jeunes ou familles dans le lieu, être en capacité à s'impliquer dans une activité organisée par d'autres
	Savoir-être	Etre tolérant, accepter de participer même si l'on n'est pas d'accord avec tout
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF		
ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC UN JEUNE	Savoirs	Techniques d'entretien
	Savoir-faire	Réussir un premier contact avec un jeune, recherche un rapport de confiance, écouter, comprendre et analyser une histoire de vie
	Savoir-être	Etre attentif, être disponible en accordant du temps
ACCUEIL ET DEMARCHES AU LOCAL ET AVEC LES PARTENAIRES	Savoirs	Connaître les dispositifs, les services, structures et réseaux utiles
	Savoir-faire	Mobiliser un réseau d'information et de partenaires, savoir accompagner (qui fait quoi, qui parle, etc.), poser un diagnostic sur une situation, coordonner les démarches d'intervenants, guider dans des démarches, constituer un réseau de partenaires
	Savoir-être	Etre patient et tolérant, suivre le rythme d'une personne, être disponible dans le temps
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET LES GROUPES D'HABITANTS	Savoirs	Connaissance du milieu de vie, culturel, contexte local, dispositifs et structures de l'environnement
	Savoir-faire	Savoir organiser une action collective, apprécier et respecter les règles et codes sociaux des familles et habitants, diriger une réunion de groupe et écouter un collectif
	Savoir-être	Etre attentif aux réactions des personnes face aux problèmes matériels, être ouvert aux cultures et modes de vies des habitants, jouer un rôle de médiateur
ANIMATION EDUCATIVE ET SOCIALE		
SEJOURS EDUCATIFS	Savoirs	Analyser les comportements individuels, de groupe, adapter les décisions aux situations, organiser un séjour, maîtriser le déroulement des événements face à un groupe, contenir les comportements excessifs ou agressifs, donner un cadre et des règles
	Savoir-faire	Etre directif et tolérant, non-autoritaire, ouvert au dialogue
	Savoir-être	Avoir envie de vivre des moments forts parmi les jeunes, être calme et patient, avoir l'esprit de décision
ACTIVITES EDUCATIVES, ACCUEIL AU LOCAL POUR DES ACTIVITES	Savoirs	Organiser et gérer une activité, faire avec les personnes, stimuler, faire émerger des idées, clarifier des attentes, synthétiser et traduire des demandes ou des attentes, analyser, comprendre et réagir vite aux situations conflictuelles, dans les moments de tension
	Savoir-faire	Se donner à voir dans une pratique d'activité, être exigeant dans les règles et contraintes liées à l'activité
	Savoir-être	Adaptation, écoute, ne pas avoir peur d'être seul au milieu de jeunes

152 Tableau inspiré de Patrick Dubéchet, *La prévention spécialisée aujourd'hui : situations professionnelles et compétences*, CREDOC, 1996.

REALISATION DE PROJETS « COMMUNAUTAIRES », ANIMATION DE QUARTIER AVEC LES GROUPES	Savoirs	Organiser et gérer une activité, négocier des modalités de fonctionnement d'une activité
	Savoir-faire	Elaborer, construire et mettre en place un projet, mobiliser et utiliser les énergies des personnes et des groupes, faire face aux problèmes concrets
	Savoir-être	Etre enthousiaste et s'impliquer, s'interroger sur ses pratiques (analyser réussites ou échecs)
ACTION INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIAT		
ELABORATION AVEC LES PARTENAIRES DE PROJETS COMMUNS PARTICIPATION A UNE ACTION DANS LE CADRE DE DISPOSITIFS AIDE ET SOUTIEN AUX PARTENAIRES	Savoirs	Connaissance des dispositifs locaux
	Savoir-faire	Travailler et négocier avec des personnes hors du travail social, animer une réunion, travailler en groupe
	Savoir-être	Etre à l'écoute de tous les participants, être pragmatique



TEXTE ADOPTÉ n° 232

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

29 janvier 2024

PROPOSITION DE LOI

visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale,

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1208 et 2109.

.....

Article 1^{er}

- ① Le livre IV du code de l'action sociale et des familles est complété par un titre VIII ainsi rédigé :

②

« TITRE VIII

③

« MÉDIATEURS SOCIAUX

④

« CHAPITRE UNIQUE

⑤

« Art. L. 481-1. – La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social ainsi que de règlement des situations conflictuelles de la vie quotidienne.

⑥

« Elle vise à améliorer une relation ou à prévenir ou à régler un conflit qui oppose des personnes physiques entre elles ou des personnes physiques à des personnes morales, grâce à l'intervention d'un tiers impartial et indépendant. Elle facilite la mise en relation entre les personnes et les interlocuteurs susceptibles de contribuer à la résolution des différends et participe à la régulation des tensions et à la prévention des comportements incivils, notamment dans les espaces publics ou collectifs.

⑦

« Elle crée les conditions favorables à l'autonomie, à la responsabilité et à la participation des parties prenantes.

⑧

« Elle contribue à l'égalité réelle en facilitant l'accès aux droits et aux services publics.

⑨

« Elle agit localement et mobilise les acteurs de proximité.

⑩

« Les médiateurs sociaux ne peuvent accomplir aucune fonction relevant du maintien de l'ordre public.

⑪

« Art. L. 481-2. – Le processus de médiation sociale garantit le libre consentement des parties prenantes, la confidentialité des échanges entre celles-ci, la protection des personnes et le respect de leurs droits fondamentaux.

⑫

« Art. L. 481-3. – La médiation sociale peut être mise en place à l'initiative de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou de toute personne morale.

- ⑬ « Des contrats pluriannuels de développement territorial de la médiation sociale peuvent être signés pour coordonner les initiatives prises par les parties mentionnées au premier alinéa.
- ⑭ « Ils visent une couverture pertinente par la médiation sociale du territoire défini par ces parties au regard des besoins recensés, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- ⑮ « Ces contrats précisent le cadre de la gouvernance et du pilotage du développement territorial de la médiation sociale ainsi que les contributions financières des signataires.
- ⑯ « Ces contrats déterminent le nombre et la nature des recrutements envisagés, les qualifications requises et un plan de formation par type et par niveau de qualification des médiateurs sociaux.
- ⑰ « *Art. L. 481-3-1 (nouveau).* – Les collectivités territoriales peuvent conclure des conventions pluriannuelles d'une durée maximale de six ans avec les personnes morales exerçant des activités de médiation sociale certifiées par un organisme indépendant.
- ⑱ « *Art. L. 481-4.* – Des référentiels de compétences et de formation et un code de déontologie définissent et encadrent les modalités d'intervention des personnes morales et des personnes physiques qui exercent des activités de médiation sociale. Ces référentiels et ce code de déontologie s'articulent avec ceux du travail social et sont élaborés par un organisme indépendant.
- ⑲ « *Art. L. 481-4-1 (nouveau).* – Dans un délai d'un an à compter de sa prise de poste, le médiateur social suit une formation certifiante. Il peut être dispensé de formation s'il justifie d'une qualification suffisante.
- ⑳ « *Art. L. 481-5.* – Les modalités d'application du présent chapitre sont déterminées par décret. »

Article 2

- ① L'article L. 121-2 du code de l'action sociale et des familles est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où sont recensés des besoins en médiation sociale définie à l'article

L. 481-1, le département peut participer à des actions de médiation sociale selon les modalités définies au titre VIII du livre IV. »

Article 3

- ① L'article L. 5134-100 du code du travail est ainsi modifié :
- ② 1° Après le mot : « objet », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « l'exercice de la médiation sociale définie au titre VIII du livre IV du code de l'action sociale et des familles. Les adultes-relais exercent cette activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. » ;
- ③ 2° (*nouveau*) Au début du deuxième alinéa, le mot : « Il » est remplacé par les mots : « Le contrat » ;
- ④ 3° (*nouveau*) Le 1° est complété par les mots : « de la présente section ».

Article 3 bis (*nouveau*)

Dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant le nombre réel de postes de médiateurs sociaux. Ce rapport évalue également l'opportunité et la possibilité du financement de 7 000 postes supplémentaires de médiateurs sociaux.

Article 4

- ① I. – La charge pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ② II. – La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

– 5 –

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 janvier 2024.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

JURISPRUDENCE : RESPONSABILITE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

20/03/2024 13:24

CAA de NANTES, 4ème chambre, 21/06/2017, 15NT01292, Inédit au recueil Lebon - Légifrance



CAA de NANTES, 4ème chambre, 21/06/2017, 15NT01292, Inédit au recueil Lebon

CAA de NANTES - 4ème chambre

Lecture du mercredi 21 juin 2017

N° 15NT01292

Inédit au recueil Lebon

Président

M. LAINE

Rapporteur public

M. BRECHOT

Rapporteur

Mme Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU

Avocat(s)

SCP BAKER ET MCKENZIE

Texte intégral

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Vu la procédure suivante :

Procédure contentieuse antérieure :

L'association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI) a demandé au tribunal administratif d'Orléans d'annuler la délibération du 26 septembre 2013 par laquelle le conseil général du Loiret a arrêté le projet départemental de la jeunesse, la décision de la commission permanente du conseil général du Loiret visant à mettre un terme à la politique de prévention spécialisée, la décision du département du Loiret visant à ne pas renouveler les conventions relatives aux actions de prévention spécialisée et la décision implicite du département du Loiret de retrait de l'autorisation du 20 mars 2007 l'habilitant à intervenir dans le cadre de la prévention spécialisée.

Par un jugement n° 1303090 du 5 février 2015, le tribunal administratif d'Orléans a, d'une part, donné acte du désistement des conclusions de la requête de l'AIDAPHI visant à l'annulation d'une prétendue décision de retrait de l'autorisation de fonctionnement d'un service de prévention spécialisée qui lui a été délivrée le 20 mars 2007 pour 15 ans, d'autre part, annulé la décision de la commission permanente du conseil général du Loiret de mettre un terme à la politique de prévention spécialisée, révélée par la délibération n° C 11 du 19 juillet 2013 et la décision du conseil général du Loiret de mettre un terme à la politique de prévention spécialisée, révélée par la délibération n° C 04 adoptée lors de la session du jeudi 26 au vendredi 27 septembre 2013, et, enfin, rejeté le surplus des conclusions de la requête de l'AIDAPHI.

Procédure devant la cour :

Par une requête, enregistrée le 1er avril 2015, le département du Loiret, représenté par MeB..., demande à la cour :

1°) d'annuler ce jugement du tribunal administratif d'Orléans du 5 février 2015 en tant qu'il a annulé la décision de la commission permanente du conseil général du Loiret de mettre un terme à la politique de prévention spécialisée et la décision du conseil général du Loiret de mettre un terme à la politique de prévention spécialisée, révélée par la délibération n° C 04 adoptée lors de la session du jeudi 26 au vendredi 27 septembre 2013 ;

2°) de rejeter les conclusions présentées par l'AIDAPHI à l'encontre de ces deux décisions devant le tribunal administratif d'Orléans ;

3°) de mettre à la charge de l'AIDAPHI une somme de 5 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du

<https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000035033056/>

1/3

265

code de justice administrative.

Il soutient que :

- le jugement est insuffisamment motivé ;
- le jugement est entaché d'une erreur de droit en tant qu'il a qualifié les dépenses relatives aux actions de prévention spécialisée de dépenses obligatoires ;
- l'annulation du jugement étant prononcée, la cour, saisie des demandes présentées par l'AIDAPHI devant le tribunal administratif d'Orléans, devra rejeter les conclusions dirigées contre ces deux décisions.

Par un mémoire en défense, enregistré le 15 juillet 2015, l'AIDAPHI conclut au rejet de la requête et demande en outre que le versement d'une somme de 5 000 euros soit mis à la charge du département du Loiret en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elle soutient que les moyens soulevés par le département du Loiret ne sont pas fondés.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :

- le code de l'action sociale et des familles ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de justice administrative.

Les parties ont été régulièrement averties du jour de l'audience.

Ont été entendus au cours de l'audience publique :

- le rapport de Mme Allio-Rousseau,
- les conclusions de M. Bréchet, rapporteur public,
- et les observations de MeA..., représentant le département du Loiret et de MeC..., représentant l'AIDAPHI.

1. Considérant que, le 20 mars 2007, un arrêté du président du conseil général du Loiret a autorisé l'association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI) à faire fonctionner un service de prévention spécialisée pour une durée de quinze ans, auprès de personnes de moins de 21 ans en difficulté sur les territoires de l'agglomération montargoise, du SIVU de Pithiviers, des communes de Saint-Jean de la Ruelle et de Briare ; que, conformément à l'article L. 313-8-1 du code de l'action sociale et des familles, quatre conventions relatives aux actions de prévention spécialisée ont été conclues entre l'AIDAPHI, le département du Loiret et respectivement la communauté d'agglomération Montargoise et des rives du Loing, le SIVU de l'agglomération de Pithiviers, la commune de Saint-Jean de la Ruelle et la commune de Briare ; que, le 19 juillet 2013, la commission permanente du département du Loiret a décidé de valider les premières orientations du futur plan départemental en faveur de la jeunesse et de ne pas renouveler à compter du 1er janvier 2014, les dix conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 entre le département et les communes concernées ; que par délibération du conseil général en date des 26 et 27 septembre 2013, le projet de schéma départemental de la jeunesse a été approuvé ; que le département du Loiret relève appel du jugement en date du 5 février 2015 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé, à la demande de l'AIDAPHI, ces deux décisions ;

Sur les conclusions à fin d'annulation :

2. Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, le département est responsable du service d'aide sociale à l'enfance et en assure le financement ; qu'aux termes de l'article L. 221-1 du même code, dans sa version applicable à la date des décisions en litige : " Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes : (...) 2° Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L. 121-2. " ; qu'aux termes de l'article L. 121-2 de ce code : " Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes : (...) 2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ; (...) / Pour la mise en oeuvre des actions mentionnées au 2° ci-dessus, le président du conseil général habilite des organismes publics ou privés dans les conditions prévues aux articles L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9. " ;

3. Considérant, en premier lieu, qu'il résulte de la combinaison de ces dispositions, éclairées par les travaux parlementaires, que le département, responsable de la protection de l'enfance dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, est tenu d'organiser et de participer, dans les lieux de son territoire où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ou dans les zones urbaines sensibles, aux actions collectives visées à l'article L. 121-2 du code de l'action sociale et des familles, et notamment celles dites de prévention spécialisée, dont il peut toutefois librement définir les conditions d'exercice ;

4. Considérant, en second lieu, que l'article L. 121-5 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'ont un caractère

obligatoire " les dépenses résultant de l'application des articles L. 121-1, L. 121-3, L. 121-4 et L. 123-1 " ; que le département assure le financement du service d'aide sociale à l'enfance en application des dispositions de l'article L. 123-1 du code de l'action sociale et des familles ; que, dans ces conditions, les missions qui lui sont confiées en application des dispositions de l'article L. 221-1 du même code constituent des dépenses obligatoires pour cette collectivité, notamment celles prévues au 2° de cet article lorsqu'existe sur le territoire départemental des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ; que, par suite, le département du Loiret n'est pas fondé à soutenir que les dépenses liées aux actions de prévention spécialisée ne constituent pas, par l'effet de la loi, des dépenses obligatoires au sens et pour l'application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;

5. Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que le département du Loiret n'est pas fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, lequel est suffisamment motivé en ce qui concerne le caractère obligatoire des dépenses de prévention spécialisée, le tribunal administratif d'Orléans a annulé, à la demande de l'AIDAPHI la décision du 19 juillet 2013 de la commission permanente du conseil général du Loiret et la délibération du conseil général en date des 26 et 27 septembre 2013 mettant fin à la politique de prévention spécialisée du département ;

Sur les conclusions tendant à l'application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative :

6. Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge du département du Loiret, partie perdante, une somme de 1 500 euros au titre des frais exposés par l'AIDAPHI et non compris dans les dépens ;

DÉCIDE :

Article 1er : La requête du département du Loiret est rejetée.

Article 2 : Le département du Loiret versera à l'association AIDAPHI une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le présent arrêt sera notifié au département du Loiret et à l'AIDAPHI.

Délibéré après l'audience du 6 juin 2017, à laquelle siégeaient :

- M. Lainé, président de chambre,
- Mme Loirat, président assesseur,
- Mme Allio-Rousseau, premier conseiller.

Lu en audience publique, le 21 juin 2017.

Le rapporteur,
M-P. Allio-Rousseau Le président,
L. Lainé
Le greffier,
V. Desbouillons

La République mande et ordonne au préfet du Loiret en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun, contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

5

N° 15NT01292